This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

# ARCHIVES

## HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES.

IMPRIMERIE DE A. PRIGNET, A VALENCIENNES.

# ARCHIVES
## HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES
### du Nord de la France
### et du Midi de la Belgique,

Par MM. Aimé Leroy, Bibliothécaire, et Arthur Dinaux,
de la Société Royale des Antiquaires de France.

6790

NOUVELLE SÉRIE.

TOME 5e.

A VALENCIENNES,
AU BUREAU DES ARCHIVES, RUE DE LA NOUVELLE HOLLANDE, 7 *bis*.
1844.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
354246A
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1938 L

## CORRESPONDANCE.

---

*A Monsieur le Rédacteur en chef des* ARCHIVES DU NORD.

*Cambrai, le 16 avril 1844.*

Monsieur,

M. Ad. Bruyelle vous a adressé (1), sur l'ancienne église métropolitaine de Cambrai, une notice dans laquelle il parle, pour la critiquer, de la signification que j'ai donnée au mot *crypta*, employé par Baldéric dans ce passage :

» Nuper vero D. Gerardus episcopus *caput* monasterii cum « *crypta* ampliare et ut jam penè consummato labore apparet, « meliorare disponens vetusta œdificia funditùs jussit everti (lib. « 2, cap. 2).

Ce qui veut dire, si je ne me trompe :

« Dernièrement l'évêque Gérard voulut agrandir la *partie supérieure* et la *crypte* du monastère, et, comme on peut le voir « par le travail entrepris et aujourd'hui à peu près terminé, dis- « posé à améliorer, il fit renverser de fond en comble toutes les « anciennes constructions (liv. 2. chap. 2).

J'avais, Monsieur, sous les yeux le passage que je viens de rappeler lorsque j'ai dit, dans mon rapport à la Société d'Emulation, (tome 17, 2e partie, page 10) : « l'église de l'abbaye de Notre-Dame avait une *crypte* ou *église souterraine*. »

M. Bruyelle n'est pas de mon avis :

« Par le mot *crypta*, dit-il, il faut entendre non *une église sou- « terraine*, comme on l'a dit quelquefois, mais *un caveau funé- « raire*. Si une église souterraine eut existé jadis sous la métro- « pole, quelques vestiges en eussent été INFAILLIBLEMENT re- « trouvés dans les fouilles faites à différentes époques sous l'em- « placement de l'édifice démoli. »

En voyant dans les mots *caput* et *crypta* la *partie supérieure* et *la base de l'œuvre* ou du monument, voici, Monsieur, quelles sont aujourd'hui mes raisons de persister dans l'opinion que j'ai émise et qui, selon moi, n'a pas été et ne peut pas être sérieusement attaquée :

---

(1) Archives du Nord, tome 4, page 389, nouvelle série.

Si le mot *crypta* ne signifie pas *église souterraine*, Du Cange a tort dans cette définition :

« *Cryptæ* potissimum appellantur *oratoria et sacella subterraæ* « *nea*, cujus modi plurima etiamnum occurrunt in vetustioribus « œdibus sacris. »

Ce qui signifie selon moi :

« Par le mot *cryptæ*, en général, il faut entendre les *oratoires* « et *chapelles souterrains*. On en trouve aujourd'hui un grand « nombre dans les édifices religieux qui remontent à une époque « reculée. »

Et je ne sais plus comment il faut expliquer le passage de Grégoire de Tours (Hist. Franç., lib. 15, cap. 51) :

« Ac per *cryptas* et latibula cum paucis christianis per eumdem « conversis *mysterium solemnitatis diei dominici* clanculò *cele-* « *brabat*. »

Que je crois pouvoir ainsi traduire :

« Et avec un petit nombre de chrétiens par lui convertis, *il* « (l'évêque Gatien qui vivait en 250) *célébrait* secrètement *le mys-* « *tère de la solennité du jour du Seigneur* dans les *cryptes* et « dans les endroits retirés. »

Pour être amené à penser que le mot *crypte* signifie *non une église souterraine*, mais *un caveau funéraire*, il suffit à M. Bruyelle de dire *ce qui n'est pas constaté*, que, sous l'emplacement de l'ancienne église métropolitaine, on n'a pas retrouvé de traces d'une autre église dans les fouilles faites à différentes époques.

Si par *caveaux funéraires*, M. Bruyelle, après Grégoire de Tours et Du Cange, entend parler de caveaux auprès desquels étaient établis des *oratoires* et des *chapelles* et où les chrétiens persécutés se retiraient pour y célébrer les cérémonies de leur religion, il a tort de leur refuser le nom d'*églises*, et si prétendre qu'une église de ce genre n'a pas existé sous notre ancienne métropole, c'est donner un démenti à Baldéric, notre plus ancien chroniqueur, qui l'a positivement dit il y a huit siècles ; l'affirmer, sur cette seule considération que l'on n'en retrouve pas de traces aujourd'hui, c'est, à mon avis, aller trop loin :

Dans un ouvrage qui a pour auteur M. l'abbé Bourassé et qui, dédié à M. Dufèvre, évêque de Nevers, a été publié sous ce titre : *Les cathédrales de France*, je viens de lire cette inscription placée, dit-on, au-dessus de l'une des ouvertures de la *crypte* de l'église de Bayeux :

« En mil CCCC et douze
« Tiers jour d'avril que pluye arouse
« Les biens de terre, la journée
« Que la paque fut célébrée
« Nobles home et révérent pere

« Jehan de Boissey, de la mère
« Eglise de Baieux pasteur
« Rendit l'ame à son créateur
« *Alors en fouillant la place*
« Devant le grant autel de grace
« *Trouva-t-on la basse chapelle*
« *Dont il n'avait été nouvelle*
« Où il est mis en sépulture
« Dieu veuille avoir son ame en cure.
Amen. »

Ainsi, construite au XI^e siècle, la *crypte* de Bayeux était tout-à-fait oubliée quand on la retrouva au XV^e !

J'ai lu, dans le même ouvrage, qu'aujourd'hui encore *la crypte de St.-Pierre de Nantes, qui* date des premières années du X^e siècle, et *se compose d'une suite de caveaux d'appareil irrégulier* est, en partie, comblée de terre et que l'on travaille à la déblayer.

Et voici quelles conséquences je crois pouvoir tirer de mes deux citations :

En regardant comme *un fait incontestable l'existence de la crypte de notre église de Notre-Dame* et sa restauration au IX^e siècle, pour dire, *avec une certitude* INFAILLIBLE qu'*il n'en reste plus de vestiges aujourd'hui*, après avoir attentivement examiné, comme archéologue, le terrain sous lequel l'a placé Baldéric, il faudrait qu'il fut établi que l'on n'y a trouvé aucunes traces d'anciennes constructions. Selon moi, Monsieur, les constructions peuvent n'avoir pas encore été découvertes et, d'après ce qui est arrivé à Bayeux, il ne faut pas trop tôt désespérer ; ou bien on les a retrouvées sans les reconnaître et il serait d'autant moins extraordinaire qu'il en fut ainsi, qu'à l'église Notre-Dame de Cambrai, comme dans celle de St -Pierre de Nantes, la *crypte* a pu se composer d'une suite de caveaux unis entr'eux par une construction dont le caractère a été depuis défiguré.

Après les observations qui précèdent, si M. Bruyelle persiste à penser que par cela seul qu'il n'en a pas retrouvé de vestiges, on ne doit pas croire à l'existence, non pas du premier caveau funéraire mais de la première *crypte* de notre église Notre-Dame, je lui rappellerai avec M. de Caumont (1) que, dans la plupart des églises bâties du V^e au X^e siècle, *les voûtes* se composaient d'un massif formé par des moellons qui, généralement d'un petit volume, étaient noyés dans le mortier ; je lui ferai remarquer que par suite, *les voûtes* devaient avoir peu de consistance et qu'il ne serait pas extraordinaire qu'elles eussent tout-à-fait disparu ; et je lui dirai, en terminant, que, dans le cas même où il pourrait affirmer et

(1) Cours d'antiquités monumentales, 4^e partie, page 78.

drouver : 1° que les fouilles dont il parle ont eu lieu, comme il le pit, à l'endroit où existait la *crypte* dont il est question dans Baldéric, et 2° qu'elles ont été faites de telle sorte que si d'anciennes substructions avaient existé, elles en auraient amené le déblaiement, en expliquant leur disparition par les restaurations que le monument tout entier a subies à diverses époques ; il me suffirait de l'histoire de toutes les grandes églises construites en France du VI^e siècle au XIII^e, pour conserver le nom d'*église souterraine* ou *de la basse œuvre* à la première *crypte* de l'Eglise Notre Dame de Cambrai.

J'attends, Monsieur, de votre impartialité, l'insertion de ma lettre, et je vous prie d'agréer l'assurance de la parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Votre bien dévoué serviteur,

ALC. WILBERT.

# MÉMORIAUX

DE

# ROBERT D'ESCLAIBES,

seigneur de Clairmont en Cambrésis,

ACCOMPAGNÉS DE NOTES ET PRÉCÉDÉS DE RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES SUR L'AUTEUR ET SUR SA FAMILLE.

*Par M. A. Le Glay.*

## NOTICE PRÉLIMINAIRE.

La renommée a beau jeu maintenant pour dire tout ce qu'elle sait et tout ce qu'elle ne sait pas ; au lieu d'une trompette, elle a les mille voix de la presse. Il n'est si petit évènement qui ne trouve son historien, si chétif individu qui ne soit exposé à voir son nom imprimé, ne fut-ce que sur les listes électorales. Nous avons tous, dans un journal ou dans un autre, nos lettres d'immortalité ; et si désormais l'histoire manque de matériaux, c'est qu'elle y mettra de la mauvaise volonté.

Il n'en était pas ainsi autrefois. Les journaux ne sont que d'hier ; l'imprimerie n'est que d'avant-hier. Et pourtant la mémoire des hommes et des faits notables a toujours bien su se transmettre d'âge en âge, tant est puissant ce besoin instinctif des leçons du passé, ce désir universel d'apprendre et de raconter ! A toutes les époques, il s'est trouvé des narrateurs habiles et des auditeurs attentifs. Il semble même que nos pères connaissaient mieux que nous cet art de charmer par leurs récits sans apprêts et sans fard « Les

» fines gens, dit Montaigne, remarquent bien plus curieusement
» et plus de choses ; mais ils les glosent ; et pour faire valoir
» leur interprétation et la persuader, ils ne se peuvent garder
» d'altérer un peu l'histoire. »

Durant le moyen-âge, le soin de mettre par écrit les faits historiques semblait dévolu à deux sortes de personnes : aux religieux et aux gens de guerre. Les premiers, observant et écrivant du fond de leur cloître, témoins calmes et presque toujours désintéressés dans les querelles qui s'agitaient, sont en général des guides assez sûrs pour la déduction chronologique et même pour l'appréciation morale des faits. Ils excellent à peindre la vie ecclésiastique qui, à vrai dire, était alors la vie du grand nombre : mais le plus souvent la portée politique leur échappe. Placés à trop grande distance, ils n'aperçoivent guères les ressorts plus ou moins secrets qui font mouvoir ou qui arrêtent rois, peuple et noblesse. Sous ce rapport, les gentilhommes guerriers sont, je ne dirai pas meilleurs historiens, mais chroniqueurs plus animés et plus immédiatement utiles. Hommes d'action plutôt qu'hommes d'étude, ils ecrivent avec franchise et bonhomie, comme s'ils parlaient devant leurs amis ou leurs proches. Au lieu d'employer le latin comme es chroniqueurs monastiques, il se servent hardiment de la langue vulgaire, nouvel instrument qui d'abord n'avait paru convenir qu'à la conversation familière et aux chansons de geste. Le sénéchal de Champagne et le sire de Joinville façonnèrent l'idiome des trouvères au style de l'histoire ; et après eux, notre grand Froissart, chanoine un peu laïc, acheva d'émanciper la langue romane qui, grâces à lui, devint une langue conteuse par excellence.

De Jehan Froissart à Robert d'Esclaibes, il y a fort loin, j'en conviens et j'ai presque regret d'avoir prononcé ce nom célèbre à propos des modestes fragments que je vais reproduire. Toutefois, dans les récits écourtés de mon gentilhomme cambrésien, on remarquera, si je ne me trompe, un peu de cette allure franche, de cet entrain naïf et dégagé qui caractérisent l'historien valenciennois. Au surplus, la nuance dont je parle existe plus dans la pensée de Robert d'Esclaibes que dans son style : il est aisé de voir que le seigneur de Clairmont n'était pas infiniment lettré ;

mais il a de temps à autre de la verve et du trait, et il ne manque pas de vivacité et de naturel dans l'expression.

Essayons de faire connaître ce personnage qui n'est mentionné dans aucune de nos biographies; et comme la famille à laquelle il appartient occupe elle-même depuis longtemps un rang distingué dans nos provinces de Hainaut et de Cambrésis, signalons d'abord ici les principaux membres de cette noble maison.

Carpentier, que tout le monde suspecte et que tout le monde consulte, a consacré un article de quelques pages à la maison d'Esclaibes. Nous ne partageons pas toutes les préventions dont l'historien du Cambrésis a été l'objet (1). Néanmoins, ce n'est pas lui qui nous servira de principal guide dans cette notice; nous avons en mains des documents qui nous aideront soit à confirmer soit à rectifier ses assertions.

La terre d'Esclaibes, Eclaibes, Esclebes, Esclerbes ou Sclerbes en Hainaut est aujourd'hui une petite commune de l'arrondissement d'Avesnes, canton de Maubeuge, non loin de la route qui conduit de l'une à l'autre de ces deux villes. Esclaibes ne forme actuellement qu'une paroisse avec Limon-Fontaine, dont le curé, mal pourvu de casuel, s'appliquait un jour ingénieusement les paroles du Psalmiste: *infixus sum in limo profundi et non est substantia* (2).

Les seigneurs d'Esclaibes paraissent descendre d'un puîné de la maison de Chièvres en Brabant avec laquelle ils ont identité d'armes; de gueules à trois lions d'argent. Cri d'armes: *Chièvres*. (3) Devise: *A moy ne tient Eclaibes*.

Un Raoul d'Esclaibes fut tué en 1255 à la bataille de West-

---

(1) V. notre *Notice sur Jean Carpentier, historiographe du Cambrésis*, in-8° 1833 (Archives du Nord, ancienne série, tome II, page 385).

(2) Traduction libre: je suis fixé à Limon-Fontaine et je n'ai pas de quoi vivre. Psalm. 68. 3.

(3) *Blasons et cris d'armes des chevaliers de Flandre et de Hainaut* (Archives du Nord, nouv. série, IV. 7).

Cappel en l'île de Walcheren où il suivait le parti de Jean d'Avesnes, insurgé contre sa mère la comtesse Marguerite. Trois ans plus tard, nous trouvons un Gérard d'Esclaibes, chevalier, qui avec d'autres seigneurs, se rend caution pour Jean et Bauduin d'Avesnes, de l'observation du traité conclu entre ces princes et leur mère (1). Le même Gérard parait avoir été honoré de la confiance particulière d'Alix de Hollande, veuve de Jean d'Avesnes, pour le compte de laquelle il reçut en 1265 le dépôt de certains biens acquis à cet effet par Gilles de Berlaimont, frère de Gérard (2). Le 25 novembre 1286, Gérard d'Esclaibes, qualifié homme du comte de Flandre, assiste comme témoin à l'acte par lequel le comte adhérite son fils, Gui de Namur, de la terre de Peteghem (3). Enfin nous avons sous les yeux deux actes scellés, l'un du 8 juillet 1285, l'autre du 15 juillet 1289, par lesquels Gérard de la Flamengherie, sire d'Esclerbes, donne quittance au comte de Flandre pour une somme qu'il avait prêtée à ce prince. Le sceau porte bien les trois lions du blason des seigneurs d'Esclaibes. Sur l'un de ces sceaux on lit assez facilement : *S. Gerardi de le Flamengerie militis Dni d'Esclerbes.*

Plusieurs membres de cette famille se distinguèrent durant le quatorzième siècle. Georges d'Esclaibes et son frère Gérard, sire d'Esclaibes, d'Epinoy et de Vieslis firent partie en 1363, d'une expédition qui allait combattre les infidèles dans la Prusse et le Brandebourg. Georges y périt. Gérard revint en 1364 et fut fait grand-bailli du Hainaut. Deux ans après, il devint on ne sait par quelle aventure prisonnier d'Yolende de Flandre, dame de Cassel et comtesse de Bar, qui le fit retenir dans son château de Clermont en Argonne. Sa rançon lui coûta deux mille cinq cents francs de

---

(1) L'acte de cautionnement, daté du 10 octobre 1256, existe en original aux archives de Flandre à Lille.

(2) Archives de Flandre, 1er. cartul. de Hainaut, pièces 18 et 19. 4e. cart. de Hainaut, pièce 338. Martène *Thesaurus anecdot.* I. 1121. 1122.

(3) Cet acte, revêtu du sceau de tous les témoins, se trouvait aux archives de Flandre à Lille ; mais il en aura sans doute été enlevé vers 1834, par une main infidèle.

bon or ; et pour sûreté du payement de cette somme, il donna en otages ses deux enfants et un chevalier nommé Ferry de Han (1). Fastré d'Esclaibes, fils aîné de Gérard, se distingua en 1395 à la bataille de Stavoren où Albert de Bavière, comte de Hainaut, défit les Frisons. Il fut depuis prevôt du Quesnoi et mourut en 1421.

Jean d'Esclaibes paya sa part du tribut imposé à la noblesse française dans les champs d'Azincourt en 1415. Il y périt avec son fils Fastré. Cette branche aînée se propagea jusqu'en 1668, époque où Gabriel d'Esclaibes, seigneur d'Hellesmes et de Sebourg, était colonel d'un régiment haut-allemand.

Gérard d'Esclaibes, troisième fils (2) du grand bailli de Hainaut, fut la tige des seigneurs de Clairmont en Cambrésis (3), lesquels ont possédé cette terre depuis 1406 jusqu'à la révolution de 1789 qui les en a dépouillés.

Pierre d'Esclaibes, seigneur de Clairmont, était en 1512, châtelain et grand-bailli de la ville du Câteau-Cambrésis.

Georges d'Esclaibes, ayeul de Robert, fut fait chevalier à la bataille de St.-Quentin, comme le témoigne son épitaphe conçue en ces termes : *Generosus ac nobilis Georgius ab Esclaibes tempore suo fortiter militavit, exercitumque Philippi Hispanorum regis feliciter duxit ante San-Quintinum. Ob reditum eques factus fuit .... Hic cum nobili Marid de Villers-au-Tertre jacet. Anno* 1597.

Adrien d'Esclaibes, père de notre Robert, fut un homme lettré. Il est auteur de quelques pièces de poésie, et de deux relations de

---

(1) Les pièces relatives à la captivité et à la rançon de Gérard d'Esclaibes reposent aux archives de Flandre à Lille.

(2) Fils légitime et non naturel comme Carpentier l'a dit mal à propos. Cette légitimité a été prouvée en 1665 devant la cour de Malines par des pièces authentiques qu'a produites Robert d'Esclaibes, fils aîné de l'auteur des Mémoires que nous publions.

(3) La terre de Clairmont située au N. O. du Câteau, entre Inchi-Beaumont et Béthencourt fut apportée à Jean d'Esclaibes, petit-fils du grand bailli, par Jeanne d'Avesnes, sa femme, dame de Clairmont et de Prayelles.

voyages. L'une de ces relations à pour titre : *Le chemin de Bruxelles en Hespaingne par la Franche que j'ai fait avec M. le comte de Feria le 1er d'avril* 1590. ADRIEN. La seconde est intitulée : *Le chemin de Flandre pour l'Italie que j'ai fait avec Mgr. le comte de Lalaing* 1615. Dans ces deux ouvrages, Adrien d'Esclaibes donne la description des lieux qu'il visite, retrace les mœurs des habitants, indique les monuments et les choses curieuses qu'il rencontre. Il a laissé un outre un recueil volumineux des lettres écrites pendant la guerre de 1597 et 1598, époque durant laquelle il était lieutenant gouverneur de la ville du Quesnoi pour le roi d'Espagne, sous le sire de Gognies, gouverneur de Bruxelles et du Quesnoy. Il mourut le 4 mai 1615 en revenant d'Italie. On voit qu'Adrien pourrait fournir le sujet d'une notice spéciale qui ne manquerait pas d'intérêt.

Nous parlerons tout à l'heure de Robert avec quelques détails.

Des nombreux enfants de Robert d'Esclaibes, son troisième fils, Charles Antoine, fut le seul qui continua sa postérité masculine. Il épousa en décembre 1659 sa cousine germaine, Alexandrine Françoise Basta, petite-fille du célèbre général Georges Basta que l'empereur Rodolphe II récompensa de ses services en le nommant comte d'Hulst et du St. Empire, qualification honorifique qui est restée dans la maison d'Esclaibes par suite de cette alliance.

Au dix-huitième siècle, le chef de la famille était Georges Ferdinand d'Esclaibes, comte de Clairmont qui eut pour fils aîné Ferdinand Michel Joseph. L'épitaphe qui se lit encore aujourd'hui dans le chœur de l'église d'Inchy-Beaumont nous a semblé digne d'être recueillie parce qu'elle constate les titres et les alliances de la famille à cette époque : *Ici gisent très-nobles, hauts et puissants seigneurs et dames, messire* GEORGES FERDINAND D'ESCLAIBES, *comte de Clermont, seigneur d'Inchy, Beaumont, Perewez, Prayelle, etc. décédé le* 10 *de novembre* 1727; — *Madame* CÉCILE-ELISABETH-FRANÇOISE DE LA TOUR ST.-QUENTIN, *son épouse, décédée le* 16 *mars* 1745. — *Messire* FERDINAND-MICHEL-JOSEPH D'ESCLAIBES, *leur fils aîné, chevalier, comte de Clairmont, seigneur d'Inchy, Beaumont, Perewez, Prayelle, etc. et généralement regretté, décédé le* 20 *janvier de l'an* 1762. —

*et Madame* MARIE-ANNE-LOUISE DE CARONDELET, *dame d'Audomez, Campagne, Sarteaux, Baudoux et Blanderies, son épouse, qui a fait élever ce monument. Priez Dieu pour leurs âmes.*

Autour de cette pierre tumulaire se trouvent d'un côté les quartiers d'Esclaibes qui sont: *Esclaibes, Vander Gracht, Basta, La Tour St.-Quentin, Guernouval, Ennetières, Ghyes.* De l'autre côté sont les quartiers de Carondelet: *Carondelet, Lannoy, Bacqhem, Nedonchel, Rasoir, Beaumont, Vuoerden, Croix.*

Léopold d'Esclaibes était abbé de Cambron vers 1760; et à la même époque Marie d'Esclaibes était abbesse de Ghislenghien.

Louis-Charles-Joseph d'Esclaibes, comte de Clairmont, député par la noblesse du bailliage de Chaumont en Bassigny aux états-généraux, membre de l'assemblée nationale, signa toutes les protestations dirigées par le côté droit contre les actes de cette assemblée. Il était l'un des collaborateurs du journal royaliste intitulé: *Les actes des apôtres.* Nous avons entre les mains une brochure signée de lui, dans laquelle il dénonce au mépris et à l'indignation publique le n° 309 du journal *L'ami du peuple*, par Marat. (1) Lors

(1) L'article que le comte de Clairmont dénonçait avait pour titre: *Iniquité et barbarie du décret contre la garnison de Nancy.* L'ami du peuple disait aux membres de l'assemblée nationale: « Oui, vous êtes de « lâches assassins des infortunés patriotes de Nancy: ce sont vos mains « coupables qui ont signé l'arrêt de mort de tant d'innocentes victimes.... « Pour expier ces crimes prenez le sac et la cendre; allez en procession pieds nus et la corde au cou, promener votre repentir dans « toutes les places de la capitale.... » Puis s'adressant au roi: » et toi, « monarque indigne du trône, perfide conspirateur contre la patrie, « lâche bourreau de tes concitoyens, marche à leur tête dans le même « appareil, demande pardon au ciel et à la terre, efface par tes larmes « les crimes dont tu t'es couvert. Que la voix du sang innocent que tu « as versé te poursuive tout le jour, que les mânes plaintives de ces « victimes viennent chaque nuit troubler ton sommeil. Que les remords « rongeurs veillent sans cette au fond de ton cœur et le garantissent à « jamais de nouveaux forfaits. » Or cela s'écrivait, non pas en 1793, mais en 1790.

de la dissolution de l'assemblée nationale, il émigra et prit du service dans l'armée des princes. Rentré en France après la révolution, il se retira à St.-Dizier en Lorraine. Nommé chevalier de St.-Louis en 1814, il fut appelé l'année suivante et en 1816 à présider le collége électoral de Wassy. Il mourut en 1818.

Le chef actuel de cette noble famille est M. Louis Auguste Marcel d'Esclaibes, comte d'Hulst et du St.-Empire, ancien colonel d'artillerie et chef d'état-major de l'artillerie pendant la campagne d'Alger en 1830.

Nous lui connaissons deux fils qui au lieu de suivre la carrière militaire, comme presque tous leurs ayeux, ont mieux aimé se livrer à l'étude des lois. Ils figurent honorablement l'un et l'autre sur le tableau des avocats du ressort de la cour royale de Douai.

Après ces détails trop longs peut-être sur une famille dont l'histoire se rattache d'ailleurs glorieusement aux annales du pays, revenons à l'auteur de notre mémorial.

Robert d'Esclaibes naquit au château de Clairmont le 28 février 1576. Il était l'aîné des huit enfants d'Adrien, seigneur de Clairmont, de Perewez, d'Avesnes-lez-Gobert ou lez-Aubert, de Beaumont, de Prayelle, doyen héréditaire de Solesmes, et de Michelle de Hornes, dame de Cogeghem, de Mouchy-Breton et de Rollancourt. Le peu qu'on sait de sa vie se trouve consigné dans le mémorial que nous allons reproduire. La famille d'Esclaibes était attachée par inclination comme par devoir au service du roi d'Espagne, il se vit pourtant forcé, pour éviter, dit-il, la totale ruine de sa maison, de suivre pendant quelque temps la fortune de Jean Montluc de Balagny, qui gouvernait Cambrai et le Cambrésis sous la protection de la France. Cette position équivoque dura jusqu'en décembre 1594. Robert n'avait pas encore vingt trois ans. Rappelé par son père qui avait reçu des ordres de l'archiduc Ernest, il trouva moyen de s'échapper de Cambrai, où Balagny le faisait surveiller; il se retira d'abord en Flandre, dans les terres de sa mère, femme distinguée et d'un beau caractère qui était morte peu de temps auparavant. Robert d'Esclaibes assista en qualité de volontaire au siége que le comte de Fuentès mit devant Cambrai au mois d'août 1595, il y prit même une part active; et le récit qu'il

en fait présente des détails qu'on ne rencontre pas ailleurs. Après la prise de cette place, il continua de servir sous les ordres et la direction de son cousin, M. de Boileux, seigneur de Vendegies, qui avait un commandement dans l'armée. Il se distingua durant les campagnes suivantes et surtout à la prise d'Amiens en 1601; il était alors enseigne d'une compagnie d'hommes d'armes sous la charge du comte de Beaurein. Dans un acte du 30 avril 1614, il est qualifié lieutenant d'une compagnie d'hommes d'armes du comte de Furstemberg.

Après la prise de l'Ecluse en 1603, les hostilités cessèrent enfin entre la France, les archiducs et les Etats de Hollande. Robert d'Esclaibes, *ne pouvant souffrir l'oisiveté se mit à faire l'amour* (ce sont ses propres expressions); il épousa le 9 septembre 1608 M^elle^ Marie Vander Gracht, fille aînée de Gaultier, chevalier, seigneur de Maistède, et de dame Isabeau de Vlierden. De ce mariage naquirent sept enfants dont plusieurs moururent avant lui. Il vivait paisiblement au milieu de cette nombreuse famille, lorsqu'en 1624, Philippe III adressa au marquis Spinola, l'un de ses meilleurs généraux, cette courte et significative dépêche; « *Marquis, prenez Breda,* MOI LE ROI. » On était au mois de décembre. Robert d'Esclaibes se trouvait en son château de Coyeghem (1) dans la châtellenie de Courtrai. Une lettre de l'archiduchesse Isabelle vint lui enjoindre de former sans délai une compagnie et d'attendre des ordres ultérieurs. Il partit donc pour le Hainaut, comptant bien qu'arrivé à Valenciennes, il y opérerait sans peine le recrutement de sa troupe. Mais le marquis de Mornai l'avait prévenu et il dut passer outre pour s'établir au Quesnoi où trois semaines lui suffirent pour se mettre en mesure. Sa compagnie se composait de cent quarante cinq chevaux, levés à ses frais, sauf 600 patacons (2) qui lui avaient été alloués par l'infante. Le 2 février, il reçut l'ordre de se mettre en marche pour Bouge près de Namur, où était le ren-

(1) Cette terre était échue à Adrien d'Esclaibes, père de Robert par son mariage avec Michelle de Hornes. Le château de Coyeghem se trouve gravé dans le *Flandria illustrata* de Sanderus avec une dédicace à Robert d'Esclaibes lui-même par Vaast du Plouich. II 449.

(2) Monnaie d'argent frappée en Flandre sous le gouvernement d'Albert et Isabelle. Sa valeur qui était d'abord de 48 patars fut élevée ensuite à 58. Le patacon porte d'un côté une croix de St.-André et de l'autre l'écu des archiducs.

dez vous général. On lui donna pour quartier le village de Vuaseige où il séjourna pendant une semaine. Là il prit plaisir, dit-il, à se promener par un temps fort serein, dans la plaine où, trois ans plutôt, l'armée que Mansfeldt conduisait au secours de Berg-Op-zoom, fut rencontrée et défaite par Gonçalès de Cordua. Les ossements des morts blanchissaient encore la terre depuis Fleurus jusqu'à Hennuy. Admis à baiser la main de l'archiduchesse et complimenté par elle sur la bonne tenue de sa troupe, Robert d'Esclaibes, soutint pendant le siége de Breda sa réputation de brave gentilhomme et d'habile capitaine.

Là se borna sans doute sa carrière militaire. Agé de près de cinquante ans, il pouvait espérer de finir ses jours dans une douce retraite; il n'en fut pas ainsi. Le château de Clairmont, antique manoir de sa famille, l'une des meilleures forteresses du Cambrésis, fut, à diverses reprises, durant les guerres de la minorité de Louis XIV, pillé, saccagé, brûlé (1). Croyant trouver un asile plus sûr dans sa terre de Coyeghem, il s'y retira; mais il en fut encore chassé lors de la prise de Menin par les Français. Enfin ne sachant plus où aller, il s'adressa au roi d'Espagne et lui remontra que, privé pour son service des deux habitations qu'il possédait, il serait juste de lui en assigner une où il pût reposer en paix. Le roi lui accorda, en attendant mieux, une petite *mercede* de quelques milliers de francs et lui permit de se rendre dans le Cambrésis occupé alors par les Français, et d'aviser à rebâtir le château de Clairmont. Il y vint, obtint une sauve-garde pour cette demeure ruinée; mais au moment où il s'occupait avec ses fils de la relever un peu, elle fut de nouveau envahie par une troupe française qui acheva de la dévaster. Ce fut au milieu de ces tribulations que Robert d'Esclaibes, parvenu à une extrême veillesse, termina sa longue et honorable carrière. Il mourut à Clairmont le 10 octobre 1664, âgé de près de 89 ans. Il fut inhumé avec sa femme Marie Vander Gracht, dame de Malstède, dans l'église d'Inchy auprès de ses ayeux. Sa tombe a été brisée pendant les mauvais jours de la révolution.

---

(1) Les vicissitudes et les désastres du château de Clairmont sont racontés avec détails et intérêt par Charles Antoine d'Esclaibes, troisième fils de Robert. Ce manuscrit nous parait digne d'être publié. Ce serait un bon chapitre à ajouter à l'histoire des monuments civils de la contrée.

# MÉMORIAUX

DE

# ROBERT D'ESCLAIBES.

---

CHAP. I. *Mort du baron d'Inchy. — Avénement de Balagny. — Défaite du sieur de Chamois.*

Au saillir de mon enfance, eagé d'environ sept à huit ans, pendant les guerres d'entre les Pays-Bas et la Fr[illegible], j'ai bonne mémoire que le baron d'Inchy, surnommé de G[illegible], le quel prit par finesse de M. de Licques la ville et citadelle de Cambray et s'en rendit maistre (1), et pour éviter quelqu'autre malheur qui pouvoit lui arriver au Pays-Bas, se résolut prendre Henry troisième, roi de France, pour protecteur. La guerre s'alluma grandement, tellement que le dit seigneur baron, esmeu de colère d'avoir perdu bonne somme d'argent contre la dame de Balagny qui estoit en Cambray avec son mari qui y estoit venu avec un régiment d'infanterie françoise et gascone, de la part du roi, pour renforcer la garnison, aiant la dite dame si bien empli ses esprits qu'elle avoit gagné les commodités du baron et lui causa de le hazard de la guerre et aller en personne chercher l'occasion de remplir sa bourse ne la pouvant bonnement faire par autres voies, à cause que son bien estoit dans le pays saisi, comme il vint aux environs du Chateau-en-Cambrésis en un village nommé le

---

(1) En 1577, les Etats-Généraux, qui étaient parvenus à secouer le joug espagnol, voulurent gagner à leur cause le baron de Licques, gouverneur de la citadelle de Cambrai pour le roi d'Espagne. Bauduin de Gavre, baron d'Inchy, abusant de l'amitié qui l'unissait au baron de Licques, s'empara de la citadelle par surprise, et au lieu de la livrer aux Etats, la retint ainsi que la ville pour le compte du duc d'Anjou. Plus tard, il fut lui-même trompé et dépossédé par Balagny.

Pomereux (1), fit rencontre d'un paysan qui lui lacha une arque-buzade, et lui fit perdre la vie. Aussitôt sa mort avertie au dit Cambray, où le dit Balagni estoit et y tenoit la garnison, en prit l'auctorité supreme et le commendement absolute, tant par l'assistance d'aucuns ses familiers, comme de cheux de son régiment, lesquels pour sa rigueur n'eussent jamais eu en la pensée de désobéir (2).

Quelque peu de tems écoulé en cette sorte et le dit Balagny pensant estre en toute assurance et liberté et suivre les mesmes traces de son prédécesseur, s'estant mis en la mesme protection, vint l'armée de Son Altesse de Parme, avec lui M. le marquis de Roubaix (3), le comte de Lalaing (4), et autres seigneurs, se placer aux environs de Cambray, en intention de la sieger et emporter, où aiant esté quelque tems, arriva nouvelle audit duc de Parme de l'approch[illegible]e faisoit le seigneur de Chamois (5), avec lu beaucoup de cavaliers françois, et une armée qui venoit de la part de son roi pour donner secours audit Cambray. Ce qu'aiant entendu, le dit marquis de Roubaix demanda à Son Altesse permission d'aller à sa rencontre, ce qui lui fut accordé. Incontinent et sans perdre de tems, il forme ses troupes et s'achemine vers Prémont (6), pays de Cambresis, où estoit logé ledit Chamois venant à Serein, village près d'un cart de lieue de l'ennemi; il mit pied à terre et prit quelque réfection dans le chateau dudit Serein, et y mit ses armes, aussitôt se mit à la teste de son armée et marcha vers ledit Prémont, avec telle resolution qu'en l'espace d'une heure rompit et défit entièrement toute l'armée ennemie. Et ne peut-on doubter que tout fut tué et prisonnier, à cause que ledit marquis avoit commandé sa cavalerie prendre le costé de la France pour y

---

(1) Le Pommereul, à 4 kil. du Câteau, entre cette ville et Landrecies.

(2) Ce premier paragraphe est tellement confus, que l'on a quelque peine à saisir la suite des faits qu'il rappelle, toutefois on a cru devoir en respecter la rédaction.

(3) Roubaix fut érigé en marquisat en faveur de Robert de Melun, général de cavalerie et gouver. d'Artois, tué en 1585 au siége d'Anvers.

(4) Philippe de Lalaing, grand-bailli du Hainaut, mort à Valenciennes en mai 1582. — (5) Chamois, mestre de camp de l'armée française.

(6) Prémont et Serain, jadis du Cambrésis, appart. au dép. de l'Aisne.

couper les fuyarts et les passer au fil de l'espée, de manière que rien ne s'est sauvé.

Ledit Chamois fut mesné prisonnier au fort de Marcoing (1), fort cartier dudit seigneur marquis, et quant et lui plusieurs colonels où ils firent leurs affaires ensemble.

CHAP. II. *Cambrai secouru par le duc d'Alençon. Trève. Fortune de Balagny.*

Entre tems que le duc d'Alençon, frère du roy de France, mieux advisé, fit par ordre du roy de France, son frère, et leva une puissante armée et vint secourir ladite ville et Son Altesse, après que le marquis fut délogé par l'ennemi et venu se rendre à lui, proche d'Escaudeuvres, un cart de lieue de Cambray, se retira sans perte pour la bonne advertance qu'on lui avoit fait de Clairmont de la venue de l'ennemi, qui assura tant plus sa retraite.

Le duc d'Alençon entra donc dans Cambray par la porte de Cantimprest, et vint descendre en la maison abbatiale de St.-André (2). On ne tarda pas long tems que l'on commença à traiter quelque trève pour neuf ans, dont la première ouverture s'en fit dans la première salle de ladite maison, où j'ay veu le duc d'Alençon, le seigneur de Balagny et la dame de Clairmont estant debout en un coing de ladite salle, discourant les négoces. Les gens de garde dudit duc estoient tous faisant le milieu d'icheilles, à testes nues, les armes sur les épaules, avec leurs casaques relèvées en broderies très belles, et extrèmement bien équipés. Moi qui promenois devant icheux, entre ledit duc et sa garde, voiant tant de brave monde et en si bon ordre, je me souvins de ce que mon père m'apprenoit à battre le tambour à la françoise, qui estoit pour la marche :

*Colin tampon,*
*Le Duc d'Alençon,*

---

(1) Marcoing, sur l'Escaut, aujourd'hui chef lieu de canton de l'arrondissement de Cambrai, était jadis une des pairies du Cambrésis.

(2) C'est-à-dire le refuge de l'abbaye de St.-André du Câteau, où fut établie depuis l'abbaye de Cantimpré. C'est aujourd'hui le collége communal.

qui estoient mots appropriés à la marche des Suisses de France, au mespris de ce duc pour la difformité de son corps et taille. (1) Feue ma mère, qui entendoit la note, me fit signal de me taire; à quoy ne pensant si profondément, ne laissoie de suivre quelque temps mon dessing (que toute fois cecy ne fust entendu dudit Duc, bien que parloie assés haut). Nonobstant mon innocence, je fus fort bien fouetté de madite mère, au retour chez nous. Voilà une fortune inopinée de moi qui pensoy avoir plustot récompensse de mon travaille que d'estre ainsi maltraité.

Ladite trève allant avant, aussitot le retour des deux armées, furent commis à cette bonne œuvre les personnes suivantes, asçavoir de la part du Duc d'Alençon, le seigneur de Balagny, gouverneur de Cambray, et le seigneur de Chernis, gentil home de mediocre condition; de la part de Son Altesse de Parme estiont les seigneurs de Gongnies, gouverneur de Bruxelles et du Quesnoi, avec un autre gentil homme de calité. Madite Dame et mère, médiatrice des deux parties, alloit à Vandegies-au-bois, à Cambray de là au Quesnoy, lieux désignés pour les effets, où je l'ai suivie en plusieurs voyages, si bien que le tout réussit heureusement et fut ichelle treve faite pour l'espace de neuf ans, comme dit est, conditionnelle que Balagny, aiant donné contentement au duc d'Alençon, demeureroit en puissance et commandement absolu sur ledit Cambray et Cambrésis, limité jusqu'à la rivière de Sel (2) qui est la rivière du Casteau qui va à Hapres (3), confinant d'autre cotté la France et l'Artois; qui n'estoit petite commodité.

Pendant ladite trève, Balagny qui avoit pour poteau le bon duc de Parme, l'aiant prins en amitié et telle que pour le maintenir en

---

(1) Hercule, nommé depuis François, duc d'Anjou et d'Alençon, quatrième fils de Henri II et de Catherine de Médicis, était, disent les historiens, mal fait de corps et d'esprit.

(2) La Selle qui prend sa source au S. du Câteau, dans une vallée appelée Fons-Selle, passe au Câteau, à Solesmes, Saulzoir, Haspres et se jette dans l'Escaut près de Denain.

(3) Haspres, bourg, à l'Est et à 7 kil de Bouchain. Il y avait en ce lieu un prieuré dépendant de l'abbaye de St.-Vaast d'Arras.

ichelle, ledit duc lui fit avoir quinze mils pistolles par an de Sa Majesté, nostre maître, par forme de pension, desquelles il a joui jusqu'à la mort dudit duc, commençant à établir un conseil dans la ville de Cambray formé de trois diverses personnes, asçavoir d'ecclesiastiques, nobles et seculiers, par lesquelles toutes choses estiont ordonnées et exécutées sans aucuns contredits. A laquelle exécution estoit établi ung grand bailly de Cambrésis nommé de Glimes (1) qui estoit pour la police et pour la guerre, un gentil homme nommé M. de Ligny, général de la cavalerie, puis se mit à la confiscation générale des biens situés au pays de Cambrésis appartenans à tous refugiés, tant nobles qu'autres qui n'estoient demeurez sous sa puissance.

A près quoy, Balagny fit une nouvelle levée de gens de guerre, unne partie desquels estiont paiés d'argent venant de France à cause de la protection où l'avoit pris leur roy au paravant la trève, et feignoit estre nécessaire pour son service, de manière que tirant argent de deux cottés, fit un nombre de six cents chevaux et quatre mils hommes de pied, qui tous ensemble lui donna assurance d'exécuter sa volonté, et mit sus une taille personnelle sur tous les habitans du Cambrésis qui venoit par an à cent mils francs. J'en ai veu rendre les comptes, ajoutant à cela la confiscation susdite, joint les quinze mils pistoles et les paiements qu'il tiroit de France, il n'avoit sujet de se plaindre. Du depuis, pour augmenter sa grandeur, fit lever cent chevaux legers, habillez tous de velour jaune, ausquels commandoit un nommé capitaine, alias gascon, et le serviont de garde en campagne, allant à la chasse et ailleurs ; fit venir quarante Suisses, les vingt desquels estoient habillez de velour cramoisy doublé de tafta bleu, les autres d'estamette cramoisie doublée de toille de bleu qui serviont pour sa continuelle garde, par la ville, chambre, et par tout ailleurs, le capitaine desques s'appeloit le sieur de Gontrecourt, le lieutenant capitaine Piquart, vingt-quatre paies tous habillés de velour cramoisie, aucuns de vert pour son fils, la plus grande partie gentils

(1) Gervais de Glimes est cité par Carpentier comme ayant été bailli de Cambrésis en 1587.

hommes de très bonne maison. Voilà une cour de prinche, non de personnes de sa condition.

CHAP. III. *Comme Balagny se mit de la Ligue après la mort de Henry III. La couronne de France apportée aux Pays-Bas par le duc d'Aumal. Conjoncture du prince de Parme aux princes de France par ordre de S. M. et pour maintenir la foy.*

En ce tems arriva nouvelle de la mort de Henry troisième, roi de France, lequel avoit esté tué d'un couteau au bas-ventre par ung Jacques Clement, que chacun opinoit estre unne vengenche du chiel, pour les miserables assasinats commis par ses commendemens ès personnes du ducque et cardinal de Guise dans la ville de Blois, peu avant sa mort, où je pensois être; mais on me renvoya et ne fis le voyage pour quelques considérations. Incontinent la mort dudit roy, tout le roiaume de France fut en très grand trouble par l'occupation de la couronne qu'en vouloit faire le prince de Bearn qu'avoit surnom de Bourbon, qui estoit roi de Navarre en ce temps, et depuis parvenu au titre de roi Henry quatrième, roi de France et de Navarre.

La principale cause de ces grands troubles estoit que plusieurs de ces seignenrs de la maison royale, vouliont aspirer à la couronne, pour ce que ce roy Henry estoit de la religion et en faisoit ouverte profession; de quoi les prinches susdits, si connus, les ducqs de Guise, de Menne, de Joyeusse et plusieurs autres (qu'ai veu), aussi le duc d'Aumal, fort affectionnés à la foy catholique, voiant l'apparance de la grande guerre, et craindant que le prinche de Bierne (1) ne vinst prospérer, prit la couronne de France et l'aportat en ces pays en assurance, où elle est demeurée jusqu'à la paix, que lors fut renvoiée par accord. Tous ensemble s'opposèrent fort et ferme audict princhc, disant pour raison que le titre de très chrestien ne devoit estre donné à unne perchonne hors de la grache de Dieu et huguenot. Sur ces raisons et justes plaintes, tous ces Messieurs d'un commun accord formèrent une belle et puissante armée à laquelle on donna nom *l'armée de la Ligue* et où Ballagny se joignit; et se fist unne très rude guerre aux Hu-

(1) Le Prince de Béarn, depuis Henri IV.

guenots, laquelle a duré quelque tems jusqu'à ce que les princhés, venant à s'affoiblir et le roy de Navarre s'augmentant son pouvoir à l'interest de la foy catholique, furent contrains de mander secours à nostre Majesté, nostre maître, remontrant les obligations qu'il avoit et que sa couronne lui donnoit au maintainement de la foy. A quoi condechendit volontiers et envoia ordre à Son Altesse de Parma, lors gouverneur des Pays-Bas, se joindre à icheux et les assister. A quel effet le bon duc fit joindre son armée et alla joindre celle de la Ligue et passa par Landrecy, de là vers Guise, fit son voiage tant heureusement qu'il entra dans Paris qui estoit fort étroitement siégé du princhè de Bierne, alias roi de Navarre, huguenot, et y mit les princhés françois en liberté. Où estant se trouva entre eux quelques difficultés pour prétendre à la couronne françoise pour la retraite qu'avoit fait le roi de Navarre, ne croyant pas qu'il deut jamais retourner. Ce que voyant, Son Altesse de Parma reconnust que les troubles pourriont lui laisser quelques interests, comme souvent l'on voit aux secours que l'on donne aux François. Ce sujet lui fit prendre sa retraite et se retira dans la ville de Bruxelles, de là en Arras où il rendit son esprit au bon Dieu (1), n'aiant jamais voulu que l'on eust mis aucun autre mémoire pour tant de gloire qu'il avoit acquise et tant de services qu'il avoit rendus que ce qui s'ensuiet seulement les termes : CY GIST ALEXANDRE FARNESSE.

(Je trouve hors de propos couter ichy pour mémoire certain discours fait par M. le marquis de Renty (2), cavalier fort estimé, et de fort grande aucthorité vers Sa Majesté et le Duc, à un embassadeur envoié du Roy de Navarre à Son Altesse devant entrer à Paris (3). . . . . )

---

(1) Alexandre Farnèse, duc de Parme et de Plaisance, gouverneur général des Pays-Bas, mourut à Arras le 3 décembre 1592, des suites d'une blessure qu'il avait reçue au siége de Rouen. Son corps fut transporté à Parme.

(2) Alexandre de Croy, tué devant l'Ecluse en 1604.

(3) Ce paragraphe n'est pas de Robert d'Esclaibes, mais bien de l'abréviateur de ses Mémoires.

CHAP. IV. *Le duc de Parme se retire. Balagny quitte le parti de la Ligue. Madame de Balagny va offrir Cambrai au roi de Navarre. Robert d'Esclaibes l'accompagne. Morts tragiques du seigneur de Villers-Houdan et d'un tireur d'armes.*

Son Altesse, nostre maistre que venés de veoir, marche seulement avec cinq cent chevaux et quelque mille hommes de pied qui suivent son bagage; avecq quoy faist estat casser la teste à tous ceux qui voudront l'empescher faire son pelerinage à la bonne Nostre-Dame de Paris.

Lendemain Son Altesse avec sa petite troupe entra dans Paris, malgré cette forte armée qui tenoit la ville siégée et les vingt mils combatans cy devant dicts et se retira en bon ordre avec tout.

Le bon duc de Parma, dont le retour à Bruxelles laissa Mrs les princhés françois en discution, après leur avoir fait une arrangue avant sortir de Paris. Comme il les voioit se mettre de mauvaise humeur contre lui, il fit assembler tout le conseil de guerre tant de son armée que de celle de France et leur dit : « Messieurs, j'ay satisfait au debvoir et obéissance que doit ung fidel serviteur à son maistre, en vous mettant en liberté comme vous estes. Je me retire pour le servir ailleurs où l'occasion m'appelle. »

Après le retour et mort de Mgr. de Parma, les seigneurs françois firent encore quelque debvoir de s'opposer au roy de Navarre, lequel, aiant entendu les dissentions entre les Messieurs, revint en diligence pecher en eaux troubles, et pour embellir son faist, alla à la messe et se fit homme de bien; qui causa qu'à son retour, quelques uns de ces Messieurs se réunirent avec lui et de son parti; ce qui donna grand confort à se préparer le temps à venir.

Ballagny qui avoit perdu le duc de Parma, son support, si n'siant plus de protecteur, et se voiant approché des armes de Sa Majeste qui vinrent, sous la charge de Dom Augustin Messia, loger au village de Haspres, faisant mine de l'attaquer et de faict fit venir cantité de son armée brusler les bleds jusqu'à la portée du canon de Cambray. Avecq ce, savoit les grandes plaintes que l'on faisoit de lui aux Pays-Bas, se resolut de se rejoindre au Roy de Navarre et se mettre en sa protection, comme pendant la Ligue. Ledit Balagny s'es-

tant joint au Duc de Parma pour la défense de la foy catholique, et estant nostre gouverneur de Cambray et Cambrésis où estoit nostre demeure, je fus contraint prendre les armes avec lui pour le maintenement de la foy, sans solde néanmoins, où estant et ne m'en pouvant retirer si promptement, pour éviter la totale ruine de ma maison, fus commandé d'accompagner Madame de Balagny (1), laquelle alla présenter au Roy de Navarre la ville de Cambray et pays de Cambrésis. Et fumes la première journée coucher à Peronne où estoit gouverneur le seigneur d'Estroumel (2), de Peronne à Mondidier, de Mondidier à la ville de Beauvais en Beauvoisis ; de Beauvais pensemes aller coucher en un beau chasteau nommé Hanvoil (3) ; ce que nous ne fimes, cause que certain capitaine françois s'estoit emparé de la place auparavant nostre arrivée, lequel pour avoir esté contre l'ordre que le roy avoit donné, fut pendu à la porte.

Lendemain matin ; nous fumes donc contraints passer oustre, et aller de nuit loger en un autre chasteau, nommé Villers-Houdan, très beau lieu et plaisant, où nous vint ordre du Roy de France de nous trouver en ung certain village nommé Hétoming (4), où il nous vint trouver, et là fit la Dame de Balligni ouverture de ses intentions, je l'ai vu et entendu, et estant proche d'un pas de lui, accommodé à la mode de ce tems, sçavoir frazé, ung pourpoint de satin colombin plein de tresche d'argent, une épée dorée et une écharpe bleu en chinture. Le Roy demanda à Madame de Ballagny qui estoit ce petit Flamand, elle répondit : Sire, c'est le principal gentil homme de notre pays. Le Roy dit deux fois : il a bonne mine. Rien ne s'arresta pour le jour et chacun se retira.

---

(1) Renée de Clermont d'Amboise épousa, malgré sa famille, Jean de Monluc-Balagny, dans l'espoir de venger par lui la mort de son frère Louis de Clermont d'Amboise, qu'avait assassiné le comte de Montsoreau.

(2) Michel d'Estourmel, seigneur d'Estourmel, de Templeux, de Haissecourt, gouverneur de Péronne, Mondidier et Roye.

(3) Hanvoille, village de Beauvoisis, à une demi-lieue S. E. de Gerberoy.

(4) Sans doute Hétoménil, autre village de Beauvoisis, à 4 lieues N. N. O. de Beauvais.

Trois jours après, nous vint autre ordre du Roy de nous trouver en une petite ville nommé Gerberoy, où nous fumes ; et le Roy, qui venoit de vingt lieues loing donner une camisade à quelque troupe de la Ligue avec ses dragons à cheval, ne laissa de s'y trouver et accepta les offres que lui fit la dame. J'ay veu et oui tous les discours qui en effet estiont de faire l'honneur de tenir cette ville de Cambray et Cambrésis en sa protection, y laissant Balagny gouverneur, l'assurant de sa fidélité à son très humble service. Cela fait, retournames en diligence, tant pour donner ordre à ce qui devoit suivre ce négoce, comme pour éviter plus grands fraix de voyage, qui estiont grands pour le train qu'avoit laditte dame, qu'en effet estoit de vingt ou trente gentils hommes avec leurs gens, trois caroches de sa maison, quatre conseliers nommé Dollet, Pinon, Sart et Bloqueau, avec leur train particulier, une compagnie de cent chevaux legers pour sa garde, et plusieurs autres personnes, tant paiges que laquais. Je laisse tout autre particuliarité de ce voyage ; toute fois il ne me semble hors de propos de compter ichy deux événemens survenus en ce voyage ; l'un qu'estant de retour à Mondidier, petite ville de Picardie, certain gentil homme nommé de Messier vint le soir souper avec nous, lequel avoit une compagnie d'infanterie dans la ditte ville, et tenoit pour la Ligue. Après avoir soupé, se passa le temps au jeu de cartes ; ce gentil homme avoit toujours les yeux bessez, tellement que l'on ne voioit qu'à peine l'ouverture de ses yeux.

Lendemain de bon matin, rechûmes une allarme bien chaude que le seigneur de Humières, général de l'armée de France, estoit à la portée du mousquet de la porte de la ditte ville, à intention de la prendre et nous couper à tous la gorge. Ledit Messier estoit auteur de cette trahison, aiant espris mettre sa compagnie à laditte porte et la faire tirer contre nous, tenant ichielle ouverte, tant que le seigneur de Humières y fust entré avec grand nombre de gens, qu'il avoit avec lui. Dieu nous a conservés de ce naufrage ; un des laquais dudit Humières, qui avoit apposté une monstre pour la désignation de l'heure précise, y fut pendu.

L'autre, qu'estant logez à Villers-Oudan, le bon vieux patron qui avoit quitté sa maison à sa fille mariée à ung gentil homme françois, lequel fut pris prisonnier par les gens du Roy, lui allant

présenter son service, l'élargissement duquel fut poursuivi par madame sa femme, qui vint avec nous et en notre présence fist une infinité de remontrances pour tacher ravoir la liberté à son dit mari, pour tout quoy n'eult d'autre réponse du Roy qui dict : Ma mie, je suis pauvre roy et me faut de l'argent puisqu'il fust pris; et fut icheluy gentil homme rançonné à vingt mille francs. Le bon père donc voiant toutes ces misères et désastres si grandes par les ornantés qui se commettoient en ceste guerre civille, et qu'il y avoit une si grande désolation par toute la France que c'estoit une pitié maudite, se résolut, pensant trouver le calme, de venir avec nous et demande à Madame Baligny si le repos se trouvoit à Cambray. A quoi répond ladite dame : Jésus ! Monsieur, rien plus pacifique que nos cartiers ! Le pauvre vieillart, sous cette croyance, fait amaze de six mil écus (qu'ay veu) et me les montroit par la confidance qu'il avoit de moy, donne l'adieu à ses enfans, et se résoult venir avec nous, ne menant quant et luy qu'un vieux fidel serviteur qui l'avoit servi passé longues années. Estant arrivé à Cambray, fut quelque temps en repos selon ses désirs ; mesme venoit fort souvent manger avec Balagny en très bonne santé, jusqu'à un jour qu'il se sentit touché mal (Dieu peut savoir ce que ce pouvoit estre) et mourut subitement. Son pauvre serviteur, en très grande affliction, fust consolé par les nouvelles qu'on luy apporta, lui disant qu'il avoit empoisonné son maistre ; ainsi, sans autre forme de prochès, fut pendu. Le piteux cas où estions ! Les six mil écus n'ont pas été renvoié à ses parens. Le bon Machiavel a fait quelquefois de semblables actions.

Puisque ces discours sont en jeu, j'en diray encore un autre arrivé à un tireur d'armes nommé le sieur Augustin, italien, et avoit son valet nommé Francisco, qui tous deux avions très bien l'épée à la main, et ay bien été deux ans à son école avec autres vint à vint-cinq gentilhommes et autres personnes, en quel tems n'avons entendu que bien peu de leur mauvaise vie. Cependant, au bout du terme, ce pauvre misérable aiant accumulé cantité de richesses, cela faisoit du mal les voir changer de pays. L'on supposa certains paiges qui s'escrièrent sous prétexte de quelque méchanceté. Aussitôt on appréhende Augustin et fut le lendemain brûlé sur le marchier de Cambray, et son Francisco pendu. Et comme ils n'avient nul héritier par deçà, on garda leur argent et

commodité, craindant que tout ne fut perdu. On en fist de même à un brave capitaine nomé le capitaine gascon, qui plusieurs fois a mangé de nostre pain, lequel, sous prétexte d'avoir contraict une fille envoyée exprès en sa maison, eust aussi la teste tranchée, et un jeune cavalier qu'il avoit avec lui, je ne sçais pourquoi, fut pendu. Ses richesses et comodités qu'il avoit accumulées furent aussi conservez jusqu'à l'arrivée de ses héritiers, que jamais on n'a vus. Le seigneur Jean Paul, escuier de Balagni, fit plus finement, et se retira sans dire adieu. Voilà de grandes actions!

CHAP. V. *Le maréchal de Retz prend possession de Cambrai au nom du Roi de France. Prise de Laon. Entrée de Henri IV à Cambrai. Robert d'Esclaibes quitte le service de Balagny et se retire en Flandre. Prise de Dourlens. Siège du Catelet.*

Rentrons à nostre voiage. Estant donc de retour à Cambray, quelque temps après y arriva le maréchal de Rez (1), de la part du roy de France, son maistre, y prendre possession dudit Cambray et Cambrésis, et le serment dudit Balagny, du magistrat et de la communauté. Ce qu'estant achevé au contentement dudit maréchal, se fist grand feu sur le marché, au bout duquel y avoit une statue habillée en almafrodite, portante toutes les écharpes des couleurs de la Ligue, et estoit aussi prinse pour la Ligue, où l'on mit le feu et fust toute consommée. Ceux qui vouloient faire les bons royalistes y mettiont premier le feu avec flambeaux à ce préparez, et s'en bailloit à qui en vouloit avoir (2).

---

(1) Albert de Gondi, duc de Retz, pair et maréchal de France, représenta le comte de Flandre au sacre de Henri IV. Il mourut à Paris en 1602.

(2) Voici comment Jean Doudelet raconte ce fait : « Balagny, voulant se retirer de la Ligue dont il s'estoit aidé long-temps pour jouer son personnage, envoya des lettres pardechà, par lesquelles il mandoit que doresnavant il vouloit tenir le parti de son roi et qu'il ne vouloit plus tenir de la Ligue. Puis, par quelque dimance ensuivant, il feist faire une statue d'ozière, l'ayant fait acoustrer comme une demoiselle, lui mist des encharpes de toutes couleurs, excepté blanc et bleu, puis estant en cet équipage, la feist mettre au marchié de Cambrai sur un haut théâtre que chacun pouvoit la voir, et ce dit jour, au mois de juil-

Cela fait, ledit maréchal s'en retourna en France, et lessa Ballagny bon et assuré royaliste ; lequel (pour en bien témoigner son affection), outre sa garnison, faist aussitôt lever huit cent chevaux et sept mil hommes de pied, avec lesquels s'achemine au secours du roy son maistre, qui tenoit la ville de Laon en Lannois siégée, dans laquelle estoit le fils du Duc de Menne (1), avec plusieurs Napolitains qui serviont encore les seigneurs de la Ligue, et y firent très bien, repoussant nos assauts aussi courageusement qu'il se pueult, où je recheup un coup de pierre qui me renversa bien loin et me fonçat le casque bien avant. Voilà comme il falloit jouer mon personnage, puisque je ne pouvois me retirer comme dit est, et que pour sauver ma maison et éviter la totale ruine, me falloit ainsi le faire ; bien est vrai que j'avois permission de Sa Majesté, et que n'estois à aucun gage, ne obligé ni sermenté. Les seigneurs françois qui estiont avec le roy appellient Ballegni et ses troupes, *les tarde advisés*. La ville prinse, Balagny retourna à Cambray faire préparation pour la venue du Roy de France, qui en personne voulut reconnoistre quelle place il avoit prins en protection. A son arrivée, Balagny feit avertir toutes personnes se tenir prest et en bon équipaige pour la venue susdite. Comme le Roy approcha de Cambray, trouva quentité de monde, tant cavallerie qu'infanterie en bataille, entre Niergny et la ville.

La cavallerie et infanterie de la garnison estant au faubourg et dans la ville, les canons faisant ung bruit indicible estonnioint les aspectans, et se faisiont tellement entendre que le cheval de la Mathurine, folle sage du Roy, lui pensa faire un mauvais tour.

Comme le Roy fut entré par la porte que l'on appelle porte neuve, lui fuct apporté un daix sous lequel il se mit et le magistrat de la ville l'asportant, estant de damas blanc avec de grandes frin-

---

let, à l'heure du soupé, appellant cette demoiselle la Ligue, y bouta le feu par dérision, se moquant de la Ligue catholique, après avoir tiré argent du roi d'Espagne, beaucoup d'années... Cette Ligue ou statue d'ozière fut acoutrée et mise en équipage par la femme Adrien Bellot pour complaire à son Balagny.... »

(1) Charles Emmanuel, duc de Sommerive, second fils du duc de Mayenne, mort en 1609 sans avoir été marié.

ges d'or, chemina là dessoubs sur un beau cheval d'Italie blanc et alla passer sur le marché, de là pardevant Saint-Aubert, puis alla saluer Nostre-Dame-de-Grâce (1). N'estoit-ce point là unne action de bon chrétien? Encore sy ce fust été comme il debvoit; de quoi, j'en doute, pour lui avoir entendu dire autrefois ces mesmes mots: « Je serois bien fou perdre ung royaume pour unne messe. » Nonobstant il fit fort bonne mine; ce qu'aïant faict, il fut visiter la ville et citadelle, puis print quelques refections au souper, puis il partit et alla la nuit à Peronne, de là à Paris.

Estant rentré, Balagny recheut nouvelle des approches que faisoit Don Augustin Messia (2) de la ville de Cambray. De faict il vint planter son camp au village de Raspres par commendement de Sa Majesté, n'estant distancte que quatre lieues de Cambray, où estant, fut la guerre ouverte et la trève rompue. Les bleds furent brûlés aux environs dudit Cambray jusques la portée du canon. Il y eut force rencontres soldatesques qui se battiont bravement.

Ayant le logement duré quelque tems sans faire aultre approche ni semblant d'attaquer la plache, seulement ruiner le pays, Don Augustin Messia fut bonne espace de temps égaré pour passer son hyver, pendant lequel tems Sa Majesté envoya M. Moriensart au Casteau-Cambrésis, où fut mandé le seigneur de Clairmont, mon père, et lui fut commandé de sa part de se retirer et venir au Pays-Bas. A quoi ledit seigneur ne fict aucune réflection, se résoudant à l'instant perdre et quitter plutost tout son bien que d'estre taché de désobéissance, comme il n'avoit jamais fait en sa vie. Ergo donc, il se retira et vinst à l'obéissance susditte, et fut rechu fort amiablement par Son Altesse Ernestus, apparant par lettres et parchemin que je tiens dans mes papiers, donné de la

---

(1) Jean Doudelet dit quelque chose de plus : « Ce qu'ayant faict, » il fut visiter la ville au grand applaudissement de toute la ville. Il » n'y avoit si petit enfant qui n'eust escharpe pendant jusqu'à terre. » Si une femme n'avoit qu'ung couvre-chief, elle le déchiroit de bon » cœur pour faire une escharpe pour son fils. »

(2) Don Augustin Messia, qui aida en 1595 à la prise de Cambrai par le comte de Fuentès, fut fait immédiatement gouverneur de la citadelle.

part de Sa Majesté, datté du dernier décembre 1594. Le bon patron m'envoia aussitôt ces nouvelles en ma maison à Cambray le plus secrètement qu'il poeult, afin que Ballagni n'en eust langue et éviter le péril grand qu'il y avoit en ma retraite. Incontinant, sous prétexte d'aller à la chasse, je sortis de la ville et faisois chasseur pour amuser les gens de la ville qui aviont l'œil sur moy et mes actions.

Ce mesme jeur au matin, je fus quelque tems tenu par la main de Balagny, je ne sais à quelle intention, et ce jusqu'à l'entrée de la citadelle, qu'il arriva un courrier du Roy de France avecq ung paquet de lettres qui fict me quitter de sa main.

Et comme en ce tems l'on avoit de coutume que, pendant le diner, la porte de la citadelle estoit toujours fermée, je regarde la fermeture; aussitost je viens en ma maison faire le paquet. L'après dinée, vint une dame nommée Madame de Ligny, femme du général de la cavallerie de Ballagny, et venoit à intention m'entretenir au jeu tant que les Suisses furent venus pour m'arrester. La bonne dame n'y trouva que le nid ; l'oiseau étoit envolé. Aussitost mon arrivée à Clairmont, sans perdre de tems, alames coucher à Vandegies (1), au bon lieu désigné pour ma retraite.

L'infanterie du Quesnoi, celle de Landrechi et d'ailleurs, nous vinrent recueillir à la rivière de Sel, et nous conduisirent, selon lesdittes ordres, jusques en lieu de sureté. De Vandègies fumes au Quesnoy, de là en Flandre, sur les biens de ma bonne feue dame et mère, laquelle, pour la conservation du pauvre peuple du pays de Cambrésis et leur maintenement, perdit la vie et mourut pendant le camp de Haspres susdit. Dieu par sa grache lui face miséricorde. Amen.

Estant donc en Flandre, je recheus nouvelles du siége du Castelet en France et pour m'y trouver. Mon cousin de Vandegies qui estoit venu là avecq quatre compagnies de chevaux-legers quérir le Duc de Parme qui étoit là pour la conduite dudit siége, lequel

---

(1) Vendegies-au-bois, sur le ruisseau d'Erpy, auj. canton-est du Quesnoy.

ne dura guères. Incontinent cette prinse, l'armée marcha droit à Dourlans, ville de France, commandée par Son Excellence le Comte de Fuentes, et ce fut environ le mois de juin 1595, et fut ichelle plache extrêmement siégée. D'où je partay pour Bruxelle envoié par commission pour aviser d'assembler quelques gens de renfort pour notre armée, s'il en fut besoin, d'autant que Son Excellence susditte, entrant avant en France, doubtoit ce qui arriva pendant mon séjour audit Bruxelle. Le Duc de Bouillon (1), françois, se voyant accompagné de très brave et grand nombre de noblesse, print une résolution venir secourir la place; ce qu'il ne sceut effectuer, aiant esté entierrement défait et mis en route quantité de morts, entre autres cavaliers de renom, si comme M. de Villars (2), gouverneur de Rouan, M. de Saint-Cheval (3), brave homme, et plusieurs autres, entre lesquels mourut ung seigneur de la maison de Haluin, (4) bien gentil cavalier, et furent grandement déplorés partout, tant d'ung cotté que d'autre.

Je ne feray davantage de discours sur cette bataille, d'autant que je ne l'ai vue, dont j'ay bien du regret, remectant le tout aux livres qui en disent assés la vérité. Si est-ce toutefois que je n'ai trouvé ès livres avant dicts l'escript qui s'en suit estre véritable qu'est le terme commun qui dict : où orgueil chevauche devant, honte et domage la suivent de bien près. Le Duc donc susdit aiant commandement du Roy joindre ses troupes avec aultres qu'à cet effet avoit préparé le Duc de Buiron (5), lequel avoit la mesme charge et debviont ensemble faire le secours; ce qu'infailliblement eussent fait à leur plaisir sy se fussent joint; mais la témérité du Duc de Bouillon fut telle que, se voyant suivi de tant de brave noblesse, voulut tenter la fortune seul et avoir l'unique gloire sans en parti-

---

(1) Henri de la Tour, duc de Bouillon, prince de Sedan, créé maréchal de France le 9 mars 1592, mort en 1623.

(2) André de Brancas, seigneur de Villars, nommé amiral de France, en 1594, par suite de la démission du duc de Biron.

(3) Mézeray le nomme Sesseval.

(4) Léonor d'Haluin, seigneur de Roncoy, fut tué en effet au siége de Dourlens avec son frère Charles, comte de Dinan.

(5) Charles de Gontaut, duc de Biron, pair de France, maréchal en 1594, condamné à mort en 1602, comme criminel de lèse-majesté.

ciper son voisin qui venoit en diligence et n'étoit plus qu'à demi journée de lui. Le Duc de Bouillon nous vint donc attaquer d'une furie françoise et donna jusqu'à notre canon, où ils tuèrent seulement quelques de nos soldats, puis repoussé et mis entierrement en route ; voilà la honte et domage qu'a apporté la témérité et orgueil que dessus.

Incontinent le secours rompu, l'on retourna à la place, laquelle, après la baterie achevée, fust prinse par assault, entrant nos soldats par le chasteau où estoit la brèche, d'autant que, cessant la batterie, les deffendans eurent croyance que n'avions plus de vigueur, usant de ces mesmes termes : ma foy, veilà les Bourguignons ; les allons-nous en dîner ! Et de faict vont se mettre à table et faire bonne chère, sans penser plus avant. Ils firent en cela un grand pas de clercq, quitter la brèche sans l'avoir bien reconnue. Pendant qu'ils estoient à leur easquet, nos soldats monstiont à la brèche et treuvèrent plusieurs de ces messieurs qui n'avoient encore torché la bouche et leur fut nétoyée par la mort en général, de là entrâmes du chateau dans la ville, laquelle fut entièrement pillée et mise au fil de l'épée, sauf les femmes et enfans qui ne furent des plus bruellement traités ; il y eut toutefois grande cantité de morts qu'ay veu être encore sur les champs quelques jours après, venant de ma commission.

Chap. VI. *Siége de Cambrai. Prise de la ville et de la citadelle.*

Cette ville mise en l'obéissance de Sa Majesté, après avoir tiré les morts et mis garnison, l'armée vint se remettre devant Cambray et fut siéger les quartiers, fait à sçavoir : Son Excellence le Comte de Fuentès (1) à Escandeuvres, le Duc d'Ascot (2) à Niergny, le Comte Boure, général des hommes d'armes, à Thun-St.-Martin où j'estois volontaire avec le sieur de Boileux, mon cousin, qui commandoit de lieutenant-général et particulièrement à la compagnie

(1) Don Pedro Henriquès de Gusman d'Azevedo.

(2) Philippe de Croy, duc d'Arschot, prince de Chimai, capitaine d'une compagnie de cinquante hommes d'armes, etc., mourut à Venise le 11 décembre de cette même année 1595.

de M. le Comte de Solre (1), les autres à Ste.-Osie (2) et ailleurs ; et estoit environ le tems d'aoust.

L'origine de l'approche pour arriver à Cambray fut unne grande courtine que nous fîmes auprès de la grande Justice, sous l'ombre de laquelle nous nous pouvions mestre à couvert du canon plus de deux mille infantes qui servions de suport aux travailleurs, tellement qu'à la faveur de notre infanterie et non obstant les sorties des assiégés, les batteries furent dressées tant sur la Justice (3), sur l'église de la Neufville (4) qu'ailleurs, signament l'une de huit à dix pièces de canon, sur le bord du fossé joindant le beaulevert-Robert, qui fit sa bréche audit beaulevert et à son casamat, l'autre à la courtine joindante ; et la dernière fut de cinquante pieds de large, auprès de la porte du Mal (5), à laquelle du clocher de St.-Géry l'on tuoit du monde à nostre batterie qui causa dresser les pièches contre ledit clocher et la ruiner. La Bourlotte (6), brave coronel des nostres, entendit qu'il y avoit quelque nombre de l'ennemi dans une plache sous le pont de laditte porte ; il fit pommes les renards ; alla par dedans la terre les dénicher et tailler en pièces. Cela fait, le fosset fut mis en liberté et telle que l'on y cheminoit autant assurement comme sy fust été permis. Mesme le branle qu'avoit fait nostre canon, battant le baulevert et casemat, avoit causé que deux de nos pièches estiont tombé dans ledit fosset ; lesquelles furent remises sans aucun péril.

---

(1) Philippe de Croy, capitaine des archers gardes du corps, gouverneur de Tournay et Tournésis, en faveur de qui la terre de Solre-le-Château avait été érigée en comté le 3 nov. 1590. Mort grand-écuyer des archiducs Albert et Isabelle, le 4 février 1612.

(2) Ste.-Olle, à l'ouest de Cambrai, ne forme aujourd'hui qu'une commune et une paroisse avec Raillencourt. Jadis c'était une succursale de Sailly.

(3) Lieu où se faisaient les exécutions criminelles, au S. E. de Cambrai, entre Niergny et Awoingt.

(4) La Neuville St.-Remi, tout près de Cambrai au N.

(5) Aujourd'hui porte N. D. au S. E. de la ville.

(6) Claude La Bourlotte, fils d'un valet de chambre-chirurgien de la maison du comte de Mansfeld, fut un capitaine vaillant et renommé. V. l'article qui lui est consacré dans le dictionnaire de Bayle. Dupont, *Hist. de Cambrai*, VI. 78 et 81, nomme cet officier La Barlotte.

Les brèches ne furent suffisantes pour espérer la prise de la place. Non obstant, les bourgeois d'icelle, reconnoissant quelque péril, prirent envie suivre leur première résolution, adviser à leur sureté, et n'attendre l'extrémité, traitèrent et envoyèrent secrètement pour leur reddition. Balagny ayant eut langue de cette affaire, envoya quérir le seigneur de Le hove, premier et principal auteur de cette reddition, qui l'allat trouver dans sa chitadelle (un coup de grande résolution !), où il joua si bien son personnage qu'il fit croire audit Balagny de sa fidélité, disant entres autres qu'il lui apportoit sa teste s'il avoit mauvaise volonté. Ledit Balagny, endormi de ces belles paroles, lui rend la liberté et le renvoye à la ville, où estant sur le marché avec toute la bourgeoisie en armes, et les Suisches de la garnison en nombre de quatre cent, tous braves hommes, eussent bien pu empêcher la révolte s'ils eussent voulu ; mais la finesse de les avoir gaignés les fit demeurer en neutralité et ne bougèrent. Aussitôt ledit seigneur de Le Hove tire de sa poche l'escharpe rouge et mest au col, criant : Vive le Roy d'Espagne ! suivi de toute la bourgeoisie. L'on dépêcha en diligence gens suffisants pour aller chasser aucuns François qui tenoient encore la porte de Cantimprest, désignée pour l'entrée des nostres.

Voicy la forme de notre camp et comme nous l'avons approché et battu, n'aiant seulement mis que le principal du cotté que l'avons attaqué, étant écrites les particuliarités sur cette pinture.

Nota, que les paroles qui précèdent sont escrites de la main du seigneur de Clermont, au bas de la page. Elles indiquent qu'il inséroit en cet endroit un plan de l'attaque du siége de Cambray ; il ne s'y retrouve plus. C'est une perte. L'on voit encore dans le manuscrit trois plans détachés qui sont dessignés à la plume avec netteté et intelligence, l'un est pour la disposition de l'armée de l'archiduc Albert pour le secours d'Amiens, l'ordre de bataille de l'armée du siége y est aussi ; un autre camp représente l'amirante d'Espagne près de Tirlemonde et l'arrivée du renfort ; le troisième regarde le siége de Breda par le marquis Spinola, 1625. On trouve dans les légendes relatives à ces trois plans que le seigneur de Clermont s'étoit appliqué à acquérir les connoissances convenables à un homme de guerre. *(Note de Jean Fremin, à qui l'on doit la seule copie qui reste des Mémoires de Robert d'Esclaibes).*

A la page suivante, la narration continue ainsi :

Il y avoit audit Cantimpret un Gascon nommé Fonteville, cousin de Ballagny, avec plusieurs gens. Lesquels, voyant venir les messieurs de la ville, se doutèrent de mauvaise mesure, quittèrent la porte et se retirèrent le loing du rempart du costé de Sel; et comme ils passiont sur un petit pont de la rivière des Cordeliers, ung bourgeois, en présence de tous ceux qui le suiviont, pensa donner d'un gros de musquet sur la teste dudit Fonteville; ce que voyant, celui-ci fit doubler le pas et vinrent rejoindre Balagny qui estoit encore à la garde de la bréche du boulevert-Robert. Estant ensemble, ils entendirent les tambours de nostre armée qui marchiont dans la ville, y estant entré avec les régimens espagnols et walons, si comme les régimens du Comte de Fresin, lequel vint faire place d'armes sur la place Nostre-Dame, ainsi les autres qui tous estiont entrés par la porte susditte, laquelle avoit été ouverte par les députés bourgeois, et ce, ung peu plus tempre que n'estoit résolu; mais cela fut par un accident estrange, qu'estantes toutes les conditions et articles mises par escrit et en main d'ung nommé Quellery, honeste bourgeois de la ville, pour les porter signer à Son Excellence de Fuentès, comme ledit Quellery estoit sur le rempart et près à descendre, arrive un coup de canon qui fut le dernier tiré de nostre armée qui l'emporta avec tous ces escripts; ce qui rédhuit les pauvres Cambrésiens en grande perplexité et craindirent de pire, et que le malheur n'en eust ameiné d'autres plus grands, fut résolu d'ouvrir la porte. Ce qui se fit en confiance de la foy et parole donné par Son Excellence; ce qu'il tint, mais non pas tel qu'il étoit traicté, poeult-être par oubliance, la ville ni les habitans ne rechurent aucun domage en eux ni en leur bien. M. le Comte de Bonsau, M. de Boileux et moy entrâmes des premiers et vismes entièrement la disposition de ce qu'il s'estoit faict dans la ville, assez mise en lumière par de mélieurs écrivains que moy, qui n'ai fait cette profession, lesquels en pourront donner plus d'éclaircissemens aux curieux. Je diray bien toute fois en passant quelque petite particuliarité qu'ay veu; ce qui poeult-être sera autant agréable au lecteur par la vue qu'en ai fait que quelqu'autres plus grands écrits par ouï dire, d'autant mesme que la vérité dont je professe user sera assurée. Avis à cheulx qui voudront m'égaler en cela. Choses donc admirables des puissances divines et comme Dieu dispose de tout selon sa sainte grache et volonté, estant à lui que l'on doit rendre grache, non aux créatures !

Nostre armée donc de devant Cambray n'estoit composée que de huit à neuf mille hommes, tant cavallerie qu'infanterie, unne ville si puissante, la saison si avancée, les secours entrez tant du seigneur de Vuicq (1), premier que du Duc de Rethelois (2), fils du Duc de Nevers, que le Roy de France estoit à Péronne, à intention de secourir la plache et la mectre en toute liberté, cependant fut prinse et mise sous l'obéissance de Sa Majesté. Il est vray que nostre armée avoit un grand avantage de la saison très belle et la commodité de vivre à fort vil prix; nous avions une couple de perdrix avec les oranges, cappes et olives pour dix pattards (3) le tout : le pain et vin venant de Vallenchiennes, Douay, Bouchain et d'ailleurs en toute liberté et estiont meilleur marché en nostre armée qu'au lieu d'où ils venoient, et ait veu quelquefois l'abondance si grande, que des panetiers donnoient des pains qui leur restiont pour au plus tot recourir au nouveau, et faisiont cela non tant pour le lucre, comme pour assister l'armée, afin de recouvrer Cambray et en chasser Sailagny qui estoit tant odieux à tous les messieurs, signalement à cheux de Douay qu'ils eussent volontiers donner tout leur vaillant pour venir à bout de cette prinse.

Le bon archevesque nommé Berlaymont (4) travailloit aussi à cela de tout son pouvoir, sous espoir que ceste rendition lui rendroit aussi son authorité dans Cambray. Je croy fermement qu'il auroit

---

(1) Dominique De Vic, surnommé jambe de bois, brave officier qui s'était déjà signalé au siége de Laon, est le même qui passant rue de la Ferronnerie, quelques jours après l'assassinat de Henri IV, tomba sans connaissance à l'aspect du lieu où son roi avait été frappé, et mourut le lendemain.

(2) Charles de Gonzague, alors âgé de 16 ans, devint duc de Nevers le 22 octobre 1595, par la mort de son père, lequel succomba, dit-on, au chagrin d'avoir encouru les reproches que Henri IV lui faisait de n'avoir pas secouru à temps la ville de Cambrai.

(3) Le patar, vingtième partie du florin, valait cinq liards (6 centimes).

(4) Louis de Berlaymont, élu archevêque de Cambrai en 1570, mort en 1596. La bibliothèque de Cambrai possède de curieux mémoires sur la vie de ce prélat et sur les vicissitudes du pays pendant qu'il a occupé le siége archiépiscopal. On y trouve plusieurs passages empruntés aux Mémoires de Robert d'Esclaibes.

bien pu avoir du moins quelqu'avantage plus grand que n'a l'archevesque moderne d'aprésent ; mais le coup de canon dernier, comme dit est, l'a fait retirer sans aultre espoir, à cause que les capitulations furent emportées ; et je m'assure qu'il y avoit plus d'avantage pour lui que n'eurent les racommodemens des dernières.

Laditte ville donc rendue, la chitadelle tint encore sept jours ; qu'estans escoulés, Ballagny se résolut d'en sortir. Ce qu'il fit avecq la teste de sa gendarmerie, les ducs de Retelois et le seigneur de Wuick, qui estoient entrez dans Cambray pour la secourir. Le Duc n'estoit venu tant pour la force de sa personne comme pour ostaige, que le Duc de Nevers son père envoyoit à Ballagny, l'assurant qu'il mourroit plutost que de manquer de le secourir. La sortie fut assez honeste, néanmoins un peu honteuse pour s'estre laissé vaincre par si petite troupe de gens. Nous les fûmes conduire assez loing, d'où retournâmes à nostre cartier.

A la venue de Ballagny à Péronne, il fut trouver le Roy, qui à l'abord lui demanda tout en tournant son corps, voulant signifier les Martins qui sonnent l'heure de la ville : « Hé bien, Ballagny, où « sont-ils mes Martins de Cambray? Ventre saint gris ! je ne sais qui « me tient que je ne vous fais couper le col. »

La dame de Ballagny, deux ou trois jours avant la sortie, fit appeller son mari et luy dict les mêmes termes, comme m'ont rechité les présens et qui depuis m'ont servi : « Mon fils, comme elle l'appelloit ordinairement, « vous sçavez l'honneur que je vous ai « fait et la continue action de ma bienveillance. J'ai une chose à « vous dire qu'espère me promettrés effectuer en reconnoissance de « tous les bienfaits qu'avez rechu de moy; je m'en vois mourir ; me « promettez-vous tenir ce que je vous diray? » Balagny, esperdu de se voir en si grande adversité, lui répond que chose du monde ne sauroit l'empescher d'obéir à ce qu'elle lui commanderoit. Entendant cette réponse, elle luy dict d'ung cœur Dieu sçait quel : « C'est que je veux que vous et vos enfans mourriez tous sur le « rempart de la chitadelle de Cambray, plutost que d'en sortir. » Aussitôt elle rendit l'esprist; et Ballagny ne tint point sa promesse, tout cela achevé.

(*La suite au prochain cahier.*)

# NOTICE

SUR LES

# DENIERS DE PLOMB

DU

## CHAPITRE NOBLE DES CHANOINESSES DE Ste-ALDEGONDE,

A MAUBEUGE.

Le chapitre de Ste.-Aldegonde avait au nombre de ses droits et priviléges, celui de battre monnaie. Les souverains du pays restreignirent souvent ce droit: plusieurs fois il lui fut ôté et ensuite rendu. Mais depuis 1678 où Maubeuge, par le traité de Nimègue, passa sous la domination française, il ne lui fut plus concédé.

Le cours de cette monnaie fut aussi sujet à bien des variations. Restreint d'abord aux distributions qui se fessiant journellement dans l'église, il s'étendit plus tard à Maubeuge et à ses faubourgs: puis on le renferma dans ses premières limites. Le dernier acte connu, qui concerne ces deniers, en établit le cours dans toute la province du Hainaut (1).

(1) Ce ne fut point seulement le chapitre de Ste.-Aldegonde qui fit battre monnaie à Maubeuge: il existe des deniers d'argent qui y furent frappés sous Charles-le-Chauve. Ces pièces ont pour légende: MELBODIO. (Voyez Leblanc, *Traité historique des monnaies de France,*

L'époque où le chapitre obtint le premier privilége de forger des deniers n'est pas connue ; il fait valoir dans sa demande, adressée en 1463 à Philippe-le-Bon, pour obtenir le rétablissement de ce privilége que ce prince lui avait ôté, qu'il en jouissait depuis sa fondation par Ste.-Aldegonde en 661 ; mais rien ne prouve cette assertion. La pièce la plus ancienne qui soit venue à notre connaissance, où il est fait méntion de ces deniers, est un compte de la croche (crosse) de l'église madame Sainte-Aldegonde de l'an 1598 ; on y lit : « Pour une molles a faire deniers « de plonck et le fachon de V^c meriauls.... XXI sols » (1). On observera en outre que le chapitre fesant faire des coins pour sa monnaie devait y être autorisé. Si rien ne vient appuyer l'assertion du chapitre sur l'ancienneté de son droit, rien aussi ne prouve qu'il n'existait pas depuis très-longtemps, sans que nous admettions cependant qu'il fut aussi ancien que sa fondation.

Ces deniers, dans le compte, sont appelés *Mereaux*, ils étaient en plomb, et l'ont toujours été ; ils servaient à payer aux chanoinesses présentes aux offices leur quôte-part dans les dis-

---

page 155, et Gresquière, *Mémoire sur trois points intéressants de l'histoire monétaire des Pays-Bas*, page 90.) Il paraît que ce prince en fit frapper dans un grand nombre de villes, après le partage du Royaume de Lothaire, qui eut lieu entre son frère Louis-le-Germanique et lui à Bruyst, petite île de la Meuse, entre Herstal et Mersen, en 870.

Les comtes de Hainaut firent frapper la plus grande partie de leurs monnaies à Valenciennes et à Mons ; mais ils en firent battre aussi dans d'autres villes ; et Maubeuge figure parmi elles. Un ouvrage imprimé à Londres en 1769, donne la description suivante d'une pièce qui y fut frappée, la voici : IOHANNES COMES HANONIE avec la tête du comte ; au revers, MELBODIENSIS. C'est un *sterling* de Jean II d'Avesnes, mort en 1304. (Voyez *Miscellaneous views of coins*, planche 3 ; Duby 3^e vol. et le *Nouveau programme d'Etudes historiques et archéologiques, sur le département du Nord*, par M. Le Glay, archiviste général du département du Nord, Lille, 1836. in-18.

(1) Les comptes du chapitre étaient faits en livres Hainaut, qui ne valent que *douze sols six deniers* argent de France ou 61 centimes 70/100^e. Lorsque nous parlerons de livres ou de sols, ce sera toujours de la monnaie de Hainaut qu'il sera question ; ici les 21 sols font 65 centimes, représentant une valeur actuelle de 5 francs 20 centimes.

tributions journalières, cette dépense, ainsi que la recette, prit plus tard le nom de *Quotidienne*, qui signifie distribution de chaque jour; deux chanoinesses étaient chargées, tant de la recette que de la dépense, et tenaient note des Dames présentes. Vers l'année 1500 un receveur spécial fut chargé de cette recette, à laquelle on joignit celle de la trésorerie; mais une chanoinesse fut toujours chargée de la feuille de présence.

**Du compte de 1534, il faut aller à l'année 1465 pour retrouver ces deniers, et cela dans les lettres patentes de Philippe-le-Bon, que nous croyons à propos de donner en entier.**

« Philippe par la grace de Dieu duc de Bourgoingne de Lothr,
« de Bracbant et de Lembourg, comte de Flandres, dartois, de
« Bourg^ne^. palatin de haynn de Hollande de Zellande et de Na-
« mur, marquis du saint empire, Seignr de Frise, de Salms et de
« Malines, à tous qui ces pntes lres verront. Salut come nagaires
« par aultres nos lres pateu. et pour les causes et considérations
« declarees en jeelles. Affin de remedyer aux inconueniens qui
« sen ensuiuoyent eussions fait deffendre aux abesse et chanoi-
« nesses de l'eglise Sainte Aldegonde de Mauboege de doresen-
« auant faire fondre et forgier leur monnoye de plom a sy grant
« habondance que fait auoient, veu que la souffrir ou leissiez ainsy
« aúoir cours tourneroit a ladmendrissemt de nre haulteur et
« seigneurie et au preiudice et domaige de nous et de nos sub-
« getz. Et adceste cause eussions ordonn que lesd. abbesse et
« chanoinesses feyssent rompre et feissent point forgetz ne faire
« de nouvelles fors autant qu'il en fauroit pour lentretement dud
« nombre ancien auecq quelles ne la allouassent que en leur egle
« ou chappitre et entre elles pour le payement de leurs distribu-
« tions cotidiennes de leurs benefices dud Mauboege seulement
« sur paine de fourfaire lad monn de plonc et lamende arbittrai-
« rement enuers nous. Et jl soit ainsy que despuis lad deffen
« ainsy de par nous faicte que dit est. De la part desd abesse et
« chanoinesses nous ait este treshumblement remonstre que come
« lad egle aie este jadiz fondee et donate par madame Sainte
« Aldegonde par le conseil et consentement de lempereur et roy
« nme Dauxgobert son oncle lors viuans de ses biens et heritaiges
« patrimoniaulx scituez et gisans en pluiseurs pays entre lesquelx

« estoit lad ville et terroir de Mauboege et despuis lad fondatiōn
« ais icelle église continuelement joy et use à son droit en lad
« ville de seigneurie et justice rentes et reuenues en pluseurs lieux
« et places et mesmement de faire forgier des deniers de plonc
« à ung denier la pièce seruant à faire la distribution cotidi-
« annes auxd suppl et aux aultres faisant journelement le ser-
« uice diuin en lad egīe come jl appertient laquelle monnoye ainsy
« distribuee sit eu cours en lad ville en avren de petite despēn.
« Et se ceulx qui les recepuoient vouloient jceulx reporter et
« rendre au recepueur du chappiltre de lad egīe jl les recepuoit
« et en rendoit ault monn coursable partout le pays a iequipol-
« lent de leur valleur et en ait este ainsy vse de si loing temps
« quil est memore. Et jusques despuis trente ans en ça que aucuns
« noble et bonnes personnes ont eue devotion de leurs biens
« fondez et ordonnez celebrer en lad egīe aucuns recōmandables
« seruices pourquoy il conuenoit et connient plus grande distri-
« bution auxd suppl et aux aultres personnes du colliege de lad
« egīe faisant le seruice diuin. Et combien que lors moult peu de
« petite monnoye auoit cours en nre pays de Haynn come na eu
« encor depuis douze ou quinze ans en ca. Toute fuoies sy na-
« uoient et nont lesd suppl pour ce fait forgier aucune monn fors
« que pour leurs necessite et besoing pour faire lesd distributions.
« Mais bien est vray et de ce ont este ussez aduerties desd suppl
« que enuiron lan chincquante syx dont jl peult auoir syx ans
« passez deux compaignons estrangiers furent prins en lad ville
« de Mauboege portant deux sacqueaulx plains de semblables
« deniers et monn a celle desd suppl quilz auoient fait forgier par
« ung ouurier cultiet et aix soy meslant de tel ouuraige come ils
« confesserent et y furent lors executez a mors par le preuost de
« Mauboege et lesd deniers estans en leursd. sacqueaulx furent
« lors ars et fonduz publicquement. Et font doubte lesd suppl que
« aultres malfaicteurs nen puissent encores auoir contrefait leurd
« monn. Ce qui leur tourneroit agrant grief jnterest preiudice
« domaige. Aussy est la deffēn dessusd toutte contraire a leurd
« fondatōn car par jcelle ne puent auoir cours fors que en leurd
« egīe a elles et aux chanoinesses en leurs distributions. Et selon
« leur fondation ancienne jceulx deniers leurs valloient a leurs
« prebendes pour auoir cours comunement aumains en lad ville

« come dessus estd ce qui est au preiudice et dangier de leursd
« distributions et tourne a ladmendrissement de leurs prebendes
« et distribution de leur fondat$\bar{o}$n et ancien droit et vsaige sic$\bar{o}$me
« elles dient. Nous supplians pour ce treshumblement de les
« vouloir entretenir en leur ancien vsage et fondation dessusd et
« aultrement sur ce les pourueoir de $\bar{m}$re grace. Sauoir faisons que
« nous les choses dessusd considerees non voulans diminuer la
« fondation ne derogier aux anciens drois et vsaiges desd supp
« mais aincois les augmenter mesmement pour la bonne relation
« que faite nous a este du notable gouuernement et de la hon-
« neste vie desd abbesses et chan$\bar{o}$inesses supp$\bar{l}$ et afin quelles
« soient plus astraintes de prier Dieu pour nous. Et sur ce prea-
« lablement laduis de noz ames et feaulx les gens de n$\bar{r}$e conseil
« restant en n$\bar{r}$e ville de Mons, lesquelx par n$\bar{r}$e ordon$\bar{n}$ expresse
« sen sont bien et deuement jnformez, auons par la meure deli-
« berat$\bar{o}$n des gens de n$\bar{r}$e grant conseil estans lez nous, octroye
« et accorde octroyons et accordons ausd supp$\bar{l}$ de grace esp$\bar{l}$
« par ces $\bar{p}$ntes en leur donnant congie et licence quelles puissent
« et poiront doresenauant deux fois en lan faire fondre et for-
« gier mon$\bar{n}$ de plonc et destain alouable pour ung denier tour-
« nois monnoye de Hay$\bar{n}$. Sicome a ch$\bar{u}$ne fois pour seize liures
« mon$\bar{n}$ de med pays de Hay$\bar{n}$ ou pour trente deux liures tour-
« nois d'$^{e}$ mon$\bar{n}$ se l'en nen faisoit que vne fois lan y comprins
« les frais fais a ceste cause et ce pour les distributions de leurd
« eglise en ensmant jcelle leur ancienne fondat$\bar{o}$n et vsaige. La-
« quelle monn aura cours en medicte ville de Mauboege et es
« fauxbours dicelle tant seulem$\bar{e}$t ainsy que anciennement jl a este
« acoustume. Et pouront tous ceulx qui auront eu et receu lad
« mon$\bar{n}$ et qui en vouldront estre quictes touttes et quanteffois
« que bon leur semblera la rendre aux officiers et c$\bar{o}$mis de lad
« egl$\bar{e}$ cui ce regardera. Lesquels les deueront rembourses dau$\bar{s}$t
« mon$\bar{n}$ dargent coursable en n$\bar{r}$ed pays de Hay$\bar{n}$. Pourueu
« touttesuoies que led supp$\bar{l}$ seront tenues a ch$\bar{u}$ne fois quelle
« vouldront faire lad mon$\bar{n}$ le signiffier au preuuof de n$\bar{r}$edicte
« ville de Mauboege qui en fera la publication huyt jours au pa-
« rauant q lad monn sera faicte et forgie. Apres laquelle publica-
« t$\bar{o}$n tous ceulx qui auront receu de leurd mon$\bar{n}$ seront tenus la
« rapporter ausd officiers de l$\bar{e}$gle ou les c$\bar{o}$mis adce en paine de

« vingt solz damende applicquiez a nous sur ceulx qui celeroient
« lad monn. Entendu que lesd officiers ou comis de lad egle leur
« devera reudre monn dargent coursable en nred pays de Haynn
« alequiualant de ce baillie en auroient. Et si dauenture jl estoit
« sceu par nred preuost que lad monn ainsy lors rapportee jls en
« eussent en value de trente deux liures monn de nred pays de
« Haynn. lesd suppl deueront cesser eteulx deporter pour cettefois
« de faire et forgier monn nouuelle jusques adce que la vielle soit
« aultrement diminuee. Mais aussy de ce q moins y auroit de lad
« some de trente deux liures elles pourout, se bon leur semble, en
« faire fondre et forgier auecq lad vielle monn ainsy rapportee q d
« est jusques au parfait dicelles trente deux liures. Seront aussy
« lesd suppl tennues de faire faire vng coing nouuel seruant à forgier
« lad monn affin q nul ne la sache ou puisse contrefaire. Sy donnons
« en mandement a nre grant bailly de Haynn a nre preuot dud Mau-
« boege et à tous aultres noz justicyers et officiers de nred pays et
« conte de Haynn ou leurs lieutenans et a chun deulx endroit soy et
« sicome a luy appartiendre que de nre grace congie et licence et de
« tous le contenu et effect de ces pntes jls et chun deulx facent seuf-
« frent et laissent plainement et paisiblement lesd suppl joir et vser
« sans leur y faire ou donner ne souffrir estre fait ou donne quel-
« conque destourbier ou empescemens au contraire. Car ainsy
« nous playt et le voulons estre fait non obstant nred deffen dont
« dessus est faicte mention as quelconcques ault mandemens et
« ltres subreptices jmpetrees ou a jmpetrer au contraire ces pntes
« ltres durant en vertu jusques a nre rappel. En tesmoing de ce
« nous auons fait mect nre scel a ces pntes. Donne en nre ville de
« Bruges, le seiziesme jour dauril lan de grace mil quatre cens
« soixante trois apres pasques. »

On voit par ces lettres que le chapitre avait reçu défense de faire fabriquer une aussi grande quantité de deniers que par le passé, qu'on lui avait ordonné de rompre les coins, et de n'en plus faire forger qu'autant qu'il en faudrait pour l'entretien du nombre ancien; que les chanoinesses ne pouvaient s'en servir qu'en leur église, le tout sous peine de forfaiture et d'amende arbitraire, ce qui réduisait ces deniers à de vrais mereaux ou jetons de présence. Nous n'avions aucun indice sur cette défense mentionnée dans l'acte de 1463; mais l'article de monsieur A. Dinaux,

inséré dans la 6e livraison du tome IV, des *Archives historiques et littéraires*, nous éclaire sur cet objet, on y lit : « Dans son dé-
« pouillement des archives de la chambre des comptes à Lille,
« M. Gachard, archiviste du royaume belge, a trouvé l'indication
« suivante dans le *sixième Compte, rendu par Philippe de Croy,*
« *Seigneur de Quiévrain*, du 1er octobre 1461 au 30 septem-
« bre 1462. »

« *Mises et délivrance d'argent pour les frais des messagers*
« *à pied envoyés dans le pays, ou au dehors.* Fol. 44 v°. A
« Colart Poisson, pour avoir le 4 mai 1462, porté lettre du
« bailli (le grand-bailli du Hainaut) aux *Abbesse et demoiselles*
« *de Maubeuge*, contenant qu'on murmurait fort, au pays de
« Haynaut, du grand nombre de *deniers de plomb* qu'elles *fai-*
« *saient forger et mettaient en circulation*, et qu'en consé-
« quence, il leur interdisait, au nom du prince, d'en forger
« encore, jusqu'à ce qu'il eût vu le privilége qu'elles avaient de
« ce faire ; car il avait appris que, si elles étaient autorisées à
« *forger*, ce n'était que pour un très-petit nombre de pièces, et
« seulement en menue monnaie, afin qu'elles pussent faire leurs
« distributions en leur église. » Pages 582 et 583 (1).

Le grand-bailli ayant interdit toute fabrication, les Dames s'adressèrent au Souverain qui par suite de leur supplication leur accorda les lettres patentes rappelées ci-devant.

Le duc Philippe ne permet au chapitre d'en faire forger que pour trente-deux livres, monnaie de Hainaut, chaque pièce valait *un denier*, d'où provient son nom, ce dernier représenterait aujourd'hui la valeur d'un centime cinq douzièmes. On voit que si ce prince permet d'en fabriquer pour 32 livres ce n'est qu'autant qu'il n'en resterait pas d'anciens en circulation, car alors il ne

(1) Cette lettre n'est pas reprise dans l'inventaire du greffe du chapitre fait en 1483, où se trouve un grand nombre de chartes, bulles et actes qu'on ne voit plus figurer dans celui en 4 volumes in-folio, rédigé de 1787 à 1789 par l'avocat Close, de la province de Namur, et pour lequel il lui fut payé 9,600 livres Hainaut, fesant près de six mille francs.

permet l'émission que du nombre nécessaire pour atteindre aux trente-deux livres; il est encore enjoint, comme on l'a vu, aux officiers du chapitre d'échanger les deniers contre d'autres monnaies d'argent coursables en Hainaut, quand et tant de fois que les détenteurs desdits deniers le demanderont. Il résulte de ces diverses dispositions que ce droit d'émettre monnaie était bien restreint, que le cours se bornait à Maubeuge et à ses faubourgs. On les assujétit de plus à une déclaration au Prévôt de Maubeuge lors de chaque nouvelle émission; elles ordonnent aussi de faire un nouveau coin, afin que nul ne sache ou puisse le contrefaire, ce qui devait arriver souvent; les mêmes lettres citent deux hommes exécutés en 1456 à Maubeuge pour cette contrefaçon, jugement dont il ne reste aucune trace dans les inventaires ni dans les débris des archives du chapitre.

Pour trouver nouvelle mention de ces deniers, il faut arriver au compte de l'an 1500, dans lequel on lit: « Durant le mois d'octobre « mil cinq cens, fut forges de deniers au proufit de légl^se deduit « estoffes fachon et tous aut despens payes p^r la so^me de. xxxiiij l.

Dans celui de 1515 à l'article 4, intitulé: « Autre recepte pour « deniers forgiés en l'an de ce compte par mes Dam^oiss de chap. « pour payer les menues distributions. »

« Du mois de juing et juillet XV^c XV fu forges des deniers de « plom si y eult bon audess de la despence ordinaire e aussi de « la depen de avoir renouvellé les coings et maules la somme « de..... xxviij liv. »

Le 25 février 1550, sur la demande de l'abbesse et du chapitre, les Prévôt et jurés des monnaies de l'empereur à Namur, accorde la permission ci-dessous pour faire des nouveaux poinçons.

« Nous les preuost et jurez des monnoyers de n^re S^e. Lempe- « reur en sa bonne ville de Namur certifions par ces scellees de « nouz scel auoir donne congiet pouuoir et auctoriteit a Gille « Ramonet en vertu des l^tres par nous veues et leutte pardeuant « nous escriptez et scellees des scel des humbles abbesses et aultres « personnes du venerables chappitre Sainte Auldegonde de Mau- « beuge de pouuoir faire faire en la ville de Namur vingt six poin-

« chous cest assauoir vingt croix et syx pielle lesquelles se ferons
« par les feure et ouurier sermentes de lad ville de Namur en
« vous certiffiant en auoir eult la charge jusques a lad quantité et
« somes accoustumee par nous donnee pour pouoir forgier ou
« faire forgier en leurd ville de Malbeuge et non ailljeurs. A la-
« quelle ltres de certifficatons faites a la requeste dud Gille Ra-
« monet ay moy Gille de Sarton prenost pour ce tamps de lad
« monnoyes aussi Jehan Denugies jurez et Gilain de Sarton mis
« et appendut nouz proppres scel en signe de verite. Faictes et
« données le vingt cinquemes jour de feurier l'an de grace mil cinq
« cens et trente stiel de Liège. »

Le 20 mars 1551, nouvelle permission accordée à Michelle de Gavre, abbesse, et à son chapitre par Godefroy Gaiffier et autres, de faire des coins pour leur monnaie, donnée en ces termes:
« Godefroy Gaiffier en labsn de Thiery de Brandebrugh Sr du
« Chastiau Thiery de Hubyue de Bieul etc. lieuten de messr An-
« thoine de Berghes Sr de Walhain de Waulbe de Naure et gou-
« verneur souvain bailly du pais et conte de Namur certiffions p
« cestes avoir donne congiet au nom de Lempereur nre Sr a la re-
« queste de nobles et venerables Dame Michiel de Gaures humble
« abbesse et ault p sonnes du chapp secuffier de leg° St Audegond
« de Malbeuge diocesse de Cambray come Gilles Ramonet poira
« faire faire en ceste ville de Namur xxvj ponchons assr vingt croix
« et six pilles lesquels se feront p Cornelys Plume ouvrier ser-
« mente a ceste eff de Lempereur nre sire donne en la ville dudit
« Namr et ce pour frapper un coing monn destain en legie de
« Malbeuge et non ailleurs come jl a este a coustume et aussy
« leurs priuileges come elles disent / Fait à Namr soubz nre scel
« mis le xx° jr de mars a xv° et xxxj stile de Liege. »

Le deux mars 1559 avant Pâques, deux marchands de faux deniers, nommés Collart Cougnart et Cornille Depaix furent arrêtés, ainsi que Claude Dubois tavernier (1) de Maubeuge, qui en achetait. Robert de Sivry dit de Buache, bailli-général du chapitre, s'étant rendu à la maison de Christoppe Petit, les trouva comptant

(1) Cabaretier.

plusieurs desdits faux deniers, sur lesquels il mit la main et callingea (1) lesdits Cougnart, Depaix et Dubois.

Dans l'instruction qui suivit, Cougnart déclara « être de Grou-
« chelt lez treet, pays de Juliers, que ces deniers venaient de
« Guillaume Van Reynbourg, qu'il entretenait dans son château,
« situé au pays de Juliers, juridiction de l'Empereur, jusqu'à
« douze marteaux forgeant monnaies de divers pays, tant de
« Flandre que de Franche, et aussi *des Brulez de Liege*, qu'on
« nomme à Maubeuge *Vaques de Liege*, et que ledit seigneur a
« de gain tous les trois mois vingt écus d'or, qu'il a bien vingt
« ans que cette monnaie marche. »

Cornille Depaix déclara « que Cougnart lui avait remis une
« livre pesant de deniers de fer pour aller en Tournesey, qu'il
« l'avait chargé de lui trouver acheteur à Maubeuge, et que
« s'étant adressé à Claude Dubois, ce dernier lui aurait répondu
« que si ces deniers étaient bons, il en achetterait; sur cette as-
« surance le marché fut conclu à neuf gros la livre pesant (2),
« et c'est au moment ou Cougnart les comptait qu'ils furent
« arrêtés. »

Cougnart déclara aussi « qu'il était déjà venu une fois dans le
« Hainaut, qu'il avait apporté douze livres pesant de deniers, que
« ce dernier voyage il en avoit vingt cinq livres en fer, dix en
« cuivre sans ceux de plomb. »

Le 14 avril 1540 après pâques, le bailli du chapitre assisté de maître de Lymon, de Jehan Flamine et de Jehan Ghuin rendit un jugement qui condamna « Collart Cougnart a être fustifié de ver-
« ges et hissé sur un hour (3) quatre heures de long entourré de
« deniers de plomb et de fer, pour demonstrer exemple à autrui,
« pour après être banny hors le pays de Hainaut. » Cornille

---

(1) Arrêta.

(2) Le gros était une monnaie de compte, à Valenciennes il valait sept deniers et demi, ce qui donnerait à ces neuf gros une valeur actuelle de 66 centimes.

(3) Hour ou hourd, échafaud, échafaudage.

Depaix, complice de Cougnart, mais qui depuis douze ans demeurait à Maubeuge, bien famé, sans avoir été repris de justice, chargé de femme et d'enfans et a été entraîné par Couguart son cousin, ne fut condamné « qu'à prier Dieu et justice merchy à faire « avec escuelle et bourdon, le voyage de St. Claude en Bourgo- « gne et celui de St. Nicolas de Warengeville (1) avec dépens; « mais n'ayant rien, tous les frais sont mis à la charge dudit Cou- « gnart. » Tant qu'à Claude Dubois il fut renvoyé absout.

Le 16 avril 1540, le jugement fut approuvé par le grand-bailli du Hainaut, par la lettre suivante, adressée au bailli du chapitre.

« Mons^r le Bailly jai auec voz lres du xiiij de ce mois receu les pieces y jointes concernant les faulx monnoyeurs y mencionnez et puisques y auez si bien procede mesme auec l'aduis et participacion de Mess^rs du conseil de Lempereur a Mons ne vous scaupir dire daduentaige sy non que je conforme a jcelluy vous recommandāt et ordonnant de ainsy leffectuer. Etant Mons^r le bailly nre S^r vous ayt en sa Ste garde De Gand le xvii jour d'auril 1540. »

Le bien V^ro
Ph^les de Croy.

On voit par une lettre du bailli du chapitre en date du deux mai, adressée à Bauldouin de la Salle, à Valenciennes, lieutenant de la franche forêt de Mormal, que la sentence avait été exécutée.

Le huit février 1541, Philippe de Croy, donna les lettres qui suivent :

« Phles sire de Croy duc dArscot Marquis de Renti conte de « Porcean, de Beaumont et Seigur d'Avesnes, de Chierue, de « Lillers, de Haurech, de Wallers etc. chir de lordre de Lem- « pereur, Lieutenant et capitaine gnal de son pays et conte de « Hayān, grant bailly dicelluy, et premier chief de ses finances. « Come puis nagaires cuissions este aduerti et certiore que au- « cune sestoient auancez auoir forgiez et contrefais deniers de « plomb a ceulx que lon forgoit chūn an en la ville de Maubuege; « tellement que les transgresseurs faisans jceulx deniers en au-

(1) Ce lieu m'est inconnu.

« roient estez pugnis et corrigiez es villes de Mons et Vallenciennes
« et que pour rebouter tel abus et desordre, au grant interest
« prejudice et dōmaige du poure peuple et a lesclandre de jus-
« tice fuist loisible y pourueoir. Auions fait interdire et deffendre
« par tout ce pays le cours et alloy diceulx deniers et nen pouoir
« plus vser par quelque voye ny maniere que fust ou soit, sur les
« paines lors declarees, en quoi encheroient les transgresseurs de
« cette ordonnance. Mais depuis laquelle ordonnance et deffence.
« Les Dame et Damoiselles de l'eglise de Mauboege nous ont fait
« remonstrer quelles estoient et sont en si tres ancienne posses-
« sion de pouoir faire forgier deniers annuellement jusques cer-
« tain nombre ayans cours par tout led pays. Et que lad deffence
« ne leur portoit seullement dōmaige, aussi diminution daucto-
« rite. Laquelle ensemble de tous leurs preuileges franchises et
« Sries noz predicesseurs en office et nous auions fait serment les
« entretenir, maintenir et garder. Nous requerant que pour ces
« regars et que labus et desordre nestoit procede a leur occasion
« vouleissions souffrir, permettre et consentir quelles puissent faire
« fe vng autre coing different au vielz, ainsi que faire se
« polroit le plus conuenablement pour la cōmodite et aisance
« du peuple. Sauoir faisons que ne voeillant prejudicyer hoster
« ni admenrir le droit et auctorite desd Dame et Damoiselles de
« Maubuege ny dautruy, et surtout ce que dessus en laduis tant
« des gens du conseil de Lempereur and Mons que dautres bons
« et notables personnaiges, auons accorde et consenti, et par ces
« pr̄tes accordons et consentons les continuant en ce cas en leur
« auctorite et ancienne possession, quelles puissent faire forger de-
« niers en tel nombre et quantité et de telle estoffe et aussi bonne
« que a la coustume. Iceulx forgiez sur le nouueau coing diffe-
« rent au vielz, et nous et lesd du conseil monstre et accepte.
« Lesquels auront cours par tout led pays. Et pour ce que auant
« lad deffence pluiseurs saduanchoient faire payement diceulx
« deniers pour bonne sōme en achat de marchandise et autrement,
« nous voulons et ainsi le declarons par lesd pr̄tes que se bon ne
« semble, personne ne sera tenu prendre lesd deniers pour paye-
« ment ou en eschanche ainsi que le cas escera pour plus de deux
« gros a chāne fois. Laquelle ordonnance et declaration voulons
« aussi que publication en soit faicte par tout es lieux aud pays en

« est acoustume faire cris et publication. Et que aux officyers desd
« lieux en leur melte soit enuoye monstre du coing desd nou-
« ueaulx deniers pour en faire ostention au peuple, et que joeulx
« deniers nouueaulx et nulz autres ayent cours aud pays. Demo-
« rant nre derniere ordonnance et deffence a l'endroit des deniers
« de plomb contrefais et des autres vielz deniers de Maubeuge en
« son entier, sur les paines y apposees. Sy requerons à tous sei-
« gnrs, vassaulx, officyers et subietz de Lempereur en sond pays
« de Hynn que de nre pnt accort et consentement jls et chun deulx
« souffrent et laissent lesd Dame et Damoiselles de Maubeuge joyr
« et prouffiter aussi vser aux conditions cideuant declarees. En
« tesmoins nous auons a ces pntes fait mettre et appendre le scel
« de nre office de bailliaige. En lan de grace nre Seignr mil cincq
« cens et quarante vug le huithme jour du mois de fesurier. »
Scellé d'un sceel en cire rouge.

Cette pièce, émanée de l'autorité souveraine, est la dernière concernant la monnaie du chapitre; elle nous fait connaître que des fabricants de faux deniers furent punis à Mons et à Valenciennes, c'est la seule indication de ce fait que l'on ait. Le grand-bailli qui accorde ces lettres avait, d'après leur contenu, défendu peu de temps avant le cours de cette monnaie, à cause des abus que la facilité de la contrefaire occasionnait : cette défense nous est encore inconnue. L'acte du huit février exige un nouveau coin différent de l'ancien, ne limite plus le nombre des pièces à émettre, et laisse le chapitre libre de faire les deniers en telle matière qu'il jugera convenable; il en ordonne le cours dans toute l'étendue de la province; mais il ne veut pas qu'on puisse en donner pour plus de *deux gros* (1) dans chaque payement; il laisse subsister dans son entier les dispositions de son ordonnance précédente sur le cours des faux deniers ainsi que des vieux, les nouveaux ayant seuls cours; le chapitre est aussi dispensé de l'obligation de rembourser les deniers contre d'autres espèces à ceux qui en feraient la demande. Voilà donc les deniers du chapitre assimilés, du moins pour la province du Hainaut, à la monnaie du souverain, excepté la limite posée pour chaque payement.

(1) Ce qui ferait aujourd'hui environ 15 centimes.

A partir de 1541, ce n'est plus que dans les comptes et les registres capitulaires qu'on en trouve quelques traces Dans le compte de 1545, on lit : « Autre recette pour deniers forgiets en « lan de ce compte pour mes Damoiselles de le chapp'e pour paier « les distributions. »

« Les mois de juillet et aoust 1544 fu forgiet des deniers de « plomb, si fut trouvet bon rabbattu estoffe et fachon la somme « de..... XXX liv^s.

Le 11 mars 1559, Isembart Bruneau receveur, se rendit à Mons, « pour porter à Marinart plusieurs cuivres à intention de « faire diverses *croix* et *pilles* que pour forgier les deniers du « chapitre. » Extrait du reg. capitulaire.

Au compte de 1560, se trouve ce qui suit : « As mois de juillet « et aoust XV^c cinquante noef, pour la forgure des deniers de « plombz et estain a esté trouvé bon rabattus estoffe fachon et « fraix la somme de..... XXVI^lv. IX^sol. I^den.

Dans le compte de 1590, nous lisons : « Remonte le compteur « que lan de ce compte ny a lieu aucuns deniers eclos de la forge « du chapitre, par ce que par le refus qu'en fait le peuple l'on « nen a nuls forgetz, et ici mis pour ..... mémoire.

Il paraît que de nouvelles défenses furent faites au chapitre de mettre des deniers en circulation ; car on voit dans les registres des résolutions capitulaires, que dans l'assemblée tenue le 27 janvier 1597, « il est ordonné à Michel Bruneau, bailli-général du chapitre, de rapporter les priviléges que l'église a de pouvoir faire forger les blancs deniers, pour aviser d'obtenir, de nouveau, congé d'en forger autant que leur quotidienne. » Elles avaient été fixées, dans l'assemblée capitulaire du 27 février 1579, à sept livres par semaine, fesant 20 sols par jour (1). C'était donc pour

(1) Le 27 février 1579, il est ordonné à maître Huges Bourgois de délivrer à mesd^ies. chaque semaine *sept* liv. en *deniers* pour distribuer à mesd^ies. présentes à l'office divin.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Si comme à Matines.. | 4 sols. | A Grand Messe..... | 3 sols. |
| à Primes... | 2 id. | à None..... | 2 id. |
| à Tierce ... | 2 id. | à Vespres..... | 3 id. |
| à Sexte.... | 2 id. | et à Complies..... | 2 id. |

Lesquelles distributions participeront seulement les d^ies présentes

trois cent soixante quatre livres que le chapitre désirait mettre de nouveaux deniers en circulation

Le 24 février même année, sur le vu des anciens priviléges, le chapitre ordonne audit Michel Bruneau de présenter requête au grand-bailli pour pouvoir forger les deniers de plomb, afin de rétablir le privilége de l'église. Il était donc supprimé depuis 1541, autrement cette demande, de rétablir le privilége, aurait été surperflue, puisque l'octroi de 1541 devait avoir son effet jusqu'à révocation. Cette suppression résulte encore d'une pièce que nous ne connaissons pas.

Cette requête n'ayant vraisemblablement pas été admise, le chapitre résolut d'en faire une nouvelle, près l'archidnc Albert, gouverneur général des Pays-Bas, tenant sa cour à Bruxelles. Car le 31 mai suivant on ordonne au même Brunean « de présenter re-
» quête en *Cour* pour rétablir la forge de Mesdames, en reque-
» rant, d'en faire (des deniers) plus grand nombre et d'autre
» alloi que de plomb et d'étain, à cause que ledit alloi était plus
» contrefaisable. »

Cette dernière démarche n'aura pas été mieux accueillie que la précédente, car on ne trouve plus aucune trace de cette fabrication, si ce n'est au compte de 1660 où l'on voit ce qui suit : « Autre
» recepte des deniers forgetz en lan de ce compte par charge et
» ordonnance du chapitre, pour payer les distributions et autres
» parties. »

» Remonte le compteur qu'en l'an de ce compte n'y avoir eu
» aulcuns deniers forgez, pour le refus qu'en fait le peuple
» parlant..... mémoire.

Le refus qu'on fesait en 1590 de recevoir les deniers du chapitre, s'est donc maintenu jusqu'en 1660 ; on trouvera singulier

---

auxdits offices. Bien entendu toutefois que celles qui seraient malades ayant gardes et par le jugement de docteurs, médecins et spirituels y participeront.

*Nota.* Les dames vers ce temps-là étaient presque toujours 40 ; en supposant 36 présentes, c'était à peu près *sept deniers*, pour chaque chanoinesse assistant à tout l'office du jour.

qu'après un si long espace, cet article de recette figure encore dans les comptes; on en sera moins surpris, quand on saura que le chapitre était dans l'usage de laisser subsister beaucoup d'articles, qu'on ne recevait plus, et souvent un siècle après où ils avaient cessé d'être perçus.

Guicciardin, dans sa Description des Pays-Bas, imprimée a Anvers en 1567, page 547, dit: que cette monnaie de plomb à cours dans tout le pays de Hainaut jusqu'à Bruxelles et ne se peut refuser.

Le père Triquet, jésuite originaire de Maubeuge, nous apprend, dans les dernières éditions de la vie de Sainte Aldegonde qu'il a publiées de 1655 à 1663, que cette monnaie eut *jadis* cours dans tout le Hainaut; elle ne l'avait plus à l'époque où il écrivait et nous avons vu que dès l'année 1590 le peuple ne voulait déjà plus la recevoir, motifs sans doute, qui déterminèrent le chapitre à ne plus faire fabriquer ses *deniers*.

Le père Triquet nous a conservé l'empreinte de cette monnaie, c'est d'après lui que nous la donnons ici: on voit d'un côté Ste. Aldegonde entourée de ces mots: BEATA ALDEGUNDIS VIRGO, au revers une croix qui coupe la légende en quatre et que voici: ORA PRO NOBIS DEUM.

Il est présumable que depuis que Maubeuge fut réuni à la France, le chapitre fit de nouvelles instances pour rentrer dans le droit de battre monnaie, ce qui nous porte à le croire, c'est une copie de l'acte des Prévot et jurés de la monnaie de Namur du 25 février 1530, ainsi que celle des lettres du grand-bailli de Hainaut du 8 février 1541, qui sont collationnées par deux hommes de fief et certifiées par un notaire, sous la date du 26 mars 1695. Madame l'abbesse de Beaufort, qui régissait alors le chapitre et avait obtenu

de Louis XIV le maintien de ses droits pour la nomination de la moitié des Echevins de Maubeuge, aura voulu aussi rentrer dans celui de battre monnaie, et ces copies auront été faites pour appuyer la demande à l'effet d'obtenir du roi l'autorisation de mettre les deniers en circulation et d'en ordonner le cours comme du temps des comtes de Hainaut et des rois d'Espagne ; mais ce souverain s'étant réservé le droit exclusif de battre monnaie aura rejeté cette requête. Ceci ne repose que sur des hypothèses, rien n'existant dans les archives postérieurement à l'an 1660 et aux copies de 1595.

Il résulte de tout ce qui précède, que le chapitre n'eût le droit de battre monnaie en telle matière et quantité qu'il lui convenait, qu'en vertu de l'octroi de 1541, encore n'était-on tenu d'en recevoir que pour *deux gros* dans chaque payement ; que ce droit, à peu près absolu, ne subsista point longtemps, puisqu'on a vu un demi-siècle après le chapitre réclamer de nouveau le rétablissement du privilége qu'on lui avait encore ôté, et qu'il ne lui fût plus rendu.

Voilà ce que nous avons pu recueillir sur ces *deniers*, d'autres plus heureux, pourront peut-être un jour remplir les lacunes qui existent ; mais toute incomplète que soit cette notice, nous avons pensé qu'elle ne serait pas sans intérêt, par la publication des pièces inédites qu'elle renferme, et qui se rattachent à l'histoire du chapitre de Maubeuge, l'un des plus illustres des Pays-Bas.

ESTIENNE.

# JEANNE DIVION.

Jeanne Divion, ainsi nommée du village de ce nom, naquit dans les environs de Béthune, d'une famille noble; on ne sait rien de ses premières années. Sans doute douée d'une âme ardente, elle chercha dans l'étude des simples des connaissances qui devaient plus tard lui nuire; des témoins déclarèrent, lors de son procès, qu'elle se mêlait d'expliquer les songes et de prédire l'avenir. (1) Mariée à Pierre de Broyes, elle ne tarda pas à se montrer perfide, adultère et incestueuse, au point qu'on put la croire familiarisée avec tous les vices (2). Maîtresse de Thierry d'Irechon, qui était prévôt d'Aire, confesseur de la comtesse Mahaut et évêque d'Arras, elle montrait déjà ce caractère violent et entreprenant, qui fut le mobile de toutes ses actions. Par son testament, Thierry laissa à Jeanne une somme de 3,000 livres, mais la comtesse Mahaut refusa de ratifier cette donation sous le prétexte que ce legs avait été arraché par captation, invoquant de plus les lois de l'Église, qui défendaient ce crime.

Jeanne, arrêtée sous le poids de cette prévention, parvient à séduire son gardien Jean de Neufport, sergent de Beauquenne, et même l'emmène à Paris.

De grands troubles agitaient l'Artois à cette époque; Robert avait terminé dans les plaines de Courtrai une vie héroïque, lais-

(1) Par fois elle disait voir (vrai), plus souvent elle mentait, dit un des témoins entendus au procès. Procès de Robert-d'Art. par Leroux de Lincy; tir. à part. pag. 5.

(2) Mém. pour servir à hist. de Robert d'Artois, par Lancelot, Mém. de l'Acad. des Insc. et belles-lettres X, pag. 595. Gest. episc. Leod., p. 408. Michelet, Hist. de France. tom. 3, p. 286; voyez aussi les dépositions des témoins.

sant son comté, non à son petit fils Robert (son père était mort), mais à sa fille Mahaut, épouse d'Othon IV, comte de Bourgogne. Le prince Robert n'avait pas tardé à faire valoir près de Philippe IV, ses droits à l'héritage paternel, s'appuyant de plus sur la coûtume féodale qui n'appelait les femmes au gouvernement des fiefs qu'à défaut des mâles. Une raison d'état le fit évincer par le parlement; Mahaut avait marié ses filles aux enfants du roi de France, et l'on voulait ainsi faciliter la réunion à la couronne, d'une province aussi importante que l'Artois. Plus tard, lorsque la loi salique, mise en vigueur, eut bouleversé ces projets, Robert renouvela ses prétentions. A son instigation, des révoltes avaient éclaté en Artois, sous le prétexte de la liaison de Mahaut et de Thierry, mais bien plutôt pour appuyer les droits que ce prince prétendait avoir. Par les traités conclus, Mahaut accordait de grands avantages à son neveu pour obtenir la cession de l'Artois, et tout paraissait pacifié (1).

Arrivée à Paris, Divion court en toute hâte chez la comtesse de Beaumont et lui apprend que Thierri, à son lit de mort, s'est repenti d'avoir caché des pièces utiles à Robert d'Artois et lui parle même d'une lettre que cet évêque aurait écrite : mais la comtesse de Beaumont qui, sans doute, n'avait que faire d'un nouveau procès, prévenue d'autre part contre la demoiselle de Divion, refusa de lui prêter son appui, et Jeanne revint en Artois (2). Mais lors d'un second voyage qu'elle fit vers ce temps-là à Paris (février 1328), elle agit si bien qu'elle se fit présenter à Robert lui-même : un sergent de ce dernier, nommé Maciot l'Allemant, fut l'entremetteur. Robert ébloui des promesses que lui fit Jeanne, la renvoya de suite en Artois chercher cette lettre de l'évêque, qu'elle disait y avoir laissée, et attendit son retour avec impatience.

---

(1) Hist. d'Art., par Hennebert, tome 2. Lavallée, Hist. des français, tom. 2, p. 8.

(2) Leroux de Lincy, p. 6. Cet auteur, d'accord avec Hennebert, ouvrage précité, pense que Robert fut d'abord dupe, et on pourrait le croire, si on ne considérait que la première partie de sa vie, mais la fin fut si dégoutante que nous avetions pencher pour l'opinion de Lancelot, qui l'accuse d'avoir constamment été le complice de Jeanne Divion.

Jeanne n'avait pas encore, pour commettre les faux, cette perfection, qu'elle atteignit plus tard à un si haut degré. Elle fit faire cet acte par un de ses confidens, Jacques Rondelle, lui recommandant de déguiser son écriture le plus qu'il pourrait; puis elle le scella d'un seeau de Thierry, qu'elle avait détaché d'une de ses lettres, en présence de ses servantes Jeanne et Marie, dont l'une même tenait la chandelle. L'évêque reconnaissait avoir soustrait des pièces assez importantes pour faire rendre le comté d'Artois à son légitime possesseur, et pour ce crime, il implorait humblement le pardon de Robert, le suppliant de plus de laisser jouir paisiblement de la comté d'Artois, Mahaut jusqu'à sa mort; il terminait en recommandant à Robert le porteur de cette lettre, ce à quoi le prince n'eut garde de manquer, et pour montrer à Jeanne son contentement, il lui fit présent de deux mille livres de terre situées à Damfront et à Passais, Jeanne elle-même fut forcée d'en convenir lors du jugement (1).

Outre les pièces, il fallait des témoins; il est curieux de voir les promesses et les menaces que l'on emploie pour les faire déposer favorablement à Robert: à l'un on fournira de quoi faire un pélérinage à Saint-Jacques en Galice; à l'autre, on prendra tous les draps nécessaires; tel sera vêtu et nourri aux dépens de Robert. Gerard de Juvigny, *vallet de chambre du roi et orlogeur demeurant au Louvre*, cède, dans le seul dessein de se débarrasser des pressantes sollicitations qui lui sont faites. Jeanne, l'âme de cette affaire, voyage en Artois; offres et séductions de toute espèce, rien ne lui coûte pour obtenir des partisans à Robert; elle va même jusqu'à user de l'influence que lui donne sa beauté, et ne se décourage d'aucun affront (2). Le 6 juin 1329, au moment où

(1) Lancelot, pag. 598, note; Jeanne Divion dit que M. Robert lui envoya lettres de son scel de deux mille livres de terre qu'il lui donnait par héritage, assis sur Danfront en Passais, et dit qu'elle les rendit et ne voulut rien retenir.

Les pièces qui existent encore au trésor des chartes, sont visiblement fausses; à cette époque de calligraphie, les actes importants étaient écrits avec un tout autre soin. Michelet, *ibid.*, p. 288.

(2) La beauté de Jeanne n'est révoquée en doute par aucun contemporain; quaedam mulier nobilis et formosa quae fuerat M. Theode-

Philippe de Valois venait de recevoir l'hommage d'Edouard d'Angleterre, Robert se présente devant lui et réclame justice. Grande fut la surprise des courtisans à cette demande inattendue : ils savaient, en effet, la reconnaissante affection de Philippe pour un seigneur qui avait si puissamment contribué à lui faire avoir la couronne, et on ne doutait pas que sa plainte ne fut reçue. En effet, Philippe ordonne la révision du procès et engage Robert à réunir ses preuves; le parlement fut investi de cette affaire. Robert présenta d'abord ses titres; c'étaient : 1° Le contrat de mariage de Philippe d'Artois, en vertu duquel Robert remettait la propriété du comté à son fils et à ses hoirs mâles; 2° Une ratification de cet acte, à l'exception du viage, par le même Robert; 3° Une lettre, par laquelle la comtesse Mahaut déclarait avoir donné l'investiture du comté à Philippe, son frère, et enfin les lettres patentes confirmatrices du roi Philippe III. Ces pièces qui, sous le rapport calligraphique, présentaient toutes les preuves possibles de fausseté, avaient été copiées par Pierrot de Sains, le secrétaire dont se servait ordinairement, pour ces actes, Jeanne Divion, sauf une qui fut écrite par Robert Rossiguol, beau-père de Jean-Oliette. Pour ces choses faire, ils se servaient d'une penne ou plume d'acier, afin de déguiser d'avantage l'écriture; quant au dernier, il paraît qu'il ne fit cet acte que par violence, car il mit volontairement la date de 1322, au lieu de 1302, que lui avait dictée Jeanne; on sait d'ailleurs les reproches qu'il adressa à cette fille, lorsqu'il lui vit prendre un sceau, et l'attacher par les moyens que nous dirons

---

rici concubina; Gest. episc. Leod., pag. 408. Elle tacha de gagner l'esprit et le cœur du jeune Sohier de la Chancie, son frère, en lui disant beaucoup de blandes (caressantes) paroles et en lui *faisant moult de courtoisie;* (Leroux de Lincy, *ibid.* pag. 9).

On trouve un Guerard de Juvigny appelé de Soissons, ollogeur, demeurant au Louvre, lequel déclara n'avoir cédé qu'à la crainte que messire Robert ne li feist perdre ses gages du louvre. Dans la liste des témoins il est appelé Girart, l'ollogeur de Juvigny, orlogeur, demeurant en l'ostel du roy au louvre. V. Lancelot, pag. 599, et la note de la page précédente.

Plus tard, il y eut chez le roi trois Orlogours. Dict. de Trévoux, voy. ce mot.

tout-à-l'heure (1). Les sceaux de ces lettres étaient ceux des baillages d'Arras, de Saint-Omer, d'Aire, des seigneurs de Saint-Venant, de Liarve et de Waillepaille, outre celui de Robert que Jeanne avait eu grande peine à obtenir. Elle avait dû faire un voyage à Arras. Marie de Fouquière, sa servante (2), parvint à lui en procurer un d'un bourgeois de cette ville, nommé Ourson le Borgne ou le beau Parisis, mais ce bourgeois en voulut avoir trois cents livres, Jeanne n'avait pas cette somme près d'elle, elle en écrivit à la comtesse de Beaumont, qui lui répondit sur le champ qu'elle devait le prendre à tout prix, fut-ce même mille livres. Quand le beau Parisis sut que l'on tenait tant à son scel, il regretta sans doute de n'avoir pas demandé plus cher; il refusa un beau cheval noir sur lequel Pierre de Broyes avait paru aux joûtes à Arras; il accepta cependant la caution de Marie de Fouquières, et Jeanne, après avoir obtenu l'autorisation de son mari (3), remit ses joyaux; ils consistaient en deux couronnes, trois chapeaux, deux grandes épingles nommées *affiches*, et deux anneaux, le tout d'or, et estimé 140 livres parisis; depuis ces bijoux furent dégagés par M. et Me de Beaumont.

Jeanne avait bien prévu les difficultés qu'elle éprouverait à se procurer les sceaux, elle avait d'abord songé à les contrefaire et prenant un des siens, l'avait montré à un des premiers graveurs de Paris, lui en demandant un tout-à-fait pareil; à quoi celui-ci répondit qu'on ne pouvait contrefaire un scel, et Jeanne, après cette réponse, n'avait plus songé qu'à se perfectionner dans l'art de détacher les sceaux des vrais titres, et de les replacer à d'autres.

---

(1) Robert Rossignol était écrivain juré, vendeur de thèses en l'université de Paris; puis maître Rossignol à qui tout li cuer trembloit de cette fausseté. Leroux de Lincy, p. 25.

(2) Le mot servante ne doit pas être pris ici dans une exception aussi basse que celle de nos jours, Marie de Fouquières, amie de Jeanne de Divion, et les marques de confiance qu'elle en reçut prouvent qu'elle n'était pas joint à elle par des liens de domesticité.

(3) Pierre de Broyes, peu inquiet de sa femme, s'endormoit en son lit; quand il eut su ce qu'on demandait de lui, comme elle voudra, répondit Pierre, et il se rendormit. Lancelot, p. 610, et Leroux de Lincy, p. 22.

On est peu d'accord sur les moyens qu'elle employait pour arriver à ces fins; les uns disent qu'elle se servait d'un cheveu mouillé du jus d'une plante et qu'elle partageait ainsi le scel dans son *épaisseur;* les autres, et c'est le plus grand nombre, pensent qu'elle glissait un fer chaud contre la queue de parchemin, puis, quand le sceau était ainsi divisé, elle chauffait les deux parties et les appliquait à la lettre qu'elle voulait sceller. L'inventeur de ce moyen est Jean Oliette de Villers (1). Long-temps ces nombreux essais tentés furent infructueux, la comtesse de Beaumont elle-même, y porta les mains, ainsi que les deux confidentes de Jeanne, dont nous avons déjà parlé, mais Divion ne tarda guères à y exceller, et dès lors à elle seule fut remis le soin de sceller les fausses lettres.

La comtesse Mahaut n'avait pas été sans apprendre quelque chose des desseins de la Divion; les nombreux voyages en Artois, pour se procurer des sceaux, ceux faits à Saint-Denis pour connaître les noms des douze pairs de France, à l'époque du mariage de son père le comte Robert II, la commission donnée à Amiens par le roi Philippe VI, avaient jeté l'effroi dans son âme. Sans supposer que son neveu osa devenir faussaire pour la dépouiller, elle savait combien il regrettait la belle terre d'Artois, ses démarches auprès des nobles de cette province, et enfin la part qu'il avait prise dans les révoltes des seigneurs de ce pays, révoltes qu'elle avait comprimées avec tant de peine; voulant être plus instruite de ce qu'on machinait contre elle, Mahaut avait d'abord fait saisir deux servantes de Jeanne Divion, mais celle-ci, justement effrayée, était accourue en toute hâte s'en plaindre à Robert d'Artois, encore tout puissant auprès de Philippe, et deux sergents du roi avaient été envoyés à Arras, pour mettre fin à leur captivité (2); battue sur ce point, Mahaut résolut de faire le voyage de St.-Germain, où se trouvait alors le roi; après avoir eu avec lui un entretien secret, elle revint à Paris et ne tarda guères à succomber à une maladie aussi prompte que cruelle; le bruit public accusa

(1) Voyez les auteurs ci-dessus, et Henneb. Hist. d'Art., tom. 3, p. 170.

(2) Voy. *passim* les auteurs précités.

plus tard Robert et sa complice Jeanne Divion, de l'avoir *enherbée*, c'est-à-dire empoisonnée.

Jeanne, la fille de Mahaut, avait voulu continuer les poursuites commencées par sa mère, mais on ne lui en laissa pas le temps, car trois mois ne s'étaient pas encore écoulés depuis ce premier crime qu'elle mourut aussi de mort violente. Le comté d'Artois passa dès lors à Jeanne, épouse d'Eudes, duc de Bourgogne, fille aînée de Philippe-le-long et de la reine Jeanne, et tout se prépara pour le procès (1).

La déposition de Jeanne de Divion fut ce qu'on devait attendre, claire, précise et accablante pour Jeanne de Bourgogne ; elle disait comme quoi un jour elle avait aperçu dans une armoire de l'évêque Thierry, les lettres qui donnaient le comté d'Artois au père de Robert, la colère de Thierry, lorsqu'elle lui eût reproché ce forfait, prenant son écuyer Regnault d'Arras, à témoin de ce crime ; comme quoi l'évêque furieux bouleversa la table sur laquelle ils devaient dîner en tête à tête, disant qu'il ne pouvait supporter de telles paroles. Cependant, plus tard, le même Thierry, près de mourir, lui avait donné ces pièces, lui disant de les remettre à qui de droit, mais la suppliant de laisser Mahaut jouir encore quelque temps de ce comté d'Artois. Ces lettres, elle les avait emportées dans un coffre de chêne fermé à clef, qu'elle avait caché, pour plus de sûreté, dans une gouttière, et ce en présence de Marote de Béthencourt, sa servante, qui avait étanché le sang d'une blessure qu'elle s'était faite. Le témoignage des autres témoins vint corroborer ses paroles, mais ce qui lui donna plus de force, furent les dépositions de douze témoins qui prétendaient s'être trouvés au mariage de Philippe d'Artois avec Blanche de Bretagne ; tous vieux chevaliers, parmi lesquels on voyait Anselme de Trémecourt, Manassier de Lannoy, Guillaume de la Chambre, affirmaient que le bruit courait à cette époque, que le comté d'Artois devait revenir aux enfans issus de ce mariage. Quelques-uns di-

---

(1) Quæ (Jeanne) cum in viam se dedisset ut in Atrebates veniret per custodem ciborum suorum hupinum nomine veneno necata est in oppido Perone. Meieri annales, Anvers 1561, fol. 134 v°.

saient même qu'Enguerrand de Marigny, allant au supplice, avait reconnu qu'à tort Mahaut avait reçu l'investiture de cette terre (1).

Tout prospérait donc à Robert d'Artois; Jeanne de Bourgogne commençait à perdre l'espoir, lorsqu'on montra les lettres fabriquées, ainsi que nous l'avons raconté plus haut. Il n'y eut qu'un seul cri de réprobation, tant leur fausseté paraissait évidente à tout le monde. Le roi fit ce qu'il pût pour dissuader Robert de s'en servir. Il venait de faire arrêter Jeanne au château de Conches, et avait obtenu d'elle l'aveu de ses crimes. Mais en vain Robert entendit les dépositions accablantes des témoins qu'il avait subornés; en vain Philippe, les larmes aux yeux, le pria de ne point persister dans une fraude aussi évidente, rien ne put faire, et Robert dit qu'il défendrait son droit jusqu'au bout. Il soutint mal sa cause cependant, car il finit par renoncer à faire usage de ces pièces. Il se retira en Normandie, où ayant appris peu après qu'on informait le procès de ses faux témoins, il ne se crut plus en sûreté et s'enfuit en Angleterre où il souilla une vie dont les commencements avaient été si beaux, en appelant les armes de l'étranger sur le sol de son pays et en les conduisant lui-même (2).

Le procès de Jeanne de Divion n'offre [illegible]tres particularités que la sincérité avec laquelle elle fit les a[illegible] les plus naïfs et les plus détaillés; rien n'y manque, on y trouve tous les détails d'une vie si agitée, depuis son emprisonnement par ordre de Mahaut, jusqu'à l'époque où un ordre du roi l'arracha du château de Conches pour la jeter dans les prisons de l'hôtel de Nesles. Elle apprend que ce fut près de la porte de Baudoyer, à l'hôtel de l'Aigle, qu'elle prit son logement, sur le bord de la rivière et dans le quartier le plus éloigné de la ville, afin d'y être plus à l'aise,

(1) Guillaume de Maleval, un des faux témoins, déclare que ces lettres furent arses par Enguerrand de Marigny; Manessier de Lanoy pense qu'elles furent brûlées par la comtesse d'Artois elle-même. Pierre Machans dit qu'Enguerrand de Marigny allant au supplice, déclara qu'au sujet du procès d'entre M. Robert d'Artois et la comtesse Mahaut, il y avait lettres dont Thierry pouvait parler. Lancelot, pag. 602.

(2) On ignore la date précise de sa mort, elle se trouve dans les années 1343 et 1344, *ibid.* page 663. Leroux de Lincy, pag. 40.

pour travailler aux fausses pièces que Robert avait présentées. Ces aveux répétés dans trois confessions, ne purent faire diminuer la rigueur de son supplice, en vain Jeanne prétendit qu'elle avait été forcée par la comtesse de Beaumont, en vain elle dit que souvent elle avait voulu abandonner une entreprise aussi criminelle et que les prières de Robert avaient pu seules la lui faire continuer, elle n'en fut pas moins condamnée au feu. Son supplice eut lieu le 6 octobre 1331, au Marché aux Pourceaux, près de la porte St.-Honoré. C'est là qu'elle expira, après avoir renouvelé sa confession en présence du grand prieur de l'hôpital de France, des sires d'Avalger et de Gienville, maréchaux de France, de l'avoué de Thérouanne, et d'un grand nombre d'autres officiers du roi (1).

Le procès de Robert d'Artois avait jeté trop d'éclat, pour que les historiens et chroniqueurs n'y eussent pas consacré quelques pages. Mais, par une bizarrerie étonnante, Jeanne, son amie et sa confidente, n'a jamais été l'objet d'une notice particulière et c'est en vain qu'on chercherait son nom dans les beaux ouvrages de biographie des XVIII^e et XIX^e siècles. On ne sait rien de son enfance, de sa jeunesse, on ne la regarde que comme une faussaire indigne d'une mention. Loin de nous, la pensée de vouloir justifier Jeanne, mais nous avons cru que la femme qui sacrifie sa vie à une vengeance, était digne d'être mieux connue, et nous avons consacré ces quelques pages à ses principales actions. Loin de nous cependant l'idée qu'on ne puisse ajouter de curieux documents à notre notice ; nous avons avoué notre ignorance sur la jeunesse de Jeanne, et il peut se faire qu'une longue étude fasse rejaillir quelque lumière sur cette partie encore mal connue de la biographie d'une femme aussi belle que perverse.

A. D'HÉRICOURT.

---

(1) Voyez Hist. généal. et chron. de la maison royale de France, par le P. Anselme, tom. 3, pag. 22 et 23. On trouve aussi dans cet ouvrage des détails très curieux sur ce procès.

# LE PÈRE HENNEPIN.

Si la Biographie est une science utile, c'est surtout quand elle vient rendre justice aux hommes méconnus pendant une vie qui n'a pas été sans gloire et sans souffrances, vie traversée par l'infortune, par l'envie et la calomnie. La postérité, qui juge à distance, se dégage de toutes les misérables passions humaines, relève l'homme abattu, lui rend la juste part d'éloges que ses efforts et ses travaux ont méritée et le replace au rang que ses contemporains auraient dû lui assigner s'ils avaient su être impartiaux. Ces réflexions se présentent naturellement à l'occasion de la vie agitée et mêlée de traverses du *Père Hennepin*, voyageur intrépide qui découvrit plus de pays que n'en parcourt ordinairement pour son plaisir le touriste le mieux organisé. Méconnu pendant sa vie, cet enfant d'une de nos provinces a mérité d'être préconisé après sa mort dont on ignore même l'époque et le lieu.

*Louis Hennepin* naquit à Ath, en Hainaut, vers l'an 1640. Se sentant un dégoût prononcé pour les plaisirs du monde et un vif penchant pour les rigueurs de la vie austère, il entra dans l'ordre de S. François avec plusieurs compagnons d'étude, auxquels il inspira les mêmes goûts et le même dessein. Son noviciat se fit au couvent des récollets de Béthune, en Artois, sous le Père Gabriel de la Ribourde qui fut son maître. Il aimait l'institution sévère de son ordre, il en aimait surtout les règles qui recommandent des prédications et des missions lointaines. Il se représentait souvent que rien n'était plus grand, ni plus glorieux que d'instruire des peuples barbares et ignorants et de les convertir au christianisme : il y voyait la plus belle des conquêtes. Hennepin retrouvait dans ces travaux la haute mission de Jésus-Christ et de ses apôtres continuée dans des pays nouveaux où la lumière de l'Evangile n'avait pas encore pénétré. Le jeune récollet joignait à son ardeur évangélique, un entraînement irrésistible pour les

voyages d'outremer ; des amis qu'il possédait à Amsterdam, caressant sa pensée dominante, l'engageaient fortement à aller aux Indes Orientales, mais une bonne et douce sœur qu'il avait à Gand et qu'il aimait beaucoup, le retint dans les Pays-Bas et le conserva le plus longtemps qu'elle pût auprès d'elle, sous le prétexte de lui faire apprendre la langue flamande qu'on ne parlait pas à Ath, sa ville natale, et qu'il avait besoin de connaître pour parcourir les parties flamandes de son diocèse.

Malgré les remontrances de sa sœur dévouée, il se mit en chemin pour voir l'Italie où il visita, avec la recommandation de son général, les plus grandes églises et les couvents les plus considérables de son ordre dont ce pays est couvert. Il en fit de même en Allemagne. Revenu ensuite aux Pays-Bas, le R. P. *Guillaume Herinx*, mort plus tard évêque d'Ypres, mit obstacle à son humeur vagabonde. Il le fixa dans le couvent de Hall, en Hainaut, où il exerça la prédication pendant un an, puis il se rendit au couvent de Biez, au pays d'Artois, d'où il fut envoyé à Calais pour y faire la quête, à l'époque de la rentrée des pêcheurs, et pendant la salaison des harengs. Son plus grand plaisir, en cette ville, était d'entendre les relations des capitaines au long cours. Sa passion l'entrainait à se cacher derrière les portes des tavernes pour écouter les récits des matelots, et quoiqu'il supportât difficilement l'odeur de la fumée de tabac, il restait quelquefois sans s'en apercevoir, et sans se plaindre de la faim, des nuits entières dans cette gênante situation. Il retourna ensuite à son couvent de Biez par la ville de Dunkerque, où il eut encore le loisir d'entendre des récits d'hommes de mer, qui lui parlaient en termes chaleureux des hasards des navigations et des beautés des pays lointains.

Sa première inclination pour les voyages se fortifia de plus en plus : pour la contenter jusqu'à un certain point, il alla en mission dans les villes de Hollande, en 1675, en suivant les troupes victorieuses du Roi très-chrétien Louis XIV, ainsi qu'il le dit lui-même dans une épître dédicatoire, et il s'arrêta huit mois à Maestricht. Il s'y fit aumônier militaire et administra les Sacremens à plus de 5000 blessés. Là il fut attaqué d'une dyssenterie et d'une maladie d'hôpital qui le mirent à deux doigts de sa perte ; guéri enfin par un habile médecin hollandais, il put travailler de nou-

veau au salut des âmes. L'année suivante, qui était l'an 1674, il assista au combat de Seneffe, donné le 11 août, et y secourut et soulagea chrétiennement les blessés sur le champ de bataille; il accompagna les troupes dans les tranchées, les sièges et les combats où il s'exposait beaucoup pour le bien du prochain; mais il abandonna enfin ce genre de mission pour une plus complète, plus aventureuse, et plus appropriée à ses goûts naturels. Ses supérieurs l'envoyèrent à la Rochelle pour s'y embarquer en qualité de missionnaire dans le Canada.

En attendant l'embarquement, Hennepin fit les fonctions d'un curé absent dans un village à deux lieues de la ville, et exerça comme missionnaire dans le pays d'Aunis, pendant quelques mois, en même tems, dit-il, que l'abbé de Fénelon, depuis archevêque de Cambrai; mais ceci est une erreur de date du Père Récollet: M. de Fénelon ne fut envoyé au pays d'Aunis qu'en 1686.

Il s'embarqua enfin, en 1676, avec François de Laval, évêque de Pétrée *in partibus* et depuis 1er évêque de la ville de Québec, vers laquelle il faisait voile. Hennepin voyageait avec le sr. *Robert Cavelier de la Salle*, voyageur intrépide, M. *de Barrois*, secrétaire de M. de Frontenac, gouverneur du Canada, et une troupe de filles embarquées pour cette contrée, dont on avait donné la difficile direction au bon père récollet. Arrivé à Québec, l'évêque, qui avait reconnu le mérite du père Hennepin pendant la traversée, le chargea de prêcher l'avant et le carême au cloître des religieuses de St. Augustin de l'hôpital de Québec. Cependant l'inclination invariable de ce moine voyageur le portait au-delà des murs de cette ville; souvent il partait à 20 et 30 lieues de son habitation, marchant sur de larges raquettes pour ne pas enfoncer dans la neige et faisant tirer son modeste équipage par un gros chien amené de France; pendant l'été il continuait sa mission à l'aide d'un canot d'écorce qui lui servait à courir le long des rivières et des lacs. C'est ainsi qu'il portait la communion aux peuples de ces contrées lointaines et qu'il préludait aux grandes découvertes qu'il opéra dans ce monde nouveau!

Louis Hennepin demeura deux ans et demi au fort de Frontenac, vers les terres des Iroquois, où il fonda une maison de son

ordre avec son ami le père *Luc Buisset*, mort depuis au couvent des récollets de St.-François-sur-Sambre. C'est de ce fort qu'il partit, en compagnie du s^r. de la Salle, pour aller à la découverte de terres inconnues au sud-ouest de la Nouvelle-France, le 5 décembre 1678, avec une petite caravane. Ils errèrent longtemps dans les lacs et vers le saut du Niagara jusqu'au commencement d'août 1679, époque où ils s'embarquèrent à l'embouchure du lac Erié sur un brigantin construit par eux. Le 2 septembre ils naviguaient dans celui des Illinois; le 18 du même mois, ils se séparèrent de leur vaisseau qui depuis se perdit dans le milieu du lac, et le lendemain ils se remirent à voguer, dans le même lac des Illinois, sur quatre canots portant leur petite troupe réduite à 14 hommes.

Le 5 décembre 1679, le P. Hennepin, assisté de deux autres missionnaires récollets, et réuni à trente hommes ralliés par le chevalier de Tonti et le s^r. de la Salle, quitta le lac des Illinois et le fortin construit sur ses bords. La petite troupe, transportée par huit canots, remonta la rivière des Miamis et entra dans celle des Illinois où elle bâtit le fort de *Crèvecœur* vers la mi-janvier 1680. Le 29 février suivant, le P. Hennepin, suivi seulement de deux hommes, descendit la rivière des Illinois dans un frêle canot d'écorce, portant quelques petits objets propres à être offerts en présent aux sauvages et un petit chien pour servir de guet. Quelques jours plus tard, le récollet voyageur découvrit le *Meschasipi*, ou *grand fleuve*, dans lequel se jette la rivière des Illinois. Il séjourna jusqu'au 12 mars à l'entrée du fleuve pour laisser passer les débris de glace charriés par les eaux, puis il le descendit jusqu'à ce qu'il entrevit son embouchure dans le golfe du Mexique. Le 1^er avril 1680, il commença à remonter le fleuve, le 24 il dépassa l'embouchure de la rivière des Illinois et visita de nouvelles rives du Mississipi, en se rapprochant de sa source. Enlevé par les sauvages, Hennepin est promené par eux de tribu en tribu, puis, après avoir plusieurs fois couru risque de la vie, il est adopté comme fils par un chef qui avait perdu le sien à la guerre. A la fin de septembre 1680, le voyageur prend congé de ses hôtes, quelquefois dociles, plus souvent dangereux, pour retourner en Canada. Il avait vécu six mois avec les sauvages des bords du haut Mississipi et avait fini par dresser un dictionnaire des mots de leur

langue naturelle. Dans son retour à travers les grands lacs, ou *mers douces* comme les naturels les appelaient, Hennepin rencontra chez les Hurons le P. *Pierson*, jésuite, fils du receveur du Roi en la ville d'Ath, son lieu de naissance. Il passa avec lui l'hiver de 1680 à 1681 sur les bords glacés du lac Huron, qu'ils parcouraient ensemble à l'aide de patins, ainsi qu'il le faisait, dit-il, lorsqu'habitant Gand pendant l'hiver il allait en trois heures à Bruges, sur le canal glacé.

Le Père Hennepin quitta le lac Huron aux fêtes de Pâques 1681 et arriva au grand village des Iroquois à la Pentecôte suivante, d'où il gagna le fort de Frontenac sur la rivière de St.-Laurent, et de là descendit à Mont-Réal, qu'habitait alors le comte de Frontenac, vice-roi du Canada. Ce seigneur fut étonné de retrouver le récollet voyageur hâve, décharné, brûlé du soleil et vieilli par la fatigue ; il était sans manteau, et couvert seulement d'une robe de St. François de couleur douteuse, rapiécée avec des morceaux de peau de taureau sauvage : on le croyait massacré par les sauvages depuis plus de deux ans, aussi le vice-roi le reçut-il avec une distinction toute particulière et le retint-il dans son palais pendant douze jours pour le refaire de ses fatigues et l'admettre à sa table, où il prenait plaisir à l'entendre raconter les particularités de ses voyages et de ses découvertes. Le comte de Frontenac ramena Hennepin à Québec où ce récollet demanda à l'évêque, Mgr. de Laval, la permission de rentrer au couvent de son ordre, près de cette ville, pour y goûter un peu du calme dont il avait tant besoin.

Après quelque temps de repos, Louis Hennepin, revint en France pour donner suite à ses découvertes et faire imprimer le résultat de ses observations. Ce fut alors que parut son premier ouvrage, dédié à Louis XIV, dans lequel il donne le nom de *Louisiane* au pays nouvellement exploré au sud-ouest de la Nouvelle-France. Il se retira ensuite au couvent des Récollets du Câteau-Cambresis, où il fut vicaire et supérieur. C'est là qu'il reçut la visite du P. *Zénobe Membré*, de Bapaume, autre missionnaire du même ordre, avec lequel il avait fait la premiere partie de ses voyages (1). Ses supérieurs l'envoyèrent au couvent des récollets de Renti,

(1) Le P. Membré retourna en Louisiane après cette visite dans laquelle

en Artois, où, durant trois années qu'il y fut gardien, il rebâtit le monastère de fond en comble. Le P. *Hyacinthe Lefèvre*, commissaire provincial des récollets de Paris, qui prenait le titre de commissaire royal de tous les récollets des Pays-Bas conquis par la France, invita Hennepin à retourner au Canada seulement pour un an en disant que le Comte de Frontenac le désirait vivement. Hennepin refusa sous prétexte de fatigue et de manque de santé. Depuis ce refus, le P. Hyacinthe, mal prévenu d'ailleurs par M. de La Salle qui ne pardonnait pas au récollet d'avoir découvert le Mississipi deux ans avant lui, devint son antagoniste en toutes choses. Il l'empêcha d'accompagner le P. *Alexandre Volle*, proministre des récollets d'Artois, au chapitre général tenu à Rome; il le fit ensuite retourner aux récollets de St.-Omer; et enfin, il lui fit adresser une obéissance, tirée d'un ordre prétendu du ministre Louvois, qu'on faisait parler même après sa mort (arrivée le 28 octobre 1683), ordre par lequel il devait se retirer sur les terres du Roi d'Espagne dont il était le sujet. Quelle récompense pour avoir découvert, pour la France un pays plus grand que l'Europe, auquel il avait donné le nom du Roi!

Hennepin réclama auprès de Louis XIV et lui présenta un placet en personne lorsqu'il campait à la chapelle de Harlemont en Belgique; le Roi ordonna que le placet fut pris par le grand Prevôt de la Cour pour lui être représenté; mais, occupé de batailles et de conquêtes, il oublia bientôt le pauvre récollet et le grand Prevôt se donna bien de garde de l'en faire ressouvenir!

Depuis lors Hennepin devint confesseur des pénitentes récollectines de Gosselies et demeura cinq ans dans leur couvent où il fit bâtir un parloir fort commode, et une église doublement voûtée. Mais là encore il fut persécuté par le P. *Louis Lefèvre*, provincial de Paris, frère du P. *Hyacinthe*, son ennemi particulier, qui prétendit que le couvent de Gosselies, près Charleroi, dépendait

---

il paraît avoir engagé Hennepin à l'accompagner; il fit voile pour cette mission, dont il devint le chef spirituel, le 24 juillet 1684. Il avait avec lui les Pères *Maxime Le Clerc*, de Lille; *Anastase Douay*, du Quesnoi; et *Denis Morquet*, d'Arras; tous étaient récollets de la province de St.-Antoine, en Artois.

de la France, ce qui était complétement faux. Délogé de cette maison, et traqué pour ainsi dire en tous les lieux de ces provinces, plus peut-être qu'il ne le fut par les sauvages au pays des Iroquois, Hennepin se rendit à Ath, sa patrie, et là, devant toute la communauté des récollets, il se plaignit amèrement des avanies dont on l'accablait et il protesta contre le dessein qu'on avait de le rejeter dans la province de Flandre où il n'avait pas d'asile assuré. Ce fut alors qu'il connut M. *Blathway*, premier secrétaire des guerres du Roi d'Angleterre Guillaume III, qui lui obtint du roi son maître une sauve-garde pour les religieuses de Gosselies en danger d'être pillées et offensées de plus d'une façon par les gens de guerre; et M le Comte d'*Athlonne*, général de la cavalerie des Etats de Hollande, qui empêcha, grâce à lui, la démolition des hautes murailles de l'enclos des récollectines de Gosselies; le premier de ces deux seigneurs mit le comble à ses bons offices en écrivant au nom du roi au Père *Regnier Payez*, commissaire-général des récollets à Louvain pour l'inviter à expédier à Hennepin une obéissance pour les missions d'Amérique, avec faculté de résider dans une ville de Hollande à son choix jusqu'à ce qu'il eut mis en ordre ses mémoires et ses voyages. Cet ordre tardant à parvenir, notre voyageur partit pour Louvain, après avoir reçu à Ath même la bénédiction de l'internonce de Bruxelles et s'être muni d'une lettre de recommandation du R. Père *Bonaventure Poërius*, généralissime de son ordre, qui lui avait écrit de Rome, à la date du 31 mars 1696, pour l'assurer de sa protection.

Le P. *Payez* ne crut pas devoir encore expédier le P. Hennepin pour la Hollande, sans en avoir préalablement écrit au baron de *Malqueneck*, conseiller de l'Electeur de Bavière, et à M. *Coxis*, chef président pour le Roi d'Espagne dans ces provinces; personnages auprès desquels notre récollet s'était rendu au camp de Grammont pour en obtenir la permission de se mettre sous les ordres du Roi d'Angleterre. A la suite de tous ces préliminaires, le P. Hennepin fut donc envoyé au couvent des récollets d'Anvers pour y attendre ses lettres patentes et s'y faire faire des habits séculiers afin de circuler d'une manière convenable dans les Pays-Bas protestants. Il avait reçu des secours pécuniaires par M. *Hul*, envoyé extraordinaire de Guillaume III, et il put enfin se mettre

en route pour la Hollande qui était pour lui comme la terre promise.

Il prit la route d'Amsterdam en compagnie d'un capitaine de vaisseau vénitien, mais entre Anvers et le Mordyk, il rencontra six cavaliers qui le traitèrent plus mal, en ce pays civilisé, que les sauvages de l'Amérique qu'il avait fréquentés : ils le dévalisèrent complètement et ne lui laissèrent pas une obole. Cependant avec l'aide de quelques amis, il se rendit à Loo et delà à la Haye où il fut très bien reçu par M. de Blathway dont la générosité répara le tort que lui avaient fait les flibustiers de la Campine, et qui le mit en état d'être présenté au Roi Guillaume avant son départ de la Hollande pour l'Angleterre. Hennepin prit ensuite la route d'Amsterdam, où il croyait, dès 1697, pouvoir faire facilement paraître les deux volumes contenant le récit de ses découvertes ; mais la providence lui réservait encore une dure épreuve. Alors comme aujourd'hui, les éditeurs des auteurs peu connus ne se rencontraient pas aisément ; on lui dit que son ouvrage avait été défloré par la publication à Paris de la *Description de la Louisiane ;* d'autres prétendaient que ce qu'il voulait publier en Hollande n'était qu'une réimpression de la production parisienne dont on avait déjà vu, ajoutait-on, une traduction flamande : enfin de bonnes âmes assaisonnèrent ces charitables mensonges de toutes les calomnies qu'ils purent inventer et firent de lui une espèce d'apostat politique et religieux, quoique d'une part, il n'eut quitté la France que par ordre supérieur, et que d'autre part il n'eut abandonné la robe de St.-François que par convenance, en retenant néanmoins toujours le titre de *Récollet missionnaire et notaire apostolique* qu'il apposa sur les livres imprimés en Hollande et dédiés au Roi d'Angleterre. Ce ne fut enfin que sous la protection du Comte d'*Athlonne*, général de la cavalerie des Etats qu'Hennepin avait connu en Belgique et avec l'appui des Etats de Hollande eux-mêmes, que cet auteur parvint, en 1698, à faire voir le jour à ses deux volumes de voyages et découvertes, dans la ville d'Ultrecht, où il s'était retiré et où le roi Guillaume l'aidait à vivre.

Les différents biographes qui s'occupèrent du P. Hennepin le

firent mourir en Hollande quelques années après la publication de ces livres ; cependant il n'en est rien : il a bien réellement habité ce pays de 1697 à 1700, mais il n'avait perdu ni le désir ni l'espoir de retourner encore en Amérique. Une lettre de *J. B. Dubos* à *Thoinard*, datée de Rome le 1er mars 1701, nous apprend que ce religieux errant se trouvait alors dans cette ville au couvent de l'*Ara cœli*, et qu'il avait *emberluquoqué le Cardinal Spada, lequel lui faisait le fonds d'une nouvelle mission pour les pays mississipiens*. Il est douteux que malgré son humeur vagabonde le récollet d'Ath, âgé alors de plus de soixante ans, ait pu mener à fin un projet aussi aventureux.

Le Père Hennepin resta fort long-temps oublié : on remua un peu ses cendres lorsque, sous le système financier de l'écossais *Law*, on créa les fameuses et désastreuses actions du Mississipi, puis on n'en parla plus. Les vastes contrées que le courageux récollet avait découvertes, ces fleuves rapides et immenses que le premier il avait descendus, ces lacs, autant de mers intérieures, dont il avait vu gronder les tempêtes, se couvrirent bientôt de tous les prodiges de la civilisation, tandis que les cendres du pauvre récollet, qui traça si laborieusement la voie indicatrice qui conduisait dans ces pays nouveaux, gisaient ignorées en Europe sans qu'on sut seulement où fut creusé son tombeau. Seulement en 1842, lorsqu'il s'agit de baptiser de noms chers au pays ces machines puissantes et rapides qui traînent après elles des milliers de voyageurs sur les lignes de fer, un homme intelligent fit tracer en lettres d'or le nom de Hennepin, non moins heureusement choisi que ceux d'Ortelius et de *Mercator*, sur une des locomotives nouvelles. Il était de bon goût de mettre pour ainsi dire, sous l'invocation d'un célèbre voyageur national, ceux que leurs plaisirs ou leurs affaires poussent à courir le pays. Cet hommage tardif, mais juste, fut approuvé de tous ..... je me trompe, un seul individu, un journaliste, qui ne connaissait sans doute de toute la vie laborieuse d'Hennepin que son vœu de pauvreté, et qui le jugeait sur l'habit, ne vit en lui qu'un *récollet* et composa cette épigramme qui n'a pas même le tout petit mérite d'être spirituelle.

*Avis aux Tournaisiens.*

Hé quoi ! vous vous plaignez que sur les remorqueurs
Est inscrit le beau nom de vos *explorateurs !*
Ne vous souvient-il pas, qu'au temps où je vécus
Nous étions, comme encore, les maîtres absolus ?
Et faisions bonne chère aux dépens des troupeaux ?
Car un seul capucin quand un peuple est mené
Il ne sera pas dit qu'un père *récollé*
Ne pourra remorquer au moins quelques bedeaux.

*(Echo Tournaisien)* B. *élève d'un collége de Jésuites.*

Nous venons de montrer le Père Hennepin comme voyageur, il nous reste à l'envisager comme écrivain. Son style est naturel, assez vif et coulant tant qu'il décrit ses aventures, mais diffus quand il arrive aux réflexions ; il se montre parfois crédule dans ses relations, résultat provenant de sa bonté et de sa naïveté flamande. On peut lui reprocher de manquer un peu d'ordre et de méthode et de négliger des dates qui jeteraient de la lumière dans ses discours ; cependant il ne mérite pas les critiques que le P. Charlevoix a faites de lui, sans doute à cause de la différence des robes des deux voyageurs et du peu de sympathie que les Jésuites eurent toujours pour les religieux de St.-François.

Les diverses relations écrites et publiées par le Père Hennepin sont assez recherchées et méritent de l'être par les détails intéressants et vrais qu'il donne sur les mœurs des sauvages de l'Amérique avec lesquels il avait longtems et intimement vécu. Ces ouvrages sont seulement au nombre de *trois* qui se font suite l'un à l'autre. Ils ont été plusieurs fois réimprimés sans changement, abrégés, ou introduits dans des recueils de voyages, mais non pas refondus comme quelques biographes l'ont cru par erreur. Nous nous sommes procuré, avec beaucoup de peine, les diverses relations du récollet voyageur et nous pouvons garantir les notions bibliographiques qui suivent. L'abbé *Paquot*, dans son article sur *Hennepin* (T. XVIII, p. 267) a confondu tous ses ouvrages ; M. *Brunet* lui-même, si exact ordinairement, a commis quelque confusion en parlant de lui dans son *Manuel du libraire* (dernière édition, II, 539) ; *Foppens* en a dit trop peu de chose ; M. *Eyriès* a le plus approché de la vérité dans les détails qu'il en donne dans la *Biographie universelle*, XX. p. 62.

Voici la nomenclature complète des titres littéraires de notre voyageur du Hainaut.

I. *Description de la Louisiane, nouvellement découverte au sud'ouest de la Nouvelle France par ordre du Roy. Avec la carte du pays: Les mœurs et la manière de vivre des sauvages. Dédiée à Sa Majesté* (Louis XIV). *Paris, Sébastien Huré*, 1683, in-12. (Le privilège du Roi est daté de Châville, 5 septembre 1682). — Seconde édition: *Paris, Amable Auroy*, 1688, (imprimerie de *Laurent Rondet*), in-12 de 312 pages et une carte de la Louisiane par *N. Guérard*, plus *Les mœurs des sauvages* contenant 107 pages. M. Brunet dit que cette *seconde édition* porte aussi la date de 1686: cela parait difficile puisqu'on lit, à la suite du privilège du Roi, ces mots: *achevé d'imprimer* POUR LA SECONDE FOIS, *le* 10 *mars* 1688. — La date de 1686 appartient à la traduction qu'en fit un italien, *Casimir Freschotti, Bologna*, 1686, in-12. — Cette description a été également traduite en allemand, *Nuremberg*, 1689, in-12.

Cette relation ne comprend pas tous les voyages de l'auteur; ce n'est qu'un abrégé de ses prérégrinations, et la plus minime partie de ses découvertes et aventures. Pour satisfaire M. De La Salle il glissa légèrement sur la description du Mississipi qu'il reprit dans ses ouvrages suivants. Cette réserve jette même un peu d'obscurité dans cette partie des voyages de l'auteur. Hennepin dédie son livre au roi Louis XIV à qui il se montre très-dévoué; il déclare n'avoir eu le courage de supporter tant de fatigues, une captivité de huit mois chez les sauvages, et couru tant de dangers sur terre et sur mer, que parce qu'il était soutenu par l'ardeur de faire des chrétiens et de donner au grand Roi de nouveaux sujets. Il semble, ajoute le voyageur récollet, que Dieu avait destiné Louis XIV à régner sur ces peuples par le rapport qui existe entre son nom et celui que les sauvages donnent au soleil, qu'ils appellent en leur langue LOUIS, et auquel pour marque de leur respect et de leur adoration, ils présentent leur pipe avant de fumer en disant: *Tchendiouba Louis*, c'est-à-dire: *fume Louis!* Il paraît que cette adulation exagérée ne rapporta rien à son auteur ainsi que nous l'avons vu par ce qui précède.

II. *Nouvelle découverte d'un très-grand pays situé dans l'A-*

*mérique, entre le Nouveau Mexique et la mer Glaciale, avec les cartes et les figures nécessaires, et de plus l'histoire naturelle et morale, et les avantages qu'on en peut tirer par l'établissem. des Colon. Le tout dédié à Sa Majesté Britannique Guillaume III. Utrecht, Guillaume Broedelet*, 1697, in-12 fig. — *Amsterdam*, chez *Abraham Van Someren*, 1698, in-12, de 36 feuillets liminaires, 506 pages et 5 feuillets de cartons entre les pages 512-13, avec cartes et figures parmi lesquelles on remarque le *Saut de Niagara*, page 44. — Trad. en allemand, par *M. J. G. Langen*, avec cartes et figures, *Bremen*, *Philippe Godefroi Saurmans*, 1699, in-16, 282 pp. — Cette partie, composée de 76 chapitres, a été réimprimée en entier, presque page pour page, sous ce titre légèrement modifié : *Voyage et nouvelle découverte d'un très-grand pays dans l'Amérique, entre le Nouveau Mexique et la mer Glaciale..... avec toutes les particularités de ces païs et de celui connu sous le nom de la Louisiane, les avantages qu'on en peut tirer par l'établissement des colonies. Enrichie de cartes géographiques augmenté de quelques figures en taille douce.... avec un voyage qui contient une relation des Caraïbes, par de la Borde. Amsterdam, Adrien Braakman*, 1704, in-12 de 516 pp. — Enfin, il reparut encore sans aucun autre changement que quelques mots dans le titre ainsi conçu : *Voyages curieux et nouveaux de Messieurs Hennepin et de La Borde, où l'on voit une Description très particulière, d'un grand Pays dans l'Amérique, entre le Nouveau Mexique et la mer Glaciale, avec une relation curieuse des Caraïbes sauvages des Isles Antilles de l'Amérique, leur mœurs, coûtumes, religion*, etc. *Le tout accompagné des cartes et figures nécessaires*; (gr. par *J. V. Vianen*). *A Amsterdam, aux dépens de la Compagnie*, M DCC XI. in-12 de 516 pp. La *Relation des Caraïbes*, par de la Borde, occupe les pages 519-604. Une *table des matières* tient 16 f^es non paginés. — C'est la variété de ces différents titres d'un même ouvrage qui a fait dire à plusieurs biographes, et à M. *Brunet* après eux, que la réimpression de 1704, était le 1^er volume des œuvres complètes du P. Hennepin entièrement refondues. Si l'auteur a parlé, aux pages 512 et 516 de ces réimpressions, d'un 2^e et d'un 3^e volumes, c'est qu'il voulait faire allusion au volume suivant

dont il va être question, et à une 3e partie qu'il n'a eu ni le temps ni les moyens de publier. On a encore reproduit le volume qui nous occupe dans le tome IX du *Recueil des voyages au Nord, contenant divers mémoires très utiles au commerce et à la navigation. Amsterdam, J. Frédéric Bernard*, 1720, in-12, mais on a pris le soin de le dégager des préface et épître dédicatoire qui sont fort longues.

Cet ouvrage est le plus substantiel de tous ceux d'Hennepin. Il s'étend complaisamment sur ses courses diverses et sur la découverte du fleuve Meschasipi ou Mississipi dont il avait voulu laisser la gloire à Lasalle en n'en parlant que confusément dans son premier ouvrage. Il entre dans de grands détails sur les dangers qu'il courut de 1678 à 1682 pendant ses excursions sur les grands lacs, sur les rivières, chez les sauvages d'une infinité de tribus depuis le fleuve St.-Laurent jusqu'au golfe du Mexique et presque jusqu'à la baye d'Hudson. Ce livre est plein d'intérêt et de naïveté et c'est à ces deux mérites qu'il doit d'avoir été si souvent reproduit et traduit. On y trouve cependant une grossière erreur géographique, c'est l'opinion exprimée par l'auteur, au chapitre 57, que le Japon est dans le même continent que la *Louisiane*.

III. *Nouveau voyage d'un pais plus grand que l'Europe avec les reflections des entreprises du sieur De la Salle, sur les mines de St. Barbe etc. Enrichi de la carte, de figures expressives, des mœurs et manières de vivre des sauvages du Nord et du Sud, de la prise de Québec, ville capitale de la Nouvelle France, par les Anglois, et des avantages qu'on peut retirer du chemin recourci* (sic) *de la Chine et du Japon, par le moien de tant de Vastes Contrées, et de Nouvelles Colonies. Avec approbation et dédié à Sa Majesté Guillaume III, Roy de la Grande Bretagne.* A *Utrecht*, chez *Ernestus Voskayl*, imprimeur, 1698, in-12 de 55 feuillets liminaires et 389 pp. avec cartes et jolies figures gravées par *J. Van Vianen* — Une traduction sommaire en a été donnée en espagnol sous le titre suivant : *Relacion de un pais que nuevamente se ha descubierto en la America Septentrional de mas estendido que es la Europa y que saca a luz en Castellana, debajo de la proteccion de el Exmo. Sr. Duque de el Infantado Medrano, director de la*

*Academia real y militar de el exercito de los Paises-Baxos*. En *Brusselas*, *Lamberto Marchant*, 1699, in-12 de 86 pp. avec carte. Volume devenu rare. — Enfin cette dernière partie des voyages d'Hennepin a été réimprimée dans le tome V du *Recueil des voyages au Nord*, où elle se trouve accompagnée de deux autres relations sur le même objet. 1° *Relation de la Louisiane, ou Mississipi, écrite à une dame par un Officier de Marine.* 2° *Relation de la Louisiane et du Mississipi, par le chev. de Tonti, gouverneur du fort St.-Louis aux Illinois*, qui a fait maints emprunts au Père Hennepin avec lequel il avait voyagé.

Ce dernier ouvrage du P. Hennepin est, ainsi que le précédent, dédié au Roi d'Angleterre ; l'auteur le loue et l'adule dans une longue épître, ainsi qu'il en avait agi, dans la première de ses productions, envers Louis XIV, rival et le plus mortel ennemi de Guillaume III. Il se plaint à son nouveau protecteur de ce que des personnes de la même religion que lui travaillent à le décrier parce qu'il dédie ses œuvres à un souverain protestant et qu'il l'engage à faire connaître le Vrai Dieu à une infinité de nations. Il se propose pour aller reconnaître le passage de la Chine et du Japon par la mer Glaciale, en évitant ainsi de passer deux fois la ligne équinoxiale pour atteindre l'Asie orientale. Dans une préface très-étendue, l'auteur répond à ses détracteurs et à ceux qui ont mis obstacle à la publication de ses ouvrages. Il explique que sa première relation, celle de la *Louisiane*, est indépendante de ses deux derniers volumes publiés en Hollande ; qu'il en a bien été dit quelque chose dans ces deux ouvrages, mais qu'il n'en a point fait une réimpression. Il se plaint de ce que le P. *Chreslien Le Clercq*, récollet d'Artois, et gardien du couvent de Lens, ayant eu connaissance de son journal en Canada, lui fit d'importants emprunts qu'il inséra dans sa *Nouvelle relation de la Gaspésie*, dédiée à Mad. la Princesse d'Epinoy, *Paris*, *A. Auroy*, M.DC.XCI. in-12 ; ainsi que d'autres encore qui se servirent de ses ouvrages sans daigner le citer. Ce dernier volume est divisé en 58 chapitres et contient des détails précieux sur les mœurs des sauvages et les idées de l'auteur sur les moyens de les civiliser et d'établir de bonnes colonies. Ce volume contient en outre la relation du voyage du sieur de La Salle en 1684, de sa mort en 1687, et l'histoire de l'irruption des Anglais au Canada en 1628 avec la prise de Québec

en 1629. — Les principaux voyages du P. Hennepin sont décrits dans le catalogue de la bibliothèque de la marine, nos 12884-85.

IV. *Foppens* attribue encore au Père Hennepin un dernier ouvrage dont l'abbé Paquot conteste l'existence. Il serait intitulé : *La Morale Pratique du Jansénisme, avec un appel comme d'abus au Pape Innocent XII.* La matière de ce livre ne nous paraît pas être de nature à avoir occupé les loisirs de l'aventureux et actif récollet athois.

Hennepin avait l'intention de publier, dans la ville d'Utrecht, un dernier volume pour y démontrer la manière de fonder de nouvelles colonies dans les terres découvertes sur les rives du Mississipi et sur l'avantage d'y employer les religieux de S. François, parce qu'on est certain, dit il, qu'après un grand nombre de siècles, ils n'auraient pas plus de droits que le premier jour sur les fonds et les terres de ces vastes contrées ; au lieu qu'il est d'autres missionnaires particuliers, qui trouveraient bien le moyen de devenir maîtres également du spirituel et du temporel, et de posséder un jour les principales seigneuries, les fermes et les meilleurs fonds de terre. Cette attaque indirecte à une compagnie puissante fut peut-être la cause que le volume annoncé ne parut pas : c'est ce qui diminue d'un in-12 le bagage littéraire du bon récollet d'Ath.

ARTHUR DINAUX.

# HOMMES ET CHOSES.

## Sacrilège à Lille, en 1713.

Le 16 août 1713, tandis qu'on célébrait la messe de St.-Roch, à 5 heures 1/2 du matin, dans l'église des Capucins de Lille, un soldat de la garnison, séduit par les pernicieux conseils de trois de ses camarades qui lui persuadèrent que rien n'était plus efficace, pour avoir de l'argent, que le vol d'une hostie consacrée, se présenta à la table de communion et la reçut des mains du Père Léopold de Condé, prêtre officiant. Le soldat sortit alors précipitamment de l'église, au grand étonnement des assistants, et surtout à la grande stupeur de la nommée *Leuridan*, jeune servante de la demoiselle *Verghelles*, qui l'avait vu souffler la sainte hostie dans son chapeau étant encore dans l'église, puis à l'entrée de la petite rue qui conduit à la Trinité, l'avait aperçu secouant le même chapeau et recevant l'hostie dans son mouchoir. Toute émue de ce spectacle, cette fille en fit le récit à sa maîtresse qui l'obligea d'aller en donner connaissance aux révérends pères Capucins. Ceux-ci en informèrent le commandant militaire, alors M. le comte de Lille, qui fit venir un capitaine du régiment du soldat en lui donnant l'ordre de rechercher quels étaient les militaires sortis de la caserne de St. André vers 5 heures et demie du matin.

Le capitaine fit cerner la caserne et surprit le soldat sacrilège et ses trois complices jouant et devisant ensemble. On confronta la jeune servante avec le coupable, elle le reconnut. Pendant ce temps le curé de St.-André, ayant été averti, se rendit avec son clergé dans le quartier St.-André, pénétra dans la chambre du soldat, où, après avoir fait les cérémonies de l'église usitées en pareil cas, il reprit la sainte hostie que le malheureux militaire avait cachée dans la muraille, et l'emporta solennellement. Depuis ce temps-là, cette chambre resta vacante, et tous les ans on y fit un reposoir pour la procession qui eut lieu annuellement en réparation de l'outrage commis envers le St.-Sacrement.

Quant au soldat sacrilège et à ses trois complices leur affaire fut bien vite informée ; ils passèrent le 19 août 1713 devant un conseil de guerre qui rendit le même jour la sentence suivante :

« SENTENCE donnée par les officiers subalternes du régiment de *** assemblés au conseil de guerre contre les quatre soldats criminels sacrilèges, le 19 août 1715. — D'autant que des quatre criminels ici présens, trois ont pris conseil de l'autre pour invoquer le diable et profaner le St.-Sacrement, ce qu'ils ont effectué, comme il paroît fort au long par les amples informations qui ont été lues en leur présence, ce qu'ils viennent encore d'avouer; nous les condamnons tous quatre à être livrés entre les mains de l'exécuteur de la haute justice pour être conduits dans l'église paroissiale de St.-André, avec chacun une longue chemise blanche sur le corps, la tête nue, et un cierge allumé à la main, où ils feront amende honorable au St.-Sacrement, à genoux, en prononçant à haute et intelligible voix les paroles suivantes :

» Les deux premiers criminels, savoir : celui qui a reçu la sainte hostie à la table de communion dans l'église des PP. Capucins, et l'autre qui a pris ladite sainte hostie des mains de son camarade, diront : *J'ai méchamment usé de blasphêmes, d'impiétés et de paroles exécrables contre l'honneur de Dieu, et de toute l'église catholique; j'ai profané la sainte hostie et m'en suis voulu servir pour des choses diaboliques et abominables; je m'en repens du plus profond de mon cœur, et en demande pardon à Dieu, au Roi et au Régiment.*

» Le troisième complice dudit attentat dira : *J'ai méchamment usé de blasphêmes, d'impiétés et de paroles exécrables contre l'honneur de Dieu et du St.-Sacrement; je m'en repens du plus profond de mon cœur et en demande pardon à Dieu, au Roi et au Régiment.*

Le quatrième, qui a induit les autres par ses conseils, dira : *J'ai méchamment donné des conseils de blasphêmes, d'impiétés et de paroles exécrables contre l'honneur de Dieu, du St.-Sacrement et de toute l'église catholique, je m'en repens du plus profond de mon cœur, et en demande pardon à Dieu, au Roi et au Régiment.*

» CELA FAIT : les quatre criminels seront amenés sur le lieu du supplice, où 1° le troisième et le quatrième seront ÉTRANGLÉS. 2° Celui qui a reçu la sainte hostie de son camarade aura le POING COUPÉ. 3° Le premier aura la LANGUE ARRACHÉE sur laquelle il a reçu la sainte hostie d'un R. P. Capucin, et le POING COUPÉ duquel il a donné la sainte hostie à son camarade ; enfin tous quatre, savoir : les deux qui auront été premièrement ÉTRANGLÉS, et les deux autres tous vivans, seront JETÉS DANS UN FEU où ils seront réduits en cendres. » Etait signé : N. *Grand-juge.*

*Révision de la même sentence par MM. les Capitaines.*

« M. de N. et MM. les Capitaines prient MM. du Conseil de Guerre de rendre toujours une bonne et exacte justice, ils les re-

mercient de la juste sentence qu'ils ont donnée, et demandent qu'elle soit exécutée selon la forme et teneur, sauf que, pour de certaines raisons, ils ont trouvé à propos que le quatrième soit passé par les armes.

» A Lille, le 19 août 1715. » — Etait signé : N.

Cette sentence fut exécutée le même jour, conformément à la révision, au bout de l'esplanade de Lille, entre le magasin à poudre et le but des canonniers, où fut depuis élevée l'Académie royale du Manège. Les trois premiers criminels furent enchaînés chacun à un poteau et réduits en cendres ; quant au 4e, qui fut passé par les armes, on lui fit grâce de l'amende honorable et d'une exécution flétrissante, parce que plusieurs de ses parents servaient avec distinction dans le même régiment (1).

L'exécution terminée, le dimanche suivant une procession religieuse et solennelle se déroula dans les rues de Lille et vint passer par la caserne, dans la cour devant l'église des Capucins, où l'on dressa un reposoir auprès de l'allée où le malheureux soldat avait soufflé la sainte hostie dans son chapeau. Les membres du Magistrat en corps, toutes les communautés religieuses de Lille suivirent cette procession ; M. *de la Bassardries* (2), vicaire de l'évêque de Tournai, y portait le St.-Sacrement, ayant les curés de St.-Sauveur et de Ste.-Catherine pour diacre et sous-diacre. Une foule de bourgeois, portant flambeau, l'escortaient et formaient une ligne

---

(1) *Poutrain*, dans son *Histoire de la ville et cité de Tournai*, 1750 in 4°, pages 505-7, raconte un fait de même nature qui se serait passé à Tournai, en 1740, pendant l'occupation militaire des Hollandais. Selon lui, le sacrilège serait un soldat luthérien du régiment de M. *Vilatte*, et le fait aurait eu lieu dans l'église des Capucins de Tournai. Si la punition fut moins prompte et moins sévère qu'à Lille, l'acte de réparation y fut également solennel et l'histoire en fut gravée en vers latins sur une pierre enchassée dans la muraille de l'église des Capucins.

(2) Ce M. De la Bassardries est sans doute le même que celui qui, le 18 janvier 1725, étant en carrosse, avec l'abbé de St.-Médard (M. De la Noir) et M. Delefosse de la Loquerie, pour aller complimenter l'évêque de Tournai, à son arrivée en cette ville, fut lancé dans l'Escaut près du pont de fer à Tournai, par les chevaux qui avaient pris le mors aux dents. Il fut retiré de l'eau par un batelier. M. l'abbé de St.-Médard périt dans cet accident ; leur compagnon se sauva de lui-même ainsi que le cocher. Sans le dévoûment du batelier de Tournai nous n'aurions probablement pas vu paraître : *L'accord de la grâce et de la liberté*, poème, accompagné de remarques critiques et historiques, par le R. P. Le Vaillant De la Bassardries, de la Comp. de Jésus, théologien de S. E. le Comte de Salm, évêque de Tournai, et examinateur synodal du diocèse. *Tournay, Louis Varlé*, M. D. CC. XL. n 4°, de 16 fos limres et 366 pp. avec portrait.

dont la tête se trouvait déjà dans l'église des Capucins lorsque la queue n'était pas encore sortie de l'église paroissiale de St -André. Plusieurs amendes honorables eurent lieu pendant le tour de la procession en réparation du sacrilège attentat.

Une cérémonie expiatrice fut fondée en l'église de St.-André de Lille et eut lieu annuellement le 3e dimanche d'août en mémoire de ce sacrilège ; une confrérie, autorisée par le souverain pontife, y fut établie à ce sujet, et prit pour devise ce chronogramme : *InDIgnè aCCeperVnt IesVm*. Enfin, le 21 août 1765, année jubilaire du sacrilège, une procession solennelle et générale parcourut la ville de Lille, en mémoire de ce fait ; la réparation et l'amende honorable se fit par M. *Lerouge*, pasteur de St.-André, un flambeau à la main ; le clergé des sept paroisses, les bedeaux, marguilliers et confréries, le Magistrat en corps, marchèrent à la procession, suivis de toutes les communautés religieuses. On avait élevé trois reposoirs où eurent lieu la réparation d'honneur ainsi qu'à l'église des Capucins. M. *de Valory*, prévôt de la collégiale de St.-Pierre, porta le Saint Sacrement que suivait, pieds nus, la nièce de la nommée *Leuridan*, premier témoin et dénonciatrice du sacrilège du 16 août 1715. A. D.

## Le premier Journal quotidien du Nord.

(1er avril 1790.)

Nous avons déjà parlé de la première feuille publique fondée, dans les provinces qui forment aujourd'hui le vaste département du Nord, par le libraire *Panckoucke*, de Lille, dont le fils créa lui-même le gigantesque *Moniteur Universel*. La famille Panckoucke pelotait ainsi en attendant partie. Nous venons aujourd'hui signaler le premier journal *quotidien* qui vit le jour dans nos contrées. Celui que nous croyons avoir ainsi paru le premier, ce qui était alors une grande nouveauté dans le pays, est, d'après nos recherches, *L'Abeille patriote, ou feuille de tous les jours*, qui fut publiée de cette façon à dater du *jeudi* 1er *avril* 1790, à Lille, rue St.-Pierre, n° 7, de l'imprimerie de *H. M. J. Lemmens*, rue Neuve, format in-4° à deux colonnes, 4 pages par N°. prix : 24 fr. par an.

L'*Abeille patriote* avait été fondée à Lille le 1er janvier 1790 (1), sous la direction d'un sieur *Ravel*, fondateur d'un cabinet

(1) Il ne faut pas confondre l'*Abeille patriote* avec l'*Abeille*, paraissant aussi à Lille, mais seulement trois fois par semaine. Les deux

politique et littéraire, rue du curé de St.-Etienne, pour paraître seulement trois fois par semaine. Cette feuille marcha ainsi pendant un trimestre; le sieur Ravel céda tous ses droits au journal, par acte du 19 février 1790, au rédacteur qui s'en chargea exclusivement. C'est lui qui le rendit quotidien le 1er avril et le fit paraître ce jour-là sous l'épigraphe suivante: « Qui veut la liberté, » doit combattre et payer; payer et combattre, la liberté publique » réside entre ces deux verbes. » (Bacon). Au reste, l'épigraphe du journal changeait à chaque numéro; tantôt on lit: « *Si vis pacem, para bellum;* tantôt c'est: « Les grands ne nous paraissent grands que parce que nous sommes à genoux.... Levons-» nous! » Sentence qui fit plus tard le sujet d'une lithographie placardée dans Paris immédiatement après les journées de Juillet 1830. Enfin une autre fois on lit: « Déjà, la voix publique qui a désigné ses victimes, célèbre les objets de sa vénération. » et autres pensées révolutionnaires et républicaines.

Dès le 1er juillet 1790, le titre du journal fut modifié ainsi: *Abeille patriote, ou journal du Nord. Feuille de tous les jours.* Il n'y eut que les nos 90, 91 et 92 ainsi intitulés. Le no 93, du 4 juillet, reprit celui d'*Abeille patriote ou feuille de tous les jours.* On y ajouta les mots: *Département du Nord.* Ce numéro est orné d'une petite gravure satyrique représentant des armoiries au milieu desquelles on voit un cochon dans la position du lion de Flandre, les supports sont un moine et un âne, et le cimier, un buveur. La devise porte: *En quatuor unus.*

Un important changement advint à cette feuille au commencement de sa seconde année, le 1er janvier 1791; elle fut alors intitulée: *Journal du département du Nord, dit Abeille patriote.* Son épigraphe devint constante de variée qu'elle était, et resta fixée ainsi: « Le vrai moyen de réunir les esprits, c'est d'être juste, » sans passion ni intérêt particulier. » L'esprit du journal devint plus modéré. Ce fut sans doute alors seulement que la rédaction en fut confiée à M. *de Montbazin*, qui, à dater du 21 avril 1791, y fondit les *Affiches nationales du département du Nord*, rédigées à Douai par MM. *Aubry et Marchant*, employés au département du Nord. Dans cette seconde année du journal quotidien, le nom de l'imprimeur est omis.

Cette feuille succomba sans doute comme toutes celles qui avaient

---

*Abeilles* prirent naissance en même tems. La dernière était rédigée par M. *Lagarde* cadet, frère de M. *Lagarde* aîné, avocat, secrétaire du département du Nord, etc. *Lagarde cadet,* rédacteur de l'*Abeille,* avait son bureau rue des Dominicains, no 284.

été fondées dès les premières années de la Révolution dans les principales villes du département du Nord et qui disparurent durant le régime de la terreur, alors qu'il n'y avait plus ni liberté d'écrire, ni besoin de lire, ni presque faculté de penser. A. D.

## Le premier Imprimeur de Lille.

On a beaucoup disserté et écrit sur l'introduction de l'imprimerie dans la ville de Lille ; il résulte de tout ce qui a été dit pour et contre, qu'il ne reste rien de bien avéré, si ce n'est que *Christophe Beys* est le premier qui posséda une presse d'imprimerie dans la ville de Lille. Avant lui, il y eut des libraires, mais rien ne prouve évidemment et d'une manière palpable qu'il y ait eu des imprimeurs (1). Ainsi donc toutes les villes principales des Flandres et du Hainaut possédaient des imprimeries avant que la commerçante cité lilloise eût son typographe particulier. Valenciennes, Cambrai, Douai, Mons et Tournai, qui environnent Lille, faisaient rouler leurs presses bien avant cette ville riche et populeuse. Christophle Beys, à qui il faut rendre l'honneur d'avoir imprimé le premier dans le chef-lieu du département du Nord, parait être originaire de la ville d'Anvers ; on trouve un *Gilis Beys*, probablement de la même famille, s'il n'est son père, inscrit en 1591, comme libraire (*Boeckvercooper*), sur les registres de la confrérie de St.-Luc de cette riche cité, qui était comme l'Athènes des provinces des Pays-Bas. Ce *Gilis Beys* fut peut-être le même que *Gilles Beys*, fameux imprimeur de Paris du XVI^e siècle, qui, le premier, sépara les *u* des *v* consonnes et les *i* des *j*. On sait peu de chose sur la vie publique et privée de Christophle Beys : les hommes laborieux cherchent peu les aventures et leur biographie se borne souvent à la liste de leurs œuvres. Celui-ci choisit un bon et important ouvrage pour étrenner son imprimerie ; ce fut celui intitulé : *Les Chastellains de Lille, levr ancien estat, offices et famille. Ensemble l'Estat des anciens Comtes de la*

---

(1) En 1836, MM. *Duthillœul*, de Douai, et *Brun-Lavainne*, de Lille, ouvrirent une polémique sur la question de savoir si *Hamelin*, libraire de Lille, dont le nom était écrit au bas d'un volume de poésies latines imprimées en 1556, avait ou non imprimé cet ouvrage. Il ne s'agissait que de regarder au dernier feuillet de ce volume pour y lire cette indication en grosses lettres : *Impressum Parisiis, per Michaelem Fezandat*, et se convaincre qu'*Hamelin* n'était que le débitant des poésies du lillois *François Haems*.

*République et Empire Romain, des Goths, Lombards, Bourgyignons, François, et au règne d'iceux des forestiers et comtes anciens de Flandre : avec une particulière description de l'ancien Estat de la ville de Lille en Flandre, les trois changements signalez tant d'icelle ville que du pays. Par* Floris Vander Haer, *thrésorier et chanoine de S. Pierre à Lille.* A Lille, 1611, in-4° de 292 pp. avec 6 tableaux généalogiques. Christophle Beys fut mis en possession du privilège d'imprimer ce livre le 4 mai 1611 ; il avait son établissement rue de la Clé, *à l'image de St. Luc* (2). Il ne conserva pas longtemps cette enseigne ; nous le voyons, trois ans plus tard, se loger dans la rue Notre-Dame, et mettre son établissement sous la protection du *Lys blanc*, allusion aux armes de la ville de Lille ; il adopta alors pour vignette une branche de Lys avec cette devise : *Casta placent superis* (3). C'est ce qui appert par le titre du livre suivant, un des plus curieux sortis des presses de Chr. Beys : *Antiqvitez, Mémoires et Observations remarqvables, d'épitaphes, tombeaux, colosses, obelisqves, histoires, arcs triomphaux, dictiers et inscriptions.... par Me Pierre Monnier, notaire et bourgeois de la ville de Lille en Flandre, ayant voiagé en l'an 57 de son âge ès années 1609 et 1610.* Lille, *C. Beys*, 1614, in-8°, 275 pp. dédié au magistrat de Courtray. Ce livre, aujourd'hui fort recherché, et l'une des productions lilloises les plus rares, se paie fort cher dans les ventes.

*Christophle* ou *Christofle Beys* était plus instruit que ne le sont d'ordinaire les imprimeurs de province. Il n'était pas seulement typographe, on pouvait en même tems le ranger parmi les hommes de lettres et les traducteurs intelligents. C'est à lui que nous devons une version française d'un ouvrage latin intéressant sur l'élection et les électeurs de l'Empire d'Allemagne. Sa traduction, qu'il imprima lui-même à Lille, est ainsi intitulée : *L'Origine des princes Electeurs avsqvels seuls appartient l'élection du Roy des Romains. Vérifié par les anciens historiographes. Ensemble les privilèges et autres droicts concernans tant l'Empereur que lesdits Electeurs.* Par *Jean Paul de Windeck*, docteur en la S. théologie et professeur à Fribourg. Traduit en français par *Christofle Beys*. Lille, 1632, in-8° de 210 pp.

Cet ouvrage nous révèle le nom d'un autre savant de Lille au-

---

(2) Le choix de cette enseigne, si elle est du fait de *Ch. Beys*, fortifierait l'opinion qui le fait descendre de *Gilis Beys*, membre de l'illustre confrérie de St. Luc d'Anvers en 1591.

(3) Sa première vignette avait été : un livre saint ouvert, avec cette devise : *In me lux et veritas.*

quel il est dédié. C'est le très-docte *Toussaint Desbarbieux*, seigneur *Desprez*, etc., possesseur d'une riche et nombreuse bibliothèque, à qui l'imprimeur Beys parle comme à un protecteur, à un ami des lettres et à un bibliophile distingué entre tous : « La » curiosité de vostre esprit estant si grande, dit-il, qu'elle s'ad- » donne à la recherche des livres composez par les plus célèbres » et renommez autheurs de tout l'univers : desquels (parlant sans » flatterie) vostre bibliothèque est ornée plus que nulle de ces » païs. » Voilà donc un amateur de livres vivant à Lille en 1652 et pouvant disputer à *Claude Doresmieux*, dans la même ville et à la même époque, le sceptre de la Bibliophilie.

Nous ne savons pas précisément dans quelle année Chr. Beys cessa d'exister ; il paraît néanmoins qu'il disparut de la liste des imprimeurs de Lille vers le milieu du XVII^e siècle. Nous avons tout lieu de croire qu'il ne laissa pas d'enfants de son nom exerçant l'imprimerie dans la même ville. A. D.

## Culture des Fleurs en Flandre.

La Flandre en général et la ville de Lille en particulier furent toujours renommées pour la culture des fleurs. En 1616, *Jean Franeau*, S^r. de *Lestocquoy*, publie à Douai (in-4°) le poème du *Jardin d'hiver, ou cabinet des fleurs* dans lequel il cite le jardin de *Baltazart Bautre*, de Lille, comme renfermant les plus belles fleurs et notamment les plus rares tulipes de la chrétienté. Peu de tems après, le jardin médical de *P. Ricart* fut fondé à Lille ; le catalogue de ses plantes, aujourd'hui en la possession de M. *Thémistocle Lestiboudois*, député, fut publié sous ce titre : *Botanotrophium seu hortus medicus Petri Ricarti, pharmocopæi Lillensis celeberrimi*, 1641, in-32. Outre les plantes du jardin de Ricart on y trouve la désignation de celles qui croissent dans les environs de la ville de Lille. Ce catalogue prouve (dit le docteur Le Glay en parlant de la bibl. de M. Th. Lestiboudois) que Lille, patrie de Delobel, est une des villes de France où l'on s'occupa le plus tôt de botanique et où se fonda l'un des plus anciens jardins des plantes. Plus tard, en 1751, *Cointrel* fit imprimer le catalogue des plantes du jardin de botanique établi à Lille par les soins du Magistrat, en classant ces plantes suivant le système de J.-B. Lestiboudois.

La culture des fleurs d'agrément était autant en faveur dans nos provinces que celle des plantes usuelles. Dès 1621, *Pierre Hondius* ou de *Hondt* mit au jour un poème sous le titre de *Mouseschans*, pour décrire les plaisirs de l' orticulture. Le S^r. de

*Zuylichem*, donne une description poétique de sa campagne dite *Vitaulium* ou retraite de la cour; le S^r. de *Westerban* l'imite en chantant sa demeure d'*Ockenburgh*, et *Jacques Cats*, écrivain si populaire, fait des méditations sur sa maison de *Sorgh-Vliet*, ou *Chasse-souci*. En 1672, *J. Vander Groen*, fameux jardinier du prince d'Orange, fait paraître *Le jardinier du Pays-Bas*, Bruxelles, Ch. Vleugart, in-4° 180 pp. Mais auparavant, un normand, le S^r. De *La Chesnée Monstereul*, de Caen, avait dans son *Floriste François* (*Caen*, 1654, in-12°.), (*Rouen*, 1658, in-8°), signalé les fameuses tulipes portant les noms de: *Drap d'argent de Valenciennes*, la *grande* et la *petite Brabançonnes*, la *Panachée d'Arras*, le *Morillon de Tournay*, le *Morillon d'Anapes*, la *Bruxelles*, l'*Audenarde*, la *Malines*, la *Belle d'Anvers* et l'*Agathe Brabançonne*, ce qui annonçait assez des origines flamandes. Ces origines, qui dénotent l'amour de nos pères pour les fleurs se retrouvent encore dans la nomenclature des plus belles jacinthes donnée par *George Voorhelm*, dans un traité spécial, publié à Harlem en 1762, in-8°. Il nomme, parmi les plus rares, le *bailli de Bréderode*, le *baron de Wassenaer*, le *Leo Belgicus*, la *Couronne de Wassenaer*, le *Mignon Boot*, et autres désignations dont il n'est pas difficile de deviner l'étimologie.

Des amateurs du pays publièrent eux-mêmes des traités spéciaux sur les fleurs. Un S^r. *Guénin*, qui se cache sous le titre d'*Ingénu*, anagramme de son nom, dans une épitre dédicatoire à Mlle. Audrelique de La Motte, a donné *le Traité de la culture parfaite de l'oreille d'ours ou auriculle par un curieux de province*. Bruxelles, H. Fricx, 1752, in-12, 155 pp. Un opuscule de M. Hécart sur la même fleur fut imprimé en 18... Un autre de nos compatriotes, M. *Goube*, rival heureux quelquefois des *Moet* et des P. d'*Ardene*, de l'Oratoire, a mis au jour le *Nouveau traité des Œillets, où l'on explique la meilleure méthode de les cultiver*. Cambray, Samuel Berthoud, 1769, in-12, 101 pp. Il paraît plus expert que l'auteur du *Jardin de Hollande*, (Leyde, 1714 in-8°) qui traite la même matière et la dedie à *Abraham Bischop*, fameux marchand des Pays-Bas, établi à Galata, faubourg de Constantinople.

Les provinces flamandes ont toujours tellement eu à cœur de s'occuper de la culture des fleurs quelles furent les premières à organiser des expositions florales et que depuis plusieurs siècles il y existe des confréries et sociétés particulières, instituées sous le patronage de *Ste.-Dorothée*, qui autrefois jugeaient les difficultés s'élevant dans les trocs ou les marchés des fleurs et distribuaient des récompenses à ceux qui se distinguaient dans leur culture, et qui aujourd'hui donnent des primes et des médailles à ceux qui enrichissent la brillante famille de Flore. A. D.

# Le marquis Dupleix.

Le personnage le plus considérable qu'ait produit la ville de Landrecies, même sans en excepter l'irlandais *Clarke*, depuis duc de Feltre et ministre de la guerre, qui y vit aussi le jour, est sans contredit *Joseph-François marquis* DUPLEIX, commandeur de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, commandant-général des établissements français dans les Indes, gouverneur pour le Roi des ville et fort de Pondichéry. C'est à tort que la *Biographie Universelle* le fait naître sur les rives de la Seine; il reçut la lumière sur celles moins célèbres de la Sambre, et naquit à Landrecies en 1697, d'une famille de finance. Son père était fermier-général du Roi, directeur de la Compagnie des Indes; c'est ce qui lui facilita le chemin de la fortune la plus rapide et la plus extraordinaire que puisse rêver un simple mortel. Nous ne rapporterons pas les détails de la vie de Dupleix, si connus de tout le monde; nous n'énumérerons pas ces vicissitudes qui l'amenèrent à être plus qu'un souverain sur les bords du Gange, puisqu'il distribuait des trônes et s'y asseyait à côté des Nababs les plus puissants; tous ces faits, qui semblent tenir des contes des Mille et une Nuits qui prirent naissance dans les lieux où Dupleix résida trente années de sa vie, sont consignés dans ses mémoires et dans une notice intéressante que lui consacra M. de Lally-Tolendal: mais ce que nous dirons sur l'illustre Landrecien ne serait que pour réhabiliter en quelque sorte sa mémoire, si déjà elle ne l'était par les événements qui ont amené les Anglais à régner sur ces vastes et riches contrées dont il voulait doter la France.

Le nom de Dupleix se lie avec celui de l'Inde française, depuis 1720 qu'il débuta par un emploi peu important, jusqu'en 1754, année où il quitta, en proscrit et en accusé, les bords du Gange qu'il avait illustrés par le gain de vingt batailles et la prise de cent villes. A la fin de son séjour, dit Lally-Tolendal, ses triomphes se changèrent en désastres, l'opulence de la colonie en détresse, parce que la compagnie française des Indes, ainsi que l'a dit Voltaire, n'a jamais su faire ni la guerre, ni la paix, ni le commerce. Dupleix n'avait été compris ni par la Cour, ni par la Compagnie qui l'employait. Dès l'année 1750, il avait écrit à cette dernière: « S'il vous faisait plaisir de vous emparer du royaume de Tanjaour, rien ne serait plus facile. Ses revenus sont de quinze millions; quand vous le voudrez, vous en serez possesseurs. » La compagnie refusa. Une autre fois, il mande à cette même compagnie, qui ne méritait pas de posséder un agent si plein d'audace

et de génie : « J'ai conquis toute la presqu'île de l'Inde : les sou-
» verains que je protège sont vos vassaux. Envoyez-moi quelques
» poignées de braves gens, et, sans argent, je vous assure l'em-
» pire de l'Asie. » Et Dupleix ne reçut point les renforts demandés, ou bien il ne vit arriver, sous le nom de recrues, *que la plus inepte et la plus vile canaille*, fuyant dans les combats et livrant les villes au lieu de les défendre. Et la compagnie répondait à toutes les plaintes du gouverneur : « Vous ne nous envoyez
» pas d'argent ; nos actions ne rapportent rien depuis que vous
» tranchez du souverain : nous ne vous soutiendrons pas. » Alors Dupleix s'adressa au Roi de France et lui écrivit : « Si vous m'ac-
» cordez votre adhésion, la France deviendra maîtresse de l'Inde.
» Reconnaissez le droit que me refuse la Compagnie, celui d'ac-
» quérir des territoires et de planter le drapeau fleurdelisé sur
» toutes les cités de la presqu'île. Je ne vous demande rien, ou
» presque rien aude-là de l'honneur de vous faire le plus puissant roi
» de la terre. Si vous me refusez, les Anglais profiteront de l'aveu-
» glement de la France : les Anglais seront les maîtres de l'Asie.
» Qui peut calculer les résultats d'une faute aussi immense, aussi
» irréparable ! » Ce fut alors que le Roi, d'accord avec la Compagnie, envoya le directeur Godeheu dans l'Inde, avec le titre et le pouvoir de Commissaire du Roi pour interdire Dupleix, le renvoyer en Europe, le faire arrêter s'il résistait, vérifier les caisses des comptoirs, et traiter de la paix avec les Anglais en renonçant à toute possession de territoire.

Le cœur se serre cruellement en voyant combien Dupleix avait justement prédit, et combien nos ennemis naturels, les Anglais, ont gagné par la faute faite alors par la France. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que Godeheu est préconisé par l'histoire et Dupleix condamné par ses contemporains. Il reste bien vengé par les faits et par la postérité ! M. P. Paris, conservateur des Mss. à la bibl. royale, a décrit (III, 275, *Manuscrits françois*, n° 6990. 2.) un volume contenant le *Journal du voyage de M. Godeheu, fait en* 1754, lorsqu'il allait remplacer Dupleix, journal donné, en l'an VI de la République, par le citoyen Villiers, à la Bibliothèque Nationale. « Est-il permis, dit M. P. Paris après
» avoir lu cette relation, de ne pas accorder à Dupleix le tribut
» d'une admiration douloureuse, quand tous les résultats gigan-
» tesques dont il garantissait la probabilité ont été réalisés, pres-
» que aussitôt sa disgrâce, par nos implacables et fortunés rivaux,
» les Anglais. »

Dupleix traîna en France une vie misérable pendant neuf années, de 1754 à 1763, en demandant justice sans pouvoir l'obtenir, en parlant de ses services sans être écouté. Il mourut à Paris

le 11 novembre 1765, trois jours après la publication d'un mémoire, dernière plainte exhalée contre ses oppresseurs, dernier soupir du cœur généreux et grand qui devait décupler la puissance de la France si on avait su le comprendre. « J'ai sacrifié ma jeu-
» nesse, disait-il presqu'en mourant, ma fortune et ma vie, à
» combler d'honneurs et de richesses ma nation en Asie..... De
» malheureux amis, de trop faibles parents, des citoyens ver-
» tueux consacrèrent tous leurs biens pour faire réussir mes pro-
» jets....; ils sont maintenant dans la misère! Je me soumets à
» toutes les formes judiciaires; je demande, comme le dernier des
» créanciers, ce qui m'est dû. Mes services sont des fables, ma
» demande est ridicule! Je suis traité comme le plus vil
» des hommes.... Je suis dans la plus déplorable indigence. Le
» peu de bien qui me reste est saisi; j'ai été obligé d'obtenir des
» arrêts de surséance pour n'être pas traîné en prison!... »

Telle fut la triste fin du plus célèbre citoyen que la ville de Landrecies ait produit. On lui avait frappé des médailles, dans lesquelles figurait La *ville de la victoire de Dupleix* (*Dupleix-Fateabad*). On lui donna un noble blason de gueules au chevron d'or, deux poissons d'argent en tête, et une étoile d'argent en pointe; enfin son portrait, dessiné par Sergent, fut gravé par Mad°. de Cernel en 1789, et édité par *Blin* dans une suite des hommes illustres de la France. Et il mourut dans la plus grande misère....!!! A. D.

## Ferdinand de Maubus, Lillois.

Les presses de la ville de Tournai n'ont pas fourni un nombre bien considérable de livres, elles n'ont pas *gémi*, pour nous servir d'une expression consacrée, à beaucoup près autant qu'à Douai; mais elles présentent ce fait particulier, que toutes, ou quasi-toutes ses productions sont remarquables par la matière traitée, la noblesse des auteurs, la bizarrerie des titres, l'excentricité des sujets ou la rareté à laquelle sont arrivés les ouvrages. L'imprimerie de la famille *Quinqué* surtout fournit un notable contingent de bouquins fort recherchés aujourd'hui des amateurs. L'un d'eux vient de nous révéler le nom d'un écrivain lillois, dont le nom a été oublié par Foppens, Paquot et *tutti quanti* qui se sont occupés de Biographie et de Bibliographie. Un lettré de plus pour une ville, riche d'ailleurs, mais pauvre en écrivains, n'est pas chose à dédaigner; aussi n'hésitons-nous pas à parler de suite de celui-ci.

Il ne s'agit de rien moins que de *Ferdinand de Maubus, seigneur de Schoondorp*, gentilhomme lillois, personnage très-versé

dans l'étude de la langue espagnole, par suite sans doute de voyages dans la Péninsule ou de service militaire fait pendant la domination des Rois d'Espagne dans les provinces Belgiques. Ferdinand de Maubus était fort pieux et en bonnes relations avec les pères Dominicains de Lille : ceux-ci le prièrent de leur faire la traduction de la vie d'une sainte religieuse de leur ordre morte à Rome en l'an 1600, et écrite en espagnol par F. *Pierre Jean Saragoça de Heredia*, recteur du collège de N.-D.-du-Secours et de St.-Joseph en la ville d'Origuela, de l'ordre des Frères Prêcheurs ; le gentilhomme lillois se mit à l'œuvre et fit volontiers ce travail pour plaire aux bons pères, et il l'acheva vers l'an 1616 ; mais il avait l'espoir que cette traduction resterait inédite, ou du moins qu'elle ne serait publiée qu'après qu'un bon maître l'eut *façonnée à la françoise*, comme il le dit lui-même dans son avertissement au lecteur ; cependant il n'en fut rien. Pressés de jouir, les révérends pères voulurent livrer cette œuvre à la lumière, et le seigneur de Schoondorp avait, dit-il, *tant de sortes d'obligations* aux Dominicains de Lille qu'il n'insista pas sur ce point et que force fut de se rendre à leur volonté.

L'impression du livre eut donc lieu en 1625 sous le titre suivant : *La vie de la beniste soeur Marie Ragy, religieuse du tiers ordre du glorieux patriarche S. Dominique, decédée à Rome le 7 de ianvier l'an de iubilé* 1600. etc. à TOURNAY, de l'impr. d'*Adrien Quinqué*, M DC. XXV, pet. in-12 de 6 f^os lim^res. 355 pp. chif. et 5 de table, avec portrait. — Marie Ragy, née à Chio en Grèce l'an 1552, passa sa jeunesse à Constantinople et y fréquenta le couvent des Frères Prêcheurs, ce qui décida de sa vocation pour l'ordre de S. Dominique. Elle se maria, se retira à Messine, devint veuve à 18 ans et prit l'habit du tiers-ordre des Dominicaines. Le P. de Heredia la rencontra à Rome en 1591 et devint son confesseur ; revenu dans cette capitale du monde chrétien en 1599, il lui ferma presque les yeux et écrivit l'histoire de sa vie, dans laquelle, dit-il, il n'a rien inséré que de *bien véritable*, et des détails sortis de la bouche même de la sœur grecque. Il faut avouer alors, après avoir parcouru ce livre, fait dans un but de piété, que la sœur Marie Ragy possédait une naïveté sans exemple et que le père de Hérédia et le seigneur Ferdinand de Maubus étaient doués de la crédulité la plus robuste qui se puisse voir ; car ils racontent tous des scènes passées entre le diable et la religieuse grecque plus extraordinaires que toutes celles publiées jusqu'ici.

A. D.

## Une représentation chez les Jésuites de Dunkerque.

Les Pères de la Compagnie de Jésus qui se trouvaient à la tête de colleges publics, ne négligeant rien de ce qui pouvait leur attacher leurs élèves, flatter l'amour-propre des parents, ou attirer de nouveaux adeptes, mirent toujours un grand soin à célébrer les fêtes de leur ordre ou la distribution des prix de leurs collèges, par des représentations dramatiques capables de faire un grand effet sur les masses populaires. C'est ainsi qu'ils en agirent à Dunkerque, le 10 septembre 1664, dans le collège de cette ville, soit à l'occasion de la nativité de la Vierge, soit pour la solennité de la répartition des couronnes gagnées par les élèves de leur établissement.

La tragédie représentée au collège des Jésuites de Dunkerque était *La fille de Jephté*, pièce en trois actes, composée par les révérends Pères. Ce qui intéressa le plus les spectateurs, dit un témoin oculaire (*De Rocoles*, historiographe de France, en ce temps-là à Dunkerque (1), ce furent *les Diludes*, ou entr'actes. Dans le premier, les écoliers, divisés en Israélites et en Ammonites, exécutaient des combats simulés et faisaient semblant de se frapper; l'un tenait le pied sur le ventre de son adversaire vaincu, l'autre portait le glaive à la gorge de son ennemi et n'attendait que le moment de l'exécuter. Tous ces exercices se faisaient d'une manière très grave, au bruit des roulements des tambours et des fanfares des trompettes, avec un aplomb et une précision qu'on ne trouve que dans les fêtes flamandes.

Au second acte la scène changeait: Une troupe de nymphes et de bergers coiffés de grands chapeaux de paille, était assise sur le gazon et chantait des airs du pays au son des tambours de basque et des flageolets, comme si on eut été dans le Béarn ou la Biscaye; on sait d'ailleurs quels rapports de mœurs et de coûtumes existèrent pendant longtemps entre l'Espagne et la Flandre.

En troisième lieu, on représenta une allégorie tirée des sentiments principaux qui occupèrent l'âme de *Jephté* lorsqu'il fut question de sacrifier sa fille. L'amour paternel combattit longtemps dans son cœur l'amour divin; aussi, pour personnifier ce débat, fit-on paraître sur la scène une entrée de ballet dans laquelle un jeune écolier représentait l'amour paternel, un autre l'amour divin, et tous deux, en dansant, tiraillèrent à qui mieux mieux le pauvre Jephté qui demeurait perplexe.

---

(1) *Les entretiens du Luxembourg, sur un voyage fait depuis peu en Flandre. Paris, L. Billaine, M. D. C. LXVI, in-12 p.* 77.

Enfin les acteurs, dans un certain entr'acte, représentèrent le Roi Midas à table, et, par un instinct propre à la nation, dit le voyageur Rocoles, ils y parurent mangeant et buvant, non point au figuré comme sur certains théâtres, mais en réalité ; les mets et les fruits n'étaient ni en peinture, ni en carton, ce qui eut fort médiocrement exalté la verve des écoliers flamands : ils firent le paranymphe de la boisson et de la mangeaille, contrefirent les ivrognes et poussèrent les choses à l'extrême sur ce point. C'est la partie de la fête qui émut le plus vivement et qui obtint le plus d'attention et d'applaudissements du public.

Il est vraisemblable que la pièce jouée à Dunkerque, en 1664, était en latin ; ce ne pouvait être que celle de l'écossais George Buchanan, intitulée *Jephtes, sive votum*, dédiée en 1554 au maréchal de Cossé ; nous ne pouvons croire que dans une ville, alors toute flamande, on eût eu l'idée d'en représenter l'une des traductions françaises qu'en donnèrent *Claude de Vésel* en 1566, *Florent Chrestian* en 1567, ou *Pierre de Brinon* en 1614. Les intermèdes seulement, s'ils n'étaient pas purement exécutés en pantomine, furent débités en langue vulgaire du pays, c'est-à-dire en flamand. Il est possible qu'il soit resté à Dunkerque quelque programme imprimé de cette curieuse représentation dramatique.

A. D.

## Ostricourt.

A quoi tient pourtant la renommée ! Ostricourt, pauvre petit village de la Flandre française, serait resté inconnu, comme il l'était depuis son origine, bien reculée, si le chemin de fer du Nord de la France n'avait dû le traverser, et si le choix que l'on en avait fait pour y établir un point de bifurcation des rails-ways n'eut excité une sorte de rivalité passionnée entre les départements du Nord et du Pas-de-Calais. A l'envi, les grands journaux de Paris, ceux de la Belgique, tous ceux de nos départements du Nord, petits et grands, pendant de longs mois ont, chaque jour, fait à l'humble Ostricourt l'honneur de le nommer, sans que ses paisibles habitants s'en soient autrement émus ; car nous ne sachions pas qu'un journal, un seul, arrive dans cette terre de prédilection. Combien de ses bons habitants ignorent encore qu'Ostricourt est parvenu à une certaine célébrité, que pendant quelques mois il a été aussi souvent parlé de lui que s'il eut été le théâtre d'un de ces grands événements qui changent le sort des empires tels qu'Eylau, Marengo ou Wagram. Pauvre Ostricourt, que l'on a aussi flétri de l'épithète de *bourg-pourri*, lui qui n'a jamais su ce que c'était qu'opinion politique, et qui même ne connaît aucune

des dénominations créées par l'esprit de parti ; dont les paisibles habitants, fortunés agriculteurs, apprécient si sainement le bien qu'ils possèdent et qu'ils ne doivent qu'au calme de la vie des champs.

A deux mille mètres environ du canal de la Deûle, à quatre mille de l'ancien *Vicus Helena*, se trouve Ostricourt. Il a vu autrefois son territoire occupé par l'armée d'Aëtius et du jeune Majorien, lorsqu'ils vinrent repousser les tentatives de Clodion-le-Chevelu ; mais il n'a pas eu l'honneur d'être cité par Sidoine Appolinaire et il ne lui est pas resté de souvenir de ce grand campement (1).

Ostricourt était une tuilerie, *Ostracariorum Curtis*, maison, ferme, atelier des fabricants de tuile (2). La terre appartenait de toute ancienneté au châtelain de Lille. Au mois de mai 1220, par une transaction passée entre le Seigneur et l'abbaye de St.-Vaast d'Arras, il est reconnu que le premier a le droit de faire marcher pour ses guerres personnelles ou celles de ses amis, tous les hommes des terres de St.-Vaast dans la chatellenie, mais qu'il ne pourra pas les faire dépasser le village d'Ostricourt.

Jean, deuxième du nom, châtelain, avait laissé à ses filles Isabeau et Mahaut treize mille livres à prendre sur les bois ou forêts situés entre Thumeries, Ostricourt et le Plouich (3). Un procès long et sérieux s'éleva à propos de cet héritage entre Robert de Wavrin, sénéchal de Flandre, qui avait épousé Mahaut, et le chatelain Jean III, son beau-frère. Il fut terminé à la suite d'une sentence arbitrale de Marguerite, comtesse de Flandre, du 25 octobre 1270, par laquelle il fut dit que Jean ferait construire pour le Sénéchal une maison au Plouich ou à Ostricourt.

Le chapitre de St.-Pierre et l'église St.-Nicolas de Douai possédèrent par donations, dès le 14e siècle, des terres à Ostricourt.

L'exploitation des bois qui environnaient cette commune faisait, ainsi que ses tuileries, sa principale richesse ; mais le défrichement lui a fait perdre presqu'entièrement les avantages de la première branche de commerce. Le sable d'Ostricourt est renommé, et il s'en exporte en grande quantité.

---

(1) Historiens de France, t. 1. p. 802.

(2) On peut encore hasarder cette étymologie : ferme du passage à l'orient, du celtique *cost* orient, *tricht*, passage, chemin, et de *curt* ferme, maison, château ; *tricht* signifie aussi pays, contrée. Ostricourt est en effet situé à l'orient de l'Artois sur l'ancienne voie romaine d'Arras à Tournai, la seule qui anciennement conduisit de cette province vers l'Orient.

(3) Le Plouich était un château appartenant aux chatelains de Lille, dont le territoire dépend aujourd'hui de la commune de Phalempin.

On a découvert dans cette commune, peu d'années avant la révolution de 1789, des puits remarquables et qu'on a cru être l'ouvrage des Romains, ce qui pourrait n'être pas dépourvu de vraisemblance, parce que l'ancienne voie romaine qui allait d'Arras à Tournai passait fort près de ces puits.

La dîme se percevait au profit des abbayes de Phalempin, de St.-Nicolas-au-bois et du curé. Le chapitre de St.-Amé de Douai était patron de la cure.

La population, qui était de 817 habitants en 1789, n'était en 1845 que de 829. Son territoire comprend 546 hectares; Ostricourt appartient à l'arrondissement de Lille et au canton de Pont-à-Marcq. Tel est le coin de terre sur lequel l'esprit étroit de localité, les rivalités mal entendues et même le plus déplorable de tous les esprits, celui de parti, se sont acharnés, qu'ils ont arraché à l'oubli, et bien malgré lui; car Ostricourt ne peut se consoler de voir son petit territoire morcelé, dépiécé, taillé en lisière, et son calme séculaire interrompu, à propos de l'établissement d'un chemin de fer qui, pour lui, sera toujours sans la moindre utilité.

(*Petites hist. de Flandre et d'Artois*, 2 vol. inédit).

## Le Baron Lefebvre, de Tournay.

Léopold-Henri-Joseph *Lefebvre* est né à Tournai, le 27 juin 1769, d'une de nos plus anciennes familles municipales. A cette époque, la guerre de la succession d'Autriche venait d'accomplir la ruine de la Belgique et les villes frontières surtout en ressentaient encore les plus funestes effets. A Tournai la plupart des artisans, sans travail et sans pain, parcouraient les rues mendiant de la bienfaisance publique la subsistance de leurs enfants. — Il fallait remédier à un mal devenu extrême. Les Consaux, habilement dirigés par le comte De Cobentzl, le Colbert de la Belgique, voulurent faire renaître l'aisance générale par une heureuse protection du travail manufacturier; mais leurs louables efforts eussent été impuissants, s'il ne s'était rencontré des hommes dont le génie industriel pût réaliser les espérances et les vues du ministre de Marie-Thérèse. Ils les trouvèrent tout d'abord dans la maison Lefebvre-Delescole qui, industrielle de génération en génération, possédait et les capitaux nécessaires et les traditions de nos antiques manufactures.

Sixième fils d'une famille de treize enfants, M. Léopold Lefebvre s'adonna, dès l'âge de quinze ans, aux affaires commerciales; à 20 ans il dirigeait les vastes intérêts de sa maison, qui dès lors prit un nouvel essor. Heureux imitateur des Gobelins et de la

Savonnerie, il s'attacha d'habiles artistes et sut donner aux produits de sa manufacture le triple avantage de la solidité, du bon goût et du bon marché. Alors, chaque exposition industrielle fut un triomphe pour la maison *Piat, Lefebvre et fils*, dont la renommée s'accrut de jour en jour, jusque-là que de Madrid à St.-Pétersbourg tous les palais royaux reçurent de Tournai l'un de leurs plus beaux ornements. — Ainsi, le génie d'un seul homme avait rendu à notre industrie toute sa splendeur, rappelant l'époque où nos pères vendaient sur tous les marchés de l'Europe les produits de leurs manufactures.

Faut-il donc s'étonner que, fiers de cette gloire municipale, ses concitoyens, comme le gouvernement, aient appelé en toutes les occasions, M. Léopold Lefebvre à la direction des affaires publiques? Aussi voyons-nous que ni l'autorité, ni le scrutin public ne se lassèrent jamais de lui prodiguer les preuves les plus certaines d'estime et de confiance. — Dès 1800, M. Léopold Lefebvre est appelé à siéger au conseil municipal: en 1803, il entre à la commission des hospices, carrière de son affection parce qu'il y voit la possibilité d'améliorer le sort des malheureux. En 1818, commence l'organisation des Etats provinciaux, et là encore, le premier, il est appelé à défendre les intérêts Tournaisiens, à éclairer la vaste administration du Hainaut.

La reconnaissance publique ne s'arrêta pas à des emplois en quelque sorte secondaires. A peine la révolution eût elle établi le vote direct, que M. Léopold Lefebvre fut nommé membre suppléant au Congrès; puis en 1851, la voix spontanée de ses concitoyens l'appela au Sénat. — C'était là exercer sur lui une violence morale, car il avait publiquement annoncé dans les journaux son désir de ne point être promu à ces fonctions élevées. Toujours dévoué cependant, il accepta à regret; mais après avoir fait preuve de son dévouement civique pendant une session, il dut donner une démission que les infirmités dont il ressentait les premières atteintes, rendaient nécessaire.

Rappellerons nous, les actes administratifs d'une vie si laborieuse, si pleine de jours? Bornons nous à dire que le gouvernement ne crut pas trop récompenser d'utiles et remarquables travaux, lorsqu'en 1824 le Roi lui accordait une dispense spéciale pour siéger au Conseil municipal, alors que l'un de ses neveux faisait partie du collége de Régence; lorsqu'en 1827, il le créait baron aux applaudissements unanimes de la ville, lorsqu'en 1850, à la suite de l'exposition de Gand, il lui conférait l'ordre du lion Belgique, lorsqu'enfin en 1840, Sa Majesté donnait la croix de son ordre au Nestor des industriels et des administrateurs de son royaume.

Certes, il avait bien mérité de tous celui qui, lors de l'invasion étrangère, avait reçu chez lui, à la décharge de la ville, le quar-

354246A

tier-général, profitant de ses relations avec les généraux alliés pour être utile à ses concitoyens; il avait bien mérité, l'administrateur qui, en introduisant dans la comptabilité des hospices la rigidité commerciale, prépara les succès d'une administration citée comme un modèle par le pays entier; qui, lors de la disette de 1816, contribua puissament aux mesures prises pour assurer la subsistance des indigents; qui, par la création de la junte d'industrie, sut, en 1830, assurer le travail et le pain de nos nombreux ouvriers; qui enfin, comme dernière œuvre, nous légua dans l'Ecole d'arts et métiers un principe fécond de moralisation et de prospérité!

*(Extrait du discours prononcé sur la tombe du* Baron Lefebvre, *en septembre* 1844, *par M.* Nève, *échevin de Tournai.)*

## Jean d'Ongoys, Morinien.

Jean D'ONGOYS, *Morinien*, tel est le titre que prenait un savant artésien du XVI^e siècle, parcequ'il avait vu le jour dans le petit village de *Busnes*, ou *Bune*, entre Lillers et St.-Venant, dans l'antique *Morinie*. Jean d'Ongoys cependant se disait plutôt de Thérouane, que de Busne, ou mieux encore il aimait à laisser planer le vague sur le lieu de sa naissance, en se disant *Morinien*. Quoi qu'il en soit, il naquit vers 1550 et mourut environ l'an 1600. Il fit de bonnes études et passa pour érudit; son goût pour les livres l'entraîna à en faire et à en imprimer. En 1575, il était imprimeur libraire à Paris et avait sa boutique *en la cour du Palais, près la chambre du Trésor*. Il ne paraît pas avoir gardé long-temps cette profession puisque ses derniers ouvrages ne portent plus son nom.

Tous les ouvrages de Jean d'Ongoys sont recherchés des curieux et se paient fort cher dans les ventes. Le plus important est intitulé: *Promptvaire de tovt ce qvi est advenv plvs digne de mémoire, depuis la création du monde iusques à présent. Fort vtile à vn chacun, tant pour se rememorer le passé, que pour y annoter ce qui tous les iours vient à nos yeux digne de mémoire à la postérité.* A *Paris, Jean d'Ongoys*, impr. M. D. LXXV, in-16 de 28 feuillets lim^res et 408 pages cotées 308 par erreur. Première édition, anonyme, et dédiée à M. *Séguier*, S^r d'Aubry, lieut. g^al civil en la prévosté de Paris. Cette compilation est le plus ancien recueil d'éphémérides que nous connaissions; elle est ornée de douze jolies figures sur bois, placées à l'ouverture de chaque mois. — M. *Brunet* en cite une édition de 1576 qu'il donne, par erreur, comme étant la première. Le titre l'indique comme *réduict en forme de calendrier ou journal*.

Les éditions subséquentes portent le nom de l'auteur et sont

fort augmentées; après le titre cité plus haut, on lit : *Auquel ont esté adjoustés les catalogues des Papes, Empereurs, et Roys de France; avec trois généalogies et descentes des Roys d'Angleterre, Espaigne, et Portugal. Contenant le temps que précisément ils ont régné, et leurs gestes plus mémorables jusqu'aujourd'huy. Ensemble le nombre des Archeveschez de ces royaumes, et les Eveschez dépendants d'iceux. Paris, Jean de Bourdeaux*, 1579, in-16 de 52 f^os lim^res 605 pp. et 5 f^os non cotés, avec douze jolies figures en bois signées d'une marque non expliquée jusqu'ici. Ces éphémérides sont beaucoup plus pleines que les précédentes : il n'y a plus que quelques jours de janvier laissés en blanc dans le *Calendrier historial*.

Ce même ouvrage reparut encore sous le titre de : *Mémoire certain des choses plus notables passées depuis la création du monde. Paris*, 1589 et 1590, in-16 fig. en bois. Deux éditions également rares. D'Ongoys avait conçu la première idée de l'*Art de vérifier les dates ;* il ne lui manqua, pour la mettre complétement en pratique, que de vivre à une époque plus avancée en connaissances historiques.

Jean d'Ongoys n'était pas seulement libraire, imprimeur et historien ; il fut aussi philosophe, critique et satyrique. C'est sous ce dernier point de vue qu'il publia ses trois plus rares opuscules que nous recommandons aux artésiens recherchant les antiquités littéraires de leur province. Paquot et Ferri de Locre ne les ont pas connus.

I. *Récepte médicinale, fort souveraine de l'huile espagnole, appelée huile majistrale, et la manière de l'appliquer particulièrement selon les plaies ou maladies, où est déclaré qui étoit Aparice* (ou plutôt *Apatice*), *inventeur d'icelle. Paris*, V^e *Mahier Le Croux*, 1572, in-8°. — Cette rarissime brochure est une allégorie satyrique touchant ce qui s'est passé en France à la Saint Barthélémi (1572). *Apatice*, mot tiré du grec, signifie *adresse*, *fraude*, et fait allusion au caractère de Charles IX et de Catherine de Médicis et à la dissimulation dont ils usèrent pour frapper à coup sûr les huguenots. L'*huile* est qualifiée *espagnole* parceque ses effets ressemblent à ceux de l'inquisition d'Espagne. Ce livre peut être considéré comme hardi pour le temps où il vit le jour.

II. *Avertissement aux favoris des princes, et Doctrine des courtisans. Paris, Didier Millot*, 1588, in-12. — Cité par la La Monnoie dans ses notes sur la Bibl. de Duverdier.

III. *Les responces de bonne ou mauvaise fortune, contre l'heur ou malheur des amans et autres solutions, par Jean d'Ongoys, Morinien. Anvers*, 1591, in-16. — Ce livre s'est vendu jusqu'à 14 fr. en 1840 ; il irait encore plus haut aujourd'hui.

A. D.

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

A 159 — ÉPOQUES DE L'HISTOIRE DE FRANCE en rapport avec le théâtre français, dès la formation de la langue jusqu'à la renaissance. Par *Onésime Leroy*. *Paris, Hachette*, 1845, in-8°, 467 pages.

Pendant trop longtemps les chroniqueurs n'ont été divisés qu'en deux grandes catégories ; les guerriers ou les courtisans, écrivant leurs *mémoires*, et partant ne nous laissant que de l'*Histoire-bataille* ou de la *Chronique-œil-de-bœuf;* et les religieux, enregistrant soigneusement les annales de leur monastère, pour ne transmettre à la postérité que de l'*Histoire-église*. Pour ce qui était de l'histoire des institutions civiles, de l'histoire littéraire des nations, point n'en fut question durant ce temps, et toute la philosophie de l'histoire fut à créer dans les siècles modernes. Il était urgent que des hommes laborieux vinssent jeter de la lumière sur tant de points importants négligés jusqu'ici. M. *Onésime Leroy*, dont l'esprit étendu et actif s'est porté vers l'art dramatique, puis vers les études littéraires et critiques, et enfin vers l'histoire de France, avait toute la finesse, la délicatesse de goût et l'érudition nécessaire pour rechercher les reflets que les grandes époques de notre histoire jetèrent sur les productions dramatiques du moyen-âge. Son premier ouvrage sur cette matière intéressante, ses *Études sur les Mystères dramatiques* (voyez ARCHIVES DU NORD, *nouv. série*, tome 1er, pages 324-328) attendait un pendant, ou plutôt un complément essentiel que M. Leroy n'a pas tardé à produire avec cette facilité et cette pureté de style qui lui appartiennent. Déjà nos lecteurs ont pu juger du mérite de ce dernier ouvrage et du cas que nous en faisions par le long fragment que nous en avons publié, en choisissant le chapitre qui rentrait le plus dans le cadre historique que nous avons choisi et dont nous cherchons plus que jamais à ne pas sortir (voyez ARCHIVES DU NORD, *nouv. série*, t. IV, pages 101-126). Mais ce chapitre, qui traite des *Chambres de Rhétorique*, n'est pas le seul digne d'attirer l'attention des lecteurs qui aiment ces matières sérieuses et substantielles ; nous allons donc, pour leur plus grand profit, indiquer les points principaux traités dans ce livre par M. Leroy : cette énumération formera la meilleure analyse qu'on en puisse faire.

L'auteur, à la suite d'une brillante *introduction*, terminée par des recherches piquantes sur l'*esprit français*, servant comme d'un péristyle au monument qu'il vient d'élever, entre en matière par un premier chapitre sur l'*Ecole d'Abeilard;* le *Siècle de St. Louis* forme le sujet du chapitre suivant, et nous sommes heureux d'y voir M. O. Leroy, à

l'occasion des premiers essais dramatiques de *Jean Bodel* et d'*Adam d'Arras*, deux *Trouvères Artésiens*, émettre l'opinion (émise aussi par nous autre part) que les hommes du Nord ont dû *trouver* plus vite le drame comique ou tragique que les poètes du Midi : les premiers n'ayant eu que de l'imagination, les derniers possédant la finesse d'observation et l'esprit narquois nécessaires à cette forme poétique. Les 3e et 4e chapitres traitent de l'*Immaculée Conception* et du *Mystère de la Passion*, deux sujets qui tinrent tant de place dans les mystères du moyen-âge joués sur les premiers théâtres qu'on dressa pour la curiosité, l'amusement ou l'édification des peuples. *Ste. Geneviève* et *Jeanne d'Arc*, qui firent le salut et la gloire de la France, occupent le 5e chapitre. Le 6e traite des *Vœux du Faisan*, *du Paon* et même *du Héron*, pour lequel l'auteur veut bien renvoyer ses lecteurs à nos *Archives du Nord* (voyez *tome IV, 1re série*, p. 145-161), toutes matières non moins remplies d'intérêt local pour nos provinces que le sujet du chapitre 7 (*Les Chambres de Rhétorique*) cité ci-dessus. Les *drames satyriques*, précurseurs ou auxiliaires de la Réformation, font le sujet du 8e chapitre ; puis vient un coup d'œil rétrospectif sur St. Martin et St. Louis (chapitre 9) ; enfin l'auteur termine son ouvrage (chapitre 10) par un écart savant, se détachant un peu de son sujet ; c'est une dissertation très-curieuse en tout pays, mais surtout pour nos compatriotes, sur le tombeau de Childéric et une médaille de St. Martin découverte à Tournai en 1653 ; et il conclut en flétrissant énergiquement les *Jeux de Scène traduits en profanation sur le tombeau de St. Martin à Tours*. M. O. Leroy, dont le style élégant et chatié et la morale sévère sont connus de nos lecteurs, a exécuté un tour de force que les gens du monde apprécieront plus que les érudits de profession : il est parvenu à écrire un livre exact et vrai sur des *Epoques de l'histoire de France* sans qu'on y voie pour ainsi dire surgir la moindre date. A. D.

160. — Lettres écrites pendant la Révolution française, par *J. J. Leuliette*, et publiées sur ses manuscrits pour faire suite à ses œuvres ; par M. *François Morand*. Paris, Legrand et Boulogne, Watel, 1841. in-8°.

La ville de Boulogne-sur-mer qui a vu naître l'érudit Daunou et l'ingénieux critique Sainte-Beuve, et mourir l'auteur de Gil Blas et le poète Churchil, a aussi produit un homme moins connu et moins célèbre, *Jean-Jacques Leuliette*, ouvrier serrurier, puis secrétaire du ministre Roland, collaborateur de Mercier, journaliste, et enfin professeur de littérature à l'école centrale de Versailles. Leuliette, souvent malheureux, toujours souffrant, et rarement en santé, mourut en 1808, âgé seulement de 41 ans. Il laissa des lettres écrites à M. *Louis Fayeulle*, son ami d'enfance et le confident de ses pensées. Ces épîtres familières montrent à nu le cœur de ce républicain honnête homme, qui a pu former des utopies non réalisables, mais qui du moins ne s'est souillé par aucun crime, par aucune action que l'honneur puisse réprouver. M. *François Morand*, avocat et archiviste à Boulogne, connu déjà par plusieurs travaux historiqnes sur le pays, a été l'éditeur de ce recueil de lettres intimes qu'il a fait précéder d'une notice et qu'il a enrichies

de quelques notes ; en même temps il a cru devoir leur faire subir la suppression de courts passages insignifiants ou peu convenables à conserver. L'estimable éditeur de ces lettres a réuni les matériaux nécessaires pour donner une édition complète des œuvres de Loulette, il attend ou des encouragements de sa ville natale, ou des temps meilleurs pour faire restituer à l'éloquent Boulonnais, la place qui appartient, dans la littérature française, à cet écrivain trop oublié et trop tôt ravi aux lettres et à l'instruction publique. A. D.

161. — MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE D'ARRAS, Société royale, des Sciences, des lettres et des arts. *Arras, J. Degeorge*, août 1844. in-8° de 520 pp.

L'académie royale d'Arras est une des plus anciennes sociétés savantes du nord de la France. Les premiers fondements en furent jetés dès l'année 1737, le Roi Louis XV l'autorisa par lettre ministérielle du 13 mai 1738, et elle fut revêtue du titre de *royale* par lettres patentes données à Compiègne en 1773. Son ancienne devise était : *Flores fructibus addit*, pour annoncer l'union des arts avec les lettres et les sciences. Cette société eut de beaux jours, et les *Harduin*, les *Le Gay* ont fait refléter sur elle des rayons lumineux. Les nouveaux mémoires que nous annonçons aujourd'hui fournissent la preuve que ce corps savant n'a pas dégénéré. Ces mémoires sont de vrais mémoires littéraires. Nous y apprenons que la société protège et récompense l'entreprise faite par M. *Sauvage*, professeur à Evreux, de la traduction de l'ouvrage de Malbrancq : *De Morinis*. Déjà les quatre premiers livres sont traduits. Cette version, arrivée au tiers de la totalité de l'ouvrage, se continue. Nous applaudissons également aux habitudes académiques de la Société d'Arras, dans laquelle les récipiendaires font un discours de réception auquel le président répond, et où les membres décédés ont, en souvenir de leurs travaux, une biographie juste et non boursouflée. La majorité des membres n'y figure pas comme les personnages muets des drames, et, au moins une fois dans leur vie académique, on a goûté de leur prose et entendu leur verbe. Si nous passons à l'analyse du volume que nous annonçons nous y trouvons un rapport savant sur une histoire de l'industrie artésienne, présenté par M. *Wartelle*, qui conclut contre le mémoire présenté. Il est suivi du rapport de poésie par M. *Luez*, rapport spirituel et ingénieux qui demande la couronne pour M. *Bignan*, déjà *plusieurs fois couronné*, comme on dit au collége, pour son dialogue de *Mirabeau et Napoléon*, et une mention honorable pour M. *Dubois de Forestelle*, à l'occasion de son *Hommage à J. Reboul*. Suivent les discours de réception de MM. *Parenty*, *A. d'Héricourt* et *Fréchon* et les réponses de MM. d'*Herbaville* et *Maillard d'Ontot*, présidents. Nous distinguons encore un rapport de M. d'*Héricourt* sur les archives de l'ancienne académie d'Arras, qui ont éprouvé de grandes pertes, mais dont il reste encore 7 liasses et un recueil. En 1799, M. *Drox*, de Besançon, envoya à l'académie un excellent mémoiré sur *Richardot*, évêque d'Arras, par Dom *Berthod*, bénédictin ; ce mémoire fait partie des archives de l'ancienne Académie d'Arras et la société actuelle l'a inséré dans le volume qui nous occupe, quoiqu'il eut été publié en partie dans les mémoires de

l'Académie de Bruxelles, t. IV, p. 1-14 et dans l'*Almanach de Franche-Comté*, pour l'année 1788. Cette notice est terminée par la liste des œuvres de Richardot, que nous trouvons fort défectueuse et qu'on pouvait compléter par des notes prises dans l'article que *Weiss* a consacré à *Richardot* dans la *Biographie Universelle* (t. XXXVII, 573-76) qui n'a eu garde d'oublier les *Deux oraisons funebres faictes en la ville de Bruxelles, en la chapelle de Palais, en présence de Mgr. le duc d'Alue, les* IIII *et* V *iours de ianuier* M.D.LXIX *aux exeques des Royne et Prince d'Espagne*, (Elisabeth de France et Don Charles d'Autriche) *Anvers, Chr. Plantin*, M.D.LXIX, in-8°, 150 pp. A. D.

162. — MÉMOIRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE ET CENTRALE d'Agriculture, sciences et arts du département du Nord, séant à Douai. 1841-1842. *Douai, Adam*, d'Aubers, 1843, in-8° de 498 pp. fig.

La société royale et centrale de Douai remplit bien dignement sa noble mission de propager les bonnes méthodes de culture, de récompenser les progrès en agriculture et de travailler à améliorer les races bovine et chevaline du pays : il n'entre pas dans notre plan de nous occuper de ses mémoires de ce chef du reste si important et si utile ; mais heureusement il nous reste encore bien des choses à louer et relever dans les travaux de ce corps en ne nous arrêtant qu'aux labeurs littéraires et historiques. Et d'abord, citons le rapport sur les concours d'économie publique, d'histoire et de poésie, par M. *Ch. Poisson*, Sous-Préfet de Douai, qui ne dédaigne pas, comme tant d'autres de ses collègues, de seconder par son influence et ses propres lumières, tous les efforts qui tendent à propager le goût des études littéraires et historiques dans les provinces : c'est là aussi de l'administration éclairée, et de la meilleure qui se puisse faire. Le compte-rendu des travaux de la société par M. *Parmentier*, secrétaire-général, nous donne l'étendue et la multiplicité des relations de ce corps savant, et constate le nombre des matières et des sujets qui ont occupé les loisirs de ses membres. Mais le morceau capital du volume que nous annonçons est sans contredit l'*Essai sur l'histoire des institutions des principaux peuples* (Etude sur les anciennes théocraties) par M. le Conseiller *Tailliar* (pages 205-436), y compris la *Bibliographie* qui s'y rattache. C'est un ouvrage grave et consciencieusement écrit qui vient utilement compléter les excellents opuscules du même écrivain sur les institutions des peuples du moyen-âge. Enfin, ces mémoires sont clos par de jolies poésies de MM. D'*Erbigny* et *César Lambert* dont nous avons déjà eu l'occasion de louer l'esprit et la finesse. A. D.

163. — GALERIE DOUAISIENNE, ou biographie des hommes remarquables de la ville de Douai, par M. *Duthillœul*. *Douai, Adam*, d'Aubers, imprimeur, 1844, gr. in-8°. de XXI et 409 pages, avec portraits lithographiés.

M. Duthillœul, bibliothécaire de Douai, à qui cette ville doit déjà plus d'un monument littéraire, vient d'ajouter un nouveau titre à ceux qu'il

avait amassée durant sa laborieuse carrière. Après avoir publié la *Bibliographie Douaisienne*, il appartenait à M. D. de faire aussi la *Biographie Douaisienne:* Il fallait nécessairement compléter l'histoire des presses de Douai, par la vie de ceux qui, à tort ou à raison, les avaient fait gémir. Il n'existait sur cette matière qu'une sèche nomenclature, quoiqu'assez étendue, donnée par M. le conseiller *Pleuvain*, en 1828. Cette première *Biographie* n'était qu'un squelette dont il fallait rétablir les chairs et les organes; c'est ce qu'a tenté avec succès M. D. Il ne fait pas comme tant d'autres, qui, ayant une biographie communale à produire, prennent les musiciens dans le Dictionnaire de Fétis, les Trouvères dans un ouvrage spécial sur la matière, les militaires dans les Fastes de la gloire, les écrivains anciens dans Paquot et Foppens, les écrivains modernes dans Quérard, et forment ainsi, à force d'emprunts, un livre avec des livres, du nouveau avec du vieux; ces fripiers littéraires ne méritent pas l'honneur d'une mention. M. D. a procédé d'une autre façon: sans négliger les sources qu'on doit toujours fouiller, il a créé un grand nombre d'articles neufs qui dominent dans son livre. On s'en convaincra par le chiffre des notices insérées dans la *Galerie Douaisienne:* par un beau matin la ville de Douai, en s'éveillant, a appris de M. D. qu'elle avait produit cent trente-cinq hommes célèbres. Il est vrai qu'il y en a bien là quelques-uns entrés furtivement et sans montrer à la porte de la *Galerie* leur certificat d'illustre. Nous citerons entr'autres le greffier *Caneau* qui figure entre un général et un historien, le tout parce qu'il fut victime de Joseph Leben; *Lejosne de l'Espierre* qui y tient une place usurpée comme ayant eu Florent Guyot pour bourreau; et le boulanger *Marmousset*, qui s'y est glissé sans autre titre que celui d'être le premier incarcéré de la noble cité de Douai, pendant la première Révolution: Malheureusement il est des villes qui auraient à ce compte des milliers de célébrités. Quelques typographes de Douai occupent aussi dans cette galerie des places qui devaient être réservées à ceux dont ils imprimèrent les œuvres. On pourrait désirer encore que les notices fussent plus en rapport avec l'importance des individus et graduées, dans leur étendue, suivant l'illustration acquise par les célébrités douaisiennes: on reste un peu étonné de trouver l'article de *Lesurques* double en longueur de ceux de *Merlin* de Douai et du Contrôleur-général *De Calonne*. Quelques lignes seulement sont accordées au laborieux *Arnold Raisse*, à l'historien *De Marne*, et à l'infatigable *Paul du Mont*; le médecin *Sylvius* est fort négligé; l'article de *Bonnaire de Pronville* est fautif: l'auteur aurait dû de préférence consulter les *Archives du Nord* (tome III, p. 131) qui rectifient M. *Plouvain* dont il a copié les erreurs. Le conseiller et M. D. ont tous deux négligé de citer l'excellent ouvrage de Bonnaire sur le *Pouvoir législatif sous Charlemagne*, Brunswick, 1800, 2 vol. in-8°. L'article *Hilaire-Ledru* des *Archives du Nord* était également bon à consulter (t. IV. 2e série, p. 342-348.)

Quelque soin qu'on y mette, des ouvrages du genre de la *Galerie Douaisienne* ne se trouvent pas parfaits du premier jet; l'auteur, mû par un ardent désir de servir utilement son pays, ne manquera pas d'y faire un supplément afin de le rendre aussi complet que possible. Pour l'aider de notre mieux dans cette œuvre méritoire, nous allons lui soumettre quelques noms dont il pésera le mérite avant de les admettre ou de les rejeter. Les historiens de la cité doivent passer les premiers: nous

recommandons les abbés *Doubard* et *Canquelain*, l'un chanoine de St.-Pierre dont il a écrit l'histoire, l'autre de St.-Amé, auteur d'une histoire de Douai, Mss. chez le conseiller *Bigant* Après eux, les juristes *Philippe Broide*, (gendre et émule de Pollet, éloquent orateur, qui mérite une notice à part) *T. Brunel*, *L. C. Manesse*, *P. J. Raparlier*, doivent tenir une petite place dans la *Galerie douaisienne*. Les poètes *Brisseau*, père et fils, joyeux chanteurs et bons médecins, et *Franeau*, *Sr. de Lestocquoy*, chantre des jardins et précurseur de Delille; *Jean Louis de St.-Joseph*, carme, voyageur, écrivain, touriste; *Jeanne de Cambry*, femme auteur, baptisée le 15 novembre 1581 à la paroisse St.-Jacques de Douai; ont aussi quelque droit à une mention dans les *addenda* de M. D. Viendront ensuite les écrivains sacrés en tête desquels nous mettons *Robert Gaguin*, fameux général des Trinitaires, dont la tête fut rapportée à Douai, sa patrie, au dire de Foppens; *Wallerant Caoult*, chapelain de St.-Amé; *Rumold Du Mortier*, ami de Jacques Auguste de Thou; *Placide de Ste.-Thérèse*, carme; *Pierre Colpin*, chanoine de St.-Pierre; *Simon Caulier*, Rhétoricien; *Jean Hannart*, oratorien fécond; le jésuite *Jean Caillez*; *Clément Prus*, minime; *Claude de Carnin*, chanoine de St.-Pierre; l'hébraïsant *Laubegeois*; et *André Levaillant*, abbé et historien du Mont St.-Eloi. Enfin, nous réclamerons une dernière petite place pour des spécialités scientifiques et artistiques telles que *Jean Despières*, astronome; *Lagarde Cadet*, publiciste; *Louis Lebrun*, architecte, qui fit partie de l'expédition du capitaine Baudin, auteur de la *Théorie de l'architecture grecque et romaine*, 1807, in-f°; et les graveurs douaisiens *Martin Baes*, qui illustra tant de volumes, *Antoine Serrurier* qui excellait à buriner les fleurs; *Pierre Rucholle*, dont la fine pointe fit des petits chefs-d'œuvre, *Michel Antoine*, *Vallet*, *Hattu*, etc., etc.

M. D. est du nombre des écrivains estimables et consciencieux dont on peut exiger beaucoup; aussi lui demanderons-nous de rendre son livre, par ses suppléments, plus bibliographique qu'il ne l'est; nous consentons qu'il renvoie à son ouvrage sur les presses douaisiennes pour tous les livres imprimés à Douai, mais les productions des douaisiens mises au jour loin de leur ville pouvaient être indiquées, ainsi que plusieurs sources où l'on a puisé. On ne gâte jamais un livre en l'éclairant. La ville de Douai ne possédant pas d'histoire imprimée, M. D. a pensé avec juste raison qu'une esquisse rapide des principales révolutions de cette cité serait une excellente introduction à la Galerie douaisienne; les lecteurs ne la trouveront que trop courte. Les notices sur les contemporains, qui appartiennent plus particulièrement à l'auteur et qui sont très nombreuses, nous ont paru les plus complètes et les plus soignées. M. D. possède à merveille sa chronique de Douai des XVIII^e et XIX^e siècles : cela promet pour l'histoire locale qu'il prépare, et que, nous l'espérons bien, il ne fera pas trop attendre. La partie matérielle de la *Galerie* est également soignée; les portraits sont ressemblants, l'impression en est large et nette; nous demanderons seulement plus de correction dans les chiffres : il ne faut pas qu'on croie que l'arrondissement de Valenciennes ait été séparé de celui de Douai en 1811 (pag. xvi) quand le fait a eu lieu seulement en 1824; ni que les *Omilies* de Du Croquet aient été imprimées en 1529 à Douai (pag. 135) qui n'avait pas alors d'imprimerie, quand ce livre ne parut qu'en 1579; ni que l'*Histoire de l'Europe* de M. *Lenglet* ne soit qu'en 5 vol. quand elle en compte 6. Enfin si nous avons un dernier vœu à former quand l'auteur donnera la seconde édition que

cet ouvrage est appelé à avoir, nous espérons qu'il rangera ses notices par ordre chronologique, la table alphabétique des matières suffisant pour les faire trouver facilement. Le classement des hommes par ancienneté de naissance a l'avantage de faire marcher les évènements qui se rattachent à leur existence dans leur ordre naturel ; ce serait presqu'une histoire non interrompue de Douai, depuis ses premiers jours jusqu'à notre temps, rendue d'une manière sommaire mais attachante, par la vie même de ses hommes les plus intelligents et les plus renommés. C'est là le plus beau côté des annales d'une ville. A. D.

164. — Mémoires de la Société d'Agriculture, du Commerce, des Sciences et des Arts, de Boulogne-sur-Mer. 2e série. 1er volume. Travaux du 25 septembre 1834 au 12 décembre 1836. *Utilitati*. Boulogne, imp. de Leroy-Mabille, 1837, in-8°, fig. 526 pp.

Ces mémoires nous parviennent bien tard, mais pas assez toutefois pour que nous les passions sous silence. Les sciences, la littérature ne vieillissent guères. Nous retrouvons dans ce volume, imprimé en 1837, à la suite de savants travaux sur l'agriculture et l'histoire naturelle, une notice de M. *R. Henry*, encore pleine d'actualité, sur le chemin de fer de Boulogne à Marseille, considéré comme communication de Londres aux Indes Orientales. Rail-way, dit l'auteur, qui donne à la France une grande prépondérance en faisant abandonner le chemin des Indes par le Cap de Bonne-Espérance, et en mettant Londres à 10 jours de Constantinople et à 20 jours du Bengale. Un commencement d'exécution de ce projet, prêché par M. *R. Henry* et accueilli par la Société de Boulogne en 1836, a lieu en ce moment et l'antique *Gessoriac*, dont le maire actif est parvenu à rendre ce projet exécutable, est aujourd'hui dans la joie et dans l'espérance de le voir bientôt exécuter. Le volume que nous avons sous les yeux contient en outre une notice biographique sur M. J. B. Bertin *Aloy*, mort le 26 août 1836, président de la Société. Cette notice, écrite par M. *François Morand*, nous révèle les bienfaits de ce philantrope éclairé qui laissa de généreux legs au muséum de Boulogne dont nous avons pu juger nous-mêmes les heureux résultats. Boulogne possède aujourd'hui un des beaux musées de province et c'est au zèle, à la générosité et aux soins assidus de quelques hommes instruits et de l'administration de cette cité qu'on doit ce monument des arts et de l'histoire. A. D.

165. — Les Romans en prose des cycles de la table ronde et de Charlemagne, par *J. W. Schmidt*, inséré dans l'annuaire de Vienne *(Wiener Jahrbücher der literatur)* 1825. Traduit de l'allemand et annoté par le baron *Ferdinand de Reisin*, docteur en droit et philosophie, correspondant du ministère de l'instruction publique de France et de plusieurs Sociétés savantes. (Extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*.) *St.-Omer*, 1844) 188 pp.

Ce morceau de critique allemande, écrit en 1825 par Frédéric Guillaume *Schmidt*, bibliothécaire et professeur à Berlin enlevé en 1831 à

l'âge de 44 ans, a été traduit à Bonn en décembre 1842, par un de nos laborieux concitoyens qui se dévoue aux études philologiques et se fait l'intermédiaire des Germains et des Français dont il possède parfaitement les langues. Ce n'est pas la première fois que M. Ferd. de Roisin fait jouir les lecteurs français des savantes élucubrations des allemands, nous espérons bien que ce ne sera pas la dernière. Le travail de feu F. G. Schmidt est empreint de ce vague si ordinaire aux écrivains de la Germanie, augmenté encore par l'état assez peu avancé de la littéraromane en 1825 lorsque l'auteur fit son travail. Il avait composé antérieurement un ouvrage *sur les poèmes héroïques italiens*, il y renvoie fréquemment : le traducteur a eu la bonne idée de rétablir les passages indiqués et de les intercaler dans sa version. On ne peut s'empêcher d'être frappé des aperçus ingénieux et souvent profonds du critique allemand, de sa grande érudition bibliographique, et de la sagacité qu'il met à trouver le mérite et le défaut de chacun des vieux romans des cycles de la Table ronde et de Charlemagne. Le traducteur y a ajouté des notes explicatives et des appendices qui jettent beaucoup de jour dans cet ouvrage malheureusement à la portée d'un trop petit nombre de lecteurs. Nous ne pouvons nous empêcher de nous plaindre de la partie matérielle du livre ; il est d'une exécution barbare : on le dit imprimé à St.-Omer, il sort vraiment des mains des *extremi homines* de la typographie. A. D.

166. — Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie. Tome V avec 9 planches lithographiées. Amiens, Duval et Herment, 1842, in-8° 567 pp.

Presque toutes les Sociétés de province ont pour emblème une ruche et des abeilles, et pour devise l'*utile dulci* ; malheureusement dans plusieurs corps soi-disant savants, ce ne sont guères que des frêlons qui bourdonnent et non des abeilles qui travaillent : il n'en est pas ainsi dans la laborieuse Société des antiquaires de Picardie ; là, tout le monde apporte son butin, tout le monde est utile, et les volumes de mémoires que ce corps publie sont la preuve palpable de ses labeurs et de sa science. Celui que nous annonçons contient un rapport des travaux par M. *J. Garnier*, secrétaire-perpétuel, suivi du discours d'ouverture de M. *Hardouin*, président. Suivent la description des vestiges du Château Corbault (ancien Noyon) par M. *Delmotte*, lieutenant-colonel d'Etat-major, et le mémoire de M. le docteur *Rigollot* sur une monnaie du XII^e siècle, frappée par l'autorité municipale de la ville d'Amiens. Enfin MM. *Ch. Dufour*, *Ernest Breton*, le comte de *Boubers-Abbeville*, les abbés *Jules Corblet* et *Sauterre*, *Delmotte*, *Lavernier*, *Dumon* et *Fabignon*, tous membres titulaires ou correspondants, ont enrichi ces mémoires de dissertations pleines d'intérêt et d'instruction. A. D.

# NOUVELLES

## ET DÉCOUVERTES HISTORIQUES.

— Il n'est personne, qui ne connaisse, au moins de réputation, l'ancienne église collégiale d'Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais), si remarquable par ses dimensions, la beauté de son plan et de ses ornements. M. *Scott*, curé actuel de St. Pierre, après s'être efforcé de restaurer ses parties mutilées, vient de charger M. *Boileau*, architecte de la relever et de la dessiner; en même temps, M. *Morand*, architecte de Boulogne, commissionné par le M. le Ministre de l'instruction publique pour dépouiller les archives d'Aire, s'occupait de compulser les nombreuses pièces historiques provenant de la collégiale de cette ville, afin de reconstruire l'histoire de cette basilique en même temps que l'art cherchait à le restaurer. M. *Morand*, connu par plusieurs travaux philologiques et par des notices sur le château et le beffroi de Boulogne et l'histoire des presses de cette ville, est parfaitement apte à retracer l'histoire monumentaire de la collégiale d'Aire: Nous espérons pouvoir en rendre compte prochainement.

— La Bibliothèque publique de Boulogne contient environ 200 manuscrits dont les plus précieux proviennent des abbayes de St. Vaast d'Arras et St. Bertin de St. Omer. Il était intéressant pour la science qu'un catalogue raisonné en fut dressé. Ce travail vient d'être fait par M. *Gérard*, Bibliothécaire zélé et érudit. Il forme un volume in-8° dont nous rendrons compte dans notre prochain bulletin bibliographique.

— La bibliothèque du Roi vient de faire acquérir à Boulogne un manuscrit précieux, sur peau de vélin, provenant de la famille *Quendalle*, et contenant un *Recueil de rondeaux* composés par plusieurs poètes de la fin du XIV° et du commencement du XV° siècles. On y trouve des rondeaux de Charles d'Orléans non encore publiés, d'autres de Tannegui du Châtel et d'un monseigneur *Jacques* qu'on croit être monseigneur de Némours. On y remarque aussi des pièces de Vaillant, de M. de Clermont, de Blosseville, de Martin Franc, de M. d'Orvilier, de M. de Torcy, de Fredet, de Meschinot, de Gilles, de Robertait, de M. de Tais, de Jehan de Lorraine, de Jehanne Filleul, de R. le Sénéchal, de A. de Monbeton, de Mlle de Neuchâtel, d'Anthoine de Guise, de Regne d'O-

range, de Galoys et d'Ernoul de Créquy. Plusieurs de ces poètes étaient tout-à-fait inconnus jusqu'ici : l'acquisition de la bibliothèque du Roi est une bonne fortune pour les amateurs d'anciennes poésies. Le manuscrit est parfaitement conservé, d'une belle écriture parfaitement lisible et rehaussée de majuscules d'or et d'azur. Il est encore dans sa première reliure en bois vermoulu.

— Le *Bulletin du Bibliophile Belge* continue toujours à paraître avec succès chez *Vandale*, libraire, rue des Carrières, 10; cette revue bibliographique a pris, dès son origine, une belle position parmi les publications périodiques de la Belgique. Le n° 8 contient une charmante notice sur M. *Falck*, ancien ministre, membre de l'Académie de Bruxelles et dernier ambassadeur de Hollande en Belgique ; elle est due à la plume élégante, fine et délicate de M le *Baron de Reiffenberg* qui a peint avec un agrément et une vérité remarquables les traits de caractère d'un des hommes les plus éclairés et les plus aimables qui aient vécu dans nos provinces.

— Les fouilles opérées par les soins de la société des *Antiquaires de la Morinie*, sur l'emplacement de l'ancienne église (nous pourrions dire des anciennes églises) de Saint Bertin, ont apporté de vives lumières sur l'histoire de ce célèbre monastère qui contenait les restes mortels de tant de souverains et de princes. Le déblai du sol situé derrière la tour a fait découvrir une foule de tombeaux antiques d'évêques, d'abbés, de chevaliers, etc. Le musée de St. Omer s'enrichit de toutes ces dépouilles historiques qui ont un grand intérêt dans le pays. Le tombeau retrouvée d'une comtesse *Adèle*, fille d'un Baudouin comte de Flandre, à laquelle ne s'applique aucun des renseignements chronologiques connus, va mettre en émoi tous les antiquaires de la contrée. Cette *Adèle* retrouvée, après six siècles d'ensevelissement va faire surgir bien des dissertations, et bien des plumes se taillent en ce moment en son honneur. Les mêmes fouilles ont fait retrouver très distinctement les traces et les bases des piliers des trois églises qui se succédèrent l'une à l'autre à St. Bertin. Des plans, des dessins de détails se dressent en ce moment pour éclairer l'histoire de cette antique basilique. Un commissaire du gouvernement est venu visiter la tour qui sera conservée comme monument historique; la société des Antiquaires de la Morinie fait tous ses efforts pour maintenir debout les derniers arceaux du cloître que le conseil municipal, fort peu ami des arts et de l'histoire, a déjà tenté de faire disparaître, tant il était pressé de convertir en un marché aux veaux le vieux sol de l'abbaye de St. Bertin.

— La Société royale des sciences de Lille propose une médaille d'or de 500 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question : *Quel était l'état des arts du dessin dans la contrée qui forme*

*aujourd'hui le département du Nord et principalement dans la Flandre française depuis le milieu du XIII^e siècle, jusqu'à la seconde moitié du XVII^e?* Une semblable médaille est offerte à l'auteur du meilleur mémoire sur l'*Histoire scientifique et littéraire de la contrée qui forme aujourd'hui le département du Nord*. Ces récompenses seront décernées dans la séance publique de juillet 1846.

— M. *Alexandre Hermand*, de Saint-Omer, savant numismatiste, vient de faire paraître une *Histoire monétaire de la province d'Artois et des seigneuries qui en dépendaient*; *Béthune, Fauquembergues, Boulogne, Saint-Pol et Calais*. Cette histoire, que nul mieux que M. Hermand ne pouvait traiter, se compose d'un fort volume in 8° et de 9 planches exécutées avec soin et contenant la représentation de 121 monnaies artésiennes, la plupart inédites. On peut souscrire aux *Archives du Nord*, au prix de 15 fr.

— On a parlé d'une découverte de médailles romaines d'or et d'argent faite dans la propriété de M. Deverchin, à Bavai; voici quelques détails nouveaux sur cette trouvaille importante qui n'a rien du reste d'étonnant quant au lieu, puisque la maison Deverchin est bâtie à l'extrémité du contour du cirque romain, dont les restes sont encore visibles à Bavai. Parmi les objets trouvés les plus remarquables on cite: 1° Un médaillon en or, qu'on avait d'abord attribué à Vespasien, mais qui ne peut qu'appartenir a *Titus*, puisqu'il porte pour légende: T. CAES. DIV. VESP. F. AVG. P. M. TR. PP. P. COS. VIII. (*Titus Cæsar fils du divin Vespasien Auguste, etc,*) Il porte, au revers, une couronne de chêne, dans laquelle on lit l'inscription suivante: *Gens Batavorum amici et fratres Romani Imperii*. Ce médaillon en or, non cité, et inconnu jusqu'ici, est d'une grande valeur; 2° un médaillon en argent de *Domitia*, femme de Domitien, l'an 70 de Jésus-Christ, portant, au revers, une femme debout sacrifiant devant un autel avec ces mots: *Divi Cæsaris Mater*. Ce même revers en grand bronze est estimé 550 fr. par Mionnet; 3° une médaille en argent de Domitien, portant au revers: IMP. XIIII. COS. XIIII. CENS. P. P. P. Il représente Minerve debout sur une proue avec une chouette aux pieds. Ce médaillon vaut 600 fr suivant Mionnet; en or il vaudrait 1200 fr. 4° On a également recueilli, en module ordinaire, plusieurs médailles en or et en argent de Caligula, Néron, Vespasien, Domitien, Trajan, etc. Enfin, au milieu de ces médailles on a trouvé une statuette en bronze représentant Harpocrate sous la figure d'un enfant demi-nu, ailé et portant un carquois. Une écharpe tombe de l'épaule droite et couvre une partie du ventre. Sa tête est ceinte de lotus. Il porte l'index vers la bouche; la main gauche est appuyée sur un bâton entouré d'un serpent. A ses pieds on voit deux oiseaux et un lièvre.

---

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX
TILDEN FOUNDATION

## CIRQUE DE BAVAI,

d'après Mr NIVELEAU, Architecte.

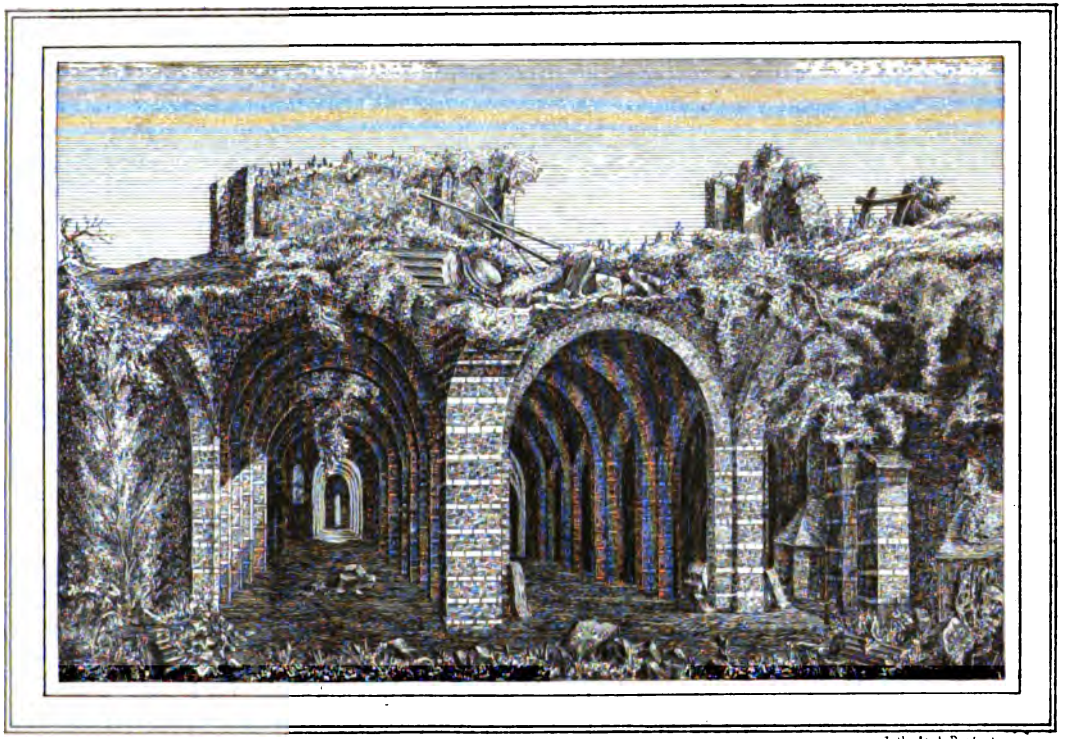

Lith. de A. Poignet.

*Vue perspective des ruines du bâtiment.*

Grande galerie voûtée telle qu'elle a dû exister

# BAVAI.

---

## INTRODUCTION.

*Des bords de l'Oise à ceux du Rupel, la contrée, couverte d'épaisses forêts, de marais fangeux, de landes à perte de vue* (1)*; resserrée entre deux grandes rivières souvent débordées* (2)*, et sillonnée de courants d'eau, avait un aspect éminemment sauvage* (3). *Des huttes gauloises étaient dispersées dans les plaines ou les clairières, Plusieurs tribus de Germains nomades ayant franchi le Rhin, environ deux siècles avant l'ère vulgaire, la plupart se fixèrent le long de ce fleuve; celle des Nerviens traversa la Meuse, s'étendit jusqu'aux rives de l'Escaut, et s'établit dans cette partie des Gaules, après en avoir détruit ou chassé les habitants* (4).

*Quelques lignes tombées de la plume d'un guerrier composent à peu près toute l'histoire d'une nation digne, par sa valeur, d'une éclat-*

---

(1) *César*, De Bello Gallico, *liber V*, 3. — *Tacite*, De Moribus Germanorum, 5.

(2) *La Meuse et l'Escaut.*

(3) *Tacite.* *Idem.*

(4) *César*, Ibidem, *l. II.* 4.

*tante célébrité. Les Nerviens ne nous sont guère connus que par la catastrophe qui termina en quelque sorte leur existence.*

*Sous un climat plus doux, rapprochés des Gaulois moins barbares, ils se civilisèrent sans rien perdre de leur fierté, de leur bravoure, ni de l'austérité de leurs mœurs. Leurs usages différaient peu de ceux des autres peuplades de la Germanie, à laquelle ils se glorifiaient de devoir leur origine* (1)*; mais ils avaient moins de dédain pour les travaux paisibles de l'agriculture. Ils vivaient du produit de leurs champs, de leurs troupeaux et de leur chasse* (2).

*Ils avaient la taille haute et bien proportionnée, les membres nerveux, la peau blanche, les yeux bleus, le regard farouche, les cheveux d'un blond ardent, la démarche altière, les mouvemens brusques, la voix forte et menaçante* (3).

*Leur vêtement se composait d'une sorte de tunique étroite, collante et chamarrée, qui descendait jusqu'au dessous des hanches, et à travers laquelle se dessinaient toutes les formes du corps; de longues chausses assez amples, et d'un* sayon *attaché sur l'une ou l'autre épaule, ou sur la poitrine: c'était une espèce de petit manteau carré, de peaux tachetées ou bigarrées, avec le poil en dedans: celles des animaux les plus féroces étaient les plus estimées. Les femmes vêtues en toutes saisons d'une robe de lin, bordée de pourpre et sans manches, qui leur laissait les bras et le haut de la poitrine entièrement découverts* (4)*, y ajoutaient, dans les temps froids, d'élégantes fourrures. Elles avaient un grand soin de leurs cheveux qu'elles retroussaient artistement sur la tête, en y mêlant des fleurs, et portaient un voile blanc nuancé de rouge* (5)*. La chaussure, faite de cuir, de joncs ou d'écorces d'arbres, était la même pour les deux sexes, et avait la forme d'un soulier recouvert sur le cou-de-pied* (6).

---

(1) *Tacite*, Ibid., 28.

(2) *Strabon, l. IV. — Tacite*, Ib., 23.

(3) *Diodore de Sicile, l. V. — Strabon, l. IV. — Ammien Marcellin, l. XV.*

(4) *Diodore de Sicile, l. V. — Strabon, l. IV. — Tacite*, Ib., 17.

(5) La Vierge d'Arduène, *par Mme. E. Voiart. Notes 4, 17 et 25 du livre 2.*

(6) *B. Bauduin*, Calceius Antiquus, *capita* 2,3 *et* 5. — *Durondeau.* Mémoire *couronné par l'académie de Bruxelles.*

*Les Nerviens portaient vraisemblablement aussi des sabots, chaussure fort ancienne chez les peuples du Nord.*

*Les Nerviens ne se montraient pas en public sans armes. Chacun d'eux avait à la main une lance ou plusieurs traits, un écu peint de couleurs éclatantes au bras gauche, au côté droit une longue épée suspendue à une chaîne, et une sorte de coutelas au côté opposé* (1).

*Leurs demeures n'étaient ni agglomérées en villes, ni rassemblées en hameaux. Dispersées et solitaires, l'une s'élevait au sommet d'une colline, l'autre s'enfonçait à l'extrémité d'un vallon; assise au bord d'un ruisseau, celle-ci occupait le milieu d'une riante prairie; celle-là, bâtie à mi-côte, dominait une plaine vaste et fertile. Le plus ou le moins d'agrément ou de commodité avait déterminé le choix du site. L'édifice était de forme circulaire, composé de claies enduites d'une terre luisante, et couronné d'un dôme de paille ou de roseaux. Tout autour régnait une haie épaisse, surmontée, d'espace en espace, de la cime haute et touffue des arbres destinés à protéger l'habitation contre la violence des vents. On conservait les grains et les autres provisions dans des souterrains dont l'ouverture était cachée, et qui servaient de retraite en cas de surprise* (2).

*Des pâturages immenses, arrosés par quantité de ruisseaux, nourrissaient de nombreux troupeaux de bœufs. Les troupeaux de brebis, dispersés sur les hauteurs, y broutaient le thym sauvage et d'autres plantes odoriférantes. On n'entretenait qu'un petit nombre de chevaux* (3).

*Les champs produisaient du froment, de l'orge, du seigle, de l'avoine, du lin, des pois, des fèves. On cultivait aussi quelques racines*

---

(1) *Diodore de Sicile*, *l. V.* — *Strabon*, *l. IV.* — *Tacite*, Ib., 6 et 13.

(2) *Tacite*, Ibid., 16.

(3) *Tacite*, Ibid., 5.

» *Quamquam nec Calabræ Mella*.....

» ..... *nec pinguia Gallicis*

» *Crescunt vellera pascuis*.

Horace, *Odes*, *l. III*, *od. XVI*.

» *Je ne dois pas*.....

» *Aux Gaulois de riches toisons*.

Traduct. *de M. Goupy*.

» *Ut jam*.....

» *Pascat Belga pecus*.

Claudien, *De Laud. Stilic.*, *l. 1*.

*César*, Ibid., *l. II*. 17.

*et quelques plantes potagères. Les fruits étaient rares et d'un goût très-âcre* (1).

*Le gibier abondait dans les bois et les bruyères, et les eaux contenaient d'excellents poissons d'espèces variées. Il est vraisemblable que les Nerviens mangeaient peu de poisson; mais ils employaient à la chasse le temps qu'ils ne consacraient pas aux expéditions militaires ou aux plaisirs de la table. La chasse n'était pas pour eux un simple divertissement: c'était une véritable occupation. Elle ouvrait aux jeunes gens la carrière des distinctions et de la gloire. On accueillait avec des applaudissements et des acclamations, on comblait publiquement de louanges ceux d'entre eux qui rapportaient le plus de cornes d'aurochs. Parmi les animaux féroces qui dominaient dans les forêts, et dont les plus communs étaient les loups, les ours, les sangliers, le plus formidable était l'aurochs ou taureau sauvage. Il avait l'extérieur d'un bœuf et n'en différait que par l'énormité de sa taille, son agilité, sa force et son extrême férocité* (2).

*Les travaux grossiers et les soins domestiques étaient abandonnés aux serfs, aux femmes, aux gens du peuple* (3).

*Ravalées dans leur intérieur au rang des esclaves, élevées dans l'opinion au-dessus de la condition humaine, les femmes remplissaient l'intervalle incommensurable qui sépare ces deux extrêmes, et leur destinée offrait d'inexplicables contrastes. Leur sexe était pour les Nerviens, comme pour les autres nations du Nord, l'objet d'une sorte de culte: on croyait qu'il y avait en elles quelque chose de divin. On ne doutait pas qu'elles ne pénétrassent, avec une égale perspicacité, les abîmes du passé, les secrets du présent et les profondeurs de l'avenir. Néanmoins, avec la réputation de commander à la nature entière, elles ne pouvaient se dispenser d'obéir à toutes les volontés de leurs maris, qui avaient sur elles droit de vie et de mort. Un homme engagé dans les liens du mariage venait-il à succomber atteint d'un mal inconnu, on mettait la veuve à la torture, et, à moins qu'elle ne fût assez heureuse pour dissiper les soupçons, elle était condamnée à expirer dans d'horribles tourments* (4).

---

(1) *Durondeau*, Mémoire ci-dessus. — *Dujardin*, Mémoire aussi couronné par l'académie de Bruxelles. — *A. G. B. Schayes*, Les Pays-Bas avant et durant la Domination Romaine, *l. I*, 1re *partie*, c. 3.

(2) *César*, Ib., *l. VI*, 28. — *Tacite*, Ib., 13.

(3) *Tacite*, Ib., 13 et 23.

(4) *César*, Ib. *l.*, *VI*, 19. — *Tacite*, Ib., 8.

*Le jeune Nervien à qui les charmes d'une belle Nervienne avaient inspiré le désir de l'épouser s'introduisait auprès d'elle avec les présents qu'il lui destinait : s'ils étaient agréés par les parens, il en recevait de semblables en échange, et le mariage était conclu. Cette union était indissoluble et sacrée. Compagne inséparable de celui auquel une femme avait donné sa foi, elle devait l'aider à fournir la tâche de la vie, en partager avec lui les biens et les maux, et quelquefois en consommer avec lui le sacrifice. C'est ce que signifiaient le trophée d'armes, la framée, la dague, le bouclier suspendus au-dessus de la couche nuptiale, et le joug, la paire de bœufs, le cheval enharnaché, qui composaient, avec ces armes, les dons que les époux s'étaient faits mutuellement, et que l'on avait eu soin d'assortir ainsi pour offrir un emblême des devoirs de la société conjugale. On n'en connaissait ni de plus saints, ni de plus doux. Quoiqu'ils les assujétissent à de pénibles travaux et que, souvent, ils les associassent même à leurs dangers, les maris regardaient leurs femmes comme d'aimables compagnes que le ciel leur avait données pour embellir leur existence et en alléger le poids, en le soutenant avec eux; ils les aimaient, les considéraient et avaient pour elles toute sorte d'égards et de déférence. De leur côté, les femmes avaient pour leurs maris ces soins affectueux, ces attentions touchantes, ces flatteuses prévenances qu'inspirent la tendresse et le besoin de plaire. Leurs utiles et continuelles occupations les préservaient des travers qu'engendrent le désœuvrement et l'ennui. Simples dans leurs goûts, sobres dans leurs repas, elles n'avaient d'autre luxe que celui d'une propreté poussée jusqu'à la recherche* (1), *et ne faisaient point usage de liqueurs enivrantes. La pudeur chez elles était moins une vertu qu'une sorte d'heureux instinct : aussi la paix des familles était-elle rarement troublée par le scandale d'une flamme adultère; mais alors la vengeance ne pouvait manquer de suivre de près l'outrage. Le mari d'une femme coupable devenait son juge et son bourreau. Après l'avoir dépouillée de sa chevelure et de ses habits, en présence de ses parents assemblés, il la chassait de la demeure commune et lui faisait parcourir, en la fouettant, tous les détours du canton* (2).

*On exposait, sur un bouclier flottant au milieu des eaux, l'enfant dont la naissance précoce ou tardive semblait accuser la mère. S'il venait à s'enfoncer et à être englouti, il n'était plus permis de douter du crime : si, au contraire, les zéphirs le ramenaient vers la rive,*

---

(1) *Tacite*, Ib., *l. VI*, 18, 19. — *Ammien Marcellin*, *l. XV*.

(2) *Tacite*, Ib., 19.

*mollement bercé sur les flots, la mère, pleinement justifiée, et l'enfant, remis dans ses bras, étaient reconduits en triomphe (1). On soumettait les jeunes filles à d'autres épreuves. Les mouvements d'une pierre énorme, placée en équilibre sur d'autres pierres, marquaient avec précision le plus ou le moins de confiance qu'il convenait d'accorder à leurs protestations. Les plus chastes n'approchaient qu'en tremblant de ces masses mobiles dont l'usage était néanmoins peu fréquent* (2). *Une heureuse ignorance des moyens de séduction ser-*

---

(1) « *On dit que les Celtes prennent pour arbitre de la légitimité leur* » *fleuve, et que celui-ci ne se laisse fléchir ni par le cri des mères, in-* » *téressées à cacher leur deshonneur, ni par les pères qui attendent, en* » *tremblant, pour le sort de leurs épouses et de leur progéniture, la* » *sentence d'un juge intègre et irréfragable.* » Œuvres de l'Empereur Julien, 2e harangue. *Traduct. de M. Tourlet.* — « Leur fleuve *(le Rhin).* » *Le poëte Nonnus parle aussi de cet usage, l.* 23; *et Themistius, dans* » *son Panégyrique de Julien, raconte le même fait.* » Note du Traducteur. — « *Le Rhin ne sert pas mal les* Celtes *quand il entraîne, dans le* » *torrent de ses eaux, les enfans illégitimes, pour venger les outrages* » *faits au lit nuptial, tandis qu'il fait surnager à la surface ceux qu'il* » *reconnaît sortis d'un sang pur, et les remet à leur mère éplorée, en* » *témoignage irrécusable de la chasteté et de la sainteté de l'union con-* » *jugale.* » Lettre de Julien à Maxime ou à Libanius, *même traduct.*

*Julien ne parle, il est vrai, que du fleuve qui, de son temps, servait de barrière entre les Germanies cisrhénane et transrhénane; toutefois, on sait que la signification du mot* rhin, *aujourd'hui simple nom propre, s'étendait originairement à toutes les eaux courantes.* — « *Anglo-* » *Saxonibus sane* rin, rine, ryne, *cursum aquarum.. significat.* » *Wachter*, Glossarium Germanicum. — « *Autrefois on donnait le nom* » *de Rhin à tous les fleuves.* » *J. Ch. De Montbron*, Essais sur la Littérature des Hébreux. Le Meurtrier, *Note* 16. — « *Ce beau fleuve naît* » *dans la partie sud-ouest du canton des Grisons, où tous les ruisseaux* » *portent le nom de* Rhein, *ou courant, mot qui paraît celtique ou an-* » *cien germanique.* » *Malte-Brun.* Précis de la Géographie Universelle, *L. XXXVII. On peut donc en induire que l'usage auquel l'empereur philosophe fait allusion, était commun aux nations d'origine germanique.*

(2) *Ce n'est là qu'une conjecture, mais qui ne manque pas de fondement.* « *Dans une lettre que M. Baudoin a fait insérer au tome III des* » Mémoires de l'Académie Celtique, *concernant des recherches sur* » *l'Armorique, il donne des détails sur la pierre branlante du Yandet,* » *appelée Roc'hvere' het*, la roche aux vierges; *il ajoute qu'en Breta-*

*vait de sauve-garde à l'innocence, et la honte attachée aux amours illicites leur fermait les cœurs. Il eût suffi d'un moment d'oubli pour exposer à de perpétuels regrets celle qui aurait eu à se le reprocher. Ni la jeunesse, ni la beauté, ni l'éclat de la naissance ou des richesses n'auraient pu la sauver du déshonneur, ni lui faire trouver un époux* (1).

*Les enfants, allaités par leurs mères, toujours nus, exposés aux diverses impressions de l'air, rampant dans l'ordure, se jouant au milieu des troupeaux, jouissant d'une entière liberté, acquéraient, en croissant, une vigueur et une taille qui devaient en faire un jour des hommes formidables. Les jeunes gens s'accoutumaient de bonne heure à supporter la fatigue, le froid, la faim; à coucher sur la terre humide; à traverser les rivières à la nage; à devancer à la course les animaux les plus légers. Quelle que fût leur inclination pour les armes, ils ne pouvaient en porter avant d'avoir été publiquement reconnus capables d'en faire usage. Celui qui avait été jugé digne de cette faveur paraissait dans l'assemblée, et là, son père ou l'un de ses proches, quelquefois un des chefs de la nation, l'armait de l'écu et de la framée. Jusqu'à ce moment, il n'avait appartenu qu'à sa famille, il devenait dès lors un des membres de la société. Cette cérémonie auguste et touchante marquait le passage de l'adolescence à l'âge viril* (2).

*La nation était gouvernée par des magistrats et commandée par des chefs; mais l'autorité des magistrats était subordonnée à celle de l'assemblée générale, qui en préposait un, dans chaque canton, pour y rendre la justice, avec les assesseurs qu'elle lui adjoignait. Les*

---

» *gne on appelle les pierres branlantes la* Pierre aux c....; *il croit trou-* » *ver l'origine de cette dénomination bizarre dans une ancienne tradition* » *qui suppose que ces pierres étaient destinées à faire connaître les maris* » *dont les femmes avaient violé la foi conjugale et les filles qui avaient* » *manqué à l'honneur.* » Mémoires de la Société Royale des Antiquaires de France, *tome 2e de la nouvelle série.* Pierres Branlantes. « *Les* » *pierres branlantes, dit la tradition, prédisaient l'avenir à celui qui* » *savait étudier leurs mouvements. Celle de Trégune* (Trékonk), *près* » *Concarneau, est encore consultée par les maris qui craignent le sort* » *de Georges Dandin.* » *M. Pitre-Chevalier*, La Bretagne ancienne et moderne, *ch. I.*

(1) *Tacite*, Ibid., 19.

(2) *César*, De B. G., *l. VI*, 21. — *Tacite* Ibid. 12, 20.

braves, choisis dans la même assemblée pour commander, devant compter bien moins sur leur pouvoir que sur leur ascendant, n'étaient sûrs d'être obéis qu'en inspirant la confiance et en excitant l'admiration par leur habileté, leur vigilance, leur valeur, l'habitude de se montrer les premiers aux endroits où il y avait des dangers à courir. Les divers emplois de la magistrature ne se conféraient qu'à ceux qui tenaient un rang distingué dans la nation, excepté les fonctions d'assesseurs qui étaient exercées par les différentes classes d'hommes libres; mais tous ceux qui s'étaient signalés par leurs exploits, quels que fussent leur rang et leur naissance, avaient droit de prétendre au commandement (1).

Les magistrats, à l'exemple des dieux, siégeaient sous des chênes. La répression des désordres et la connaissance des différends entre particuliers étaient dans leurs attributions, mais les accusations graves devaient être portées devant l'assemblée générale. La législation d'un peuple dont les institutions étaient si simples ne pouvait être compliquée. On pendait aux arbres les traîtres et les transfuges, les lâches et les infâmes étaient ensevelis dans la fange; les délits moins graves étaient punis d'une amende. Les lois civiles, en petit nombre, réglaient les tutelles, l'adoption, les échanges, les divers modes de transmission de biens (2).

L'assemblée générale de la nation s'ouvrait, à moins d'événements imprévus, au commencement soit de la nouvelle, soit de la pleine lune. On n'y observait aucun ordre de préséance: chacun prenait à son arrivée une place de son choix, ou celle qui lui était assignée par le hasard ou par les mouvements de la foule. Lorsque l'assemblée était formée, les officiers qui en avaient la police imposaient silence. Alors, un des assistants, du nombre de ceux à qui leur rang, leur âge, leur éloquence, ou des actions d'éclat donnaient le plus de prépondérance, haranguait la multitude. Dès qu'il avait cessé de parler, des murmures d'improbation ou le cliquetis flatteur des armes lui apprenaient l'effet qu'il avait produit (3).

Les Nerviens étaient divisés en nobles, en roturiers et en serfs. Les nobles et les roturiers composaient la nation. Les serfs avaient, comme les hommes libres, leurs familles, leurs cabanes, et la propriété des choses à leur usage; mais ils devaient rendre à leurs maî-

---

(1) *Tacite*, Ibid., 7, 11, 12.
(2) *Tacite*, Ibid., 12.
(3) *Tacite*, Ibid., 11.

*tres, les uns du grain, les autres du bétail ou des vêtements; il fallait en outre qu'ils exécutassent leurs ordres quand ils en recevaient, car la plus légère désobéissance pouvait être punie de mort. Quant aux offices de la domesticité, ils étaient exercés, dans chaque logis, par la femme et les enfans de celui qui en était le chef, quelle que fût sa condition* (1).

*Les artisans, peu nombreux en chaque genre, étaient soit des serfs, soit des gens du peuple. Ils travaillaient le bois, les métaux, le lin, les peaux de bêtes, et l'argile qu'ils façonnaient en vases. Les ouvrages sortis de leurs mains dénotaient, comme ceux des peuples sauvages, plus d'adresse et de patience que d'art et de goût. C'étaient, avec quelques instruments grossiers, des tissus et des ustensiles d'un travail également brut. La légèreté et une sorte d'élégance, jointes à beaucoup de solidité, rendaient pourtant leurs chariots remarquables; mais ils déployaient surtout les ressources de leur industrie dans la fabrication des armes: ils y prodiguaient les soins et les ornements.* (2).

*Les Nerviens ne souffraient pas qu'on se livrât chez eux au commerce. Ils avaient des marchands la même opinion et la même défiance qu'on a, dans toute société policée, de ceux qui se livrent à des spéculations honteuses ou contraires aux bonnes mœurs. Trouvant dans leurs champs ou dans leurs forêts tout ce qui convenait à leurs besoins, ils regardaient les productions étrangères comme des superfluités dangereuses, propres à entretenir la mollesse et à énerver le courage* (3).

*La magie, la divination, l'art de tirer des augures, le secret de guérir par enchantement, étaient à peu près les seules sciences que leurs sages cultivassent. Leurs connaissances en astronomie se réduisaient à savoir distinguer les diverses phases de la lune, dont les unes indiquaient le temps favorable aux entreprises, les autres celui où il fallait se garder de rien entreprendre. Ils comptaient par nuits et non par jours. Cet usage était commun aux Germains et aux Gaulois chez qui la durée de chaque période était réglée par les mouvements de la lune, le moment où cet astre se montre sur l'horizon devait*

---

(1) *César*, Ib., *l. VI*, 13. — *Tacite*, Ib., 15, 25.

(2) *Durondeau* et *Dujardin*, *Mémoires cités*. — *A. G. B. Schayes*. Les Pays-Bas etc. *l. I*, 1re *partie*, *c.* 5.

(3) *César*, Ib., *l. II*, 15.

*naturellement commencer l'espace auquel correspond notre jour civil* (1).

*Quoiqu'ils n'eussent aucune teinture des beaux-arts et qu'ils ignorassent même l'usage de l'écriture, ils n'étaient pas insensibles aux charmes de la poésie. Ils célébraient par des chants, dont les paroles étaient mesurées et cadencées, les louanges des dieux, les merveilles de la nature, les exploits des héros. La nation n'avait pas d'autres annales* (2).

*Leurs divinités, plus faites pour inspirer la défiance que l'amour, la crainte que la reconnaissance, étaient irascibles, cruelles, impitoyables et sauvages, comme l'appareil de leur culte ou l'aspect des lieux qui leur étaient consacrés. Elles n'avaient ni temples, ni statues : on les invoquait dans l'épaisseur des bois, sous les voûtes d'un sombre feuillage également impénétrable aux rayons du soleil et au souffle des zéphirs, et dont l'immobilité lugubre et la mystérieuse horreur ne pouvaient manquer de glacer les cœurs d'effroi. C'était là qu'on leur offrait les dépouilles des vaincus ou les membres dépécés des victimes humaines. On suspendait ensuite aux branches des arbres voisins ces sanglantes offrandes* (3).

*On ignore si le druidisme était en Nervie la religion dominante, mais il y fut du moins adopté. Toutefois, il est douteux que les Druides y aient eu la même prépondérance qu'en d'autres contrées.*

*Tranquilles possesseurs d'une grande étendue de pays, les Nerviens formèrent une nation puissante et formidable. Ils subjuguèrent leurs voisins, qui devinrent leurs tributaires. Ils tenaient dans leur dépendance les Centrons, les Grudiens, les Levaciens, les Pleumoxiens, les Gorduniens, peuplades dont les noms seuls ont passé à la postérité et dont la trace même est inconnue* (4).

*La conquête d'un sol plus fertile et d'un climat moins rigoureux fut jadis l'objet constant de l'ambition des peuples du Nord. Les Cimbres et les Teutons, allant chercher d'autres terres sous un ciel*

---

(1) *Diodore de Sicile, l. V.* — *Pline, l. XXV, c. 9.* — *Tacite*, lb. 10 *et* 11.

(2) *Diodore de Sicile, l. V.*

(3) *César*, lb., *l. VI*, 16. — *Diodore de Sicile, l. V.* — *Tacite*, lb., 9; Annales, *l. I*, 61.

(4) *César*, lb, *l. V*, 39.

*plus doux, voulurent traverser celle des Nerviens ; ils furent repoussés (vers l'an 113 avant l'ère vulgaire) et durent s'ouvrir un passage, à travers les bois et les fourrés ou la fange des marais* (1).

*Les Helvétiens, séduits par les promesses de leur chef Argentorix, brûlèrent leurs chaumières, abandonnèrent leurs montagnes (an 68 avant J.-C.), dépassèrent leurs limites, et fournirent aux Romains un prétexte pour ramener dans les Gaules leurs armées victorieuses* (2).

*En vain au milieu de ces contrées florissantes eût-on cherché les descendants des guerriers qui avaient enrichi leur patrie de la dépouille du temple de Delphes, et qui, sur le point d'effacer de la terre la ville éternelle, n'avaient consenti qu'au poids de l'or à lui laisser suivre ses destinées; en proie aux discordes civiles, les Gaulois avaient appelé l'étranger au sein de leur commune patrie, et, déjà sous le joug, ils allaient avoir bientôt sujet de s'écrier, comme leurs ancêtres, mais dans un sens inverse :* Malheur aux vaincus !

*La défaite des Helvétiens, le voisinage de César à la tête d'une armée triomphante, et la sujétion dans laquelle il tenait les Eduens et les Séquanais qui, opprimés par de nombreuses troupes de Germains, l'avaient appelé à leur secours, inquiétèrent les Belges. Dans la vue de garantir leur territoire d'une invasion, ils se liguèrent et mirent sur pied une armée de près de 300,000 hommes, dont les Nerviens fournirent plus d'un sixième. Le chef des Suessoniens, auquel le commandement fut déféré, se porta sur Bibrax défendu par les Rémois qui n'avoient pas voulu entrer dans la coalition. Quoique attaquée avec moins d'art que de bravoure et opposant une vigoureuse résistance, la place eût été vraisemblablement emportée si, à l'apparition des cavaliers numides, des archers crétois, des frondeurs baléares, détachés de l'armée romaine, les assaillants n'avaient jugé à propos de se retirer. Ils se répandirent aux alentours qu'ils dévastèrent, incendiant les habitations, ravageant les campagnes, et se dirigèrent vers le camp de César. Ils furent battus (an 57 avant J.-C.), se séparèrent et se soumirent. Les Nerviens seuls, indignés de cette lâcheté, n'adressèrent point de députation au vainqueur. Il résolut de les en punir* (3).

---

(1) *Cesar*, Ib., *l. II*, 4.

(2) *Id.*, Ib., *l. I*, 3.

(3) *Id.*, Ib., *l. II*, 1, 4, 6, 7, 10, 11, 12, 13, 15.

*S'étant informé de leur caractère et de leurs mœurs, il apprit que c'était une nation fière, intrépide, de mœurs austères, qui s'était interdit l'usage du vin et des autres superfluités de ce genre, et que, blâmant énergiquement les autres Belges de leur soumission, elle leur reprochait d'avoir dégénéré de la vertu de leurs pères* (1).

*Cependant les Romains, s'avançant à grandes journées, étaient arrivés au bord de la Sambre avant que les Nerviens eussent reçu, de leurs alliés, d'autres renforts que ceux qui leur étaient envoyés par leurs voisins les Atrébates et les Véromanduens. Ils ne s'en précipitèrent pas moins au-devant de l'ennemi. Le combat fut tellement meurtrier, que César, obligé de se couvrir à la hâte des armes d'un simple légionnaire, courut personnellement les plus grands dangers. Déjà son camp était envahi; la confusion s'étendait dans toute l'armée; les goujats, les frondeurs, la cavalerie numide fuyaient, et celle des Trévires, abandonnant à toute bride un allié qu'elle jugeait abandonné de la victoire, annonçait au loin la défaite des Romains. Mais la présence du chef et l'arrivée de Labienus, dont la légion n'avait pas été entamée, leur avaient rendu le courage. Le front des Nerviens était jonché de cadavres qui bientôt, en s'entassant, formèrent un sanglant et horrible rempart du haut duquel ceux qui pouvaient encore se tenir debout faisaient pleuvoir des traits. Quoique l'ardeur des combattants ne parut point se ralentir, on cessa de combattre (même année 57)* (2).

*L'armée des Nerviens de 60,000 guerriers était réduite à 500, et il ne restait que trois de leurs 600 chefs. Boduognat, qui les avait commandés, ce vaillant défenseur de la liberté de sa patrie, gisait probablement étendu sur cette terre où sa mémoire est oubliée, quoique le nom du vainqueur soit encore dans toutes les bouches* (3).

*Avant d'aller attendre les Romains, les Nerviens avaient mis leurs femmes, leurs enfants et leurs vieillards en sûreté, dans des lieux en quelque sorte inaccessibles, au milieu de marais profonds. César, ému de pitié, n'usa point des droits de la victoire envers les faibles restes d'une nation si valeureuse: il leur laissa la liberté et leur rendit leurs possessions* (4).

---

(1) *Cesar*, Ib., *l. II*, 15.

(2) *Id.*, Ib., *l. II*, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28.

(3) *Id.*, Ib., *l. II*, 28.

(4) *Id.*, Ib., *l. II*, 16, 28.

*Trois ans s'étaient écoulés quand le conquérant, obligé par la disette des vivres de répartir ses troupes dans divers cantonnements assez éloignés les uns des autres, envoya la légion de Quintus Cicéron sur les terres des Nerviens. Elle s'y renferma dans un camp fortifié. Le chef des Eburons, Ambiorix, ayant massacré la légion de Sabinus et de Cotta qu'il avait attirée au fond d'une vallée, dans la forêt des Ardennes, et s'étant fait joindre à son passage par un grand nombre d'Atuatiques, marcha droit au camp de Cicéron. Il trouva d'autres auxiliaires dans les Nerviens* (1).

*Le camp fut cerné (an 54 avant J.-C.), les assiégeants l'entourèrent d'une circonvallation haute de onze pieds, et d'un fossé profond de quinze. Leur ardeur était telle que, privés des outils nécessaires, ils coupaient le gazon avec leurs épées et en transportaient les mottes dans leurs sayons. Ils entreprirent, avec l'aide de quelques transfuges, de fabriquer des machines de guerre : ils charpentèrent des tours, forgèrent des faux, préparèrent des tortues. Ils lancèrent des globes d'argile ardents et des traits enflammés sur les barraques que les Romains avaient substituées aux tentes, et qui étaient couvertes en chaume, à la manière des Gaulois. Tandis qu'à travers d'épais nuages de fumée les flammes s'étendaient en vastes tourbillons, ils s'approchèrent des retranchements à la faveur du désordre, en poussant de grands cris, et tentèrent un assaut ; mais ils furent repoussés et contraints de se retirer avec perte. Néanmoins cette journée fut désastreuse pour les assiégés dont la souffrance était déjà extrême. Cicéron, qui, malgré le mauvais état de sa santé, ne se donnait point de repos, attendait avec anxiété des secours dont sa situation rendait le besoin si pressant. La légion, excédée de fatigues, avait beaucoup de malades et surtout de blessés. Une lettre de César, attachée à un javelot fiché au haut d'une tour où il ne fût aperçu que deux jours après y avoir été dardé, et la lueur des incendies qu'on remarqua dans le lointain, ramenèrent l'espérance dans tous les cœurs. César arrivait en personne* (2).

*Les Nerviens et leurs alliés allèrent à sa rencontre au nombre d'environ* 60,000. *Il en fut informé, vers le milieu de la nuit, par les lettres que lui remit, de la part de Cicéron, un Gaulois que l'on avait employé déjà à cette sorte de message. Il fit aussitôt assembler ses cohortes, leur communiqua les lettres de Cicéron et ordonna les*

---

(1) *Cesar*, Ib., *l. V*, 24, 26, 37, 38.

(2) *Id.*, Ib., *l. V*, 40, 42, 43, 45, 48.

*dispositions nécessaires. Il se remit en route le lendemain à la pointe du jour ; mais à peine avait-il fait quatre milles qu'il distingua des bandes nombreuses au-delà d'une vallée profonde coupée par un ruisseau. Il suspendit sa marche et, malgré le désavantage des lieux, il résolut d'y camper. Quoique ses forces ne fussent guère supérieures au dixième de celles qui devaient lui être opposées, il voulut les faire paraître moindres encore, en resserrant les limites de son camp, afin d'augmenter la présomptueuse confiance des Gaulois. Les parapets eurent plus d'élévation que de coutume, les portes furent bouchées avec du gazon, personne ne resta en dehors, on donna tous les signes d'une crainte extraordinaire. Ce stratagème réussit. Les Gaulois, qui croyaient n'avoir qu'à se saisir d'une proie facile, s'avancèrent en foule, entourèrent le camp et commençaient à l'escalader, lorsque les Romains, sortant tout-à-coup par toutes les portes, se précipitèrent sur les assaillants, tuèrent tous ceux qu'ils purent atteindre et mirent les autres en fuite. Ceux qui purent échapper, à la faveur des bois et des eaux fangeuses dont ces lieux sauvages étaient remplis, se dispersèrent* (1).

*Loin de se décourager, les Nerviens, plus animés par leurs défaites, entrèrent, avec les Trévires, les Senones, les Carnutes et les Atuatiques, dans la confédération que ces peuples formèrent pour se délivrer de la domination des Romains. Mais cette détermination eût pour les premiers un résultat funeste. Induciomare, le chef des Trévires, qui devait commander les confédérés, ayant été battu par Labienus et tué dans sa fuite, César surprit les Nerviens avant qu'ils fussent en armes, ravagea leurs terres, incendia leurs habitations, enleva les hommes et les troupeaux, et les distribua à ses troupes (an 52 avant J.-C.)* (2).

*L'armée, que toutes les nations gauloises envoyèrent au secours d'Alise, contenait des Nerviens. Elle se réunit sur les terres des Edues, qui les premiers avaient pris les armes. On y comptait 8,000 cavaliers, le nombre des gens de pied était de 240,000. Elle fut vaincue, et avec elle s'évanouit la liberté des Gaules (an 51 avant J.-C.)* (3).

---

(1) *Cesar*, Ib., *l. V*, 49, 50, 51, 52.

(2) *Id.*, Ib., *l. V*, 56, 58.; *l. VI*, 2 *et* 3.

(3) *Id.*, Ib., *l. VII*, 68, 75, 76, 88.

# BAVAI.

CHEF-LIEU DE CANTON, A DEUX MYRIAMÈTRES CINQ KILOMÈTRES NORD-NORD-OUEST D'AVESNES. 1601 HABITANS, 335 MAISONS.

---

Oblectat me .... tuas spectare ruinas
Ex cujus lapsu gloria prisca patet.

*Silvius Picolomeneus.*

Des ruines, des tombeaux, un nom aujourd'hui sans éclat, voilà ce qui reste d'une grande ville et les seuls monuments qui en révèlent l'existence. En vain les interroge-t-on depuis des siècles, on ne sait ni de quels événements elle a été le théâtre, ni quand elle a commencé, ni comment elle a fini. Toutefois, il ne faut pas se rebuter, si l'on veut savoir au moins ce qu'elle fut. On ne peut l'apprendre que de ces témoins muets de son antique splendeur et en explorant les lieux où ses restes gisent, suivant l'expression d'un moderne (1), là, épars dans la poussière; ici, enfouis sous le sol qu'elle couvrit jadis de ses nombreux et superbes édifices.

A l'exception du géographe Ptolomée, de l'auteur de l'itinéraire d'Antonin et de celui de la Table Théodosienne qui, en nommant cette ville, le premier, *Baganum Nerviorum*, le second, *Bagacum*, le troisième, *Baga-co Nerviorum*, se sont bornés à en indiquer la situation, les anciens n'ont fait aucune mention de Bavai.

---

(1) Le père Boucher, *Belgium Romanum, Ecclesiast'cum et Civile*, liber 16, caput 7.

Jacques de Guyse, sur la foi de quelques poètes ou prosateurs maintenant oubliés, en attribue la fondation à un roi de Phrygie, contemporain et parent de Priam. Selon cet annaliste, cette ville renfermait, dans une enceinte immense, quantité de temples, un palais admirable et une population nombreuse; on la nomma d'abord *Belgis*, ensuite *Octavie;* une longue succession de souverains, ayant le titre d'*Archidruides*, y firent respecter et chérir leur domination (1).

Rencontrant à chaque pas, autour d'eux, des débris imposants et d'une extrême vétusté, les habitants de Bavai ne doutaient pas encore, au seizième siècle, que leur ville ne fût, en effet, l'antique et merveilleuse *Belgis* (2), celle-là même qui avait donné le jour à l'un des intrépides compagnons de *Brennus* (3), au vainqueur d'un roi de Macédoine successeur d'Alexandre-le-Grand.

De plus doctes, n'accordant à Bavai ni une origine aussi ancienne ni des commencements aussi fastueux, jugèrent qu'il consistait, à l'arrivée de César, en *un amas de cabanes entouré d'un fossé et d'un rempart à la gauloise* (4). C'était, d'un même trait, expliquer de quelles places le vainqueur des Nerviens laissa la possession aux vaincus, et résoudre ce que l'application d'un nom barbare à une sorte de colonie romaine semble avoir de problématique.

---

(1) Jacques de Guyse, *Chroniques et Annales de Hainaut*, volume 1er, livre 1er, chapitres 1er et suivants.

(2) Ancien nom de Bavai, selon l'école de Jacques de Guyse. *Chron. et Ann.* v. 1, l. 1, c. 11.

(3) *Descrittione di Tutti i Paesi Bassi* di M. Lodovico Guicciardini. — *Bavais.* — « Le mot Brennus paroît avoir été un titre de dignité ou » de commandement parmi les Gaulois. » M. F. J. Dunod, *Histoire de Bourgogne*, tome I, page 3. — Brennus est la traduction latine de Brenhin. H. G. Moke, *Histoire des Francs*, note de la page 332, et p. 391, note 3.

(4) Des Roches, *Histoire ancienne des Pays-Bas autrichiens*, livre 1, chapitre 3. — L'abbé Amand, *Dissertation historique et critique sur l'origine, le gouvernement, la religion, la langue et les limites des Nerviens, avant la conquête de César, etc.*, insérée dans le tome 2 des *Mémoires et Publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, page 151.

Depuis que le flambeau de la critique a répandu quelque lueur sur le berceau des peuples, les royaumes ni les villes ne se glorifient plus d'avoir eu des Troyens fugitifs pour fondateurs, et telle ne saurait être aujourd'hui la prétention de Bavai : le roi *Bavo*, la reine *Ursie*, le prince *Gurgont* (1) sont des personnages qu'il suffit de nommer pour montrer combien ils sont étrangers à l'histoire.

C'est en se fondant sur une sorte de rapport entre *Belgius* (2) et *Belgis* qu'on imagina que Bavai était le lieu natal du Gaulois qui battit Ptolomée Ceraunus, le fit décapiter et dévasta la Macédoine (3) ; car était-il possible encore, lorsqu'une telle opinion vint à se répandre, de savoir où naquit un barbare expatrié, que probablement une mort prématurée enleva, il y a plus de deux mille ans, à plus de cinq cents lieues des Gaules, soit dans sa retraite, soit dans les combats, soit dans la déroute des spoliateurs du temple de Delphes, mais dont le sort est resté inconnu ainsi que le nom, celui de Belgius, par lequel l'abréviateur de Trogue-Pompée a désigné ce héros sauvage, étant commun à tous les indigènes de la Belgique ? Quant au nom de Belgis, il est idéal (4) et jamais il ne fut celui de Bavai, qui n'a subi de changements que ceux auxquels les mots sont assujettis en passant d'une langue dans une autre.

De quelque manière que l'on traduise *oppidis*, terme employé par César, dans l'endroit des *Commentaires* où il parle de sa conduite à l'égard des Nerviens qui n'avaient pas assisté au combat dans lequel la nation fut presqu'entièrement détruite, ou qui avaient échappé au carnage (5), on ne saurait disconvenir que ce mot n'y a qu'un sens vague, indéterminé, sans application à aucune localité connue. Sachant que les peuples de la Gaule

---

(1) Jacques de Guyse, *Chron. et Ann. etc.* V. 1, l. 2, c. 22. — Le mariage du prince Gurgont avec la reine Ursie est le sujet d'un chapitre de l'*Histoire Monumentaire du nord des Gaules, etc.*, par J. B. Lambiez, tome unique, p. 293.

(2) Ou Bolgius. — Moke, *Hist. des Francs*, p. 391, note 5.

(3) Justin, *Abrégé de Trogue-Pompée*, liv. 24, ch. 5.

(4) Bruzen de la Martinière, *Le Grand Dictionnaire géographique, historique et critique*, au mot *Belgis*.

(5) César, *De Bello Gallico*, lib. II, 28.

avaient des villes (1) et n'imaginant pas qu'il en fût autrement d'une des plus puissantes nations gauloises, César, qui voulait, après l'avoir à peu près anéantie, assurer à ses misérables restes l'intégrité du territoire qu'elle avait possédé, a pu exprimer cette volonté, comme il l'a fait, sans attacher à chaque mot une signification précise. Plusieurs interprètes, il est vrai, sont d'un avis contraire : écrivain aussi pur que grand guerrier, César, suivant les uns, n'usait que de termes propres à rendre exactement sa pensée, et celui que l'on juge susceptible de discussion, s'applique spécialement aux places qui, renfermant une population soit permanente, soit temporaire (2), étaient défendues par des remparts construits avec un art que le conquérant lui-même admira (3); selon les autres, l'auteur des *Commentaires* ayant défini, dans un autre endroit de son livre, l'expression dont il s'est servi, il faut comme lui l'entendre de quelques enceintes entourées de pieux, ou d'un fossé et d'une levée en terre (4), dans lesquelles, à l'approche de l'ennemi, s'entassait toute une peuplade, hommes, femmes, enfants, pêle-mêle avec le bétail (5).

En eût-il été ainsi dans la Nervie, ce ne serait pas une preuve que Bavai nommément existât au temps de la conquête (6); mais il est probable qu'avant leur défaite, les Nerviens n'avaient ni ville murée, ni refuge fortifié (7). Dispersés sur un vaste territoire, ils ne se réunissaient qu'au mall (8) ou sous leurs enseignes. Chaque famille vivait isolée dans sa cabane ceinte d'un sillon et d'un rang d'arbres, non pour en écarter l'ennemi, mais pour en éloigner les esprits enclins à nuire et la préserver des

---

(1) Suetone, *D. Julius Cæsar*, 54.

(2) Histoire universelle par une Société de gens de lettres, traduite de l'anglais. Gaules. — Du Rondeau, *Mémoire etc. qui a remporté le prix de l'Académie de Bruxelles en* 1773. — Etc., etc.

(3) Cesar, *De Bello Gallico*, l. VII, 23.

(4) Des Roches et l'abbé Amand, aux endroits cités. — Etc., etc.

(5) César, *De Bel. Gal.* l. V, 21.

(6) « Jules César n'avoit garde de parler de Bavais, qui n'estoit » point de son temps. » N. Bergier, *Histoire des Grands Chemins de l'Empire Romain*, liv. I, ch. 26.

(7) Tacite, *De Moribus Germanorum*, 16.

(8) Le lieu où se tenaient les assemblées et où se rendait la justice.

ravages du vent (1). De même que les Germains, avec lesquels ils se glorifiaient d'avoir une origine commune, ils considéraient sans doute les villes comme des tombeaux (2). Leurs armes les avaient rendus trop redoutables pour qu'ils eussent rien à craindre de leurs voisins. Ils avaient subjugué et ils retenaient dans leur dépendance ceux dont la proximité aurait pu les inquiéter (3). Deux grandes rivières, d'épaisses forêts, des marais impraticables les séparaient des autres, et quels barbares auraient osé s'attaquer à une nation aguerrie, dont la valeur avait triomphé des Cimbres et des Teutons (4)? Les champs des Nerviens, clos de haies composées de jeunes arbres dont les branches entrelacées étaient entremêlées d'épines, hautes, touffues, impénétrables à l'œil (5); formaient autour des habitations des labyrinthes plus inaccessibles qu'un amas de cabanes bordé d'une palissade ou d'un retranchement. Enfin, s'il y avait eu dans leurs limites quelque enceinte habitable et à l'abri d'un coup de main, il semble qu'elle aurait été pour leurs femmes, leurs enfants, leurs vieillards, un asile, sinon plus sûr, au moins plus commode et plus convenable que les marécages bourbeux, pleins de flaques d'eau et d'une fange nauséabonde où ils les avaient relégués (6).

Le nom de Bavai n'en dénote point l'origine. Il existe en France, et même dans toute l'Europe, quantité de villes, de communes rurales et d'autres localités fondées par les Romains et dont les noms néanmoins sont étrangers à leur langue. Ceux des *mansions* ou des *mutations* érigées le long des grandes voies romaines, dans toutes les provinces de l'ancienne Belgique, sont, à peu d'exceptions près, des noms barbares, allongés d'une désinence latine (7), et toutefois on ne peut douter que l'établissement de la plupart de ces stations ne fût postérieur à celui des chaussées qu'elles bordaient.

---

(1) Tacite, ubi supra. — *Indiculus Superstitionum et Paganiarum*, 23, *De Sulcis circa villas*.

(2) Ammien Marcellin, lib. XVI.

(3) César, *De Bel. Gal.* l. V, 39.

(4) Ibidem, l. II, 4 et 15.

(5) Ibid. l. II, 17.

(6) Ibid. l. II, 28.

(7) *Fussiacum*, *Duronum*, *Verbinum*. *Catusiacum*, *Minaticum*,

Selon les conjectures les plus vraisemblables, la fondation de Bavai remonte aux premiers temps de l'occupation romaine. On sait que César, en quittant la Belgique, où il ne devait plus reparaître, y laissa quatre légions sous le commandement de Trébonius (1). Destinées à retenir sous le joug des peuples aspirant à recouvrer la liberté, elles furent indubitablement réparties sur les terres de ceux dont les dispositions inspiraient le plus de défiance, et la Nervie ne dut pas être omise (2). Les troupes qui l'occupèrent assirent leur camp, si du moins il est possible d'en juger par les apparences, sur le plateau où s'éleva depuis la capitale de cette contrée (3).

Aux tentes des légionnaires succédèrent des habitations plus stables et le sol se trouva couvert d'une bourgade fortifiée. Les préposés du fisc, les délégués de l'administration y étaient établis (4). Plusieurs familles romaines s'y fixèrent. C'est ainsi que se forma Bavai, dont le nom *Bagacum* est composé des deux mots celtiques *Baga* (troupe) et *ac* (bourg) qui, réunis, signifient un assemblage de demeures renfermant une multitude de personnes (5). Les Nerviens n'avaient pas de terme pour désigner une popu-

---

*Axuennam, Vodgoriacum, Geminiacum. Perniciacum, Hermoniacum*, le long des grandes voies romaines de Bavai à Reims, à Cologne, à Cambrai, etc.

(1) *Cesar, De Bel. Gal.* l. VIII, 54.

(2) ..... ..... . Nimiumque rebellis
Nervius.
LUCAIN, *Pharsaliæ*, lib. 1.

(3) A. G. B. Schayes, *Les Pays-Bas avant et durant la Domination Romaine*, liv. 1er, 2e partie, ch. 9.

(4) Des Roches, *Histoire ancienne des Pays-Bas, etc.* liv. 1er, ch. 3.

(5) « Le mot *Bagaude* a été fait du Gaulois *Bagad* ou *Bagat*, qui si-
» gnifie troupe. » *Dictionnaire Etymologique de la Langue françoise*, au mot *Bagaude*. Du Cange, *Glossarium ad Scriptores Mediæ et Infimæ Latinitatis*, écrit *Baga* et c'est apparemment la véritable orthographe de ce mot, quelle qu'en soit d'ailleurs l'acception, puisque dans ceux qui en sont dérivés, tels que *Bagarre, Bagasse, Bagaude*, l'*a* n'est suivi ni d'un *d* ni d'un *t*. « L'*ac* des Gaulois, dont les Romains firent
» *acum*, en donnant à ce mot une terminaison latine, est le synonyme
» de *Vicus*, bourg, et exprime les circonstances d'une population ag-
» glomérée. » *Dissertation sur* Belisana, *déesse des Gaulois*, par M. le

lation agglomérée dans une enceinte circonscrite, ils y suppléèrent par une alliance de mots que les Romains convertirent en nom propre, en y ajoutant une terminaison latine.

Ramené dans les Gaules, livrées à l'anarchie et qu'il avait explorées dans un premier voyage, Auguste en changea le régime et y créa de nouveaux offices (1). L'un des écrivains qui ont répandu le plus de lumières sur l'histoire de la Belgique, a pensé que la Nervie avait été érigée en province prétorienne et que Bavai était devenu le siège d'un président (2). C'était se faire des lieux une trop haute idée: la Nervie, alors sauvage, inculte, dépeuplée (3), n'a jamais eu ni l'étendue ni la prééminence d'une province romaine, et Bavai, encore loin d'être ce qu'il fut dans la suite, n'était pas une ville de premier ordre. Les Nerviens, qui avaient été déclarés libres, conservaient au moins une ombre de liberté que l'on ne songea pas à leur ôter (4). Pourvu qu'ils payassent les impôts; qu'ils acquittassent les contributions en hommes, en argent, en bétail, en denrées, en travaux (5), il leur était loisible de se gouverner suivant leurs lois et leurs usages. Toutefois, l'Empereur eut soin d'avoir, chez les peuples qu'il laissa jouir d'une telle prérogative, des représentants qu veillassent aux intérêts de l'Empire et en réglassent les affaires. On ne sait qui exerça de telles fonctions dans la Nervie, ni de quel titre cet agent du pouvoir fut décoré, mais on ne saurait douter qu'il n'ait eu sa résidence à Bavai, avec une multitude d'officiers et d'employés subalternes.

Cette ville ayant acquis par là plus d'importance dut prendre un accroissement proportionné. Elle était assez considérable déjà lorsque Tibère, après son adoption, se porta vers le Rhin,

---

baron Chaudruc-de-Crazannes, insérée dans le tome VI, nouvelle série, des *Mémoires et Dissertations* de la Société Royale des Antiquaires de France.

(1) Les auteurs ne sont parfaitement d'accord ni sur la date de ce voyage, ni sur les innovations opérées dans les Gaules par Auguste.

(2) Des Roches, *Hist. anc. des Pays-Bas Autr.*, liv. I, ch. 3.

(3) A. G. B. Schayes, *Les Pays-Bas etc.*, l. I, 2e part., ch. 5.

(4) « Nervii liberi. » Pline l'ancien, l. IV, c. 17.

(5) Raepsaet, *Œuvres complètes*, tome 3, page 187.

pour qu'il ne dédaignât pas d'y faire une entrée solennelle (1). Personne n'ignore quel luxe étalaient dans leurs constructions ces Romains qui applanissaient les montagnes et comblaient les mers pour y bâtir des maisons aussi vastes que des villes; qui couvraient des champs entiers d'édifices dont les murs, incrustés des marbres les plus précieux, resplendissaient au loin, et où l'or étincelait jusque sur les toits; on peut donc croire sans peine à la somptuosité des lieux où ils avaient des établissements (2).

Néanmoins on aurait tort de s'imaginer qu'une ville du nord des Gaules ressemblât à la capitale du monde, et on prendrait de l'ancien Bavai une idée fort inexacte en se le représentant sous les traits de l'ancienne Rome. De magnifiques palais d'une architecture élégante et noble, s'élevant çà et là au milieu de divers groupes de huttes gauloises couvertes de longs toits en cônes, dont les pointes allaient se perdre dans le feuillage des arbres destinés à les abriter; de larges voies militaires aboutissant à un centre commun dans une place garnie de portiques; quelques temples et d'autres édifices consacrés à des usages publics, composèrent d'abord la future capitale de la Nervie.

Elle se remplit d'esclaves, de trafiquants, de mimes, de taverniers, de courtisanes. Les chaumières, qui cédèrent peu à peu le terrain à des demeures plus sortables, disparurent tout-à-fait des lieux où se rassemblait une partie de la population pour traiter d'affaires, et pour apprendre les nouvelles. Là, au milieu d'hommes graves, fastueux, empressés, vêtus à la romaine, parlant la langue des compagnons de César, on eût pu se croire dans quelque ville de la Campanie, transportée comme par enchantement sous le ciel nébuleux de la Belgique.

Il est présumable que Bavai, d'une médiocre étendue dans l'origine, s'agrandit progressivement, mais il n'est pas possible aujourd'hui d'en déterminer les limites (3). Les décombres et les fragments de tuiles disséminés autour de la ville moderne, à un myriamètre de rayon, ne prouvent pas que la ville antique comprît un aussi vaste espace; car les décombres des bâtiments

---

(1) Les PP. Delewarde et Lambiez, P. J. Heylen, M. J. De Bast, donnent à cette entrée la date de l'an 12 de l'ère chrétienne.

(2) Saluste. *Catilina*, 13; Sénèque, *Epistola*, 114.

(3) Selon le P. Boucher, *Belg. Rom. etc.*, l. XVI, c. 7, l'antique en-

du dehors, soit des maisons de campagnes, soit des maisons des faubourgs, peuvent se trouver maintenant confondus avec ceux des édifices de l'intérieur. Les puits ne sont pas un indice plus sûr, puisque l'eau n'était pas moins nécessaire aux habitations dispersées dans les champs qu'aux habitations agglomérées dans les murs de la place.

Quoi qu'ait pu se figurer le savant (1) qui, dans la persuasion que Bavai contenait tout ce qui fit la grandeur et l'ornement de la capitale de l'Empire, dont il le jugeait l'émule, lui donna le nom pompeux de *Rome des Belges*, il n'est pas probable que cette ville ait jamais eu ni capitole (2), ni champ de Mars (3); mais elle avait effectivement des thermes, un cirque, peut-être plusieurs *forum*, des basiliques, un ou plusieurs théâtres et d'autres édifices publics, parmi lesquels les temples tenaient, sans doute, le premier rang.

Le *forum*, ou, si l'on veut, le principal *forum* de Bavai, était la vaste place au milieu de laquelle plusieurs grandes voies allaient aboutir, ou plutôt, se croiser et former une magnifique

---

ceinte de Bavai avait trois fois, au moins, l'étendue de l'enceinte moderne. — « Bavai avait, suivant la tradition d'un auteur, 1.200 toises » de l'orient à l'occident et 1,800 du nord au midi, du temps des » Romains ; un autre affirme que vers cette époque, elle était sept fois » plus grande qu'aujourd'hui ; ce qui est certain, c'est qu'en fouillant » dans les campagnes qui environnent cette cité, on trouve des fonda- » tions d'anciennes habitations qui ne sont plus dans la direction des » routes actuelles et qui attestent son antiquité et sa grandeur..... » Du pont de Moulcon à Bellignies il y a près de deux lieues, de » Buvignies à Malplaquet par Taisnières on compte la même dis- » tance ; entre ces communes se trouvent les villages de Louvignies, » Houdain, Audignies et autres dont le territoire est rempli d'antiqui- » tés romaines. » A. Niveleau, *Bavay ancien et moderne*. Mss. Cet ouvrage, accueilli par l'Académie, est une collection de dessins, crayonnés sur les lieux, avec quelques pages d'explications. — M. J. De Rast, *second Supplément au Recueil d'Antiquités, etc.* Page 14.

(1) Aubert Lemire, *Rerum Belgicarum Annales*, 2e siècle.

(2) P. J. Heylen, *Mémoires de l'Académie de Bruxelles*, 2e édition, tome 4.

(3) Le P. Boucher, *Belgium Rom. etc.*, l. XVI, c. 7.

étoile. Ouverte de toutes parts, accessible de tous les quartiers, rendez-vous obligé de tous les voyageurs, une telle place devait être singulièrement favorable au débit; aussi est-il à croire que ceux qui avaient des denrées ou d'autres marchandises à vendre, les y faisaient étaler. La nécessité d'un abri, plus sensible dans une atmosphère humide, sombre, pluvieuse, chargée de frimats une grande partie de l'année, que sous le beau ciel de l'Ausonie, dut rappeler aux Italiens les galeries en arcades du *forum* ou des marchés de Rome, et celui de Bavai en fut probablement garni.

M. V. Agrippa, chargé par Auguste de la défense et du gouvernement des Gaules, avait fait diriger par Bavai, qui commençait alors à se former, les grandes voies au moyen desquelles il rattacha les bords du Tibre à ceux du Rhin et la mer d'Etrurie à l'Océan britannique (1). A celles-là les successeurs d'Auguste en ajoutèrent d'autres. Toutes se joignaient dans la ville sur un même point où s'élevait la colonne par laquelle commençait chaque suite de milliaires destinés à marquer les distances. De là, ces différentes voies tendaient, quelques unes vers le Rhin; quelques autres vers l'Océan; d'autres encore vers la Batavie; d'autres vers les Alpes, les Appennins, les Pyrénées (2).

On n'en voit plus que de loin en loin quelques tronçons délabrés de plusieurs kilomètres, ou de simples traces marquées par de longs et profonds ravins. Charlemagne, en établissant des postes pour faciliter les communications avec l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, fit restaurer plusieurs des anciennes voies romaines (3) que l'on entretint soigneusement tant qu'il vécut. Mais elles furent tellement négligées, après sa mort, qu'elles n'avaient laissé dans les esprits que des souvenirs confus, quand on supposa, il y a plusieurs siècles, que celles de Bavai avaient été au nombre de sept (4), erreur qui s'accrédita en vieil-

---

(1) Strabon, l. IV. — N. Bergier, *Histoire des Grands Chemins de l'Empire Romain*, liv. 1, ch. 15 et 29; l. 3, c. 39.

(2) Le P. Boucher, *Belg. Rom., etc.*, l. I, c. 12.

(3) N. Bergier, *Hist. des Grands Chem. de l'Emp. Rom.*, l. IV, c. 4. — *Répertoire univ. de Jurisprudence*, article *Chemin*.

(4) Dans ces siècles d'ignorance, le nombre sept passait pour un

lissant, et que le socle eptagone de l'aiguille érigée dans le marché actuel de cette ville, portant sur chaque face l'indication d'une voie antique, tend à perpétuer (1).

D'autres erreurs ont été occasionnées par la dénomination de *chaussées Brunehault* qui, dans plusieurs contrées, distingue les voies romaines des grands chemins plus modernes. Ces magnifiques chaussées passèrent longtemps pour une œuvre de Brunehault l'archidruide, l'un des successeurs du roi Bavo (2); et l'on en fit honneur à la reine d'Austrasie, Brunehault, lorsque l'on cessa de croire à ces princes fabuleux. Toutefois, on ne tarda pas à reconnaître que la reine d'Austrasie ne les avait pas fait construire, mais on se persuada qu'elle les avait du moins fait réparer; sans que ces diverses opinions aient eu d'autre fondement qu'une homonymie à laquelle on voulut assigner un motif.

Aucun des contemporains de Brunehault, ni Venance Fortunat qui, pour célébrer ses graces et sa beauté, épuisa toutes les

---

nombre mystérieux. L'abbé Bergier, *Dictionn. de Théologie*, au mot *Sept*.—D. Ramée, *Man. de l'Hist. gén. de l'Architecture. Introduct. Du nombre Sept.*

Le P. Boucher, *Belg. Rom.*, *etc.*, l. I. c. 12, désigne huit chaussées. D'Outreman, *Hist. de la ville et comté de Valentiennes*, l. I, ch. 1, et Pierre Le Boucq, *Hist. de la Terre et Vicomté de Sebourg*, 2e partie, ch. 2, en ajoutent une neuvième.

(1) « Au milieu de la place est une pyramide de mauvais style, ayant » au-dessus du piédestal, un socle à sept faces ou pans sur lesquels » sont marquées les sept chaussées romaines..... Cette pyramide fut » élevée en 1816 par les soins de feu M. Carlier..... » (A. Niveleau, *Bav. anc. et moderne.*) Bovel dit que celle de son temps supportait une table de marbre. (N. Bergier, *Hist. des Gr. Chem. etc.*, l. I, c. 26.) Elle était aussi en pierre, de même que celle qui fut érigée vers le milieu du XVIIe siècle. La nouvelle pyramide n'occupe pas la place de celles qui l'ont précédée. « Elle n'indique donc pas l'emplacement de » l'ancien milliaire, qui pourtant n'en est peut-être pas éloigné. » (A. Niveleau.)

(2) *Rex septem Calles immensos, regna petentes*
*Jussit, et in gyrum per totum pergere mundum.*
N. Ruclery.

hyperboles de la poésie (1), ni Grégoire de Tours, qui vante ses vertus et ses rares qualités (2), ne lui attribue soit la construction, soit la réparation des chaussées qui portent le même nom qu'elle, et si cette princesse s'était occupée en effet de pareils travaux, leur silence sur un tel sujet serait au moins étrange. Objectera-t-on qu'elle survécut à ces deux prélats? Mais le silence d'Aimoin, qui n'écrivit que plus d'un siècle après la mort de Brunehault, et qui admire qu'une reine dont la domination ne s'étendit pas au-delà des limites de l'Austrasie et de la Bourgogne, ait néanmoins construit de nombreux édifices dans d'autres contrées de la France (3), serait encore plus inexplicable. On lit dans la chronique de Saint-Bertin, rédigée dans le XIVe siècle, par l'abbé Iper ou Iperius, que Brunehault, outre beaucoup d'autres merveilleux ouvrages, a fait faire la chaussée de Cambrai à Witsand, par Arras et la Morinie (4). L'opinion de l'abbé de Saint-Bertin, que Robert Gaguin, Jean Du Tillet, Ferri de Locre adoptèrent, eut peu de partisans, mais Jacques Malbrancq et Adrien de Valois en conclurent que Brunehault avait du moins fait réparer les voies romaines encore visibles dans les lieux où elle exerça son pouvoir (5). Cette conjecture, que beaucoup d'écrivains belges et français accueillirent et généralisèrent, en l'étendant à toutes les chaussées du nom de *Brunehault*, prit sous leur plume la consistance d'une vérité historique. N. Bergier en démontra l'invraisemblance (6). Dreux du Radier et le dernier éditeur de son livre ajoutèrent un nouveau degré d'évidence à cette démonstration (7). « Ses » monuments, sa puissance et son malheur avaient fait une im» pression si profonde dans l'esprit des hommes qu'on lui attri» bua ensuite un grand nombre d'ouvrages qui n'étaient point » d'elle. Tout ce qu'on rencontrait de grand, de fort, de dura-

---

(1) Venan. Fortunat, *Carminum, etc.*, liv. VI. *De Nupt. Sigebert Reg. etc.*

(2) Grég. de Tours, *Historiarum*, l. IV, c. 27.

(3) Aimoin, *Hist. Francor.*, l. IV, c. I.

(4) Iperius, *Chron. Sti. Bertini.* p. IV.

(5) Malbrancq, *De Morin. et Morinor. Rebus*, liv. 1, c. 12.

(6) Nic. Bergier, *Hist. des Gr. Chem. etc.*, l. I, ch. 27.

(7) Dreux du Radier, *Mém. hist. et anecd. sur les Reines et Régentes de France, Compar. de Frédegonde et de Brunehault*, et Note de l'éditeur.

» ble prenait le nom de Brunehault. Il y a en Belgique et peut » être encore dans d'autres provinces, des *chaussées de Brune-* » *hault* dont les larges pavés et la construction inébranlable sem- » blent plutôt signaler un ouvrage romain (1). »

Le nombre des divinités de toutes grandeurs, en pierre, en marbre, en bronze, en ivoire, en terre cuite, que l'on a exhumées et que l'on exhume encore, soit dans Bavai, soit aux alentours, est incalculable. Il semble que les temples aussi durent être nombreux, et toutefois les dieux eux-mêmes en sont les seuls débris apparents, à moins que les masures découvertes en 1772, dans un champ au midi des remparts, ne fussent des ruines d'un de ces édifices.

Elles consistaient en quelques restes d'arcades et en plusieurs parties de murailles dont on parvint à détacher un pan, haut d'un peu plus de 2 mètres, long de 4 mètres, épais de 66 centimètres, qui fut transporté dans la ville. Il était en pierres entremêlées de briques, liées avec un ciment d'une extrême dureté (2). Trois niches en occupaient l'une des faces. La voûte de la

---

(1) Simonde de Sismondi, *Hist. des Français*, tome I, page 445.

« On sait combien d'objets intéressants et précieux pour l'archéolo- » gie les fouilles faites à Bavay ont déjà mis à jour. Dans la partie où » elles s'exécutent aujourd'hui (*en* 1843), on a découvert un grand » nombre de voies qui se croisent en tous sens..... Ce qui me fait sup- » poser que ces chemins sont les rues de l'ancienne Bavay, c'est qu'ils » se croisent à des intervalles très-rapprochés, et qu'ils entourent la » ville actuelle de leurs réseaux. » (M. Ternisien, dans la *Revue générale d'Architecture, etc.*, 5e année, 4e N° ; et le *Mémorial Encyclopédique*, N° 168.)

Il paraît indubitable que ces voies, quelle qu'en fût la destination, étaient bordées de bâtiments dans l'intérieur de la ville ; toutefois, l'on n'a remarqué que peu de vestiges d'édifices le long de celles qui ont été récemment découvertes.

(2) M. J. De Bast (*Second Supplément etc.*, p. 25) donne les détails suivants : « On reconnut hors des remparts actuels de la ville à l'ouest, » dans le quartier dit le *Bisoir*, au milieu des terres, les fondations » d'un vieux édifice de forme presque ronde. C'étaient visiblement les » masures d'un temple, consacré aux Dieux du Paganisme. Plusieurs » savans prétendent que c'était le Panthéon; le diamètre en était d'en- » viron cent seize pieds ; les restes des murs menaçaient ruine. On y

niche du milieu était angulaire, celles des deux autres étaient cintrées; le fond de chacune était orné d'une figure peinte à fresque. La figure de la niche du milieu représentait Mercure, un caducée dans une main, une bourse dans l'autre, un coq à ses pieds; on voyait dans la niche de droite la Fortune avec ses attributs, la corne d'abondance, le gouvernail et la roue; dans la niche de gauche, l'oiseau de Minerve reposant sur une guirlande de fleurs. Les couleurs avaient été mises à plat, sans nuances et sans ombres. Il existait dans la partie inférieure du mur, au-dessous de chaque niche, une excavation arrondie en voûte. Ce morceau curieux, dont la conservation était due à M. Carlier, ancien curé de Bavai et antiquaire distingué, fut transporté, après la mort de ce vénérable ecclésiastique, dans un verger où il demeura exposé à toutes les intempéries de l'air. Ceux qui l'avaient contemplé auparavant ne revirent, au bout de peu d'années, à l'endroit où il avait été relégué, qu'une masse informe, n'offrant plus d'autre intérêt que celui qui s'attache à un souvenir. La niche du milieu avait été retranchée et il ne restait dans celles de droite et de gauche, qui avaient été rapprochées l'une de l'autre, aucune trace des peintures auxquelles cette antique devait tout son prix. La légère couche de plâtre qui supportait ces peintures était tombée, partie en petites écailles, partie en poussière, en sorte que la maçonnerie se montrait à nû.

---

» distinguait encore les débris de cinq ou six arcades, et un pavé d'une » forme admirable en mosaïque. Mais ce qui est plûs intéressant, » c'était un ouvrage de maçonnerie en briques, détaché de l'autre bâ- » timent, qui était assez bien conservé. » Ces lignes renferment plusieurs erreurs que M. Carlier, témoin oculaire de la découverte et qui présida aux fouilles, relève en ces termes, dans des notes manuscrites sur le *Second Supplément* de M. De Bast : « *A l'ouest*. C'est au midi. » Le temple n'est pas rond mais plat et détaché de tout autre bâtiment » voisin. — Je n'ai vu d'autres arcades que les trois susdites, point » de mosaïque. — Ce n'est point en briques, mais en pierre entremé- » lées de briques. » M. J. De Bast a dû s'en tenir plus d'une fois à des renseignements dont il ne lui a pas été possible de vérifier le plus ou le moins d'exactitude. La gravure qu'il a jointe à son ouvrage représente, avec fidélité, le pan de mur que M. Carlier avait fait détacher des ruines.

Bavai eut, comme d'autres villes, ses dieux tutélaires, ainsi que le prouve cette inscription :

NERVINIS
C. IVL. ERTVS
V. S. L. M. (1)

On ne sait toutefois quels étaient ces dieux ; s'ils étaient indigènes ou exotiques, gaulois ou romains, ou s'ils n'étaient pas plus vraisemblablement de ces dieux métis s'accommodant à tous les cultes, tels qu'un Taranis armé des foudres de Jupiter, un Camul couvert des armes de Mars, une Freia entourée du cortège de Vénus, une Belisana portant le casque, l'égide et la lance de Minerve (2). Les Nerviens, avant d'avoir adopté une religion étrangère, ne reconnaissaient qu'un dieu suprême qui, ayant le soleil pour demeure, se plaisait sur la cime des chênes, dans la ténébreuse épaisseur des forêts, où ils lui offraient de sanglants sacrifices. Ils rendaient un culte aux esprits des airs, des bois, des hauteurs, des fontaines, les invoquaient et leur adressaient des vœux ; mais ils ne leur consacraient ni temples, ni autels (3).

Il n'est point douteux que Bavai ne renfermât des thermes, ou des bains communs ; les habitudes des Romains les leur rendaient nécessaires. Des curieux crurent en reconnaître les vestiges dans les masures et les excavations que recouvre l'église paroissiale et qui parurent à découvert lors de la reconstruction de cet édifice, vers la fin du XVIe siècle (4) ; mais ces ruines

---

(1) C. Julius Tertius aux Dieux Nerviens. » M. J. De Bast, *Second Supplém. etc.*, p. 31.

Cette inscription, qui était gravée sur un fragment de marbre blanc, est insérée dans le Recueil du Comte de Caylus.

(2) Améd. Thierry, *Hist. des Gaulois*, part. II, ch. 1 ; A. Hugo, *France hist. et monumentale*, liv. III, ch. 1, etc.

(3) César, *De Bel. Gal.*, l. VI, 31 ; Tacite, *De Morib. Germ.*, 9 ; Celse, cité par Dom Martin, *La Religion des Gaulois*, liv. I, ch. 4 ; Agathias, *De la Guerre des Goths*, l. I ; Pelloutier, *Hist. des Celtes*, liv. III, ch. 12 ; De Chiniac de la Bastide, *Discours sur la Nature et les Dogmes de la Religion Gaul.*, etc., etc.

(4) Aub. Le Mire, *Rer. Belgic. Ann.*, 2e siècle ; Le P. Boucher, *Belg. Rom. etc.*, l. XVI, c. 7.

étaient si informes que d'autres curieux les considérèrent comme celles d'un amphithéâtre (1). Aussi la description des bains de Bavai insérée dans différents ouvrages n'est-elle apparemment qu'un jeu de l'imagination. En fouillant dans le voisinage de l'église, en 1830, les ouvriers occupés à ce travail dégagèrent d'entre les décombres qui l'obstruaient, à plus de 2 mètres 50 centimètres de profondeur, sous un pavé de larges dalles de pierre bleue, un hypocauste encore à peu près entier (2). Peut-être avait-il servi à chauffer l'eau pour les bains chauds ou les bains de vapeur; mais un hypocauste pouvait avoir une autre destination, et la dénomination de *rue des bains* conservée par la

---

(1) M. J. De Bast, *Second Supplém. au Rec. d'Antiq.*, etc., p. 19.

(2) Le plan figuratif de cet hypocauste est compris dans les dessins du *Bavay anc. et mod.* d'A. Niveleau.

M. Ternisien en a donné la description suivante :

« Largeur, 9$^{m}$,50 ; profondeur, 7,20 ; hauteur, 0,90 ; distance des » piliers, 0,41 ; équarrissage de ces piliers, 0,22 : ils se terminent, à » leur sommet, par deux briques plus grandes que les autres ; la pre- » mière a 0,30 carrés, la seconde 0,45, et soutiennent un plafond formé » de grandes briques, ayant 0,57 carrés. Dans le milieu de la largeur » se trouve une voûte qui aboutit à l'hypocauste, elle a 1,10 de lar- » geur.

» Les briques formant les piliers sont jointes avec de la terre glaise, » excepté les deux du haut qui le sont avec du ciment. L'aire est com- » posée d'une couche de ciment épaisse de 12 ou 15 centimètres. » Au-dessus des grandes briques qui forment le plafond, il existe » également une couche de ciment de la même épaisseur.

» Contre les murs latéraux, revêtus également d'une couche de ci- » ment, viennent s'ouvrir, dans l'hypocauste, des tuyaux en terre cuite » très-rapprochés les uns des autres (ils se touchent) : le mur en est » privé. Les murs au haut desquels il existe des tuyaux sont chargés » d'une forte couche de suie, ainsi que l'entrée de ces tuyaux. On ne » remarque pas de traces de feu dans la voûte, mais à son point de » jonction avec l'hypocauste, on reconnaît dans les lézardes qui exis- » tent dans la maçonnerie de la suie en assez grande quantité.

» Il n'y avait probablement aucune autre entrée que cette voûte ; » on ne pourrait cependant pas l'affirmer, car il existe quelques ébou- » lements qui empêchent de visiter en entier l'un des côtés. Au-dessus » de cet hypocauste, existe une partie d'appartement, formant la cave » du sieur B....., dallée avec de grands carreaux de pierre bleue, » qu'on trouve dans le pays. » (*Mémorial Encyclopédique*, N° 168.)

tradition à une rue plus éloignée du centre de la ville moderne semble indiquer soit un autre emplacement, soit d'autres thermes Plusieurs carreaux de terre cuite, empilés, paraissant provenir de la démolition de quelque hypocauste, avaient déjà été trouvés ailleurs.

Il n'y a dans les environs, à un éloignement assez considérable, que de faibles cours d'eau. On réussit à s'en procurer en creusant des puits, et, plus tard, il en fut amené d'une fontaine située à plus de deux myriamètres de distance, par un aqueduc dont les ruines excitent l'admiration de ceux qui les visitent (1). Le terrain, dans ce long trajet, étant accidenté et inégal; le canal qui servait de conduit passait sous terre dans les lieux élevés, et il était supporté dans les fonds par des piliers ou des murs; il traversait la Sambre et allait enfin déverser dans Bavai une eau fraiche et limpide; mais en ignore quelles étaient la situation, la forme, les dimensions du bassin qui la recevait, à quel usage elle était surtout employée, comment et par où s'en écoulait le superflu. Quoique la source en fut abondante, les puits se multiplièrent. La plupart ont été comblés; mais ils étaient si nombreux que ceux qui fournissent aujourd'hui aux habitants l'eau nécessaire à leurs besoins sont des puits antiques (2).

On descend de quelques endroits de la ville, en s'enfonçant à plusieurs mètres sous les caves, dans des souterrains spacieux qui fuient, s'étendent, se prolongent, sans que l'on puisse savoir, à cause des éboulements qu'on y rencontre, quel en est le terme. Ils ont cinq mètres de large, et deux mètres de haut. Les murs et la voute sont en moellons. La maçonnerie en est aussi unie que solide. Ils passent généralement pour d'anciennes cloaques (3), quoique l'on ignore où ils aboutissaient, et que

---

(1) Aub. Le Mire, le P. Boucher, aux lieux cités; M. J. De Bast. *S. S.*, p. 15; etc. Le P. Boucher a cru que cet aqueduc était alimenté par dix sources; c'est une erreur, il ne recevait d'eau que d'une seule fontaine.

(2) « Cinq grands puits suffisent aux besoins des habitans qui en » outre ont presque tous des citernes chez eux. » A. Niveleau, *Bavay anc. et moderne.*

(3) Le P. Vinchant, *Annales de la Province et Comté d'Haynau*, liv. II, ch. 5; M. J. De Bast, *S. S.*, page 17. « En creusant dans Bavay

Bavai n'ait pas, comme Rome, un fleuve où pût s'en opérer la décharge.

On découvrit, en 1842, en dehors et au sud-ouest des remparts, une vaste et profonde voirie, traversée par un pont de bois, remplie d'une sorte de terreau compacte et inodore (1); mais on n'y remarqua aucune communication avec les souterrains ouverts sous la ville, auxquels on ne connait pas d'issue.

Les cloaques, les aqueducs et les grandes voies étaient, selon Denis d'Halicarnasse, les plus magnifiques ouvrages de Rome et ce qui en marquait le plus visiblement la puissance (2). On conçoit qu'en effet de semblables travaux n'ont pu s'exécuter qu'au sein d'une ville riche et populeuse, et Bavai, lorsque ceux dont il conserve des restes si considérables furent entrepris, devait avoir atteint à un haut degré de prospérité et de splendeur. Peut-être aussi comptait-il déjà plusieurs siècles d'existence et avait-il, dans le cours d'une longue période féconde en révolutions, éprouvé toutes sortes de vicissitudes; mais l'histoire ne s'en est pas occupée (3). Tacite, qui a flétri la conduite des Nerviens, engagés

---

» pour quelques nouvelles constructions à établir, on est certain de » rencontrer des conduits souterrains, des cloaques..... La tour de » l'église porte sur une des galeries souterraines. On en trouve une » autre dont l'ouverture comblée se voit dans la cave du ..... » faisant angle de la rue de l'Hôpital et de la place S. Maur. » A. Niveleau. *Bavay anc. et moderne.*

(1) M. J. De Bast avait probablement ce réceptable d'immondices en vue dans ce passage : « Le quartier du château et verger de Lou- » vignies montre les traces d'un grand conduit destiné à faire écouler » les immondices de la ville dans un lac contigu. » *Sec. Suppl.*, p. 48.

(2) Denis d'Halicarnasse, *Antiquités Romaines*, l. III, 101.

(3) Le P. Boucher croyait que Bavai pouvait être, aussi bien que Tongres ou Trèves, l'endroit où Lollius pensa être surpris par les barbares qui, ayant franchi le Rhin (l'an de Rome 736), s'avancèrent dans la Belgique en la ravageant. *Belg. Rom., etc.*, liv I, c. 14.

Lollius commandait dans la Germanie cisrhénane lorsqu'elle se trouva tout-à-coup envahie par des Sicambres, des Usipètes, des Tenctères qui, dévastant tout ce qui s'offrait à leur rencontre, répandirent au loin la terreur et la désolation. Les troupes qui tentèrent de leur barrer le passage furent mises en déroute et refoulées jusqu'à la résidence de Lollius qui, moins occupé des intérêts de l'Empire que des siens

dans la révolte de Civilis, ne dit pas quel fut, durant cette crise, le sort d'une ville romaine située sur les terres des rebelles. Battus, décimés, réduits à l'obéissance et presque à l'esclavage par Fabius Priscus, Les Nerviens subirent la loi qu'il plut au vainqueur de leur imposer (1). Tout porte à croire que la Nervie ayant été assujettie au régime commun des cités gauloises, Bavai, qui en concentra dans ses murs les divers pouvoirs, en devint dès lors véritablement la capitale.

Cette ville, avec la Gaule entière, secoua le joug de Gallien dont les turpitudes et l'infamie excitèrent un soulèvement universel (2). Si la quantité de médailles à l'effigie de Posthume qu'on y a trouvées n'est pas une preuve du dessein, qu'un moderne prête à ce prince, d'y établir le siège de l'Empire (3), c'est au moins un indice de la soumission qu'il sut y obtenir. Il faut conclure aussi du nombre des médailles de Victorin et de Tetricus, disséminées dans la contrée, qu'elle resta soumise aux souverains éphémères qui se succédèrent si rapidement qu'on eut à peine le temps de les reconnaître; à Lollian, l'assassin de Posthume; à Victorin, dont l'incontinence causa la perte; au maréchal-ferrant Marius, doué d'une force si prodigieuse qu'il arrêtait du doigt un char lancé dans la carrière. Proclamé un jour, le lendemain revêtu de la pourpre, il fut massacré le surlendemain. Tetricus, plus heureux, obtint, au prix de la couronne impériale, une des premières magistratures de l'Empire. Deux femmes se distinguèrent, dans ces temps de désordre, par l'énergie et le courage mâle qu'elles déployèrent : l'une était la célèbre Zénobie; l'autre Victoire, ou Victorine, surnommée la Mère des camps (4).

Tout rentra dans l'obéissance sous Aurélien (5), et Bavai suivit

---

propres, faillit d'être enveloppé par un ennemi qu'il n'attendait pas. (Dion Cassius, *Auguste*, 50; Suétone, *Octave-Auguste*, 23; Velleius Paterculus, l. II, 97.)

(1) Tacite, *Historiarum*, l. IV, 33 et 79.

(2) Trebellius Pollion, *Posthumus*.

(3) Wendelin, *Natale Solum Legum Salicarum*, c. 7.

(4) Trebellius Pollion, *Lollianus*, *Victorinus*, *Marius*, *Tetricus Senior*, *Zenobia*, *Victoria*.

(5) Vopiscus, *Divus Aurelianus*.

le cours de ses destinées. L'industrie, le commerce, les arts y fleurirent. Le goût du faste, l'amour du luxe s'y naturalisèrent, sans néanmoins en exclure le sentiment du beau et du grand.

On y admire les ruines d'un cirque de 277 mètres de long sur 92 mètres 33 centimètres de large (1). L'arène était un rectangle de la longueur de 180 mètres et de la largeur de 86, bordé à l'est par le corps de bâtiment qui formait le derrière du frontispice. Deux galeries parallèles, séparées par une file de piliers carrés, régnaient le long de chacun des trois autres côtés. Elles étaient éclairées par des abat-jour, ornées de statues et décorées de pein-

---

(1) Le P. Boucher, *Belg. Rom. etc.*, l. XVI, c. 7. — « .... Un cirque » magnifique de 900 pas environ de longueur, sur 300 de largeur. » *Encyclopédie de Diderot et Dalembert, Supplément*, au mot *Bavay*. — « Le cirque.... avoit 1,116 pieds de longueur, et 276 de largeur, en » tout 12,320 pas géométriques. » Le P. Lambiez, *Dissertation sur les Colonies Romaines répandues dans les Pays-Bas*, p. 23. — « Ce » cirque, dont les fondations existent encore sous terre, s'étend jus- » qu'à la place de l'hôtel de ville. » Niveleau, *Bav. anc. et modernes*.

M. J. De Bast a fait graver, de ce monument (Planche 1re du *Second Suppl.*), une figure conforme aux indications du P. Boucher, mais il faut y substituer une ligne droite à la ligne courbe qui marque la séparation des deux divisions principales.

« Les colonies romaines envoyées à Bavay, outre l'utile et le com- » mode, voulant se procurer encore l'agréable, disposèrent pour les » jeux publics, un cirque magnifique..... Les débris de ce monument, » qui subsistoient encore avant la démolition de l'hôtel de Chimai, et » sur lesquels est aujourd'hui bâtie l'église paroissiale de Notre-Dame, » faisoient l'admiration des étrangers, aussi bien que les précieux res- » tes de l'amphithéâtre, des galeries et des loges où se plaçoient les » spectateurs : ces édifices étoient appellés *castel* du mot latin *castel-* » *lum*, et la rue qui conduit au cirque, est encore appellée aujourd'hui » *rue du chatelet*, via castellana. » *Encycl. etc.*, *Suppl.*, au mot *Bavay*. Voilà une troisième version sur la nature des ruines cachées sous l'église aussi inconciliable avec les deux autres qu'elles le sont entre elles, à moins d'admettre que les thermes et l'amphithéâtre occupaient le même emplacement dans l'enceinte du cirque. Au reste, la destination nouvelle et la dénomination analogue données à cet édifice, au moyen-âge, ont occasionné une étrange confusion dans les idées de l'auteur du *Mémoire sur les Antiquités de la ville de Bavay*, mémoire dont l'article de l'Encyclopédie n'est qu'un extrait.

tures à fresque. Les piliers en soutenaient les voûtes, appuyées à droite et à gauche sur des pilastres adossés aux murs. On n'a remarqué de traces ni d'*euripus* ni de *spina;* mais des bornes de l'espèce dont la *spina* était ordinairement garnie aux deux bouts ont été trouvées dans la ville ou dans les environs (1). Le fond de l'édifice, terminé en hémicycle, et dont l'extrémité circulaire se dessine encore dans une partie des remparts, servait apparemment aux représentations dramatiques. Il y a de grands restes des murs latéraux, à droite, dans plusieurs caves; à gauche, sous plusieurs jardins. Tous les murs étaient doubles, du moins jusqu'à une certaine hauteur, et l'entre-deux en était assez large pour qu'on pût les parcourir intérieurement. Il semblait d'une suite de longs corridors offrant, par leurs détours multipliés, l'image d'un labyrinthe. On ne distingue plus la place du frontispice; mais les maçonneries cachées sous le sol, à l'entrée du jardin autrefois de l'Oratoire, étaient indubitablement adhérentes à cette partie de l'édifice. Plusieurs renfoncements avaient été ménagés dans la double galerie située à l'opposite, un à chaque bout de cette galerie, les autres le long du mur qui la séparait de l'arrière-scène; ceux-ci carrés et d'environ deux mètres de profondeur, ceux-là semi-circulaires, beaucoup plus larges et plus profonds. Deux passages ouverts, l'un au midi, l'autre au nord, donnaient entrée dans l'arène, et tous deux étaient peut-être garnis de chaque côté d'escaliers conduisant aux étages supérieurs (2). On ne peut se faire une idée de

---

(1) « Au milieu du cirque, s'élévoient à 10 ou 12 pieds de hauteur, » plusieurs obélisques ou colonnes, appellées par les habitans, *les* » *charges des Sarrasins,* qui selon eux, étoient de petits hommes, » forts, robustes, intrépides. Ces colonnes disposées dans le cirque, » avec un ordre et une symétrie admirables, servoient à faire voir ou- » tre la vitesse des chevaux, l'adresse des conducteurs des biges, des » quadriges....» *Encyclop., Suppl. etc.* Ces charges des Sarrasins sont tout-à-fait imaginaires. Il n'y a nulle apparence que rien de semblable ait jamais été vu dans le cirque.

(2) Les détails les plus exacts que l'on ait sur le cirque sont dus à Niveleau qui, lors des fouilles pratiquées dans ces ruines, sous sa direction, de 1826 à 1830, en dessina les parties mises à découvert ou explorées : un coin de l'arène, une des galeries doubles, des abat-jour, des piliers, des pilastres, l'entre-deux des doubles murs, les passages servant de couloirs et de dégagements.

ces étages que par analogie; mais il est à peu près certain que le dessus des galeries consistait en gradins et en vomitoires surmontés d'un attique, et que la disposition du local réservé pour

---

Quelques débris d'ornements trouvés dans les galeries ont été aussi dessinés par cet artiste, et il en a accompagné les dessins des indications et des remarques suivantes : « Un modillon et.. un bout de cor-
» niche. Les moulures sont bien composées. Ces morceaux sont en
» pierre blanche. — Peintures à fresque sur un mur caché sous
» terre.... Les peintures sont encore fraiches. — Chapiteau antique...
» Sa composition ne tient nullement aux ordres grecs et romains; il
» couronnait une colonne engagée.... Le travail d'exécution est bien
» soigné. — Trois morceaux de bronze du poids de cinq livres et pro-
» venant d'un manteau de statue de grande dimension. — Fragment
» d'un chapiteau pilastre.... Au bas de ce chapiteau est le détail de la
» rosace placée dans le centre de la volute ; ce chapiteau fait bon effet,
» mais ne tient à aucun ordre d'architecture connu. — Autre fragment
» d'un chapiteau.... Les feuilles sont bien galbées et travaillées avec
» goût.... Ils sont tous les deux en pierre blanche. — Beaucoup de
» morceaux de mortier ornés de peintures à fresque représentant des
» bordures et encadremens de murailles comme nos bordures de pa-
» pier ; ainsi qu'un morceau de marbre ayant deux lettres d'un côté et
» des moulures de l'autre. » *Bavay anc. et moderne.*

Les marbres avaient été enlevés il y a plusieurs siècles. « Et la
» plaine, c'est-à-dire la place ouvrée de dedens.... estoit parée et
» aornée de belles pierres précieuses : comme encores aujourd'huy
» appert audit territoire, yceux qui fouyssent en terre parfond qui
» trouvent de belles pierres précieuses.... » Jacques de Guyse, *Des Chron. et Ann. de Haynnau*, traduct. attribuée à Lessabé, feuil. 13, v°.

« On trouverait l'ensemble du plan de ce cirque s'il était possible
» de faire des fouilles dans les caves des diverses habitations traver-
» sées par le gros mur; il est d'autant plus difficile d'en reconnaître
» actuellement la trace que les habitans depuis nombre d'années en
» ont arraché les pierres pour servir à leurs nouvelles constructions.—
» Les fouilles faites dans son enceinte en 1827 m'ont fait découvrir la
» tête de ce monument formant angle situé en face de la route de Va-
» lenciennes.— Le dessous des fondations des gros murs d'enceinte....
» communique sous la maison de.... place St. Maur. — Le massif est
» comme suspendu par la ténacité du ciment; on remarque à cette es-
» pèce de plafond, le dessous d'une longue suite de grosses pierres
» bleues bien taillées..— On trouva l'entrée de ce sousterrain en fouil-

les représentations dramatiques était celle des théâtres grecs et romains. On conjecture que le sol recouvrait des souterrains où étaient gardés les animaux destinés aux jeux, et peut-être les prisonniers condamnés au supplice. Théâtre en partie, en partie amphitéâtre, cette vaste construction n'avait ce semble, d'un cirque que le nom et la forme. Les débris épars sur les différents points qui en ont été explorés prouvent que la richesse des détails répondait à la magnificence de l'ensemble. Le marbre, les métaux, les matières les plus précieuses y avaient été prodigués. La maçonnerie en était si solide que les masses énormes qu'en ont épargnées le temps et la main de l'homme qui, plus rapace, en a arraché les fondements, demeurent, depuis un grand nombre d'années, comme suspendues, sans qu'une pierre s'en détache.

Outre les courses de chars, les courses de chevaux, les courses à pied, les anciens avaient toutes sortes de jeux (1) inusités de

---

» lant au pignon de la maison .... le 24 décembre 1826. Le sol de » cette excavation est composé de quantité de moellons et pierres ; » on n'a pu y pénétrer qu'en marchant sur les genoux. Etant à 15 pieds » de l'ouverture et tournant à gauche on a voyagé sous ce gros massif... » Il a fallu dans quelques endroits se glisser sur le ventre.... Parvenu » à la distance de 152 pieds on s'est trouvé sous le massif de la tour' » que l'on voit extérieurement dans le jardin de.... et qui a en face » le chemin de Valenciennes. Ne pouvant pénétrer plus avant on est » revenu sur ses pas avec les mêmes difficultés n'ayant pas d'air et » mal éclairé par des lampions donnant une fumée insupportable. La » maison de.... est bâtie totalement sur cette masse qui n'a d'autre » soutien que la qualité supérieure de son mortier, et que le moindre » mouvement de terre pourrait faire écrouler. » A. Niveleau, *Bavay anc. et moderne.*

« On n'a trouvé, ajoute le même architecte, aucune inscription qui » puisse donner quelques éclairciss emens sur cet édifice.... Le rez- » de-chaussée, au-dessus *duquel* était un étage orné de colonnes.... » doit s'étendre bien avant sous des jardins où l'on ne pouvait fouil- » ler. » *Bavay anc. et moderne.*

(1) Le P. Lambiez, dans plusieurs de ses ouvrages, met les naumachies au nombre des *monuments* de Bavai ; mais il n'est pas probable qu'on y ait jamais donné de tels spectacles, et moins encore qu'il y ait eu dans cette ville un local spécialement destiné à cet usage.

nos jours ; tels que la lutte, le pugilat, les combats de gladiateurs, les combats de bêtes entre elles ou contre des hommes. Les représentations théâtrales n'étaient pas moins variées : la danse, les satyres, les atellanes, la comédie, la tragédie, la pantomime occupaient tour à tour la scène.

Ovide considérait le théâtre comme l'écueil de la pudeur (1) ; Salvien, comme l'école de tous les vices. La turpitude des gestes et l'obscénité des paroles y choquaient à la fois les yeux et les oreilles (2).

Malgré son goût pour la lutte et les combats de gladiateurs, ne se dissimulant pas combien il était inconvenant que les femmes assistassent à de tels spectacles, Auguste les relégua sur les banquettes les plus élevées et pour ainsi dire sous l'attique (3), place réservée aux prolétaires et aux esclaves. Mais elles n'y coururent pas moins en foule (4), décidèrent plus d'une fois par un signe du pouce, du sort des combattants (5), et ne se montrèrent que trop souvent impitoyables et cruelles. Peut-être les Nerviennes, si chastes avant l'asservissement de la nation, ces femmes compatissantes, qui pansaient de leurs mains et dont les lèvres suçaient les plaies des blessés (6), se mêlaient-elles parmi des prostituées étrangères (7), pour voir des hommes nus, des guer-

---

(1) Ille locus casti damna pudoris habet.
*Ars Amatoria*, lib I.

(2) Salvien, *De Vero Judicio et Providentia Dei*, lib. VI.

(3) Suetone, *Octav. Augustus*, 44.

(4) Ut redit itque frequens longum formica per agmen
Granifero.....
Ovide, *Ars Amat.*, lib. I.

(5) ..... Et verso police vulgi
Quemlibet occident populariter.....
Juvenal, *Sat.* III, v. 36.

(6) Tacite, *De Morib. German.*, 7 et 19.

(7) « Les Lesbie et les Cynthie allaient voir les gladiateurs exposés » aux dents des bêtes. » Anonyme.

Quoi de plus horrible et de plus dégoûtant que ce qui, au rapport de Tertulien, se pratiquait dans ces jeux ! « Illi qui, munere in arena, » noxiorum, etc. » *Apologétique*, 9.

riers, trahis par la victoire sur un champ de bataille, s'entr'égorger dans l'arène; pour contempler une panthère dévorant les chairs ensanglantées et pantelantes, et entendre craquer sous sa dent les os d'une vierge innocente et pure, d'une jeune chrétienne.

L'introduction du christianisme à Bavai doit avoir devancé la prédication de l'évangile aux Nerviens. Les communications entre cette ville et Rome étaient assez fréquentes pour que les lumières de la foi se répandissent promptement de la capitale de l'Empire dans celle de la Nervie. Les chrétiens qui, déjà nombreux, furent chassés de Rome par les ordres de Claude, comme les juifs avec lesquels on affectait de les confondre, se réfugièrent dans toutes les contrées du monde connu (1). Les grandes villes de la Gaule en renfermaient une multitude à l'avènement des Antonins au trône impérial. L'un de ces princes y était assis, lorsqu'un tumulte, qui s'éleva tout-à-coup à Lyon au milieu des joies d'une fête, devint le signal d'une horrible persécution (2). S'étendant de proche en proche, elle fit couler au loin le sang des martyrs. Il n'est pas probable toutefois qu'elle ait franchi la Loire, quoique la Gaule septentrionale fût déjà peuplée de fidèles. Mais si, en exerçant leur culte en secret, en se cachant ou en évitant de se trahir, ceux qui étaient dans Bavai parvinrent à se dérober au supplice sous les règnes de Sévère, de Dece, de Gallus, d'Aurelien, ce qu'il est difficile de se persuader, il n'y échappèrent pas sous Diocletien, dont la longue et cruelle persécution ensanglanta toutes les provinces (3).

M. J. De Bast apprit, d'un père de l'Oratoire, que les terres du jardin de la communauté recouvraient un pavé spacieux, en dalles soigneusement jointes, garni d'une banquette et soutenu

---

(1) *Act. Apostol.*, c. XVIII, ℣ 2. — Suetone, *Claudius*, 25.

(2) Eusèbe, *Historiæ Ecclesiasticæ*, l. V, c. 1 et 2.— Sulpice Sévère, *Sacræ Historiæ*, l. II.

(3) Le P. Boucher, *Belg. Rom.* etc., l. VII, c. 9.

Cette persécution dura dix ans. Toutefois, elle fut d'une moins longue durée dans les Gaules où Constance Chlore la fit cesser. (Sulpice Sévère, *Sac. Hist.*, l. II. — Paul Orose, *Ad Augustinum*, l. VII, c. 19. — Eutrope, *Hist. Rom.*, l. X. — Eusebe, *De Vita Constantini*, l. I, c. 11.

par des substructions étendues (1). On soupçonne que des dimensions involontairement exagérées ont empêché l'érudit antiquaire de reconnaître, dans ce pavé, celui d'une terrasse assise sur les bâtiments élevés au-devant de l'arène. C'était, dans un cirque, l'emplacement des *carcères*, sortes de remises construites sur une ligne légérement arquée, à droite et à gauche de l'entrée principale de l'édifice, et flanquées, à chaque extrémité opposée, d'une tour à plusieurs étages. Au-dessus des carcères était la terrasse, réservée à une classe particulière de spectateurs.

Les ruines amoncelées, il y a plus de quatorze siècles, à l'entrée du cirque de Bavai, supportent la maison et le jardin que les P P. de l'Oratoire occupaient lorsqu'on trouva dans ce jardin, en 1716, une table de marbre de couleur cendrée et six chapiteaux grandioses d'une rare beauté. La table, haute de 97 centimètres, large d'un m. 50, porte l'inscription suivante, gravée en creux :

TI. CAESARI AVGVSTI F.
DIVI NEPOTI ADVENTI V.
EIVS SACRVM
CN. LICINIVS C. F. VOL. NAVOS. (2)

Ce monument que les habitants de Bavai montrent avec orgueil, comme une preuve irrécusable de l'antiquité de leur ville et de son importance sous les premiers Césars, avait été destiné à perpétuer la mémoire du passage de Tibère à Bavai, probablement dans cette marche, en quelque sorte triomphale, à travers l'Italie et les Gaules, et si pompeusement décrite par Velleius Paterculus (3).

Les pères de l'Oratoire, voulant conserver un marbre vraiment précieux, l'avaient fait placer dans un mur de leur jardin, entre deux stylobates composés des six chapiteaux superposés trois par trois. Chacun de ceux qui formaient le haut de ces piedestaux d'un nouveau style, était orné d'un médaillon en

---

(1) M. J. De Bast, *S. S.*, p. 39.

(2) Consacré à Tibère-César, fils d'Auguste, petit-fils du Divin (*Jules*), à son arrivée, par les soins de Cn. Licinius qui l'a fait spontanément et avec empressement.

(3) Velleius Paterculus, *Hist. Roman.*, l. II, c. 52.

relief, dont semblaient se détacher : de l'un, le buste d'un homme n'ayant pour vêtement qu'un manteau replié sur l'épaule, et portant sur la poitrine un poignard soutenu par un étroit baudrier; de l'autre, le buste d'une femme vêtue d'une draperie, la tête couverte d'un voile, et portant aussi un poignard sur la poitrine. Quelqu'un imagina que ces figures, rapprochées d'une inscription relative au fils d'une princesse toute puissante, représentaient le fils et la mère, et des écrivains, préoccupés de cette idée, convertirent machinalement les médaillons en statues de Tibère et de Livie (1). Jusque là, les habitants de Bavai avaient pris les mêmes figures, et la plupart d'entre eux les prennent encore, pour celles de Jupiter et de Junon (2).

---

(1) Cette conséquence fut poussée plus loin, car quelques-uns de ces écrivains inférèrent de là que Livie avait accompagné Tibère. « Comite Livia matre ut suadet statua...» P. J. Heylen, *Mémoires de l'Acad. de Bruxelles*, tome 4. « Il faut pourtant, dit M. J. De Bast, en » parlant de Licinius, que ce fût un personnage distingué, puisqu'il » paraît avoir présidé à la réception de Tibère, faisant son entrée so- » lemnelle, accompagné vraisemblablement de Livie sa mère, épouse » d'Auguste. » Et il ajoute en note : « La statue de Livie, jointe à » celle de Tibère, et découverte à peu près au même endroit, où l'on » rencontra la mémorable inscription en l'honneur de Tibère, semble » nous apprendre cette particularité. » *Second Suppl.*, page 12. On peut toutefois, et avec une pleine conviction, conclure du silence de courtisans aussi déliés que Cn. Licinius et Velleius Paterculus, qu'aucune princesse n'était du voyage.

Ce Licinius n'est d'ailleurs connu que par le soin qu'il prit de faire graver sur la pierre la mention d'un événement tel que celui du passage d'un prince. Ce n'était pas l'ancien procurateur des Gaules du même nom, ce financier habile qui, pour augmenter le produit de l'impôt mensuel, avait imaginé de diviser l'année en quatorze mois, et à qui Auguste, importuné par les plaintes des Gaulois, avait été obligé d'ôter son office (Dion, *Augustus*); mais ce pouvait être un de ses descendants.

(2) « Les habitants donnent à ces figures les noms de Jupiter et Ju- » non. » Niveleau, *Bavay anc. et moderne.*

M. Carlier relève, dans les termes suivants, les premiers mots de la note de M. J. De Bast (*Second Suppl.*, p. 12) : « C'est Jupiter et Junon « et non Tibère et Livie. » *Notes sur le Second Suppl.*

Dans une narration pleine de sel attique, insérée au recueil des *Mé-*

Quoique la table et les chapiteaux aient été trouvés ensemble, il est à croire qu'ils ont appartenu à des monuments d'espèces différentes : la table, à un arc de triomphe dont il n'y a plus d'autre reste ; les chapiteaux, à plusieurs colonnes d'un péristyle qui décorait l'entrée du cirque.

Dans une fouille pratiquée en 1633, en dehors et à peu de distance de la porte dite de Valenciennes, les ouvriers employés à ce travail déterrèrent d'énormes pierres de taille, des marbres brisés, des fondations immenses, et les spectateurs purent remarquer la trace de longues galeries bordées de fragments de colonnes (1).

On regrette qu'Aubert Le Mire, qui explorait alors Bavai, n'ait jeté sur ces ruines qu'un regard fugitif. On se persuade que, s'il lui avait été loisible de se livrer à un plus long examen, il n'aurait laissé aucune incertitude sur la nature de l'édifice dont de si magnifiques débris s'offrirent à sa vue, et que l'on saurait aujourd'hui si c'était un de ces palais fastueux renfermant, avec d'innombrables appartements de maîtres, toute une population d'esclaves ; ou bien une majestueuse basilique, soit de celles où se rendait la justice, soit de celles où s'assemblaient les différentes corporations municipales.

Bavai, comme capitale de la Nervie, avait incontestablement plusieurs juridictions ; des magistrats chargés des intérêts de la contrée entière ; d'autres, des intérêts particuliers de la ville ; des curiales ou décurions, dont les uns étaient de simples électeurs, les autres des fonctionnaires élus ; un curateur et un

---

*moires de la Société royale et centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord*, années 1837 et 1838, tome 2, sous le titre de *Voyage Archéologique à Bavai*, M. Derbigny, à propos de deux statues modernes, qui avaient apparemment servi à décorer le jardin de quelque manoir des environs de cette ville, remarque judicieusement « Que c'est à tort que, dans des notices imprimées, recueillies dans » les *Mémoires de la Société*, on les a indiquées comme étant, l'une » la statue de Tibère, l'autre celle de Livie. » Mais en lisant tout ce qui a été écrit sur Bavai, il faut s'attendre à bien d'autres déceptions.

(1) Aubert Le Mire, *Chron. Belg. Ann.* 636. — Le P. Boucher, *Belg. Romanum*, etc., lib. XVI, c. 7.

défenseur de la cité (1), mais aucun monument n'indique soit les titres des différents corps de magistrature, soit les titres individuels des magistrats dont ces corps étaient composés.

Leurs attributions consistaient, en général, dans l'exercice des actions de la cité et la faculté de stipuler pour elle; dans le droit d'établir des marchés et des foires; de concourir à la répartition de l'impôt et d'en faire la recette et le versement; de prononcer sur les causes d'un mince intérêt; d'infliger des peines légères aux esclaves; de surveiller, de poursuivre et d'arrêter les brigands et les criminels; ils avaient, enfin, la police des jeux et des spectacles (2).

Les intérêts du prince étaient confiés à un préfet. Cet officier, à qui beaucoup d'autres étaient subordonnés, avait aussi des attributions fort étendues. Il réunissait en sa personne les pouvoirs militaire, administratif et judiciaire (3).

Le président de la province décidait les affaires les plus importantes et renvoyait les autres à son questeur ou à ses lieutenants. La connaissance des causes capitales lui était dévolue. Il allait annuellement tenir les assises dans les principales villes de son gouvernement, y siégeait sur le tribunal, au milieu de vingt assesseurs de son choix et prononçait l'absolution ou la condamnation des accusés (4).

Néanmoins ce mode d'administration ne fut pas invariablement le même sous tous les règnes. Auguste laissa la Belgique à peu près dans l'état où César l'avait mise, mais il s'attacha à la repeupler (5), et la divisa en trois provinces. Les deux plus septentrionales prirent la dénomination de première et seconde Germaniques, on laissa le nom de Belgique à celle du midi, qui fut subdivisée en première et seconde Belgiques par Constantin.

---

(1) M. Raynouard, *Histoire du Droit Municipal en France*, liv. I, ch. 10, 13, 15 et 16.

(2) Ibidem, ch. 15, 16 et 17.

(3) Ibid., ch. 19. — Alex. Adam, *Antiquités Romaines*, trad. de l'anglais par un anonyme; *Magistrats Provinciaux*. — L'abbé Dubos, *Hist. Critiq. de la Monarchie Franç.*, l. I, c. 5.

(4) Alex. Adam, à l'endroit cité.

(5) Suetone, *Oct. Augustus*, 21.

La seconde Belgique avait Reims pour métropole et comprenait douze cités au nombre desquelles était la Nervie (1). Maximien-Hercule ayant vaincu les Francs, qui s'étaient établis dans la Batavie et prétendaient s'y maintenir, en transféra des milliers avec leurs femmes, leurs enfants, leurs troupeaux, sur les terres des Nerviens (2) et occasionna ainsi une véritable révolution, au moins dans les mœurs, sinon dans le régime de cette contrée, auquel il fallut cependant apporter quelques modifications. Constantin opéra de nombreuses réformes et sépara les fonctions civiles des commandements militaires. Il multiplia les emplois, institua différents offices, créa des dignités nouvelles. Un duc gouverna la seconde Belgique, un comte fut chargé d'administrer la Nervie et d'y rendre justice (3).

Plusieurs des secousses produites par cette instabilité dans les institutions durent être ressenties à Bavai ; mais on ignore quels en furent, pour cette ville, les effets ou les conséquences.

En fouillant dans le jardin des sœurs grises, en 1772, on atteignit une sorte de cave, longue de 5 m., large de 4, dont les murs, en pierres taillées, avaient 0 m. 68 d'épaisseur. Elle était voûtée en briques épaisses de 0 m 05, larges de 0 m. 32, longues de 0 m. 38 et d'une extrême dureté. On jugea que cette

---

(1) Le P. Boucher, *Belg. Rom. etc.*, l. I, c. 1 et 2. — Raepsaet, *Division de la Belgique sous la Période Romaine.* Œuvres complètes. — A. G. B. Schayes, *Les Pays-Bas etc.*, l. II, 2e part., c. 3.

Raepsaet attribue le premier partage de la Belgique en provinces romaines à Othon, et le dernier à Diocletien. Le sentiment du P. Boucher et de M. Schayes a paru préférable.

On tenterait en vain, sans doute, de se faire une idée plus exacte de l'étendue et des divisions de cette partie des Gaules, en consultant les anciens. César renferme la Belgique entre la Marne, la Seine et le Rhin ; Strabon l'étend du Rhin à la Loire, et Pline la resserre entre la Seine et l'Escaut. Ammien Marcellin rapporte que les Belgiques et les Germaniques, formant alors quatre provinces distinctes, avaient été divisées d'abord en deux gouvernements, et fait remonter cette division au temps de la dictature de César. (César, *De Bel. Gal.*, l. I, 1. — Strabon, l. IV.— Pline, l. IV, 17.— Ammien Marcellin, l. XV.

(2) Eumene, *Paneg. Const. Chlor.* 21.

(3) Zozime, l. II. — And. Alciat, *De Magistralibus Civilibusque et Militaribus Officiis.*

masure était de construction romaine. On n'y trouva que des charbons (1).

Il y avait dans le verger des mêmes religieuses un bassin très-vaste, qui passait aussi pour un ouvrage des Romains (2).

Les pavés en mosaïque sont des indices certains de la magnificence des édifices auxquels ils ont appartenu. Un tel pavé était l'ornement d'un palais ou d'un temple. On en a découvert plusieurs sous le sol de Bavai :

Un, dans le courant de 1751. Il avait 4 m. de longueur et 2 m. 50 de largeur. Il était formé de petites pierres, les unes carrées, de 0 m. 009, les autres oblongues de 0 m. 009 sur 0 m. 016 posées dans une couche de ciment épaisse de plus de 0 m. 13. Le sujet principal de cette mosaïque, renfermé dans un cercle, était un tableau peu chaste, mais dont les figures, d'un dessin correct, ne manquaient ni de grace ni d'agrément. Les cartouches, ornés de vases et d'animaux, sur un fond blanc, et l'encadrement rempli en guillochis où dominait le bleu, n'étaient pas moins remarquables.

Un autre, en 1772. On n'en possède ni dessin ni description.

Un autre, vers 1785. Il avait 9 m. 50 carrés et représentait une chasse.

Un autre encore, vers 1790. Une femme assise sur un lit de forme antique, paraissait en être le principal sujet.

Un autre enfin, auprès duquel on remarqua plusieurs marches d'un escalier en pierre, d'une largeur d'environ 0 m. 80, conduisant dans une place inférieure, fut découvert en 1828. Ce pavé, dont il ne fut mis au jour qu'une partie de 2 m. 50 sur 2 m. 20, parut d'une grande dimension. L'encadrement était composé d'arabesques, avec festons et rinceaux, de couleur blanche sur un fond bleu, comme celui du champ, dans lequel on ne put voir que deux colombes et les trois quarts d'un poisson. Trois couleurs principales, indépendamment des demi-teintes, dominaient dans cette mosaïque : le bleu provenant

---

(1) M. J. De Bast, *Second Suppl. etc.*, page 29.

(2) Ibid., page 44.

des carrières des environs de Bavai ; le blanc, de celles du territoire aujourd'hui de Ferrière-la-Petite; le rouge, d'une terre cuite au four (1).

Le hasard peut amener encore d'autres découvertes du même genre, et combien de ces fragiles ouvrages n'ont-ils pas été entièrement détruits ! Lorsque le vent ou une averse a balayé la poussière, on trouve souvent nombre de petits cubes, de différentes couleurs, détachés d'anciennes mosaïques.

Une grande partie des antiques provenant de Bavai ou des environs a été ramassée dans les tombeaux.

Ces monuments consacrés par la douleur, par la tendresse, par la piété filiale, à des ombres chéries; respectés, ou du moins épargnés par les barbares qui se contentèrent d'en ruiner ce que la terre n'en dérobait pas à leurs yeux, ont été, dans les temps modernes, ouverts et dépouillés. On en a retiré des pierres sculptées, des tronçons de colonnes unies, torses, cannelées; des chapiteaux, des fragments de statues, quantité d'urnes remplies de cendres et d'ossements calcinés, une quantité plus considérable de lacrymatoires et d'autres vases de diverses formes, beaucoup de lampes sépulcrales, quelques patères, une infinité de tessons, des joyaux et plusieurs milliers de médailles. Mais les inscriptions funéraires suivantes sont vraisemblablement les seules qui aient été conservées :

| D. M. | D. M. |
|---|---|
| Q. POMP. ET CRISPOE | M. POMP. VICTOR |
| TARQ. SECUNDAE | Q. C. R. C. N. |
| M. POMP. VICTOR | SIBI ET OGRATIAE |
| PARENTIB.º F. | SECOND. UXORI. |
| | VIVOS F. |

(2)

(1) *Petites Affiches de Valenciennes,* avril et mai 1828 (par *A. Dinaux*). M. de Lucé, qui était intendant du Hainaut lorsque la première de ces mosaïques fut découverte, en fit prendre le dessin, et le comte de Caylus l'a décrite dans son *Recueil d'Antiquités*. A. Niveleau a inséré un dessin colorié de la dernière dans son *Bavay ancien et moderne*.

(2) Le P. Lambiez a traduit ainsi cette double inscription : « Dédié

DIS MANIBUS
IVLIAE FELICVLAE
C. IVLIVS VLPIANVS
FECIT. (1)

Toutes trois étaient gravées en creux dans la pierre. Les deux premières, en regard sur une même table, paraissaient avoir été retouchées; celle que Pompeius Victor consacra à la mémoire de sa femme Ogratia et qu'il avait fait préparer pour lui-même, a été diversement interprêtée. Le jurisconsulte De Ghewiet a pensé que les cinq lettres Q. C. R. C. N. pouvaient signifier: « Questeur, tandis qu'il gouvernait la cité des Nerviens (2) ... » Au lieu de la qualité de Questeur, le père Grégoire Lambiez a donné à Pompeius Victor celle de Gouverneur et a traduit ainsi ces abréviations: « Lorsqu'il était Gouverneur de la Cité des Nerviens (3)... » M. Carlier était persuadé qu'une des cinq lettres avait été altérée et que, en la rétablissant elles signifiaient toutes ensemble: « Fils de Quintus (Pompeius) et de Crispa « petit-fils de Caius ou Cneius (4). »

---

» aux Dieux Mânes, à Quintus-Pompée, à Crispe-Tarquine seconde, » par Marc Pompée-Victor, en mémoire de ses parens. — Aux Dieux » Mânes. Marc Pompée Victor, lorsqu'il étoit Gouverneur de la Cité » des Nerviens, fit faire cette *Epitaphe* pour lui et pour Ogratie se- » conde, sa femme, étant *encore* vivant. » *Dissertation sur la Capitale des Nerviens, etc.* M. J. De Bast, *Second Suppl.*, page 21, a reproduit cette traduction, sans approuver, sans doute, les mots ajoutés au latin: *Dedié, Epitaphe,* surtout le dernier, qui avait chez les anciens une autre signification que chez les modernes.

(1) « Dédié aux Dieux Mânes, et à Julia Felicula par C. Julius Ulpia- » nus. » M. J. De Bast, *S. S.*, p. 23.

(2) « Quœstor cùm regeret Civitatem Nerviorum. » G. De Ghewiet, *Institutions du Droit Belgique*, part. II, tit. 2, art. 5.

(3) Le P. Lambiez, à l'endroit cité ci-dessus.

(4) M. Carlier, *Notes Manuscrites.*

Quoique cette divergence rappelle une des boutades de Paul-Louis Courier: « Voilà ce qu'ils ont imaginé pour se tirer de l'embarras où » les jetait ce Q. » (2e lettre à M. Chlewaski), elle est assez naturelle dans l'interprétation d'un texte altéré.

Quels furent donc ces Romains ou ces Gaulois dont les noms surnagent, dépouillés de tout prestige, sur l'abyme des temps? Quel genre d'illustration, quelles actions d'éclat, quels utiles travaux, quels services rendus à la patrie leur méritèrent d'être recommandés à l'attention de la postérité? Le silence de l'histoire a condamné à l'oubli ces personnages sans doute importants, ou les a du moins relégués dans la foule des êtres oiseux qui ont passé sur la terre, inaperçus, et dont un marbre fastueux révèle seul l'existence. M. J. De Bast a essayé de rapprocher Quintus Pompeius et Pompeius Victor de Pompeius Propinquus, mais il a senti lui-même qu'une simple homonymie était aussi insuffisante pour les rattacher à l'infortuné procurateur de la Belgique, inhumainement massacré par les troupes de Vitellius (1), que le prénom de Cnéius pour les faire descendre du grand Pompée ou de l'un de ses affranchis.

On ne sait pas non plus sous quel ciel naquirent, à quelles familles appartinrent, quel rang occupèrent Julius Ulpianus et Julia Felicula. On ne peut juger de leur condition par leurs noms, car on donnait à un esclave rendu à la liberté le nom du maître auquel il devait une telle faveur, et un étranger prenait celui de l'homme puissant dont la protection lui avait valu quelques uns des avantages attachés au titre de citoyen (2). En revêtant l'habit, en adoptant la langue, en imitant jusqu'aux vices des Romains, les Gaulois leur empruntèrent aussi leurs noms. Il y eut à Rome plusieurs Felicula; il y en eut dans les Gaules, et quelques unes avaient le prénom de Julia, comme celle dont la cendre reposait à Bavai (3). Le jurisconsulte que son mérite éleva aux premières dignités de l'Empire, que proscrivit Heliogabale, qu'Alexandre Severe honora de son amitié et prit pour guide de sa conduite, illustra le nom d'Ulpien, mais il ne fut pas le seul qui le porta.

(*La suite au prochain cahier.*)

---

(1) M. J. De Bast, *Second Suppl.*, etc., page 22. — Tacite, *Historiarum*, lib I, 12 et 58.

(2) Alex. Adam, *Antiq. Rom. Divisions du Peuple Rom. Esclaves.*

(3) M. J. De Bast, *Second Suppl.*, etc., pag. 22, 23, 24 et 25. — M. Derbigny, *Voyage Arch. à Bavai*, pag. 430, 431 et 432 des *Mém. de la Société du Départ. du Nord*, 1837-1838, tome 2. — Etc.

# LES VERT-VÊTUS

OU

# ARRAS ORANGISTE.

(16e SIÈCLE.)

---

## PREMIÈRE PARTIE.

---

## I.

DE FÉVRIER 1578 A JUILLET 1578.

L'année 1578 montre dans son plus grand développement la lutte de l'Espagne et des Pays-Bas. A cette époque, le héros de la révolution Batave, Guillaume d'Orange, porte sur tous les points son autorité et son influence. Les provinces du Nord l'ont choisi pour défenseur (Stathouder). Celles du midi se déclarent contre les Espagnols et acceptent sa protection. Catholiques et Réformés, Laïcs et Prêtres, Clergé séculier et Clergé régulier, toutes les classes, tous les partis, se réunissent à Gand pour décider l'expulsion des étrangers. La France songe à enlever à l'astucieux Nassau une partie des contrées qu'il ambitionne; mais un invincible obstacle s'y oppose; c'est la haine des villes pour les Français depuis que Louis XI, réclamant la succession de Charles de Bourgogne, les a traitées en places conquises. Tout concourt donc à créer au Stathouder une domination solide et étendue.

La réaction qui arrêta cette brillante fortune en rendant à l'Espagne des provinces destinées, selon toute apparence, à se fondre

avec la Hollande, dut offrir plus d'un élément d'intérêt. Nul doute que dans un pays couvert de cités presque républicaines par leur organisation, un aussi grave évènement n'ait donné naissance à des faits mémorables et caractéristiques. Mais les histoires de Flandre indiquent tout au plus les révolutions dont chaque point important fut alors le théâtre. Grotius et Strada se taisent à peu près sur ce sujet, et le même silence est gardé par la foule des Annalistes secondaires et étrangers. Pour suppléer à ces lacunes il faudrait fouiller les bibliothèques Belges. On y puiserait probablement des notions précieuses, à en juger d'après le contingent fourni par l'une des villes principales des Pays Wallons. Arras, cité aujourd'hui toute française, mais enchaînée encore il y a deux siècles aux destinées de l'Espagne, a donné sur la crise politique dont nous parlons un mémoire manuscrit riche de cette foule de détails qui fait le charme et souvent la plus grande autorité de l'histoire.

C'est avec ces documents qu'a été composé le récit qu'on va lire. En les mettant en œuvre, nous avons espéré offrir quelqu'image des désordres qui se reproduisirent dans toutes les grandes communes Flamandes au moment où Guillaume de Nassau se vit enlever la moitié de sa proie. Ne peut-on pas en effet présumer que des villes animées d'un même esprit, régies par les mêmes coûtumes, ont, dans des conjonctures semblables, présenté des évènements analogues ?

---

Lorsque le successeur de Louis de Requesens eut assuré aux Pays-Bas le départ des troupes espagnoles, on put voir que le lien qui attachait les Belges aux Bataves n'était pas indissoluble. Les Etats des provinces Vallonnes témoignèrent, en effet, une véritable allégresse en apprenant la possibilité d'une réconciliation avec Philippe II. Ce changement dans les esprits se fit surtout vivement sentir à Arras. Là, l'*Edit perpétuel* de D. Juan d'Autriche fut accueilli par les principaux habitants avec une faveur qui présageait la ruine de la puissance Orangiste dans l'Artois. Mais la défection d'une ville aussi populeuse ne pouvait avoir lieu sans vives oppositions. Une première cause d'obstacles se trouvait dans la garde Urbaine. Rempli de gens de basse extraction, ce corps offrait un

vaste foyer à la haine des petits contre les grands. « Une fois le « peuple armé, on ne parla plus que d'assemblées où la noblesse, « le clergé et le conseil de ville étaient controlés, en sorte » qu'il n'était pas petit compagnon qui ne s'estimât digne du » gouvernement. » Il y avait donc là les éléments d'un parti que ses passions rendaient essentiellement hostile à celui de D. Juan soutenu par les hautes classes. La conduite de ce dernier ne tarda pas à lui créer d'autres adversaires. Deux mois après son entrée à Bruxelles, le lieutenant de Philippe II échappa à la surveillance des Etats-Généraux pour aller se fortifier dans Namur. De suite on se souvint des méfiances exprimées jadis par le prince d'Orange au sujet de l'Edit perpétuel. et mille rancunes soupçonneuses se réveillèrent. Bientôt, dans celui qui avait si bien pénétré la mauvaise foi de l'Espagne les mécontents virent un sauveur, opinion qu'embrassa avec feu la multitude à laquelle il faut toujours une idole. A cette popularité naissante se joignit encore la faveur des Calvinistes dont le parti, faible dans l'Artois, savait là, comme partout, suppléer au nombre par l'audace. Ainsi, une résistance formidable et qui s'appuyait sur Guillaume de Nassau, se trouva, en peu de temps, organisée contre la réaction Espagnole. Il manquait à cette faction des chefs secondaires pour en diriger les mouvements. L'agent dévoué du Prince d'Orange, le Baron de Ste.-Aldegonde, se chargea d'en trouver et choisit pour ce rôle deux avocats, Crugeot et Bertout, connus parmi leurs concitoyens, le premier pour son calvinisme fougueux, le second pour sa haine opiniâtre de tout ce qui occupait un rang dans la cité.

Pendant les premiers temps l'existence de cette sorte de comité insurrectionnel se manifesta seulement par quelques entreprises sans grave résultat, simples troubles préliminaires. Ce ne fut qu'après la rupture définitive des Provinces-Unies avec D. Juan que les coups s'en firent sentir d'une manière décisive. Voici à quelle occasion. Vers la fin de février 1578 le Prince d'Orange, sous prétexte de réparer la défaite de Gemblours éprouvée un mois auparavant par les confédérés, demanda une nouvelle levée de tailles. Les Etats d'Artois refusèrent et, de plus écrivirent à l'Archiduc Mathias, alors gouverneur des Pays-Bas afin d'obtenir la reprise de certaines négociations ouvertes naguères avec l'Espagne

et presque aussitôt interrompues. Rien ne contrariait tant les vues de Guillaume que ces idées d'accommodement. Pour les combattre, il envoya en toute hâte à Arras le marquis de Ste.-Aldegonde; mais ni l'adresse de celui-ci, ni la bonne volonté des patriotes, ne changèrent les dispositions des Etats qui, loin de rétracter leur pétition, engagèrent par lettres les habitants de Hainaut, de Doua, d'Orchies, et de Tournay à seconder leur démarche. Or, en ce moment, toutes ces villes offraient comme Arras deux partis opposés, l'un dévoué à D. Juan, l'autre au Prince d'Orange. La requête des Etats y fut donc un sujet de débats et n'obtint pas partout le succès que ses auteurs avaient espéré. Prise en considération dans le Hainaut, elle fut reçue avec mépris à Lille et à Tournay, où les religionnaires Français avaient propagé l'hérésie et la haine de la domination Espagnole. A Lille, lorsqu'on en eut entendu la lecture, un gentilhomme s'écria dédaigneusement: « Voyez mes Johannistes d'Artois! » et les patriotes se plaignirent à un capitaine d'Arras alors parmi eux, de ce qu'ils appelaient la trahison de ses concitoyens. « Les Etats d'Artois veulent disaient-ils se « séparer de la généralité, surtout les membres du clergé et de « la noblesse; ils s'entendent avec D. Juan pour soumettre le pays « aux Espagnols »; et, montrant les lettres écrites par les Artésiens: « Voilà, ajoutaient-ils, les preuves de la trahison, voilà « comme on veut nous vendre ». Puis ils lui donnèrent copie de cette lettre le priant de la communiquer aux Echevins et aux capitaines d'Arras.

La teneur de la requête adressée à l'Archiduc par les Etats avait déjà transpiré à Arras, et excité une assez grande fermentation parmi les Orangistes auxquels la paix avec l'Espagne était un crime. Quand le mécontentement des habitants de Lille et de Tournay vint à y être connu, ce fut une nouvelle explosion de murmures. L'appui de deux cités aussi puissantes éveilla toute l'audace des Patriotes. Ils s'animèrent mutuellement par des allocutions violentes, par des communications de projets incendiaires; et, dans une de leurs assemblés, Crugeot et Bertout allèrent jusqu'à dire « qu'il fallait *daguer* tous ces partisans de la paix comme traitres « à la patrie ». A toutes ces causes d'exaspération s'en joignait une autre provenant d'une rumeur populaire accréditée depuis quelques jours. C'était le prétendu voisinage de troupes Fran-

çaises commandées par Henri III en personne, auquel les Etats devaient livrer le pays, s'ils ne pouvaient pas s'accommoder avec D. Juan. Dans tout cela, il y avait plus de motifs qu'il n'en fallait pour soulever une populace soupçonneuse et depuis longtemps en proie à une continuelle effervescence. Aussi une tentative de véritable révolte ne pouvait tarder à éclater.

Le retour du capitaine chargé par les Lillois d'exposer leurs griefs en fut le signal. Le lendemain de son arrivée, comme il accomplissait sa mission à l'hôtel de ville en présence des échevins, des capitaines, et de quelques bourgeois, le peuple commença à s'agiter sourdement. Bientôt on entendit des groupes de séditieux parcourant les rues, appeler aux armes ceux de leur faction pour défendre leurs femmes, leurs enfants, et la ville que les Echevins et les *riches* voulaient livrer aux ennemis. Partout les cloches s'ébranlaient pour sonner le tocsin, on fermait les portes des maisons, les marchands venus de la campagne fuyaient épouvantés; enfin l'insurrection se manifestait de toutes parts, non point faible et partielle comme elle avait fait quelques mois auparavant, mais fougueuse et combinée.

Au milieu de ce tumulte, les Calvinistes paraissent en armes les premiers; les Catholiques Orangistes les suivent de près, puis se joint à eux cette foule qui prend part à tous les désordres, à toutes les passions, sans autre motif que l'amour du désordre et l'espoir du pillage. Ces mutins se précipitent d'abord vers l'hôtel de ville où se trouvaient une quarantaine de personnes. Ils y entrent en criant: « A mort tous ces traîtres! » Ils tirent leurs épées et baissent leurs mousquets pour exécuter leurs menaces. Tous les membres du conseil étaient sans armes sauf quatre ou cinq capitaines. Ceux-ci avec quelques autres qui se croyaient dans les bonnes grâces du peuple se jetèrent au milieu de ces forcenés. Après avoir couru le risque d'être tués, ils calmèrent cette première effervescence en assurant que les criminels seraient recherchés et punis. Néanmoins les chefs des insurgés, Crugeot, Bertout et un centenier calviniste nommé Jean Caffart, s'érigeant en inquisiteurs, procèdent de leur propre autorité à la recherche des coupables. Les membres du conseil de ville subissent le plus insolent interrogatoire au sujet de leur participation présumée à la

dernière requête des Etats à l'Archiduc, et, s'ils paraissent éluder les questions : « Venons au point, dit Crugeot, répondez catégo- « riquement à mes demandes, étiez-vous présents quand les « lettres furent écrites au nom des Etats ? » Les Echevins répondent qu'elles ont été écrites pendant leur absence. — « Tant mieux « pour vous s'il en est ainsi », leur réplique-t-il avec un regard menaçant.

En même temps une troupe de gens armés se rendent à la maison de Pierre Marchand, greffier des Etats, s'emparent de sa personne et l'amènent devant cet étrange tribunal, pour donner, disent-ils les explications dont ont besoin *messieurs les bourgeois*. On lui demanda par quel ordre avaient été redigées les lettres à l'Archiduc, quels prélats, gentils-hommes, et députés des villes étaient présents; il répondit, sans nommer personne, qu'il les avait écrites par ordre des Etats assemblés en l'hôtel abbatial de St.-Vaast suivant les termes des actes rédigés dans les deux dernières assemblées. De suite on déplia les papiers saisis chez lui, et le greffier de la ville les lut à haute voix. Quand il vint à la requête envoyée à l'Archiduc pour le déterminer à la paix et qu'il eut nommé les signataires, on s'écria : « Voilà la trahison « découverte! il faut tuer tous ceux qui ont signé cette demande « et les Echevins qui sont aussi coupables ». Mais ce qui mit le comble à l'exaspération ce fut une lettre où les habitants du Hainaut parlaient d'appeler le Duc d'Anjou, frère du roi de France, à leur aide. A peine la lecture en fut-elle terminée qu'un furieux montant sur le banc des Echevins désigna par leurs noms ceux dont il fallait faire justice. Aussitôt un de ses compagnons baissa son arquebuse pour tirer sûr le conseiller de ville « Cet homme « dit le manuscrit était ivre, et s'était fait patriote dans l'espoir de « rétablir sa fortune dilapidée ». Tandis qu'à son exemple d'autres misérables se disposaient à commencer un véritable massacre, une trentaine de séditieux ayant à leur tête un artisan nommé Mordacq, allèrent saisir le chanoine Merlin, official, l'un des auteurs de la pétition, et le trainèrent en le frappant jusqu'à l'hôtel de ville. Enfin l'effervescence allait tellement croissant que les Echevins, pour sauver la vie aux accusés, furent obligés de les envoyer sous bonne garde en prison, assurant que justice en serait faite s'ils étaient coupables. Ils durent aussi s'engager à députer

plusieurs bourgeois auprès de l'Archiduc Mathias et des Etats de Hainaut et de Lille pour désavouer en leur nom et au nom de la commune toute tentative de réconciliation avec l'Espagne.

Restait cependant une dernière ressource. C'était de faire prendre les armes à la masse de la bourgeoisie qui peut-être se prononcerait contre les insurgés. Les Echevins s'y employèrent activement, et, vers les trois heures après-midi, toutes les compagnies furent sur pied. Mais, soit manque d'énergie de la part des chefs, soit doute sur l'innocence de ceux que la populace accusait, elles ne témoignèrent aucun désir de délivrer les prisonniers. Seulement leur attitude montra une ferme résolution d'empêcher de nouveaux attentats. A cette vue les insurgés, qui espéraient faire succéder le pillage à la révolte, perdirent leur audace et se retirèrent, d'autant plus désappointés que l'ordonnance leur indiquait pour quartiers les endroits les plus éloignés de la maison de ville. On pouvait dès lors croire les désordres terminés. Cependant cette mollesse qui, dans toutes les révolutions, met toujours le plus grand nombre à la merci d'une poignée de perturbateurs, laissa prendre un nouvel essor au désordre. Vers les 10 heures du soir, la garde bourgeoise s'étant retirée, une cinquantaine d'individus coururent à l'hôtel de ville, et arrachèrent aux Echevins l'arrestation de plusieurs personnes, entre autres du lieutenant de la ville, et de là ils allèrent s'emparer de Dom Juan Sarrazin, abbé de St.-Vaast et de Louis de Hausse son grainetier. Une autre troupe se dirigea vers le palais épiscopal ; mais, par bonheur, l'Evêque Mathieu Moulard se trouvait à l'abbaye d'Anchin. Ce dernier et inutile coup de main finit les troubles du 17 mars.

Si l'on en croit l'auteur du manuscrit, le Prince d'Orange entendant racontrer les évènements d'Arras et nommer les prisonniers, entre autres Jean Sarrazin, se serait écrié : « Ah ! ce n'est pas « celui-là que nous demandons, nous n'avons pas à faire de lui, « puisque l'autre (Mathieu Moulard) est échappé (1). » L'auteur

(1) « Surtout il en voulait beaucoup à messire Mathieu Moulard qui l'avait auparavant touché dans un de ses sermons interprétant les saints Evangiles. « Cavete a falsis prophetis qui veniunt ad vos ut instrumenta « ovium, sed sunt lupi rapaces. » Il est à craindre disait-il, que, pensant

ajoute. « On dit que ces arrestations advinrent par l'ordre du « Prince d'Orange qui envoya à ses agens les noms de ceux qu'il « tenait pour mauvais patriotes, afin qu'on se saisit de leurs per- « sonnes. »

Quoi qu'il en ait été, ces actes de violence causèrent le plus grand effroi. Ils ne furent pas regardés comme le simple fait d'une populace égarée ; mais, comme le prélude d'un soulèvement qui, préparé depuis longtemps dans toutes les villes des Pays-Bas, allait enfin éclater. Naguère, on avait déjà vu les évêques d'Ipres, de Bruges, et plusieurs grands personnages arrêtés à Gand par Richon d'Asques et par Imbise agent du prince d'Orange ; et l'on se demandait où s'arrêterait une licence qui, dès le début, s'attaquait à tous, sans distinction de rang ni de caractère. Aussi, tous les ecclésiastiques, tous les gentils-hommes qui n'étaient pas dévoués à Guillaume de Nassau, pressentant un complot formé contre leurs personnes, quittèrent le pays. L'évêque d'Arras, les abbés d'Anchin et de Choques, les sieurs de la Motte, Hébert de la Vicogne, de Lannoy et de Montargon grossirent le nombre des émigrants, désireux d'échapper aux habitants de Béthune, d'Aire et de St.-Omer, parmi lesquels les patriotes d'Arras avaient de nombreux fauteurs. Tandis que ces personnages abandonnaient le champ aux manœuvres de leurs ennemis, le parti Orangiste envoyait des renforts à ces derniers. Trois jours après les troubles, le fameux capitaine calviniste Des-Querdes vint à Arras. Il y resta assez longtemps, tenant des assemblées secrètes avec ses coreligionnaires. Entre autres résolutions prises dans ces conférences, on décida l'envoi d'une députation à l'Archiduc Mathias pour désavouer la requête des Etats d'Artois au sujet de la paix, et lui demander l'approbation de certaines mesures politiques. Crugeot fut choisi pour remplir cette fonction. Le zèle dont il avait fait preuve dans la journée du 17 mars lui valut l'honneur de représenter les patriotes Artésiens.

C'était à Bruxelles que résidait le prince chargé par les Etats du gouvernement des Pays-Bas depuis leur rupture avec l'Espagne.

---

éviter le joug des Espagnols, nous ne tombions sous la domination d'un hérétique qui nous charme par ses paroles emmiellées ; mais qu'à la fin, découvrant son hypocrisie, il pourrait arriver quantité de maux. Or le Prince d'Orange reçut le sermon cinq ou six jours après. »

Une sorte de cour et les marques d'une condition souveraine entouraient le successeur de D. Juan. Mais l'Archiduc était loin de jouir de tous les avantages, qu'annonçait l'éclat de son poste. Second fils de l'Empereur Maximilien, l'ambition excitée chez lui par ce rang à la fois illustre et inférieur lui avait fait chercher une principauté chez les insurgés Bataves, et il avait rencontré là une puissance aussi limitée que précaire. D'après le traité signé par lui avant d'entrer en fonction, il n'était guères en effet qu'un président du conseil des Etats, ne pouvant rien décider sans leur concours, ayant pour seul appui une garde dont la formation ne lui appartenait pas. Le début de l'acte de sa nomination donne la juste mesure de l'étendue de ses droits. Il y est dit que, « l'on « donne à l'Archiduc le prince d'Orange pour lieutenant, afin de « satisfaire, d'abord au peuple auquel il importait beaucoup que « les affaires de la paix et de la guerre fussent bien conduites, « et puis, pour être bien connues la bonté et la prudence d'ice- « lui. » En réalité l'autorité dont s'était leurré l'Archiduc se trouvait entre les mains de ce lieutenant auquel les Etats avaient fait une part si belle, et celui-ci savait en dépit de nombreux antagonistes s'en servir avec succès auprès du conseil. Dans la noblesse une foule de riches seigneurs lui formaient une suite presque royale et toujours prête à servir ses vues. Dans la bourgeoisie et dans le peuple il avait un appui moins brillant, mais plus utile, peut-être, en un temps de troubles. C'était un conseil de dix-huit personnages appelés tribuns. Elus pour surveiller les manœuvres des Espagnols, ces officiers exerçaient une sorte d'inquisition dictatoriale assez semblable à celle de nos comités révolutionnaires, et employaient à son service leur influence sur la basse classe, leur puissance d'intimidation sur la haute.

D'après cela on comprend qu'aller à la cour de l'Archiduc était en quelque sorte se mettre à la merci de Guillaume de Nassau. Aussi, dès son arrivée, Crugeot fut-il circonvenu par le parti Orangiste qui ne le laissa approcher du Gouverneur que pour désavouer la requête des Etats d'Artois. On lui fit cet accueil auquel se laissent toujours prendre les négociateurs novices et de condition inférieure. Le Stathouder le reçut à sa table avec la somptueuse hospitalité qui était un de ses moyens habituels de popularité; il affecta de rechercher sa société et d'écouter ses

confidences et ses avis. Les autres grands personnages lui témoignèrent la même estime. Cette politique porta ses fruits. Le député d'Arras se dévoua plus que jamais au Stathouder et s'empressa de lui confier ses négociations secrètes dont l'une avait pour objet la création d'un conseil de tribuns semblables à ceux dont nous avons parlé plus haut. A cette demande si conforme à ses intérêts Guillaume opposa une certaine répugnance, tactique nécessaire pour éloigner toute idée de complicité; mais, St.-Aldegonde, son suppléant dans toutes les circonstances où il ne voulait pas agir en personne, eût ordre de prendre l'affaire en main, ce qu'il fit avec une habileté digne de son maître. Quelques mois auparavant les Patriotes d'Arras avaient déjà, de leur seule autorité, établi un corps de tribuns que le parti adverse avait fait immédiatement dissoudre. Redoutant un semblable échec, St.-Aldegonde questionna Crugeot de manière à se faire une juste idée de la force du parti Patriote, et ne se rendit à ses sollicitations qu'après avoir bien reconnu les chances de succès d'une nouvelle tentative. Il termina la conférence en lui conseillant de faire rédiger à la première réunion de la Bourgeoisie une requête par laquelle l'Archiduc serait supplié d'enjoindre positivement la formation d'un corps de tribuns. Ensuite ce serait l'affaire des Patriotes de Bruxelles d'obtenir une réponse favorable pour leurs frères d'Artois.

Cependant à Arras, le départ de Crugeot avait à la fois éveillé des soupçons et rendu quelque assurance aux partisans d'Espagne. Le Gouverneur Oudard de Bournonville, sieur de Capres, que son absence pendant les derniers troubles et sa conduite ultérieure peuvent faire accuser de timidité, était revenu sur la scène. Ce personnage, hostile aux innovations des Patriotes, comme la plupart des membres de la classe supérieure parvint à connaître l'objet de leurs intrigues à la cour de l'Archiduc, et se flatta d'en prévenir les résultats. Les Echevins furent consultés, les Bourgeois reçurent l'ordre de se réunir le premier jour de Pâques pour s'entendre sur la marche à suivre; mais provisoirement on n'arrêta rien, on ne prit aucune mesure. Tandis que le sieur de Capres satisfait d'une simple résolution remettait ainsi à un autre moment le soin d'agir, le député des Patriotes revenait exécuter les instructions de la Cour de Bruxelles. Il devina le motif de la

convocation de la bourgeoisie, et, pour assurer le triomphe de sa cause, mit en œuvre cette ardente activité qui est, autant que l'audace, le secret des révolutions. Le jour où l'assemblée devait avoir lieu, il se leva avant le jour, alla de maison en maison solliciter les Patriotes qu'il savait les plus hardis. Entrant chez les derniers artisans, il les suppliait de venir avec lui à l'assemblée soutenir la cause de la patrie et de défendre sa propre vie menacée, disait-il, par les amis de D. Juan. Il leur enseignait enfin ce qu'il faudrait dire si les riches bourgeois s'opposaient à sa requête. L'issue d'une lutte entamée entre deux partis de forces si peu égales ne pouvait être douteuse. Lorsque le sieur de Capres et les principaux bourgeois se présentèrent, ils trouvèrent une foule animée d'un seul esprit et dont l'aspect menaçant décontenança les plus hardis. On ne leur laissa pas le temps de s'expliquer. A peine eurent-ils dit quelques mots contre les Tribuns que leurs voix fut couverte par les cris de la multitude. Au lieu d'en empêcher la création, ils furent donc obligés d'y donner leur consentement et de promettre une prochaine réunion pour procéder à l'élection.

Le sieur de Capres espéra par un dernier moyen faire échouer le projet des Orangistes. Il différa autant que possible la réunion de la bourgeoisie et, pendant ce délai, les antagonistes du tribunat envoyèrent quelques-uns des leurs remontrer à la Cour de Bruxelles les inconvénients d'une semblable innovation. Mais, malgré les protestations de Guillaume de Nassau qui feignit de leur donner raison et parla de Crugeot avec grand dédain, ils ne purent rien obtenir. L'inutilité de leur démarche connue, les réclamations des Patriotes devinrent chaque jour plus pressantes. Au bout d'un mois leurs vœux furent comblés. Le vicomte de Gand vint à cette époque à Arras, et, vivement sollicité, consentit à la nomination definitive des Tribuns. Voici les noms des principaux de ces personnages destinés à jouer dans cette histoire un rôle important et tragique, *Allard Crugeot*, *Bertout*, *Jean Caffart*, tous trois héros de l'insurrection du 17 mars, *Nicolas Gosson*, *Maillet* et *Maurant Camp*. Au reste on ne les institua que pour trois mois, dans le seul but d'exercer sur la ville une sorte d'inspection politique. Ils furent même obligés de jurer obéissance au vicomte de Gand, au sieur de Capres, et aux

Echevins avec serment de n'empiéter jamais sur leur prééminence, autorité et juridiction. Mais, soutenus par le prince d'Orange, ces représentants de l'esprit Calviniste et démocratique d'Arras ne pouvaient manquer de remplacer promptement leur autorité éphémère par une puissance illimitée à laquelle on ne devait se soustraire qu'en rompant avec la révolution Batave.

La période dont nous venons de faire le récit montre, comme presque tous les commencements de révolution, la haute classe cédant d'abord à l'impétuosité de la classe inférieure, et la masse moyenne laissant faire le mal sans y prendre une part active. On y trouve de plus un phénomène unique dans l'histoire de la Réforme, c'est une alliance de Catholiques et de Protestants dûe non point à un calcul comme l'union des Politiques et des Huguenots en France, mais à une communauté réelle de sympathies. Nous verrons tout-à-l'heure cette discorde disparaissant devant l'essor inattendu de l'hérésie et les attaques graves portées à l'ancien culte, puis le mouvement révolutionnaire pliant devant l'action de la classe élevée sitôt qu'il s'est irrévocablement aliéné le parti catholique.

# LES VERT-VÊTUS.

## DEUXIÈME PARTIE.

### II.

DE JUILLET 1578 A AVRIL 1579.

Malgré la sanction que le Prince d'Orange avait donnée aux troubles du 17 mars en approuvant l'institution des Tribuns, telle était le prestige de sa politique que nombre de personnes, même en dehors de la basse classe, le regardaient encore comme fidèle au Catholicisme. Cette illusion ne devait pas durer longtemps. Au mois de juin suivant, dans une assemblée des Etats-Généraux tenue à Bruxelles, Guillaume parla formellement d'accorder la liberté de culte aux Calvinistes, et, quand les députés de l'Artois et du Hainaut lui adressèrent des représentations, ses réponses froidement ironiques révelèrent un adversaire déclaré. Ses actes ne tardèrent pas à confirmer ses paroles. En effet, peu de semaines après, les protestants Gantois ayant chassé les ordres religieux, pillé les églises, arrêté l'exercice du culte national, il s'opposa à toute mesure de répression malgré la scandaleuse infraction que ces désordres portaient au traité de 1576. Sa conduite dans les affaires mêmes d'Arras allait bientôt donner aux incrédules des preuves si non plus certaines, au moins plus directes de sa connivence avec les Réformés.

Depuis la création des Tribuns cette ville était restée calme, mais calme de cette tranquillité menaçante qui atteste le travail d'un mouvement sérieux. Une ardente préoccupation avait sans cesse agité la classe inférieure. Chaque jour s'étaient reproduites

des rumeurs hostiles aux nobles et aux riches, des réunions occultes pareilles aux conciliabules avant-coureurs de la dernière insurrection. Au moment où nous reprenons notre récit, des faits plus graves encore effrayaient le parti Catholique. Un nommé Ambroise Leducq, ancien officier du prince d'Orange, se trouvait alors à Arras; et ce soldat de fortune, devenu l'un des chefs de la garde Urbaine, faisait de sa maison le rendez-vous des Réformés, qui, chaque soir, y renouvelaient les scènes à la fois alarmantes et burlesques des conventicules d'Hérétiques à cette époque. Tandis qu'une garde de cinquante hommes d'armes, surnommés les Vert-vêtus, à cause de leur costume, assurait la tranquillité du prêche, un cordonnier théologien expliquait aux assistants la doctrine de Genève. Ensuite la politique succédait à la religion. C'étaient des invectives contre les grands, contre l'Espagne et l'idolatrie romaine; on parlait du courage des Gantois qui avaient secoué le joug de l'erreur, et des secours amenés par le Duc Casimir. Cependant le maître du lieu, conformément à ses instructions, exaltait à tout propos Guillaume d'Orange, et, de leur côté, les Tribuns assidus à ces assemblées, y nourrissaient la haîne des autorités que leur serment les obligeait à défendre. Tout cela avait d'autant plus de succès que les armées de l'Espagne, malgré la victoire de Gemblours, étaient toujours à peu près impuissantes dans les Pays-Bas.

En présence de tels faits, les Catholiques durent essayer d'abord quelque résistance. Plusieurs prirent le chapeau violet par opposition aux Réformés qui avaient adopté la couleur verte; souvent même on tenta des arrestations, rigueurs inutiles auxquelles la imidité du plus grand nombre fit subtituer bientôt la voie des négociations. Obteuir le renversement du tribunat par l'éloignement volontaire d'*Ambroise Leducq* fut alors l'idée fixe des échevins et de leurs partisans. Mais, cette entreprise que le consentement simulé du rusé capitaine parut rendre facile, tourna contre eux. En effet, quand vint le jour convenu pour son départ, le peuple conduit par *Crugeot* et *Bertout* se rassembla tumultueusement, et, vomissant mille injures contre les prélats, les gentilshommes, et les députés qui *voulaient désarmer la ville pour la livrer aux ennemis*, s'opposa de vive force au départ des *Vert-vêtus* complices de sa résistance. De là les mutins coururent insul-

ter les Etats assemblés à l'abbaye de St.-Vaast. Indignés, les Députés et le Gouverneur se retirèrent à Béthune, et crurent frapper un grand coup en arrêtant de ne payer aucun subside aux Etats-Généraux avant le départ d'Ambroise et l'abolition du tribunat. Cette menace ne servit qu'à leur prouver leur impuissance à la cour de Bruxelles. Guillaume affecta de considérer son favori comme cher aux bourgeois d'Arras, déclara ne pas oser le rappeler crainte de leur déplaire, et finit en parlant du grand nombre des Réformés Artésiens et du droit incontestable qu'ils avaient de tenir un prêche.

Après une telle manifestation les doutes sur les tendances religieuses du Prince d'Orange n'étaient plus possibles. Aussi la scission commencée entre lui et les partisans du culte Romain s'accomplit radicalement, non seulement dans la classe élevée, mais même dans les rangs de la plus humble bourgeoisie. Tous ceux que la haine des étrangers ou l'amour du gouvernement populaire avait unis aux Patriotes sans les détacher des anciennes croyances, n'hésitèrent pas un instant entre leur foi et leurs antipathies nationales ou politiques. Depuis quelques mois un des principaux seigneurs de l'Artois; *Montigny, comte de Lalaing*, mécontent de la cour de Bruxelles, travaillait à organiser un tiers parti sous la protection d'un prince orthodoxe, du Duc d'Anjou. A cette faction se rallièrent les transfuges de la cause de Guillaume formant ainsi contre leur ancien patron un nouveau corps d'adversaires auquel l'appui de la France pouvait donner une importance formidable. Mais, par malheur, la force militaire des *malcontents*, tel était le nom de ceux qui s'étaient rattachés au comte de Lalaing, se trouvait pour le moment concentrée autour de son chef sur quelques points limitrophes de la Flandre. La population anti-Orangiste d'Arras ne tira donc aucun profit immédiat de cette défection et resta ce qu'elle était auparavant, nombreuse mais sans énergie, sans action, placée enfin dans les conditions où la résistance est impossible jusqu'au jour où l'excès du mécontentement entraîne chacun à s'insurger de soi-même. Les agents du Duc de Nassau se rendirent bien compte de ce vice de position, aussi la retraite de leurs auxiliaires ne diminua-t-elle en rien leur assurance. Peut-être même la liberté d'agir sans avoir à ménager ces alliés ombrageux contribua-t-elle à leur faire prendre une

marche plus rigoureuse. Le fait est que les Tribuns franchirent hardiment les limites dans lesquelles, jusqu'alors, ils avaient renfermé leur autorité. Lors de leur création, en instituant des sergents et un greffier, en se faisant graver un sceau, ils s'étaient entourés des attributs d'une puissance indépendante; après la retraite du sieur de Capres et des Etats d'Artois, leur conduite réalisa ces démonstrations de la manière la plus absolue. En effet sans s'inquiéter de leur serment d'obéissance au conseil de ville et au gouverneur, ils étendirent sur tout le plat pays d'Artois une dictature aussi universelle qu'impitoyable. Les actions privées subissaient leur examen comme les actions publiques. Le défaut de zèle pour les intérêts du Prince d'Orange et le dévouement aux vues de l'Espagne étaient poursuivis avec la même sévérité. Un prêtre s'élevait-il dans ses sermons contre l'appui donné au protestantisme par le Stathouder? bien qu'il fut excusé par les usages du temps qui permettaient en chaire les allusions politiques, il se voyait aussitôt cité devant les Tribuns et mis à l'amende. La conduite d'un Echevin leur semblait-elle suspecte? il devenait l'objet de leurs persécutions; et ces investigations tracassières se faisaient d'autant plus despotiquement qu'au bout des trois mois fixés pour la durée de leurs fonctions, les moins violents d'entre les tribuns s'étaient retirés, laissant l'autorité aux mains des plus ardents. Tout en exerçant leur censure, ces fougueux inquisiteurs remplissaient le rôle d'agents de propagande Les villes d'Artois et de Hainaut, Bapaume, Hesdin, La Bassée, recevaient à chaque moment leurs émissaires et leurs instructions, et, grâce à leurs soins, un vaste réseau de conspirations tendait à envelopper toutes ces contrées.

Dirigée par des chefs aussi entreprenants la révolution Artésienne ne pouvait manquer de pousser jusqu'aux dernières bornes cette marche d'envahissement subversif propre à tous les mouvements politiques. Au mois de mars précédent les Patriotes s'étaient contentés d'obtenir des Tribuns; au mois de septembre ils ne songèrent à rien moins qu'à perdre le gouverneur, les Echevins et les Capitaines, dont l'autorité bien qu'à peu près illusoire leur portait ombrage, étant toujours un point de ralliement pour les partisans de l'Espagne et de l'ancien culte. Des jalousies et des haines privées, auxiliaires habituels des passions politiques préci-

pitèrent encore cette conspiration. Souvent en effet les Echevins et les Capitaines s'étaient vengés de leur impuissance en laissant paraître leur mépris pour les intrus qui les avait supplantés. Une fois, l'un d'eux avait été jusqu'à frapper au visage l'idole du peuple, le vieux Bertout surnommé par les Orangistes le *Père de la patrie*. Aussi ce tribun fut-il le principal auteur du coup décisif que l'on porta au conseil de ville, et il le dirigea avec la malignité sourde propre à son caractère. Voilà comment fut conduite cette attaque dont le succès devait élever au plus haut degré la puissance du parti Orangiste et amener presqu'aussitôt sa ruine définitive.

Dans les derniers jours de septembre, l'un des tribuns alla présenter à Bruxelles une requête dictée par Bertout, dans laquelle après avoir demandé la permission d'établir un prêche et la nomination du Capitaine Des Querdes au gouvernement d'Arras, on s'étendait fort longuement sur les torts des Echevins. En réponse à cette requête, trois commissaires furent envoyés par l'archiduc pour juger le différend élevé entre les tribuns et le conseil de ville. Le lendemain même de leur arrivée ces personnages essayèrent de réconcilier les accusés et les accusateurs sans entrer dans l'examen de leurs griefs réciproques ; mais, les Echevins ayant à cœur l'accusation portée contre eux réclamèrent la lecture de la requête présentée à l'Archiduc. Elle contenait mille violentes incriminations et concluait à leur exil et à une amende de 1,000 réaux contre chacun d'eux. Exaspérés par ces preuves d'une implacable animosité, les accusés refusèrent tout arrangement et demandèrent à grands cris justice de l'odieuse persécution dont ils étaient l'objet. « Si on nous refuse justice, ajoutèrent-ils en « frappant le pommeau de leurs épées, voici ce qui nous la fera « rendre. »

Entre des adversaires si acharnés la paix n'était guère possible. Cependant les députés de Bruxelles ne se rebutèrent pas. Mais leurs essais furent d'autant plus infructueux que les meneurs du parti Orangiste, redoutant avant tout un arrangement, entravaient par toutes les manœuvres possibles chaque nouvelle tentative de médiation. Dès l'arrivée des commissaires l'esprit conciliant de ces arbitres ayant déplu aux patriotes, les premières mesures pour une révolte bien autrement terrible que celle du 17 mars

avaient été prises, et presque ouvertement. Un jour pendant la célébration de la grand'-messe, un tribun nommé *Gosson* auquel son patriotisme, son éloquence, et sa qualité de premier jurisconsulte du pays avaient donné un grand crédit auprès du peuple, assembla publiquement les Orangistes à l'hôtel-de-ville. Là, divisant les habitants d'Arras en trois catégories, les *Johannistes* dévoués à l'Espagne, les *Alençonnistes* dévoués à la France, et les partisans du Prince d'Orange qui *seuls voulaient le bien commun*, il fit un long et violent discours sur la nécessité d'en finir avec les ennemis du pays. C'était lâcher la bride à l'insurrection. L'ardeur des patriotes répondit à la violence de leurs chefs. Dans la nuit du 6 octobre tout était préparé. *Ambroise Le Duq* ayant réuni ses gens d'armes dans son hôtel se tenait prêt à monter à cheval. Trois cents hommes qui se faisaient appeler les *volontaires* et avaient pour chefs *Husson* et *Lecamus*, s'étaient, conformément à ses ordres, répartis en diverses bandes, n'attendant qu'un signal pour attaquer. Cependant Crugeot et Bertout allaient de maison en maison, parcouraient les groupes de patriotes épars dans les rues, répétant que les Echevins avaient résolu de livrer la ville aux Français et qu'un coup d'énergie pouvait seul sauver le pays. Ce manège préliminaire dura jusqu'au milieu du jour, tant les patriotes enhardis par l'inertie de la masse, par le défaut d'organisation du parti Catholique croyaient peu avoir besoin de mystère et de promptitude. Enfin, vers le midi, les trompettes du capitaine Ambroise sonnèrent, et celui-ci avec ses *Vert-vêtus* armés de toutes pièces et la lance sur la cuisse, accourut au petit marché, rompant et détournant à force de chevaux tous ceux qui se précipitaient en armes vers le Beffroi. En une minute, le grand corps de-garde où se trouvaient environ une trentaine de canonniers fut pris de vive force. Ce point emporté, tout se trouva au pouvoir des insurgés. Ceux qui, jusqu'alors s'étaient tenus dans leurs maisons, descendirent armés dans les rues et coururent se saisir de l'artillerie, des armes et de toutes les munitions de guerre. Puis, tandis qu'Ambroise Leduq et ses soldats parcouraient la ville par bandes de dix ou de douze, pour empêcher les bourgeois de se réunir, on alla s'emparer des Echevins, du Procureur, du Greffier, des Sergents et du lieutenant, du sieur de Capres, et on les mena en prison après les avoir presque dépouillés.

La partie était gagnée et à peu près sans combat. Restait une chose plus difficile que de vaincre, c'était l'usage de la victoire. Pour première mesure Ambroise et les tribuns s'érigent en maîtres absolus. L'un déclare ouvertement tenir la ville pour le prince d'Orange. Les autres font afficher des placards par lesquels ils s'arrogent toute l'autorite réservée au Roi et à son Lieutenant. Après avoir ainsi proclamé leur toute-puissance et leurs intentions, ils délibèrent sur le sort des prisonniers, hôtes également incommodes à retenir et dangereux à mettre en liberté. Divers avis sont ouverts à ce sujet. Ceux-ci veulent qu'on envoie les Echevins à Gand sous escorte ; ceux-là, s'abandonnant à toute la fougue des passions révolutionnaires, demandent qu'on les massacre avec les principaux d'entre les riches et les nobles, proposition à laquelle Gosson s'oppose avec une généreuse énergie. Dans l'incertitude on arrêta de les garder en prison jusqu'à nouvel ordre. Cette question résolue ou plutôt écartée, on s'empressa d'annoncer aux patriotes de Gand la victoire qu'on venait de remporter. Cette ville, ardent foyer de Calvinisme et gouvernée par *Imbise*, démagogue farouche, entretenait en effet depuis longtemps une correspondance continuelle avec les tribuns d'Arras. Mais tout se borna à des félicitations, à des assurances réciproques d'amitié. Aucun secours ne fut envoyé aux Patriotes Artésiens par leurs frères de Gand ; le Comte de Lalaing, dont nous avons déjà parlé plus haut, arrêtant toute communication entre les deux villes. Maître de Menin, de Vervick, et de Varneston, tantôt ce partisan livrait bataille aux auxiliaires Calvinistes venus d'Ecosse ou aux Rheîtres du Duc Casimir, tantôt poussait ses incursions jusque sur le territoire des Gantois, enfin mettait ceux-ci dans l'impossibilité d'entreprendre aucune expédition militaire.

Ce manque de secours frappa d'impuissance dès son début la révolution du 6 octobre. Sentant leur faiblesse, les Patriotes n'osèrent pas poursuivre leur victoire au milieu d'une masse indifférente, il est vrai, ou frappée de stupeur, mais qu'un hazard, qu'un caprice pouvait soulever tout-à-coup contre eux. Ils restèrent dans la *ville* sans s'aventurer dans la *cité*, quartier séparé du précédent par une enceinte de murailles, et qui était comme la clef de la citadelle. D'autres circonstances plus fâcheuses que l'isolement où les plaçait le voisinage du parti *malcontent* aug-

mentaient encore les dangers de leur position. En effet, le Duc d'Anjou ayant définitivement traité avec les Etats-Généraux s'avançait vers l'Artois à la tête d'une armée. En même temps, d'autres troupes commandées par Gonzague, lieutenant d'Alexandre Farnèse, alors général de Philippe II aux Pays-Bas, allait à sa rencontre pour le combattre. Quelque fut celui de ces deux partis qui se rendit maître d'Arras, il devait être fort hostile aux Patriotes. Ajoutez à cela que le Prince d'Orange, obligé pour cacher ses vues ambitieuses de donner les mains au traité conclu avec le Duc d'Anjou, ne pouvait leur envoyer aucune force ; et l'on comprendra que, le premier enivrement passé, Ambroise et les tribuns durent se trouver effrayés de leur situation, fort embarrassés de leur victoire, sort fréquent des partis qui se dessinent par un coup trop violent relativement à leurs forces. La soirée du jeudi, le vendredi tout entier, se passèrent uniquement en publications d'ordonnances, en mesures ayant pour cause la méfiance et la terreur ; et, la matinée du lendemain fut marquée par un acte de précaution despotique qui fit naître le premier mouvement de réaction contre les Patriotes.

Le samedi était jour de marché. Quand les tribuns virent tous les gens de campagne affluer dans la ville, craignant les dispositions de cette multitude, ils firent publier à son de trompe que tous les paysans eussent à sortir en moins d'une heure avec leurs marchandises. Ces pauvres gens obéirent ; mais non sans plaintes contre la lâcheté des habitants d'Arras qui se laissaient maîtriser par un soldat de fortune et une poignée d'individus dont cinquante seulement avaient l'habitude des armes. Ces reproches ne furent pas sans effet. Les bourgeois, jusqu'alors terrifiés par l'audace et le succès des insurgés, ouvrirent les yeux sur le petit nombre de leurs adversaires ; et, cette sorte de point d'honneur national qui animait les habitants des grandes communes, se réveilla en eux. Ils se rappelèrent les luttes glorieuses soutenues par leurs ancêtres pour l'indépendance de leur ville, soit contre les souverains étrangers, soit contre leurs propres princes. A l'appui de ces motifs en venaient d'autres moins héroïques, mais dont l'influence était puissante sur la classe marchande. C'était le préjudice que leur avait causé l'expulsion des gens de campagne. Enfin, par une cause ou par une autre, beaucoup de personnes qui avaient

d'abord applaudi à l'emprisonnement des Echevins commencèrent à changer d'avis. Rien ne marche plus vite qu'un mouvement de réaction dans l'esprit de la multitude. Le matin on osait à peine manifester quelque commisération pourle sort des Echevins prisonniers, midi n'était pas encore passé, et déjà on parlait de les délivrer de vive force. Bientôt on s'assemble au marché au Poisson ; des bancs, des pièces de bois sont ramassés de toutes parts, élevés en barricades, et les Catholiques tiennent là une sorte de conseil tumultuaire. En ce moment le Capitaine Ambroise arrive avec ses hommes d'armes. Son intention était de profiter de la terreur que l'expulsion des paysans avait dû, selon lui, jeter parmi les Catholiques pour s'emparer de la cité ; mais, en voyant l'attitude menaçante de ceux-ci, il comprit que la cause des Patriotes était perdue, et, se tournant vers Crugeot qui l'accompagnait, « que « signifie ceci, monsieur, lui dit-il, ne m'avez-vous pas assuré « que toute la bourgeoisie était à votre commandement ? ah ! je « vois bien qu'il y a grande faute à vos affaires. » En même temps il rebroussa chemin, et dès ce moment ce soldat sans foi ne songea plus qu'à sauver sa vie aux dépens des Patriotes.

La retraite d'Ambroise doubla l'audace naissante des Catholiques. A la vérité, ils laissèrent passer le dimanche sans agir, mais, le lundi de bonne heure, les principaux Bourgeois s'étant rendus chez plusieurs membres du conseil d'Artois, leur exposèrent le mécontentement général, avec prière de citer devant leur tribunal Gosson et ses collègues pour connaître des troubles advenus, comme ils en avaient le droit. Les conseillers se rendirent avec joie à une demande aussi conforme à leurs vœux. Ils entamèrent d'abord des pourparlers amiables avec les *Orangistes*, se bornant à solliciter la détention des prisonniers dans leurs maisons ; mais les tribuns qui ne voulaient pas perdre le fruit de leurs peines et s'imaginaient d'ailleurs être secourus tôt ou tard par le Prince d'Orange, refusèrent opiniâtrement. Gosson affirmait avoir commission d'une autorité supérieure pour agir comme il le faisait, déclinait la compétence des conseillers d'Artois, tâchait de les intimider en répétant qu'ils étaient un contre six. Crugeot avec toute la violence de la jeunesse éclatait en injures et en menaces.

Cette assurance ne devait pas durer longtemps. Le même jour, en effet leur plus utile allié les abandonnait. Ambroise Leduq au-

quel son expérience des troubles civils faisait envisager la cause Orangiste comme perdue, se rendit aux avances que lui firent plusieurs capitaines de la garde Bourgeoise. Sous promesse d'un plein pardon pour lui et pour sa troupe, cet homme, depuis quatre mois l'âme de tous les désordres, alla mettre son bras à la disposition du conseil; son plus vif désir étant, disait-il, de vivre et de mourir en défendant le bon droit. On ne profita pas de ses offres de service, mais on accepta sa soumission avec empressement; et, le lendemain matin, elle fut signifiée aux tribuns de manière à ne leur laisser aucun doute sur la défection de leur complice. Comme ils étaient réunis chez Gosson, le lieutenant d'Ambroise vint en personne leur déclarer que son capitaine n'entendait pas soutenir l'incarcération du Magistrat et que les patriotes ne devaient plus compter sur lui. Attérés d'abord par une aussi indigne trahison, puis ensuite entraînés par la frayeur, ils coururent en désordre à l'hôtel-de-ville et firent sonner la cloche. Quatre cents hommes environ obéirent à ce signal. Gosson les harangua pour en faire un corps de défense en cas d'attaque, évènement auquel on devait s'attendre, car depuis le matin, dans tous les quartiers, les bourgeois faisaient mine de s'armer pour marcher en corps vers la prison où étaient renfermés les Echevins. Après avoir ainsi pourvu à leur sûreté autant que les circonstances le permettaient, les tribuns sentant l'urgence d'une concession commencèrent à discuter la mise en liberté de leurs adversaires. Ils convinrent de leur accorder leur délivrance sous condition de s'exiler pendant un mois et de payer chacun une amende de 1,000 florins. Cette décision fut immédiatement signifiée aux prisonniers alors renfermés dans la salle du conseil; mais ils la refusèrent, répondant qu'ils aimeraient mieux mourir que de s'y soumettre.

Tandis que les chefs du parti Orangiste tachaient de se tirer d'embarras par une sorte de compromis, les bourgeois fatigués de toutes ces longueurs et décidés à vider la question par la force se réunissaient en armes sur le marché. Beaucoup portaient le chapeau violet comme signe d'hostilité à la maison de Nassau, et tous montraient cette résolution, cet air de triomphe que donne le sentiment d'une véritable puissance. Parmi eux les canonniers, jaloux d'effacer leur défaite du 6 octobre, se faisaient remarquer

par une bouillante impatience. En moins de deux heures toutes les compagnies se trouvèrent formées en bataille, sous leurs bannières, hormis cinq ou six composées en grande partie de pauvres artisans dévoués aux tribuns, mais qui, faute de chefs, ne prirent pas les armes. Entrainées par l'audace contagieuse qui résulte d'un commencement de succès, ces troupes brûlaient d'en venir aux mains, et, malgré les efforts des capitaines pour contenir cette ardeur, elles auraient depuis longtemps engagé le combat sans la crainte de causer ainsi la mort de ceux qu'elles voulaient délivrer. Les gardes des Echevins menaçaient en effet de massacrer leurs prisonniers s'ils se trouvaient serrés de trop près. Cependant l'audace des Bourgeois, leur nombre et leur attitude devenant de plus en plus formidables, la résolution des Orangistes commença à fléchir. Bientôt le découragement succéda à l'irrésolution, et le chef du corps-de-garde, le bailli Duflos, se vit contraint de monter dans la salle où délibéraient encore les tribuns, déclarer que ses hommes, assaillis de toutes parts, n'étaient pas disposés à retenir les Echevins au péril de leurs jours. Malgré la vraisemblance de ce rapport, plusieurs tribuns affectèrent de ne pas y croire, et même Bertout voulut faire arrêter ce traître qui par de fausses alarmes cherchait à effrayer les Patriotes. Mais bientôt le son du tambour et les clameurs des assaillants vinrent leur montrer que Duflos ne les avait pas trompés. Alors tomba toute leur audace, et chacun s'enfuyant à la hâte de l'hôtel-de-ville courut, faute d'un autre asyle, se renfermer dans sa maison. Dès ce moment la cause des Patriotes fut perdue et leur défaite s'accomplit aussi promptement que leur victoire trois jours avant. En un instant la prison fut attaquée, et les gardes ne tentèrent pas même de résister. Quelques minutes après les membres du conseil de ville avaient repris tout l'exercice de leurs fonctions.

L'exaspération dont le parti Catholique venait de donner de si énergiques témoignages n'était pas de celles qui s'éteignent avec le combat. Le souvenir des troubles renouvelés chaque jour depuis plus d'un an au sein de leur ville, la honte même des terreurs qu'ils avaient ressenties, et, plus encore l'animosité propre à toutes les luttes religieuses, devaient entretenir la haine des vainqueurs jusqu'à l'anéantissement complet de leurs ennemis.

Loin de s'endormir sur le succès obtenu, chacun aspira donc à en finir avec le parti Orangiste. Toute la nuit les compagnies restèrent en armes, disposées à recommencer la lutte, au moindre signe d'hostilité, à prêter main forte aux magistrats pour les mesures qu'ils ordonneraient; et sitôt le jour venu, ces derniers se mirent en fonction. Echevins, capitaines, membres du conseil d'Artois, tous les officiers civils ou militaires se réunirent. D'abord on procéda à la destitution des tribuns. Ensuite on décréta leur mise en cause avec celle des principaux séditieux. Lorsque *Crugeot* reçut l'ordre de comparaître il courut demander avis à son collégue *Gosson* sur ce qu'il avait à faire. Celui-ci ne pouvant s'imaginer qu'on attentât à la vie de personnages connus pour avoir l'appui du Prince d'Orange, lui conseilla d'obéir à la citation sans rien craindre, c'était, disait-il, ce qu'il avait lui-même l'intention de faire. Le caractère audacieux de Crugeot le fit abonder dans ce sens. Il se présenta donc devant ses juges avec intrépidité et dans tout le faste de son costume de tribun, cuirassé, l'épieu doré à la main, coiffé d'un chapeau orné d'un cordon tissu d'or et de perles, avec une plume orange et blanche couleur du Duc de Nassau. Ni cette bravade ni son audacieuse allocution à ses juges n'imposèrent à ceux-ci. On le désarma de suite et on l'arrêta ainsi que *Valentin Mordacq* et cinq ou six autres. *Gosson*, *Bertout* et le reste des meneurs furent également conduits en prison sans le moindre coup de main tenté en leur faveur, si ce n'est l'inutile tentative d'une cinquantaine de mutins qui s'avancèrent jusqu'à l'entrée du marché en demandant qu'on leur rendit leur père. C'est ainsi qu'ils nommaient Bertout. Sur ces entrefaites le sieur de Capres étant revenu de l'Abbaye du Mont-St.-Eloy où il s'était tenu pendant toute la durée des troubles, on se mit à discuter la marche à suivre à l'égard des prisonniers, les uns penchant vers la douceur, les autres vers la sévérité. Après de longues altercations ce dernier parti l'emporta; Comme l'on craignait fort l'intervention de l'Archiduc et plus encore celle du Prince d'Orange qui aurait pu évoquer la cause devant le Conseil d'Etat entièrement composé de ses créatures, on commença immédiatement le procès des coupables qui se prolongea pendant toute la nuit du mercredi au jeudi. Les faits passés étaient déjà plus que suffisants pour les convaincre de trahison

envers le monarque légitime, on les aggrava encore en produisant certaines lettres trouvées chez les tribuns. Les unes, adressées aux Gantois, renfermaient le plan d'une conspiration ayant pour but de livrer Arras au Prince d'Orange avec le secours des Rheîtres Allemands, des Ecossais, et des Huguenots auxquels on devait ouvrir les portes au jour convenu. D'autres parlaient des moyens de s'emparer de Bapaume, de Hesdin, de La Bassée et de Pont-à-Wendin. Au reste on acquit la certitude que ces pièces étaient la partie la moins compromettante d'une correspondance étendue que les chefs Orangistes avaient eu soin de brûler le jour même de leur défaite. L'examen de ces renseignements terminé, on prononça sans désemparer la peine de mort contre *Valentin Mordacq*, *Bertout*, et *Crugeot*. Par un sort assez fréquent dans les révolutions, *Ambroise Le Duq* qui avait été traître à l'égard des deux partis fut laissé en liberté, et n'encourut d'autre peine que l'obligation de quitter la ville avec ses hommes d'armes.

Ce fut le jeudi 15 octobre, c'est-à-dire précisément une semaine après leur triomphe, que les chefs du parti Orangiste donnèrent au peuple d'Arras le spectacle de leur supplice. A 9 heures du soir le petit marché où se faisaient habituellement les exécutions prit un aspect aussi imposant que lugubre. La garde Bourgeoise vint encéindre la place et garder les issues des rues voisines, tandis qu'un canonnier, mèche allumée près d'une couleuvrine, se tenait disposé à faire feu à la moindre démonstration menaçante de la multitude. La lueur des torches et des flambeaux dissipait à peine l'obscurité d'une pluvieuse nuit d'automne. Un gibet entouré de tout l'appareil ordinaire de la justice criminelle, complétait ce sinistre tableau. Quelques minutes après l'arrivée de la garde Bourgeoise, Bertout fut conduit devant les Echevins. La lecture de sa sentence n'excita pas en lui la moindre frayeur; sur l'observation qu'il avait le droit d'appeler au Conseil d'Artois, il répondit que le jugement des Echevins lui suffisait, et marcha de suite au supplice qu'il subit en silence et sans sourciller. Après lui parut Valentin Mordacq aussi opiniâtre que Bertout, mais moins résigné. Quand ce vieillard fut au sommet de l'échelle, au lieu de se recueillir pour se recommander à Dieu, il agita convulsivement sa longue barbe blanche, et, pro-

menant sur la foule un visage hideux, il maudit le sort qui le forçait de finir par une mort ignominieuse et non les armes à la main, lui qui s'était trouvé à tant d'assauts, de rencontres et de batailles. Trois heures plus tard fut exécuté Crugeot dont la conduite contrasta avec celle des précédents. Il mourut en déclarant revenir au catholicisme et se repentir de ses fautes et du mauvais exemple qu'il avait donné. Au reste il montra une grande fermeté, ne parlant que pour exhorter le peuple à la soumission au Prince légitime ou pour s'entretenir avec un frère de l'ordre de St.-François qui l'assistait.

Le samedi suivant fut mis à mort Gosson dont la conduite fut aussi pusillanime que celle de ses collègues avait été intrépide. Il fut décapité et non pendu. Deux ou trois autres séditieux subirent encore le dernier supplice malgré les lettres de surséance écrites par l'Archiduc et le Prince d'Orange. Les autres furent assez heureux pour s'échapper.

A l'époque où s'accomplit la ruine définitive du parti Orangiste, Alexandre Farnèse devenu général en chef des armées Espagnoles par la mort de D. Juan se trouvait au village de Bruges près Namur. Des riches et nombreuses provinces des Pays-Bas, trois seulement étaient encore soumises à son autorité, le Luxembourg, le Namurois et le Limbourg. Quand il apprit la chûte des tribuns, l'habile Italien vit dans cet évènement une occasion de reprendre l'Artois, et mit de suite en jeu cette souple politique qui répara si bien le préjudice causé aux intérêts de l'Espagne par la cruelle raideur de son prédécesseur. Après avoir ordonné une procession générale en reconnaissance de la victoire accordée à la vraie religion, il adressa aux Echevins et aux bourgeois d'Arras les plus vifs éloges sur leur zèle pour la cause du Catholicisme, leur promettant au nom de son maître une paix avantageuse et les plus grandes faveurs. En même temps l'évêque d'Arras Mathieu Moulard fut envoyé vers ses compatriotes avec charge de préparer activement les voies à une réconciliation. Précisément le parti du Duc d'Anjou commençait alors à faiblir, ce prince étant retourné en France par suite de mésintelligences avec les Flamands ; ainsi tout concourait au succès des affaires de Philippe II. Celui-ci comprit sagement que c'était le moment de faire des concessions, et il

écrivit à la ville d'Arras des lettres où les récompenses et les privilèges accompagnaient les louanges et les remerciements. Ces missives lues en pleine assemblée achevèrent la réaction qui depuis longtemps se préparait en faveur de l'Espagne. Les Echevins, les principaux bourgeois, et les membres du conseil, flattés des marques d'affection données par leur monarque, s'employèrent de tout leur pouvoir à lui gagner les esprits, à détacher ceux qui tenaient encore pour le Duc d'Alençon. Le chef même des *mécontents*, le Comte de Lalaing, donna l'exemple de la défection. Enfin, en avril 1579, au bout de 4 mois de pourparlers, fut conclu près de Maestricht le traité qui devait rendre à l'Espagne pour un siècle encore la possession de la moitié de ses plus riches provinces du Nord. Le 9 de ce mois les députés de l'Artois, de la Flandre et du Hainant se rendirent au camp même du Duc de Parme qui les reçut avec la pompe nécessaire pour flatter leur orgueil et gagner leur confiance. L'Abbé de St-Vaast porta la parole. Il termina son discours par ces mots qui expliquent toute l'histoire de la révolution Artésienne. « La haine de la religion « Catholique a entraîné les autres provinces dans la révolte, « l'amour de cette même religion fait rentrer les provinces Wal- « lonnes dans l'obéissance (1). »

La réconciliation de la Flandre Wallonne avec l'Espagne fut le sujet d'une comédie jouée en France et tout-à-fait conforme au goût bouffon et pédant de l'époque. Voici le récit qu'en fait Strada. Elle a le mérite de représenter d'une manière vive et complète toutes les convoitises dont les Pays-Bas furent alors l'objet.

---

(1) Voyez *Harangue de Jehan Saraxin, abbé de St. Waast d'Arras, à Alexandre Farnèze, prince de Parme* (28 avril 1579), dans les *Archives du Nord* (nouvelle série), tome 2, pages 401-415. — Voyez aussi *Traicté de réconciliation faict en la ville d'Arras le* XVII^e^ *de may* XV^c^ LXXIX *avec Sa Majesté par les provinces d'Arthois, Haynault, Lille, Douay et Orchies. Juré et signé par Monseigneur le Prince de Parme et Plaisance, etc., au camp de Maestricht. Depuis esclaircy, mis en forme d'Edict et placcart et publié en la ville de Mons en Haynault le* XIIJ *de septembre* 1579. *Douay, J. Bogard,* 1579, in-8° de 16 fol.

A. D.

On lâcha sur le théâtre une vache fort grasse autour de laquelle beaucoup de monde se mettait en peine et était diversement occupé. Le roi Philippe la menait avec un fil fort délié, et comme ce fil se rompait fort souvent, le Prince de Parme le renouait aussitôt. Les grands Seigneurs des Etats étaient montés sur son dos. Ils la tenaient par les cornes et demandaient de tous côtés du secours pour l'arrêter. Le Duc d'Alençon étant venu promptement et ayant pris avec effort la queue de cette vache la retirait des mains du roi avec un peu plus d'ardeur et de passion que n'ont accoûtumé les auxiliaires. Cependant le Duc Casimir et le Prince d'Orange s'étant baissés jusqu'au pis, tiraient le lait à l'envi l'un de l'autre. Ils avaient pour spectateurs, outre les Flamands, quantité de Français, d'Allemands et d'Anglais, dont la Reine favorisait tantôt les uns, tantôt les autres. En même temps cette vache ayant été excité par je ne sais quoi que lui présenta le Roi d'Espagne arracha sa queue de la main du Duc d'Alençon, fit tomber ceux qui étaient sur son dos, abattit d'un coup de pied Casimir repoussa d'un coup de corne le Prince d'Orange parce qu'il venait trop souvent, renversa son pot plein de lait et d'un saut se jeta entre les mains du Roi.

H. Gomont.

# INDUSTRIE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

## DE L'INDUSTRIE DES BATISTES

AU 1er MAI 1844.

PAR M. FAILLY,

Inspecteur des douanes à Cambrai, membre du Jury d'examen des produits de l'industrie du département du Nord.

Le temps est déja bien éloigné où l'industrie des *Toilettes*, dites *Batistes*, faisait la gloire et la richesse du Cambrésis, et des communes des cantons de Bapaume (1) et de Valenciennes qui l'avoisinent. Née dans le Cambresis et fille d'un habitant de Cantaing, *Batiste Cambray*, qui l'a commençée dans les pre-

(1) Il y a deux sortes de batistes : l'une dite du *Cambrésis*, l'autre dite de *Bapaume*. La première, dont le mérite principal était d'être légère, *apparente* et soyeuse, se fabrique dans les communes situées entre Cambrai et Valenciennes. — La seconde qui est plus forte, plus serrée que la première au moins d'un tiers, et qui s'emploie aux chemises, aux mouchoirs de poche, se fabrique dans les villages de l'Artois qui avoisinent l'arrondissement de Cambrai.

Le lin qui sert à la première est moins roui que celui qui sert à la seconde. Celle-ci a plus particulièrement besoin d'une souplesse qui doit compenser le plus serré de ses fils.

La pièce de batiste du Cambrésis porte, depuis plus d'un siècle, 12 aunes 1/2 de Paris de longueur (15 *mètres*); celle de Bapaume en porte 15 (18 *mètres*).

mières années du quatorzième siècle, elle a longtemps régné sans rivale dans nos pays où les industries de la laine et du coton n'étaient pas encore venues lutter contre celle de nos *Toilettes* de *Batiste* (2). Pendant longtemps, sous l'empire encore et les premières années de la Restauration, on livrait au commerce plus de 350,000 pièces de batistes. Mais depuis 1816 la production a toujours été en diminuant; et c'est à peine, aujourd'hui, si elle s'élève à 90,000 pièces qui occupent environ 3,500 ouvriers, et qui peuvent avoir une valeur de 3,900,000 fr. dont 2,600,000 sont pour la valeur du fil, et 1,300,000 fr. pour le prix de la main-d'œuvre. Les 350,000 pièces qu'on fabriquait autrefois occupaient sept établissements de blanchissage : trois à Cambrai, trois à Valenciennes et un seul à St.-Quentin. Aujourd'hui une seule blanchisserie à Cambrai, suffit aux 90,000 pièces fabriquées.

Les premières, les plus belles batistes ont été d'abord fabriquées par les mulquiniers qui achetaient directement le fil aux fileuses des villages. Ils faisaient travailler sous leur direction et dans leurs caves un certain nombre d'ouvriers tisseurs. Ainsi ces premiers mulquiniers ont été réellement *Fabricants*. Peu-à-peu les ouvriers tisseurs ont acheté eux-mêmes du fil, ou bien ils l'ont reçu des négociants des villes qui le leur donnaient *à façon*. Cette première modification a commencé la décroissance de la fabrication, et a fait passer aux mains des négociants riches un commerce jusqu'alors reservé aux mulquiniers des campagnes.

Les trois quarts des batistes sont maintenant fabriquées par des ouvriers qui achètent eux-mêmes leurs fils de chaîne et de trame; et qui vendent leurs pièces aux négociants des villes par l'intermédiaire de courtiers. Le dernier quart seulement est encore établi par les mulquiniers qui ont quelquefois jusqu'à vingt ouvriers, Ces mulquiniers vendent directement aux négocians sans l'entremise de courtiers.

---

(1) Les tisseurs et les mulquiniers des campagnes se servent de la dénomination de *Toilettes* pour désigner les batistes. Ce dernier mot n'est jamais prononcé par eux.

Il n'y a pas un seul négociant ni à Cambrai, ni à Valenciennes qui soit fabricant de batiste dans l'acception que l'Académie Française donne à ce mot. Les récompenses accordées aux fabricants ne doivent donc atteindre que les mulquiniers qui ont des ateliers de fabrication, ou bien les ouvriers isolés qui tissent dans leurs caves. Les uns et les autres vendent aux négociants. Ces derniers, à n'en pas douter, doivent être exclus des récompenses : elles ne peuvent être le prix de la spéculation.

Comme la batiste a longtemps été la reine des tissus légers, on a longtemps mis à sa fabrication des soins qui avaient fini par la rendre parfaite. Ce n'est guère que sous *Louis XV* que les premières mousselines de l'Inde ont été connues en Europe : et ce tissu de coton a été la première concurrence que la batiste ait eu à subir. Mais la mousseline se produisait alors assez difficilement; de sorte que cette concurrence a été très peu redoutable et que la production de la batiste n'a pas eu d'abord à en souffrir. Cependant on a voulu imiter, avec les fils de lin, les variétés de la mousseline ; et c'est à cette imitation qu'est due l'invention des *Linons*. Pendant une quarantaine d'années la fabrication, ainsi divisée en *Batistes* et en *Linons-Batistes*, marcha comme elle l'avait fait avant sa division. Elle continua à ne pas craindre de rivale jusqu'au moment où, sous *Louis XVI*, l'Angleterre se fut occupée de la fabrication des mousselines. On a demandé à ce nouveau produit ce qu'on ne demandait d'abord qu'à la batiste et au linon ; de sorte que déjà l'on apercevait se former l'orage qui devait grandement inquiéter, puis enfin déposséder en partie le Cambresis.

La filature du coton se perfectionnait avec l'invention des *Mull-Jenny*. L'Empire protégeait cette nouvelle découverte ; et bientôt, soit avec nos cotons filés imparfaits, soit avec les cotons anglais perfectionnés, on fabriqua les gazes, les jours, les tricots, dits de Berlin, etc. qui firent une si redoutable concurrence à nos batistes. Les tisseurs du Cambresis furent employés à ces nouveaux tissus dont l'usage commença par faire supprimer en partie celui des linons qui cédèrent la place aux organdis. La consommation de ces derniers produits ouvrit ainsi une nouvelle voie de travail à nos mulquiniers et à nos tisseurs de batiste.

C'est là, le premier échec très sérieux qui ait affecté la production de la batiste, et qui l'a affecté, non-seulement dans la *quantité* de la fabrication, mais encore dans sa *qualité*. Des ouvriers occupés alternativement à la batiste, au linon, à la gaze, à la mousseline, à l'organdi n'avaient pas conservé la main sûre : et bientôt on s'aperçut d'une décroissance dans la qualité moyenne des batistes.

Avec la chûte de l'Empire arrivèrent les différents perfectionnements de l'industrie cotonnière et de la filature des laines. On demanda bientôt à ces deux industries les tissus légers qui avaient longtemps été réservés à l'industrie des lins, et les ouvriers se gâtèrent tout-à-fait la main. Ils allaient de la batiste à la gaze, de la gaze à la mousseline, de la mousseline aux batistes pour retourner au tissage des mérinos, des mousselines-laines, etc. ; et beaucoup d'entre eux finirent même par abandonner la première industrie qui les avait fait vivre. Les machines produisirent bientôt à un tel bon marché qu'il ne fut plus guère possible de gagner sa vie en filant et en tissant le fil à la main ; et il devint fort difficile d'obtenir les anciens *fils-au-fin* dont la perfection avait tant contribué à celle des toilettes. On ne trouverait que très rarement aujourd'hui des batistes réunissant les anciens caractères de perfection qui les faisaient tant admirer. Autrefois une belle pièce de batiste était en quelque sorte un objet d'art, comme la dentelle : aujourd'hui ce n'est que de la marchandise. Il n'y a plus que quelques vieux ouvriers qui aient conservé le feu sacré : Aussi s'éteindra-t-il bientôt avec eux.

Il faut bien avouer aussi que, dès 1818, des toilettes ont été fabriquées avec une chaine de coton, et que ces mélanges trompeurs ont beaucoup discrédité la vraie batiste. L'apprêt dit *Ecossais* a également servi à déguiser des tissus de coton expédiés aux colonies sous la dénomination de batistes. Au premier lavage la fraude a été connue et le bénéfice obtenu par cette supercherie a, depuis, occasionné bien des pertes à l'industrie loyale. Le commerce conserve les noms des premiers négocians qui ont ainscompromis la réputation séculaire de nos batistes, et qui ont, par là donné un funeste exemple dont on a, plus tard, trop malheureusement profité.

Aujourd'hui, comme pour accélérer la ruine de notre vieille industrie, la batiste commune se fabrique avec des lins filés à la mécanique. Elle n'a plus le brillant, le perlé, le soyeux, la couleur, le cachet de la batiste d'autrefois, et l'on aperçoit dans un avenir assez prochain la ruine et la suppression de cette ancienne industrie. Comment, en effet, lutter avec les tissus similaires fabriqués à la mécanique en Irlande, en Allemagne et même en basse Normandie? Il faudra bien que le niveau du tissage à la mécanique passe sur la batiste. Dans moins de cinquante ans on montrera peut-être nos anciens tissus, la vieille gloire du Cambresis, comme on montre les vieilles dentelles qui, elles aussi, tremblent devant le coton retors et devant les progrès menaçants du métier à tulle.

La France achète la plus grande partie de ses *fils-mécaniques* fins à l'Angleterre qui lui fait maintenant pour la fabrication des toilettes une trop sérieuse concurrence. Cette nouvelle rivalité n'a pas été pour peu dans la décroissance que, depuis la dernière exposition, a subie notre industrie des batistes. Elle ne peut plus se présenter à chances égales avec les produits anglais dans l'Inde et dans les Amériques. Les fils nous coûtent un droit d'entrée qui est supérieur à 20 p. °|₀, et ce chiffre est tout à l'avantage de l'Angleterre qui, jusqu'à présent, est en possession de produire les *fils-mécaniques* fins propres à la batiste. Le jury départemental vous prie, M. le préfet, d'exposer à M. le ministre du Commerce que ce serait le cas d'accorder un *Draw-back* à la sortie des batistes fabriquées avec les lins filés anglais. Il ne nous appartient pas de fixer la quotité de cette prime de sortie; mais nous pensons que son établissement est un moyen sûr pour arrêter l'industrie des batistes sur la voie de décroissance dans laquelle elle marche maintenant et pour lui conserver encore quelques années de vie, puisqu'il parait impossible de lui rendre son ancienne splendeur.

---

# DES FILS A DENTELLES EN 1844,

## ET DE L'IMPORTANCE DE CETTE INDUSTRIE AVANT L'ÉPOQUE ACTUELLE.

Nous avons eu déjà l'occasion de dire que c'était vers le commencement du quatorzième siècle que l'industrie des *Batistes* avait pris naissance dans le Cambresis. La qualité des lins des vallées de la Sambre et de la Sensée, peut-être aussi la qualité des eaux de ces deux rivières où ils étaient rouis, avaient mis en grande faveur les tissus fabriqués avec le fil de ces lins. Les riches et nombreux établissements ecclésiastiques de la Bourgogne, de la Flandre et de l'Artois donnaient, avec l'éclat des Cours de ces provinces et de celle de France, un grand développement à la fabrication de la batiste (1) dont l'usage et la renommée s'étaient bientôt répandus en Angleterre où longtemps on l'a connu sous le nom de *Cambrick*.

Les mulquiniers du Cambresis, par une pratique de près de deux siècles, s'étaient déjà habitués à filer le lin avec une adresse et une finesse admirables; quand, à la suite des guerres que les Français avaient portées en Italie, vers la fin du quinzième et dans le courant du seizième siècle, les *Dentelles*, (2) inventées en Italie, commencèrent à être connues dans les cours de France et de Bourgogne. Le génie industrieux des habitans du Cambresis et de la Flandre s'empara de la fabrication de ce nouveau tissu, à peu près en même temps que les Normands du duché d'Alençon s'approprièrent aussi la même industrie. Les flamands se servirent de fuseaux et de carreaux pour imiter les dentelles de Flo-

(1) Jusqu'au 12e siècle, le peuple, le clergé inférieur lui-même, étaient vêtus de peaux. Les canons, cependant, avaient ordonné que, pour approcher des autels, les clercs eussent *une robe de lin*. Ils la passaient dessus leurs vêtements de peaux; et c'est de cette habitude qu'est venu le mot *Surplis* (*Super pelles*) donné aux robes de lin du clergé.

(2) Tissu à *petites dents*, à petits picots.

rence qu'ils modifièrent et qu'ils ont nommées *Valenciennes* et *Malines*; tandis que les Normands ne se servirent que de l'aiguille pour former, à l'instar des Vénitiens, les dentelles aériennes si élégantes et si compliquées qui portent le nom de *points d'Alençon*. Les rapports fréquents échangés entre ces deux souverainetés, dont les princes étaient issus de la race des Valois qui régnait alors en France, avaient fait connaître en Normandie l'habileté des fileuses du Cambresis dont les fils les plus renommés, appelés fils de réseaux, alimentèrent ses premières fabriques de dentelles.

Depuis le moment de la création de cette industrie jusqu'à celui où elle eut un assez grand développement, il se passa environ un siècle. Elle ne prit un rang parmi les industries que sous le règne de *Henri IV*, et ne parvint à une véritable renommée qu'à la fin de celui de *Louis XIV*. Elle conserva toute son importance sous la régence et sous *Louis XV*; et les plus beaux, les plus légers, les plus élégants ouvrages de dentellerie doivent être attribués à cette époque; c'est-à-dire de 1715 à 1780. Sous *Louis XIV* on imitait encore la manière, les dessins étrangers: sous *Louis XV* la dentellerie abandonna l'obscurité, l'empâtement des mailles, et devint un art tout français.

Alors on comptait dans le Cambresis et dans la Thiérache plus de 12,000 femmes employées à la filature des fils fins à dentelles: les hommes, même, s'occupaient à cette industrie qui rapportait par journée de 30 à 40 sous aux plus habiles; et les plus habiles ne pouvaient pourtant pas filer plus de 650 mètres par jour (1). Les fils qui ne servaient pas aux dentelles du pays étaient envoyés, après leur retordage et leur blanchissage, dans les fabriques de la Normandie, de la Lorraine, du Vélay, en Suisse, dans la Catalogne et même dans les Antilles françaises et espagnoles (2). Il y avait alors du fil qui valait jusqu'à 5,000 francs la livre; mais la

(1) On retord très lentement, et la quenouille demande de grands soins. Il faut à chaque instant brosser le lin pour qu'il ait toujours une direction verticale.

(2) Les fils retords à trois bouts s'envoyaient seuls en Catalogne et aux Iles. La France n'en employait que de retors à deux bouts.

valeur moyenne d'alors pouvait se compter à 800 francs la livre. ( 1/2 kil. )

Ces prix ont été maintenus jusqu'en 1786 qui a vu une première baisse de valeur dans le fil à dentelles, sans que cette baisse eut pourtant affecté la quantité du filage dont l'excès, en qualité ordinaire, se reportait sur les chaînes des fines batistes. De 1786 à 1790 on a beaucoup moins fabriqué : et depuis cette dernière époque jusqu'en 1804 on avait presque oublié entièrement cette industrie. Les nouvelles mœurs républicaines s'étaient montrées assez ennemies des arts et du luxe ; et d'ailleurs les industries de luxe, les arts qui sont amis de la paix, ne pouvaient guère se faire jour au milieu des commotions politiques.

Le commencement de l'Empire voulut faire refleurir l'industrie des dentelles. Les fileuses de l'ancien régime existaient encore ; et bientôt on remit le filage à peu près au point où il avait été laissé en 1790. Le prix des fils retrouva son ancien cours : mais il faut pourtant constater que le goût venait de se modifier ; et que, dès lors, on désira aux dentelles moins de témérité, plus de main, plus de rondeur qu'elles n'en montraient sous le règne de *Louis XV* qui est l'âge d'or du fil à dentelles ; et de la dentelle dont la finesse était véritablement fabuleuse. Le fil de 5,000 francs la livre devint donc d'une production tout-à-fait exceptionnelle, et 2,000 francs, rarement 2,400 francs devinrent l'extrême limite du prix du fil le plus tenu dont la finesse pouvait atteindre jusqu'au n°. 550 métrique (1). Ces derniers fils étaient envoyés plus particulièrement à Alençon ; car les dentelles de Valenciennes en employaient assez peu de cette finesse. La moyenne de valeur du fil, sous l'Empire, a été de 600 francs la livre.

Cette moyenne n'avait pas baissé aux premières années de la Restauration, puisqu'en 1819 on la retrouve encore *au Nouvion*,

---

(1) La finesse du fil de lin n'a pas de bornes ; puisque le filament le plus fin peut se diviser indéfiniment. Au contraire la finesse du fil de coton est bornée à celle du filament qui n'est pas divisible. — J'ai vu d'anciens points d'Alençon dont le fil pouvait atteindre le N° 600 métrique.

à *Prisches*, à *Cartigny*, à *Catillon*, communes où se réunissent les fils à dentelles filés dans la Thiérache et dans le Cambresis. Cette dernière commune avait conservé sa supériorité dans le filage ; et c'est elle qui, à l'exposition de 1819, avait envoyé du fil écru qui pouvait atteindre le n°. 550 métrique. Il avait aussi une valeur de 1,800 francs la livre, retors et blanchi, et compensation faite du déchet de ces différentes préparations, il aurait valu près de 3,000 francs. Ce fil admirable comme finesse, comme égalité, comme souplesse, n'a pas eu d'emploi. C'est de cette date, que baisse encore la moyenne du fil à dentelles ; et c'est aussi de cette époque que commence l'introduction du fil de coton dans les dentelles, et par conséquent le coup mortel porté à cette industrie.

Dans les années qui précédèrent 1830 la moyenne (1) de valeur du fil à dentelles ne peut se constater que difficilement, et son chiffre arrive à peine 450 francs la livre (1/2 kil.) Déja le nombre des fileuses avait très grandement diminué. De 5,000, gagnant de 18 à 24 sous par jour qu'il était sous l'Empire, il était descendu à 2,000 dans les premières années de la Restauration pour ne plus être que de quelques centaines en 1830.

La moyenne de la valeur du fil en 1844 ne peut guère se calculer qu'à 550 francs le demi kilogramme. Elle a augmenté depuis deux ou trois ans, quant au prix ; mais la quantité fabriquée a

---

(1) On a dû écarter, pour arriver à une moyenne rationnelle, les fils servant à ces dentelles très communes qui n'étaient à vrai dire que de la filoche, et dont les fils auraient été écartés, comme trop gros, de la fabrication de la batiste d'une certaine finesse. — Les fils à dentelles ne sont pas vendus au poids sur les lieux de fabrication, mais bien à un terme qui en représente la longueur : le point de départ est une longueur de 1860 m. 50 c. Les dénominations de *quart*, d'*onces* employées dans ce commerce ne sont pas des divisions de la livre marc. Ce sont des termes de convention qui finissent pourtant par se traduire en poids de marc. Quand on a assemblé les *dixaines* et les *quarts* on en forme des *onces* qui ne sont elles-mêmes que la quatrième partie de l'once de 31 grammes.

On a dû faire toutes les réductions, toutes les compensations pour arriver à calculer le prix des fils à dentelles au 1/2 kilogramme.

très peu augmenté. Aujourd'hui le nombre des fileuses est encore diminué : il n'y a plus que de très vieilles fileuses qui travaillent aux fils très fins et les plus habiles n'y gagnent plus que 60 à 75 centimes par jour. Elles ne font plus d'élèves ; elles pleurent, sur leur vieux rouets, leur ancienne renommée, accusant le mauvais goût du siècle, et ne s'apercevant pas que c'est leur jeunesse qu'elles pleurent. Aussi, ces notes ne sont-elles à vrai dire, qu'une nécrologie : en me chargeant de rédiger cet article, le jury départemental me donnait réellement la mission d'écrire l'oraison funèbre de cette industrie.

C'est Lille qui est le chef-lieu de la vente du fil à dentelles de la Thiérache et du Cambresis. Il se blanchit soit en France, soit en Belgique. On le retord en écru dans le pays où il se file ; mais les fileuses ne le retordent pas elles-mêmes. En général le blanchissage du fil coûte de 4 à 5 francs ; et le retordage de 16 à 18 francs le kilogramme. Il n'y a plus de retordoirs qu'au village de *Boué*. En 1818 on en comptait encore une trentaine *au Nouvion* qui sont tous supprimés depuis plus de quinze ans. Il faut deux mois pour blanchir le fil à dentelles par les anciens moyens ; c'est à-dire le pré et l'arrosage ; le procédé nouveau qui blanchit en quinze jours n'est pas goûté ; les fabricants de dentelles reconnaissent que ce dernier fil, très beau d'abord, devient roux après quelques mois d'usage.

Nous ne croyons pas, qu'il se vende maintenant par année dans notre département pour 70,000 francs de fil de lin à dentelles tout retors et blanchi. (1) Cette industrie n'est plus que l'ombre de ce qu'elle était il y a soixante dix ans ; et les jeunes fileuses ne s'en occupent que *quand elles n'ont rien de mieux à faire*. Elles seraient dans la plus grande misère si elles n'avaient pas souvent d'autres moyens d'existence. Elles reprennent leurs rouets aux longues soirées d'hiver, et quand elles y ont travaillé pendant quatre mois, à peine ont-elles 40 francs de leur filage au fin.

---

(9) Les prix des lins préparés pour faire les plus beaux fils à dentelles atteignent quelquefois 35 et 40 francs le kilogrammo.

Les plus belles dentelles aux fuseaux se font maintenant avec du coton retors. On obtient avec ce fil de la dentelle plus unie, plus égale, plus lisse, plus perlée, plus *grainée*. Le fil casse moins et les tissus se lavent plus facilement : et puis, à tort ou à raison, la mode actuelle repousse les dentelles trop légères qui, comme celles du dix-huitième siècle, ressemblent trop à des toiles d'araignées. Le coton est plus propre à remplir ces conditions de la mode : il faut bien s'y soumettre puisqu'elle est la reine du monde. Il faut aussi reconnaître que le bon marché du coton fait produire la dentelle à des prix bien inférieurs aux anciens, et qu'il met par là cet ornement à la portée de toutes les fortunes.

Le coton qui a fait une révolution dans l'industrie du fil à dentelles, en fera peut-être prochainement une plus grande encore dans l'industrie des dentelles ; et surtout dans celles des dentelles fabriquées au carreau (1). Je parlerai, à l'article *Tulles*, des modifications qui la menacent, modifications qui seront aussi à l'avantage des fortunes modestes, et qui ne réserveront aux classes riches que l'usage des perles, des diamants et des camées qui seront bientôt leurs seuls moyens de se distinguer des classes moyennes de la société. Après tout, il faut bien reconnaître que ce qu'une industrie perd est aussitôt gagné par une autre industrie. Les industriels les plus habiles sont ceux qui se tiennent toujours en garde contre ces mutations, et qui savent le mieux et le plus vite substituer une puissance nouvelle à une puissance qui décroit. C'est à l'adresse qu'ils montrent à modifier ces transitions subites que se reconnaissent les esprits d'une valeur réelle. Leur gloire est d'abréger le temps des crises, et leur mérite est de les diriger à l'avantage du plus grand nombre. Vous aurez pourtant à regretter avec nous, M. le Préfet, que, quant aux industries des batistes et des fils à dentelles, notre département ait autant perdu.

---

(1) Très probablement les dentelles à l'aiguille subiront aussi l'influence du fil de coton. J'en ai vu déjà employer à Alençon dans les points communs. On se plaignait seulement que le détordage du fil de coton fatiguait l'ouvrière par son *dévrillage* continuel. On finira par fabriquer du coton moins retord ; et d'ailleurs la perfection du *parement* pourra aussi remédier à cet inconvénient du détordage qui est un grand obstacle à la bonne confection de la dentelle.

# DE LA TULLERIE FRANÇAISE

AU 1er MAI 1844,

ET DE SES RAPPORTS AVEC LA FILATURE DES COTONS RETORS.

C'est dans notre département, qu'est née l'industrie tullière pour la France. En 1816 un mécanicien de Nottingham, du nom de *Black*, est venu l'apporter dans le Cambresis. Le premier métier n'avait que 16 pouces (1) de largeur, et 8 mailles par pouce faisaient toute la finesse du tissu qui marchait lentement, si lentement que, d'abord, un métier pouvait à peine produire, en un jour, trois *Racks*, c'est-à-dire trois fois 240 mailles de hauteur. Le tulle était alors fort cher et nos filatures ne pouvaient pas encore fournir une échevette du coton retors nécessaire à sa fabrication. Dès 1817 plusieurs autres métiers anglais furent importés dans le Cambresis, et vers 1818 plusieurs aussi furent établis à Calais. Dans les premiers temps de l'importation de la tullerie en France les métiers ne servaient qu'à masquer la fraude des tulles anglais. Depuis 1813 cette industrie était en faveur en Angleterre, et les progrès de la filature anglaise avaient activé son développement. En France, au contraire, tout s'opposait à ses progrès : machines, modèles, coton, tout devait lui arriver par la contrebande, soit qu'elle eut besoin de demander des métiers à l'Angleterre, soit qu'elle lui demandât le coton nécessaire à son existence. Il lui fallait donc frauder à la sortie d'Angleterre, frauder encore à l'entrée en France. Aussi nos pas furent-ils lents de 1816 à 1825. A cette époque, cependant, il y eut une sorte de transformation. Les tullistes français avaient acheté un assez grand nombre de métiers : il s'était formé près des monteurs anglais de jeunes mécaniciens français qui commençaient à comprendre le métier à Tulle. Les premiers voulurent faire produire les machi-

(1) On se sert des mesures, désignations, patrons et calibres anglais en ce qui a rapport au métier à tulle. On ne connait pas encore en France d'exception à cet usage.

nes primitivement destinées à marquer les introductions anglaises ; les seconds voyant les machines à un haut prix, voulurent profiter des leçons de leurs maîtres pour en construire eux-mêmes sur les modèles anglais. Il se formait donc sourdement une opposition à l'introduction étrangère ; et peu à peu se préparait une insurrection contre l'exploitation de notre marché par l'industrie tullière anglaise.

Dès 1826 le Cambresis comptait 220 métiers à tulle parmi lesquels il y en avait de plusieurs systèmes aujourd'hui abandonnés, et qui bientôt devaient céder la place aux deux systèmes appelés *Circulaire* et *Leawer*, employés presque généralement aujourd'hui à la fabrication des tulles. De 1826 à 1830 la tullerie française a gagné du terrain : mais soit dans le Cambresis, soit à Calais, soit même à Lille où elle s'était déja introduite, elle était encore sérieusement dominée par la tullerie anglaise contre l'invasion de laquelle le titre VI de la loi du 28 avril 1816 n'était pas assez puissant.

Nous voulons dire, que les employés chargés de son application dans l'intérieur, que les jurés chargés de l'examen des tissus n'étaient pas assez surs d'eux-mêmes pour frapper la fraude avec une certitude appuyée sur la connaissance pratique de l'industrie tulliére. Aussi les agents de l'administration hésitaient-ils à saisir des produits qu'ils ne savaient pas assez différents des tulles anglais ; et le jury d'examen souvent faible, comme les agents de l'administration, absolvait au plus simple doute dont les fraudeurs rusés venaient embarrasser sa conscience.

Les choses en étaient à ce point à la fin de 1830 qu'il y avait encore assez peu de risques pour les saisies de tulles anglais dans l'intérieur : et que l'assurance contre la fraude des tulles ne dépassait pas 13 p. %, aux localités où elle avait le plus de développement : aujourd'hui cette assurance se traite, en moyenne, à 24. p. %.

Il fallait donc que des études pratiques fussent essayées par les agents de l'administration. A la fin de 1831 quelques-uns s'y livrèrent avec zèle, sinon avec une aptitude suffisante. Il fallut bien se contenter de leur zèle qui vint pourtant sérieusement en aide à

la tullerie française à qui il donna de la confiance dans l'appui de l'administration. La tullerie française fit alors quelques démonstrations pour se serrer contre cette administration qui lui prêtait un secours efficace, et qui lui montrait dans un avenir assez rapproché son affranchissement de la concurrence de sa rivale. St.-Quentin, longtemps le seul marché pour les tulles, était devenu le point où venaient converger toutes les entreprises de la fraude sur les tulles anglais. Ce fut vers ce point que l'administration dirigea sa principale force. Des saisies importantes y furent faites dès 1832 ; mais cette fois les saisissants démontraient dans leurs procès-verbaux et dans leur correspondance avec leurs premiers chefs que les tulles saisis *n'avaient pas pu être fabriqués en France.* Plusieurs enquêtes demandées par le jury en 1833 confirmèrent les assertions des agents de l'administration dans lesquels le jury voulut bien prendre alors une assez grande confiance. Dès ce moment la tullerie française montra elle-même une assez grande bonne volonté à l'égard de l'administration qui sentait bien, de son côté, qu'elle avait besoin de l'appui de la tullerie pour demander secours au gouvernement contre les invasions inquiétantes des tulles anglais.

Nous étions arrivés à 1834. Il était certain que la tullerie française ne pouvait encore se passer des retors anglais. Leur arrivée dans les fabriques de tulle était toute illégale : et cette illégalité qu'il fallait pourtant accepter, sous les risques de la saisie, mettait un grand obstacle à l'approvisionnement régulier des fabriques de tulle dont le travail était souvent interrompu. Force fut donc aux tullistes de demander à être débarrassés de l'obligation de faire la fraude du coton anglais qui leur était indispensable. La filature française du coton retors était encore dans l'enfance : quelques filateurs habiles avaient pourtant secoué la routine des anciens et imparfaits moyens de production : ils arrivaient à filer, tant bien que mal, le 160 anglais, et ils s'émurent grandement de voir ouvrir des barrières depuis si longtemps fermées. On se souvient des remontrances que la filature du département du Nord adressa alors à l'autorité pour s'opposer à l'admission des retors aux droits d'entrée. Le gouvernement, tout en voulant proteger la tullerie nationale, réserva la production entière des numéros inférieurs à 170 à la filature française

qui comprit dès lors qu'elle n'avait plus à s'endormir sur l'oreiller des prohibitions : qu'il fallait qu'elle ne restât pas plus longtemps inférieure à sa rivale qui allait lutter légalement avec elle. Dès cette époque la tullerie française a commencé des progrès retardés, comprimés trop longtemps. Elle renonça d'abord et de bonne grâce à une fraude qui la gênait ; elle acheta de nouveaux métiers, améliora les anciens ; et dès 1835, les tulles unis arrivèrent à une perfection sérieuse. Mais des machines plus habilement disposées que les nôtres permirent à l'Angleterre d'imaginer des variétés de dessins dans ses tulles, et la contrebande les déversa sur nos marchés avec profusion. La tullerie française en fut ébranlée. Le Cambresis, St.-Quentin, Douai, Lille, Calais et ses dépendances demandèrent à grands cris des mesures repressives ; et l'autorité, d'accord avec la tullerie, se réunirent pour demander l'ordonnance de 1836 qui fixa un nouveau mode d'estampillage indélébile aux différentes opérations du blanchissage et de l'apprêt. L'administration put alors faire des recherches plus fructueuses : elle entra dans les établissements d'apprêt et y saisit des parties considérables de tulle en cours de blanchissage. La fraude jeta les hauts cris : elle prétendit et fit avancer par ses croupiers que l'estampillage ordonné n'était pas suffisant ; que les tulles français risquaient d'être atteints par une mesure vicieuse qui allait se tourner contre l'industrie nationale. Tous ces cris étaient des cris de détresse. Les agents de l'administration appliquèrent la nouvelle ordonnance avec discernement. Aucun tulle reconnu français par eux ne fut retenu ou saisi pour défaut d'estampille ; et l'ordonnance ne servit qu'à faire la guerre *à la grande fraude*, qui fut à peu près détruite en ce sens que les blanchisseries, les maisons d'apprêt, les entrepôts ne purent plus recéler que de ces petites quantités qu'on peut toujours soustraire aux recherches, même les plus vigilantes. Des bandes de dix et douze cavaliers arrivaient souvent jusqu'aux environs de St.-Quentin portant à la fois jusqu'à 200 pièces de tulle, grande largeur, qu'on dénaturait en quelques jours dans les blanchisseries. Ces grandes opérations durent se modifier ou même cesser au grand avantage de la tullerie française.

Cette transition, résultat de l'ordonnance sur l'estampillage, n'eut d'effets bien déterminés que vers l'année 1838 qui précé-

da d'un an la dernière exposition publique. A ce moment la tullerie française, protégée par un service éclairé, par un jury d'examen qui avait plus de confiance dans les habitudes des agents de l'administration, par l'ordonnance sur l'estampillage indélébile qui portait déjà ses fruits ; la tullerie française, disons-nous, avait marché dans une voie de progrès remarquables. Des procédés anglais avaient amélioré la fabrication dans les villes les plus voisines de l'Angleterre. Ces copies, ces imitations furent accaparées par des fabricants de mauvaise foi qui s'entourèrent de brevêts d'invention, eux qui n'avaient pourtant rien inventé. Ils barrèrent le chemin aux tullistes qui n'avaient pas eu la même prestesse qu'eux : de sorte que plusieurs fabricants eurent longtemps l'injuste et profitable monopole de ce qu'ils avaient tout simplement copié sur les anglais. Dans le Cambresis et à Lille des procès furent intentés à des tullistes qui aimèrent mieux démonter que de courir les chances d'un procès douteux. Il a fallu plusieurs années pour que le mal cessât ; et il n'a cessé que quand le cri public fut venu abaisser les prétentions de ces frêlons de l'industrie.

Enfin, des jours meilleurs vinrent luire pour la tullerie nationale. Elle put se mettre, du moins pour les tulles unis et pour les nouveautés de second ordre, au niveau de sa rivale. La fraude abandonna les tulles à bas prix qui furent presque exclusivement fournis sur le marché de St.-Quentin par les métiers du Cambresis et des autres villes du département du Nord. Ceux-ci profitèrent des progrés de la filature française de Lille qui avait perfectionné ses produits dont elle avait aussi amélioré les prix. Vers 1841 la filature française n'employait encore que 400 balles de de coton pour les retors : depuis cette époque jusqu'au jour où nous vous présentons ce rapport, elle a tellement grandi qu'elle en emploie maintenant au-delà de 1,500 balles. Plusieurs maisons peuvent soutenir le parallèle, nous n'osons pas encore dire la concurrence, avec les retors anglais jusqu'au n° 220. Bientôt, (nous le prouverons tout-à-l'heure) nos métiers seront assez perfectionnés pour que nous puissions produire les n°s fins que la nouvelle tullerie rend indispensables.

Nous arrivons, à l'année 1841. La tullerie avait jusqu'alors, plus particulièrement cherché à imiter les gazes, à se substituer

à la mousseline claire, à celle brodée ou brochée. Elle y était souvent parvenue. Elle pensa sérieusement vers 1841 à imiter les dentelles et à se substituer à elles. A Nottingham on venait d'imaginer d'appliquer le système Jacquart aux métiers à tulle. Pendant un an ce nouveau procédé fut tenu secret ; mais la France avait reçu les nouveaux produits ; quelques ouvriers anglais vinrent bientôt nous mettre sur la voie de cette heureuse amélioration : et bientôt aussi Calais, Lille, Douai, le Cambresis, Saint-Quentin, etc. montèrent des métiers auxquels on appliquait les planchettes Jacquart. Calais, plus voisin du foyer anglais, a perfectionné plus tôt que les autres pays de fabrication, sa tullerie-Jacquart : mais notre département n'est pas resté en arrière ; et les produits de Douai, de Roubaix, du Cambresis, attestent tous une amélioration extraordinaire dans la tullerie perfectionnée. Les fabricants français cherchent donc maintenant, comme leurs rivaux, le moyen de substituer leurs tulles aux dentelles. Vous savez, que la question n'est plus guère que dans le nœud qui devra assurer la solidité de la maille. Aussitôt qu'on aura pu séparer par un nœud les réseaux des tulles, alors on pourra dire : « *les fuseaux s'en vont !* » mais pourra-t-on jamais, dans un tissu qui a une chaîne et une trame, arriver à nouer solidement les mailles, à séparer par des nœuds les intervalles, les jours produits par l'éloignement des fils ? L'avenir peut-être prochain nous le dira. En attendant, la tullerie marche, elle a confiance dans son étoile : elle entrevoit ses futures destinées :

*Ipse suos Genius..... visurus honores !*

( Tibull. )

On fait des tissus si beaux, si tenus, si élégants, si variés avec nos nouveaux métiers installés à la Jacquart, que la fabrication de la dentelle doit s'en préoccuper sérieusement. Déjà, à l'exception de celle d'Alençon, la dentellerie, qui craint de l'avouer tout haut, ne se sert plus guère que de fils de coton retors pour ses plus fins ouvrages. La mode se débat en vain contre un fait qui n'est plus maintenant qu'un secret de comédie. Elle l'avouera bientôt et ce sera probablement le point de transition entre les anciennes dentelles qui se meurent, et les *tulles-dentelles* qui s'efforcent, qui promettent peut-être de les remplacer.

Ainsi, depuis la dernière exposition la tullerie française a fait des pas de géant : aussi le nombre de ses métiers augmente d'une manière sensible. Nous en comptons environ 1820 en France, parmi lesquels 997 se trouvent dans le département du Nord qui possède ainsi plus de la moitié des métiers à tulle de la France. Ces métiers ont quelquefois 158 pouces de largeur, eux qui ont commencé par des barres de 16 pouces. La largeur moyenne actuelle n'est pourtant que de 72. Ils tissent du coton, quelques-uns de la soie, un seul, à Inchy, de la laine du n° 90. Le jury départemental regrette que ce seul métier n'ait pas envoyé à l'exposition les châles et les écharpes qu'il fabrique. Sans doute sa production, comme régularité, laisse encore beaucoup à désirer; mais les efforts du fabricant auraient été reçus par le jury avec les égards et les ménagements qu'on doit à une invention, à une application nouvelle.

Vous devez bien penser, que nos tulles nouveaux ont à subir une déplorable concurrence avec les produits similaires anglais. Comme ces beaux produits sont encore à un haut prix, et que la mode les affectionne grandement, c'est au foyer de la mode qu'ils sont presque tous dirigés; c'est pour Paris que sont achetés les neuf dixièmes des *tulles-dentelles* dont nous voulons vous parler. On les y expose assez publiquement en vente chez les marchands de détail; de sorte que la tullerie française aurait grand profit qu'on les saisit, même chez ces détenteurs de quatrième main.

St.-Quentin parait, non pas renoncer entièrement à la fraude, des habitudes invétérés ne se perdent pas sitôt; mais il paraît pour le moment s'amender notablement. Sans doute que dans ce fait il y a plus d'attrition que de contrition : après tout on se sauve par ces deux moyens; aussi notre tullerie ne veut pas du tout chicaner sur les intentions de fraudeurs qui rendent les armes. Ainsi la tullerie a l'espérance que ses énormes sacrifices, que ses énormes pertes pourront bientôt lui profiter. Elle va faire de nouveaux efforts pour pouvoir arriver bientôt au niveau de la tullerie anglaise qui doit s'inquiéter à son tour de nos rapides progrès. Mais aussi, notre tullerie a droit de demander une continuité de protection qui ne la fasse pas trembler pour son avenir : nous voulons dire une repression sévère, très sévère de la con-

trebande. Cette repression devrait donc atteindre les petites quantités de tulle de fraude et particulièrement dans Paris et dans les grandes villes où elles se vendent et s'exposent si impunément.

Activée encore par les véritables progrès de la filature française, progrès incontestables d'après les beaux produits exposés cette année par M. *Cox*, et par M. *Vantroyen*, la tullerie n'aura bientôt plus à craindre, comme elle l'a fait trop longtemps, que la matière première lui fasse défaut. Nos filatures, et tout particulièrement celles que nous venons de citer, seront bientôt, nous l'espérons, en mesure de fournir aux demandes de retors des n^os^ élevés que la tullerie affectionne depuis dix-huit mois. Il ne faut à notre jeune filature qu'une protection constante. Il ne faut plus qu'elle ait à craindre à chaque session une diminution de droits sur les cotons anglais. Il faut qu'elle puisse produire, sans se préoccuper de craintes qui la retarderaient dans sa marche ascendante. Déjà la tullerie de Calais consent à ne plus demander la diminution du droit; elle reconnaît peut-être que le prix de son tulle baisserait dans la proportion de la baisse du droit d'entrée du coton : elle reconnait aussi, surtout, que toutes les industries cotonnières sont sœurs, et qu'elles doivent vivre de la même vie et sans se froisser aucunement entre elles : elle reconnait que les cotons français deviennent chaque jour de plus en plus parfaits, et que le temps doit être rapproché où les tarifs devront réserver à la filature française les n^os^ 170, 180, 190, 200 et peut-être le 210 anglais..

Il serait sans doute très profitable à notre filature d'obtenir une plus large part de protection; puisqu'elle peut produire de très beaux filés dans les numéros qui approchent le n° 400. Mais cette protection pourrait bien, pour le moment, grêver grandement la tullerie, puisque les très hauts numéros sont encore rares, et qu'on les produit plutôt comme preuve de capacité, que comme objet d'un travail habituel. Les métiers qui peuvent livrer ces hauts numéros ne sont pas encore assez nombreux chez nous pour fournir aux demandes actuelles; et d'ailleurs nos fileurs ne sont pas encore assez brisés à la perfection pour les produire à des prix qui ne seraient pas hors de proportion avec ceux du marché anglais. Il faut donc qu'une protection soutenue les mette

en état de se fournir de machines perfectionnées, et surtout de métiers à retordre dits *continus* (1) sans lesquels il n'y a pas de perfection possible pour les cotons à tulle. C'est à ce manque de continus qu'est due, en grande partie, l'infériorité de nos cotons sur ceux de l'Angleterre : et si cette infériorité a cessé relativement à quelques filatures, c'est qu'elles se servent elles-mêmes de continus.

Mais, si nous devons borner nos réflexions sur la filature à la demande de lui réserver jusqu'au n°. 200 ou 210, nous insistons sérieusement pour que l'autorité exige le pliage métrique et le poids décimal des cotons livrés à la tullerie : nous insistons donc pour que les cotons filés reçus dans nos entrepôts et livrés à la production du tulle, soient, comme les nôtres, astreints au dévidage métrique et au poids décimal. Cette mesure, toute dans le sens des nouvelles lois sur l'applicatipn du système décimal, serait un notable obstacle à la fraude du coton : elle relèvera aussi le retors français de cette injuste prévention que font encore peser sur lui grand nombre de tullistes irréfléchis qui lui appliquent aujourd'hui le discrédit qu'il avait peut-être merité avant ses progrés actuels. Nos filateurs savent maintenant demander à Charleston ses plus beaux cotons ; et d'ailleurs les machines à filer plus perfectionnées, auxquelles se joignent un grand nombre de continus à retordre, produiraient des retors plus parfaits avec des soies ordinaires, qu'on n'en produisait, il y a quelques années, avec les cotons des hautes marques. Ce dernier résultat a été encore obtenu depuis la dernière exposition. Il prouvera, ce que nous constatons ici avec bonheur, que les deux industries dont

(1) Je sais bien que M. M. *Th. Barrois* n'admet pas cette indispenpensabilité du métier continu. Il ne m'appartient certainement pas de lutter de principes avec un aussi savant filateur : aussi je ne prétends constater qu'un fait, celui du retordage anglais par les métiers continus. La perfection du retordage par ces mêmes métiers ; enfin le grand pas que ce système a fait faire à nos cotons filés dans la confiance et dans la consommation des tullistes français. Ces derniers ont expérimenté que le retordage aux continus exposait moins le coton à se casser ; et j'ai assisté à une expérience faite sur deux pièces produites en même temps par un double métier : il y a fallu rattacher trois fois plus souvent le coton retors aux *Mull-Jenny* que celui retors aux continus.

nous venons de vous entretenir, sont chaque jour de plus en plus d'accord; et que les progrès de l'une s'étayent sur les progrès de l'autre. Le jury départemental vous demande donc, M. le préfet, de ne pas les séparer dans la protection que vous aurez à demander pour elles; et de les tenir rapprochées dans les récompenses que leurs efforts couronnés de succès leur mériteront sans doute à la prochaine solennité de l'exposition.

Si nous n'avions pas craint de vous donner de longs développemens au sujet de la tullerie, c'est, qu'elle produit dans le département pour une somme qui dépasse 6,000,000 de francs, puisque la moyenne de production par métier excède 7,000 fr. Elle occupe plus de 4,500 ouvriers de différents âges et de différents sexes; et nous n'entendons pas parler des ouvriers employés au blanchissage, à l'apprêt, à la broderie, et, bien entendu, ceux occupés au filage du coton qui produit le tulle. Vous excuserez donc, s'il vous plaît, la prolixité de cette partie de notre rapport. Nous vous ferons encore remarquer que les métiers à tulle, d'un travail si ingénieux, si compliqué et si achevé ont fait faire un pas immense à nos ouvriers ajusteurs et mécaniciens qui ont appris par ce nouveau travail à développer leur intelligence et leur adresse. Très certainement plus de 500 maîtres ou ouvriers monteurs sont occupés aux métiers à tulle du département du Nord. Leur habileté réagit sur les autres parties de la serrurerie; de sorte qu'il est vrai de dire que cette dernière profession doit à la tullerie la perfection de ses travaux; comme il est équitable de reconnaître que la filature nationale lui doit aussi la place élevée qu'elle a conquise depuis quelques années.

Nous ne voulons pas terminer notre exposé sur la tullerie, M. le Préfet, sans vous prier d'insister près de M. le ministre du Commerce pour qu'une *Halle* soit établie à St.-Quentin qui reçoit et vend tous les tulles du Cambresis et même une grande partie de ceux des autres points du département du Nord. Nous estimons que des courtiers jurés et assermentés devraient être constitués près de la halle à établir. C'est le seul moyen que nous connaissions pour faire cesser les abus dont souffrent les habitants des campagnes qui sont obligés d'adresser leurs tissus à des commissionnaires quelquefois sans conscience et toujours sans responsabilité. Ces derniers rendent trop souvent un compte peu fidèle a

leurs commettants qui n'ont aucun moyen de s'assurer de son exactitude. Très certainement le peu d'aisance des tullistes du Cambresis est motivé par les exigences quelquefois coupables des commissionnaires de St.-Quentin. Dans ces derniers temps il ont menacé de discréditer sur leur place les tullistes qui consentiraient à exposer et à publier leurs prix. C'est à cette menace que nous devons d'avoir eu peu de tulles à envoyer à l'exposition de Paris. St.-Quentin ne veut pas que le commerce de blanc sache ce que ses commissionnaires gagnent sur les pauvres tullistes dont ils sont les suzerains très peu débonnaires. Le poids de ce servage n'a pas été pour peu dans le retard des perfectionnements apportés dans la tullerie du Cambresis. Nous avons dit qu'il avait le premier commencé cette industrie; cependant il s'est laissé devancer de beaucoup par ceux qui sont venus après lui. La cause en est à ses exploitateurs qui ont gardé pour eux seuls les profits de la tullerie; et qui n'ont laissé aux vrais travailleurs que tout juste pour ne pas mourir de faim.

Nous avons été, quant à l'industrie des tulles, longtemps tributaires des anglais qui avaient dix ans d'avance sur nous et que d'ailleurs favorisait encore la perfection notable de sa filature des retors fins. Elle était à créer chez nous quand nos premiers métiers à tulle ont été apportés en France. Nous avons surmonté presque toutes les difficultés, soit avec notre patience, soit avec nos capitaux, soit avec notre intelligence. Il ne faudrait pas que toutes ces avances profitassent à d'autres qu'à ceux qui les ont prodiguées; et nous vous prions, M. le Préfet, d'user de votre haute influence pour que les tullistes de votre département ne soient plus à la merci de courtiers non-officiels auxquels on ne peut demander aucun compte.

Si nous n'avions pas assez serré le cadre des réflexions qui se sont présentées en foule à l'esprit du jury départemental, la faute en serait au sujet qui n'avait peut-être pas encore été présenté sous tous ses points de vue à l'autorité. Il appartenait à ceux que vous avez bien voulu désigner pour placer dans tout leur jour les efforts des industriels de notre département, de vous dire comment ils croient que ces efforts devraient être récompensés.

*Cambrai, 30 avril 1844.*

Le Membre du jury d'examen des produits de l'industrie du département du Nord chargé de la rédaction des articles *Batistes, Fils à dentelles* et *Tulles*.

E. J. FAILLY.

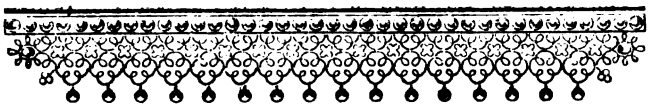

# GABRIEL MEURIER,

## AVESNOIS.

Gabriel Meurier ou Murier, que nos biographes ont dédaigné, à tort selon nous, et dont l'abbé Paquot ne parle que pour citer une liste incomplète de ses ouvrages, naquit vers l'an 1520, dans la petite ville d'Avesnes, en Hainaut, qui n'a produit que bien peu d'écrivains, et qui doit tenir à honneur de ne pas laisser perdre la mémoire d'un de ses rares enfants distingués dans la république des lettres.

Gabriel Meurier vit le jour sous la domination espagnole et pendant le règne agité et brillant de Charles-Quint, dont le sceptre s'étendait à la fois sur l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, la Hollande et la Belgique. La prépondérance des Espagnols était telle à cette époque que leur langue s'en ressentait et se trouvait adoptée par ceux qui voulaient faire leur cour au souverain, et obtenir des emplois ou des faveurs du monarque ambitieux qui rêvait une monarchie universelle. C'est ainsi qu'à cette époque les presses Belges commencèrent à imprimer des livres castillans, monuments de la domination espagnole conservés avec soin de nos jours dans les rayons des bibliothèques du pays.

Le jeune Avesnois, doué par la nature d'une assez grande facilité pour apprendre et retenir les langues, s'exerça, à la suite de ses études de collège, à se rendre familiers les idiômes flamand, anglais, espagnol et italien. Quand il eut acquis cette source de fortune qu'il portait avec lui et que nulle guerre, nulle tempête ne pouvait lui enlever, il pensa bien que ce n'était pas à Avesnes, sa patrie, qu'il en pouvait jouir. Il se rendit donc

vers 1550, à Anvers, ville riche et commerçante, où l'on entretenait des rapports avec toutes les contrées du globe, et où tous les peuples civilisés avaient alors des comptoirs. Il y ouvrit une école de langues vivantes, qui lui permit de vivre honorablement, et d'établir des relations avec des hommes honorables de son temps tels qu'*Adrien Thomassin*, seigneur de Marcey, *Jean Mouffin*, le lexicographe *Cæsar Trogney* et une foule d'autres. Il fut aussi protégé par le duc *Charles de Croy*, prince de Chimay et gouverneur de la Flandre; par *Jean Flemingo*, seigneur de Wynechem; par *Jérémie Schorrer*, riche anversois, et par d'autres personnages éminents des Pays-Bas.

Une fois dépaysé, l'habitant d'Avesnes se lança dans les hasards de la vie littéraire; il prit, comme tous les écrivains de son époque, une devise sous laquelle ses lecteurs savaient trouver son nom; elle se composait de deux mots: *more mori*, dont le sens un peu vague allait au style de l'auteur. Meurier publia presque tous ses ouvrages à Anvers. Il y rendit de véritables services à ses contemporains en composant les premiers dictionnaires français-flamand et flamand-français qui aient paru en Belgique. Il se plaint quelque part que des ravisseurs de ses titres littéraires, *ayant une conscience à boutons*, dit-il, lui ont enlevé son invention pour se l'approprier ensuite en l'augmentant:

*Facilius est inventis addere,*
*Quam proprio marte nova prodere.*

En s'exprimant ainsi notre avesnois, qui se piquait facilement, faisait allusion d'abord au fameux *Christophe Plantin*, le plus grand et le meilleur typographe de son temps, qui, dix-huit ans après avoir imprimé son premier livre à Anvers (1), fit sortir de

---

(1) Christophe Plantin vint demeurer à Anvers en 1550 et y reçut le droit de bourgeoisie; dès 1555 il imprimait son premier livre qui fut suivi de tant d'autres. Ce premier essai, inconnu à Maittaire, était: *La institutione di una fanciulla nata nobilmente. L'institution d'une fille de noble maison, traduite de la langue tuscane en françois.* En *Anvers*, de l'imprimerie de *Christofle Plantin*, 1555, pet. in-8°. Le célèbre typographe l'appelle lui-même dans sa dédicace, datée du 4 mai 1555, *le premier bourjon sortant du jardin de son imprimerie.*

ses propres presses le *Trésor du langage Bas-aleman*, *dit vulgairement Flameng, traduict en françois et en latin*, 1573, gr. in-4°. Bien que Plantin déclare dans sa préface que depuis vingt ans il travaillait et faisait travailler à cet ouvrage, Gabriel Meurier, qui avait publié son *Dictionnaire flameng françois* dès 1562, c'est-à dire onze ou douze ans auparavant, n'en revendiquait pas moins la priorité de l'idée, et criait partout et hautement qu'on le volait. Le travail de Plantin, aidé de son correcteur *Corneille Kilian*, est, du reste, fort supérieur en importance et en mérite à celui de Meurier.

Le second rival qui portait ombrage à l'irascible avesnois et semblait empiéter sur sa gloire, fut un autre habitant d'Anvers, nommé *Elcie Edouard Leon Mellema*, qui fit publier chez le propre imprimeur de Meurier, le *Dictionnaire ou promptuaire flameng-françoys, trés-ample et trés-copieux : de nouveau composé, embelli, augmenté et enrichi d'un nombre presqu'infini de vocables, dictions, sentences, proverbes et phrases très-utiles et très-exquises*, 1589, in-4°. L'apparition de ce livre tout-à-fait dans le genre de ceux de Meurier, qui semblait avoir le monopole des lexiques avec proverbes depuis vingt-cinq ans à Anvers, fut pour lui une cause de chagrin et d'humeur.

Meurier a donné des grammaires de toutes les langues qu'il savait ; c'était le *Vergani* de l'époque. Ses ouvrages sont très recherchés des amateurs de linguistique ; ils renferment une grande quantité de proverbes et de dictons du temps qui méritent l'attention des philologues. On retrouve dans ses livres presque tous les dystiques populaires sur la température, les mois de l'année, et les usages de l'agriculture, si répandus encore aujourd'hui dans le langage naïf de nos campagnes de Flandre et de Hainaut. Le maître de langues ne se borna pas simplement à apprendre à ses contemporains à parler tous les idiômes de l'Europe ; sa grande habitude à formuler des enseignements, l'entraîna à devenir un pédagogue universel. Il fit des livres pour les petites filles, il en fabriqua pour leurs mamans ; il en confectionna pour les pères de famille : il y en eut pour tout le monde. Ces doctrinaux, empreints d'une couleur locale parfaite, sont aujourd'hui très recherchés, parce qu'ils sont une peinture vraie, naïve, quelque fois plaisante, mais tou-

jours curieuse, des mœurs intérieures des familles flamandes au XVI^e siècle. Les amateurs y attachent le prix qu'on met aux premières et plus anciennes *civilités* puériles et honnêtes.

Le style de Gabriel Meurier est passablement prétentieux; il vise à l'effet, aux jeux de mots, et il ne se gêne pas pour inventer des termes nouveaux quand la langue ne lui en fournit pas à son gré. Sur ce point il est de l'école de Ronsard le Vendômois. Il prend un ton rogue et cassant quand il parle de ses détracteurs ou de ses rivaux; il est très souple en s'adressant à ses protecteurs. Le maître d'école perce à chaque ligne de ses ouvrages, mais il est toujours moral et de bon conseil. Il s'est aussi essayé à faire quelques pièces de vers détachés; si l'on en juge par les échantillons qu'il a trouvé bon de mettre au commencement de ses ouvrages, on sera forcé d'avouer qu'il n'avait pas la tête poétique: lui, qui donnait tant de règles et de conseils aux autres, n'observait point les premières données de la prosodie française. Il était en cela fort inférieur à son contemporain et concitoyen *Nicolas Ghoris*, d'Avesnes, dont nous avons quelques sonnets passables (1).

Il nous reste des portraits de Gabriel Meurier qui lui donnent une belle tête, une barbe respectable se terminant en pointe par un double tire-bouchon appuyé sur une large fraise espagnole, et une moustache longue et frisée sur le coin de la bouche. Son médaillon est gravé en bois par *Christophe Jegher*, en compagnie de ceux de *César Trogney*, *Mathias Sasbout*, *Corneille Kilian*, *J. Nicot* et *César Oudin*, sur un frontispice d'un dictionnaire flamand et espagnol d'Arnold De La Porte, curé et chappelain de la citadelle d'Anvers, impr. chez les Verdussen, en 1639, in-4°. On trouve, au reste, quelques renseignements sur les ouvrages de notre Avesnois: 1° dans la préface du *Grand Dictionnaire et Trésor de François, Flameng et Espagnol*. Anvers, 1639, in-4°.;

---

(1) *Nicolas Ghoris*, comme son compatriote *Gabriel Meurier*, prit une devise littéraire qu'il ajoutait ordinairement à son nom; elle était ainsi conçue: *Post nubila Phœbus*. Comme il versifia vers 1574, et 1580, après les plus mauvais jours des troubles religieux, il a pu vouloir dire par là qu'il se prit à rimer lorsque l'orage avait fini de gronder.

2°. Dans les préliminaires du *Dictionnaire des Proverbes de La Mésangère*, qui s'étonne que Meurier n'ait pas écrit en flamand, comme si cette langue avait jamais été en usage en Hainaut où Meurier vit le jour ; 3°. Dans la petite bibliographie des proverbes de M. de Méry et dans celle plus considérable de feu Hécart, de Valenciennes, imprimée dans le 3e. vol. des Mémoires de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Valenciennes, 1841 in-8° pp. 78-80, où on le nomme *Mercier* par erreur.

On ne sait pas au juste l'époque à laquelle Meurier cessa de vivre : on le perd de vue à la fin du XVIe. siècle. Il est probable qu'il mourut vers l'an 1600 à Anvers, sa patrie d'adoption. Son dernier ouvrage y fut imprimé en 1595. Tous les livres de *Gabriel Meurier* sont rares et estimés des bibliophiles. Il n'en était sans doute pas de même de son vivant, mais ils roulent sur des matières qui les rend semblables au vin de Bordeaux, ils gagnent en vieillissant.

Voici la liste complète des ouvrages du laborieux Gabriel Meurier.

I. *La Grammaire françoise*. Anvers, Christoffe Plantin, l'an 1557, in-12. — Premier ouvrage de Meurier, après lequel il prépara ses dictionnaires et ses autres traités sur les langues vivantes, ce qui fit qu'il resta cinq ou six ans sans rien publier.

II. *Dictionnaire flameng françois*. Imprimé en Anvers, Jean Waesberghe. 1562, in-8°. — Premier dictionnaire flamand-français qui parut en Belgique. Van Hulthem, dont l'immense collection de livres ne renfermait aucun des ouvrages de G. Meurier, ce qui en denote assez la rareté, se trompa quand il écrivit en 1819, sur la garde d'un lexique flamand, français et latin de Chr. Plantin, imprimé à Anvers en 1573, in-4° (n° 23,524 du *catalogue Van Hulthem*) que c'est le premier Dictionnaire flamand imprimé en Belgique. Meurier avait dévancé Plantin de onze années dans cette émission.

III. *Traité pour apprendre à parler françois et anglois ; ensemble de faire missives, obligations, quittances, lettres de change, nécessaire à tous marchands qui veulent trafiquer*. Rouen, Bonaventure Belis, 1563, in-16

IV. *Grammaire françoise flamende*, in 12. — Ouvrage cité par Paquot sans indication.

V. *Recueil de sentences notables, dicts et dictons communs, adages, proverbes et refrains, la plupart traduit du latin, italien et espagnol par Gabriel Meurier; avec le bouquet de philosophie morale jadis éparse, et ores entièrement et moult succinctement radunée et rédicté par demande et réponse, par le même* Anvers, Jean Waesberghe, 1568, 2 part. en un vol. in-16. Dédié à messire Jean Flemingo, seigneur de Wynechem. — Réimprimé ensuite sous le titre de : *Trésor des sentences dorées, dits, proverbes et dictons communs, réduicts selon l'ordre alphabétic, avec le bouquet de philosophie morale, reduit par demandes et réponses*, Paris, 1577. — Lyon, J. D'Ogerolles, 1577, in-16, de 582 pp. — Rouen, Nicolas L'Escuier, 1578, in-16. — Ibidem, 1579, in-16. — Paris, Nicolas Bonfons, 1581 ou 1582 in-16. — Lyon, Benoist Rigaud, 1582, in-16 582 pp. Dans cette édition le nom de l'auteur est écrit *Meurier* et non *Murier*, comme à quelques unes des premières. — On trouve encore une réimpression de ce livre à la suite d'un autre intitulé : *Facéties et mots subtils d'aucuns excellens esprits, et nobles seigneurs françois et italiens ; avec le trésor de sentences et proverbes dorez de Gabriel Meurier*. Lyon, 1597, in-12. — Enfin une dixième édition de ce *Trésor de sentences dorées et argentées* a été imprimée à *Cologne*, chez *Lefebvre*, 1617, ou *Genève*, id. in-8° de 552 pp. — Malgré ces dix éditions, cet ouvrage est rare et cher ; c'est un des plus importants de Meurier. Ce répertoire de proverbes, de dictons populaires, de sentences proverbiales se distingue plus par la quantité que par la qualité des proverbes. M. de Méry, dans son *Histoire des proverbes*, t. 3, 552, dit que Meurier se répète fastidieusement et donne dans les quolibets et les jeux de mots qui ont besoin souvent de commentaires ; ce défaut, dit-il, nuit à l'intelligence du texte. Peut-être que l'obscurité dont M. de Méry se plaint tient au nombre des expressions locales dont l'Avesnois s'est servi.

VI. *Coloqvios familiares mvy convenientes y mas prouechosos de quantos salieron fasta agora, para qualquiera qualidad de personas desseosas de saber hablar y escribir Espanol y Frances*. A Anvers, chez Jean Waesberge, sur le cemitière Nôtre-

Dame, à l'Escu de Flandre, sur le marché des toiles, 1568, in-8° de 128 feuillets, dédié à *Hieremie Schorrer*, anversois, *amateur et cultiveur* de diverses langues, à qui l'auteur l'offre comme étrennes de nouvel an le 29 décembre 1568. Le privilège, donné à Waesberghe, est daté de Bruxelles le 16 de janvier 1566, c'est-à-dire trois années avant l'impression, et il n'est que pour six ans. Quoique ce livre soit indiqué comme ne contenant quedes dialogues, il est plein de proverbes rimés, que l'auteur a soin de faire débiter par les interlocuteurs; ces proverbes sont désignés par des astériques (*estrellas*, suivant l'espagnolisé Meurier).

VII. *Conjugationes, arte, y regulas muy proprias y necessarias para los que quieren depender Espanol y Frances.* Amberes, Juan Waesberge, 1568, in-12, dernière signature D 5.

VIII. *Formulaire de lettres morales, fort propres pour l'usage des jeunes filles ès escolles.* Anvers, Jean Waesberghe, 1575, in8.

IX. *Livre d'or, contenant la charge des parents, les préceptes du bon maistre, le devoir des enfans, et l'office d'une bonne Matronne;*

A chacun non moins nécessaire,
Que très utile et salutaire.

Anvers, Nicolas Soolmans, 1578, in-12. — Ouvrage curieux, l'un des moins connus de tous ceux écrits par Meurier, et celui qui mérite le plus d'être consulté comme une peinture des mœurs du temps. L'auteur, imitant en celà quelques prédicateurs, y cite souvent un *Nicolas de Backer*, qui vivait alors à Anvers, et qu'il propose comme un exemple à éviter aux jeunes gens qui auraient du penchant pour l'ivrognerie et la débauche. Meurier cite dans son *livre d'or*, l'écriture sainte, les pères de l'Eglise, les philosophes de l'antiquité et quelquefois ses contemporains. Il avoue avoir fait des emprunts à ceux qui ont écrit sur la même matière et notamment à *François Philelphe*, auteur de la satyre *De educatione liberorum* (Basileæ, 1544, in-4°) traduits en français par *Jean Lodé*, de Nantes, sous le titre de: *Guidon des parens en l'instruction de leurs enfans.* Paris, Gilles de Gourmont, 1545, in-8°. — Le livre de Meurier est divisé en quatre traités qui ont rapport aux parents, au maître, aux enfants et à la mère de famille. Ce der-

nier porte dans l'ouvrage même le titre suivant : *L'office d'une bonne Matrone, c'est-à-dire mère de famille, régente, ou préceptrice, spécialement des jeunes filles, avec plusieurs missives.*

X. *La fleur de lys, contenant certaines petites missives alphabétiques et familières, tant en faveur de ceux ou celles qui font estat d'enseigner le françois, comme des jeunes filles désireuses d'apprendre à bien, promptement et mésurement lire, peindre ou escrire.* Anvers, chez Jean Waesberghe, anno 1580, pet. in-8°, de 12 feuillets non chiffrés, imprimé en caractères de civilité. Opuscule très rare, qui pourrait bien n'être qu'une nouvelle édition du n° VIII. La simple comparaison des deux ouvrages, que nous n'avons pas pu réunir, leverait tous les doutes à cet égard.

XI. *Dictionnaire francoys-flameng, premièrement mis en lumière par Gabriel Meurier, Avesnois. Reueu, augmenté et enrichy d'vn très copieux nombre de vocables, et oultre toutes aultres éditions par le mesme autheur mélioré.—More mori.—Litteræ immortalitatem parivnt.* A Anvers, chez Jean Waesberghe, en la rue dite Camerstrate, à l'escu de Flandres, 1584, avec privilège de 8 ans, in-8° à deux colonnes, dernière signature L. l. 2. Dédié à *Charles de Croy*, prince de Chimay, baron de Rotselaer, sieur de Quiévrain, et gouverneur de Flandre, par une épitre en vers qui se termine ainsi :

« Mon œuvre, mais, monsieur, sy pour vostre grandeur,
« Est de trop bas moment, aloy, poids et splendeur,
« Rendez-le, de grâce, digne de vostre main,
« Que ie baise, à teste inclinée, de cœur humain. »

L'inversif vicomte d'Arlincourt n'eut pas dit mieux en prose.

D'après le titre que nous venons de citer, on voit que ceci n'est pas la première édition du *Dictionnaire françois-flameng* de Meurier, mais il nous a été impossible d'en découvrir de plus anciennes traces. A la fin de son ouvrage l'auteur dit qu'il avait promis précédemment de mettre en lumière un *Dictionnaire Italien françois et flameng*, plus des *Colloques Italiens et françois* qu'il tenait en portefeuille, et que la guerre qui désolait le pays l'empêchait de les en faire sortir, mais qu'il espérait néanmoins mettre incessam-

ment ses *lucubrations en stampe et presse*, après le retour du *très désiré maistre Roger-Bon-temps*.

XII. *Petit traité de l'antiquité des indulgences ecclésiastiques, des Agnus Dei, par Meurier. Reims,* 1587, in-8°.

XIII. *Les mots du Guet du temps présent. More mori.* A Anvers, 1595, pet. in-18. — Un des plus rarès livres de Meurier. (*Bulletin du Bibliophile*, de *Téchener:* décembre 1857, n° 2454) orné de fig. sur bois.

XIV. *La guirlande des jeunes filles, bastie et composée par G. Meurier, et translatée en haut allemand par Abram de Maus.* Coloigne, Gérard Grevenbroeck, 1617, in-12. En françois et en allemand.

XV. *Conjugaisons flamen-françoises de Gabriel Meurier, récentement par le mesme corrigées et méliorées.* Delft, Jean Pietersz Waalpot, 1641, in-12.

Voilà l'énumération des labeurs de l'infatigable Avesnois; il nous importait d'en consigner ici la liste, attendu qu'il n'existe aucune bibliothèque en Europe, pas même la *Bibliothèque Nationale* de Paris, qui puisse les offrir réunis aux investigations des amateurs et aux regards des curieux : quant à la bibliothèque du Roi des Belges, si l'on en croit les tables du catalogue, elle n'en possède pas un seul. C'est qu'aussi tous les livres destinés à l'éducation des enfants et à l'enseignement des hommes sont toujours presqu'aussitôt détruits que fabriqués et ne survivent guères au premier usage auquel ils sont destinés ; de là leur insigne rareté. Gabriel Meurier avait en outre un autre droit à notre attention: c'est qu'après une vie laborieuse et bien remplie, il n'avait pas obtenu la plus petite mention dans la *Biographie*, dite *Universelle*, dont les auteurs semblent avoir pris à tache de négliger la plupart des noms de nos provinces du Nord, tandis que les plus minimes réputations méridionales s'y trouvent étendues très au long. Nous serions bien tenté, en voyant cette partialité si favorable aux hommes du midi, de penser avec le bon Roi Henri IV, que dans les plus mauvais terreins il faut semer des gascons, parce qu'ils poussent partout.

ARTHUR DINAUX.

---

# HOMMES ET CHOSES.

## Une Tragédie-Opéra de Mons.

La ville de Mons a fourni des poètes, elle en renferme même encore, mais il n'en est pas sans doute, parmi les anciens ni parmi les modernes, qui puisse lutter de prix et d'originalité avec le Rév. Père D***, qui a eu le tort de garder l'anonyme dans le titre de sa seule pièce venue à notre connaissance. Il est bien entendu qu'il ne s'agit ici que de la valeur que les maniaques appelés bibliophiles, parmi lesquels nous avons l'honneur de figurer, apportent à certaines petites productions excentriques, bisarres, originales et beaucoup plus remarquables par leurs défauts que par leurs qualités. C'est d'après ce système que nous devons mettre en tête des raretés produites par les muses et les presses montoises, le livret intitulé : *Cicercule, vierge et martyr, tragédie représentée par les demoiselles pensionnaires*, le 31 août 1711. *Mons*, 1711, pet. in-8° de 33 pages (1).

Si l'on veut savoir maintenant quelles sont les jeunes pensionnaires qui jouèrent, dansèrent et chantèrent dans cette pièce, nous allons les nommer : les douairières de Mons d'aujourd'hui y reconnaîtront peut-être quelques-unes de leurs arrières-grandes-tantes. Ce sont Mlles. Françoise *Fontaine*, Anne *Petit*, Rose de *Calenelle*, Josephe *Crignon*, Françoise-Joséphine de *Gages*, Marie-Josephe *Delcourt* et Marguerite-Claire *Derbaix*, de Mons; Agnès-Isabelle *Vanderheyden*, et Louise Gabrielle de *Surmont*, de Tournay; Catherine *Desmoulins*, d'Ath; Jeanne *Evrard*, de Soignies; Thérèse *Dupuis* et Yolente *Wanwesbus*, de Lille, qui devint plus tard supérieure de la maison et la gouverna six ans; Isabelle et Petronille *Dervillers*, de Douay; enfin, Mlle. de *Saint-Martin*, de Paris.

---

(1) Cette date de 1711 est ajoutée à mon exemplaire et ne s'accorde pas tout-à-fait avec les années d'exercice que G. de Boussu donne aux supérieures des filles de Notre-Dame, dans son *histoire de Mons*, 1725, in-4°, page 242-243.

Cette représentation eut lieu à Mons dans la maison des *Filles de Notre-Dame*, dirigée par Mademoiselle Anne-Marie de Vanderburch, nièce de l'archevêque de Cambrai du même nom et de Marguerite Masselot de Reguignies, fondatrice, en 1608, de la maison qu'elle gouvernait avec beaucoup de sagesse et de prudence, au commencement du 18e siècle. *Cicercule, vierge et martyr*, était la protectrice de cette maison ; son corps tout entier, tiré des catacombes de Rome et apporté à Mons par le P. Montmorency, de la Compagnie de Jésus, devint la plus belle relique du couvent. C'est pourquoi le révérend père D*** a choisi son histoire et sa mort comme sujet de la tragédie à représenter par les filles de Notre-Dame. Il a divisé sa tragédie en trois actes, mais pour varier la représentation, il a composé, également en vers, un opéra en trois actes qu'on mêlait avec la tragédie. Ainsi, la représentation commençait par un Prologue débité par des bergères et des muses dans une vaste campagne terminée à l'horison par le Mont-Parnasse ; venait ensuite le premier acte de la tragédie, puis le 1er acte de l'opéra ; le 2e acte de la tragédie suivait ; le deuxième de l'opéra lui succédait et ainsi jusqu'à la fin où un ballet général terminait la représentation. L'opéra, entrecoupé par les actes de la tragédie, est bâti sur un tout autre sujet que Cicercule. Son titre est : *L'Alliance de Climène avec le Jubilé*. La scène se passe aux enfers au 1er acte, au temple de Saturne au 2e. Le sujet est tiré d'une chûte que fit Mlle. de Vanderburch l'année précédente et du jubilé qu'elle célébra dans l'été qui venait de s'écouler. Cette supérieure y paraît sous le nom de *Climène*. La musique de cet opéra est composée par M. *Sauton*, organiste du chapitre royal de Sainte-Waudru. L'extérieur du théâtre était orné de devises au milieu desquelles apparait un ange qui d'une main pose une couronne de comte sur l'écu herminé de Mlle. de Vanderburch et qui de l'autre main montre une autre couronne élevée dans les airs avec ces mots : *Manet altera cœlo*. Enfin, la représentation avait lieu dans le couvent des filles de la Congrégation de Notre-Dame ou de la Présentation, établi sur l'emplacement de l'ancien hôtel de St. Symphorien.

Les vers de cette tragédie-opéra, ou plutôt de ces pièces géminées, sont des plus singuliers; c'est du dialogue familier rimé. Le *Jubilé*, personnifié et représenté par une jeune pensionnaire, vient dire gravement ces vers :

» Depuis plus de cinquante années
» J'aspire de *Climène* à devenir l'époux. »

Climène est Mlle. de Vanderburch, vieille supérieure, noble et pieuse, que dans le Prologue une autre pensionnaire, sous les traits de *Ménalcas*, veut entourer de fleurs qu'il cherche en vain :

» Il en faut cependant pour l'aimable bergère
» Qui nous charme, nous aime, et nous tient lieu de mère. »

L'*aimable bergère*, qui vient de faire son jubilé de cinquante ans de profession religieuse, allait être octogénaire quand on lui débitait ces douceurs :

La tragédie ressemble à une parodie d'un bout à l'autre :

« Madame, Valérie a deux mots à vous dire..... »
« On verra triompher et la mère et l'enfant..... »
« Dans mon appartement va, ma chère, te rendre..... »

Tels sont les vers qui composent le drame de *Cicercule, vierge et martyr!*

L'auteur de ce bizarre ouvrage, le Révérend Père D***, doit être connu à Mons ou à Tournai. Un avis de l'imprimeur annonce que le poète eut la barbarie de refuser au public *la pièce qu'il fit représenter et les traitez qu'il fit soutenir au Séminaire en* 1706; heureusement que le typographe put s'en procurer une copie, et il joua au révérend père le bon tour de l'imprimer tout vif. Les exemplaires n'en furent sans doute pas nombreux ; ils se dispersèrent et se déchirèrent dans les mains de quelques dévotes de l'époque : c'est ce qui fait qu'aujourd'hui cet opuscule est si peu commun que nous ne l'avons pas même vu encore figurer parmi les raretés dramatiques délaissées par M. *de Soleinne*, qui en possédait un si grand nombre. Nous devons de la reconnaissance à l'indiscret imprimeur montois qui a livré à la publicité cette double pièce, de forme si insolite et de facture si hétéroclite. Charles Nodier eût tressailli de plaisir rien qu'en la feuilletant.

A. D.

## Etrennes Camberlottes.

La ville de Cambrai, surnommée *Cité de Paix* lorsqu'elle établit sa neutralité impériale en 1578, que l'on appela la *Ville de Fénelon* après qu'elle eût reçu et gardé dans son sein les cendres du plus doux, du plus tolérant pasteur de l'Eglise française, n'a pas toujours conservé pour cela, dans ces derniers temps, son ancienne réputation d'humeur pacifique et d'habitude tranquille. Elle eut à passer de mauvais jours pendant les orages de la Révolution(1); Joseph Lebon y décima la popula-

(1) Avant la Révolution, Cambrai fut déjà remué par un libelle intitulé: *Testament holographique et critique d'équité et de conscience, d'un banqueroutier et entremetteur de banqueroutes*, A *Cambrai*, chez *Berthoud*, M. DCC. LXXXII,, in-8° de 24 pp. signé *Charles*.

tion, et, malheureusement, il trouva parmi des enfants même de la cité un trop réel appui pour exercer ses fureurs. Le souvenir de ces temps misérables resta dans la mémoire des survivants. Il y eut des réactions, des expulsions, des haines invétérées entre des familles, des factions et des partis, et l'on a vu souvent depuis lors la tranquillité intérieure de la ville troublée par des luttes ouvertes ou sourdes qui se prolongèrent trop longtemps. C'est comme un dernier écho des clameurs révolutionnaires qu'il faut considérer l'émission d'un libelle infâme dirigé contre plusieurs habitants notables de Cambrai vers l'année 1806. Cet opuscule, devenu très rare aujourd'hui, mais dont on se passait des copies au moment où il parut, causa une grande sensation à Cambrai. Nous pouvons le citer comme curiosité bibliographique locale, maintenant que près de quarante années ont passé sur lui et sur ceux dont les noms figurent dans ce *libretto*. Presque tous ont cessé de vivre, mais le titre du libelle ne doit pas encore être effacé du souvenir des contemporains. Il est ainsi conçu : *Etrennes Camberlottes pour l'année 1806, dédiées à la société d'Emulation par l'un de ses membres. A Cambrai, de l'imprimerie de Defrémery et Raparlier, imprimeurs de Monseigneur l'Evêque, rue de la Mître renversée, et se vendent chez Hurez, imprimeur-libraire place d'Armes, avec approbation de l'Evêque et privilège du maire.* 1806, in-8°. de 21 pages. Toute cette fin du titre est supposée, car l'évêque (Mgr. *Belmas*), le maire (M. *Pierre-Joseph Douay* fils,) *Hurez*, *Defremery* et *Raparlier* y sont horriblement maltraités. On n'a jamais connu bien positivement le nom de l'auteur de cette misérable production; il a bien fait de rester dans l'ombre. Toutes les précautions avaient été prises pour que le voile épais qui l'enveloppait ne fut pas soulevé et nous pensons que les presses de St.-Quentin lui servirent de complice pour mettre au jour ses couplets satyriques. Quelque temps après parut une autre brochure in-8° de 25 pages, non moins rare que les *Etrennes Camberlottes*, et intitulée : *Ma dette, ou recueil d'Anecdotes et historiettes curieuses, mises en chansons par l'auteur des Etrennes Camberlottes*. etc. n° 1. (Nous ignorons s'il a paru d'autres numéros de ce recueil). C'est dans cette seconde brochure qu'on trouve le *Frémeriana*, *ou le secret de la fortune* : il occupe les pages 4 à 8, inclusivement. Enfin, l'auteur de ces méchants vers, enhardi par l'impunité et par le secret dont il était entouré, fit une comédie en prose, avec un prologue en vers, intitulée : *Les Etrennés vengés, ou Campagne de trois heures, comédie en trois actes, représentée le mercredi des Cendres, l'an* 1806 *à Cracovie* (sans nom de ville, ni d'imprimeur et sans date, mais imprimée en cachette à St.-Quentin), in-8°. de 62 pages. Cette pièce, encore plus rare

que les deux autres, est dirigée contre les personnes qui, se trouvant insultées par les *Etrennes Camberlottes*, avaient fait des démarches pour en découvrir l'auteur et le faire punir. Les *étrennés* au lieu d'être *vengés* comme l'annonce le titre, reçoivent une triple dose de nouvelles injures. Ces personnes sont appelées, dans cette satyre sanglante, de noms dérangés et anagrammatisés qu'on devinera facilement : *Beteh*, marchand d'étoffes (*Béthune-Houriez*); *Betem*, fabricant de tabac (*Maximilien Béthune*); *Cadet Roussel*, mendiant et fabricant en découpures; *Culsifle*, apothicaire; *Datlourd*, son fils; *Tomchi*, confident de Betem; *Bonicul*, procureur (*Boniface*); *Lahure* et *Remy*, imprimeurs, etc. Ces deux derniers sont évidemment les imprimeurs *Hurez* et *Défremery* qui sans doute avaient mérité la haine du mordant satyrique en refusant d'imprimer ses libelles. Cette pièce rarissime faisait partie de la superbe et unique collection dramatique de M. de Soleinne qui vient d'être dispersée; elle portait le n° 5814 du tome III du catalogue : c'est peut-être le seul exemplaire qui en reste.

Il existe bien encore une quatrième pièce du même auteur, qui à dû être imprimée, mais que nous n'avons vue que manuscrite dans un recueil contenant les principales pièces précédentes et appartenant à notre savant ami M. *Aimé Leroy*, bibliothécaire de Valenciennes, dont le cabinet renferme une collection si précieuse d'œuvres locales. Cette pièce est intitulée : *Poisson d'Avril pour servir de suite aux Etrennes camberlottes avec cette épigraphe :*

« Il désole tout ce qu'il tient :
« Et ça fait rire tous les autres. (*Les deux Tuteurs*, vaudeville).

*Cambrai*, de l'imprimerie de *Hurez* et de M. L'Evêque, 1806, in-8°. Cet infâme libelle est en vers, avec 22 notes, et il est plus insultant et plus grossièrement méchant encore que les autres.

Nous disions qu'on n'avait jamais connu *bien positivement* l'auteur de ces satyres, ce n'est pas dire qu'on ne le soupçonnât pas. Au contraire, on désigna assez hautement, M. *Aubert Marchant*, (frère puiné de *François Marchant*, auteur de la *Jacobinéide*, des *Sabbats jacobites*, etc.) comme fabricant de ces pamphlets. Un M. *Legendre*, auteur de quelques vers publiés à Cambrai, fut aussi accusé d'être le père de cet enfant mystérieux, mais il s'en défendit publiquement par une lettre du 18 janvier 1806, imprimée et adressée à M. *René Marchant*, rédacteur de la *Feuille de Cambrai*, qui, dans le n° 179 de la même feuille, avait déjà cherché à justifier son frère de ce méfait. Cependant Aubert Marchant quitta Cambrai et alla s'établir à Laon où il termina sa carrière.

On a cherché ce qui a pu donner naissance à de si méchantes productions; on voit que vers la fin du siècle dernier M. Aubert

Marchant eut maille à partir avec l'autorité municipale de Cambrai et qu'un arrêté fut pris contre lui. M. Defrémery père, l'un des mieux *étrennés* plus tard, fit paraître un *factum*, in-4°, sur ce fait: *indè iræ* probablement. Le recueil de M. *A. Leroy* contient aussi une pièce manuscrite sous le titre de: *Esquisse des avocats*, « *J'appelle un chat et Rolet un fripon* », qu'on regarde comme ayant précédé et donné lieu aux *Étrennes camberiottes*. Dans cette satyre, où l'on passe en revue tous les avocats de Cambrai qui exercèrent *avant*, *pendant* et *après* la Révolution française, les noms ne sont, pour la plupart, qu'indiqués par la moitié des lettres: on voit qu'on n'en n'était encore qu'aux douceurs; ces ménagements ne durèrent pas longtemps. Nous ne pensons pas que cette dernière, ou plutôt cette première satyre, ait jamais été imprimée. A. D.

## Notre-Dame-de-Grâce de Cambrai.

Il existe à Cambrai et dans tout le département du Nord, soit dans les églises, soit dans les cabinets des curieux, des petits tableaux de chevalet représentant sur un fond d'or, un buste de la Vierge Marie, drapée de noir bordé de rouge, portant l'enfant Jésus, nimbés tous deux et entourés des monogrammes de *Marie*, *Joseph*, *Jésus*, *Christ*. Cette peinture, en style byzantin, a été reproduite sur des médailles à bélière de différents modules, des jetons, les sceaux et les armoiries du chapitre métropolitain de Cambrai. Toutes ces copies en cire, en peinture, en médailles et en gravure proviennent d'un seul type: l'*Image de Notre-Dame-de-Grâce de Cambrai*, déposée à l'église métropolitaine de cette ville, objet d'un culte révéré de la part de la population du Cambrésis.

L'histoire de cette image vénérée est digne de l'attention des archéologues. S'il faut en croire les traditions du pays, elle fut peinte par Saint Luc évangéliste, le patron des peintres, et le premier artiste chrétien. *Fursy de Bruile*, originaire de Péronne, chanoine de la métropole de Cambrai et archidiacre de Valenciennes, la rapporta de Rome en 1440, après l'avoir reçue en don d'un cardinal Romain. A sa mort, arrivée le 17 décembre 1450, il la légua à la métropole. L'image fut placée en 1452, dans la chapelle de la Ste. Trinité et exposée au-dessus de la tombe du chanoine donateur. Dès le 1er août 1455, une confrérie de *Notre-Dame-de-Grâce* fut fondée par le chapitre de l'église de Cambrai. De grands personnages vinrent visiter la représentation de Marie. Au mois d'août 1457, Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne s'y présenta. « Il alla, » disent les mémoriaux de St. Aubert,

« veyr et saluer l'ymage de N. D. qui fut faicte de la main de M. « S. Luc, comme on croit. » En 1478, Louis XI, délivré de la prison de Péronne et de Charles de Bourgogne, passa par Cambrai et vota à la Vierge une riche couronne pour laquelle il laissa 1200 écus d'or. Le 20 juillet 1646, une magnifique couronne fut offerte à la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce par Don Estevan de Gomaro y Contreras, gouverneur de Cambrai pour les Espagnols. Bientôt cette antique peinture fut invoquée généralement par les fidèles du Cambrésis, de l'Artois, de la Picardie et surtout des Flandres; on lui attribua des grâces extraordinaires, elle devint l'objet d'un culte tout particulier, et le zèle des croyants grossissant de jour en jour, on attacha au cadre de l'image des *ex-voto* consistant en diamants, pierres précieuses, bagues, cœurs d'or et d'argent etc. On lui attribua la délivrance de Cambrai, assiégée par les Français en 1649; on l'invoqua de même au blocus de 1657 et au siège de 1676, et l'on inscrivit alors sur les médailles de la madone : '*Tu nos ab hoste protege!* l'*ennemi* alors était Louis XIV. Tous les ans au 15 août, jour de la fête patronale de Cambrai et de l'Assomption de la Vierge, l'évêque ou l'archevêque de Cambrai promenait processionnellement par la ville, l'image *miraculeuse* de Notre-Dame-de-Grâce, qui restait exposée aux regards de toute la population du Cambrésis pendant une neuvaine. Le 15 août 1752, on célébra le trois-centième anniversaire de l'entrée de l'image dans la métropole, et cette fête jubilaire fut solennisée avec une pompe toute particulière.

Lorsqu'en 1793 la métropole fut livrée aux niveleurs de l'époque, le trésor de l'église et les saintes reliques furent pillées et dispersées. Un honnête artisan, le sieur *Pierre Durand*, cacha la sainte image et parvint à la soustraire aux fureurs des terroristes, peut-être au péril de sa vie. A la fin de 1794, il la déposa dans la chapelle du couvent de St. Aubert, où elle resta jusqu'en 1802. L'évêque Louis Belmas la retrouva en ce lieu transformé en dépôt d'objets d'arts et de librairie, mais elle y était dégarnie des entourages d'argent, d'or et de pierres précieuses de son ancienne châsse. L'année suivante, en 1803, au 15 d'août, l'évêque fit sortir l'image et la mena processionnellement par la ville avec tout son nouveau clergé. Cette solennité fut accueillie par l'immense population des campagnes qui est venue chaque année depuis lors (août 1850 excepté) renouveler ses dévotions à l'image qu'elle regarde comme le *Palladium* du cambrésis. Les *ex-voto* en argent et en or continuent à être déposés autour de l'image miraculeuse, et, quand elle en est trop chargée, la fabrique les fait vendre pour l'entretien de la métropole. En 1856, elle en fit fondre pour 1400 francs.

Cette image a fourni à M. *E. J. Failly*, inspecteur des douanes à Cambrai, la matière d'un intéressant mémoire adressé à la commission historique du département du Nord, sous le titre suivant: *Essai archéologique sur l'image miraculeuse de Notre-Dame-de-Grâce de la cathédrale de Cambrai, et sur la possibilité que Saint Luc en soit l'auteur ainsi que d'autres images de la Vierge Marie honorées en Grèce, en Italie et en France. Lille, Danel*, 1854, in-8° 45 pp. fig. L'auteur démontre par des arguments sans réplique que St. Luc n'est pas l'auteur de l'image rapportée de Rome en 1440 par Fursy de Bruile. Invité par monseigneur Belmas, en janvier 1841, à visiter l'image de Notre-Dame-de Grâce et à lui en dire son avis, M. Failly a vu cette peinture et il a reconnu que « ce petit tableau, encore plus mal dessiné » que mal peint, ne manque pourtant pas de naïveté, ni d'une » certaine harmonie. C'est, à n'en pouvoir douter, une copie des » madones de style byzantin, encore aujourd'hui assez communes » en Italie. où les plus anciennes passent, chez le peuple, pour » être l'ouvrage de l'évangéliste St. Luc. La tradition fait de S. Luc le peintre attitré de la Sainte Vierge; en admettant comme vrai que cet évangéliste ait été peintre et statuaire, comme il vivait sous Tibère, c'est-à-dire au beau temps de l'Empire Romain, s'il a représenté la Mère du Christ, il lui a donné un tout autre caractère que celui des vierges bizantines: mais il suffit qu'il ait pu faire des vierges pour que la tradition orale lui ait prêté de ces œuvres d'art. Le nom du saint artiste se sera perpétué mieux que celui des originaux et l'on sera ainsi arrivé au X° siècle, époque ou *Luca*, peintre de Florence, qui eut le surnom de *Santo*, tant à cause de ses vertus chrétiennes que parce qu'il avait imité les ouvrages attribues à St. Luc; alors rien de plus simple, après quelques siècles d'ignorance et de confusion, que les attributions des peintures byzantines de *Santo Luca*, au Saint Evangéliste. M. Failly qui nous a fourni ces données, pense que le tableau de la métropole de Cambrai peut être attribué à un artiste médiocre de l'école d'Antonello, de Messine, qui, après avoir pris en Flandre les moyens inventés par Van Eyck pour peindre à l'huile, est retourné en Sicile et à Venise, pour appliquer ces découvertes à la production des Madones Gréco-Italiennes dont le type hiératique, attribué à Saint Luc, mais inventé par *Santo Luca*, de Florence, et transmis par ses successeurs, se retrouvait encore dans la cathédrale de Messine sous le nom de *Madone de la lettre*, sur les murs de Notre-Dame-de-Lorette, et dans maintes anciennes églises de l'Italie.

Au reste, si nous en croyons ce que nous dit M. *Barretti*, dans sa traduction de l'ouvrage anglais: *Des mœurs et coûtumes d'I-*

*talie*, il ne faudrait pas remonter aussi haut pour trouver l'origine et le type de l'image de *Notre-Dame-de-Grâce* dont les copies sur métal, sur bois et sur toile, circulent si populairement dans nos provinces; toutes ces madones, attribuées à St. Luc, et révérées à Lorette, à Bologne, à Catavaggio, à Varrallo, à Liguy en Lorraine, et en cent lieux divers, seraient de l'invention d'un peintre du XII^e siècle, appelé *Maestro Lucca*, de Césène, dont le nom de baptême était *Santo*, d'où est venue la notion vulgaire que ces images avaient été peintes par St. Luc. On ajoute que maître Santo Lucca était porté à une telle dévotion pour la Vierge qu'il ne voulut jamais peindre ou sculpter que sa représentation: voilà qui éclaircirait la tradition qui donne le titre de peintre à St. Luc, tandis que le texte sacré ne lui accorde que celui de médecin. A. D.

## Le Village de Roucourt.

Si l'on en croit les Annales de Hainaut, le petit village de Roucourt, situé entre Leuze et Péruwelz, au point milieu du triangle formé par les villes de Tournai, Ath et Valenciennes, est d'une très-haute antiquité; son nom aurait été d'abord *Royaucour*, *Reaulcour*, *Raulicourt* et enfin *Roucourt* par contraction. On suppose, peut-être fort gratuitement, que cette appellation provient de ce que primitivement, un prince de la famille royale de France établit sa résidence temporaire en ce lieu. Il ne reste pourtant point de traces d'un château d'une importance capable de rappeler de tels souvenirs. Le château actuel de Roucourt, qui porte le nom de *château d'Arondeau*, semble tirer tout simplement son étymologie de sa position topographique au milieu des eaux qui l'environnent. Il est occupé aujourd'hui par le jeune M. *De Blois*, dans la famille duquel il est depuis longtemps.

Les traditions du pays veulent que Roucourt ait été jadis le siège d'un clergé nombreux et d'une église canoniale qui conservait le corps entier de Saint Adrien, martyr, que des malheurs forcèrent à cacher, puis qui fut enlevé par un chanoine infidèle, nommé *Eubalde*, lequel le vendit aux habitants de Grammont qui le retinrent et en firent l'objet d'un culte particulier. Ce rapt ne se fit pas néanmoins si complètement qu'il n'en restât quelque chose à Roucourt, où un bras du saint fut conservé honorablement enchassé en argent. Ces reliques furent toujours respectées par les populations et le saint était surtout invoqué pendant les contagions et les pestes qui dévastèrent souvent le pays.

Suivant les chroniqueurs de Hainaut, l'église de Roucourt aurait été bâtie par Gérard de Rousseillon, comte de Bourgogne et de Nervie, contemporain de Charle-Martel, et qui, suivant Mirœus,

aurait épousé la princesse Berthe, fille de Pépin-le-vieux, roi d'Aquitaine. Cette église eut pour patron titulaire Saint Géry évêque de Cambrai. On eut soin d'y établir une chapelle, une procession et une confrérie en l'honneur de Saint Adrien ; cette dernière reçut de l'extension par bulle du pape Clément VIII, du 11 janvier 1602. On voyait également un calvaire de St. Adrien aux confins des seigneuries de Roucourt et d'Arondeau. Vers 1610 ou 12, le pasteur de la cure de Roucourt, *Martin Le Brun*, homme éclairé et actif, qui avait trouvé son église bien délabrée, parvint à rassembler la somme de 1500 florins, qu'il employa à restaurer la couverture du temple et à y élever une flèche d'une bonne hauteur. La terre de Roucourt possédait d'anciennes franchises, elle était libre de gabelles, et elle demeura plusieurs siècles la propriété de la noble famille des princes d'Epinoy. En 1617, ses propriétaires étaient Guillaume de Melun, Prince d'Epinoy, connétable de Flandre, Sénéchal de Hainaut, Marquis de Richebourg, Vicomte de Gand, Châtelain de Bapaume, Prévôt de Douai, Seigneur de Vallincourt, Wihers, Roucourt, etc., etc., etc. et Ernestine d'Arenberghe son épouse.

L'église de Roucourt, son Saint Adrien et ses reliques donnèrent naissance à deux petits ouvrages recherchés par les amateurs de livres du pays. L'un des deux est classé parmi les plus rares produits des presses Valenciennoises, et l'on s'en étonnera peu en songeant que ces livrets, distribués à leur naissance à des personnes peu conservatrices, sont usés et déchirés en peu de temps et deviennent très difficiles à trouver un ou deux siècles après leur émission. C'est ainsi que les premiers livres de *civilité* sont aujourd'hui introuvables. Voici ces deux ouvrages : 1° *La vie de St. Adrien et de Ste. Natalie sa femme. En faueur de la confrérie dressée au village de Roucourt (domaine de Mon-Seigneur le prince d'Espinoy) à l'honneur de St. Adrien, le bras duquel est conserué et honoré en l'église dudict Roucourt. Par* M. Martin Le Brvn *prestre, licencié en la sacrée Théologie, chanoine d'vne prébande mineure en l'église de Saincte Gvdvle à Bruxelles, et Pasteur de Roucourt.* A *Valencienne*, de l'imprimerie de *Iean Vervliet* à la Bible d'or. L'an 1617, in-8° de 112 pages. — 2° *La vie et martyre de St. Adrien, tvtelaire de la ville de Grardmont, patron contre la peste. Et de sa compagne Natalie. Item diverses translations, succès et miracles advenus par les sacrées reliques du St. Martyr, avec le commencement et chronique de son monastère de ladicte ville de Grard-Mons. Le tout tiré de la copie latine de Don Benoist Ruteau, Montois, religieux bénédictin du monastère de St. Denys-lez-Mons en Haynnau, par le mesme autheur.* A *Ath*, chez *Iean Maes*, impr. juré,

l'an M D C.XXXVII, in8° 4 f^os lim^res 240 pp. ch. et 22 pp. non cotées, dédié à *Martin Le Brun*, abbé de St. Adrien de Grammont.

*Martin Le Brun*, à qui ce dernier ouvrage est dédié, qui est lui-même auteur du premier, est né au village de Roisin, en Hainaut vers 1575; licencié en théologie à l'université de Douai, il obtint une prébende de chanoine à la collégiale de Ste Gudule de Bruxelles, et devint pasteur du village de Roucourt au commencement du XVI^e siècle. Il se fit bénédictin vers 1620, entra à l'abbaye de St. Adrien de Grammont et en devint abbé en 1624; il y introduisit la réforme de l'étroite observance en 1626, et trois ans plus tard, il reçut dans son abbaye le collège de la ville. Il y mourut en 1656 dans un âge avancé après avoir dignement porté la mitre pendant 31 ans. — *Benoît Rutvan*, auteur du second ouvrage cité, est né à Mons de la même famille que l'historien du Hainaut. Il devint régent du collège de Grammont au commencement de mai 1629, et se retira au monastère des bénédictins de St. Denis près Mons. A. D.

## Du Lignon, Pasteur à Tournai.

En vertu du traité d'Utrecht et des traités dits de *la Barrière*, la ville de Tournai et quelques autres des Pays-Bas Autrichiens durent recevoir une garnison hollandaise désignée par les Etats-Généraux. C'était une mesure prise contre l'envahissement et l'esprit de conquête de Louis XIV. Par suite de cette transplantation de troupes hollandaises et protestantes au milieu d'une ville catholique, siége antique d'un évêque, il arriva à Tournai des Pasteurs Réformés, attachés à la garnison. C'est ce qui attira dans cette ville *Abraham Du Lignon*, pasteur évangélique fort instruit, auteur de plusieurs ouvrages remplis d'érudition, écrivain oublié jusqu'ici par toutes les biographies, peut-être à cause de son titre d'étranger et de protestant.

Abraham Du Lignon, que son nom tout français rattache aux réfugiés réformés en Hollande, vit le jour au commencement du 18^e siècle; il s'adonna de bonne heure aux recherches érudites et s'appliqua à composer des résumés des grands ouvrages sur les matières religieuses de tous les temps et de tous les peuples. C'était déjà beaucoup que d'avoir eu le courage d'entreprendre de tels travaux : Du Lignon comprit si bien la grandeur de ses efforts qu'il prit pour devise : *In magnis voluisse sat est.* Il réussit assez bien dans ses compilations et ses résumés. Nous connaissons quatre ouvrages de lui, composés tandis qu'il était à Tournai, mais imprimés en Hollande, attendu que les typographes Tournaisiens, soumis à la censure ecclésiastique, n'auraient

pu mettre au jour les écrits peu orthodoxes d'un pasteur de l'Eglise réformée. Son premier écrit est dédié au Landgrave de Hesse-Philipsdal, gouverneur pour les Etats-Généraux des villes et citadelle de Tournai et à la princesse d'Anhalt Bernburg, sa femme, qui tous deux protégeaient Abraham Du Lignon (1). Ce livre est intitulé: I. *Histoire de l'idolatrie payenne, ou description poétique, historique et critique de toutes les fausses divinitez du Paganisme. Amsterdam*, chez *Jean Joubert*. MDCCLIII. in-8°. de XXIV et 454 pp. Le volume est terminé par l'histoire abrégée de l'idolatrie chez les différents peuples. Cet ouvrage peut être très utile aux artistes. Un collègue de Du Lignon, *Elie Palairet*, le préconise dans une pièce de vers latins. — Les autres productions du pasteur de Tournai sont : II. *La vie de la Reine Esther, ou l'église persécutée et délivrée de ses souffrances, avec des remarques critiques et morales. Leyde*, chez *E. Luzac fils*, MDCCLV. in-8°.— III. *Dictionnaire de la Bible portatif; ou indice étendu et raisonné de toutes les matières renfermées dans les livres canoniques de l'Ancien et du Nouveau Testament; tant par rapport à l'histoire, qu'eu égard à la morale et à la géographie sacrée. Leide*, *Elie Luzac* fils, MDCCLVII. in 8°. de IV et 365 pp. imprimé sur deux colonnes; ouvrage précieux surtout pour la géographie sacrée. — IV. *Bibliothèque judaïque, ou recueil abrégé des principaux événemens qui concernent la nation des juifs, depuis l'extinction des royaumes d'Israël et de Juda, jusqu'à la fin du 17e siècle : Leur état sous les princes Asmonéens, sous Hérode et ses successeurs. La destruction de Jérusalem et du Temple. Dispersion des Juifs dans toutes les parties du monde. Leurs docteurs, rabbins, chefs de la captivité; les persécutions qu'ils ont souffertes sous les califes, et sous plusieurs princes chrétiens; la protection qu'ils leur ont accordée de temps à autre. A Leide*, MDCCLXIX. in-8°. de 326 pp. et 5 fes de table. L'auteur a eu le soin de marquer d'un signe particulier les articles problématiques et extravagants tirés des rabbins et des docteurs orientaux. A. D.

## Donvé, peintre de Lille.

La ville de Lille a produit un grand nombre d'artistes ; ses en-

---

(1) Ce fut ce gouverneur de la ville de Tournai qui réforma une ancienne coûtume fort gênante pour les habitants, coûtume par suite de laquelle on fermait les portes de la ville tous les dimanches à trois reprises différentes, savoir : de neuf à onze heures du matin ; de midi à une heure, et de deux à quatre heures de relevée.

fants figurent honorablement parmi les graveurs, les sculpteurs et les peintres. Au nombre de ces derniers, il en est un oublié par tous les biographes et qui mérite néanmoins une mention honorable. Trop peu connu dans son propre pays, à peine si son nom figure dans les listes générales des peintres français. *Donvé* naquit à Lille vers 1760 ; quoique fils d'un marchand de farine qui habitait une des places publiques de cette ville, il reçut une éducation assez distinguée qui lui permit, dans sa jeunesse, de fréquenter les jeunes gentilhommes du pays et les officiers de la garnison. Il était bon chanteur, beau joueur, joyeux convive et renommé pour son adresse à jouer à la paume, délassement ordinaire des heureux du siècle dernier. Artiste dans toute la force du terme, le jeune Donvé, après avoir fait à Lille tous les progrès qu'on y pouvait faire en peinture, partit gaîment pour Paris où il devint l'élève et bientôt l'ami intime de *Greuze*, ce peintre de la nature, tant négligé d'abord et si estimé aujourd'hui. Les deux artistes, liés par l'amitié et par la même nature de talent, vécurent longtemps ensemble dans la même mansarde rue J. J. Rousseau, à Paris. Ils y passèrent des jours qu'on ne peut appeler fortunés, puisqu'ils avaient un vêtement pour eux deux et qu'ils manquaient quelquefois du nécessaire pour vivre, mais du moins étaient-ils tous deux jeunes, gais, bien portants et doués d'une philosophie d'artiste qui leur permit d'attendre de plus heureux moments. Donvé aidait son maître et son ami dans l'exécution de ses tableaux ; il posait souvent pour lui et lui épargnait ainsi la dépense d'un modèle. On voit la figure du jeune lillois dans presque toutes les compositions de Greuze ; c'est lui qui représente le *fils maudit* dans un des meilleurs tableaux du peintre sentimental. Ils firent souvent ensemble des pochades qu'ils vendirent pour vivre. Ces essais, donnés à vil prix alors et plus tard lorsque l'école froide et raide de David déprécia ce genre naturel, seraient aujourd'hui payés au poids de l'or par les anglais qui ont remis à la mode le genre de Greuze. Ce peintre gracieux fit le portrait de Donvé, ce qui lui assure l'immortalité. Donvé fit un joli portrait de jeune homme, d'une chaleur de touche remarquable et d'un coloris brillant ; il est appelé *le petit Louis*, agé de 11 ans, et signé des mots : *Donvé fecit* 1786. Ces deux tableaux se trouvent aujourd'hui en la possession de M. *Edouard Donvé*, fils unique du peintre, bijoutier au Palais-Royal, galerie de Nemours. Ce fils, artiste lui-même dans son genre, est connu comme auteur et compositeur de ces spirituelles chansonnettes chantées par *Achard* et *Levassor* sur les théâtres du Palais-Royal et des Variétés. Il a acquis une popularité très-étendue comme poète lyrique.

Pour en revenir à Donvé père, nous devons dire qu'il retourna

à Lille à la fin du siècle dernier, s'y maria, et y jouit d'une réputation de bon peintre et de bon vivant. Il excellait à chanter les chansons de Brûle-Maison en patois lillois, et il était renommé comme inventant de joyeuses mystifications pour éprouver les ingénus trop confiants. Il fit de beaux et nombreux portraits et laissa des tableaux de genre qui ne déshonoreraient aucune galerie. Il mourut à Lille à l'aurore du XIX^e siècle n'ayant pas encore atteint l'âge de 40 ans. Il ne laissa que le fils dont nous venons de parler, trop jeune alors pour avoir connu son père. A. D.

## Le duc d'Havré et les Gardes Wallonnes.

La garde des Rois d'Espagne, depuis le règne de Philippe V, fut composée, outre les quatre compagnies des gardes-du-corps et la compagnie des Hallebardiers, de deux régiments de gardes à pied, composés chacun de trois bataillons de mille hommes. Ces régiments se nommèrent les *Gardes-Espagnoles* et les *Gardes-Wallonnes*. En créant les Gardes-Wallonnes, Philippe V ordonna qu'elles seraient exclusivement recrutées, en officiers et en soldats, parmi les natifs des provinces des Pays-Bas autrefois sous la domination espagnole. Cette condition fut ponctuellement exécutée; aussi n'existe-t-il point de familles de nos provinces qui n'aient compté quelques membres, surtout de leurs cadets, couchés sur les contrôles des gardes Wallonnes. Le premier colonel de ce corps d'élite, qui servait non-seulement à la garde du Roi, mais aussi le premier à l'armée, fut Charles-Joseph de Croy, duc d'Havré etc. etc. etc. Le marquis de Bedmar, gouverneur-général des Pays-Bas pour Philippe V, désigna les familles qui devaient fournir des officiers aux gardes. Ce régiment fit toutes les compagnes d'Espagne qui raffermirent le trône de Philippe V, mais son courageux colonel, ayant été tué, le 20 août 1710, à la bataille de Saragosse, son frère, qui prit également le titre de duc d'Havré, de la même illustre maison de Croy, lui succéda et prit le commandement de ce beau corps. *Uno avulso, non deficit alter.*

Après la bataille de Ramillies, lorsque les Alliés s'emparèrent de la Flandre, ils rappelèrent, par une proclamation, tous les officiers au service intérieur de l'Espagne; aucun d'eux ne quitta les gardes Wallonnes. C'est ce que fit énergiquement valoir, dans un mémoire au Roi, le duc d'Havré, quand, à la fin du règne de Philippe V, l'intrigue chercha à faire licencier les gardes Wallonnes. Le colonel d'Havré mit sous les yeux du Roi la longue énumération des services rendus par les Wallons dans l'armée espagnole et il démontra quelle part ils eurent à la consolidation

de son trône. Philippe V fut frappé des représentations de son colonel des gardes; les Wallons furent conservés et se sont maintenus à travers les intrigues de cour et l'envie nationale. Le mémoire du duc d'Havré, monument de respectueuse énergie d'un serviteur envers son maître, a été publié par le marquis de Marcillac en 1805.

Charles III, le plus grand roi de la monarchie espagnole, avait la plus grande confiance dans ses gardes Wallonnes. S'éloignant de Madrid révolté contre le ministre Squilace, il arrive sans gardes au château d'Aranjuez. S'étant mis aux fenêtres, son inquiétude redouble en voyant briller des armes dans un tourbillon de poussière : il s'imagine que le peuple de Madrid le poursuit, et dès lors il ordonne son départ. Lorsqu'un officier qui avait été reconnaître le corps en marche revient annoncer que ces troupes sont les régiments des gardes : « Qu'on me débotte, » dit le Roi, je suis tranquille, mes gardes arrivent; je vais me » reposer. » Un bataillon des gardes Wallonnes avait fait sept lieues d'Espagne en trois heures, et les lieux d'Espagne sont encore plus longues que celles de Brabant; qu'on juge de leur ardeur!

A. D.

## Law à Valenciennes.

Réné-Louis de Voyer de Paulmy, marquis d'Argenson, maître des requêtes et conseiller d'Etat, obtint l'Intendance du Hainaut et du Cambrésis le 7 janvier 1720. Ce gouvernement venait d'être augmenté de l'Intendance de Maubeuge, d'abord unie à celle de Lille en 1706, mais détachée ensuite en 1718 de cette dernière, pour être jointe à celle de Valenciennes. Le marquis d'Argenson n'avait que 25 ans lorsqu'il fut promu à ce poste important : il est vrai qu'il était fils aîné du Garde-des-Sceaux et frère du ministre de la guerre! Malgré son jeune âge il se conduisit avec énergie dans son gouvernement. C'était le temps le plus orageux du *Système de Law*, dont les secousses agitaient autant les provinces que la capitale. Il parvint à calmer plusieurs émeutes occasionnées tant parmi le peuple que parmi la troupe, par la cherté des grains et par les opérations désastreuses du financier malencontreux qui minait la fortune de la France.

Lorsque Law, ne pouvant résister à l'indignation publique et aux attaques réitérées du Parlement, prit le parti de sortir précipitamment du royaume, il passa par Valenciennes. Le marquis d'Argenson, fils aîné du Garde-des-Sceaux qui avait toujours été opposé au *Système*, crut de son devoir de faire main-basse sur l'ex contrôleur général fuyant avec une large part des dépouilles

de ses dupes. Il s'y prit assez adroitement pour l'arrêter sans lui donner d'abord soupçon de ses desseins. Il courut à la poste, et lui dit que l'ancien contrôleur-général ne pouvait passer dans le lieu de résidence du fils de son collègue sans s'y arrêter et lui donner quelques moments; qu'il voulait lui faire connaître les beautés de Valenciennes et lui offrir à souper, et que d'ailleurs il ne lui laisserait point donner de chevaux de poste pour continuer sa route. On dit que Law feignit de prendre toutes ces avances pour de la politesse, mais qu'il soupçonna parfaitement où ces blandices pouvaient le mener. En même temps qu'il emmenait l'ex-contrôleur-général à l'Intendance, le marquis d'Argenson expédiait un courrier au gouvernement annonçant la capture qu'il venait de faire à la frontière. Quarante-huit heures se passèrent à Valenciennes en fêtes et en réceptions pour occuper et étourdir le rusé écossais; enfin le courrier revient de Paris apportant l'ordre du Régent de laisser partir Law et sa désapprobation de ce qu'on l'avait retenu. Le voyageur continua sa route jusqu'à Bruxelles où il s'arrêta plusieurs semaines se flattant vainement d'être bientôt rappelé. Quant à l'Intendant de Valenciennes, qui avait été frappé du départ imprévu d'un homme ayant dans ses mains toutes les richesses de l'état et dont l'évasion pouvait avoir des suites funestes, il eut la chance contraire à celle de son père : le Garde-des-Sceaux fit la faute de remettre au lendemain l'exécution de l'ordre d'arrêter Law et de l'enfermer à la Bastille, ce qui lui valut sa disgrâce; et son fils déplût au Régent pour l'avoir arrêté trop tôt à Valenciennes lorsqu'il fuyait avec un passeport, et, disent quelques-uns, dans la propre voiture et avec la livrée du duc d'Orléans. — Le séjour de Law à Valenciennes est placé par Duclos (*Mémoires secrets*) au mois de décembre 1720. A. D.

## Bulle de Grégoire XIII.

Quand on pense à tous les efforts et à tous les moyens employés par le gouvernement espagnol, le plus puissant état de l'Europe au XVI^e siècle, pour retenir les provinces des Pays-Bas en sa puissance, on s'étonne que la Réforme ait pu se maintenir en Hollande et que l'émancipation des Provinces-Unies ait pu avoir lieu. Tant l'amour de la liberté a de puissance, tant la haine du joug étranger donne de force aux nations les plus faibles!

Au nombre des moyens utilisés pour pousser les Espagnols à se ruer sur les Pays-Bas pour le plus grand profit de Philippe II, nous devons signaler une bulle de Grégoire XIII, de 1578, qui accorde indulgence plénière et rémission de tous péchés aux espagnols qui iront en Flandre, sous l'étendart de Don Juan d'Au-

triche, prêter leur bras à la cause espagnole. Une telle proclamation a dû faire un effet prodigieux sur le peuple ibérien : ne nous étonnons donc pas si tant de cruautés eurent lieu alors dans les provinces flamandes ; le pardon était accordé d'avance pour les méfaits passés et pour tous ceux qu'on aurait commis à l'heure de la mort. Voici la copie littérale de cette lettre encyclique du Pape dont nous possédons un placart original, en espagnol et en français ; nous ne publions que la partie française.

GRÉGOIRE PAPE, XIII.

ETERNEL *salut et Apostolique benediction. A tous fideles Chrestiens, qui sont allez, ou qui auec le temps iront à la guerre aux quartiers de Flandres, en l'armée de nostre treschier filz Philippes Roy Catholique des Espagnes, dessoubs l'estendart de nostre aimé filz et illustre Seigneur Don Iuan d'Austrice.*

NOVS *desirans le salut des ames de tous fideles Chrestiens, concedons volontairement les moyens par lesquels vous pouuez (auec l'aide de Dieu) meriter le salut de vos ames, et la paix et tranquillite de vos consciences : et pourtant nous confiants de la misericorde de Dieu tout puissant, et de l'auctorité des bienheureus Apostres sainct Pierre et sainct Paul, concedons misericordieusement, auec auctorité Apostolique, par ces presentes lettres, et donnons liberalement de par le Seigneur, tant oudit Don Juan d'Austria, Capitaine general de la gendarmerie, cōme a tous vous autres susdicts, et a chascun de vous pour soy, incontinent que les presentes viendront à vostre cognoissance, qu'au iour que vous et chascun de vous eslirez, estant confessé et communié, gaigniez plaine indulgence et remission de tous vos pechez en l'article de la mort. Et voulons que les presentes lettres vous seruent une fois pour le susdit effect en la vie, comme dict est, et une autrefois seulement en l'article de la mort. Donnees à Rome, à St.-Pierre, scellees auec le scel du Pescheur, le xviij de Januier 1578, l'an vj. de nostre Pontificat. Signé :* CŒSA. GLORIERIUS. A. D.

## Les Canonniers Lillois.

On croit généralement qu'il n'y a des canonniers à Lille que depuis 1483 : c'est une erreur. Cette date est bien celle de l'érection officielle de la *confrérie Sainte-Barbe*, mais le corps existait bien longtemps auparavant.

D'abord, cette date de 1483 fixe si peu l'origine du corps des canonniers, qu'en 1482, le 14 mai, *les compagnons canonniers* SERMENTÉS présentaient une requête pour obtenir *un nouvel en-*

*tertenement*. Dans cette vue, ils rappellent *les services qu'ils ont rendus autrefois*. Et le magistrat leur accorde 40 *s. de Flandre et un paleteau*. Deux mois après, ils demandaient qu'à l'exemple des villes voisines, Douai et Valenciennes, on reconnût solennellement leur *confrérie*.

Il y avait déjà longtemps que l'usage de la poudre était familier aux Lillois, puisque nous voyons, en 1475, un sieur *Lebarre* chargé *d'entretenir et de conduire l'artillerie de la ville*. L'année précédente (1474) le Magistrat avait résolu de « *faire* 6 *arbalestriers et autant* D'HARQUEBUSIERS *pour la sûreté de la ville*. » En 1466 une ordonnance réglait que « *les arbalestriers et les* CULEVERINIERS *se paieraient de deux ans en deux ans pendant six ans*. » En 1452 les échevins ordonnaient « *de placer sur les* remparts les *veuglares* ET CANONS *appartenant à la ville* » et un mois après ils veulent que « *les* VIEUX *canons hors de service soient vendus et remplacés par des neufs* » Il y avait donc un temps considérable qu'on faisait, à Lille, usage du canon. Et, en effet, nous voyons qu'en 1418, Lille prêta au sire de Lannoy 25 *pièces de canon*.

Les villes voisines et moins importantes que la nôtre avaient déjà de l'artillerie. En 1402 Courtrai payait 14 ls. 16 s. à un ouvrier qui en avait arrangé treize pièces. Vingt ans auparavant les Gantois avaient une artillerie si nombreuse qu'ils en chargeaient 200 *charriots*. C'était de petits *ribaudequins* portés sur deux roues comme une brouette et que deux hommes pouvaient manœuvrer. Le compte de 1385 porte « *7 canons et plusieurs quarreaux qui y appartiennent, un tonneau plein de salpêtre et un autre de caudes trippes*. » Aux comptes de notre ville pour l'année 1380 on mentionne que *l'on acheta deux canons pour le château ;* et à une époque plus reculée encore, en 1348, nous trouvons l'achat d'un canon et de la poudre pour l'essayer. Voici cet article : « Pour un canon dont on giète garos (dont on jette carreaux) acaté iij escus (acheté 3 écus) valent lxij s.... » (72 sous).

« Item pour poudre dont on essaya che canon et pour ij (2) garos et le façon vj (6) s. viy (8) deniers. »

Nous pouvons donc reculer de 155 ans l'institution réelle des canonniers à Lille, et ce corps peut dire qu'il compte 500 ans d'existence.

Dès le milieu du 15e siècle nos canonniers se rendaient utiles à la cité. Leur supplique de 1482 rappelle leurs *services d'autrefois*. Cinq ans après leur institution officielle, on les voit employés par le gouverneur pour « *l'aider à purger le pays de ses mauvais garnements*. » C'est par les soins de ces artilleurs que furent

construits les premiers hangards sous lesquels on abrita les pièces pour les soustraire à l'influence des saisons.

Nous ne savons à quoi rapporterune circonstance particulière que nous révèle une lettre du Pape Léon X, qui écrivait au Magistrat de Lille, pour l'engager à favoriser une *confrérie de Sainte-Barbe* existant à Saint-Etienne. Etait-il là question des *canonniers ?*

Quoi qu'il en soit, Charles-Quint, en marque de son impériale protection, leur accorda 50 florins carolus d'or à *l'avancement* d'une maison qu'on devait leur bâtir. C'est en 1558 que l'hôtel de la rue des Malades fut acheté pareux. On y voit aujourd'hui dans la façade un certain nombre de boulets incrustés et accompagnés d'inscriptions qui rappellent les années de quelques-uns des siéges de Lille.

Les canonniers prêtaient alors serment *au roi et à la ville*. Une fois engagés, ils l'étaient pour toute leur vie et rien ne pouvait les délier. On trouve des exemples de canonniers Lillois incorporés dans les régiments royaux et qui, réclamés par le Magistrat, virent rompre leur second engagement et furent restitués à la compagnie. En 1527, six canonniers s'étaient aussi engagés à servir un prince étranger ; le Rewart leur fit défense de s'y rendre *sous peine de bannissement perpétuel eux, leurs femmes et leurs enfants*. C'était une conséquence de l'unité de la commune.

Outre leur hôtel, les canonniers possédaient (en 1557) un moulin à poudre, un grand terrain pour leurs manœuvres dont ils aliénèrent une partie (en 1685) contre deux maisons situées *Cour-Château*. Une autre partie en fut supprimée (1756) lors de la construction de la caserne des Malades. On leur alloua pour ceci une indemnité de 1,500 l. A la révolution de 1792 le district s'empara des biens de la compagnie qui avait été supprimée. On ne lui laissa pas même les deux pièces de canon que le duc du Maine lui avait données comme marque d'honneur (1714). Les canonniers durent aller déposer, à la mairie, les drapeaux dont ils étaient restés nantis jusques-là.

Le décret qui supprima la compagnie des canonniers les incorpora à la garde nationale. A peine cette mesure était-elle exécutée que l'on faisait des vœux pour le rétablissement de l'ancien ordre. En ce temps-là chaque bataillon de la milice bourgeoise avait des canonniers, des grenadiers, des chasseurs.

Lorsqu'en 1803, le Premier Consul eut mis l'ordre dans les affaires, il reconstitua les canonniers et décréta qu'une maison leur serait rendue pour celle qui leur avait été prise. Il leur donna aussi deux pièces de canon d'honneur avec l'inscription que chacun connaît.

La maison des Urbanistes leur fut donc adjugée. Le 9 mai 1805, la première pierre de l'hôtel fut posée et l'inscription suivante, qui probablement n'a pas été soumise à l'examen de l'Académie, fut scellée et posée sous la colonne de droite en entrant : « C. Dieudonné, préfet du Nord, *représenté* par indisposition par J. Bottin, secrétaire-général de la préfecture, a posé la première pierre de cet édifice élevé à la reconnaissance *qu'ont* les canonniers impériaux sédentaires de Lille a S. M. l'empereur Napoléon Ier. » Le procès-verbal de la prise de possession est du 5 janvier 1807.

Le génie réclama à diverses reprises des portions du terrain concédé aux canonniers et ils eurent de nombreuses contestations à cet égard.

Les canonniers sont possesseurs de plusieurs tableaux estimés. Ils en ont fait hommage à l'église St-Maurice.

Dans la cour de leur hôtel, outre les pièces d'honneur, ils ont un mortier autrichien dont la culasse a été crevée par un projectile parti de nos remparts.

Dès l'époque de son établissement la *confrérie Sainte-Barbe* s'exerçait au tir un jour par semaine ; on avait choisi le dimanche, et Philippe II, ainsi que ses successeurs, accordaient aux *confrères* 4 lots de vin blanc. Trois pièces étaient consacrées aux manœuvres. En 1717, le Grand-Maître d'artillerie de France leur en donna deux. En l'an V ils en avaient six.

Le nombre des canonniers varia souvent : en 1483, il avait été fixé à 50. Quatre ans après, il fut porté à 40. On ne tarda pas à sentir que c'était insuffisant, et 25 ans après on l'éleva au double. En 1570, la compagnie avait cent membres. En 1648, cent cinquante. Lors de leur réorganisation en deux compagnies, chacune d'elles avait 120 hommes. En 1814, on alla jusqu'à 137 par compagnie ou 274 en tout. Une troisième compagnie auxiliaire y fut ajoutée temporairement. En 1832, le corps fut composé de 306 hommes *habitant la ville* et non les faubourgs. Il recevait alors 2,000 francs de subside annuel que lui votait la municipalité.

La défense de la cité : tel était le but de l'organisation primitive. Mais les canonniers se portèrent spontanément au dehors, toutes les fois que le bien public l'exigea ; ils contribuèrent souvent aussi par leur belle tenue à l'éclat des fêtes publiques.

V. Derode.

## Organisation du Royal-Bonbon.

### 1790.

Un sieur de Bois-Ragon, chevalier de St.-Louis, et qui depuis

la suppression des titres n'était plus que Jean Chevalleau, avait formé à Lille, une réunion de jeunes enfans de 7 à 14 ans, qu'il avait disciplinés à l'instar des régiments de ligne, et dont il avait formé une compagnie qu'il nomma d'abord l'*Espérance*, mais que de mauvais plaisants désignèrent bientôt du sobriquet de *Royal-Bonbon*.

Le dimanche 22 juillet 1790, M Bécu, curé de St.-Etienne, bénit leur drapeau et leur adressa une allocution que nous croyons devoir reproduire comme un spécimen des doctrines du temps.

« Vous êtes aujourd'hui rassemblés dans le temple, chers enfants, pour consacrer au Dieu de vos pères ce drapeau, signe de ralliement et symbole d'union fraternelle. Un tel hommage offert à la divinité par vos cœurs innocents et purs, et une démarche aussi louable dictée par la vertu et le patriotisme naissant, est d'un présage heureux. Elle annonce en vous de grandes dispositions ; elle garantit votre attachement à la religion et votre dévouement à la patrie ; n'oubliez jamais que la religion est la base du civisme, et que tout homme vraiment religieux est nécessairement bon citoyen. Vous serez constamment fidèles à la nation, à la loi et au Roi. *La nation*, ce sont tous les français composant le plus bel empire du monde. *La loi*, c'est l'expression de la volonté générale, vous vous y conformerez et vous vous y soumettrez dans tous les temps, persuadés que sans loi, sans ordre, aucune nation ne peut être heureuse et ne peut subsister long-temps. *Le Roi*, c'est le préposé au maintien et à l'exécution de la loi ; c'est le chef de la nation ; personne inviolable et sacrée que vous devez respecter, à qui vous devez obéir.

« Vous serez plus heureux que vos pères, jeunes enfants, vous ne serez plus, comme ils l'ont été, sous le joug de l'esclavage ; vous ne serez pas le jouet des caprices bizarres d'un pouvoir arbitraire, mais vous jouirez des fruits d'une sage constitution, ouvrage immortel de vos dignes représentants ; vous serez gouvernés par des lois fondées sur les imprescriptibles droits de l'homme.

» Aimables enfants, chérissez votre patrie jusqu'à votre dernier soupir, elle ne vous sera pas ingrate, si vous vous rendez toujours digne d'elle, si vous l'honorez par vos talents et vos vertus ; c'est surtout l'amour de la patrie qui les fait éclore : On peut la servir de différentes manières, selon sa position et son état. A l'âge où vous êtes, jeunes citoyens, vous avez besoin de guide et d'appui, soyez respectueusement soumis. comme vous le devez, à vos parents, à vos maîtres. Ils développeront en vous les facultés et les dons que vous aurez reçus de la nature et les dirigeront avec bonheur. »

M. Jacquart, vicaire, célébra alors la messe, un orchestre de jeunes musiciens y exécuta des symphonies et des morceaux de chant. La foule qui entourait ces enfants et où se pressaient leurs pères et mères, se retira pleine d'émotion ; dans les esprits, Dieu et la Patrie n'étaient pas encore des mots incompatibles.

Au sortir de cette cérémonie, le chef et l'instituteur de cette petite troupe leur fit signer une adresse à l'Assemblée Nationale ; elle était conçue en ces termes :

« Lorsque nos parents et nos maîtres nous vantent sans cesse la sagesse de vos décrets ; lorsque de toute part nous entendons applaudir à votre immortel ouvrage ; lorsque toute la France vous comble de bénédiction, nos cœurs pourraient-ils rester insensibles ? Non, messieurs ! la reconnaissance, le respect et l'admiration sont de tout âge. Ces sentiments que vous inspirez à tous les français, nous les partageons bien vivement. Puissions-nous les exprimer avec autant d'énergie que nous le sentons ! Les droits de l'homme que vous avez proclamés par vos décrets, sont déjà gravés dans notre mémoire en traits ineffaçables. Il n'est pas difficile de s'inculquer dans l'esprit des connaissances aussi simples et aussi naturelles, et nous concevons aisément que si vos lois ont pour base ces principes sacrés, elles ne peuvent manquer de rendre heureux ceux qui seront soumis à leur empire.

« Nous venons de consacrer à l'Eternel notre drapeau. Il sera toujours l'emblême et le gage de notre dévouement à la patrie ; nous venons de promettre au pied de l'autel d'être fidèles à la nation, à la loi et au Roi. Ce serment, qu'on ne peut exiger de notre âge, est l'expression libre et sincère de nos sentiments, nous n'en professerons jamais d'autres, nous vivrons pour la patrie et nos derniers soupirs seront encore pour elle. »

*Cette adresse était signée* : Narcisse Beisstère (9 *ans*), Hippolyte Danglier (10 *ans*), Louis Sta (14 *ans*), Carolus Cousin (11 *ans*), Théophile La Chapelle (11 *ans*), Sébastien La Chapelle (9 *ans*), César La Chapelle (8 *ans*), Roger Cotteau (10 *ans*), Const.-Alb. Duverdin (9 *ans*), Edouard Chailly (12 *ans*), Aimable Flament (12 *ans*), Louis Mottez (12 *ans*) Louis Desruelle (12 *ans*), Aug. Dengremont (14 *ans*), Nicolas Delafontaine (11 *ans*), Ch. Delafontaine (9 *ans*), Ed.-Jos. Guyot (9 *ans*), Benjamin Godfernaux (7 *ans*), Dominique Rouzé (13 ans), Louis Virnot (9 *ans*), Henri Montaigne (10 ans), Louis Montaigne (9 *ans*), François Maquet (9 *ans*), Arnould Maquet (7 *ans*), Anselme-Franc. Gentil (12 *ans*), J.-Bapt. Crespelle (9 *ans*), Aug. Lambert (13 *ans*), J.-Bapt. Dewarlez (12 *ans*), Auguste Catteau (9 *ans*), J.-Bapt Delerue (12 *ans*), Auguste Delerue (9 *ans*), Jean-Bapt. Savary (9 *ans*) Benoît Delannoy (7 *ans*), Henri Delespaul (8 *ans*), Ign.-Tém. Beaumont (11

ans), J.-Bapt LEFEBVRE (14 *ans*), Louis DELANOY (9 *ans*), Eustache WELCOMME (9 *ans*), Aug. LESTIENNE (15 *ans*), J.-Bapt. CAPRON (10 *ans*), J.-Bapt. BECQUART (11 *ans*), Louis BÉCU (12 *ans*), César RENARD (10 *ans*), Louis BRAME (10 *ans*), Auguste GAHIDE (8 *ans*), L. BÉNAZET (10 *ans*), Franç. VERNIER (9 *ans*), Louis VALENTINO (9 *ans*), Edmond MATHIEU (9 *ans*), Edouard MATHIEU (8 *ans*) L. DE GORGUE (10 *ans*), Walderic BELUE (12 *ans*), Etienne CAPRON-LÉDEREIN (9 *ans*), Phil. BRISSY (9 *ans*), Henri PICART (11 ans), Stanislas PICARD, Pierre PICARD (9 *ans*), Constant DELACROIX (10 *ans*), François DEROUSSEAUX, etc.

(*Extrait de l'*HISTOIRE DE LILLE *de M.* V. DERODE.)

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

167. — FIDÈLE DELCROIX, sa vie et ses ouvrages; par *André Le Glay*. Cambrai, P. Levêque, février 1844, in-12, 99 pp.

Livre écrit avec le cœur; il n'a qu'un défaut, celui d'être trop court. Espérons que l'auteur, qui possède les confidences, la correspondance, les notes et les mémoires du trop regrettable *Fidèle Delcroix*, donnera quelque jour une nouvelle édition de cet ouvrage dans laquelle il se montrera moins discret. Nous lui rappellerons sa propre épigraphe : « Parlons de lui, et parlons-en tout à notre aise. » A. D.

168. — LA BELGIQUE MONUMENTALE, *historique et pittoresque*, par MM. *A. Baron*, *H. G. Moke*, *A. Van Hasselt*, *Juste*, *Victor Joly*, *Gaussoin*, *Eugène Robin*, etc. Vignettes d'après les dessins de MM. *Wappers*, *de Keyzer*, *Madou*, *H. Hendrickx*, *Lauters*, *Vanderhecht*, *Stroobant*, *Carolus*, *Hamman*, *Ghemar*, *Stingeneyer*, *Ruyten*, etc. Gravés par MM. Henry et William Brown; Andrew Best et Leloir, etc. Bruxelles, A. Jamar et Ch. Hen, éditeurs, 1844, 2 vol. gr. in-8°, fig. — SITES ET MONUMENTS recueillis en Belgique, publiés par *Lauters* et *Ghemar*, gr. in-8°. 25 pl.

Nous avons annoncé la publication de la première partie de la *Belgique monumentale*, (voyez *Bulletin Bibliographique* des *Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du midi de la Belgique*, nouvelle série, tome IV, p. 38 et n° 134) et nous avons fait franchement l'éloge de cette entreprise; aujourd'hui qu'elle est entièrement terminée, nous n'avons rien à rabattre de la bonne opinion que nous en avions conçue... quant aux hommes distingués qui ont concouru par leur talent à cette œuvre brillante; mais nous devons dire toute la vérité aux éditeurs, dans leur propre intérêt d'abord, et dans l'intérêt général de tous les éditeurs d'œuvres nationales en Belgique.

La *Belgique monumentale* paraissait par livraisons; les premières livraisons étaient largement fournies de grandes planches, de texte, et même de planches coloriés. Les souscripteurs furent bien alléchés et donnèrent en masse; jamais entreprise d'un intérêt local ne fut mieux accueillie. La publication avançait, tout le monde était engagé dans la souscription,

on s'aperçut bientôt que les livraisons étaient moins fournies de grandes planches et que les planches coloriées avaient totalement disparu. C'est qu'on réservait pour l'avenir une petite surprise aux souscripteurs.

En effet, vers la fin de l'entreprise on leur proposa de souscrire à un supplément de gravures, qui pouvaient fort bien s'adapter à la Belgique Monumentale, avec laquelle on *aurait soin* de ne pas faire de double emploi; supplément composé de vingt-cinq grandes gravures au prix de 25 ou 30 centimes l'une, sous le titre engageant de *Sites et monuments recueillis en Belgique*. Or, les sites et monuments ne se composaient que des économies faites dans les livraisons de la Belgique Monumentale à partir des deux derniers tiers de l'ouvrage. Seulement cette économie faite par l'éditeur coute 5 à 6 francs au souscripteur, parcesque son ouvrage ne serait pas complet s'il n'achetait pas ces gravures dont l'indication se trouve même mentionnée dans la table générale des figures de la *Belgique monumentale*, avec le chiffre de la page en regard de laquelle chacune d'elles doit être placée.

Nous devions signaler cette tactique, qui, si elle n'est pas une fraude justiciable des tribunaux, est du moins un tort réel fait au commerce de la librairie en général. Car, que les éditeurs le sache bien, la gent des souscripteurs n'est plus taillable et corvéable à merci; une fois prise, elle ne retourne plus au piège, et la défiance ne la quitte plus même quand elle traite avec les éditeurs les plus loyaux et les plus consciencieux. MM. Jamar et Hen porteront dans l'avenir la peine de leur petite malice, que nous publions ici pour qu'elle ne soit pas imitée par d'autres, car ce serait là le moyen de détruire par la base tout le commerce de la librairie scientifique et historique de la Belgique, la seule nationale, celle enfin qui s'est préservée jusqu'ici du souffle impur de la contrefaçon.

A. D.

**169. Notre frontière du nord-ouest. Excursions pendant les vacances (août 1843), par *L. Jottrand*, Bruxelles, Wouters et Cie. 1843. In-12. 228 pp.**

*Frontière du Nord-Ouest!* l'auteur, datant de Bruxelles, a-t-il voulu faire une facétie, ou sa rose des vents a-t-elle tourné avec le soleil? Nous pensions aller avec lui à Flessingue ou Middelbourg et il nous mène à Lille et à Arras. Mais enfin, laissons là l'enseigne du logis et entrons dans la maison. Nous voyons, dès le début, que le maître de céans est un flamand pur-sang qui descend peut-être de ce savant médecin anversois du xvie siècle, *Jean Van Gorp*, lequel fit un in-folio énorme pour prouver que la langue parlée au paradis terrestre par Adam et Eve était le pur *thiois*. M. Jottrand rapporte volontiers tout au flamand et à la Flandre. Il s'étonne naïvement qu'en entrant en France par l'arrondissement de Dunkerque de jeunes paysans arrêtés à la porte d'un cabaret raillent et plaisantent en flamand: et depuis deux heures, s'écrie-t-il, nous voyageons en France! Là-dessus il se demande s'il n'y aurait pas lieu de réclamer de la France ces provinces pour les joindre à la Belgique. L'auteur, qui ne paraît pas avoir beaucoup voyagé, même par la pensée et la lecture, s'étonne de tout: visitant la Flandre *flamingante*, ou la Flandre maritime française, il se récrie puérilement

sur ce qu'il voit des mêmes bien flamands écrits sur les enseignes. Nous ne pensons pas que jamais étonnement ait pris aux parisiens entrant à Mons et entendant parler français, se promenant à Bruxelles et y voyant des librairies françaises et des livres du pays, même de ceux de M. Jottrand, écrits dans la langue dont se servit Corneille, avec cette différence toutefois que les auteurs du siècle de Louis XIV ne se servaient pas de quelques mots à l'usage particulier de M. Jottrand, tels que *se découcher*, pour sortir du lit; *le convenu*, pour une chose de convention; *individuer* des faits, pour les prendre un à un; un *vase* de cathédrale, pour un vaisseau, une nef d'église, etc.

Après la langue flamande ce à quoi tient le plus notre voyageur en vacances, c'est au tabac. Ces deux sujets sont consanguins. La régie ne va pas plus à M. Jottrand qu'à beaucoup d'autres qui ne font pas de livres là-dessus. Partout il s'inquiète et du prix et de la qualité des cigares. A chaque chapitre de son voyage il a un petit coin où il s'occupe de sa pipe, comme dans chaque convoi du chemin de fer belge on a ménagé un wagon-tabagie pour les fumeurs.

M. Jottrand visite peu les monuments, les bibliothèques publiques des villes qu'il parcourt; il ne visite nullement les hommes : sa manière de juger une province est d'assister à une audience de police correctionnele. De cette façon, il peut se dispenser de voir Paris; avec un abonnement à la *Gazette des Tribunaux* et la lecture des articles de la 6e chambre, son tour est fait. Il paraît n'avoir, ni avant ni après son voyage, eu aucune donnée sur l'histoire du pays qu'il visite : il établit des hypothèses burlesques, il reste peu conséquent avec lui-même, il commet des anachronismes frappants. Ainsi, il croit que la fondation de l'abbaye de St-Waast d'Arras, dont les bâtiments sont du siècle dernier, dit-il, pourrait bien être d'une date antérieure à Louis XV; l'abbaye de St-Waast, fondée au VIIe siècle, comparée avec le siècle de Louis XV! Décidément M. Jotrand était en vacances et n'avait que le désir de s'amuser..... en écolier, et de fumer sur les impériales.

L'auteur voyage sans lettres de recommandation : si on lui offre de le présenter à quelque français honorable dans les villes qu'il parcourt du Nord et du Pas-de-Calais, il refuse sous prétexte d'avoir fait le vœu en partant, de ne s'exposer à l'influence d'aucun homme considérable. dans l'examen qu'il veut faire des choses qu'il vient visiter. Il tient parole et ne se laisse influencer par aucun homme considérable, mais il juge l'esprit public et la politique de la nation française, par les commis-voyageurs qu'il rencontre en diligence et aux tables d'hôte. Voilà une nation bien jugée! Heureusement qu'elle peut en appeler. M. Jottrand parcourt ainsi fort lestement toutes les villes principales du Nord de la France; il émet ses impressions de voyage, qui, après tout ne sont guères que des articles de doctrine politique écrits avec la collaboration de gens mal renseignés. Il conclut sérieusement que dans l'hypothèse d'un bouleversement quelconque, c'est la France qu'il faudrait réunir à la Belgique et non pas la Belgique à la France. Nous, nous dirons : soyons réciproquement réunis par la langue, par l'intelligence, par les souvenirs glorieux venant des mêmes annales, par l'émulation dans le progrès, par la conquête de la civilisation, mais bornons nous à celle-là.

A. D.

170. — Histoire des Belges, à la fin du dix-huitième siècle, avec une introduction contenant la partie diplomatique de cette histoire, pendant les règnes de Charles VI et de Marie-Thérèse. Par *Ad. Borgnet*, professeur à l'université de Liége, membr. corr. de l'Acad. roy. de Bruxelles. *Bruxelles*, A. *Van Dale*, 1844. 2 vol. in-8°.

M. Borgnet a publié, il y a dix ans, des *Lettres sur la Révolution brabançonne;* depuis lors, M. Vande Spiegel donna le *Résumé des négociations qui accompagnèrent la révolution des Pays-Bas autrichiens*, Amsterdam, 1841, in-8°; M. Legrand fit paraître l'*Essai historique* sur *la Révolution brabançonne*, Bruxelles, 1843, in-8° et enfin M. Gérard produisit *Mémoires et documents pour servir à la Révolution brabançonne*. Brux. 1842-43, 2 vol. in-8°. Si l'on excepte quelques pages de Dewez, une savante introduction de M. de Gerlache dans son *Histoire du Royaume des Pays-Bas*, plusieurs chapitres de l'abbé Janssens (*Histoire des Pays-Bas*) et huit articles de M. Coomans aîné, publiés dans la revue de Bruxelles 1840-41 sous le titre: *Episodes de la Révolution brabançonne;* si l'on excepte, disons-nous, les productions que nous venons de citer, il n'a point été publié d'ouvrage spécial, raisonné, étendu, sur la fameuse Révolution brabançonne qui tient une place si importante dans l'histoire de la Belgique au siècle dernier. Avant les premières lettres de M. Borgnet, il fallait aller étudier cette époque dans cette mer de brochures du temps dans laquelle on se noyait aussitôt qu'on y mettait la main. Il faut donc savoir gré à cet écrivain d'avoir, pendant de longues années, épluché ce qu'il savait de vrai, de pur, de réel, d'historique enfin, dans ce chaos de pièces, si différentes les unes des autres, si empreintes d'esprit de parti, de fanatisme et d'erreurs.

L'auteur a l'intention de compléter son œuvre et d'en faire une *Histoire des Belges pendant le dix-huitième siècle;* pour cela, il devra compléter l'histoire des règnes de Charles VI et de Marie-Thérèse; en attendant, il a tracé un tableau concis de la partie diplomatique de ces deux règnes pour arriver à celui de Joseph II qu'il traite en détail. Son histoire de la Révolution brabançonne est suivie de celle de la première entrée des Français en Belgique, du séjour de Dumouriez dans ces provinces, de la retraite de ce général, de la réaction autrichienne, du retour des armées de la République, de la formation des départements de la Belgique et de sa réunion à la France. C'est là que s'arrête l'auteur. C'est là qu'il devait s'arrêter. A dater de ce jour jusques vingt ans plus tard, ce pays n'eut plus d'histoire: il était fondu comme tant d'autres dans le nouvel Empire d'Occident.

Le style de M. Borgnet est clair et sans prétention. L'arrangement de ses matériaux est méthodique et convenable. Il renvoie dans de nombreuses notes les éclaircissements et les citations que son plan exigeait. La fin de chaque volume contient des pièces justificatives essentielles. En somme, l'auteur a comblé une lacune qui existait en Belgique: on lui saura gré de ses efforts des deux côtés de la frontière.

A. D.

171. — Mémoires de la Société Royale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. Année 1842. *Lille, L. Danel*, 1843. in-8°. 525 pp. et planches d'hist. naturelle.

Ce volume est riche de science, mais l'histoire et la littérature qui forment les spécialités de notre revue n'y tiennent aucune place. Nous nous abstiendrons donc, nous indignes, d'en faire l'analyse détaillée, et nous nous contenterons pour cette fois, de signaler ici les noms de MM. le docteur *Maizière, Delezenne* et *Peuvion* qui y ont inséré des mémoires sur la physique et l'astronomie; ceux de MM. *Desmazières, Matel* et *Macquart* qui ont fourni un louable contingent en botanique et histoire naturelle; et enfin ceux de MM. *Cazeneuve*, *Bachy* et *Willaugnier* qui ont enrichi ce volume de la partie agricole, que la Société royale de Lille ne manque jamais de considérer comme un des principaux buts de son organisation. A. D.

172. — Mémoires de la Société des antiquaires de la Picardie, tome VI, avec un atlas de 16 planches lithographiées. *Amiens, Duval* et *Herment*. 1843. in-8°. 518 pp.

Nous l'avons déjà dit la Société des antiquaires de la Picardie est une de celles qui méritent le mieux la sympathie des amis des sciences historiques. Ses travaux sont continus, ses publications sont utiles et savantes et la recherche que le public en fait prouve assez leur valeur. Le volume que nous annonçons est rempli de matériaux du plus haut mérite. Leur énumération seule donnera une idée de l'intérêt qui s'y rattache. Le volume s'ouvre par deux rapports, l'un de M. *Garnier*, secrétaire-perpétuel, sur les travaux de la Société pendant l'année 1841-42; l'autre, de M. *Ch. Dufour*, sur l'accroissement du musée des antiquaires depuis juillet 1840 jusqu'en juillet 1842. Ces deux pièces, quoique concises, sont nourries de faits, présentés avec méthode, clarté et science. Vient ensuite un rapport au préfet de la Somme sur l'état du portail de la *Vierge-dorée* de la cathédrale d'Amiens, et sur les restaurations à y faire, par les abbés *Jourdain* et *Duval*. Ce rapport très-consciencieux est enrichi de deux planches contenues dans l'atlas séparé. Il serait à désirer que toutes les restaurations de monuments que l'autorité fait exécuter, fussent précédées d'études aussi bien faites. Nous voyons ensuite une notice sur quelques circonstances de la vie de *St.-Geoffroy*, par M. Guérard; un rapport sur le concours de 1842, par le savant docteur *Rigollot* et des *Etudes archéologiques* fort étendues sur les monuments religieux de la Picardie, et particulièrement sur les caractères architectoniques qui doivent servir à faire distinguer ces monuments du V<sup>e</sup> au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. Ce mémoire, dû à M. Em. *Woillez*, a été couronné par la Société en 1842 et méritait cette honorable distinction. Il est enrichi de détails très délicatement dessinés et compris dans l'atlas joint à ce 6<sup>e</sup>. volume. Ce recueil, si bien nourri de substances essentielles à l'archéologue, est terminé par des recherches sur le style et l'ornementation des portes d'église, par M. *Danjou*. Nous ne saurions trop recommander aux personnes qui cherchent la vérité dans les monuments écrits et bâtis, la lecture des publications de la Société des antiquaires de la Picardie. A. D.

## NOUVELLES ET DÉCOUVERTES HISTORIQUES.

— La Belgique n'a rien à envier à la France sous le rapport des femmes-auteurs ; elle possède des bas-bleus qui joignent à la hauteur du talent l'illustration de la naissance. Mad^e. la Comtesse de *Lalaing*, née comtesse de *Maldeghem*, vient de publier une *Vie du Dante*, trad. de l'italien du comte *César Balbo*, auquel elle a dédié sa version. *Bruxelles*, *Hayez*, 1844, 2 vol. in-8°. Les *Archives du Nord* ont déjà parlé d'un poète de la famille de *Maldeghem* (voy tome IV. Nouvelle série, 2^e. livr. pag. 176-78.)

— M. le comte d'*Estourmel*, d'une ancienne famille du Cambrésis, vient de livrer au public son *Voyage en Orient*. C'est le *Keepsake* à la mode de cette année. Ce livre est amusant à regarder et à lire. Les dessins ont été faits d'après nature par le voyageur lui-même, qui vous dit :

« J'étais là, cette chose m'avint;
« Vous y croyez être vous-même.

C'est un tour de force de faire agréer au public un voyage en Orient après ceux de nos grands prosateurs et de nos grands poètes. Mais il y a une manière d'écrire les voyages qui a toujours du succès auprès des incrédules : c'est de les écrire tout bonnement en voyageur; et quand le pélerin est, comme M. d'Estourmel, un homme d'esprit et de goût, l'ouvrage est naturellement littéraire. On se défie de l'imagination des artistes, on croit volontiers qu'ils inventent ce qu'ils ont tant de plaisir à raconter. Une description faite en trop belles phrases est toujours suspecte dans un récit; de même un aveu trop bien rédigé est suspect dans la passion. En fait de journal de voyage et de lettres d'amour, certaines négligences sont des garanties de véracité.

— M. Gachard, revenu de Simancas en Belgique, a fait, dans ce vaste dépôt des papiers d'Etat de la monarchie espagnole, une riche et abondante moisson. Selon ce qu'on apprend, il s'est particulièrement attaché à l'époque des troubles de Flandre au 16^e siècle, il a parcouru et extrait toute la correspondance secrète de Philippe II avec le cardinal Granvelle, Marguerite de Parme, le duc d'Albe, D. Louis de Requesens, grand commandeur de Castille, D. Juan d'Autriche, Alexandre Farnèse, ainsi que beaucoup d'autres documents relatifs à cette célèbre période de l'histoire des Pays-Bas. Il paraît qu'il emporte aussi des pièces très-curieuses sur le séjour de Charles-Quint au monastère de St-Juste, sur l'arrestation et la mort de D. Carlos, sur la mission diplomatique dont Rubens fut chargé en Angleterre, et enfin sur les anciennes assemblées nationales de la Belgique. Les papiers concernant D. Carlos font partie de ce qu'on appelle dans les archives d'Espagne *Los reservados* : il ne peut en être donné communication par les archivistes, qu'en vertu d'une autorisation spéciale de la reine : cette autorisation, M. Gachard l'a obtenue.

M. Gachard aura des révélations historiques à faire sur Don Juan d'Autriche. On ignorait jusqu'ici que ce prince dut un jour faire une descente en Angleterre pour rendre ce pays à la catholicité, et que n'y pouvant parvenir, il était entré en pourparlers de mariage avec la protestante Elisabeth, fille de Henri VIII.

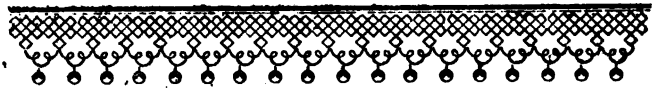

# BAVAI.

(Suite et fin.)

Le tombeau de Julia Felicula, découvert en 1777, à 3 m. de profondeur, dans un champ à l'ouest de Bavai, renfermait un cippe de pierre bleue, haut de 1 m. 35, sur lequel était gravée l'inscription; un socle ayant deux façes de 2 m. 28, les deux autres d'environ 1 m. 62; une plinthe de 0 m. 60 carrés, et une paraboloïde tronquée de la hauteur de 0 m. 75. Il en fut en outre retiré une urne de plomb, haute de 0 m. 43 et d'un diamètre de 0 m. 37; quarante urnes en terre cuite de différentes dimensions, toutes, celle de plomb comme celles de terre, remplies de cendres et d'ossements calcinés; trois lacrymatoires de verre et deux grandes lampes de terre. On trouva dans l'urne de plomb une médaille de l'empereur Adrien. Un autre de ces vases funéraires était superposé et servait de couvercle à un second.

La pierre tumulaire est apparemment tout ce qui a été conservé du tombeau des Pompée.

On doit à M. J. De Bast la description de celui de Lucinus, autre monument particulièrement digne de remarque.

Un cultivateur des environs de Bavai découvrit, en 1762, dans une terre labourable, à 2 kilomètres de cette ville, au midi, et à une profondeur de 1 m. 62, un caveau quadrilatère, en briques posées de champ, et intérieurement décoré de peintures à fresque, que l'humidité avait endommagées. L'inscription, gravée sur une pierre longue de 0 m. 65, large de 0 m. 48, était ainsi conçue:

HIC DEPOSITVS IN P. LVCINVS
SCRINIAR. BENE MERENS
D. HON. AVG. VI. C. S.
VIXIT ANNOS XXXXIIII.
P (1)
X

(1) M. J. De Bast, *Second Suppl.*, etc., page 62. Cet auteur a traduit

On trouva dans ce tombeau : une lampe de cuivre surmontée d'une croix, trois petites lampes en terre cuite, une bague en or garnie d'un rubis, et quantité de vases. Le chaton de la bague et chacune des trois lampes de terre portaient, comme le bas de l'inscription, le monogramme de Jésus-Christ, gravé en creux (1).

Le mot *Scriniarius*, titre de divers fonctionnaires dont les attributions se ressemblaient peu, n'a pas, à proprement parler, d'équivalent dans la langue française, et on ne saurait dire positivement en quoi consistait l'emploi de Lucinus. M. J. De Bast conjecture que cet officier était préposé à la garde du dépôt des actes de l'autorité souveraine (2). Quoi qu'il en soit, on ne doit pas mettre en doute que ce ne fût au moins un personnage honorable.

L'année du sixième consulat d'Honorius correspond à la dixième du règne de cet empereur et à l'an 404 de l'ère vulgaire.

Les lumières de la foi, alors universellement répandues, jetaient un vif éclat dans l'Empire. Depuis le célèbre édit de 313, par lequel Constantin et Licinius permirent le libre exercice de tous les cultes, et malgré la persécution sourde et cruellement ironique de Julien (3), la religion chrétienne avait fait de mer-

---

en ces termes l'inscription gravée sur la pierre tumulaire du tombeau de Lucinus : « Ci-gît en paix Lucinus, Préposé aux archives des loix » Impériales, homme de mérite, au sixième consulat de l'Empereur » Honorius Auguste. Il décéda dans sa quarante quatrième année. »

(1) Ibidem, page 62.

(2) Ibid., page 63.

(3) Eusebe, *Ecclesiast. Hist.*, lib. II, c. 32. — Theodoret, *Ecclesiast. Hist.*, lib. III, c. 14, rapporte que Julien fit asperger d'eau lustrale les choses les plus nécessaires à la vie, pour contraindre les chrétiens à subir cette souillure. Quels sarcasmes amers dans ce passage d'une lettre, ou plutôt d'un ordre, du même empereur, à Hécébole, l'un des principaux magistrats d'Edesse ! « Voulant donc leur applanir la » route du royaume des cieux, selon le mode admirable que leur pres- » crit la loi qu'ils doivent suivre, et, en même tems, leur porter les se- » cours convenables, nous ordonnons que leurs revenus et meubles » soient répartis entre les militaires, et que leurs possessions soient » ajoutées à nos domaines *privés;* le tout afin que la pauvreté les rende » plus sages, et qu'ils ne soient pas frustrés de la possession du royaume » céleste qu'ils attendent. » Traduction de M. Tourlet.

veilleux progrès (1). Les anciennes églises, restituées aux fidèles avec les biens qui en dépendaient, avaient été relevées, et il en avait été bâti quantité de nouvelles plus vastes et plus magnifiques (2). Elles étaient desservies par un grand nombre de clercs : prêtres, diacres, acolytes (3). Il y avait un pasteur dans tous les lieux réunissant assez d'ouailles pour en composer un trou-

---

(1) Sozomene, *Hist. Eccl.*, l. I, c. 7.

Le christianisme était universellement répandu dès les premiers siècles. « Obsessam vociferant civitatem, etc. Hesterni sumus, etc. » Tertulien, *Apologétique*, 1 et 27.

« Le christianisme.. profita de l'ordre et de la paix établis dans » l'Empire pour se répandre avec une incroyable rapidité. Il marcha, » pour ainsi dire, à grandes journées sur ces vastes chemins que la » politique romaine avait ouverts d'un bout de l'Empire à l'autre, pour » le passage des légions. Il s'empara de toutes les dispositions que la » haine du joug romain laissait dans le cœur des peuples asservis. Il » releva par l'enthousiasme des âmes abattues par l'oppression. Par- » lant au nom de l'humanité, de la justice, de l'égalité primitive entre » les hommes, il devait avoir bientôt pour lui tout ce qui était esclave » ou sujet, c'est-à-dire l'univers. » M. Villemain, *Du Polythéisme dans le premier siècle de notre ère. Nouveaux Mélanges littér.*

(2) Eusèbe, *Ecclesiast. Hist.*, lib. X, c. 2, et *De Vita Constantini*, lib. III, c. 49, etc.

(3) Le nombre des prêtres de la grande église de Constantinople fut fixé, sous les règnes de Justinien et d'Heraclius, à 25; celui des diacres à 150; celui des sous-diacres à 70, et celui des diaconesses à 40. Les diaconesses étaient des veuves ou des vierges d'une vertu éprouvée, d'une piété éminente et d'un âge avancé, attachées aux églises pour exercer auprès des personnes de leur sexe les fonctions que les bienséances interdisaient aux diacres. Elles assistaient les adultes admises au baptême, qui se conférait autrefois par immersion. Elles avaient la garde du côté des édifices où se tenaient les femmes dans les assemblées des fidèles. Elles étaient chargées de la distribution des aumônes aux indigents et des soins à donner aux malades (Du Cange, *In Lib.* 15 *Alexiadis Notæ*). Les empereurs Valentinien, Valens et Gratien exemptèrent les prêtres, les diacres, les sous-diacres, les exorcistes, les lecteurs, les portiers et les acolytes, de service personnel (Loi 6, au Code, l. I, tit. 3). « L'Eglise avoit des officiers destinez pour les » enterremens, que l'on appelloit fossoyeurs ou travailleurs, et qui se » trouvent quelquefois comptez entre le Clergé. » (Fleury, *Les Mœurs des Chrestiens*, seconde part., n° 24).

peau (1). Le clergé de chaque cité, quelque dispersés qu'en fussent les membres, était sous la direction d'un évêque, qui avait son siège dans la capitale (2). Ces prélats, en général d'un mérite éminent, inspiraient une vénération profonde et se trouvaient investis d'une grande autorité (3).

Il restait peu de zélateurs du polythéisme dans les classes élevées. Gratien avait refusé la robe de pontife dont ses prédécesseurs s'honoraient, et il avait été imité par ses successeurs. Les autels des dieux étaient abandonnés, leurs temples déserts. Ceux qui leur offraient des victimes ou de l'encens se rendaient inhabiles à exercer de hautes fonctions soit civiles, soit militaires. Une loi, qu'Honorius abrogea plus tard en faveur de Généride, interdisait à quiconque n'avait pas abjuré le culte des idoles, le port de la ceinture, insigne des magistratures et du commandement (4).

---

(1) « Le nombre des Evêques étoit très-grand : il y en avoit dans » toutes les Villes où il se trouvoit un nombre suffisant de Chrétiens. » Il y avoit encore des *Chorévêques* dans les bourgs et dans les villa- » ges. » (Anonyme, *Abrégé Chronologique de l'Hist. Ecclesiast.*, IVe siècle).

(2) Beatus Rhenanus, *Rerum Germanicarum*, lib. III, *De Diœcesibus Episcopalibus*. — Du Cange, *Gloss. ad Script. med. et infim. latinit.* vo *Castrum*. — L'abbé Dubos, *Hist. critiq. de l'établissem. de la Monarch. Franç.*, liv. 1, c. 2. — M. Raynouard, *Hist. du Droit Municip.*, liv. 1, ch. 8 et 23. — Etc. Quoique Rhenanus ait cru que Noyon avait été la capitale de la Nervie, cette erreur ne saurait affaiblir son témoignage, que l'on peut considérer comme une preuve, non que les villes épiscopales et archiépiscopales de la Belgique existassent comme telles sous le règne d'Honorius ; mais que, dans cette contrée comme ailleurs, chaque évêque avait sa résidence au chef-lieu de son diocèse, ou, ce qui revient au même, dans la capitale de la cité.

(3) L'abbé Dubos, *Hist. Critiq. etc.*, l. I, ch. 2. — « En Orient et en » Occident, les Chrysostome, les Basile, les Grégoire de Nazianze, les » Ambroise.... les Augustin surpassaient en érudition et en éloquence » tout ce qui restait encore de sophistes païens. — Les évêques.... à » la cour.. étaient honorés à l'égal des grands officiers de l'Empire. Leur » voix était toute puissante..... Dans les villes éloignées, la puissance » de l'évêque était plus grande encore.....» (M. Villemain, *Nouv. Mélang. De l'Eloquence Chrétienne dans le quatrième siècle.*)

(4) Zozime, *Hist.*, lib. IV et V. — « Le discours de Symmaque.....

On ne peut inférer de l'ignorance où l'on est sur le régime spirituel de la Nervie en particulier, qu'il différât de celui des autres cités; habitée par une multitude de chrétiens, elle dut avoir aussi des églises, un clergé, un évêque, et le siège épiscopal ne pouvait être établi ailleurs qu'à Bavai, non-seulement la capitale, mais même la seule ville de la contrée.

Ainsi c'est à Bavai que résidait Supérior, si le vénérable chef d'une église des Gaules, qui souscrivit de ce nom les actes du concile de Sardique, en 347, était l'évêque des Nerviens; mais il n'est désigné comme tel que par les faux actes d'un concile, supposé avoir été assemblé à Cologne, en 346, pour la condamnation d'Euphratas, accusé d'hérésie.

« Il n'avait été fondé en Gaule qu'un seul évêché dans le » 2e siècle, celui de Lyon. Il en fut établi 29 dans le 3e, durant » lequel les chrétiens jouirent d'à-peu-près 70 ans de tolérance; » 38 dans le 4e, qui fut celui où les chrétiens dominèrent (1). » Au nombre des 38, sinon des 29, était celui des Nerviens (2).

Depuis longtemps, et sans autre fondement que les hallucina-

---

» montre à quel point les progrès de la loi nouvelle avaient amené » l'ancienne religion, chassée successivement de tout le terrain qu'elle » occupait, perdant les mensonges de la tradition sacerdotale, les illu- » sions de la théurgie, les subtilités du platonisme, et n'étant plus » qu'un antique préjugé, un reste de coutume locale.. — ..Le poly- » théisme n'était plus qu'une forme de littérature. Mais, dans ce der- » nier domaine, obligé d'entrer encore en partage avec l'éloquence » nouvelle des orateurs sacrés, il n'avait plus qu'un petit nombre de » sectateurs obstinés : le monde était chrétien. » (M. Villemain, *Nouv. Mélang. De Symmaque et de St. Ambroise*, et *De l'Eloquence Chrétienne dans le quatrième siècle.*)

(1) M. Mignet, *Notices et Mémoires historiques : Introduction de l'Ancienne Germanie dans la Société civilisée de l'Europe Occidentale.*

(2) « Cameracum, Cambrai, év. ay. 390. » M. L. de Maslatrie, *Archevêchés et Evêchés de France. Annuaire Hist. pour* 1838. — Cambrai avait succédé à Bavai depuis plus de 1400 ans, quand la liste de M. de Maslatrie fut dressée.

Les chrétiens de la capitale étaient, au IVe siècle, à peu près les seuls qu'il y eût dans la Nervie. Le nord et une partie du midi des Gaules étaient encore plongés, long-temps après, dans les ténèbres du paga-

tions d'un jeune visionnaire, cité par l'abbé Heriman, Tournai passait pour avoir été la capitale de ce peuple, lorsque le P. Boucher démontra que l'ancienne capitale des Nerviens était Bavai, et en conclut que Supérior avait eu son siège dans cette ville (1). Cette opinion occasionna une sorte de schisme entre plusieurs savants du dix-septième siècle. Aubert Le Mire (2), Vinchant (3), d'Outreman (4), adoptèrent le sentiment du P. Boucher. L'archidiacre de Tournai, Catulle, le combattit chaleureusement (5), et Duflef, élu à l'évêché d'Arras, Gottefroid Wandelin, le conseiller Blitterswyck, le P. Withem, Vrede, Chifflet, Calene (6), auxquels se joignit le P. Gontran (7), se déclarèrent, avec Catulle, pour Tournai (8). On fit preuve de part et d'autre de beau-

---

nisme. (Des Roches, *Mémoire sur..... l'Etat Civil et Ecclésiastique..... des Pays-Bas.... pendant les 5e et 6e siècles*, 2e partie. — M. Beugnot, *Chute du Paganisme en Occident.*)

(1) Le P. Boucher, *Belg. Rom., etc.*, l. VIII, c. 11, 12 et 13; *Anakephaleosis*, c. 2, 3 et 4.

(2) A. Le Mire, *Chronic.* ou *Annal.* ad ann. 347 et 349.

(3) Vinchant, *Annal. de la Prov. et Comté d'Haynau*, l. II, c. 20.

(4) D'Outreman, *Hist. de Valentiennes*, l. I, c. 4.

(5) A. Catulle, *Tornacum, Civitas Metropolis et Cathedra Episcopalis Nerviorum.*

(6) *Illustrium Virorum Pondus et Statera, etc.* A la suite du livre de Catulle.

(7) Le P. Gontran, *Dissertatio Historica, Sit ne Tornacum Urbs Nerviorum eorumve Metropolis.*

(8) Une semblable controverse ne saurait se renouveler aujourd'hui que les découvertes et les recherches faites depuis le dix-septième siècle ont dissipé les doutes ; mais elle n'avait alors rien d'étrange.

Imbus de la même erreur que l'abbé Heriman, beaucoup d'autres et notamment Antoine de Mouchy ou *Democharès*, Renat Choppin, Molan, Arnould Merman, Raphael de Voltere, Claude Robert, Jean Cousin, Buzelin, Sandère, Poutrain, l'avaient accréditée. Un Italien qui, au seizième siècle, traduisit dans sa langue la géographie de Ptolomée, en rendant *Baganon* par *Bagano*, y ajouta cette explication : *volgarmente Tornay*. En plaçant à Noyon la cathédrale des Nerviens, Beatus Rhenanus fait dériver du nom de cette ville celui de la nation. Wandelin, dans le *Natale Solum Legum Salicarum*, avait érigé Bavai en capitale de l'Empire ; mais, sensible au reproche que lui adressa Catulle, il

coup d'érudition ; mais personne ne se mit en peine de s'assurer si les actes du concile de Cologne étaient authentiques ; si Superior les avait en effet souscrits, et s'il avait ajouté à son nom le titre d'évêque des Nerviens. Ce ne fut que long-tems après qu'un examen sans prévention apprit à ceux qui s'y livrèrent qu'il n'y avait rien de vrai ni dans les actes, ni dans l'objet du prétendu concile de Cologne, et que loin d'avoir été déposé en 346 comme arien, Euphratas, un des pères les plus distingués du concile de Sardique, avait été député par cette pieuse assemblée vers l'Empereur, pour en obtenir le rappel de Saint Athanase, l'antagoniste le plus véhément de l'arianisme (1).

Le tombeau de Lucinus et les objets qu'il recélait attestent non seulement que le christianisme florissait à Bavai dans le quatrième siècle, mais aussi que cette capitale subsistait encore dans les premières années du siècle suivant, et qu'elle n'était pas déchue.

Une septième inscription complète le nombre de celles qui ont été remarquées parmi les ruines de Bavai ou du moins de celles dont le souvenir ne s'est pas perdu (2). La voici telle

---

doubla, pour satisfaire à toutes les exigences, l'étendue de la Nervie, en divisa la population en Nerviens d'au-delà et en Nerviens d'en-deçà de l'Escaut, et abandonna Superior à Tournai. Ces aberrations ne sont pas au fond plus extraordinaires que cent mille autres que l'on voit constamment apparaître, se dissiper, se reproduire, et qu'il n'est pas possible, quelques soins qu'on prenne, d'éviter toujours.

(1) *Fragment d'une Dissertation, par S.-P. Stiévenard,* à la suite des *Recherches sur l'Eglise Métropolitaine de Cambrai,* par M. A. Le Glay.

(2) A moins qu'en prenant le mot *inscription* dans son acception la plus étendue, on ne compte, au nombre des monuments de ce genre, des devises telles que celle-ci : *Si me amas basia me,* qui se lisait sur un bracelet ; ou de simples *memento* comme celui que M. Ternisien trouva parmi des objets retirés d'un tombeau : « Je citerai encore un » petit socle en bronze qui devait être surmonté d'un groupe : sur l'un » des bouts de ce socle on lit cette inscription :

APRILES
DONAVET. »

(M. Ternisien, *Mémorial Encyclopédique,* N° 168.)

qu'elle était gravée sur une pierre carrée d'environ 0m, 65 de face :

P. VARRVSIVS LAVSIC. C. F.
EX IVSSV RELLIGIONIS
PRO SALVTƎ MA
TƎRN. L. F. M. (1)

Ces sept inscriptions ne sont assurément qu'une partie minime de celles que possèda cette ville ; mais on ne connaît des autres qu'une moitié de table en pierre bleue de la longueur de 1m, 10, d'une hauteur égale, de l'épaisseur de 0m, 40, et un fragment d'une dimension beaucoup moindre. La plus petite de ces pierres, remarquée gisante près du cirque, portait deux syllabes, ou six lettres, ainsi rangées :

BAG
CEP

La plus grande, déterrée en 1821, à plus de 2 m. de profondeur, renversée sur la base mutilée d'un ancien monument, était chargée de ces quatre bouts de lignes, dont les caractères avaient onze centimètres de hauteur :

CAES
RO ALEXAN
ICI AVG.
NERVIOR

D'actives mais infructueuses recherches furent faites dans l'espoir de retrouver l'autre moitié de la table. Un anonyme essaya d'en recomposer ainsi l'inscription :

IMP. CAES.
M. AVR. SEVERO ALEXAN
DRO PIO FELICI AVG.
CIVITAS NERVIOR. (2)

---

(1) Publius Varrusius Lausicus, fils de Caius, a, par sentiment et par devoir, érigé ce monument pour le salut de sa mère.

(2) La Cité des Nerviens à l'Empereur César Marc Aurèle Sévère Alexandre, Pieux, Heureux, Auguste.

Quant au deux syllabes *Bag. Cep.*, il est maintenant impossible d'y donner un sens, et de déterminer l'espèce de monument soit public, soit privé, triomphal ou funéraire, auquel elles s'adaptaient.

Beaucoup de tombeaux, longs de 2 m. environ, larges de près d'un m., profonds de 0m, 75 à 0m, 80, avaient la figure d'un coffre composé de six dalles, quelquefois polies, et avec une inscription sur celle de dessus. D'autres étaient de jolis édifices ornés de colonnes, de statues et de bas-reliefs.

Les urnes, les lacrymatoires, les vases de toute espèce et de toute grandeur, les lampes sépulcrales, les patères qui supportaient les urnes et d'autres vases, l'or et l'argent monnayé, tout ce mobilier des tombeaux, quelque précieuse que pût en être la matière, n'en était pas la seule richesse : on sait qu'il était d'usage d'y déposer aussi tout ce qui avait été jeté sur le bucher, et c'était, avec les objets pour lesquels, de son vivant, le défunt avait marqué de la prédilection, les présents que ses amis avaient dû, par attachement ou par bienséance, y jeter de leur côté (1).

La plupart des urnes cinéraires étaient en terre cuite, de différentes dimensions, de couleur de brique ou d'un noir pâle et terne ; aussi larges que hautes, le ventre arrondi et d'un diamètre double de celui de l'ouverture. Quelques-unes étaient en verre, quelques autres en plomb, les unes et les autres de forme cylindrique et plus hautes que larges. Chacune des urnes de plomb avait un couvercle qui la fermait hermétiquement (2). Les Romains étalaient jusque dans la tombe un tel luxe, que le marbre, l'albâtre, le bronze, l'argent et l'or furent souvent employés à fabriquer des urnes. On trouva une urne de marbre dans un tombeau ouvert en 1770, au pied des remparts de Bavai. Elle était soutenue par de petites colonnes et contenait deux crânes avec des médailles à l'effigie d'Auguste (3).

Les lacrimatoires étaient les uns en verre, les autres en terre cuite. A juger du contenu de ces petites fioles par le marc resté

---

(1) Kirchmann, *De Funeribus Romanorum*, lib. III, c. 5.

(2) Quelques urnes en terre étaient surmontées d'une sorte de petites patères en argent servant de couvercles.

(3) M. J. De Bast, *S. S.*, pag. 39.

au fond de quelques-unes, c'était non des larmes, mais des huiles odorantes (1).

Plusieurs lampes étaient en bronze ou en cuivre, les autres en terre ; les patères en terre et en bronze.

Si, aux dépouilles des tombeaux, on ajoute le produit des fouilles ; ce qui a été ramassé dans les champs, les fontaines, les ravins, les fondrières, le long des chemins, au fond des puits; ce que la bèche et le soc de la charrue ramènent chaque année depuis des siècles, on demeurera convaincu qu'il ne serait pas moins difficile de nombrer les antiques recueillies à Bavai et aux alentours, que de soumettre au calcul les feuilles de la forêt voisine quand les vents d'automne en ont jonché la terre (2).

La plupart de ces antiques, ont été détruites ou dispersées, mais une courte récapitulation des plus remarquables peut donner une idée du reste. Ce sont :

D'innombrables débris de meubles et d'ustensiles employés les uns aux usages habituels de la vie, les autres dans les sacrifices et l'exercice du culte ;

Des outils propres à différents métiers ;

Des vases de toutes les dimensions et de toutes les formes ;

Des ornements pour parure ou pour décoration ;

Des statues de taille plus ou moins haute ;

De nombreuses figurines ;

Des garnitures de toilette, des armes, des bijoux ;

Des milliers de médailles appartenant à tous les règnes depuis César jusqu'à Honorius.

---

(1) Ces fioles servirent quelquefois à recueillir le sang d'un martyr. Aringhi, *Roma Subterranea*, lib. II, c. 20.

(2) Bavai avoisine la forêt de Mormal.

« Dans quelque endroit que l'on fouille dans le territoire de cette » ville, on trouve toujours des antiquités. On serait surpris si on pou- » vait connaître la quantité nombreuse des médailles en or, argent et » bronze, ainsi que des poteries romaines, ramassées depuis plus de » quarante ans dans Bavay et ses environs, et qui actuellement sont » dispersées dans les cabinets de plusieurs amateurs. » Niveleau, *Bav. anc. et moderne*.

On admire l'extrême variété des vases en terre cuite, d'une teinte grisâtre, blanchâtre, brunâtre, jaunâtre, d'un noir plus ou moins foncé, d'un rouge de différentes nuances; chargés de fleurons, de guirlandes, de festons, d'arabesques, de figures de génies, de nymphes, de sylvains, de monstres, d'animaux, ou de caractères d'écriture. Parmi ces vases il y en a de très-délicats et d'une pâte très-fine.

Le nombre des figurines en bronze est considérable. La plupart sont d'un dessin correct et d'un fini parfait. Elles représentent des dieux et des demi-dieux avec leurs attributs, des empereurs portant un globe dans la main, des guerriers armés de toutes pièces, des magistrats en costume, des princesses, des mimes, des enfants, des esclaves (1).

Le musée de Douai possède un trépied en bronze, haut de neuf décimètres, découvert en 1790 à quelques pas des remparts de Bavai. Il se compose de six cancels en sautoir et mouvants, de sorte que l'on peut à volonté l'élargir et l'abaisser, ou le retrécir et l'élever, au moyen d'une poignée ornée d'une tête de panthère; il est surmonté de trois têtes de bacchantes et supporté par trois pieds d'enfant, dont chacun repose sur un socle carré (2).

Quantité d'autres antiques trouvées à Bavai ou dans les environs, garnissent les tablettes du même musée et celles de plusieurs curieux. (3). Malgré tout ce qui a été tiré, il n'est pas rare

---

(1) Deux de ces figurines, du nombre de celles que renferme le cabinet de M. Crapez, maire de Bavai, ont fourni à M. de Contencin le sujet d'une savante notice, insérée dans le tome 1er, page 337, du *Bulletin de la Commission historique du Département du Nord*. M. le maire de Bavai, à qui l'auteur du présent essai sur cette ville doit d'intéressantes communications, possède, outre un grand nombre de figurines, plusieurs autres bronzes, des pierres taillées en creux, des débris de tombeaux, des armes brisées, quantité de vases, spécialement d'urnes cinéraires, et 500 médailles de différents modules.

(2) On en trouve le dessin dans la *Feuille d'or* du P. Lambiez, espèce de journal dans lequel cet antiquaire devait rendre compte du succès des fouilles qu'il avait entreprises. Le même dessin est inséré, avec une description, dans l'*Histoire Monumentaire du Nord des Gaules* du même auteur.

(3) MM. les administrateurs de ce musée l'ont enrichi des antiques

de tirer encore de ce fonds en quelque sorte inépuisable, des médailles, des anneaux d'or, d'argent, d'airain, unis ou à facettes, avec ou sans cachet; des fibules, des clefs, des styles, de ces aiguilles de tête dont de trop impatientes Romaines firent quelquefois un usage inhumain (1); des dards, des fers de lance, des lames et des poignées d'épée, des pièces d'un métal très-brillant, qui servirent indubitablement de miroirs; des colliers, des bracelets, des chatons en or, en cristal, en pierres fines gravées avec une rare netteté, comme celle autour de laquelle on lit cette devise aussi délicate qu'ingénieuse *Judicio te amò* (2).

---

les plus curieuses du cabinet de feu M. Carlier, dont ils ont acquis la plus grande partie.

Plusieurs cabinets furent formés de celles que, depuis la renaissance des lettres et des sciences, on trouva dans les ruines de l'ancienne capitale de la Nervie. Les richesses qu'avait amassées en ce genre le duc de Croy et d'Aerschot, Charles, lui valurent de la part du célèbre Juste-Lipse, le surnom de Lucullus Belge. Gramaye lui donna celui de Mécène, dans l'épître dédicatoire de son *Arscotum Ducatus*. Charles de Croy protégeait ces deux savants. Le cabinet de M. Carlier était aussi très-remarquable. Ces précieuses collections se sont multipliées dans l'arrondissement, où l'on distingue aujourd'hui celles de M. le maire de Bavai, de M. De la Torre, à Ramez, de feu M. de Préseau, à Hujemont, et toutes sont presqu'entièrement composées d'antiques recueillies soit à Bavai, soit aux environs.

(1) « Quelquefois les dames romaines dans un premier mouvement » de colère, battaient elles-mêmes leurs esclaves, les mordaient, ou » leur enfonçaient dans le sein, dans les bras, leurs aiguilles de tête, » longues de sept à huit pouces. » L'abbé Nadal, *Traité du Luxe des Dames Rom.*

« Tuta sit ornatrix, etc.

Ovide, *Ars Amat.*, l. III.

(2) Elle appartenait au cabinet de M. Carlier.

« Malgré que Bavay a été fouillée, depuis nombre d'années, on » trouve toujours dans son sein des preuves multipliées à l'infini de » son ancienne splendeur, surtout lorsque les récoltes sont faites. » C'est alors que les habitans vont chercher sur les campagnes, lors- » qu'il a fait une légère pluie qui a lavé les terres, et il est rare qu'ils » ne ramassent pas des médailles. On en trouve dans les plaines, sur » les *hurées* ou talus de chaque côté du chemin et sur les routes, quel- » ques unes sont si petites, principalement les Constantins, qu'il » faut avoir de bons yeux pour les apercevoir, puisqu'on peut égaler » le diamètre de ces médailles à celui d'une lentille. » Niveleau.

De petites feuilles d'un schiste blanchâtre, attirèrent, en 1836, l'attention de quelques savants qui jugèrent qu'elles avaient servi à un pharmacopole du nom d'*Isadelfus*, pour imprimer les étiquettes que portaient les enveloppes de ses drogues. Outre le nom du droguiste, ils lurent sur la tranche de l'une de ces feuilles, des mots grecs signifiants : « essence, suc, ou liqueur pour les maux d'yeux. » Les autres leur parurent indiquer, en termes empruntés à la même langue, des préparations médicales où il entrait, dans celle-ci du saffran, dans celle-là du nard, dans une troisième des roses (1). On conçoit qu'il ait existé des apothicaires dans la capitale des Nerviens; le charlatanisme, selon Pline le naturaliste, avait déjà inventé les officines, et promettait de conserver la vie à qui voudrait y mettre le prix (2); mais il faut aider à la lettre pour trouver du grec, même d'apothicaire, dans une légende comme celle-ci :

CROCODEI DIODO BVMWA
OWVEIJ IHREOIJ (3)

---

(1) *Echo de la Frontière* des 10 novembre 1836 et 23 février 1837. (Art. de M. *A. Dinaux*.)

(2) Pline, l. XXIV, c. 1.

(3) « Il parait bien certain que le cachet de M. de Préseau (en » stéatite, espèce de pierre calcaire), dont nous avons pris copie et » l'empreinte, servait à un oculiste romain nommé *Quintus Mastius* » *Threpius*, pour étiqueter un de ses collyres qui était composé avec » une certaine plante appelée *crocodilion*, plante dont parlent Dioscoride et Pline, avec du baume de la Mecque (*dia opobalsamum*). » En effet, la copie, comme cela devait être, se trouve à l'envers et » en lettres renversées, tandis qu'en la retournant, ou bien examinant » l'empreinte on peut y lire :

» *Q. Mœti Threpii*
» *Crocodil. diopobalsamum.*

» M. Tochon (*Dissertation sur les pierres antiques qui servaient de* » *cachets aux médecins oculistes*) a déjà expliqué une pierre semblable » provenant de Bavai. Souvent ces pierres étaient gravées sur 3 ou 4 » faces qui indiquaient des collyres différents. M. de St. Menin (*Rap-* » *port sur les cachets inédits d'oculistes romains*, dans les *Mémoires de* » *la Commission des Antiquités de la Côte-d'or*) en explique une qui est » en sa possession et qui donne des recettes ayant appartenu à des au- » teurs différents, ce qui semblerait indiquer ou que la pierre a été

Chaque feuille, longue de 34 millimètres, large de 18, épaisse de 6, est chargée, sur trois des quatre tranches, d'inscriptions de deux lignes chacune. Les caractères, qui sont assez nettement gravés en creux, paraissent d'un style fort ancien.

Cette accumulation d'antiques qui semblent se reproduire et se multiplier à mesure qu'on les enlève; ces tombeaux dont les cendres ont été éparses ou jetées au vent; ces champs parsemés de fragments de tuiles romaines; ces débris de colonnes et de statues, ces marbres brisés, ces inscriptions, ces mosaïques, ce canal d'une admirable structure, ces souterrains inextricables, ce cirque qui retentit tant de fois des acclamations d'une foule bruyante et où règne un silence si morne; ces grandes voies que l'on vit souvent couvertes de formidables légions, et dont la trace est aujourd'hui presque entièrement effacée; tout ce qui reste de l'ancien Bavai atteste qu'il fut une des villes les plus considérables du nord des Gaules.

Les dehors de cette capitale n'étaient pas indignes de la magnificence de l'intérieur. Des temples, des bocages sacrés, des métairies environnées d'une riche végétation, des prairies couvertes de troupeaux, de riantes maisons de campagne, en diversifiaientau loin les alentours. Les chaussées étaient bordées, de 50 stades en 50 stades, d'écuries, d'ateliers, de vastes hangars, et de bâtiments spacieux disposés pour recevoir des troupes ou des voyageurs (1).

Vers la fin de l'an 407 ou le commencement de l'an 408, d'innombrables barbares, chargés de dépouilles et chassant devant eux des troupeaux d'hommes et de femmes (2), fondirent sur les

---

» possédée par des oculistes différents ou qu'elle appartenait à un » pharmacien chargé de vendre plusieurs remèdes. Il parait aussi, » d'après ce que dit le même mémoire, que les caractères seulement » au trait que nous avons remarqué sur une autre face de la pierre se » trouvent sur quelques autres cachets et sont autant d'inscriptions qui » n'auraient pas encore été gravées. » Extrait d'une lettre de M. Th. Virlet, ingénieur, membre de la Commission scientifique de Morée, etc., etc.

(1) N. Bergier, *Hist. des G. C. de l'Emp. Rom.*, l. IV, c. 9. etc. — F. Fournel, *Etat de la Gaule au Cinq. Siècc.*, c. II, § 8.

(2) « Remorum urbs præpotens, Ambiani, Attrebatæ..... translati » in Germaniam. » Lettre de St. Jérôme à Ageruchie.

terres des Nerviens et n'y laissèrent pas subsister une chaumière.

Stilicon avait retiré les garnisons des frontières pour les opposer à Alaric ou les envoyer en Epire. Des hordes armées d'Alains, de Vandales, de Huns, de Suèves, de Sarmates, de Gépides, d'Hérules, de cent peuples divers, ayant culbuté les Francs restés fidèles aux Romains, quoique abandonnés à leurs propres forces, traversèrent le Rhin, le dernier jour de l'an 406, se répandirent d'abord dans la première Germanique, ensuite dans la seconde Belgique, et ne se retirèrent qu'après y avoir détruit les villes, dévasté les campagnes, converti ces fertiles et populeuses provinces en d'arides déserts. « Quand l'Océan aurait inondé » les Gaules, a dit un contemporain ; il n'y aurait point fait de » si horribles dégats.» (1). La capitale des Nerviens avait accompli ses destinées et demeura comme effacée de la surface du globe.

Constantin, qui des rangs infimes de la milice avait été élevé à l'Empire par les troupes de la Bretagne, sans autre recommandation que son nom qu'elles avaient jugé d'un favorable augure, ayant effectué son débarquement à Boulogne, s'avançait à la tête d'une armée formidable, grossie de la foule des guerriers dont elle s'était recrutée dans la route. Les Barbares se portèrent au devant de lui jusque dans les plaines qu'arrose la Selle, entre le Cateau et Solesmes, y essuyèrent une défaite sanglante, et abandonnèrent, en désordre, le champ de bataille couvert de leurs

---

(1) « Si totus Gallos sese effudisset in agros
» Oceanus vastis plus superesset aquis.. »
Anonyme, *Carm. De Provid. Div.*

« Le dernier décembre de l'année de Jesus-Christ quatre cens six, » fut la journée funeste où les Barbares entrèrent dans les Gaules pour » n'en plus sortir. Nous ignorons où cette armée de brigands se forma, » en quel lieu précisément elle passa le Rhin, et si elle traversa ce » fleuve sur la glace, ou sur un pont dont les menées de Stilicon lui » auroient facilité la construction. Les seules circonstances de ce fait » mémorable qui soient parvenues à notre connoissance, sont celles » que nous lisons dans Orose, dans Procope, et dans un passage de » Renatus Profuturus Frigeridus, que Grégoire de Tours nous a con- » servé. » L'abbé Dubos, *Hist. Crit. de l'Etabliss. de la Monarch. Franç. dans les Gaules*, l. II, c. 1. — P. Orose, *Hist.*, l. VII. — Procope, *De Bell. Vandilic.*, l. I, c. 3. — Gregoire de Tours, *Historiar.*, l. II, c. 9.

morts (1). La longue file des tombeaux rangés le long de la voie romaine, entre le Cateau et Inchy, indique le théâtre de cette scène de carnage (2). La déroute fut si complète, que la Gaule aurait été délivrée des brigands qui la désolaient, si, en dirigeant sa marche vers Trèves au lieu de les poursuivre, Constantin ne leur eût laissé la facilité de se rallier, de s'adjoindre des auxiliaires, et de se jeter dans l'Aquitaine.

Pour se rendre à l'endroit où le combat s'engagea, ces hordes avaient dû traverser Bavai, et c'est alors que cette ville fut détruite. Quelques-uns néanmoins en font remonter la ruine jusqu'à Maxime ou même jusqu'à Probus; d'autres, au contraire, la font descendre jusqu'à Clodion et jusqu'à Attila (3). Une telle divergence semble d'abord étrange, mais elle cesse de le paraître quand on songe que l'histoire est restée muette sur un évènement si mémorable. « La douleur et la honte avaient réduit « presque tout l'Occident au silence. Les Germains ne savaient « pas écrire, les Romains ne le voulaient pas (4).

Wandelin, auteur belge d'une érudition profonde, remarque qu'il ne se trouve dans Ammien Marcellin aucune mention de Bavai; aucune dans le code Théodosien; aucune dans la notice

---

(1) Zosime, l. VI. — Le P. Boucher, *Belg. Rom.*, l. XIII, c. 5, sect. 2. — Le P. Barre, *Hist. Gén. d'Allemagne*, l. V.

(2) M. de Beaumont, père, l'un des membres distingués de la Société d'Emulation de Cambrai, a laissé, sur ces tombeaux, une intéressante notice, insérée ou mentionnée dans un des premiers recueils des Mémoires de cette Société.

(3) Supplém. de l'Encyclop., au mot *Bavay*. — Vinchant, *Ann. de la Prov. et C. d'Hay.*, l. II, c. 5.

Wassebourg la fait remonter jusqu'à César. « Lez unz dient que ceste » cité de Belge, fut édifiée en Hainau, par ledict Bavo, tellement aug- » mentée et multipliée de peuple, de force, et de richesses, qu'elle » excedoit pour un temps toutes les autres villes et citez de la Gaule » Belgicque. Toutefois finalement elle fut destruite par Jules César et » les Romains tellement que de present de la ruyne d'icelle n'applus » sinon une petite ville, estant audict Hainau nommée Bavay, et ceste » oppinion est la plus apparante de vérité. » *Antiquités de la Gaule Belgique*, etc., par R. de Wassebourg, l. I.

(4) Simonde de Sismondi, *Hist. de la Chute de l'Emp. Rom.*, tom. I, pag. 264.

de l'Empire; aucune dans un historien quelconque ; aucune enfin dans la lettre de Saint Jérôme à Ageruchie, et de là, Wandelin conclut que, au temps d'Ammien Marcellin, cette ville était déjà ensevelie sous ses décombres (1).

Des trente-et-un livres dont Ammien Marcellin composa son histoire, dix-huit seulement sont parvenus jusqu'à nous, et plusieurs sont mutilés et entrecoupés de lacunes. Le quinzième renferme une sorte de précis topographique des Gaules ; mais Amiens, Châlons et Reims, sont les seules villes de la seconde Belgique qui y soient nommées, quoique les autres ne fussent vraisemblablement pas anéanties. (2) Il est douteux qu'Ammien Marcellin ait eu une occasion plus opportune de parler de Bavai, et s'il n'en dit rien, ce fut apparemment parce qu'il ne le jugea pas assez considérable pour mériter la même distinction que Reims, Châlons, Amiens; ou peut-être parce que la capitale de la Nervie, pays agreste et couvert de forêts, lui était inconnue.

Le recueil des lois et constitutions impériales, qui porte le titre de Code Théodosien, sans être celui que l'empereur Théodose avait fait composer et sans en avoir l'étendue, contient la mention de plusieurs villes, mais de villes du premier ordre, et non la nomenclature de toutes celles de la domination romaine. Aussi Wandelin, qui s'était persuadé que Posthume avait eu dessein de transférer le siège de l'Empire à Bavai, a-t-il pu seul penser que l'on n'aurait pas omis Bavai dans le code Théodosien, s'il eût encore été considéré comme ville.

Il règne de l'incertitude sur le temps où fut rédigée la notice de l'Empire, dont on assure que le texte est *horriblement défiguré et confondu* (3). Quoiqu'il en soit, des savants d'un grand mérite la supposent du règne d'Arcade et Honorius. Le P. Boucher croit qu'elle date de la fin de 437 ou du commencement de 438, et cette conjecture est appuyée de raisons plausibles. Alors, les Bourguignons avaient été défaits, les Armoricains réduits à l'o-

---

(1) *Illustrium Virorum Pondus et Stgtera. Got. Wandelinus Canonic.* A la suite du *Tornacum*, etc., d'A. Catulle.

(2) Ammien Marcellin, l. XV.

La Seconde Belgique contenait douze cités, dont chacune avait sa capitale.

(3) Encyclop. au mot *Notice*.

béissance, les Goths presque entièrement exterminés; la Gaule était en paix (1), et l'Empire semblait raffermi sur ses bases (2); mais alors aussi il s'était écoulé trente ans depuis la chute de Savai.

Le silence des historiens sur une ville où, à aucune époque, il ne se joua apparemment de grandes scènes politiques, ne prouve pas qu'elle eût cessé d'exister ou qu'il n'en restât que les ruines; autrement, pourquoi n'en auraient-ils pas du moins rappelé la mémoire?« Hé! qu'est-ce que les Grecs ont écrit sur nos contrées septentrionales, se demande le géographe Bilibaldus, si ce ne sont des fables? Les Romains, continue-t-il, soigneux de leur gloire, jaloux de celle des Germains, et moins attentifs encore à vanter leur propres exploits qu'à dissimuler leur nombreuses défaites, ont supprimé à dessein les livres de Pline sur les guerres des Germanies, ainsi que ceux de Cornellius et bien d'autres (3). D'ailleurs, quelle ignorance des lieux, non seulement chez les écrivains qui s'en tinrent toujours éloignés, mais même chez ceux qui y séjournèrent ou qui eussent dû les connaître mieux. César place l'embouchure de l'Escaut dans la Meuse, et Strabon rapporte que la Lippe et le Weser versent conjointement leurs eaux dans l'Ems. En général, les ouvrages des anciens contiennent peu de notions exactes sur les régions du Nord; les noms de villes, de pays, de nations y sont confondus, défigurés, tant la prononciation les leur rendait difficiles à reconnaître et à transporter dans leur langue (4). » C'est à cette difficulté que doit être attribuée, sans doute, leur répugnance à les nommer.

---

(1) Le P. Boucher, *Belg. Rom.*, l. VIII, c. 5, sect 1.

(2) « Un préfet du prétoire avoit toujours son siège à Trèves; un » vicaire des dix-sept provinces des Gaules avoit le sien à Arles; cha- » cune de ces dix-sept provinces avoit son duc romain, chacune des » cent quinze cités des Gaules avoit son comte, chaque ville sa curie » ou sa municipalité. Mais à côté de cette organisation romaine, les » barbares, rassemblés dans le mallum, sous la présidence de leurs » rois, décidoient de la paix ou de la guerre, faisoient des lois ou ren- « doient la justice. » Simonde de Sismondi, *Hist. de la Chute de l'Emp. Rom.*, tom. I, p. 217.

(3) Comme l'histoire des campagnes de Julien dans les Gaules, écrite par lui-même, et dont la perte, quelle qu'en ait été la cause, est un juste sujet de regret.

(4) Bilibaldi Pickeym, *Germaniæ ex variis Scrip.*

En groupant, pour ainsi dire, quelques-unes des villes qui avaient subi les horreurs d'un sac et dont les habitants avaient été inhumainement massacrés ou chargés de chaînes, Saint Jérôme, dans sa lettre à Ageruchie (1), a eu l'intention d'offrir un tableau propre à émouvoir, mais non une relation détaillée du désastre des provinces envahies par les barbares; il lui a donc suffi de citer les premiers noms qui se sont présentés à son esprit; et parce que ceux de Cologne, de Tongres, de Bavai, de cent autres villes renversées dans le sang et la fange, ne sont pas du nombre, croira-t-on qu'aucune d'elles ne subsistait plus depuis longtemps?

Probus, qui délivra les Gaules des Germains dont elles étaient infestées (2), informa le sénat qu'il avait repris, sur ces barbares, soixante-dix villes importantes. Vopiscus, son biographe ou son panégyriste, dit soixante cités (3), « Quelques villes de Germanie » au-delà du Rhin, dit à son tour Zosime, ayant été incommodées » par les courses des peuples qui habitent les bords de ce fleuve, » il alla les secourir (4). « Mais on ne sait quelles étaient ces villes, car ni Probus, ni Vopiscus, ni Zosime n'en nomment aucune. On ignore de même si les barbares défaits et chassés par Probus avaient pénétré plus ou moins avant dans les Gaules que ceux qui, près d'un siècle plus tard, furent surpris par Julien autour des places qu'ils avaient ruinées en ravageant tout l'espace compris entre les sources du Rhin et les bords de l'Océan, sur une largeur de trois cents stades (5). Toutefois, n'y eût-il aucune exagération dans ces récits, et supposât-on que Bavai fut enveloppé dans l'une et l'autre invasions, les découvertes faites parmi les décombres de cette ville, attestent qu'elle était encore florissante dans les premières années du cinquième siècle.

Maxime fut décapité en 388, sous le règne de Valentinien II; on a donc tort de lui imputer un acte odieux et insensé qu'il n'eût pas à se reprocher; il avait trop d'intérêt à ménager les Belges pour détruire leurs villes, ou pour souffrir qu'on les dé-

---

(1) Hieron., *Epist. ad Ageruchiam.*

(2) Eutrope, *Hist. Rom.*, l. IV.

(3) F. Vospicus, *Probus Imperat.*

(4) Zosime, l. I. Trad. de P. Cousin, rev. par M. Buchon.

(5) Julien, *Au Sénat et au Peuple d'Athènes.*

truisit. (1) A la vérité, tandis qu'il s'enfermait dans Aquilée, où il eût la tête tranchée, les Francs indomptables que récemment encore Gratien avait refoulés au-delà du Rhin, repassèrent le fleuve, se jetèrent dans la Belgique, et s'avancèrent jusque en deça des marches de la forêt Charbonnière; mais ils furent repoussés par Nannius et Quintinus, qui taillèrent en pièces ceux qu'une prompte fuite ne put dérober aux glaives des Romains(2).

Ce ne fut, enfin, ni Clodion, ni Attila qui détruisit Bavai : il était détruit quand le roi des Francs parut dans la Nervie (3), et le roi des Huns n'en approcha vraisemblablement jamais (4).

---

(1) Jacques de Guyse, d'après Aimeric ou Americus, Buzelin (*Ann. Gallo-Flandriæ*), d'après Jacques de Guyse, Galliet (*Hist. etc. de Namur*), Poutrain (*Hist. etc. de Tournai*), et d'autres, répètent que Maxime dévasta ou laissa dévaster la Belgique : c'est une erreur suffisamment réfutée par le silence d'Aurelius Victor, de Paul Orose, de Rufin d'Aquilée, de Socrates, de Sozomène, et surtout par ce passage de Zosime : « Maxime, espagnol de nation, qui ayant servi en Angleterre..... se » fit proclamer empereur, et ayant couvert l'Océan de vaisseaux s'ap- » procha de l'embouchure du Rhin. Les soldats entretenus le long de » ce fleuve ayant approuvé sa proclamation.... » L. IV, trad. de P. Cousin, etc.

(2) Grégoire de Tours, l. II, c. 9.

C'est apparemment cette incursion qui a donné lieu à la fable d'un siège de Bavai par les Francs, défaits par les assiégés, etc. (Jacques de Guyse, 2e vol. f° 3, verso, de la trad. attribuée à Less.); ou, peut-être, une étrange confusion de dates et de personnages, occasionnée par ces vers de Sidoine Apollinaire (*Paneg. Avito Aug.*) :

« Francus Germanum primum Belgamque secundum
» Sternebat, etc.

qui se rapportent à une invasion des Francs, sous le règne de l'empereur Maxime *Petronius Maximus*.

(3) Ni Sidoine Apollinaire, ni Gregoire de Tours, ni Aimoin n'ont fait mention de Bavai, quoique Clodion ait dû le traverser en se portant de Tournai sur Cambrai.

(4) Une partie des hordes qu'Attila entraînait à sa suite se répandit dans la Belgique (Sid. Apollinaire, *Paneg. Avit.*), et y commirent d'affreux dégats; mais Attila en personne, se dirigeant de Trèves sur Worms, Mayence, Metz et Orléans, ne passa pas, apparemment, dans le voisinage de Bavai.

Cette capitale, qui subsistait encore dans les premières années du règne d'Honorius, comme le démontrent les médailles de ce prince que l'on y a recueillies, et la date gravée sur la tombe de Lucinus, avait cessé d'être comprise au rang des villes, avant la fin du même régne, la notice de l'Empire où elle n'est pas mentionnée, et la notice des Gaules dans laquelle elle est remplacée par Cambrai (1), en font preuve : elle avait donc subi dans l'intervalle quelque grande catastrophe ; or, c'est dans l'intervalle que les Vandales franchirent le Rhin, dévastèrent les Gaules, et qu'une de leurs armées se dirigea sur Bavai, qu'elle dépassa, ne laissant derrière elle que des cadavres et des ruines ; ainsi c'est aux Vandales que la destruction de Bavai doit être imputée (2).

Il est probable qu'une grande partie des habitants avaient péri sous les coups des barbares ; que la plupart de ceux qui avaient échappé à la mort furent emmenés en captivité, et que ceux qui parvinrent à se sauver composaient le plus petit nombre. « Les villes et les campagnes des Nerviens, dit M. Fauriel, « furent pillées et ravagées ; toute la partie de la population qui » n'avait pu fuir, ou qui, en fuyant, n'avait pu se sauver, fut » emmenée captive en Germanie. Ayant une fois atteint le sol de » la Gaule Belgique, ajoute le même auteur, la masse incohé- » rante des envahisseurs dut nécessairement s'éparpiller en di- » verses bandes agissant chacune à part.... L'une de ces inva- » sions était celle des peuples qui, sans faire partie de la fédéra- » tion des Alains et des Vandales, étaient entrés à leur suite dans » les Gaules. Il y a tout lieu de croire que ces peuples, pris en » masse, n'avaient d'autre dessein que de faire promptement le » plus de butin possible et de s'en retourner, avec ce butin, dans » leurs bourgades natales (3). « On se persuade aisément que les lieux à travers lesquels des bandes armées s'étaient ouvert un passage, se remplissaient en effet de brigands qui pillaient, arrachaient, emportaient ou entraînaient tout ce qui avait échappé au fer et à la flamme.

Il semble que le siége épiscopal et l'administration civile durent être transférés de Bavai à Cambrai en même temps que le titre de capitale ; il se peut même que à la veille du danger, l'évêque,

---

(1) « Civitas Camaracensium. » *Notitia Prov. et Civ. Galliæ.*

(2) C'est aussi l'opinion la plus générale.

(3) M. Fauriel, *Hist. de la Gaule Mérid. sous la Dom.* etc., tome I.

son clergé, le comte, la curie, les officiers de la cité et leurs subalternes se soient transportés dans la dernière de ces villes. Toutefois, ce n'est là qu'une conjecture que peut faire naître la substitution d'un de ces endroits à l'autre, indiquée dans la notice des Gaules; mais qui n'a d'ailleurs aucun fondement. Les désastres de l'invasion avaient tout jeté dans une confusion extrême. Il n'y avait apparemment ni ordre, ni régime possible sur une terre désolée, en proie à l'anarchie et à l'usurpation. On ne connait point d'évêque de Cambrai antérieur à Saint Waast, et il n'est nullement certain que Waddo ou Waldo, cité par le P. Boucher comme en ayant été le premier comte, ait jamais été revêtu de cette dignité (1). On ne saurait confondre, enfin, avec les comtes de la Nervie, ceux que Carpentier dit avoir été créés par Charles-le-Chauve, pour les opposer aux Normands, (2) et qui sont pourtant considérés comme les plus anciens comtes de Cambrai (3).

L'épaisseur des forêts fut vraisemblablement le seul refuge ouvert à ceux qui évitèrent la mort et l'esclavage par la fuite (4). Si l'évêque des Nerviens ne reçut pas des mains d'nn barbare la palme du martyre ou les fers d'un confesseur, peut-être se dévoua-t-il à la vie érémitique au milieu de quelques-unes de ses ouailles. Peut-être aussi quelques officiers et un petit nombre de jeunes gens vigoureux et alertes furent-ils assez heureux pour rejoindre l'armée de Constantin. Quant à ceux qui ne purent se procurer d'autres abris que la cime des arbres ou le fond des grottes, tous, sans distinction d'âge, de sexe, de condition, se trouèrent réduits à se nourrir de fruits et de racines sauvages, ou de la chair de bêtes fauves: le malheur les avait rendus égaux. Le midi de la Nervie n'était plus, d'ailleurs, qu'un affreux désert dont les champs abandonnés se couvrirent bientôt de ronces et de chardons (5).

---

(1) Le P. Boucher, *Bel. Rom*, etc., l. XX, c. 3.

Le P. Boucher inclinait à croire que Waddo, le maire du palais de Rigonthe (Grégoire de Tours, l. VII. c. 43), était celui qu'on présumait avoir été comte de Cambrai.

(2) Le Carpentier, *Hist. de Cambray*, 1re part., c. 8.

(3) M. Bouly, *Hist. de Cambrai*, c. 1.

(4) « Les Gaulois s'enfuirent dans les forêts pour y chercher un azile » contre tant de maux. » M. Dufau. *Hist. Génér. de France.*

(5) Aucun témoin soit oculaire, soit auriculaire, n'a décrit la misère

Cependant, une foule immense de nations diverses, se croisant, se heurtant, allant et venant dans toutes les directions, et chaque jour grossie de bandes fraîches arrivant de la Germanie, infestait les Gaules. Des familles entières se détachèrent de ces peuplades errantes et se fixèrent dans les provinces envahies. Ce fut ainsi que se forma, dans la Nervie, le noyau d'une population nouvelle, qui s'accrut par le mélange des indigènes sortis de leurs retraites (1).

Lorsque, après la mort de Jovin, qui avait succédé à Constantin, les Gaules furent rentrées sous la domination d'Honorius, une troupe de Nerviens lètes, sous le commandement d'un préfet, eut la garde du temple de Mars (2), forteresse consacrée au dieu de la guerre, à huit milles environ de Bavai, à l'ouest (3). Dans les campagnes, délivrées depuis longtemps du fléau qui les dévasta, mais encore à demi-nues, et toujours exposées aux incursions des hordes d'outre Rhin, s'élevaient, de loin en loin, de chétives chaumières environnées de verdoyantes mais rares moissons, et peut-être quelques ruines amoncelées. Tel était le misérable état de cette contrée à l'apparition de Clodion, qui s'avança jusqu'au-delà de Cambrai (4).

Si les Francs qu'il avait sous ses ordres voulurent, comme on l'a dit, laver dans le sang des Nerviens, en traversant leur capitale, la honte d'une ancienne défaite (5), ce ne put être que dans

---

des Nerviens réfugiés, ni la dévastation de la Nervie ; mais on peut s'en faire une idée par induction, d'après les plaintes éloquentes de l'auteur du poème de la Providence, de Saint Jérôme et de Possidonius.

(1) Simonde de Sismondi, *Précis de l'Hist. des Franç.* Etat de la Gaule au Ve siècle.

(2) « Prœfectus Lætorum Nerviorum, Fanomarti Belgicæ secundæ.» *Notitia Dignitat. Imper. Roman.*

(3) Famars n'était ni un simple temple : il n'eût pas été convenable d'y entretenir une garnison, et d'ailleurs il n'eût pu la contenir ; ni une ville : on n'y a trouvé aucun monument, aucun indice qui puisse le faire présumer.

(4) Sidoine Apollinaire, *Paneg. Jul. Val. Majoriano.*

(5) « Et comme dit Almericus, il (Clodion) commanda que les pa» rois qui estoient encores droictes en aucuns lieux en la cité de Bavay, » fussent toutes mises par terre, et pareillement de Fanmars en la

celui de quelques malheureux disséminés sur le sol natal : la capitale des Nerviens, lors du passage de Clodion, n'était plus apparemment qu'un assemblage de hideuses masures.

Avec ses établissements et ses édifices publics elle avait perdu son importance et sa splendeur; néanmoins, environ 450 ans après sa chute, elle était encore du nombre des villes ayant le titre de cité, et elle avait conservé un des attributs de la puissance : on y battait monnaie. Des deniers au type de Charles-le-Chauve y furent frappés sous le règne de ce prince. Le revers de ces pièces porte pour inscription les mots *Bavaca Civitas* (1).

M. J. De Bast déclare, il est vrai, ne pouvoir se « persuader » que la pièce rapportée par Le Blanc, avec la légende *Bavaca* » *Civitas* appartienne à Bavai, *parce qu'il lui* parait peu vraisem- » blable que Bavai, après les désastres affreux qu'il essuya au

---

» vengeance de la bataille pardevant perpetrée contre ses prédeces- » seurs. » Jacques de Guyse, 2e vol. f° 5, verso, de la trad. attr. à Lessabé.

Jacques de Guyse suppose que, de 383 à 451, Bavai essuya cinq sièges, entrepris :

Le 1er, par Maxime qui *se partit de son pays de Bretaigne et entra en France supperiore et la dégasta..., descendit en basse France.... et assiegea.... Therouenne, Arras. Tournay, Solesmes, Fanmars et autres.... et les despouilla de gens et d'avoir. Et finablement il assiegea la cité Doctovianne*, y fit massacrer *tous les Romains*, s'y empara des *tributs recuillis en toute France*, et changea le nom de cette ville en celui de *Bavay* (1er vol., f° 141, recto);

Le 2e, par les Francs, que les assiégés, avec le secours de leurs voisins accourus de toutes parts, repoussèrent jusqu'au Rhin (2e vol. f° 3, verso);

Le 3e, par les Vandales, qui le *despouillerent d'avoir et de tout peuple;* mais qui toutefois laissèrent subsister les murs, les tours et les palais (2e vol., f° 4, r°);

Le 4e, par les Huns, ayant à leur tête Bleda et Attila, et qui, après en avoir fait pendant quelque temps une place d'armes, *y bouterent le feu et abattirent portes, tours, murs et tous les edifices et mirent tout à lonny et par terre* (2e vol., f° 5, r°.);

Le 5e, par Clodion, qui y fit abattre ce qui restait des murailles (2e vol., f° 5, v°).

(1) Le Blanc, *Tr. Hist. des Monn.*, etc. Charles-le-Chauve.

» commencement du cinquième siècle, eût encore par la suite
» un hôtel de monnaie ; *et parce qu'*il est difficile de déchiffrer
» tous les caractères qui se trouvent sur les monnaies de la pre-
» mière et de la seconde race des rois de France; qu'au contraire
» il est aisé de s'y méprendre et d'y voir une lettre pour une
» autre ; *enfin que* le *Bavaca Civitas est* peut-être le lieu désigné
» par le *Cavaca* dont Eckhart a publié un quart de sol d'or, et
» dont nous ignorons la véritable situation (1). »

Il est, ce semble, beaucoup moins facile de croire qu'un numismate aussi instruit et aussi exercé que Le Blanc ait prit un C pour un B et substitué ainsi un endroit connu à un endroit inconnu, sans avoir une idée plus exacte de l'un que de l'autre. L'opposé a paru plus rationnel au savant Eckhart, qui, ne connaissant pas d'endroit auquel le nom de *Cavaca* pût s'appliquer, a pensé qu'il fallait lire *Bavaca*. L'abbé Ghesquière, érudit versé dans la numismatique, est entièrement de l'avis de Le Blanc (2). Nous ignorons quel était, sous le règne de Charles-le-Chauve, l'état de Bavai, qui a éprouvé tant de vicissitudes qu'il semble avoir changé de nature à chaque génération, et que l'on représente tantôt comme une jolie petite ville (3), tantôt comme une bourgade d'un aspect rebutant (4). Au temps de Saint Liboire, il avait les dehors d'une forteresse (5). On se fait communement de cette ville, horriblement bouleversée par les Vandales, un tableau si effroyable, que l'on a peine à comprendre qu'elle ait pu désormais être habitée. Les murailles en avaient été sapées jusqu'aux fondements ; la population entière massacrée ou expulsée ; les richesses, les meubles, tout ce qui était susceptible de transport ou de déplacement, enlevé ou dissipé ; les édifices dévorés par les flammes. Pas une seule habitation n'avait été épargnée, mais il était resté quelques murs debout ; les pierres des monuments, quoique éparses dans la poussière, n'avaient pas toutes été brisées ; les tombeaux n'avaient pas été fouillés, et

---

(1) M. J. De Bast, *Sec. Suppl.*, p. 145.

(2) L'abbé Ghesquiere, *Mémoire sur Trois points intéress. de l'Hist. Monétaire des Pays-Bas.*

(3) G. Paradin, *Contin. de l'Hist. de notre temps.* — *Mémoires de Boyvin du Villars*, l. V.

(4) Le Blanc, à l'endroit cité.

(5) Bolland., *Act. Sanct.* 23 Jul.

l'attrait des souvenirs n'avait entièrement perdu ni son charme, ni sa puissance. Les lieux où s'était écoulée une partie de leur vie, où gisaient les débris de leurs toits et peut-être les ossements de leurs proches, ne pouvaient être indifférents à ceux qui avaient été forcés de fuir. Que de motifs durent y ramener la plupart d'entre eux ! Il était facile de s'y reconstruire des demeures : le voisinage des forêts en offrait le moyen, dans un temps où les particuliers ne bâtissaient qu'en bois et où presque tous savaient manier la cognée. La ville renaissante a pu insensiblement se repeupler et s'étendre. Elle n'avait plus rang de capitale, mais on se souvenait de ce qu'elle avait été autrefois, et il n'est nullement invraisemblable qu'au bout de près de 500 ans, elle eût repris assez de consistance pour avoir un monétaire, comme Maubeuge, Chièvres, Condé (1), qui, sans être d'une plus grande importance, étaient sans doute moins célèbres. Quoiqu'il en soit, les monnaies et les médailles, avec lesquelles on est dans l'usage de les confondre, étant au nombre des monuments historiques les plus indubitables, on peut tenir pour certain que Bavai avait, au IXe siècle, le titre de cité.

Dès lors jusqu'aux temps modernes, de fréquents désastres et le nom de l'ancienne capitale des Nerviens, consigné dans de vieux écrits, révèlent seuls l'existence de Bavai.

L'abbaye d'Hautmont y avait des propriétés du vivant de l'évêque de Cambrai Odon, qui fut élu en 1105, et mourut en 1113 (2).

Les habitants de Bavai furent du nombre de ceux à qui Innocent II, par un bref daté de Laon, le 12 avril 1131, accorda la faculté de se faire inhumer dans le cimetière de cette abbaye (3).

---

(1) Le Blanc, *Traité Hist. des Monn. de France.* Charles-le-Chauve.

(2) « Odo divina permissione humilis Cameracensium episcopus..... » Guidrici Altimontensis abbatis canonice petitioni condescendimus » eamque cui preest ecclesiam in honore beati Petri apostoli prin- » cipis fundatam privilegii nostri munimento consolidamus..... Anti- » que autem prefate ecclesie possessio hec est..... Apud Bavaium » quinque curtilia cum quartario. *Extrait des cartulaires de l'abbaye d'Hautmont.*

(3) « Innocentius episcopus servus servorum Dei dilecto filio Gual- » berto abbati monasterii beati Petri quod situm est in Altomonte..... » Sepulturam quo que illius loci liberam decernimus. videlicet ut si quis

Un doyen de Bavai, du nom de Waulcher, souscrivit les chartes par lesquelles Baudouin V, en sa qualité d'avoué du prieuré de St. Acaire, à Haspres, régla, en 1176, les droits et coutumes de cette maison, et en 1184, le mode d'administration de la justice qui devait y être suivi (1).

Bavai est nommé dans un bref de Lucius III, à propos de Louvignies, village dont le territoire confine aux murs de cette ville (2).

Le comte de Flandre allant joindre, en 1184, le duc de Louvain et l'archevêque de Cologne, à un mille de Mons, traversa Bavai, à la tête d'une armée (3).

Roger, évêque de Cambrai, et le doyen de Bavai, Waulcher, jugèrent arbitralement, en 1186, le différend survenu entre l'abbaye d'Hautmont et celle de Saint-Guilain, au sujet de la dîme des novales et des bestiaux d'une ferme d'Eslouge (4).

Un certificat, délivré à Bavai par Druard surnommé Villains, prévôt de cette ville, porte la date de 1293 (5).

En 1294, le même Druard protesta, comme prévôt de Bavai et du Quesnoi, contre les habitants de Valenciennes, qui traitaient en ennemis ceux du Quesnoi et de Bavai, dont ils coupaient et emportaient les blés (6).

Vers 1320, il fut procédé, par le prévôt de Bavai, à une enquête touchant les usages et franchises des bourgeois de la *franche rue* de la même ville (7).

---

» de loco..... Bavaium..... ibidem sepeliri decreverit, et facta con-
» grua elymosina matrici ecclesie de bonis suis monasterio vestro re-
» liquerit..... » *Ibid.*

(1) Saint-Genois, *Monuments anciens.*

(2) « Lucius episcopus servus serverum Dei..... Apud Lovegnias
» juxta Bavele... » *Cartul. de l'abb. d'Hautmont.*

(3) *Chronica Gisleberti*, ann. 1184.

(4) « In nomine Domini Rogerus divina permissione Camerac. épis-
» copus..... in nos et dilectum clericum nostrum Walcherum dictum
» Bavacensem decanum ultro compromittentis.... » *Cartul. de l'abb. d'Hautmont.*

(5) Saint-Genois, *Monum. anc.*

(6) *Ibid.*

(7) *Ibid.*

La charge de prévôt de Bavai était exercée, en 1334, par Nicaise de Sierfontaine, qui assista, cette même année, comme témoin, au *déshéritement* fait par Henri de Sierfontaine, écuyer, d'une maison et *iestre* qu'il avait en franc-alleu, près le *moutier* de Sierfontaine (1).

Le bailli du Hainaut, Simon de Lallaing, et Jean de Jauche, seigneur de Gommegnies, furent chargés, en 1385, par le gouverneur de la province, Aubert de Bavière, de procéder à une enquête sur le différend élevé entre les Lombards de la *Table* de Bavai et ceux de la *Table* de Mons (2).

Le duc Philippe de Bourgogne, surnommé le Bon, accorda, en 1434, de nouveaux privilèges aux habitants de la ville de Bavai, qui avait été presque entièrement détruite par un incendie. Il voulut qu'ils ne pussent être poursuivis, à raison de leurs engagements, sauf leurs obligations envers le prince, devant d'autres juges que le bailli du Hainaut ou la cour de Mons(3). Il exempta ceux de la *neuve rue* du droit de main-morte, et il ne se réserva d'ailleurs, de la succession des bâtards et des aubains, que les deux meilleurs *cattels*.

Martin de Paris, sergent des mortuaires de la recette des mortes-mains à Maubeuge, donna, en 1436 un certificat dont il conste que l'abbesse du chapitre de Sainte Aldegonde avait la moitié de cette recette dans la ville et la châtellenie de Bavai, et le comte de Hainaut l'autre moitié (4).

---

(1) St. Genois, *Monum. anc.*

(2) Acte du 31 août 1385, déposé aux archives départementales. *Annuaire du Département pour* 1836. *Bavai.—Table,* Change, Banque. Du Cange, *Gl.* — D. Carpentier.

(3) « Item advons nous ordonné concédé et accordé que les bour-
» geois masuyers de n^re^ d^le^ ville ne leurs biens, ne poront, ne deve-
» ront ny estre poursieuwis pour quelconques debtes quil doient à cui
» que ce soit sinon pardevant n^re^ Bailly de Haynau ou par jugement
» de n^re^ court de Mons ou pour nos debtes ou franches forest ou pour
» obligations bien f^tes^ passées selon la loi et coutûm de n^re^ dit pays de
» Hayn̄ ou aultrement..... Données en n^re^ ville de Bruxelles le tre-
» zeysme jour de juillet l'an de grace mil quatre cens trente quatre.
» Signé De le Court, avec la légalisation des magistrats de Mons. »
Extrait des Archives de la Mairie de Bavai.

(4) M^me^ Clément-Hémery, *Promenades dans l'arrondissement d'Avesnes*, c. 12, *Bavai.*

Le receveur de Maubeuge et de Bavai, Michel Brougnart, obtint, en 1437, après la mort d'Aliénor Hauchin, sa première femme, la légitimation de deux enfants qu'il avait eu d'une autre (1).

Philippe-le-Bon donna en fief, en 1438, à Clarembault de Proissy, dont il voulait récompenser les services, deux moulins situés dans les dépendances de Bavai, l'un à vent, l'autre à eau; quinze *huitelées* de prairie et huit *huitelées* de terre labourable, avec droits de *vinage, hallage, gambage, tonlieu, reward* de pourceaux, rentes seigneuriales (2). Ce fut l'origine d'une vicomté qui emprunta de la ville le nom de Bavai. Cette vicomté, qui passa successivement de la maison de Proissy dans celle du Chasteler, puis dans celle de Velen, enfin dans celle de Sainte-Aldegonde, avait été saisie et démembrée longtemps avant l'abolition du régime féodal.

Charles-le-Téméraire conféra, en 1467, à Bernard de la Croix, l'office de bailli des ville, châtellenie et prévoté de Bavai, etc. (3).

Bavai, au moyen âge, était une ville close, défendue par d'épaisses murailles flanquées de tours, et s'étendait beaucoup plus qu'aujourd'hui vers le nord, si du moins la tradition, qui place une des portes détruites, celle d'*Engade*, à peu de distance de Bellignies, n'est pas dépourvue de fondement

Le cirque avait été converti en forteresse (4), et c'est ainsi que s'explique la dénomination de château sous laquelle les habitants du lieu le désignent. Les murs d'enceinte étaient doublés d'un contre-mur garni de tours semi-circulaires, massives et peu élevées (5). Quelques-unes de ces tours subsistent encore,

---

(1) Me Clement-Hemery, ouv. cité.

(2) Vinchant, *Ann. de la Prov. et Comté d'Haynau*, l. IV, c. 49.

(3) *Ann. du Départ. pour* 1836 : *Bavai.*

(4) M. Guizot, *Hist. de la Civilisation en France*, tom. III, 6e leçon. — M. Ph. Le Bas, *Dictionnaire Encyclopédique de l'Hist. de France*, au mot : *Cirque.*

(5) « On voit vers le couchant de cette ville les murs en ruine de » l'ancien cirque romain.... Ces murs ont été doublés d'une muraille » ayant des demi-tours que l'on appelle ici bosses.... Il paraitrait que » ce cirque était à la fois un endroit de plaisir et de défense. J'ai fait

quoique à demi-ruinées : ce sont celles dont l'aspect difforme frappe d'abord les regards du voyageur près d'entrer en ville par la porte de Valenciennes.

Fréquemment traversée par des armées, la plupart hostiles, toutes indisciplinées, combien de fois cette ville ne dût-elle pas être saccagée et livrée aux flammes ! Il est à croire qu'elle ne fut épargnée ni par les Normands, ni par les Hongrois, ni plus tard par les bandes aux ordres des petits princes, sans cesse en armes, qui avaient usurpé le pouvoir souverain. Les coureurs du duc de Normandie la brûlèrent en 1340 (1) ; Louis XI la ruina en 1477 (2) ; Henri II y fit mettre le feu en 1554 (3) ; elle fut incendiée en 1572, par des fuyards en déroute, échappés au fer des Espagnols (4). Occupée en 1649 par le duc d'Harcourt, démantelée en 1654 par le vicomte de Turenne (5), brûlée de nouveau en 1655 par le mestre de camp Epance (6), elle ne paraissait plus qu'un village désolé, quand elle fut cédée à la France en 1678, par le traité de Nimègue. Elle avait été tellement réduite que l'on n'y comptait, au commencement du siècle dernier, que cent dix feux (7). Le terrain que recouvrent la rue de Gommeries et le quartier situé entre la rue des Juifs et le rempart,

---

» fouiller une de ces demi-tours dans laquelle j'ai trouvé une petite » chambre très-bien maçonnée..... La double muraille s'est déjà dé- » tachée en quelques endroits, il en est tombé un pan il y a quelques » années.... Ce morceau tombé a mis à jour la muraille qui était ca- » chée. » A. Niveleau.

(1) *Chroniques de Jean Froissart*, l. I, part. 1, c. 10.

(2) *Ann. du Départ. p.* 1836. *Bavai.* — Le Hainaut fut horriblement ravagé. V. les *Chroniques de Jean Molinet*, c. 37.

(3) Le 23 juillet, « en passant, fut mis le feu en la ville de Mau- » beuge, et en une belle petite ville nommée Bavay, laquelle estoit » abandonnée des habitans. » G. Paradin, *Continuation de l'Hist. de notre temps.* — Boyvin du Villars, *Mémoires*, l. V.

(4) *Francis. Haræi Ann. Belg.* Tumultus. — Ph. Brasseur, *Sanct. Sanctor. Hann. etc*: Bav. Opp.

(5) *Mémoires du Duc d'Yorck*, l. II. 1654.

(6) *Mémoires de Mess. Rog. de Rabutin, Comte de Bussy.* 1655.

(7) Extraits d'anciennes pièces de procédures.

était nu, inculte, ça et là parsemé de décombres, et traversé par un grand chemin bordé de haies (1).

L'église paroissiale, dédiée à la Vierge Marie; celle de Saint Maur, érigée sur la place de ce nom, et le couvent des sœurs grises, fondé en 1507 par Florence de Quiévrain, furent enveloppés dans le désastre de 1572 (2). On reconstruisit l'église paroissiale dans de plus larges proportions; la charité des fidèles aida les sœurs grises à rétablir leur couvent; mais l'église de Saint Maur n'a pas été rebâtie (3). Les reliques du saint, que l'on y laissait exposées à la vénération des nombreux pèlerins qui venaient l'y invoquer de toutes les provinces de la France, avaient été consumées. Néanmoins le pèlerinage continua jusqu'à la guerre de 1635, et ne cessa tout-à-fait que lorsqu'il y eut du danger à traverser les frontières (4).

En 1637, les pères de l'oratoire fondèrent à Bavai un collège où ils enseignèrent les humanités, et qui subsista jusqu'à la suppression de leur ordre (5). Leur maison était située à l'entrée du cirque, et leur jardin recouvrait une partie de l'arène. Cette maison, bien que devenue la propriété d'un particulier, qui l'habite, ne parait avoir subi aucun changement, du moins à l'extérieur, et n'a rien de remarquable.

---

(1) « Cette ville, autrefois célèbre dans les Gaules, n'était il y a cent » ans que bien peu de chose; il n'y avait aucune maison dans la rue de » Gommeries depuis l'église jusqu'au rempart; le long de la rue des » Juifs à droite du rempart était un chemin garni de haies. » A. Niveleau.

(2) Philippe Brasseur, *Sanct. Sanctor. Hann.*, etc. : *Bavac. Opp.*

(3) «.... Place Saint-Maur. Sur cette place était une église dédiée à » ce saint; on ne peut plus maintenant en montrer l'endroit. » A. Niveleau, *Bavai anc. et mod.*

(4) Ph. Brasseur, *Sanct. Sanctor. Hann. : Bavac. Opp.*

(5) « En 1637, le Père Berald, gentilhomme Cambrésien, fut fondateur de la maison et du collège des PP. de l'Oratoire.... Cet établissement de Bavai fut fortement protégé par Jean Chrétien de Landas, comte de Louvignies, en reconnaissance d'avoir été élevé par » les PP. de l'Oratoire de Maubeuge. » A. Niveleau. — L'ouverture d'un collège à Bavai avait été autorisée en 1632 par une ordonnance du roi. *Archives de la Mairie de Bavai.*

Des récollets ayant obtenu de la libéralité des habitants quelques mesures de terrain dans un endroit de la ville, isolé, y bâtirent un couvent où ils se réunirent en communauté en 1664 (1).

Ce couvent et celui des sœurs grises, remplacés l'un et l'autre par des constructions nouvelles, ont tellement disparu que l'on n'en distingue plus aucune trace.

La ville actuelle, dont la longueur de l'orient à l'occident est de 925 mètres, et la plus grande largeur, du midi au septentrion, de 536 mètres, a la forme d'un ovale. Elle est fermée, au sud, d'un vieux rempart garni, de distance en distance, d'informes restes de tours, et au nord d'un simple mur de clôture bordé d'un large fossé à demi comblé et tapissé, les trois quarts de l'année, de légumes et d'herbages. De grands arbres entourent cette enceinte et la couronnent de leurs cimes élevées et touffues. On entre par trois ouvertures qualifiées de portes: l'une de Mons, à l'est, l'autre de Valenciennes, à l'ouest, la troisième de Gommeries, au sud. La majeure partie du sol est distribuée en jardins plantés d'arbustes, de charmilles et de hautes tiges; trois cent cinquante maisons, formant treize rues et trois places, et habitées par dix-sept cents personnes, en occupent le surplus. L'église, l'hôtel-de-ville, la halle et la prison sont les seuls édifices publics (2). L'église, d'une structure moins agréable que solide, est intérieurement plutôt triste que sombre, et ni la halle, ni l'hôtel-de-ville ne rappelle en aucune façon la basilique où s'assemblaient jadis les curiales. La ville renferme d'ailleurs de jolies

---

(1) *Arch. de la Mairie*, etc.

(2) L'église actuelle existe depuis environ 250 ans. — La date de la construction de l'hôtel de ville n'est pas indiquée; mais dans une requête adressée en 1694, « à Messire Jacques Philippe Hennecart, Conseiller » du Roi en sa Cour du Parlement à Tournay..., les Mayeur, Echevins, » Bourgeois *de Bavay exposent* que la ville de Bavay est la plus ancienne du pays et comté du Hainault, *et qu'*elle a conservé l'ancien » droit et son ancienne possession d'avoir un mayeur et bancq de cinq » échevins qui ont conservé jusqu'à présent (*jusque alors*) et exercé la » justice eschevinale et civile, foncière et personnelle et politique sur » tout la ville et eschevinage, et sur tous les manans et habitans.... » (*Archives de la Mairie.*) Quel que soit le plus ou moins d'ancienneté de l'édifice actuel, ce ne doit donc être qu'une reconstruction. — La halle date de 1768 (*Arch. de la Mairie*), et la prison est récente.

habitations. Elle est propre, assez ouverte et bien aérée. Contemplée du voisinage, par un beau jour d'été, alors que l'éclat d'un soleil pur resplendit sur les toits qu'ombrage à demi un feuillage plein de fraîcheur, elle offre un aspect aussi riant que pittoresque.

Bavai était, avant 1790, le siège d'une prévôté dont la juridiction s'étendait sur dix-huit villages; c'est aujourd'hui le chef-lieu d'un canton, composé de la ville et de dix-neuf communes rurales; la justice y est administrée par un juge de paix (1).

L'administration des douanes a, dans cette ville, un bureau de recette et divers employés. D'autres bureaux encore y sont établis, tels que ceux des recettes des contributions directes et indirectes, celui de l'enregistrement et des domaines, celui de l'octroi, le bureau de poste. Une brigade de gendarmerie y est casernée.

Il s'y tient tous les ans, le premier lundi de carême, une foire très-fréquentée, dont le nom est emprunté de l'espèce la plus remarquable des denrées qui s'y débitent : la foire aux *aulx*.

---

(1) La prévôté de Bavai devait se composer.
« d'un prévôt héréditaire,
» d'un conseiller garde des petits scels,
» d'un conseiller procureur du roi,
» d'un greffier,
» d'un commissaire aux saisies réelles,
» d'un contrôleur des saisies réelles,
» d'un receveur des consignations,
» d'un receveur des épices et vacations,
» d'un contrôleur des taxes et dépens,
» d'un contrôleur des actes d'affirmations,
» de quatre procureurs,
» d'un huissier audiencier,
» de deux sergens immatriculés. » *Juridictions du Hainaut*, par C. M. Faussabry, mss.

Il est douteux que le nombre de ces officiers ait jamais été complet.

Amfroipret, qui ressortissait du bailliage du Quesnoi; Feignies et Neuf-Mesnil, qui ressortissaient de la prévôté de Maubeuge, ressortissent aujourd'hui de la justice de paix de Bavai; Hargnies et Pont-sur-Sambre, qui ressortissaient de la prévôté de Bavai, ressortissent de la justice de paix de Berlaymont.

Plusieurs genres d'industrie entretiennent, dans l'enceinte de Bavai, le mouvement et l'aisance. On y remarque particulièrement une vaste clouterie, des tanneries, quelques tourneurs en bois dont les ouvrages sont recherchés.

Les habitants ne sont étrangers ni aux sciences ni aux arts, et leur ville a produit des hommes d'un mérite distingué.

Le célèbre musicien Ockergan était né à Bavai. Il mourut trésorier de Saint-Martin de Tours, en 1515, et laissa une réputation européenne (1).

Jean Le Maire, poëte et prosateur de renom, naquit à Bavai, en 1473. Le chanoine Jean Molinet, son oncle, présida à son éducation. Pourvu à l'âge de 25 ans de la charge de clerc des finances du roi et de Pierre de Bourbon, il l'abandonna, après un exercice de peu de durée, pour s'appliquer à l'étude des lettres. On présume qu'il devint bibliothécaire de Marguerite d'Autriche; il prit du moins le titre d'*indiciaire* historiographe de cette princesse. Il est l'auteur du livre intitulé : *Les Illustrations de Gaule et Singularités de Troye*, bizarre amalgame de la fable et de l'histoire, dans lequel les temps, les lieux, les hommes et les choses sont confondus. Il n'y a pas omis sa ville natale; mais il renvoie, pour ce qui la concerne, à Jacques de Guyse, dont il partageait les illusions (2). Il n'en était pas moins un écrivain élégant et correct. Etienne Pasquier et La Croix du Maine en parlent comme du littérateur le plus parfait de son siècle (3). On lui doit une des règles de la versification française (4). La mort de Louis XII, dont il s'était concilié la faveur, le laissa sans emploi, sans protection et sans ressources. Tombé dans la misère, il voulut noyer ses soucis dans le vin,

---

(1) M. Le Mayeur, *Les Belges*, note 70. — M. Monteil, *Hist. des Franç. des divers Etats*, XVe siècle, c. 21, L'Artiste. — M. Michelet, *Hist. de France*, l. XV, c. 1, note.

(2) Elles lui venaient sans doute de son oncle, dont l'esprit en était imbu. V. les *Chroniques de Jean Molinet*, c. 46 et 56.

(3) Et. Pasquier, *Les Recherches de la France*, l. VII, c. 5. — La Croix du Maine, *Bibliothèque Françoise*.

(4) M. Nisard, *Mélanges : Coup d'œil sur la Suite de la Littérature Française*, 2e partie : *Marot*.

perdit la tête et termina sa vie dans un hôpital, si obscurement, que la date de son décès est inconnue (1).

Gilles Waulde, né vers 1596, à Bavai, remporta, dès ses jeunes années, une palme académique dans la célèbre université de Louvain. Il fut chanoine prébendier de Lobbes, curé de Nimi, doyen de Binche et d'Yvoy, chanoine de Cambrai, et mourut dans cette dernière ville en 1656. On a de lui une *vie de Sainte Amalberge*, celles des premiers abbés de Lobbes, avec une chronique de cette abbaye, en un volume in 4°, et une oraison funèbre de l'infante d'Espagne, Isabelle-Claire-Eugénie, gouvernante des Pays-Bas, à qui il avait dédié son livre (2).

Jean-Baptiste Lambiez, surnommé le père Grégoire, naquit, en 1741, dans la ferme du *Nouvion*, située hors des murs mais non hors des limites de Bavai. Il étudia chez les Oratoriens de cette ville, et fut admis, au sortir du collège, parmi les récollets de Lille, dont il ne se sépara que lorsque les religieux de son ordre furent, comme lui, obligés d'abandonner leurs couvents. A son retour, il rapporta à Bavai le goût des antiquités qu'il y avait contracté, dans son adolescence, au milieu des débris de monuments de la magnificence romaine. Il acheta une petite maison attenant au cirque, et là, plus encore que dans le cloître, les ruines de l'ancienne capitale de la Nervie devinrent le sujet constant et presque unique de ses élucubrations. Il avait une érudition plus étendue que solide, et son imagination, exaltée par l'enthousiasme, lui découvrit souvent ce qui n'exista jamais. On peut lui reprocher d'avoir épaissi les ténèbres qui dérobent aux investigations la connaissance de Bavai, en ajoutant de nouvelles erreurs aux anciennes qu'il a rajeunies; on aurait tort néanmoins de le soupçonner d'avoir manqué de sincérité, mais il manquait de critique. Les recherches auxquelles il se livra, et les fouilles qu'il parvint à faire pratiquer, en s'associant des cointéressés, ne furent pas tout-à-fait infructueuses, puisqu'elles

---

(1) Tous les dictionnaires biographiques contiennent un article plus ou moins développé sur Jean Le Maire; celui de M. Weiss, dans la *Biographie Universelle* de Michaud, ne laisse rien à désirer.

(2) M. A. Le Glay, *Recherches sur l'Eglise Métropolitaine de Cambrai*, c. 12. — M. A. Dinaux, *Archives historiques et littéraires du nord de la France*, etc., *nouvelle série*, tome II, page 542.

procurèrent le trépied qui se voit au musée de Douai (1). Ses principaux ouvrages sont :

Un Mémoire sur les antiquités de Bavai ;

Huit dissertations sur les colonies *Gomériennes*, Troyennes, Nerviennes, Romaines, Françaises ; sur la capitale des Nerviens ; sur les gouverneurs établis par les Romains dans la Belgique, et sur les assemblées nationales tenues dans les provinces belges ;

La clef de l'histoire *monumentaire*, et l'histoire *monumentaire* du nord des Gaules.

Le style en est généralement étrange ; mais on y admire l'emphase et l'intime conviction avec lesquelles l'auteur reproduit les fables les plus absurdes, et l'on est frappé des éclairs de vrai savoir qui brillent dans plusieurs de ses pages, à travers un amas confus d'obscures rêveries.

Après s'être laborieusement acquis une réputation éphémère, Le P. Lambiez alla, vers le temps de la restauration, mourir à l'étranger, profondément oublié (2).

Augustin Carlier, curé-doyen de Bavai, y passa une si grande partie de sa vie, qu'il semble ne pas appartenir moins à cette ville que ceux des indigènes qui ne l'ont jamais quittée. Il était natif de Boulogne, village à 5 kilomètres d'Avesnes. Mis en possession, vers 1775, à l'âge de 43 ans, de la cure et du décanat de Bavai, il resta dès lors attaché à la même paroisse jusqu'à sa mort, en 1818. Ses loisirs, durant ce long espace, furent employés à rassembler les antiques dont il forma un cabinet unique dans son genre, comme l'a dit M. J. De Bast, en ce qu'il ne se composait que

---

(1) « Cet antiquaire avait une connaissance parfaite du sol de Bavai » et de ses environs ; il apercevait par la végétation des céréales la » trace des antiques constructions enfouies sous terre ; le grain étant » effectivement semé sur un sol ayant une maçonnerie à peu de profon- » deur, ne peut suffisamment étendre sa racine, pour prendre le suc » nutritif, et s'élève alors moins haut que l'épi jeté sur une terre déga- » gée de cet obstacle. » A. Niveleau, *Bavay anc. et moderne*.

(2) M. Arth. Dinaux a dépeint, avec son talent ordinaire, le P. Lambiez, dans la notice biographique du tome II, 2e série, des *Archives hist. et litt. du nord de la France, etc.*, intitulée : *Le Père Grégoire*.

d'objets recueillis sur les lieux (1). Toutefois, à défaut de local, cette précieuse collection n'avait pu être distribuée dans un ordre convenable. De grandes pierres, la plupart sépulcrales, couvraient le pavé de la cour du presbytère; une sorte de cellier, ouvrant sur cette cour, était rempli d'urnes cinéraires, d'autres vases de toutes les formes et d'innombrables tessons. L'une des pièces de l'étage supérieur renfermait les débris de vingt siècles, entassés pêle-mêle. Beaucoup de médailles, objets de la prédilection du propriétaire, avaient néanmoins été rangées méthodiquement sur les tablettes d'un médailler. Les médailles n'étaient pas la moindre richesse de ce cabinet; elles dépassaient le nombre de 5200, et portaient l'empreinte de 121 empereurs ou impératrices. M. Carlier qui, n'ayant négligé aucune des connaissances indispensables à l'antiquaire, avait étudié l'histoire, eut le projet d'écrire celle des Nerviens, ou du moins de publier ce que les livres et ses propres investigations lui en auraient appris (2): la ville qu'il habitait avait été leur capitale, et tout ce qui l'entourait devait les rendre présents à sa mémoire; mais, soit que distrait par d'autres soins, il ait changé de détermination, soit que le temps lui ait manqué, il n'a laissé qu'une description manuscrite d'une partie de ses médailles, et quantité de notes plus ou moins intéressantes, éparses entre les feuillets de ses livres. Le cabinet d'antiques a eu le sort des monuments dont quelques restes avaient servi à le créer: ce n'est plus qu'un souvenir.

I. Lebeau.

---

(1) « Maintenant se présente le superbe Cabinet d'Antiques de M. » Carlier, curé de Bavai, cabinet unique dans son genre, en ce qu'il » ne renferme que des monumens découverts dans cette ville ou dans » ses environs. » M. J. De Bast, *Second Supp.*, *etc.*, p. 52. Ce second supplément renferme une énumération circonstanciée des antiques du cabinet de M. Carlier.

(2) « Je serais charmé d'y trouver quelque chose qui regardât les » Nerviens dont je me propose de laisser au public ce que j'en saurai, » d'après les connaissances et les recherches que je fais depuis une » douzaine d'années que je suis curé de leur ancienne capitale, et que, » Dieu aidant, je continuerai jusqu'à la mort autant que mes forces et » mes facultés pourront me le permettre, n'aimant surtout que dire du » solide, du bref, de l'utile et du vrai. » (Extrait d'un brouillon ou projet de lettre de la main de M. Carlier.)

RECHERCHES SUR LES MONUMENTS
RELIGIEUX QUI EXISTAIENT
A CAMBRAI AVANT LA
RÉVOLUTION DE
1789.

Troisième Article.

# EGLISE ET ABBAYE DU St.-SÉPULCRE,

AUJOURD'HUI

## ÉGLISE MÉTROPOLITAINE.

A belle et riche abbaye du St.-Sépulcre, devait son origine à une simple chapelle élevée en 1047 (1), par l'évêque Gérard de Florine, à l'entrée d'un cimetière établi hors des murs, pour recevoir les corps des nombreuses victimes d'une famine épouvantable qui désolait la cité. Il ne fut point donné au pieux Gérard de consommer son œuvre, la mort vint le surprendre en 1049; et, quelques années après, St.-Liébert, marchant dignement sur les traces de son prédécesseur, auprès duquel il avait successivement rempli les fonctions d'écolâtre, de conseiller, d'archidiacre et de prévôt (2), remplaça

(1) Ms. de la Bib. com. de Cambrai, nº 658, art. 3.
(2) Chron de Balderic, liv. III, chap. LV.

la chapelle par une église (1) dont il fit la consécration le 28 octobre 1063 (2).

Le *St.-Sépulcre*, fut le nom qu'il donna à cette église, à son retour d'un pélérinage en Terre-Sainte qu'il n'avait pu mener à fin, empêché par les infidèles qui, ayant fermée l'entrée du St.-Sépulcre, mettaient impitoyablement à mort tous les chrétiens qui tentaient d'approcher Jérusalem. St.-Liébert, après avoir annexé à la nouvelle église un monastère de Bénédictins qu'il fit renfermer, ainsi que l'église, dans l'enceinte urbaine, affecta à sa fondation la majeure partie des biens qu'il possédait dans le Cambrésis et autres provinces environnantes. Le texte du diplôme, daté de 1064, peu connu jusqu'à présent, nous a paru assez curieux pour être ici reproduit:

LIBERTUS *Cameracensis Ecclesiæ episcopus omnibus Christi fidelibus prosperos utriusque vitæ successus.*

*Temporibus prædecessoris mei Gerardi sanctæ memoriæ episcopi, exorta fames in regionibus nostris adeo invaluit, ut morientium corpora capere non valerent ecclesiastica cœmeteria Cameracensis urbis, incidit igitur huic prædecessori meo rationabile consilium, ut extra muros civitatis fodere faceret polyandrum, quod receptui foret tot corporibus condendorum pauperum; juxta quem locum ecclesiam postea in honore dominici sepulcri consecravit, eamque et terris, et familiis dotavit, etc. Ego itaque Liebertus qui ei successi, tanto et tali animatus exemplo, in prædecessoris mei primitias laboraturus introii; et quoniam parva erat, juxta ecclesiam illam monasterium ampliore schemate ædificavi, ipsumque in honore D. nostri Jesu Christi, et S. Sepulcri ejus, et S. Dei Genit. Mariæ, omniumque sanctorum Dei consecravi, ædificàtoque claustro cum cæteris officinis abbatem et monachos eidem lòco assignavi. De rebus vero possessionis meæ, ecce coram Deo, et præsentibus testibus, istud doto monasterium, etc. Hoc est.... abbatia S. Martini....., parochiales quoque duæ ecclesiæ S. Georgii, et S. Maria Magdalenæ, altaria cum ecclesiis, minutum teloneum, cambæ et plura curtiliæ cum districtu toto, et terræ arabiles circa Cameracum, quas decambiavi ab abbate Waldrico S. Andreæ apostoli, cum aliis pluribus. In suburbio eodem Cameracensi molendinum curum, alterum et dimidium apud* villam puerorum, *cum districtu, item aliud apud Nigellam cum districtu.*

---

(1) Mém. pour les abbés et religieux de St. Sépulcre, in-4° 1759.
(2) Carpentier, Hist. de Cambrai, part. II. chap VIII.

*Concedo etiam in pago Camerac. villam omnem S. Hilarii, in pago de Hainau Villerellum totum, in Brabatensi pago eccl. de Melin, item villam quæ vocatur Niuvehova, etc.*

*S. Walcheri arch. Gerardi præp., et arch. S. Christiani, Johannis, Gilberti, Herinoardi, Almorici, Heriberti, Widrici, Roberti, militum.*

*Actum est Cameraci etc., An. ab Inc. D: MLXIV. Ind. II. regnante Henrico rege Lothariensium an. XII. Episcopatûs D. Lieberti XIV, etc. Werimbaldus cancellarius recensuit.*

*Traduction :* « Liébert, évêque de l'église de Cambrai, à tous les fidèles chrétiens, bonheur dans cette vie et dans l'autre.

» Aux temps de mon prédécesseur Gérard, évêque de sainte mémoire, il s'éleva dans nos contrées une si grande famine, que les cimetières des églises de la cité de Cambrai ne suffisaient plus pour recevoir les morts. Mon prédécesseur eut donc l'heureuse idée de faire creuser, hors des murs de la cité, un cimetière destiné à la sépulture d'un si grand nombre de pauvres. Plus tard, il consacra près de ce lieu, en l'honneur du St.-Sépulcre, une église qu'il dota de terres et de colons etc. Moi donc Liébert, qui lui ai succédé, encouragé par un si sublime exemple, je me suis efforcé, au début de ma carrière épiscopale, de marcher sur les traces de mon prédécesseur; et comme cette église était petite, j'ai bâti tout-auprès, et sur de plus grandes proportions, un monastère que j'ai consacré en l'honneur de N.-S. Jésus-Christ, de son St.-Sépulcre, de la bienheureuse Marie mère de Dieu, et de tous les saints : et lorsque le cloître et les autres bâtiments furent terminés, j'ai attaché à ce lieu un abbé et des moines. Maintenant je déclare devant Dieu et les témoins ici présents, doter ce monastère. des biens qui sont en ma possession, etc. Savoir : .... L'abbaye de St.-Martin, ainsi que les deux églises paroissiales de St.-Georges et de Ste.-Marie-Madeleine; les églises avec les chapelles, le petit ton-lieu (1), le change, et plusieurs terrains amasés, avec toute la juridiction et les terres labourables autour de Cambrai, que j'ai achetées de Walderic, abbé de St.-André apôtre, par échange contre plusieurs autres biens (2). Dans le

(1) Le *ton-lieu* était une sorte d'impôt prélevé sur les marchandises étalées.

(2) On lit au sujet de cet échange dans un ms. de la bib. com. de Cambrai, n° 884, p. 91, que, l'évêque Liébert acquit de Waldric,

même faubourg de Cambrai, un moulin, un autre moulin, et le droit de moitié dans un troisième, le tout situé près de la villa des enfants (1), avec la juridiction; de même un autre moulin à Noyelles (2), avec la juridiction.

» Je donne aussi dans la province du Cambrésis, tout le village de St.-Hilaire (3); dans la province du Hainaut, tout Villereau (4);

---

abbé de St. André au Câteau, une partie de la paroisse St. Martin à Cambrai, et qu'en retour, il donna à l'abbaye de St. André, une église au village d'Hasnon, l'église de Lambre en Ostrevent, celle de Ligny en Artois, et une autre dans le Cambrésis.

(1) La *villa des enfants* doit être le village de Proville, connu dans plusieurs titres anciens sous le nom de *puerorum villa*. Ce lieu était appelé ainsi parce que la prébende de son église était spécialement affectée à l'entretien ou des enfans de chœur, ou des simples clercs, ou même des écoliers du chapitre, tous généralement désignés par *pueri*.

Le village de Proville fait partie du canton de Cambrai (ouest) et n'est éloigné de son chef-lieu que de 2,140 mètres.

(2) Le village de Noyelles est situé sur l'Escaut, à 5 kilom. S-O de Cambrai, et dépend du canton de Marcoing. On trouve sur son territoire des carrières de pierres calcaires blanches que l'on utilisa en 1023, pour la reconstruction de l'église Notre-Dame-de-Cambrai.

Il existait autrefois à Noyelles, un château-fort, dans lequel Jean, seigneur du lieu, tenta, en 1311, de battre monnaie, à l'exemple du seigneur d'Elincourt, mais il en fut empêché par un monitoire de l'évêque Jean de Mirepoix, lequel prétendait qu'aux évêques seuls appartenait ce droit.

(3) St. Hilaire, village dépendant du canton de Carnières et situé à 13 kilom. E. de Cambrai. Les seigneurs de ce lieu portaient d'*azur à le croix ancrée*. L'un d'eux, Jacques de St. Hilaire, assista, en 1096, avec son fils Hugues dit le Kien, comme croisé, au tournois d'Anchin.

L'on trouve dans un ms. de la bibliothèque communale de Cambrai, coté 933, au f° 102, qu'en 1303, les seigneurs de St. Hilaire, malgré leur vasselage reconnu de l'abbaye du St. Sépulcre, revendiquèrent le droit aux abbés de ce monastère, de faire arrêter aucun individu sur leur territoire « devant chou qu'il l'eu moustré ou fait moustrer au « maieur ou à son lieuten ».

Pendant la grande révolution, le village de St. Hilaire, comme tous ceux dont le nom rappelait un souvenir religieux ou de féodalité, fut débaptisé et nommé *Bonair*.

(4) La ferme de Wult, convertie en ces dernières années en fabrique de

dans la province du Brabant, l'église de Melin et le hameau appelé *Nieuehove* etc. »

(Suivent les signatures.)

«Fait à Cambrai, l'an de l'incarnation du seigneur MLXIV, ind. II; l'an XII du règne de Henri, roi de Lorraine; XIV de l'épiscopat de Liébert.

» Collationné par Wérimbald, chancelier. »

En vertu des priviléges consacrés par cette charte, les religieux du St.-Sépulcre prélevaient un droit sur le marché-au-poisson et sur les brasseries des paroisses de St.-Nicolas, de la Madeleine et de St.-Georges (1). Ils percevaient aussi le jour de St.-Simon, le 28 octobre, époque de la foire d'hiver, un droit de *cinq liards* par chaque boutique et cabaret ouverts. Une pareille taxe était aussi frappée sur chaque voiture qui entrait en ville.

Ce jour là donc, l'ouverture et la fermeture des portes de la ville était annoncée par la cloche du couvent; « les portiers ve-

---

sucre, située entre Maresches et Villers-Pol, non loin de Villereau, était comprise dans la donation de Liébert; mais cette terre était grévée des redevances suivantes : deux muids de blé et un d'avoine envers l'abbaye de St. Jean, à Valenciennes; quatre deniers blancs envers le seigneur de Villers-Pol, et une corvée envers le comte du Haynaut, aux ordres de qui l'abbaye du St. Sépulcre était tenue d'entretenir constamment un serviteur, deux chevaux et une charrette.

Le dénombrement de cette propriété est ainsi fait dans un titre de 1398 : « une maison avec plusieurs possessions, si comme terres, bois » sauchois, aulnois, yauves, rentes d'argent, de grain, de capons, » dimes, terrage, droitures et revenus avec un terrage, qui est de ses » tenances courant et estant à Villers Monsieur Pol ».

Il est encore établi de cette manière, dans les lettres d'engagères données par Philippe IV en 1631 : « La cense de Wult gisante entre » les villes du Quesnoy et de Valenciennes, consistant en une maison, » thours, étableries closes d'eau, une grange, cenglier, colombier, » viviers, douze mencaudées de pré, un muid de pasture et septante- » un muis de terres labourables, le tout en une partie, avec un ter- » rage qui se lève au terroir de Villers-Pol.... »

— V. Mémoire pour les abbé et religieux de St. Sépulcre, à Cambrai, in-4°, 1759.

(1) Dupont, Histoire de Cambrai, part. II, p. 127.

» naient présenter les clefs à l'abbé, et l'officier des hautes œu-
» vres, la tête découverte, agenouillé sur le perron du couvent,
» lui offrait à la pointe de son épée, des gants blancs, en échange
» desquels il recevait un tonneau de bière, deux jambons et six
» grands pains. » (1).

Après la mort de l'évêque Liébert, inhumé dans l'église du St.-Sépulcre en 1075, Wauthier ou Gauthier, premier abbé du lieu, fait étendre les constructions du cloître; mais un incendie survenu le 16 mai 1145 (2), y porte quelques dommages qui sont aussitôt réparés par les religieux. En 1156, l'évêque Nicolas, dédie à la Vierge l'une des chapelles de l'église qu'un nouveau sinistre vient atteindre peu d'années après: l'édifice est frappé de la foudre le 5 juillet 1165 (3).

L'église, la salle du chapitre et la bibliothèque qui se voyaient encore vers le milieu du XVII^e siècle, époque à laquelle écrivait Carpentier, devaient leur dernière élévation à Guillaume Courtois, abbé du St.-Sépulcre, vers l'an 1490; le cloître, le réfectoire et la salle abbatiale avaient été établis par Nicolas Grisel, abbé en 1503, et dont le successeur, qui était son neveu, Antoine Grisel, fit achever la chapelle de Ste.-Cécile. On devait aussi à ce dernier abbé, la réédification du clocher, espèce de campanille qui s'élevait auprès de la chapelle dite aujourd'hui des trépassés, et dont la suppression fut décidée sur la fin du siècle dernier, à cause de nombreuses lézardes que son poids avait occasionné à l'église.

Le chœur fut renouvelé par l'abbé Antoine Fourvies, mort en 1602. Les travaux ouverts le 26 mars 1599, ne furent achevés que le 17 janvier 1602, jour où le nouveau temple fut consacré par l'archevêque Guillaume de Berghes.

Les parties postérieures de l'église actuelle, doivent en effet remonter à cette dernière date si l'on s'en rapporte aux éperons avec refends qu'elles présentent dans le pourtour du chœur, tandis que

---

(1) Alc. Wilbert, Mém. de la Société d'Em. de Cambrai, t. 17, p. 13.
(2) Ms. n° 907, p. 17.
(3) id. id. p. 23.

la nef et les bas-côtés y compris la *croisée*, offrant partout des pilastres, annoncent une construction plus récente.

La façade d'entrée, établie en forme de placage et dont les lignes architecturales ne se raccordent même pas avec les autres parties de l'édifice, fut élevée en 1703 par l'abbé Marbaix, ainsi que nous l'apprend un chronogramme placé au fronton du monument, enlevé dans une malencontreuse restauration dont nous parlerons tout-à-l'heure. Voici l'inscription telle que l'a rapporte Dupont (1) :

eXtrVXIt LVDoVICVs MarbaIX.

La façade ou portail, disons-nous, fut réparée ou plutôt fâcheusement détériorée vers 1826. Un regrattage malhabilement ordonné fit alors disparaître les ornements qui la mettaient en harmonie avec la richesse du style intérieur. Maintenant, la masse du frontispice privé de ses cannelures et de ses sculptures, n'a plus que l'aspect simple et monotone d'un *épannelage*.

L'église, aujourd'hui métropole, est riche d'objets d'arts: on y remarque un beau buffet dont l'orgue se recommande par la diversité et la puissance de ses jeux. L'on voit dans les chapelles latérales de la vierge et des trépassés, huit tableaux en grisaille (2), représentant l'*Annonciation*, la *Visitation*, la *Présentation de l'enfant Jésus au temple*, la *Vierge au rosaire*, *Jésus au jardin des Olives*, la *Descente de croix*, le *Christ au tombeau*, l'*Ange apparaissant aux saintes femmes après la Résurrection*. Ces toiles ont été peintes sur place de 1756 à 1760, d'après Rubens, par J. Geraeert d'Anvers, au prix de *mille livres* chaque. Ces tableaux excitent l'admiration générale, et, vus à certaine dis-

---

(1) Hist. de Cambrai, 2e partie, p. 113. — V. aussi Mémoire chronologiques, à la date de 1703.

(2) Une simple observation au sujet de ces magnifiques peintures, restaurées à Paris en 1836, par M. Ribé, raustaurateur du musée royal. La teinte de chêne clair dont on a cru devoir revêtir les bordures ou encadrements, nuit beaucoup à l'effet des sujets. Une couleur plus sombre, plus vigoureuse, eut incontestablement mieux fait ressortir la richesse des toiles.

THE
PUBLIC
ASTOR, LENOX
TILDEN FOUNDATIONS

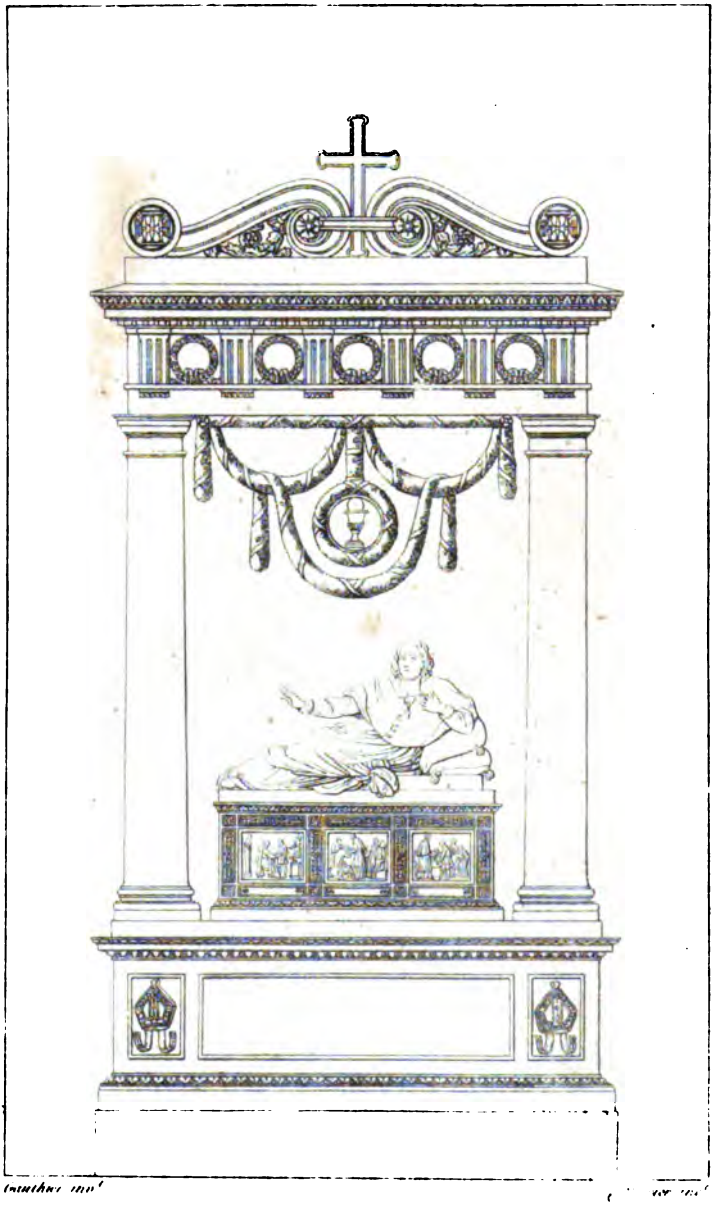

ÉLÉVATION.

THE NEW YORK
PUBLIC L
ASTOR
TIL

Monument de Fénelon. Pl. 2.

David sculp.t Fromy del.t C. Normand inc.t

STATUE.

tance, ils produisent à s'y méprendre, l'effet de la sculpture. Une neuvième grisaille du même peintre, le *Christ mis en croix*, placée dans la sacristie, est, au jugement des artistes, supérieure encore aux compositions précédentes.

Les autres peintures qui ornent l'église sont : un *Ange gardien*, une *Nativité de la Vierge* et le *Mariage de St.-Joseph*.

Au fond de la chapelle de droite, l'une des deux formant croix avec la nef principale, se trouve, dans une niche fermée par des boiseries, la célèbre *image* de *Notre-Dame de grâce*, patronne de Cambrai, qui ornait l'ancienne métropole depuis l'an 1440, époque où elle fut apportée de Rome, par l'archidiacre Furcy du Bruylle (1).

Nous ne devons pas omettre, parmi les objets à l'usage du culte, un riche dais (2) de velours cramoisi brodé en or et qui servait autrefois à la procession annuelle du Saint-Cordon à Valenciennes, le 8 septembre, jour de la Nativité de la Vierge.

On remarque dans la chapelle située au chevet de l'église dont elle termine le rond point, le monument tout en marbre érigé à Fénélon. Il fut achevé au mois de septembre 1825, la statue le fut dans le courant de 1825, et l'inauguration eut lieu le 7 janvier 1826, jour anniversaire de la mort de l'illustre archevêque.

Fénélon, à demi couché sur son lit de mort, est représenté au moment où son âme vertueuse va s'élancer dans le sein de Dieu.

---

(1) Voyez *Arch. hist. et litt. du Nord*, tome V, pages 225-228 ci-dessus.

(2) Il fut transféré de Valenciennes à Cambrai, le 6 floréal an XII (26 avril 1804), en vertu d'un arrêté préfectoral du 19 ventôse (10 mars même année), qui le mettait à la disposition de l'évêque de Cambrai, pour la cathédrale. Ce dais avait été commandé à un brodeur de Paris, par l'avant-dernier abbé d'Hasnon et le prix en avait été fixé à 15,000 fr. Mais cet abbé étant venu à mourir avant que le travail ne fut achevé, son successeur aurait voulu pouvoir se dispenser de l'accepter à cause de l'état peu prospère des finances de l'abbaye. Un arrangement fut ménagé, à la suite duquel le dais fut livré moyennant 11,000 fr. seulement. — Tous les ans on portait ce dais la veille de la procession, et le lendemain, le même charriot le reportait à Hasnon. — V. Annuaire du département du Nord, an XIII, p. 317.

Cette statue, admirable d'exécution, est vraiment digne du ciseau de David. Le devant du stylobate est orné de trois bas-reliefs dont les sujets sont tirés de la vie du prélat. L'un de ces bas-reliefs, représente Fénélon instruisant le duc de Bourgogne dont l'éducation lui fut confiée; dans l'autre il panse les blessés après la bataille de Malplaquet; dans le troisième on le voit ramener une vache à des villageois qui pleuraient sa perte.

On lit sur une tablette du monument l'inscription suivante, rédigée par l'académie des Inscriptions et belles lettres :

FRANC. DE SALIGNAC DE LA MOTHE FENELON ARCHIEPISCOPI CAMERACENSIS,
Viri tùm christianis virtutibus, tùm ornatissimo ingenio
Longè celebratissimi
Monumentum,
Nefandâ temporum injuriâ
Unà cum ecclesiâ nomine et meritis ejus nobilitâ
Abolitum
Episcopus Ludovicus Belmas et cives Cameracenses
Communi studio
Hâc in ecclesiâ restaurare curaverunt,
Anno M D CCCXXVI die septimâ januarii.

*Traduction:* « Un monument avait été élevé à François de Salignac de la Mothe Fénélon, archevêque de Cambrai, homme à jamais célèbre par ses vertus et son génie. Durant une époque déplorable, ce monument fut renversé ainsi que l'église illustrée par Fénélon. Louis Belmas, évêque, et la ville de Cambrai, ont fait, d'un commun accord, élever celui-ci qui fut inauguré le 7 janvier 1826. »

Sous le mausolée est un caveau dont l'entrée est indiquée par une croix peinte en noir sur la face extérieure de la muraille. Il renferme les corps de quatorze religieux du St.-Sépulcre, morts pendant le dix-huitième siècle, et d'un marquis de *Cobarrobias*, lieutenant-général des armées espagnoles, gouverneur de la ville, mort le 16 juillet 1709.

Là aussi se trouvent, depuis le 29 octobre 1822, jour où ils y ont été déposés, les cercueils en plomb contenant les restes mortels des évêques et archevêques exhumés des fouilles faites la même année, sur l'emplacement de l'ancienne métropole. Ces pré-

lats sont: Nicolas de Fontaines, 51e évêque de Cambrai, mort le 18 mars 1272; Jean de Gavre, 66e évêque, mort le 30 mars 1459; Maximilien de Berghes, 1er archevêque, mort le 29 août 1570; Guillaume de Berghes 4e archevêque, mort le 25 avril 1609; Jean Richardot, 5e archevêque, mort le 28 février 1614; François Buisseret, 6e archevêque, mort le 2 mai 1615; Gaspar Nemius, 9e archevêque, mort le 22 novembre 1667; Ladislas Jonard, 10e archevêque, mort le 22 septembre 1674.

Le corps de Mgr. Belmas, dernier évêque, mort le 21 juillet 1841, repose aussi dans le même lieu funéraire.

La résidence des religieux du St.-Sépulcre, telle qu'elle a été décrite dans un plan détaillé, levé par ordre du directoire du district, du 2 avril 1791, a subi lors de son appropriation en palais épiscopal (1), de nombreux changements que nous allons signaler.

*Bâtiments ou parties supprimées de l'abbaye:*

Les écuries qui existaient vers le rempart:
Le moulin à cheval;
La grange;
Les remises;
La brasserie;
La buanderie;
La basse-cour;
La prison attenant au rempart;
Les appartements du prieur élevés dans le milieu du premier jardin parallèlement à la rue St.-Georges, avec deux jardinets l'un affecté au prieur, l'autre aux servants;
Le chauffoir des novices à la suite des bâtiments du prieur;
La serre du jardin abbatial, lequel a été conservé avec son bassin;

(1) Le 30 nivose an XII (21 janvier 1804) le gouvernement autorise l'achat, aux frais du département, de la ci-devant abbaye du St. Sépulcre pour être érigée en *maison* épiscopale. Le 6 germinal suivant (26 mars) on transfère le titre d'église cathédrale de Cambrai à l'église du St. Sépulcre. — Nos notes hist. sur les communes de l'arrond. t. 1, p. 164.

La salle du chapitre qui était éclairée par le haut, et adossée à l'église contre la chapelle de la Vierge;

L'escalier en pierres placé tout auprès et qui conduisait aux combles de l'église ;

Le chauffoir des enfants ;

Les deux perrons aux extrémités de la cour, celui du milieu seul étant conservé ;

Deux dépôts de chaises formés, l'un contre la chapelle au rond point de l'église, l'autre daus un wareschaix vers l'entrée principale de l'édifice ;

La *cave* aux sépultures sous la sacristie de l'église ;

Six jardins avec cabinets, longeant la rue St.-Georges ;

*Constructions remplacées par d'autres ou parties utilisées du monastère :*

Le parloir, dont l'emplacement a été incorporé aux cuisines. On y a ménagé un passage conduisant au jardin ;

Le cloître remplacé en partie par le cabinet actuel de l'archevêque, sa chambre à coucher et la salle de bains. Le puits a été conservé ;

Trois salles adjacentes au parloir, s'étendant jusqu'au vestibule, aujourd'hui occupés par les cuisines, la chambre à manger et le salon de l'archevêché ;

Trois autres salles à droite du vestibule, occupées par le *salon de la croix*, le grand salon de réception et la salle à manger ;

Le verger, alors confinant au rempart, et dont une partie a été récemment restituée, à prix d'argent, aux jardins de l'archevêché, et le reste affecté à la *maison de St.-Charles* ou *retraite des vieux prêtres ;*

Les magasins à tuiles, bois et autres matériaux de constructions, aussi incorporés dans la *maison des vieux prêtres ;*

A l'étage supérieur du principal bâtiment, étaient les chambres destinées aux étrangers qui devaient séjourner dans le monastère.

Un projet d'agrandissement de l'église du St.-Sépulcre, aujourd'hui métropole, est actuellement à l'étude. En voici les principales dispositions, d'après les bases fixées par Mgr. l'archevêque

de Cambrai et par M. le ministre des cultes. Le travail est confié aux lumières de M. de Baralle, architecte du département, qui a bien voulu nous en communiquer les détails, avec faculté de les consigner dans cette notice.

Mais auparavant, hâtons-nous de dire que toutes les modifications ou constructions proposées, seront scrupuleusement établies dans le style de l'église actuelle, à laquelle il ne sera d'ailleurs rien changé quant à l'ensemble.

Ce projet consiste dans l'addition de huit nouvelles travées ouvertes sur les collatéraux du chœur, et où seraient disposés des confessionnaux et sept chapelles pour le service des messes basses. La huitième travée recevrait, dans la partie haute, un orgue d'accompagnement du chœur, et on ménagerait dans la partie inférieure, un passage pour la sacristie.

Une galerie ou double nef, établie au pourtour de l'hémicycle, présenterait trois compartiments, l'un servant aux entrées postérieures de la cathédrale et à la chapelle de Notre-Dame de grâce, laquelle exclusivement affectée au service paroissial, formerait saillie sous le clocher. Dans les profondeurs de cette tour établie de face à la rue St.-Georges, serait pratiquée une crypte destinée à remplacer le caveau funéraire actuel. Les deux autres divisions serviraient tout á la fois de chapelles pour les mariages, les enterrements et le catéchisme. Leur disposition permettrait encore de recevoir le monument (1) de l'archevêque Vander-Burch, le pieux fondateur du vaste établissement qui porte son nom; celui que la ville élèvera peut-être un jour à l'archevêque Jonart, ce prélat bienfaisant dont la fondation produit plus de *vingt-six mille francs* de revenu aux pauvres de Cambrai; celui de Fénélon que l'on admire au chevet de la cathédrale; celui de Mgr Belmas récemment voté par les habitants de Cambrai; enfin,

(1) La belle statue en marbre de Vander-Burch, mort à Mons le 23 mars 1644, a été conservée ainsi que divers fragments qui ont appartenu au tombeau que l'on voyait dans l'ancienne métropole de Cambrai. Le monument, d'abord élevé dans la ville de Mons, fut transporté à Cambrai, le 6 mai 1779.

d'autres monuments qui pourraient y être élevés par la suite, de manière à faire de ces deux chapelles une espèce de galerie nécrologique, à l'instar de celle que l'on voyait jadis dans l'ancienne métropole, et telles qu'en offrent aujourd'hui plusieurs cathédrales de la France et de la Belgique.

Le maître-autel auquel on adosserait un petit autel, serait reporté au fond du chœur, et les stalles seraient placées en avant. Cette modification indispensable aurait pour résultat d'agrandir le sanctuaire et la nef du chevet, et de permettre au public de voir les cérémonies religieuses, ce dont il est privé aujourd'hui par la disposition vicieuse du chœur qui est fermé par une muraille. Cette clôture serait donc remplacée par une grille à vitrage, établie au pourtour du chœur et du sanctuaire.

Ces changements apportés, la nouvelle métropole satisferait aux besoins les plus pressants; elle présenterait agrandissement, clocher avec sonnerie, maître-autel, confessionnaux, etc.

Voici les dimensions de l'église actuelle :

| | | |
|---|---|---|
| Longueur totale, en hors d'œuvre..... | 80 m. | 8 c. |
| Largeur..... | 21 | 5 |
| Profondeur des chapelles formant croix avec la nef..... | 11 | 2 |

Nous ne pouvons terminer sans dire un mot des religieux du St.-Sépulcre et du bon témoignage qu'on s'est plu généralement à leur rendre (1). Fidèle aux statuts de l'ordre, le corps des Bénédictins à Cambrai, sut faire tourner au profit du travail et de l'étude, les loisirs de la vie claustrale. Plusieurs manuscrits de ces

(1) « Cette abbaye (St. Sépulcre) se fait distinguer par la régularité de ses religieux, et leur application aux études. » — Délices des Pays-Bas, 1769, t. 3, p. 352.

« Cette communauté fut d'abord pauvre et peu nombreuse. Mais les vertus des religieux leur concilièrent bientôt la protection du pape Grégoire VII et leur valut des dotations considérables de la part de Gérard II successeur de Liébert. » — Ephémérides cambrésiennes, à la date du 7 mai 1091.

religieux, échappés à la Révolution et recueillis par les bibliophiles, enrichissent aujourd'hui nos dépôts littéraires. L'on doit aussi au premier abbé de ce monastère (Gauthier ou Wauthier), une vie de St.-Vindicien.

*Chronologie des abbés du St.-Sépulcre, et années de leur élection.*

Wauthier ou Gauthier, en 1064; Rainier, en 1095; Fulbert, en 1120; Parvin, en 1128; Bauduin, en 1166; Gérard Ier, en 1185; Godefroi, en 1196; Hugues, en 1197; Jean Ier Defontaines, en 1221; Anselme, en 1226; Gilles Ier, en 1229; Jean IIe, de Plenaing, en 1245; Gilles IIe, de St.-Hilaire, en 1249; Gérard IIe, de Bousies, en 1252; Jean IIIe, le Doux, en 1269; Philippe de St.-Pierre, en 1269; Wauthier IIe, de Briastre, en 1274; Jean IVe, de Thians, en 1288; Wauthier IIIe, de Roisin, en 1295; Roger de Valenciennes, en 1315; Gilles IIIe; d'Acrina ou d'Anneux, en 1325; Théodoric de Maubeuge, en 1356; Jean Ve, de Valenciennes, en 1369; Robert Desprez, en 1377; Jean VIe le Kiet, en 1394; Gilles VIe du Vivier, en 1415; Jacques Chombart, en 1437; Bauduin IIe Constant, en 1474; Guillaume Courtois, en 1482; Nicolas Grisel, en 1505; Antoine Ier Grisel, en 1537; Jean VIIe Fruy, en 1572, Jean VIIIe Secourgeon, en 1591; Antoine IIe de Fourvies, en 1596; Michel de Sains, en 1602; François Boucault, en 1621; Philippe IIe de Surhon, en 1627; Claude Haccard, en 1659; Bernard de la Haye, en 1670; Louis Marbaix, en 1684; Joseph Daubrine, en 1705; Placide Pouillaude, en 1722; Jean-Baptiste Le Febvre, en 1746; Paul Limal, en 1762; Gérard IIIe Le Febvre, en 1773.

# ABBAYE DE NOTRE-DAME DE CANTIMPRÉ,

ET

# ÉGLISE DE SAINT-SAUVEUR,

PAROISSIALE DE CANTIMPRÉ.

L'ABBAYE de Camtimpré (1) fut érigée en 1180 sous l'épiscopat de Roger de Wavrin, sur un terrain situé aux portes de Cambrai, mais dépendant de l'Artois, désigné par ce prélat, qui affecta en outre aux frais de construction du monastère, le produit d'une année de revenu de son évêché. Il y établit des religieux qui embrassèrent la règle de St.-Augustin, congrégation de St.-Victor de Paris (2), et leur confia la desserte de la cure de St.-Sauveur (3).

Deux années après, le même prélat leur donna, pour y établir un prieuré, dépendant de l'abbaye, la cure de Bellinghe située près d'Enghien, entre Hal et Bruxelles.

Voici les deux chartes qui confèrent ces fondations.

ROGERUS, *Dei gratiâ, sanctæ Cameracensis Ecclesiæ episcopus, tam futuris quam præsentibus, in perpetuum.*

*Rerum inconstantia nos ammo-*

ROGER, par la grâce de Dieu, évêque de la sainte église de Cambrai, à tous présents et à venir, à toujours.

L'instabilité des choses nous

(1) « Ce lieu fut ainsi appelé pour ce qu'en iceluy, auparavant ledit » prestre (Jean 1er abbé du monastère), estoit accoustumé de chanter les » sept psaumes. » *Canter in pré* (chanter en pré). — Gazet, Hist ecclés. des Pays-Bas, 1614, p. 83.

(2) Charte de 1180 : *Religionis habitum secundum ordinem et Institutiones ecclesiæ sancti Victoris Parisiensis.*

(3) Supplique au roi Louis XV, adressée par les abbé et religieux de Cantimpré, p. 2. 1771, in-4°.

*net, quatenùs scripto commendemus quòd ab hominum fallaci memoriâ vacillare metuimus.*

*Indè est quod universati vestræ significare dignum duximus, quòd nos terram illam, quæ est inter ecclesiam Sancti Salvatoris et mariscum, quam Hugo, castellanus Cameracensis, domino Johanni de Cantimpre et sociis ejus charitatis intuitu acquisivit, eisdem absolutam et liberam ab omni decimatione et omni parochiali jure ad fundationem ecclesiæ, pro redemptione peccatorum nostrorum concessimus. Ita tamen quòd omnium aliarum ecclesiarum, seu etiam parochiarum jura integra et illibata conservari volumus.*

*Quod quia sine consensu et liberâ voluntate Hugonis Sanctæ Mariæ Cameracensis ecclesiæ thesaurarii et decani fieri non poterat. Quoniam locus ille ad præfati dignitatem spectat, cum ejusdem gratiâ et omnimodâ benevolentiâ, sub annuali censu XII denariorum singulis annis in Nativitate persolvendorum, sigilli nostri appositione et sigilli ejusdem ecclesiæ, sigilloque ejusdem thesaurarii signari voluimus, ne autem quis id legitimè et rationabiliter factum quâcumque occasione violare præsumat, sub anathematis interdicto præcipimus et testimonio subscriptarum personarum ratum haberi volumus.*

*S. Johis cantoris; S. Assonis, ejusdem ecclesiæ sacerdotis; S. Walcheri, decani de Bavay; S. Egidii de Gondelcort; S. Franconis decani; S. Wicardi, Sancti Salvatoris sacerdotis.*

*Actum annò Dominicæ Incarnationis M.C.LXXX.*

*Præsulatûs nostri I.*

S.†

avertit que nous devons garder en écrit, ce que nous craignons de voir s'altérer par les erreurs de la mémoire humaine.

Aussi, nous avons cru convenable de faire savoir à vous tous, que pour la rémission de nos péchés, nous avons permis que sur le terrain situé entre l'église de St.-Sauveur et le marais qu'Hugues, châtelain de Cambrai, acheta par esprit de charité pour messire Jehan de Cantimpré et ses compagnons, il fût élevé, par eux, une église libre et exempte de toute dîme et de tout droit paroissial. Cependant, nous avons voulu conserver entiers et intacts, les droits de toutes les autres églises ou paroisses.

Comme cela ne pouvait se faire sans le consentement et la libre volonté de Hugues, trésorier et doyen de Notre-Dame de Cambrai, parceque cette terre est soumise à la juridiction du susdit trésorier, nous avons conclu de son plein gré et bon vouloir, moyennant une rente annuelle de XII deniers payables le jour de la Nativité, en apposant notre sceau, celui de ladite église, et celui dudit trésorier. Et pour que personne n'ose, en aucun temps, violer cet acte légitime et raisonnable, nous ordonnons, sous peine d'anathême, et nous voulons que foi soit ajoutée au témoignage des soussignés.

Signatures de Jehan, chantre; d'Assôn, prêtre de la même église; de Walcher, doyen de Bavai; d'Éloi d'Honnecourt; de Francon, doyen; de Wicard, prêtre de St.-Sauveur.

Fait l'an de l'incarnation du Seigneur, M. C. LXXX.

Le Ier de notre épiscopat.

S. †.

Rogerus, *Dei gratiâ, Cameracensis episcopus, tam præsentibus quam futuris in perpetuum.*

Roger, par la grâce de Dieu, évêque de Cambrai, à tous présents et à venir, à toujours.

*Notum volumus fieri fidelium universitati, quòd cùm ecclesiam S. Mariæ de Bellinghen dilectis in Christo Martino et Leardicio presbyteris, habitum religionis et vitam communem in eâ tenere proponentibus, liberam concessisemus, et ab omni sonegiâ et parochiali exactione fecissemus immunem, postmodùm eorumdem assensu et spontaneâ devotione eamdem ecclesiam ecclesiæ S. Mariæ, in quâ Johannes presbyter prælatus erat, subjecimus, et quasi filiam matri obnoxiam filiali subjectione assignavimus, eo tenore quòd si prædicta ecclesia de Bellinghen, per successum temporis, Deo propitiante, extenùs cresceret, quòd nomen et institutionem abbatiæ meritò posset obtinere, consilio nostro, vel successoris nostri Cameracensis episcopi, si ecclesia, cui subjectionem fecit, assensum præberet, in abbatiam promoveretur.*

*Prædicti presbyteri Martinus et Leardicius suprodicto Joanni obedientiam fecerunt, et canonicam subjectionem se hactenùs exhibituros, et regularis disciplinæ jugum, ad ipsius ordinationem se observâturos confirmârunt.*

*Actum anno Domini millesimo centesimo octogesimo secundo.*

Nous voulons faire savoir à l'universalité des fidèles, qui en accordant à nos bien-aimés en Jésus-Christ Martin et Léardice, prêtres, l'église de Ste.-Marie de Bellinghe où ils se proposent de vivre en communauté religieuse, et qu'en leur donnant cette église, libre de toute charge et de tout droit paroissial, nous l'avons, de leur consentement, et pour satisfaire à leur dévotion spontanée, soumise à l'église de Ste.-Marie dont le prêtre Jean était l'abbé; nous avons voulu qu'elle lui fût soumise comme une fille à sa mère; et à cette condition que, si ladite église de Bellinghe, par la suite et avec l'aide de Dieu, prenait un accroissement tel qu'elle pût mériter le nom et la règle d'abbaye, de notre avis et de celui de notre successeur l'évêque de Cambrai, elle fût érigée en abbaye avec le consentement de l'église à laquelle elle est soumise.

Lesdits prêtres Martin et Léardice ont prêté serment d'obédience audit Jean et juré de rester toujours soumis, selon la loi canonique, au joug de la discipline, jusqu'à l'ordination abbatiale.

Fait l'an du Seigneur onze cent quatre-vingt deux.

Hugues seigneur d'Oisy et châtelain de Cambrai, vint puissamment en aide à la pieuse fondation de Roger, en la dotant de plusieurs belles dîmes, de la jouissance d'un bois nommé *la Vacquerie* (1), et de plusieurs fours (*furnos*) qu'il possédait en sa terre de Crévecœur.

---

(1) *La Vacquerie* est aujourd'hui un hameau dépendant de la commune de Villers-Plouich, à 17 kilom. sud-ouest, de Cambrai.

Suivant Gelicq et après lui Carpentier, le hameau de *La Vacqueris* devrait son origine à un château *tombé plus tard en une cense ruinée par les guerres*, bâti par un Bernard de Hennin surnommé *La Vache*, à cause de sa prédilection pour les vaches dont il entretenait plusieurs troupeaux. Ce Bernard de Hennin est appelé du sobriquet de *la vache*,

Nombre de libéralités vinrent rapidement grossir les revenus du monastère de Cantimpré et placer la communauté dans une voie prospère. Nous ne citerons que les premiers bienfaiteurs :

Marguerite dame d'Oisy, à l'exemple de feu Hugues son époux, affecte en 1190, aux besoins de cette abbaye, le terrage de Raillencourt, qu'elle tenait de Nicolas de Wailly, son vassal.

Jean de Montmirail, seigneur d'Oisy et châtelain de Cambrai, donne en l'an 1202, du consentement d'Helvide sa femme, et de ses trois enfants, Guillaume, Jean et Elisabeth, plusieurs biens en toute propriété.

En 1265, Enguerrand de Coucy, de Montmirail, de Crévecœur, etc., aussi châtelain de Cambrai, ratifie toutes les libéralités de ses ancêtres envers l'abbaye de Cantimpré.

Adam, sire de Walincourt, confirme, en 1204, la donation de quatre muids de terre qu'avait faite Hugues Fournier, sire de Haussy ; et en 1207, celle de la ferme d'*Iries* (1) faite à la même abbaye, par Adam, sire de Caudry, son vassal.

Allard, seigneur d'Antoing et de Croisilles, donne à l'église de Cantimpré, en 1206, les dîmes qu'il possédait à Ormegnies.

En 1224 et 1225, Engelbert, sire d'Enghien, affecte à la communauté, plusieurs parties de biens situées aux environs de Bellinghe.

Ide, dame d'Enghien, affecte aussi aux besoins des religieux, ses dîmes de Breiger et six bonniers de terre au village de Hérines.

Ervic, seigneur de Risoy, leur donne encore sa maison de Risoy,

---

dans une charte de l'abbaye de Hennin-Liétard, datée de l'an 1123. Il quitta, dit-on, les armes de sa maison pour en prendre de nouvelles, simplement composées d'*une vache de sable*. Suivant l'histoire de la Terre-Sainte, intitulée *Gesta Dei per francos*, ce chevalier signala sa bravoure dans la lutte contre les infidèles. — V. Carpentier, Hist. de l'État et de la noblesse de Cambrai et du Cambrésis, p. 1048.

(1) La ferme d'*Iries* ou d'*Iris* est au territoire de Clary, village situé à 16 kilom. sud-est, de Cambrai.

avec quarante mencaudées de bois aux environs de la forêt de Raspale.

En 1234, Engelbert, sire d'Enghien, confirme la donation faite par Jean du Mont-Chevalier, de dix bonniers de terre dépendant de la paroisse de Bogarde.

Sohier, sire d'Enghien, ratifie, en 1246, les riches aumônes de ses ayeux, et ratifie en outre celles faites par Bauduin, seigneur de Ham.

Enfin, Alix dame d'Audenarde et de Lessines, détache en faveur des mêmes religieux, une partie de sa fortune, pour être employée en œuvres pies.

Toutes ces richesses devaient éveiller la convoitise des gens de guerre, à la merci desquels l'abbaye se trouvait pour ainsi dire à cause de sa situation hors des murs de la ville, et peut-être aussi à cause de sa trop grande proximité de cette même ville ; et en effet, chaque entreprise contre la place, amenait naturellement la dévastation et le pillage du monastère. C'est probablement cette considération qui, en 1476, détermina le dévôt roi Louis XI, à faire entourer, d'un large fossé, le cloître ainsi que l'église, et à y placer des troupes (1).

En 1580, les espagnols, commandés par le duc de Parme, gouverneur des Pays-Bas, ayant cerné Cambrai, au moyen de forts qu'ils venaient de construire aux alentours, l'abbaye de Cantimpré fut encore livrée au sac des troupes assiégeantes. Pendant ce blocus qui dura onze mois entiers, les bâtiments et l'église furent détruits pour ne plus être relevés, et les religieux, contraints

---

(1) « .... Et les franchois bruloient tout le pays et se faisoient fauchier les bleds verts pour affamer le pays, et le roy luy estant en » Cambray, fit clore le chasteau de Selles de bons boulevards ; à » l'encontre de la ville et de la porte St.-Sepulchre, fut faict ung chasteau, et à l'abbaye de Cantimpret fit faire de grands fossets autour » de l'église et du cloitre. Et grosse garnison fut mise dedans. Monseigneur de Vaux en estoit capitaine. » — Adam Gelicq, Chronique de Cambrai. Ms. de la bib. com., n° 884, p. 52.

d'abandonner leur monastère, se retirèrent en ville dans une maison de refuge qui leur appartenait.

Vingt ans après, c'est-à-dire en 1601, l'abbé de Cantimpré essaye de rebâtir l'église et le cloître dans le lieu primitif et sur leurs anciens fondements, mais des travaux de fortifications que l'on étendait de ce côté, et l'érection d'un château-fort, au-dessus de la porte de Cantimpré, arrêtèrent la reconstruction de l'église. Les religieux alors, résolurent de quitter un pays où ils avaient éprouvé tant de vicissitudes, et allèrent se fixer dans leur prieuré de Bellinghe.

Ils y demeurèrent jusqu'en 1738, époque à laquelle l'abbé de Cantimpré forma le projet de revenir à Cambrai. Cette proposition n'eut pas l'assentiment unanime de la communauté; la majeure partie même des religieux prétendit rester à Bellinghe. Nonobstant cette opposition, l'abbé et ses partisans, ne rentrèrent pas moins l'année suivante dans le refuge de Cambrai. De là, grand scandale, qui détermina le roi Louis XV à intervenir, en rendant un édit sous la date du 14 octobre 1746. Par cet édit il ordonna, qu'en attendant que l'abbaye de Cantimpré puisse être rétablie dans la partie de l'Artois, étant du diocèse de Cambrai, l'abbé est autorisé à continuer sa résidence à Cambrai, avec les religieux qui sont avec lui, et qu'il peut y faire venir, s'il le juge à propos, les autres religieux qui sont dans le prieuré de Bellinghe; à la charge toutefois d'y laisser le nombre de religieux nécessaires pour la desserte des fondations attachées à ce prieuré.

Restait à rétablir le monastère sur un terrain compris dans l'Artois et faisant partie du diocèse de Cambrai, aux termes mêmes de l'ordonnance royale. Les dépendances de l'ancien cloître, avaient été envahies par des ouvrages fortifiés, et il fallait se pourvoir ailleurs. L'abbé fit choix d'un emplacement au territoire de Sailly, village compris aussi dans l'Artois et situé auprès de Cambrai; mais de nombreux obstacles se présentèrent tout d'abord et firent ajourner indéfiniment l'exécution des travaux.

D'un autre côté, l'exiguité du refuge de Cambrai et l'impossibilité de l'étendre sur aucun terrain adjacent, réclamaient un prompt changement. Les religieux avisèrent la maison de refuge de St.

André du Câteau, érigée en 1536, belle et vaste propriété située à Cambrai et qui avait précédemment servi de séminaire épiscopal (1). Un échange ayant été, en 1765, arrêté avec cette dernière communauté, le siége de l'abbaye de Cantimpré y fut transféré en vertu de l'autorisation donnée par l'archevêque de Cambrai, le 17 mai 1766. Par son décret, le même prélat ordonne que, l'église paroissiale de St. Sauveur, unie à l'abbaye de Cantimpré par le titre même de la fondation, ne subsistant plus, la paroisse du St. Sauveur serait desservie dans l'église abbatiale, par le religieux de Cantimpré qui en serait curé.

L'ancien refuge des religieux de St. André, du Câteau, fut agrandi au moyen de diverses maisons que l'on y incorpora. Les bâtiment furent appropriés à leur nouvelle destination, et les religieux de Cantimpré se mirent en mesure de construire, en remplacement de la chapelle qui datait de 1602, une église dont la consécration fut faite prochainement.

L'abbé de Cantimpré voulant faire exécuter dans son entier le décret de l'archevêque de Cambrai, à l'égard des religieux dissidents de Bellinghe, leur fit signifier l'ordre de rentrer dans la mère-abbaye; mais ceux-ci avaient agi de leur côté. Dès 1720, plusieurs avaient travaillé sourdement, en transférant au comte de Hainaut les droits du roi de France sur le monastère de Cantimpré, à faire ériger le prieuré de Bellinghe en abbaye. Ainsi, le siége abbatial de Cantimpré étant devenu vacant, les religieux de Bellinghe obtinrent du ministre de Bruxelles, une défense de se rendre à Cambrai pour procéder à l'élection. Néanmoins, on passa outre, et l'élection se fit sans eux, dans le refuge de Cambrai.

Les choses allaient ainsi: les religieux de Bellinghe redoublaient d'activité et de démarches, tandis que ceux de Cambrai se reposaient avec confiance sur l'édit royal qui assurait leur position. Mais quelle ne fut point la surprise de ces derniers lorsqu'une lettre de cachet du même roi Louis XV, signifiée à l'abbé de Cantimpré le 11 novembre 1770, lui défendit de recevoir désormais

---

(1) Dupont, Hist. de Cambrai, 2e part. p. 113.

des novices, et d'admettre à la profession religieuse ceux qui pouvaient être dans le monastère.

Justement effrayée de cet ordre, dont l'exécution amenait évidemment la suppression de l'abbaye, la communauté de Cantimpré se décida à adresser au monarque, une très-humble supplique dans laquelle elle fit valoir l'ancienneté de ses droits remontant à près de six siècles. Le Roi, non seulement rapporta sa lettre de cachet, mais rendit même, sous la date du 5 juillet 1765, des lettres patentes qui accordaient aux religieux de Cantimpré tout ce qu'ils demandaient, et la fixation définitive à Cambrai, du titre et chef-lieu de leur abbaye.

Suivent ces lettres patentes :

« LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amés et féaux conseillers les gens tenant notre cour et parlement de Flandres séant à Douai, SALUT. Nos chers et bien amés l'abbé de l'abbaye de Cantimpré, ordre de St Augustin, diocèse de Cambrai, et son coadjuteur, nous ont fait exposer que l'église et les bâtiments de cette abbaye qui étaient autrefois situés aux portes de Cambrai, dans un terrain dépendant de l'Artois, furent détruits vers 1580 pour servir à l'agrandissement des fortifications de cette place, et qu'alors l'abbé et ses religieux se retirèrent dans une maison de refuge qui leur appartenait et qui leur appartient encore dans l'intérieur de la même ville : Mais que comme ils ne purent s'y arranger convenablement, ils se déterminèrent à prendre pour asile le prieuré de Bellinghe, attaché, dès le treizième siècle, à leur abbaye, et situé dans le baillage de Mons ; ce qu'ils firent du consentement de l'archevêque de Cambrai, dont le diocèse comprenait également et le prieuré et le chef-lieu de l'abbaye : Que les différentes révolutions qu'éprouvèrent les Pays-Bas, ont fait continuer très-longtemps cet établissement, qui n'a cependant jamais été que provisoire, d'autant que le titre de l'abbaye a toujours été censé résider en Artois, et que nous sommes en pleine possession d'y nommer : Que ce ne fut qu'en 1738 que l'abbé actuel, l'un des exposans, voulut effectuer le projet qu'avait formé son prédécesseur, de ramener la communauté dans le refuge de Cambrai : Que la justice de ce projet n'em-

pécha, pas le plus grand nombre des religieux d'y faire naître des difficultés, dans le dessein de rester à Bellinghe : Sur quoi nous aurions ordonné par un arrêt de notre conseil du 14 octobre 1746, qu'en attendant que l'abbaye de Cantimpré put être rétablie dans la partie de l'Artois étant du diocèse de Cambrai, où elle était anciennement située, l'abbé de cette abbaye serait et demeurerait autorisé à continuer sa résidence à Cambrai, dans la maison destinée à cet effet, avec les religieux qui se trouvaient avec lui : Comme aussi qu'il pourrait y faire venir, ainsi qu'il le jugerait à propos, les autres religieux de ladite abbaye restés dans le prieuré de Bellinghe, à la charge toutefois par lui d'y laisser le nombre de religieux nécessaires pour la desserte des fondations attachées audit prieuré : Que l'abbé n'a rien eu tant à cœur que de se conformer à l'esprit de cet arrêt, et de remplir les motifs qui l'ont déterminé ; mais que le peu d'étendue de la maison qui servait de refuge à son abbaye, et les embarras qu'il a d'ailleurs essuyé en voulant former un autre établissement dans le village de Sailly, lui ont fait reconnaître que le moyen le plus propre à la consommation du projet dont il s'agit, serait que nous voulussions bien permettre aux exposants d'échanger la maison de refuge de l'abbaye, avec une autre maison que l'abbé de St André du Câteau possède sous la même dénomination de refuge dans la ville de Cambrai : Que cette maison, actuellement occupée par un négociant, comprend un bâtiment spacieux, avec cour et jardin, et qu'on en pourrait, par la suite, agrandir l'enceinte, en y joignant par acquisition quelques maisons de peu de valeur qui la touchent : Qu'en cet état les exposants ne pouvaient que recourir à nous, dans la confiance que nous voudrions bien, par une suite de la protection dont ils ont éprouvé les effets, assurer le succès des mesures qu'ils prennent pour le rétablissement de leur communauté, sur un pied stable et digne de son institution : Sur lesquelles représentations et conclusions prises en conséquence, nous aurions statué par arrêt rendu en notre conseil d'Etat, nous y étant, le trente septembre mil sept cent cinquante-neuf, et ordonné que, pour l'exécution d'icelui, toutes lettres patentes nécessaires seraient expédiées, lesquelles les exposants nous ont très-humblement supplié de vouloir bien leur accorder.

« A CES CAUSES, de l'avis de notre conseil qui a vu ledit arrêt,

dont expédition est ci-attachée sous le contre-scel de notre chancellerie, nous avons, conformément à icelui, ordonné, et par ces présentes, signées de notre main, ordonnons que le titre et chef-lieu de ladite abbaye de Cantimpré demeureront fixés et établis à Cambrai, où de tout temps elle a eu son lieu de refuge: Permettons aux exposants de faire l'échange dudit refuge, avec les bâtiments, cours, jardins et dépendances qui composent celui de l'abbaye de St. André du Câteau, dans la même ville; à l'effet de quoi, nous avons autorisé et validé, autorisons et validons dès-à-présent tous actes et contrats qui seront passés pour raison dudit échange: Relevons et dispensons les exposants, et tous autres, de la rigueur des réglements qui pourraient être à ce contraire.

« Si vous mandons que ces présentes vous ayez à faire enregistrer, et du contenu en icelles jouir et user les exposants, exécuter et faire exécuter selon leur forme et teneur, nonobstant toutes choses à ce contraire, auxquelles nous avons expressément dérogé et dérogeons par cesdites présentes pour ce regard seulement, et sans tirer à conséquence: Car tel est notre plaisir.

« Donné à Compiègne le cinquième jour de juillet, l'an de grâce mil sept cent soixante-cinq, et de notre règne le cinquantième. »

*Signé*, Louis.

*Et plus bas:* Par le roi.

*Signé*, Le duc de Choiseul.

L'ordre et la tranquillité commencèrent à renaître dans le monastère de Cantimpré; peu à peu s'étaient éteintes les dissidences de Bellinghe. Tout semblait promettre à la communauté qui avait repris son extension, un avenir pour longtemps assuré, lorsque la révolution française éclata; les religieux furent donc encore une fois dispersés et contraints de s'expatrier pour avoir la vie sauve.

Les diverses constructions du cloître situé dans la rue dite des Récollets, servent aujourd'hui de collége communal. Plusieurs usines et habitations particulières ont été élevées sur les terrains qui en dépendaient.

Parmi les moines de Cantimpré, on n'en rencontre qu'un seul qui se soit fait un nom comme écrivain; Thomas de Cantimpré

fait abbé en 1251, et précédemment coadjuteur de l'évêque Nicolas de Fontaines. Les ouvrages qu'on lui doit sont : une vie de Ste. Christine, une vie de Ste. Lugarde et un traité intitulé : *Le bien universel ou des Abeilles.* « Ce n'est pas une petite gloire » au fausbourg de Cantimpré, de Cambray, — dit Carpentier (1) » dans sa prétentieuse faconde, — d'avoir donné la naissance et » le nom à ce grand Thomas de Cantimpré suffragant de l'évêque » de Cambray, qui sçavoit accorder les maximes du monde avec » celles du ciel ; sa piété envers Dieu, son respect envers ses su- » périeurs, sa prudence en conversant avec ses égaux, sa charité » à l'endroit de ses inférieurs, et ses écrits pleins de zèle et de » doctrine mériteroient autant de tableaux qu'il y a d'hommes au » monde, autant de vœux que de belles ames, et autant de tem- » ples qu'il y a de citez, pour y considérer et chanter dignement » ses mérites. »

N'omettons point de relater que le célèbre chroniqueur Froissart, sur la fin de sa vie, se fixa quelque temps dans l'abbaye de Cantimpré, auprès de son ami et collaborateur Jehan le Tartier prieur de ce monastère, et auquel on doit aussi une chronique dont une copie existe à la bibliothèque de Lille (2).

### *Chronologie des abbés de Cantimpré avec les dates de leurs élections.*

Jean de Cantimpré, vers 1180 ; Matthieu, en 1207 ; Thomas, en 1251 ; Nicolas, en 1265 ; Augustin d'Aula, en 1264 ; Jean d'Artois, en 1279 ; Pierre de Walincourt, en 1290 ; Jean de Lissie, 1301 ; Anselme, en 1326 ; Jean de Maubeuge, en 1340 ; Gilles de Thorenbais, en 1358 ; Philippe de Raisne, en 1379 ; Matthieu-le-Grand, en 1392 ; Jean du Quesnoy, en 1410 ; Nicocolas de Cesalles, en 1426 ; Augustin de Sémeries, en 1432 ; Jean Coquelet, en 1439 ; Jean de Bourlon, en 1443 ; Jean de Brughen, en 1451 ; Philippe le Tellier, en. . . ; Michel-Grégoire Meurt, en 1481 ; Michel de Conchy, en. . . . ; Guillaume de St. Guislain,

---

(1) Hist. de Cambrai, part. II, chap. XIII.

(2) A. Le Glay, Archives générales du Nord, à Lille, 1843, p. 70.

en....; Bertrand Fournier, en 1501; Nicodeme Lenglet, en 1518; Charles de Bourgogne, en 1543; Michel Truye, en 1570; Jean Denimay, en 1585; Bon Champion, en 1590; Nicolas Deheunin, en 1605; Josse Sermet, en 1609; Nicolas Bernier, en 1635; François Potier, en 1656; Pierre Rymbout, en 1657; André Lefebvre, en 1669; Pierre Marolois, en 1679; Joseph Locoge, en 1681; Augustin Deglarges, en 1687; André Cardon, en 1707; Augustin de la Motte (non confirmé), en 1720; Ildephonse Dufour, en....; Ildephonse Deglarges, en 1768.

AD. BRUYELLE,

Membre de la Société d'Emulation de Cambrai.

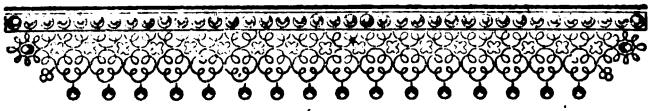

# UNE LADRESSE

## EN 1548.

Dans le nombre des maux qui affligèrent l'humanité, l'un des plus terribles, fut sans contredit *la Lèpre*, ou l'*Elephantiasis* des grecs, maladie héréditaire et contagieuse, que l'on ne connait plus aujourd'hui que de nom en Europe.

Elle apparut à plusieurs époques; nous la voyons au temps de Moïse, dont la sœur en fut atteinte; les troupes de Pompée, revenant de la Syrie, rapportèrent pour la première fois en Italie, une maladie semblable à la lèpre: aucun réglement fait alors n'est parvenu jusqu'à nous; mais il y a beaucoup d'apparence qu'on fit des réglements utiles, puisque le mal fut supendu jusqu'au temps des Lombards.

Rotharis (1) qui les gouverna avec tant de gloire, ayant été instruit de l'étendue et des ravages de cette maladie, trouva le moyen le plus propre d'y couper court. Il ne se contenta pas de reléguer les malades dans un endroit particulier, il ordonna de plus, que tout lépreux chassé de sa maison, ne pourrait disposer de ses biens, parceque du moment qu'il avait été mis hors de son logis, il était censé mort. C'est ainsi que pour empêcher toute communication avec les lépreux, sa loi les rendit incapables des effets civils.

Plusieurs savants pensent avec Montesquieu, que ce mal reprit naissance pour la seconde fois en Italie par les conquêtes des em-

(1) Il succéda en 638 à Arcovalde et mourut en 652, agé de 47 ans.

pereurs grecs dans les armées desquels il y avait des milices de la Palestine et de l'Egypte ; quoiqu'il en soit, les progrès en furent arrêtés jusqu'au temps des Croisades, qui répandirent la lèpre, non pas dans un seul coin de l'Europe ; mais dans tous les pays qui la composent et dès lors on établit partout des *Léproseries*.

Mathieu Paris comptait 19,000 de ces hôpitaux dans la chrétienté, et cela pouvait bien être, puisque Louis VIII dans son testament, fait en 1225, lègue cent sols, qui reviennent à environ 91 francs d'aujourd'hui, à chacune des deux mille *Léproseries* de son royaume (1).

Les provinces des Pays-Bas eurent aussi leurs *Léproseries*, ou *Maladeries* ; Maubeuge en possédait une ; mais par qui, et en quelle année fut-elle fondée ? les documents nous manquent pour résoudre ces questions ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle existait déjà avant 1192 : cela résulte d'une lettre de Bauduin, comte de Flandre et de Hainaut qui confirme la transaction faite entre l'église d'Hautmont d'une part et les *Laddres de Maubeuge* d'autre part, « Sur aucunes terres du terroire de Louuroele (Louvroil) concedeez asdis Ladres en amosne sans le consentement » de lad. eglize domont si que ledicte abbesse par conseil et en » amosne donna jadis asdis ladres lesdittez terres audit terroit. » jusquez apnt acquison deuoir ténir en paix. Sauf le disme et » terraige de le terre come plainement puelt appoir en le » lettre. Donn. sous le scel dudit comte en lan mil C' iiij$^{xx}$ xij. »

Nous trouvons encore une bulle d'Innocent IV, donnée à Latran l'an premier de son pontificat, (1243) par laquelle : « Il » met en sa protecton, deffensce et salue garde les personnez de » le maiss. de le maladrie de Maubuege, en le diocesse de Cam- » bray et auecq ce il confirme les tres rentez, possessions et aul-

(1) Ce qui précède est en partie extrait du *Dictionnaire des sciences*. Tom. IX, page 396. — Il existe aussi sur ce sujet un livre fort curieux intitulé : *Examen des Eléphantiqves ov lépreux, recueilly de plusieurs bons et renommés autheurs, grecs, latins, arabes et François, par G. des Innocens, chirurgien, natif et habitant de Tolose*. A *Lyon*, pov *Thomas Sovbron*. M. D. XCV. in-8°, 132 pages.

» tres biens. Si come il en possessent justement paisinblement en
» deffendant del auctoritet aplical que personne ne demande ne
» prainge dismes de leurs courtils, gardins, ne de nourechons de
» leurs biestes, sous paine de indignation de Dieu omipotent,
» saint Pierre t Pol apostelez. »

Beaucoup de villes firent des réglemens relatifs aux *Ladres* ou Lepreux, Maubeuge fut de ce nombre, dans un réglement de police donné en 1436, par noble et honnoré seigr Jehan de Harchies, seignr de Waudinprez, chlr. preuost de ladte ville de Maubeuge et les eschins d'icelle ville, on trouve ce qui suit:

XXXVIII. *Ban de laddres.*

« Jte. Au regart de grant plente de laddrez qui sont entendus
» estrangiers non point de le naton de ledte ville de Maubeuge,
» tant ceux amasez et demorans a le petitte malladrie dehors
» Maubeuge, come tous autrez lesquels ont ja longtamps acous-
» tumet devenir et conuerser journelement en ladte ville de Mau-
» beuge pour cachier en grant nombre leur viure ossi embattre
» comument es eglises, marchies, boucheries, tavernes de Houp-
» pez (1), cabares, hostelleriez t autpart qui est encontre toutte
» bonne pollisce et de chose publicqment deffendue par rieule et
» ordonnance de droit et qui polroit adce souffrir et continuer
» porter tres grief preiudisce t damaige a tout le bien comun de
» ladte ville et as psonnez dicellez. Et a ceste cause pour y mettre
» prouision t remede couegnable ont sour ce grand délibératon
» de conseil. Est jl chiendroit par ban publicque deffendut, ou
» non, et de par mondit sigur le preuost de Maubeuge et les
» eschins diecelle, que de ce jour en auant touttes personnez
» enthechiez de ladte malladrie Dieu et saint Laddre se cessent
» et deportent de plus aller, venir, ne couerser en ladte ville de
» Maubeuge ne as lieux desszdis par quelconq voye ne moyen
» que ce soit, ce ce nest en passant en leur chemin ayant adiez
« leur habit et sans targier sous encourre chun faisant aucotraire
» et pour chune foix que juges azoit par lesdis eschins en lamende

(1) Bierre.

» de XII sz VI d. blans dont le rapportans ara ij sz VI d. mondit
» Sr le prenost V sz et ladte ville V sz. Mais il soit entendu que les-
» dtez personnez malladez poiront sil leur plaist faire pourcachier t
» pourueyr partout anal ladte ville leurs necessitez et viures soit
» en almosnes demandant ou en acoas faisant de ce que nécessaire
» leur seroit et sans meffait p vne p̄sonne seule t non plus sur led.
» ban pourueus t entendut que lesdis laddrez ne ossi leur fem̄ez
» ne se poiront ne deueront de ce jour en auant eusongnyer ne
» mesler en manière nulle de vendre ne auoir manie m̄t de viures
» en le ville, ne labout ou mestier faire qui compete ne touche a
» nul sour ledit ban et amende. »

Les bâtiments de la *Bonne Maison*, dit l'hôpital St. Lazare, furent brûlés en 1470, neuf ans avant la destruction de la ville, la modicité des revenus ne permit pas de les reconstruire, l'église seule fut rebatie à la fin du quinzième siècle; elle fut démolie en 1680 pour dégager les abords de l'entrée de la porte de France à l'époque de la construction des fortifications par Vauban.

Il n'est plus question des Laddres dans les ordonnances postérieures de la ville de Maubeuge; mais on trouve des dispositions qui les concernent dans les chartes du Hainaut des années 1554 et 1619, c'est en exécution du chapitre CIX de celles de 1554 que le village de Cousolre fit les dépenses reprises dans le compte suivant, rendu par *Thomas Martin*, comme Massart de la ville, terre et prévoté de Cousolre, à Monsieur le Prévot, Mayeur, échevins et communauté dudit Cousolre, pour un an fini le jour de la St. Rémi 1548.

« Despence faicte par cedit Massart pour etadcause dune n̄omée
» *Peronne Souply*, trouuée et jugie *ladresse* ceste année, en la
» forme et maniere qui sensu'.

Premier.

A Jehan Souply et à sa fille pere et soere de lad Peronne, pour auoir employet chūn deux jour a auoir este en la ville de Mons acompaignier lad Peronne a mener aux esprouues pz.....XXX s.

Au maistre chirurgien de la Bonne Maison Saint ladre a estet payet pour la visitaton f̄te a lad Peronne le taux acoustume..... LVI s V d.

A Thomas Martin mayeur pour avoir employet aussi deux jours a auoir acompaignie lad Peronne en la ville de Mons cõme destat a cheual à XX s. par jour..... XL s.

A Jacquemart deppe pour aussi auoir employet deux jours a auoir este en lad ville de Mons acompaignie lad Peronne à XX s. par jour..... XL s.

A Guillain Bizet de Beaum̃t auquel a este achete ung litz et le keuetz pour lad Peronne pz..... IIIj l.

A Jacques Gillet pour auoir liuret vne clicquette pour lad Peronne pz..... IIIj s.

Pour deux linchoelx achete à Solre-le-Chasteau pour lad Peronne..... XLII s.

Pour vng cretin, vng escuelle et vne louche de bois..... ij s. VI d.

Pour vng couuertoir achete pour lad Peronne... XVI s.

A Pollet Marie machon pour par lui auoir machonnet le contrecoer de la cheminée de la maladrie ou employet ij jours luy et son suiter pz..... XVI s.

A Jehan Malgheulle auquel a este achete vng chapeau gris pour lad. Peronne..... VI s.

Pour vne paire de ghand foure, achete pour lad Peronne..... II s. VI d.

A Collart Lefort auquel a estet acheté vng cramilon et le ghondy seruant..... X s.

A Sire Jehan Margot curet de Coussolre pour le seruice de lad Peronne auoir dit chante mesmes auoir liuret le luminaire pz ensemble.....XXIIIj s.

Au clercq Marlier pour son sallaire d'auoir aidiet a dire led seruice pz..... VIIj s.

A Collart Lefort marissal pour auoir liuret deux paires de pentures auecq les ghonds y seruant pour les deux huis de lad maladrie pz..... VII s.

Pour deux aulnes et troix quartues demy de gris drap achete por le manteau de lad Peronne à XX s. l'aulne pz.....LVII s. VI d.

Pour la fachon dud manteau pz y compris la fachon dune paire de cauche..... V s.

A Jehan Bosquet manouvr pour auoir employet VI jours a ouurer a lad maladrie a V s. par jour..... XXX s.

A Martin de Damousie aussi mannr pour aussy auoir employet V jours a V sols par jour..... . XXV s.

A Bastien Willo pour aussi auoir employet V jours aud. pris..... ..... XXV s.

A Thomas Martin pour auoir liuret vng cens VI glins pour couurir lad maladrie..... XLV s.

A Jehan, couureur d'estrain, pour auoir couuert lad maison pz y compris auoir liuret verges et ozieres XVI s.

Pour vng caudron achete pour lad Peronnne....XXVIIIs.

Pour vne petitte payelle de fer..... V s.

Pour vne corde de laignes pr lad Peronne pz y compris la voitur..... XL s.

A Thomas Martin et à Jehan Fanneau pour auoir liuret les bois qu'il a conuenu auoir pour fe lad maladrie pz..... ..... LX s.

Aud. Thomas Martin pour auoir le bois qu'il a conuenu pour fe les deux huisses de lad maladrie pz XXV s.

Ponr troix cens demy de claux pour furnir aux ouvraiges de lad maladrie a ij s. le cent pz..... VII s.

A Jehan Fauueau carpentier por par luy auoir employet lespasse de VI jours demy a fr lad maladrie pz a VII sols le jour.....XLV s. VI d.

A Honore Coppin pour auoir liuret demy cent de faghotz pr lad Peronne ..... XIII s.

Pour le kariage desd faghot pz .... ..... VI s.

A Jehan Souply manouurier pour auoir placquet et rastruit lad maladrie ou employet IIj jours demy a V s. le jour .....XVII s. VI d.

A Loys Bulteau cuuelier pour auoir fait vng buoq et vng seau pour lad Peronne..... VIII s.

Somme de mises de ce compte..... .....XLII l. III s. XI d.

Il faut ajonter à cette cette sòmme de 42 l. 5 s. 11 d. celle de 8 l. 2 s. 6 d. payée pour avoir fait un chemin pour aller à ladite maladerie, ce qui porte la dépense pour cette ladresse à 50 l. 6 s. 5 d.

Dans le troisième chapitre de recette dudit compte on trouve :

« De Jehan Berton auquel est demoreé par recours vne maison
» qui auoit este fete pour la ladresse, et que le massart a reuendu
» au proffit de lad ville de Coussolre ci. . VII liv. VI sols.

Pour que l'on ait pu vendre cette maison, il faut que cette ladresse ne l'ait point occupée, ou qu'au mépris de l'art. 5 du chapitre 109 des Chartes du Hainaut, les Echevins ne la firent point bruler comme cet article le leur prescrivait.

Nous avons pensé qu'on ne verrait pas sans intérêt les détails qui précèdent sur la manière dont étaient traitées les personnes atteintes d'une maladie dont, heureusement, il ne reste plus que le souvenir et les traditions. Assez de maux nouveaux ont accablé notre pauvre humanité ; nous pouvions bien en voir un s'user et disparaître avec les générations qui l'ont subi !

ESTIENNE.

SUR LES

# DENIERS DE PLOMB

## A L'EFFIGIE DE SAINTE ALDEGONDE.

M. *Estienne* (p. 41 à 57 du présent volume), a publié sur les *deniers de plomb du chapitre de Ste. Aldegonde, à Maubeuge*, une notice qui se recommande par la révélation de faits et d'actes, la plupart inconnus, concernant ce sujet digne d'intérêt. C'est là un de ces opuscules sans éclat, sans prétention et peu remarqués par le commun des lecteurs, quoiqu'ils soient le résultat de nombreuses et minutieuses recherches, et de découvertes heureusement faites, de loin en loin, pour dédommager l'homme laborieux de son temps et de ses peines.

M. Estienne regrette, en terminant, de n'avoir pu donner un travail sans lacunes; et nous pensons qu'elles ne sont pas là d'être remplies; mais à défaut de mieux nous avons toujours cru devoir consigner ici quelques renseignements et observations qui se rattachent à ce travail.

Rien de ce qui a trait aux monuments et curiosités historiques ou littéraires de nos contrées n'est à négliger dans un recueil comme le nôtre, véritable magasin où les metteurs en œuvre doivent pouvoir trouver un jour toute espèce de matériaux.

L'estimable correspondant des *Archives* a figuré (p. 56) un de ces deniers de plomb, et il l'a fait d'après le R. P. *Triquet* qui, dit M. Estienne, nous en a conservé l'empreinte.

Cette empreinte existait dans plus d'un livre imprimé avant celui du père Triquet.

Nous avons sous les yeux un mince volume d'*Evaluation de pièces ayans cours*, à l'usage des habitants de ce pays. C'est un très-petit in-8° avec planches gravées et texte gothique. Il est malheureusement incomplet de plusieurs feuillets et notamment du titre qui nous eût sans doute appris la date précise de l'impression de cet ouvrage; mais il ne peut être postérieur à 1550. On

n'y rencontre pas de pièces d'un millésime plus récent que celui de 1543, et un *Carolus* forgé dans le cours de cette année y est donné comme nouveau.

Au bas d'une des dernières planches de ce volume se trouve gravée une monnaie à l'effigie de Ste. Aldegonde, un peu plus petite que celle donnée par le père Triquet et reproduite par M. Estienne, et offrant, comparée à celle-ci, quelques légères différences L'annotation qui l'accompagne est ainsi conçue :— « Cestuy denier de plomb icy suyuant forge par labesse de Maubeuge, ne a point cours ou myse sinon que au pays de Haynault » pour deux mailles. » — C'est ici à n'en pas douter la représentation d'un de ces deniers forgés par suite des lettres de Philippe de *Croy*, grand bailli du Hainaut, du 8 février 1541, *lesquels avaient cours partout ledit pays*.

Je dois la communication de ce livret à M. *Delzant* d'Anzin, jeune collecteur de livres et de médailles, qui s'occupe avec ardeur de la numismatique, particulièrement de celle des anciennes XVII provinces des Pays-Bas.

Ce fait de la reproduction, par la gravure, de l'effigie de Ste. Aldegonde d'après une monnaie, avait été constaté par Jean *Molanus*, écrivain déjà mort en 1589, et il l'avait été à l'occasion d'un livre différent de celui cité ci-dessus.

Ce Jean *Molanus*, né à Lille, est auteur d'un ouvrage d'un grand intérêt sous les rapports religieux et artistique, intitulé : *De historia* S. S. *imaginum* et *picturarum* etc, *libri* IV, ouvrage qui compte plusieurs éditions (1) et pourtant trop peu connu. Le chapitre LXIII du livre II porte pour titre *de inscriptione nummorum*, et Molanus y dit : « Suivant l'institution des premiers princes chrétiens, on grave sur les monnaies l'image de la croix. On y place aussi les effigies des patrons tant généraux que particuliers, et j'en ai annoté beaucoup d'exemples en parcourant dernièrement un petit livre de monnaies (*libellum monetarum*) édité par *Plan-*

(1) Il en existe cinq à notre connaissance : la 1re de Louvain, 1570, in-12 ; la 2me du même lieu, 1594, in-8° ; la 3me de Douai, 1617, in-12 ; la 4me, bien préférable aux précédentes, publiée à Louvain en 1771, in-4°, et la 5me, de 1844, in-4° à 2 col., faisant partie du tome XXVIIme et dernier du *Cours complet de théologie* sorti de l'imprimerie catholique du *Petit-Montrouge*. A. L.

*tin* en 1575. » — Il cite ensuite alphabétiquement un grand nombre de ces effigies, parmi lesquelles, celle de Ste. Aldegonde abbesse de Maubeuge.

J'ai fait de vaines recherches pour trouver ce *libellum monetarum*. Ces livres d'évaluation, ces vieux tarifs, seule bibliothèque des financiers et des épiciers de l'époque, ont presque tous péri ou perdu une partie de leurs membres au service de leurs maîtres; aussi ceux qui ont échappé, surtout sans mutilation, sont-ils aujourd'hui fort rares.

Passons maintenant de la représentation de cette monnaie, gravée sans doute encore dans d'autres ouvrages, à la monnaie elle-même.

M. Estienne quoique sur les lieux semble ne jamais avoir vu une seule de ces pièces, du moins ne dit-il pas qu'il lui soit arrivé d'en voir. Mieux servi que lui par le hazard, il nous en a été communiqué un exemplaire existant dans le cabinet de M. Delzant. Cet exemplaire assez mal conservé mais cependant passablement déchiffrable, est conforme pour le module et paraît l'être en tout au denier gravé dans le petit in 8° précité.

*Ces deniers*, avait dit M. Estienne, p. 42, *étaient en plomb et l'ont toujours été*. — Cela est très-vrai, mais ce qui ne l'est pas moins, c'est qu'ils n'ont jamais pu être forgés que de cette matière.

Qu'il nous soit, à cette occasion, permis de combattre l'interprétation donnée par M. Estienne à certains termes desdites lettres du huit février 1541, interprétation qui tendrait à investir les dames du chapitre d'un droit de monnayage bien autrement important que celui dont elles furent jamais en possession.

En parlant de ces lettres, dernier acte, connu, émané de l'autorité concernant ces deniers, l'auteur de la *notice* (p. 53), s'exprime ainsi : — « L'acte du huit février ne limite plus le nombre des pièces à émettre, et laisse le chapitre libre de faire les deniers en telle matière qu'il jugera convenable; il en ordonne le cours dans toute l'étendue de la Province ; mais il ne veut pas qu'on puisse en donner pour plus de *deux gros* dans chaque payement. » — (Voir aussi la fin de ladite page 53 et la page 57, paragraphe 1er, où cette allégation est confirmée).

Il faut en convenir, c'eût été là pour ces nobles dames, dont

le droit de forger monnaie avait toujours été restreint dans les plus étroites limites, une extension de privilége fort exorbitante et tout-à-fait en dehors des habitudes du pouvoir souverain. Il est surprenant que l'invraisemblance d'une telle générosité n'ait pas tenu M. Estienne en garde contre la réalité de son existence. — Comment comprendre d'un autre côté qu'une autorisation de forger des deniers en telle matière qu'on jugerait convenable, par conséquent en argent, en or, aurait en même temps interdit d'en donner dans chaque payement pour plus de *deux gros* qui feraient aujourd'hui, suivant M. Estienne lui-même, *quinze centimes ?*

Il est probable qu'en cette circonstance, M. Estienne, d'ordinaire si attentif, a écrit sous l'impression de l'idée première et erronée qu'une lecture trop rapide de ces lettres avait d'abord jetée dans son esprit. — Les imbéciles seuls ne se trompent jamais.

Voici les termes de la permission octroyée : — « Avons accordé et consenti, et par les présentes accordons et consentons les continuant en ce cas (*lesdites dames*) en leur auctorité et ancienne possession, qu'elles puissent faire forger deniers en tel nombre et quantité et de telle estoffe et aussi bonne que à la coustume. »

Evidemment cela signifie : en tel nombre et quantité que à la coustume dudit chapitre, c'est-à-dire en petit nombre ; et de telle estoffe que à la coustume, c'est-à-dire en plomb.

Les mots *aussi bonne* s'appliquent au choix de *l'estoffe* désignée qui semble même avoir été améliorée par quelque alliage d'une affinité relativement supérieure. Car ces deniers, comme on peut en juger d'après celui de M. Delzant, sont encore après trois siècles revêtus d'une teinte blanchâtre que le plomb seul n'eût pas conservé, et ils rendent un son moins sourd que celui qui serait produit par des pièces uniquement formées de ce métal.

Ces détails étaient nécessaires; l'intérêt de la vérité agrandit les plus petites choses, et nous savons qu'en la cherchant nous secondons les vues de M. Estienne.

Un dernier point incontestable, c'est que ces deniers de plomb, petite vieille monnaie du pauvre, et souvent sa seule richesse, sont maintenant d'une excessive rareté. Celui que possède M. Delzant,

qui figure parmi les joies de ce jeune numismate, après avoir fait peut-être il y a trois cents ans la joie de quelque enfant, est probablement le seul, ou à peu près, aujourd'hui *connu*. Aussi vaut-il assurément son pesant d'or, sans que cela soit beaucoup dire.

On s'est écrié quelque part :

« Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé ? »

Il ne serait pas impossible que la question inverse nous fût ici posée par des personnes plus versées dans la chorégraphie que dans l'archéologie, qui à leur tour s'écrieraient :

— « Comment donc un plomb vil en or s'est-il changé ? Comment peut-il se faire que la plus humble, la plus chétive de toutes les monnaies ; un denier de plomb ?... attire l'attention de certains amateurs et brille en quelque sorte comme une perle à leurs yeux ? »

— La raison ? — Je ne veux la dire qu'à vous, mes beaux messieurs : — c'est que cette monnaie fut forgée par des dames ; et nul ne doit s'étonner que

« Sous *ces* heureuses mains le *vil plomb devienne or*. »

AIMÉ LEROY.

---

*Erratum*. — Une légère erreur, aperçue tardivement, s'est glissée dans ce petit article. L'auteur de la *Notice* dit que ces deniers ont toujours été de plomb, et nous avons ajouté qu'ils n'avaient jamais pu être que de cette matière. Or les lettres de *Philippe-le-Bon* du 16 avril 1463, permettent aux dames du Chapitre « de forgier monnoye *de plomb et destain*. » La désignation de ce dernier métal, qui rend encore plus facile à saisir le sens des mots *aussi bonne* contenus dans les lettres du sire de *Croy*, n'ajoute rien au droit de monnayage que possédaient ces dames. Mais enfin, si minime qu'elle fût, nous avions avancé une inexactitude ; et il faut être exact, surtout quand on s'avise de contrôler le travail d'autrui. A. L.

P. S. — On vient de nous dire que le spirituel comte de *Fortsas*, M. *René Chalon*, possédait aussi un de ces deniers dans son cabinet. Il s'en trouve sans doute encore ailleurs, mais qui peut-être n'étaient pas connus comme monnaie du chapitre de Maubeuge, parce qu'avant la notice de M. Estienne l'empreinte n'en existait que dans des ouvrages rares ou peu consultés. Aujourd'hui la vérification en sera facile à faire.

M. Chalon a consigné dans le premier volume de la *Revue numismatique belge* quelques recherches, analogues à celles de M. Estienne, sur les *Monnaies de l'abbesse de Nivelles* On regrette que ces recherches n'aient pas plus d'étendue. A. L.

# HOMMES ET CHOSES.

## Les Masques arrachés.

La Révolution brabançonne de la fin du siècle dernier fit éclore une telle quantité de brochures que leur catalogue seul formerait un volume. Au milieu de cette nuée d'opuscules, que les circonstances firent naître et mourir, et que le vent des révolutions successives dispersa et anéantit, parut un livre, méchant et licencieux, qui surnagea après le naufrage, non point à cause de ses qualités, mais précisément pour ses défauts. Ce mauvais livre eut *douze* éditions successives : ce succès, quoique non mérité, nous oblige d'en parler.

Ce scandaleux ouvrage porte pour titre : *Les masques arrachés ou vies privées de L. E. Henri Vander-Noot et Van Eupen, de S. E. le Cardinal de Malines et de leurs adhérens, par Jacques le Sueur, espion honoraire de la police de Paris, et ci-devant employé du ministère de France en qualité de clairvoyant dans les Pays-Bas Autrichiens.* Londres (Bruxelles), 1790, 2 vol. in-18 de 219 et 215 pages. — Amsterdam, 1791, 2 vol. in-18 (contenant dix rapports tandis que la première édition n'en renferme que huit). — Souvent réimpr. entr'autres sous le titre de l'*Espion Belgique*. — Cet ouvrage eut une telle vogue que l'auteur en tira des extraits sous différents titres et sous diverses formes. Ainsi, on peut considérer l'*Histoire anecdotique de l'insurrection belgique, ou Vander-Noot, drame historique en 5 actes et en prose, dédié à S. M. le Roi de Bohême et de Hongrie, trad. du flamand de Van-Schön-Swaarts*, gantois, par M. D. B. (*de Beaunoir*). Bruxelles, chez les FF. de Vryheid et de Waarheid, 1790, in-8°, fig., 238 pp., comme étant un extrait des *Masques arrachés ;* la *Vie amoureuse de Jeanne de Belem, dite la Pineau, maîtresse en titre du célèbre Henri Vander-Noot, suivi d'une pièce intitulée Un Belge modéré* etc. etc. 1791, in-8°, 48 pp., n'en est véritablement qu'un chapitre détaché. On pourrait même y joindre encore *Les nourrissons de Schaerebeke, ou les bonnes gens au berceau, discu-*

*tant souverainement les intérêts de la pieuse République Belgiqué, avec l'illustre Henri Van der Noot, le saint homme Van Eupen et la chaste Pineau :* dialogue avec une grav. (sans nom de ville), 1791, in-8°. L'auteur avait voulu ainsi tirer deux ou trois moutures du même sac.

Tout mauvais cas est niable, tout méchant livre est anonyme : l'auteur s'est ici caché sous les pseudonymes de *J. Le Sueur* et de *Van-Schön-Swaartz;* il a peut-être tiré le premier masque, en l'écorchant un peu, de *J. de Seur*, auteur de *La Flandre illustrée, par l'institution de la Chambre du Roi à Lille, l'an* 1385. Lille, 1715. in-8°. Quant au second voile dont il se couvre, le nom étranger de *Van Schön-Swaartz*, il est plus transparent, puisqu'il signifie *De Beau-Noir*, sobriquet qu'il s'était donné en anagrammatisant le nom de *Robineau*, qu'il reçut de son père.

Alexandre-Louis-Bertrand *Robineau*, dit *de Beaunoir*, naquit à Paris le 4 avril 1746, de *Robineau*, notaire et secrétaire du Roi, auteur de plusieurs ouvrages manuscrits sur l'économie politique. Le jeune parisien s'échappa de bonne heure de l'abri honorable que lui offrait l'aile paternelle, pour mener une vie aventureuse, agitée, irrégulière, et souvent misérable. Quelquefois plongé dans les délices de l'opulence, plus souvent aux expédients, il fit de tout, alla partout, toucha à tout excepté au bonheur, et mourut de langueur le 5 août 1823, à l'âge de 77 ans. Obligé de changer de nom et pour cause, il anagrammatisa le sien et se fit appeler *Beaunoir*. C'est sous cette appellation qu'il acquit une réputation dont il n'eut guères à se glorifier. Il prit le petit collet qu'il quitta par ordre de l'archevêque de Paris après avoir donné au théâtre l'*Amour quêteur*, pièce fort peu ecclésiastique. Il épousa *Louise-Céline Cheval* (morte le 19 janvier 1821) et donna sous son nom, à la scène, le drame de *Fanfan et Colas*, qui eut une certaine vogue au théâtre italien. Beaunoir devint bientôt le grand fournisseur des théâtres forains parmi lesquels on doit dire qu'il introduisit une certaine décence inconnue avant lui. C'est lui qui créa pour les anciennes Variétés toutes les farces sous le titre des *Jérôme Pointus*, famille populaire qui fit une assez belle fortune aux petits théâtres. Pour donner une idée de la fécondité étonnante de Beaunoir, en tant que compositeur dramatique, nous pouvons rappeler que *Nicolet*, fondateur du théâtre des *Grands danseurs du Roi*, dit théâtre de la *Gaîté* depuis qu'il est triste, écrivit un jour à Beaunoir le grand munitionnaire général :

« Monsieur,

» L'administration que je préside a décidé qu'à l'avenir, com-
» me par le passé, vos ouvrages seraient reçus à notre théâtre

» sans être lus, et qu'on continuerait à vous les payer dix-huit
» francs la pièce ; mais vous êtes prié de n'en pas présenter plus
» de *trois* par semaine. » NICOLET.

Beaunoir estimait que ses pièces devaient lui avoir rapporté environ 100,000 écus ; cependant, après avoir fait paraître un *Théâtre d'amour*, soi-disant imprimé à *Cythère* (Paris, Cailleau, 1785, 2 vol. in-12), ayant partout mal fait ses affaires, il dut quitter la France le 15 juillet 1789 et se rendit d'abord à Bruxelles où il prit parti pour tout le monde, en trahissant tous les partis, dans la Révolution brabançonne. Il fit, à la même époque, un *Voyage sur le Rhin depuis Mayence jusqu'à Dusseldorf* qu'il publia à *Neuwied*, 1791, 2 vol. in-8°, figures. On dit que sa femme eut part à cette relation. Les deux époux, passablement intrigants, se firent appeler M. et Mad^e. *De Beaunoir*, la femme prit quelquefois le titre de comtesse, le mari eut aussi l'impudence de se nommer le *Baron de Bamberg*. Peu après il se retira à Lille où il se lia avec *Verloey*, *Wildt* et autres bannis, puis alla fonder à Liège, sous le titre *Le Vengeur* (Liège, Latour, 52 n^os, 1791, 2 vol. in-8°), un journal qui n'eut qu'une courte existence. Il parcourut la Hollande, l'Allemagne, la Russie ; il dirigea dans ce pays trois spectacles de la cour et en partit précipitamment en 1801. Rentré à Paris, il devint correspondant littéraire de personnages de distinction et entr'autres de Jérôme Napoléon, roi de Westphalie ; il fit des vers en l'honneur de Napoléon et du Roi de Rome et finit par obtenir une place à la division littéraire du ministère de la police, bureau des gravures, où il composa des brochures politiques de commande, de couleur opposée, sous toutes les administrations qui se succédèrent jusqu'à sa mort. Cette besogne variée ne dut rien coûter à Beaunoir, qui n'a fait que changer de drapeau pendant toute sa vie.

Pour en revenir aux *Masques arrachés*, qui font l'objet de cet article, voici ce qu'en disent les auteurs de la *Galerie historique des Contemporains*, publiée à Bruxelles 1817-20 : « Cette pré-
» tendue Histoire de la Révolution Belgique n'est qu'un roman
» scandaleux, auquel sa licence et sa malignité ont assuré l'iné-
» vitable succès de ce genre de productions. Hormis quelques
» pages, cet ouvrage paraît avoir été écrit dans un mauvais lieu,
» par un espion de police, et l'auteur l'a si bien senti que tel est
» à peu près le cadre qu'il a lui-même adopté. Il est vrai de dire
» que les personnages les plus marquants de cette époque ne mé-
» ritaient guères d'autre historien, à quelques exceptions près. »
Ce jugement est sévère, mais il n'est que trop mérité.

A. D.

# La jeunesse de Karel Van Mander.

*Karel Van Mander*, peintre et poète, naquit en mai 1548 à Meulebeke, gros bourg de la Flandre. Il fut élève de Lucas de Heere, de Gand, et de Pierre Urick, de Courtray. De 1569 à 1574, il revint sous le toit paternel à Meulebeke et y organisa un théâtre de société dont il fut à-la-fois le poète, le directeur et le décorateur. Il créa des pièces populaires qui eurent un succès de vogue et réjouirent longtemps les bons habitants de la Flandre. Il y représenta l'histoire de Nabuchodonosor, le Jugement de Salomon et maintes pièces de carnaval que les paysans de Meulebeke jouaient à la satisfaction générale. Le plus brillant de tous ses drames bibliques fut la *Reine de Saba visitant le roi des Juifs*, que l'on représenta pendant les fêtes de la pentecôte avec un luxe inouï, car des chameaux, plusieurs bêtes non moins rares et cinquante acteurs y parurent. Un jour K. Van Mander se mit en tête de mettre en drame les scènes du *Déluge*. Ce spectacle fut annoncé longtemps d'avance à la ronde; jeunes et vieux accoururent. Le concours du peuple fut immense : on venait par troupes de Bruges, de Gand, de Courtray et de toutes les grosses communes de la Flandre. L'enthousiasme fut grand et ne fut même pas réfroidi par une immersion complète qui mouilla jusqu'aux os les spectateurs les plus rapprochés du théâtre. En effet, pour que l'illusion fut plus complète, l'ingénieux auteur avait placé, dans un bâtiment voisin, des pompes bien approvisionnées et vigoureusement servies; elles jouèrent au moment décisif et inondèrent littéralement le théâtre et le parterre. La pièce commençait par l'apparition de Noé prêchant le repentir à ses contemporains endurcis, puis bâtissant l'arche et y enfermant sa famille. Toutes les bêtes les y suivirent deux-à-deux : ce spectacle touchant émut vivement les Flamands. Bientôt l'arche vogua au gré des vents sur l'onde immense, le corbeau fut laché et après lui la colombe. Une toile sans fin, où le peintre poète avait représenté des scènes frappantes du déluge, des hommes et des animaux noyés, la nature bouleversée par les eaux, avait été tendue en travers du théâtre, et montrait aux regards avides du peuple des épisodes si énergiquement tracés de ce grand cataclysme qui détruisit les impies, que la majorité des spectateurs fondit en larmes : autre déluge qui menaça d'envahir aussi toute la salle. Personne ne pouvait se remettre de son attendrissement et de son effroi. Le succès de Van Mander fut complet, et son frère aîné *Cornelis*, qui faisait un grand commerce de toiles, et qui, jusqu'alors, avait blamé les goûts trop artistiques de Karel, fut tellement séduit, qu'il paya les frais

énormes du déluge. Séduire un commerçant pur sang quel triomphe pour un peintre et un poète ! Sa mère, bonne femme de ménage Flamande, déclara l'ainé le plus fou des deux puisqu'il entretenait aux dépens de sa bourse la folie de l'autre.

Ces détails intéressants et curieux sur la jeunesse d'un peintre Flamand, qui fut aussi poète et biographe, sont rapportés par *Johanna Schopenhauer*, et traduits en français par *Alfred Michiels*, dans les premières livraisons de son *Histoire de la peinture Flamande et Hollandaise*, (1) ouvrage qui annonce devoir remplir dignement une lacune presque complète existant parmi les livres écrits sur l'art dans nos provinces. A. D.

## La Bataille de Ramillies, en Pastorale.

Le fait le plus déplorable pour la France, dans la guerre de la succession, fut la bataille de Ramillies gagnée par le duc de Marborough le 23 mai 1706, contre le maréchal de Villeroy. Cette bataille fit perdre à Louis XIV toute la Belgique, comme la bataille de Hochstett avait fait perdre la Bavière à l'électeur Maximilien, son lieutenant-général et son allié. Ces deux immenses revers de la fin du règne brillant du grand Roi remuèrent la verve d'un poétereau belge, ou résidant dans les provinces des Pays-Bas, nommé *Quesnot de la Chenée*. Ce personnage, fort inconnu, que son peu de talent a fait évincer de toutes les biographies, mérite cependant d'être cité à cause de la singulière idée qu'il eut de mettre les Français en pièces. Il est auteur de deux productions dramatiques que l'on peut dire introuvables, puisque l'une d'elles échappa aux longues recherches de M. de *Soleinne*, qui était parvenu à rassembler la plus vaste collection dramatique du globe et que l'autre resta inconnue à Pont de Veyle et à de Leris. Sa première pièce est intitulée : *La Bataille de Hoogstet, tragédie-opéra, en trois actes, ornée d'entrées de ballets et de changemens de théâtre*. 1706. in-4° (sans nom de ville ni d'imprimeur), citée par M. de Léris dans son *Dictionnaire des Théâtres*, 2e édition, 1763, in-8°. page 78.

Sa seconde pièce, beaucoup plus rare encore, puisqu'elle n'est

---

(1) A Bruxelles, librairie ancienne et moderne de *A. Vandale*, 10, rue des Carrières. Les 15 premières livraisons sont en vente. L'ouvrage formera 4 vol. in-8°. publiés en 60 livr. La liv. contient 24 ou 32 pp. au prix de 50 centimes.

citée par personne (1), a pour titre : *La bataille de Ramélie* (sic) *ou les glorieuses conquestes des Alliez, Pastorale héroique par le sieur Quesnot de la Chenée.* A *Gand*, chez les héritiers de *Maximilien Graet*, à l'Ange, 1706, in-8° de 43 pages, orné d'un portrait du duc de Marlborough, signé des initiales inexpliquées P. B. S. sous lequel on lit les vers suivants :

« Héros plein d'intrépidité
» Cesse de lancer le tonnerre,
» Tu crois, en renversant nos ennemis par terre,
» Porter ton nom à l'immortalité,
» Mais la gloire au-dessus de la portée humaine
» Ne sera point croyable à la postérité,
» Car nous, qui la voyons, ne la croyons qu'à peine.

L'ouvrage est précédé d'une *Lettre sur le renversement de la Monarchie universelle* à M. *Cardonnel*, secrétaire de Guerre et d'Etat de la Reine de la Grande-Bretagne auprès de Mgr. de Marlborough, pages 3-28. L'auteur y déclare que Marlborough gagne plus aisément des batailles et des villes que lui-même ne fait des vers. C'est pour cela qu'il a pris ailleurs ce qui pouvait avoir rapport à son sujet. Il compare la Reine *Anne*, arrêtant les armes de Louis XIV, à *Elisabeth* luttant contre l'ambitieux Philippe II ; dès qu'il parait un *Holopherne*, dit-il, pour se saisir de la souveraineté du monde, l'Angleterre nous fournit une *Judith*. Après avoir épuisé les formules louangeuses en faveur du général anglais, ce poète entame son premier acte dont la scène se passe sur un champ de bataille, garni de mourants et de blessés. *Bellone* et des combattants chantent la victoire. Puis vient la Reine d'Angleterre sous les traits de *Pallas*, entourée d'une troupe d'amazones qui dansent et chantent. Deux nymphes brabançonne et flamande ouvrent le second acte. Apollon et les muses viennent féliciter les peuples des derniers évènements. Le troisième acte se compose de bergeries continuelles. Des entrées de paysans grotesques cherchent à animer la scène. Damon, l'un des bergers, rallie des fugitifs et des réfugiés dans une île forte, *située dans le cœur des Pays-Bas* (ne serait-ce pas l'île de Barataria ?) et la pièce finit par un chœur général qui chante ces vers aussi harmonieux qu'élégants :

« Après nos troubles et nos larmes,
» Allons en paix rebâtir nos maisons.

---

(1) Pas même par la *Bibliothèque historique de la France* qui cite tout, et ne donne sur la Bataille de Ramillies que l'opuscule suivant : *Relation de ce qui est arrivé au chevalier de Feuqueroles, à la Bataille de Ramillies.* Paris, 1722, in-12. — Le seul cat. de Soleinne a signalé ce titre, t. 2 p. 351, n° 2935.

» Un doux succès succède à nos alarmes :
» Nous n'aurons plus *que de belles saisons*.
» N'appréhendons plus de *Gallie*, (la France)
» Ni la rage ni la furie.
» Un héros glorieux, l'espoir de l'univers,
» Vient par l'ordre des Dieux la mettre dans les fers. »

Six ans plus tard la bataille de Denain changea tout cela, et, en attendant, la Belgique à laquelle on ne promettait que de *belles saisons*, ne vit plus qu'escarmouches, combats, batailles, sièges de villes et autres suites charmantes et inévitables de la guerre. Ainsi, d'un côté de la frontière belge on chantait, en vers tant soit peu barbares, les exploits du duc de Marlborough, tandis qu'en Angleterre la Reine et le Parlement lui faisaient bâtir à leurs frais le magnifique château de Blenheim en mémoire de l'éclatante victoire d'Hochstett; et, en deça des limites de la France, au bivouac du Quesnoy, le soir de la bataille de Malplaquet, un chansonnier badin composait la fameuse complainte de *Malbrough*, avec accompagnement de *mironton*, *mirontaine* (1); ce qui n'empêchait pas qu'on ne chansonnât aussi (car les Français ont besoin de chanter avant tout) le maréchal de Villeroy dont l'impéritie et la présomptueuse sottise avaient fait perdre la bataille de Ramillies. Les mêmes militaires qui faisaient porter en terre *Malbrough*, *suivi de quatre-z-officiers*, répétaient sur l'air de *Joconde :*

Quand Charles sept contre l'anglois
N'avait plus d'espérance
De Jeanne d'Arc Dieu fit le choix
Pour délivrer la France.
Ne t'embarrasse pas grand roi !
Cent fois plus sure qu'elle,
Dans le fourreau de Villeroi
Il est une *Pucelle*.

---

(1) Cette chanson populaire à la fin du règne de Louis XIV, fut oubliée après la guerre et ne se conserva qu'au fond de quelques chaumières où l'avaient enterrée quelques vieux soldats de Villars. En 1781, elle reparut sur la scène du monde, à l'occasion de la naissance du Dauphin de Marie-Antoinette. Une belle et fraîche nourrice, Mme *Poitrine*, endormait l'enfant royal avec cette complainte qu'elle tenait de sa grand-mère. Toute la cour répéta le refrain, qui parcourut le monde. Dans son *Mariage de Figaro*, Beaumarchais le fit chanter à Chérubin, en remplaçant le *mirontaine*, par le vers : *que mon cœur, que mon cœur a de peine !* la reprise de cette chanson ne s'arrêta pas au continent seul; les Anglais la chantèrent également; elle était si populaire en Angleterre qu'un gentilhomme français, voulant aller à *Marlborough-Street* et ne se rappellant plus ce nom pour le dire à un cocher se mit à fredonner l'air de Malbrough : Le cocher comprit et mena le chanteur à l'adresse si singulièrement indiquée.

Ou bien ils entonnaient en chœur ce couplet :

Villeroi,
Villeroi,
A fort bien servi le Roi.....
Guillaume, Guillaume, etc.

Il était impossible de perdre une province plus gaîment.

A. D.

## Joseph Lebon, écolier.

L'Académie royale de la ville d'Arras, établie en 1757, avait obtenu une grande célébrité dans le monde savant bien avant la première révolution. Des manuscrits précieux, des dissertations intéressantes, ont disparu des archives de cette studieuse Académie, à l'époque fatale de nos annales sur laquelle nous devons appeler l'oubli. Malheureusement, grand nombre de ces travaux académiques sont perdus pour la postérité.

Dans une courte et lumineuse analyse des manuscrits restés aux archives de cette Académie, par M. le comte d'Héricourt, jeune académicien, on peut juger de son importance et des relations qu'elle entretenait avec tous les savans de l'Europe. Ce n'était pas le seul avantage que la ville d'Arras devait à cette réunion éclairée qui l'affiliait aux érudits du royaume; l'urbanité des académiciens se reflétait sur les habitans et leur donnait un ton plus affectueux, des manières plus aisées et plus franches qu'à la plupart de ceux des provinces environnantes; elle avait encore donné l'idée aux savans oratoriens qui dirigeaient le renommé collége d'Arras, d'établir, en 1778, une Académie sous la protection de Mgr. l'évêque, composée des meilleurs élèves de rhétorique et de seconde, qui reconnaissaient pour associés dans les classes inférieures, ceux qui se distinguaient par leur piété, leur bonne conduite, leur amour pour le travail et leurs succès.

Cette Académie d'adolescents tenait au moins deux séances publiques par an, où se rendait avec empressement l'élite de la magistrature, de la noblesse et de toutes les personnes éclairées. Elle célébrait, en outre, par une séance publique extraordinaire, les grands événements qui intéressaient la nation. C'est dans une séance de ce genre, tenue dans la salle des Etats, le 6 décembre 1782, à l'occasion de la naissance du Dauphin, que nous remarquons le nom de Joseph Lebon, écolier de logique, applaudi pour une traduction en vers hexamètres de l'A. B. C présentée à Mgr le Dauphin à Versailles, dans laquelle il a rendu la pièce française vers pour vers, en conservant les lettres initiales, à l'exception de l'Y, que le latin ne lui a pas fourni. Déjà dans la séance publique

du 10 mai de la même année, le jeune Lebon avait lu une traduction en vers latins très harmonieux de l'*Imprécation de Médée* dans Corneille, et une analyse raisonnée du discours que prononça Buffon lors de sa réception à l'Académie française. Ce beau discours qui renferme le secret de l'art d'écrire en présente un modèle accompli dans l'éloquente finale qui le termine. Joseph Lebon imita ce morceau d'une manière admirable et en fit une heureuse application aux circonstances intéressantes où se trouvait la France par la naissance du Dauphin (22 octobre 1781). Les éloges qu'il prodiguait à la reine, l'énumération des vertus et de la bienfaisance de l'infortuné Louis XVI, ne pouvaient faire deviner que, douze ans plus tard, le jeune logicien serait un des plus cruels ennemis de ceux qu'il avait encensés aux applaudissements de tous.

Le plan général des études adopté par les chefs du collège d'Arras et que nous avons sous les yeux, était d'une grande sagesse et a produit des élèves très-distingués, dont quelques-uns font encore la gloire de leur ville natale.

Mme Clément, née Hémery.

## Jean de Weert.

Le cardinal-infant, Ferdinand d'Autriche, frère de Philippe IV, qui commandait en chef, dans la campagne de 1636, l'armée Hispano-Belge, désirant forcer les Français à en venir aux mains avec lui, donna ordre au comte Jean de Weert, Belge, qui commandait l'armée de la ligue catholique, d'entrer de nuit dans les quartiers qu'occupait leur cavalerie.

C'était le 4 octobre, Jean de Wert prit 2000 chevaux des siens et un autre régiment de cavalerie ; il sortit sans bruit de son quartier, et envoya un lieutenant-colonel avec quarante hommes prendre langue, pour savoir où était logée la cavalerie ennemie. Cet officier revint avec neuf prisonniers, par le rapport desquels on apprit qu'une division de cavalerie, composée de trois régiments du duc de Saxe-Weimar, sous les ordres des colonels *Echevelt*, *Gassion* et *Celler*, de deux régiments français commandés par les colonels *Baugy* et *Miche*, et d'un régiment de dragons, occupaient le village de Montigny, entre Corbie et Amiens. Jean de Weert se dirigea aussitôt de ce côté.

Le duc de Wurtemberg avait été amené ce jour là d'Amiens par le colonel Echevelt, qui lui donnait à souper. En attendant ils étaient allés à la chasse. Un cavalier qu'ils rencontrèrent, leur dit qu'il avait vu, à deux lieues du quartier, sept troupes de cavalerie,

mais qu'il ne savait si elles étaient ennemies. Echevelt répondit que c'étaient de ses gens, que l'ennemi était à plus de vingt lieues et il continua de chasser.

La nuit venue, le duc de Wurtemberg se mit à table avec Echevelt et les autres colonels. Pendant le repas on vint à parler de ce que le soldat avait dit : un des convives fit observer que les troupes que celui-ci avait aperçues ne pouvaient être ennemies à moins que ce ne fut *Jean de Weert*, lequel était bien capable de s'être approché jusques là. Echevelt alors voulut ordonner aux trompettes de sonner le boute-selle, mais le colonel Gassion le rassura, disant : « Que parle-t-on de *Jean de Weert* ? Qu'a-t-il fait dans sa vie ? » Et un autre proposa de boire à sa santé. Après qu'ils eurent copieusement mangé et bu à l'allemande, ils allèrent se coucher.

Ils n'étaient pas encore endormis lorsque Jean de Weert arrive au quartier, et dispose son attaque de la manière suivante : il choisit dans chaque compagnie de cavalerie huit soldats et un régiment de dragons tout entier, ce qui pouvait faire huit cents hommes ; il leur ordonne d'entrer avec furie dans le village, tuant, saccageant et brûlant tout. Lui, avec le reste de ses forces, il reste à l'entrée du village, pour soutenir les assaillants.

Ceux-ci ayant été découverts par la première sentinelle lui font accroire qu'ils reviennent d'une reconnaissance. Ils tombent sur la compagnie qui était de garde, et ne laissent en vie aucun des hommes qui la composaient. Ils avancent et frappent de même tous ceux qu'ils rencontrent, passant et repassant au milieu des régiments ; semant la mort sur leurs pas, sans donner le temps aux ennemis de monter à cheval, et mettant enfin le feu aux quatre coins du quartier. Le duc de Wurtemberg et les colonels se sauvèrent à grand'peine ; le duc s'enfuit en chemise. Tous ceux qui ne purent prendre la fuite furent tués ou faits prisonniers. Les soldats s'emparèrent de tout le bagage et de plus de mille chevaux. Jean de Weert revint auprès du Cardinal-Infant avec cinq étendards enlevés aux ennemis ; douze autres avaient été brulés.

Cette anecdote a été passée sous silence par les historiens français et inconnue aux historiens belges.

(Trad. de l'espagnol du Secrétaire de la guerre *Jean Antoine Vincart*, par M. GACHARD.

## Avènement de Charles-Quint au trône d'Espagne.

Don Carlos, fils de Philippe-le-Beau et de Jeanne *la folle*, était né à Gand le 24 février 1500 ; il était petit-fils de l'empereur

Maximilien et de Marie de Bourgogne par son père, et de Ferdinand d'Arragon et d'Isabelle de Castille par sa mère; sa destinée l'appelait à hériter de tous les états de ses ancêtres paternels et maternels, et à les régir ensemble sous le nom de *Charles-Quint*. Sa grand'mère Isabelle la Catholique étant décédée le 27 novembre 1504, et son père Philippe-le-Beau étant mort à Burgos presque subitement le 25 septembre 1506, sa mère Jeanne de Castille, accablée par une douleur qui alla jusqu'à la folie, resta etrangère aux affaires et Ferdinand d'Arragon, gouverna la Castille comme régent. A la mort de ce monarque qui avait réuni dans ses mains toute la souveraineté espagnole, Charles n'avait encore que 16 ans, cependant il résolut de prendre le titre de Roi d'Espagne.

Ferdinand d'Arragon était décédé le 23 janvier 1516; le 14 mars suivant Charles, prince d'Espagne, lui fit rendre de grands honneurs funèbres en l'église de Ste.-Gudule, à Bruxelles, et en sa qualité d'héritier unique de tous les royaumes du défunt et de sa grand-mère: il choisit ce jour et ce lieu pour se poser la couronne sur la tête. Les détails de cette pompe funèbre nous ont été transmis par *Remi du Puys*, son secrétaire et historiographe, qui assistait à cette solennité remarquable (1).

Après la consommation du service funéraire et l'audition de l'oraison funèbre prononcée par le Docteur *Michel Pavie*, doyen de Notre-Dame de Cambrai et confesseur du jeune Don Carlos, quand la dernière prière eut été prononcée sur le cénotaphe et les prélats retournés chacun à leur place, *Toison d'or*, premier Roi d'armes et premier maître des cérémonies, s'avança en tête du catafalque et fit à haute voix un appel conçu en ces termes: « *Don Ferdinand, par la Grâce de Dieu, Catholicq Roy de Castille, de Léon, d'Arragon, de Sicile, de Navarre, de Naples, de Valence, de Maiorque, de Minorque, de Sardaigne, de Galice, de Tolédo, de Séville, de Grenade, de Bougie, et de Tramessan; Duc de Calabre et de Pouille; Prince de Castelogne et de Tarente; Seigneur des isles de Canarie, de Biscaye, de Rossillon, d'Auram, de Masalcaby, de Melilla et de Tripoly.* » Il répéta deux fois ce protocole; puis, après une petite pause, il jeta son bâton sur le carreau et dit d'une voix basse et traînante: *Il est mort! Il est mort! Il est mort!* Au même instant, la grande bannière aux pleines armoiries royales, tenue par le Seigneur d'Auchy, fut abaissée par deux rois d'armes et placée et couchée en terre devant le grand autel. Quelques minutes après, *Toison d'or* releva sa verge et sans changer de place cria à haute voix:

---

(1) Voyez sur cet historiographe ou *indiciaire* la notice de M. *A. Le Glay*, insérée dans les *Archives du Nord*, tome 1er. p. 147, 2e série.

*Vivent Dona Johanna et Don Charles, par la grâce de Dieu, Roys Catholicqs, héritiers de tous ces royaumes et principautez.* Cela fait, il courut vers la grande bannière gisant sur terre, la redressa, et, après une profonde révérence faite à l'autel, il la porta devant le jeune Roi où elle fut tenue debout par un roi-d'armes, alors *Toison d'or* dit au Roi : *Très haut, très excellent et très puissant Roy, oste ce chapperon et manteau de deuil, car il ne sied pas à Roy francq le plus avant porter.*

Le Roi descendit les marches de son prie-Dieu et on lui ôta le manteau et le chaperon de deuillant que *Toison d'or* enleva sur son épaule. Après trois respectueuses révérences, il vint prendre l'épée de justice déposée sur le grand-autel, et, après la bénédiction du prélat célébrant, il l'emporta par la pointe, le pommeau tourné vers le ciel, s'approcha du jeune Roi et lui dit : *Très noble et magnanime Roy Catholicque, ceste espée vous est donnée de Dieu et succédée par vos royaux predecesseurs, afin que par vous soit désormais justice maintenue, la foy catholique exhaussée, l'Eglise défendue, et vos royaumes, principautez, vossaux et subjects gardez et entretenus sauvement.* Cette brève admonition terminée, il baisa la croix de l'épée et la mit aux mains du Roi qui la reçut par la poignée en faisant une profonde révérence à l'autel.

Le nouveau Roi, trop jeune encore pour prendre la parole en public, fit faire une réponse sage et prudente, par le seigneur de Caubèque, son Chancelier, qui disait en substance « qu'il était » fort désolé d'avoir perdu un si bon père et un roi de si con- » sommée vertu ; néanmoins, puisque la volonté de Dieu avait été » de l'appeler à lui, il se trouvait forcé de prendre dorénavant, » de reporter sur sa pérsonne les titres, les honneurs et la puis- » sance du défunt, qu'il les acceptait humblement et en rendait » grâces immortelles à Dieu. » Cette réponse faite, le Roi rendit l'épée au seigneur de Sanselles, son grand-écuyer, et alors tout le monde cria d'un commun accord : *Vive le Roi !* Les trompettes et masses royales se levèrent, chacun reprit son rang et le cortège retourna au palais dans le même ordre qu'il était venu à l'église. *Toison d'or* toutefois revint à cheval, précédant le grand écuyer, porteur de l'épée d'honneur, qui marchait devant le jeune Roi dépouillé de son manteau et de son chaperon de deuil. Les prélats et les prêtres restèrent à l'église, ainsi que les bannières, tentures et armoiries qui servirent de décoration à cette pompe funèbre et solennelle. Quarante-deux ans plus tard, Philippe II faisait exécuter la même cérémonie, dans la même église de Ste.-Gudule, pour la mort de Charles-Quint !

A. D.

## La Croix de grès.

A moitié chemin de la route nouvelle qui relie ensemble les deux petites villes de Béthune et de Saint-Pol, en Artois, le passant voit se dresser, au sommet d'un petit tertre de gazon, à l'angle de la voie communale qui descend au fond de la vallée vers le village de Divion, une croix en pierre noirâtre du pays, deux fois haute comme un homme et de la forme la plus simple. Aucun ornement ne la décore. A distance, ses membres, noircis par le temps et ombrés par le glauque feuillage des saules qui balancent leurs branches effilées au-dessus de sa tête, semblent former de jeunes troncs de chêne dont on aurait négligé d'enlever la brune écorce; seulement, au centre de la croisée, un artiste naïf et patient a taillé au marteau deux petites figures représentant la Vierge-Marie assise, tenant sur ses genoux le cadavre de son divin fils. Quelque grossières que semblent ces figures, et quelque rebelle au ciseau que soit la pierre dont elles sont faites, l'œil attentif rencontre dans la pose de la mère du Sauveur et dans la dolente inclinaison de sa tête une expression indéfinissable de douleur. En face de cet humble monument, fruit d'un art bien primitif, une mère, à qui l'on raconterait les tragiques souvenirs que son existence évoque, sentirait, croyons-nous, son cœur se fondre et ses yeux se baigner de larmes. Ces souvenirs, hélas! ils s'éteignent chaque jour; chaque jour, la tradition devient plus obscure, et, s'il n'est personne dans le pays qui ne connaisse la *Croix de Grès*, il est bien peu d'habitants qui se rappellent aujourd'hui ce que leur ont conté leurs aïeux, aux longues veillées d'hiver, touchant sa triste origine.

Il y a de cela un siècle et demi environ. La civilisation moderne n'avait pas encore envoyé ses ingénieurs niveler le chemin sur lequel nous courons en poste aujourd'hui, et l'escarpement de la côte était si rapide, qu'avec peine les voitures chargées en gravissaient la pente; avec plus de peine encore elles la descendaient. Les énormes cailloux dont chaque année on chargeait la route, à l'approche de la moisson, en rendaient, à cette époque, le parcours quelquefois dangereux. Mais, en dépit du péril et peut-être pour le braver, pour conquérir, auprès des jeunes filles du canton une renommée d'audace, — car aux champs, comme ailleurs, l'audace est souvent heureuse, — il était rare que le conducteur des lourds chariots, qui rentrent dans les granges les richesses de l'année, ne mît pas ses chevaux au trot en descendant cette rampe.

Ce jour-là, le conducteur était jeune et adroit, les jeunes fille

suivaient en grand nombre le char dont les essieux criaient sous le poids des dernières gerbes, et le fermier, heureux de voir échapper à l'orage qui grossissait à l'horison sa précieuse récolte, n'avait pas épargné aux moissonneurs la boisson du pays pour stimuler leur ardeur et leur faire oublier la fatigue. La bière avait coulé à grands flots : et aussi les chants retentissaient au loin dans la vallée, et leur rhythme lent et monotone allait réveiller l'écho sous l'épais feuillage de la forêt voisine. Les chevaux et la voiture étaient ornés de branches d'arbres, et un énorme bouquet de fleurs des champs, étendart pacifique de cette armée de travailleurs, se balançait au sommet de ce nouveau char de triomphe qui revenait chargé des dépouilles enlevées par l'homme laborieux au sol qu'il a trempé de ses sueurs. Là aussi était assise une jeune moissonneuse, une mère dont le corps se berçait doucement, aux moindres cahots de la voiture, sur l'épais lit de paille dorée. Les chevaux, lancés au grand trot, faisaient trembler le sol sous leurs sabots ferrés.

Le regard attaché sur deux jeunes enfants qui jouaient à ses pieds sur le devant du char, la jeune femme souriait à leurs ébats et contemplait avec ivresse leurs petits membres enlacés. Que d'amour dans ce regard de mère ! quel ineffable rayon de bonheur dans ses yeux humides ! que de douces pensées dans son cœur ! que de rêves sur leur avenir ! C'est qu'en eux, elle a placé toute sa joie, tous ses désirs, toutes ses espérances ; c'est qu'en leur donnant le jour, la pauvre mère, elle a failli chaque fois perdre la vie, et combien une mère n'aime-t-elle pas l'enfant qui lui a coûté si cher !

Tout à coup la corde qui retient les gerbes se brise, et avec celle-ci les deux enfants roulent entre les jambes des chevaux. Un cri déchirant a retenti.

Prompte comme la pensée, la jeune femme s'est laissé glisser du haut du char à terre, au risque de se briser sur les cailloux... mais, hélas ! elle ne trouve plus à serrer dans ses bras que des chairs palpitantes, des lambeaux sanglants. Les deux enfants étaient broyés.

Le chariot rentra à la ferme avant l'orage, mais il n'y avait plus de joie, plus de triomphe. Les chansons n'égayaient plus la vallée, et les échos ne répétaient plus que la voix du prêtre récitant la prière des morts, et les cris plaintifs d'une femme qui, les vêtements déchirés, l'œil fixe et hagard, appelait ses enfants. La pauvre mère était folle...

Les deux victimes furent enterrées suivant la coûtume d'alors sur le bord du fatal chemin, au lieu même de l'accident, et sur leur tombe fut planté une croix de bois. Chaque soir une femme

venait s'asseoir sur le tertre, formée par cet humble sépulture, et là, les deux coudes sur les genoux et le menton dans les mains, elle semblait parler à des êtres invisibles et leur sourire, parfois aussi elle se dressait sur le bord de la route, et puis, l'œil fixé sur la voie, elle dardait des regards si terribles que personne n'osait approcher. « C'est Jeanne la folle, » disait-on, et l'on suivait un sentier détourné pour ne point passer près d'elle.

Un matin, — c'était l'hiver, — le sol avait complètement disparu sous la neige; un paysan aperçut de loin, appuyé contre la croix encore neuve, un spectre, un fantôme. La neige couvrait ses épaules et ses mains crispées semblaient vouloir pénétrer dans les bois qu'elles étreignaient. C'est Jeanne la folle..... Dieu l'avait prise en pitié et son âme était allé rejoindre celle de ses enfants.

Pour que l'union fut complète ici-bas comme dans les cieux, la même tombe qui avait reçu les enfants reçut aussi la mère, et à la croix de bois fut substituée la croix de grès que nous voyons aujourd'hui.

La révolution qui profana tant de choses, vint profaner aussi ce pieux monument. En 93, la croix fut brisée au-dessous des bras, et, après être longtemps resté gisant sur le sol, le morceau enlevé fut rattaché au tronc par des agrafes en fer. Une nouvelle consécration dut laver la trace impure de la main sacrilège qui avait osé mutiler cette pierre sacrée, mais elle ne put effacer la cicatrice qui témoigne de la mutilation. ALPHONSE DE CALONNE.

## Revirements politiques à Wazemmes en 1794.

Nous extrayons de l'*Histoire de Lille*, de M *Victor Derode*, en ce moment sous presse, trois lettres fort curieuses qui, selon nous, peignent mieux que ne pourrait le faire l'historien le plus exact, la marche des opinions de nos populations pendant la révolution française.

La première de ces lettres a été écrite sous le régime de la terreur; il est utile de remarquer que la Convention avait *secrètement* enjoint aux sociétés populaires de lui demander *publiquement* de rester à son poste; les Wazemmois, à ce qu'il paraîtrait, avaient tardé à remplir ce devoir et craignaient, pour cette raison, de devenir suspects, aussi s'excusent-ils en affirmant que depuis long-temps ils votaient *intérieurement* l'adresse demandée,

Voici leur missive officielle:

16 *germinal an* 2 (5 *avril* 1794.)

« *La Société populaire et révolutionnaire de Wazemmes à la Convention nationale:*

« *Il fallait un coup aussi éclatant que celui que tu viens de*

» *porter, coup qui a encore une fois sauvé la république pour* » *que la société* ROMPE *le silence qu'elle s'était* IMPOSÉE *depuis* » *long-temps; elle te* VOTAIT INTÉRIEUREMENT *une adresse pour* » *t'engager à rester à ton poste, mais, disait-elle, c'est la dis-* » *traire de ses grandes occupations. Observer fidèlement les lois* » *et les faire aimer de ses frères, c'est lui prouver combien elle* » *désire qu'elle continue ses pénibles travaux, mais, énivrée de* » *joie en apprenant que tu t'étais sauvée toi-même par l'énergie* » *de tes comités de salut public et de sûreté générale, elle ne* » *peut plus se contenir, il faut qu'elle parle. Eh bien donc!* » *reste à ton poste, que les ennemis de la république et les* » *tyrans coalisés tremblent en te voyant siéger sur la sainte* » *Montagne, qu'aucune parcelle ne s'en détache à moins que* » *ce ne soit encore pour les écraser tous.*

» *Quant à la société elle a suivi la marche de vrais Jaco-* » *bins dont elle brigue l'application; elle est mise à l'unisson* » *des autres. De l'église elle en a fait le lieu ordinaire de ses* » *séances, les cloches sont envoyées à la fonderie des canons et* » 468 *liv. de cuivre rouge ont été fournies par les habitans de* » *cette commune, qui s'en sont dépouillés sans aucune indem-* » *nité. Déjà* 186 *liv. de salpêtre sont sorties de l'atelier pour les* » *alimenter, et les hochets du fanatisme, montant à une somme* » CONSÉQUENTE, *ont été portés depuis long-temps au district.* » *Enfin, la collecte qui a été faite pour les défenseurs de la pa-* » *trie, au nom de la Société, dans la commune et celle d'Es-* » *quermes, dont plusieurs sont membres, a produit* 419 *che-* » *mises, parmi lesquelles il s'en trouve* 380 *neuves et les autres* » *supportées. Six paires de souliers avec une paire de boucles* » *de souliers,* 3 *culottes,* 3 *habits,* 22 *paires de bas et* 4 *paires* » *de guêtres.*

» *Vive la République!* »

Lettre écrite le 7 août 1794 par la même société.

« *Au peuple de Paris:*

» *Egalité, liberté, fraternité ou la mort.*

» *Wazemmes.* 20 *thermidor an* 2 *de la république une et indivi-* » *sible. — Les membres de la société populaire et révolution-* » *naire séante à Wazemmes, au peuple de Paris.*

» *Tu as encore une fois sauvé la patrie par l'énergie, que* » *tu as montrée dans la nuit du* 9 *au* 10 *thermidor. Quoi!* » *l'infâme Robespierre, malgré son long séjour parmi* TOY, » *n'avait donc pu se pénétrer de ton caractère prononcé pour* » *la liberté? L'ambitieux, enjoué des flatteries de ses lâches* » *complices, croyait-il avoir de l'empire sur toy pour te forcer* » *à l'accepter pour maître? Comptait-il sur ceux qui ont ren-*

» *versé le trône des Capets pour lui en élever un sur ses débris ?*
» *Qu'il se trompait, tu l'as justement puni de son audace.*
» *Grâces t'en soient rendues; tu n'as jamais cessé de bien*
» *mériter de notre chère patrie, etc. Tu as répondu à notre*
» *attente en te ralliant à la Convention nationale, en servant*
» *de rempart à ce dépôt précieux que le peuple français t'a con-*
» *fié Nous transmettons à nos enfans la reconnaissance que*
» *nous t'avons vouée en même temps que nous leur appren-*
» *drons à avoir en horreur les tyrans sous quelque forme*
» *qu'ils se présentent.* »

Lettre écrite le 24 décembre 1794 par la même société :

*4 Nivôse an 3.*

*A la Convention nationale :*

» *Citoyens représentans,*

» *Toujours pénétrés de plus en plus de reconnaissance pour*
» *vos glorieux travaux, nous vous adressons pour la deuxiè-*
» *me fois le tribut d'estime que tous les bons citoyens vous*
» *doivent. De vils scélérats avaient abusé de notre haine pour*
» *le despotisme par de ténébreuses intrigues et avaient tourné*
» *à leur profit notre impulsion vers la liberté Ces monstres*
» *avaient érigé, en parlant de vertu et de justice, l'assassinat*
» *en principe, et notre stupeur, redoublant leur audace, ils*
» *ont couvert la république de brigandages; mais, représen-*
» *tans fidèles, vous avez heureusement reconnu cette conjura-*
» *tion et en avez anéanti les chefs et depuis vous vous*
» *occupez à réparer le mal que ces tyrans nous ont fait. Con-*
» *tinuez donc, représentans, à faire régner la justice, et nos*
» *malheurs seront bientôt oubliés par les charmes d'une vraie*
» *liberté.*

» *Votre décret sur les sociétés populaires n'a fait que chas-*
» *ser dehors les suppôts de la faction de Robespierre. Les*
» *citoyens qui veulent avec nous la justice sont restés ou*
» *rentrés.* »

## Serment des Valenciennois en 1793.

Au commencement de la campagne de 1793, lorsque l'armée du nord avait été ébranlée par la fuite de Dumouriez et par la mort de Dampierre son successeur, les coalisés, animés par quelques succès d'avant-poste et se fiant sur leur nombre, cherchèrent à prendre sur le territoire de la République, un point fortifié et important. Ils investirent Valenciennes. Bientôt cent

cinquante mille Impériaux se pressèrent autour des abords de cette place ; des préparatifs formidables se firent pour s'emparer de cette forteresse : la vaste ceinture de bronze dont l'ennemi avait environné la place, se resserrait de jour en jour et devait tonner tout-à-la-fois et vomir la destruction et la mort. Telle était la situation au 29 mai 1793.

Les plus ardents défenseurs du pays pensèrent alors que le temps était venu d'exhiber une de ces manifestations publiques qui parlent à l'imagination des peuples et exaltent les esprits. L'idée vint à la *Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité*, qui siégeait à Valenciennes, de faire renouveler, le plus solennellement possible, le serment de fidélité à la République, et celui de ne jamais rendre la ville aux ennemis de la patrie. *Cochon* et *Briez*, députés par la Convention Nationale aux armées du Nord, accueillirent avec chaleur cette proposition ; un programme de cette patriotique cérémonie fut imprimé et publié, et tous les préparatifs furent faits pour la solennité du serment.

Le 30 mai dès l'aurore, par une belle journée du printemps, après qu'on eut doublé tous les postes avancés de peur de surprise, une salve, partie de la citadelle, annonça cette fête civique aux habitants et à la garnison. Pendant la nuit on avait dressé sur la Grande Place un vaste amphithéâtre pour servir d'*autel de la patrie* et contenir les chefs militaires d'abord (en temps de siège le *cedant arma togæ* n'est point de mise), et les autorités civiles ensuite. Les flancs de cette estrade étaient tendus de blanches draperies, relevées par des guirlandes bleues et rouges qui combinaient ensemble les couleurs nationales ; les gradins étaient revêtus des plus beaux tapis de la maison commune ; des drapeaux tricolores flottaient aux angles et ombrageaient l'autel de la Patrie, et toutes les fleurs que la saison et les jardins avaient pu produire étaient semées sous les pas et embaumaient cette espèce de sanctuaire civique d'un encens doux et divin. Quatre pièces de campagne, placées aux coins de l'amphithéâtre lui donnaient une apparence de bastion armé en guerre, tandis que la vue se reposait plus doucement sur cinquante jeunes vierges valenciennoises, vêtues de blanc, coiffées en cheveux flottants et bouclés, suivant la mode du temps et ceintes d'écharpes tricolores. Elles formaient la haie et semblaient être la garnison naturelle de ce fort bâti de roses et de rubans.

Le canon de la citadelle annonce le commencement de la cérémonie. Alors, les maisons de la place se pavoisent de drapeaux ; les fenêtres et les balcons se remplissent de *citoyennes* élégamment parées ; le vieux beffroi, témoin depuis des siècles de tant de serments divers, chargé en ce moment de cent étendarts aux trois

couleurs, se couvre lui-même d'un monde curieux jusqu'au haut de sa coupole. Des détachements pris dans chaque corps se groupent dans l'enceinte de la place, et la garnison en masse, formée en colonnes serrées, remplit les rues adjacentes de la Braderie, de la Samerie, de l'Ormerie, d'Entre-deux-Mazeaux, de la Halle et Derrière-la-Tour. Cependant, le cortège des autorités, les représentants du peuple en tête, descend lentement les degrés du double perron de l'hôtel-de-ville, au son des fanfares et d'une musique guerrière; chacun prend place sur l'estrade: *Cochon*, *Briez*, le général *Ferrand* qui commande la place et son brillant état-major, se rangent autour de l'autel de la patrie; le conseil de guerre, les chefs de corps, le conseil-général du district, celui de la commune ayant à sa tête M. *Pourtalès*, maire; les juges et le commissaire national du tribunal, les membres du bureau de paix et les commissaires de police les suivent en costume. Pendant ce temps, les cinquante jeunes filles chantent un hymne patriotique dont la douce harmonie porte dans l'âme des assistants une vive émotion.

Sans autre transition, on passe de ce chant virginal au son rude de cent tambours qui battent un ban. Aussitôt le conventionnel *Cochon* (depuis *Comte de l'Apparent*) se lève en étendant la main sur le livre de la loi et l'autel de la patrie, et prononce à haute voix le serment suivant: JE JURE *d'être fidèle à la République une et indivisible; de maintenir de tout mon pouvoir et de toutes mes forces la liberté, l'égalité et la souveraineté du peuple français, et de mourir à mon poste en les défendant.* JE JURE *de plus, de ne jamais consentir à aucune capitulation, ni de vouloir même en entendre parler et de m'ensevelir sous les ruines de la ville plutôt que de l'abandonner aux ennemis de la patrie.* »

Ce serment, débité d'une façon énergique, est accueilli aux cris mille fois répétés de *Vive la Nation! Vive la République!* *Briez* se lève et prononce la même formule; puis le général, le maire, le commandant de la garde nationale et tous les chefs civils et militaires le répètent aux mêmes acclamations de cet immense auditoire formé de peuple et de soldats. Au moment où les tambours allaient fermer le ban, un citoyen, fendant la foule, s'élance au milieu de la place, et, d'une voix de stentor prête le même serment au nom du peuple de Valenciennes réuni, qui répond par des cris réitérés et pleins d'enthousiasme: Nous le jurons!!! Alors, comme d'un commun accord, tout le monde entonne *la Marseillaise*, et ce chant guerrier pousse à son comble l'exaltation générale. Trente mille personnes qu'anime la même pensée, peuple, généraux, bourgeois, députés, magistrats,

mus comme par un mouvement électrique, mettent un genoux en terre, et se découvrent respectueusement pour chanter ce dernier couplet de l'hymne patriotique :

Amour sacré de la patrie
Conduis, soutiens nos bras vengeurs ;
Liberté, liberté chérie !
Combats avec tes défenseurs (bis),
Sous tes drapeaux que la victoire
Accoure à tes mâles accents :
Que tes ennemis expirants,
Voient ton triomphe et notre gloire.
Aux armes citoyens, formez vos bataillons,
Marchons (bis), qu'un sang impur abreuve nos sillons.

Il n'existe aucune expression dans aucune langue pour rendre l'effet magique de ce chant lancé ainsi dans les airs par tout un peuple exalté pour la défense de ses foyers. Le refrain se perd sous les cris redoublés de *Vive la France! Vaincre ou mourir!* exclamations éclatantes dont l'écho dut retentir jusques dans les tranchées de l'ennemi! Les dames agitent leurs mouchoirs, les drapeaux s'inclinent, les trompettes sonnent, les tambours battent ; les voix, les cloches et le carillon se mêlent et se confondent en un seul son, et, comme basse puissante de ce concert unanime, le bronze du rempart et celui de l'ennemi, répondent à ces acclamations et viennent augmenter encore la solennité du serment en commençant l'épreuve de sa fidélité.

Qui n'a pas vu cet enthousiasme civique ne peut juger de l'entraînement produit par l'effet du chant de Rouget de Lisle. Là du moins cet effet était pur! Il ne s'agissait pas de plonger les mains dans le sang de ses frères, ou d'animer des français contre des français : on jurait de défendre la patrie, d'arrêter une armée victorieuse, de vendre chèrement sa vie en maintenant l'intégrité du territoire et en sauvant une invasion à la France. Pour de si nobles motifs, il sera toujours permis de provoquer l'enthousiasme et de doubler les forces du corps par l'exaltation de la pensée et l'énergie de l'esprit.

Le serment prêté par les chefs sur l'autel de la patrie est répété par les subalternes en leurs mains ; chaque bataillon le prononce avec joie, chaque compagnie de la garde nationale le prête à son capitaine, et jusques dans les postes avancés tout soldat remplit ce devoir religieux et patriotique devant le chef qui le commande. C'est un écho qui se redit en un instant dans le pourtour de la ville et des remparts et qui finit par se perdre dans les circuits les plus écartés du Réduit de la citadelle. La cérémonie ainsi terminée, la garnison retourne dans ses quartiers, et les habitants se séparent en répétant au loin le refrain de Rouget : *Marchons! Marchons!....*

Le soir, la ville fut illuminée et il fut donné gratis, sur le théâtre de Valenciennes, une représentation du *Siège de Lille* (1) où toutes les allusions à la situation ne manquèrent pas d'être avidement saisies. L'allégresse qui régna dans cette fête guerrière qu'éclaira le plus beau soleil de mai et que ne troubla aucun nuage, donna pour l'avenir de la défense les plus belles espérances. Dans la nuit, les Impériaux, voulant sans doute troubler la joie publique, redoublèrent leur feu sur nos batteries, ce à quoi l'on répondit avec vigueur. Le lendemain (31 mai), on fit partir un ballon par un vent que l'on crut favorable pour le pousser vers l'intérieur de la France ; il portait des bulletins contenant des détails sur la cérémonie du serment et sur le bon esprit qui animait les habitants et la garnison. On ne sut jamais ce que devint ce messager aërien livré aux hasards des vents, ni où il alla se perdre et finir : il est probable qu'il s'alluma dans les airs, et que nos bulletins et notre serment s'échappèrent en fumée.....

A. D.

## Un adultère en Cambrésis.

L'adultère a de tout temps été puni fortement, mais il faut dire néanmoins que depuis l'origine du christianisme, il y a eu d'âge en âge des tempéraments pour la punition de ce crime. Avant l'ère chrétienne la femme adultère était lapidée ; cette correction par trop forte fut adoucie par une seule parole de Jésus : « que celui d'entre vous qui est sans péché jette la première pierre. » Cette leçon profita au monde.

Selon l'ancien droit criminel qui régissait les Pays-Bas, au dire de Josse Damhoudère, dans son Enchiridion des causes criminelles, le juge ecclésiastique connaissait et se réservait la connaissance des adultères, parceque ce crime concernait et touchait l'église par la violation du sacrement de mariage qui est saint et spirituel. Le juge séculier en prenait souvent aussi la connaissance, lorsque les coupables étaient séculiers et par conséquent soumis à la jurisdic-

---

(1) Une pièce du même genre fut composée sur le siège de Valenciennes un demi-siècle après l'évènement ; l'épisode du serment en occupe le premier acte. Cette production intitulée : *André Bernard, ou le siège de Valenciennes en 1793, drame historique en trois journées et en prose, par MM. Erault et Fillion*, a été représentée pour la première fois sur le théâtre de Valenciennes le mardi 26 novembre 1844. M. *Fillion*, l'un des auteurs, jouait le principal rôle. Ce drame vient d'être imprimé chez M. *B. Henry*, imprimeur à Valenciennes.

tion civile. Il en résultait pour les coupables une double punition, celle infligée par le prêtre, et celle ordonnée par le juge; l'une se bornait souvent en amendes honorables et réparations, l'autre en peines corporelles.

En 1725, l'officialité de Cambrai prononça une sentence contre une femme adultère du village de Romeries, le chanoine *Goulart* nous en a conservé la teneur, qui est aujourd'hui curieuse à reproduire, pour la comparer aux formes de la justice de nos jours. Voici cette pièce singulière :

« Revu la plainte du promoteur de ce diocèse, demandeur compleignant d'office à l'encontre de *Marie-Marguerite Stiévenard*, fille du village de Romeries, accusée prisonnière ès prisons de cette officialité, nous *Charles-Antoine Goulart*, prêtre chanoine et chantre de l'église métropolitaine, official, juge ecclésiastique de cette ville et diocèse de Cambrai, déclarant ladite *Marie-Marguerite Stiévenard*, dûment atteinte et convaincue par ses propres aveux et confession, d'avoir commis adultère récidif, avec trois différents hommes mariés, jusques à procréation de plusieurs enfants, au grand scandale de la paroisse de Romeries et celles des environs, pour réparation de quoi l'avons condamnée d'être exposée ce jourd'hui au pilory de cette officialité, où elle restera depuis les onze heures du matin jusqu'à midi, avec écriteau contenant ces mots: *Adultère récidif!* ensuite sera conduite en la paroisse dudit Romeries où le dernier coup de la messe paroissiale sonnant, elle sera menée à l'entrée de l'église, revêtue d'une chemise blanche, les cheveux épars, les verges attachées sur le dos, et tenant une torche ardente en ses mains pour y rester jusqu'à l'Offertoire, auquel temps elle sera conduite au pied du banc de communion, et là, à haute et intelligible voix demandera pardon à Dieu, à l'église et justice des crimes et excès par elle commis, et au peuple du scandale qu'elle a causé, promettant le réparer par une meilleure vie à l'avenir et assistera au reste de la messe à l'entrée de ladite église, d'où elle ne se retirera que quand le peuple en sera sorti; lui faisons défenses de récidiver ultérieurement sous peine plus grève, la condamnation aux dépens liquidés à 105 florins 5 patars. Fait à Cambrai, le treizième janvier 1725, était signé *Goulart*, official de Cambrai.

Le 8 février 1845, cent vingt ans après ce fait, le tribunal correctionnel de Cambrai avait à prononcer un jugement contre une malheureuse femme de la commune d'Ors, surprise en flagrant délit d'adultère, fait pour lequel elle comparaissait devant le tribunal. Les juges la condamnèrent à quatre mois de prison et son complice à un mois de la même peine. Tout ce qui était infâmant dans les anciens codes a disparu, il ne reste qu'une simple privation de liberté qui n'a été portée à quatre mois qu'à cause du *flagrante delicto*. A. D.

# Voltaire à Cambrai en 1722.

Pendant le congrès de 1722, tenu à Cambrai sur la recommandation du cardinal Dubois qui protégeait cette ville, la cité de Fénélon devint tout-à-coup le centre de la politique européenne, du bruit, du fracas, de l'intrigue et des plaisirs. On n'y voyait que seigneurs, laquais, officiers, comédiens, équipages, femmes à la mode, etc. La ville archiépiscopale avait été métamorphosée entièrement et animée comme par un coup de baguette. Des illustrations de plus d'un genre se rendirent dans son sein ; Voltaire, le poète en vogue, vint aussi à Cambrai et y accompagna la belle marquise de Rupelmonde. Il y devint le héros d'une anecdote dramatique assez mal racontée jusqu'ici. Feu *Hécart*, dans ses *Recherches sur le théâtre de Valenciennes* (1816, in-8°. p. 50), dit : « Les Cambrelots assurent que *Voltaire* a joué *Mérope* à « Cambrai, lors du congrès de 1722, qu'il y fut très applaudi et « comme auteur et comme acteur ; mais cette anecdote est apo- « cryphe, au moins quant à la pièce, puisque cet auteur ne « donna *Mérope* qu'en 1743. » Le seul fait vrai, qui se trouve consigné dans les *poésies mêlées* de Voltaire, est que cet écrivain ne joua pas lui-même à Cambrai, mais parvint spirituellement à y faire jouer *Œdipe*, et voici comment il s'y prit.

Il soupait un soir, pendant son séjour à Cambrai, chez Mme. de Saint-Contest, epouse du plénipotentiaire français, avec la marquise de Rupelmonde et une brillante société. Toute la compagnie témoigna le désir le plus vif de voir jouer, en présence de son auteur, la tragédie d'*Œdipe* alors très en faveur dans le monde brillant comme dans le monde littéraire. Un obstacle s'opposait à la réalisation de ce vœu : la comédie des *Plaideurs*, de Racine, demandée par M. de Vindisgratz, premier plénipotentiaire de l'Empire, avait été annoncée pour le lendemain. Les convives se réunirent pour engager Voltaire à demander lui-même au seigneur allemand la représentation désirée. Le poète, sans sortir de table, composa le placet impromptu suivant :

« Seigneur, le congrès vous supplie
« D'ordonner tout présentement
« Qu'on nous donne une tragédie
« Demain pour divertissement.
« Nous vous le demandons au nom de Rupelmonde :
« Rien ne résiste à ses désirs,
« Et votre prudence profonde
« Doit commencer par nos plaisirs
« A travailler pour le bonheur du monde. »

Voltaire se chargea de porter lui même à M. de Vindisgratz sa requête rimée ; il obtint plus qu'il ne demandait, car il rapporta à

Mme. de Rupelmonde son placet avec cette apostille au bas ; l'esprit français avait fait heureusement éclater l'esprit germain :

« L'amour vous fit, aimable Rupelmonde,
« Pour décider de nos plaisirs :
« Je n'en sais pas de plus parfait au monde
« Que de répondre à vos désirs.
« Sitôt que vous parlez on n'a point de réplique :
« Vous aurez donc *Œdipe* et même sa *critique*.
« L'ordre est donné pour qu'en votre faveur
« Demain l'on joue et la pièce et l'auteur. »

En effet, le lendemain on représenta sur le théâtre, improvisé à Cambrai en l'honneur de la diplomatie européenne, la tragédie d'*Œdipe* et sa parodie que Voltaire avait demandée lui-même. La présence du jeune et déjà illustre poète à cette représentation lui donna un caractère tout particulier, et cette véritable solennité littéraire fut un des épisodes remarquables du séjour, trop souvent monotone, des nobles ambassadeurs des hautes puissances dans une petite ville de province située presqu'à l'extrémité septentrionale de la France.

A. D.

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

173. — Les splendeurs de l'art en Belgique, par H. G. *Moke* et Edouard *Fétis*. Vignettes d'après les dessins de H. *Hendrickx* et Fr. *Stroobant*, gravées par *Lacoste*, *Vermercken*, H. et W. *Brown*. Bruxelles, Charles Hen, 1844-45, grand in-8°.

L'ouvrage sera, dit-on, complet en 50 livraisons. Chaque livraison coûte 45 centimes.

Si toutes les livraisons sont exécutées avec les soins donnés à la première, elles formeront un curieux et magnifique volume que voudront posséder toutes les personnes qui n'ont pas le malheur d'être insensibles aux nobles jouissances de l'art. On comprend d'un seul coup d'œil que tous ceux qui participent à la confection de ce livre remarquable sont animés du feu sacré. Ce n'est pas ici une de ces avides spéculations faites à grand bruit et à grand renfort d'enluminures, de bizarreries, et d'étrangetés ; mais une œuvre d'amour et de conscience, qu'avec conscience aussi nous croyons pouvoir recommander aux amateurs.

Le style de MM. *Moke* et *Fétis* emprunte une sorte d'éclat aux richesses qu'ils ont à décrire ; leur phrase est facile, soutenue, parfois chaleureuse et toujours française. Ces messieurs ont consacré leur premier article à *Bruges*. Cet honneur était dû à une cité berceau de l'art flamand, à la patrie des *Van Eyck*, à *la ville aux belles dames*. C'est encore là un début tout français. A. L.

174. — Etudes Tournaisiennes, par *B.-C. Du Mortier*, membre de la Chambre des Représentants, de l'Académie et de la Commission royale d'histoire. — Fascicule II. — Notice sur *Philippe Mouskés*, pages 69-84. in-8°. 1844. (*Bruxelles*, *Hayez*.)

Voici une notice qui prouve plus que jamais combien les érudits de province sont plus aptes que les savants des capitales à éclaircir les faits historiques, biographiques et bibliographiques de leur localité. La centralisation, qu'on cherche à introduire en toutes choses, est surtout funeste pour la science où la spécialité ouvre au contraire la porte au progrès et aux découvertes. Depuis deux siècles, par suite d'une erreur consacrée par deux hommes éminents dont on accepte volontiers les dires sur parole, *André Duchesne* et *Du Cange*, on croyait que la

grande chronique rimée des Rois de France, qui porte le nom de *Philippe Mouskes*, avait pour auteur Philippe de Gand, appelé *Mus* ou *Muus* par Meyer et les autres historiens de la Flandre ; M. de Reiffenberg, qui a mis au jour la totalité de cette chronique en l'accompagnant de commentaires et d'annexes très-remarquables, n'avait pas de motif pour s'écarter de la route suivie par tous les biographes, et nous-mêmes, dans notre ouvrage sur les *Trouvères de la Flandre et du Tournaisis*, nous avions suivi l'opinion commune, tout en ne sachant trop comment expliquer l'amour de l'auteur pour la poésie mondaine avec la qualité d'évêque, et la date de la fin de sa chronique avec celle de sa vie arrivée beaucoup plus tard.

Tout le monde en était donc à suivre les indications erronées de nos anciens savants, lorsqu'une découverte récente de M. *Du Mortier*, de Tournai, faite en fouillant les archives de cette ville, a prouvé clairement que Philippe Mouskes n'est plus l'évêque *Philippe Mus*, né à Gand, mais bien *Philippe Mouskés*, un noble tournaisien, fils de *N. Mouskés*, mort avant 1223, et de *Juliane Mouskete*, lesquels eurent quatre enfants dont Philippe, demeurant sur la paroisse St. Brice, était le troisième. Cette circonstance, que M. Du Mortier commente et prouve par pièces de l'époque, explique la tendance toute française du poème rimé du XIII^e siècle. On y reconnait le cœur de l'habitant patricien de la ville de Tournai, ce berceau de la monarchie comme de la langue française, si attaché aux rois et aux intérêts de la France ; ce qui ne pouvait guères s'allier avec la nature d'un évêque natif de Gand, ville toujours opposée aux monarques français. M. Du Mortier a illustré sa brochure par un *fac-simile* de chirographe sur le dos duquel on lit les noms de *Felipres Moskes*, accompagnés de trois *mouquiets* ou *émouchets* (crécerelle, oiseau de proie) fort grossièrement dessinés à la plume, qui formaient les armes parlantes du trouvère tournaisien. Ce fait peut guider dans la manière dont on doit prononcer le mot *Mouskés*, écrit jusqu'ici sans *é* fermé dans toutes les productions qui ont signalé l'existence de cet intéressant trouvère. A. D.

175. — ANNUAIRE HISTORIQUE, statistique, administratif et commercial de l'arrondissement de Cambrai, par M. *Ad. Bruyelle*, de la société d'Emulation de Cambrai. 1845. *Cambrai*, *Ad. Hattu* (impr. de P. Levêque) 9^e année. pet. in-8°. de 189 pages. — 38 pp. d'affiches.

Cet annuaire contient toutes les indications essentielles pour former un livre de ce genre ; les matières sont bien rangées et disposées avec méthode. La partie typographique est plus soignée qu'on ne le voit généralement dans les annuaires. Ce qui doit surtout attirer l'attention des amis des sciences historiques et ce qui donne à ce livret un droit à une mention dans notre bulletin, c'est *la suite de l'historie de Cambrai et du Cambrésis*, par M. *E. Bouly* (p. 259 à 322) qu'on trouve à la fin du volume et qui devra faire un tout avec les fragments de la même histoire apposés à la fin des autres annuaires. Cette forme de publication est empruntée aux almanachs de Cambrai de *Dupont* qui parurent au siècle dernier et qui sont fort recherchés aujourd'hui. Le fragment maintenant sous nos yeux traite d'une partie du 16^e siècle. Il serait difficile de porter un ju-

gement sans appel sur quelques chapitres détachés, mais ils nous semblent dignes des autres ouvrages de M. *E. Bouly* dont nous avons déjà rendu compte. — L'annuaire est terminé par un autre fragment historique de M. A. Bruyelle, formant la suite des *Notes* historiques sur les communes de l'arrondissement (de Cambrai) pages 193-222. Ces notes traitent de *Cambrai, Cantaing, Capelle, Carnières;* la notice sur *le Câteau* est réservée pour l Annuaire de 1846. Ces notes paraissent plus étendues que celles des almanachs de la cour royale de Douai, et des Annuaires du département du Nord de MM. Demeunynck et Devaux, mais elles ont l'inconvénient de paraître en trop petit nombre à la fois et de faire attendre le lecteur pour leur complément. A. D.

176. — ESQUISSE SCÉNOGRAPHIQUE et historique de l'église St.-Pierre d'Aire-sur-la-Lys, publiée par Mgr. *Scott*, camérier secret de Sa Sainteté, Vicaire-général d'Arras, Curé-doyen d'Aire. — Vues perspectives, plans et coupes lithographiés d'après les dessins de M. *L. A. Boileau*, architecte. — Notice historique sur cette église par M. *F. Morand*, archiviste. — Paris, L. Curmer, (Cambrai, impr. de P. Levêque) 1844, gr. in-f°. de 56 pages et 8 lithogr. (déd. au Cardinal La Tour d'Auvergne évêque d'Arras).

L'ancienne église collégiale (aujourd'hui paroissiale) de St.-Pierre d'Aire est un de ces beaux et antiques monuments qui enrichissaient jadis la province d'Artois par leur splendeur et leur nombre; beaucoup d'entr'eux ne vivent plus aujourd'hui que dans la mémoire des antiquaires du pays; St.-Pierre d'Aire du moins, grâce aux pieuses et intelligentes restaurations de son doyen, Mgr. *Scott*, est encore debout, entier, imposant, riche de forme et plein de souvenirs qui sont aussi un trésor pour les monuments. Après avoir fait restaurer les atteintes portées à cette vieille collégiale par les années et les révolutions qu'elle a subies, Mgr. Scott a judicieusement pensé que tout n'était pas fait et qu'il existait une restauration immatérielle aussi nécessaire à faire exécuter par une main habile, que celles des pierres de l'édifice. Il s'agissait de son histoire, de ses lettres de noblesse perdues ou disséminées, de ses titres d'illustration égarés et oubliés, qui s'étaient peut-être moins bien défendus contre les atteintes du vandalisme et de l'ignorance que les blocs de la basilique n'avaient résisté aux efforts du pic et de la hâche des démolisseurs. Il fallait donc recueillir, réunir et revivifier ces débris historiques par un travail consciencieux et intelligent et pour cela il était besoin d'un metteur en œuvre habile et érudit. Mgr. *Scott* l'a trouvé dans M. Fr. *Morand*, archiviste de Boulogne, et correspondant du ministre de l'Instruction publique pour les recherches historiques. Cet écrivain, déjà connu avantageusement par plusieurs publications utiles et bien faites, a rédigé, sur pièces authentiques une notice intéressante sur l'église de St.-Pierre d'Aire; rien n'y est aventuré, tout y est déduit avec preuves et les sources y sont indiquées en marge. En suivant pas à pas cette notice, nous voyons que la fondation de St.-Pierre remonterait à l'année 1064. Mais que de vicissitudes, que de reconstructions partielles et totales depuis l'époque où Baudouin, dit

le pieux, comte de Flandre et Adèle sa femme, en jetèrent les fondements, jusqu'à ces derniers jours qui virent la revification des peintures de l'ancienne chapelle de St.-Jacques, et la construction du jubé sculpté en bois et des grilles de fer qui l'entourent! Celui qui croirait que cette imposante tour carrée, surmontée de clochetons dentelés dominant toute la ville d'Aire, est aussi ancienne que son style architectonique l'indique, se tromperait grandement. Le temple de St.-Pierre brûlé par le feu, abattu par les années, ruiné par les siéges, a été relevé avec art, en conservant un style gothique de bonne école qui en fait aujourd'hui un monument bien entier, régulier, plein d'unité, renfermant des détails riches et imposants qui inspirent les fidèles, et qui sont en même temps assez curieux pour attirer l'attention et le respect de l'étranger. St.-Pierre est maintenant la seule paroisse et la seule église d'Aire; elle doit peut-être son existence à la circonstance qui l'a fait convertir en *temple de la Raison* pendant les jours les moins raisonnables de la Révolution. Rendue au culte le 29 juin 1802, elle a depuis ce temps regagné petit à petit tout ce qu'elle avait perdu en décoration et en dignité. C'est dans la notice de M. *Fr. Morand* qu'il faut rechercher les indications des richesses de cette église, l'énumération de ses tombes et de ses vitraux et l'histoire de ses chapelles; il nous promet une esquisse nouvelle sur le chapitre et les chapellenies de la collégiale, suivie d'une *Bibliographie historique* qui en formera le complément: ce ne sera pas la partie la moins intéressante ni la moins instructive de cet ouvrage. A. D.

177. — Précis de l'Histoire des Chambres de Rhétorique et des sociétés dramatiques Belges, dédié à S. A. R. Mgr. le Duc de Brabant, par M. T.-L.-H. *Popeliers*. — Panem et Circenses. — Bruxelles, Wouters et Cᵉ. 1844. in-12, 111 pages.

Esquisse fort légère et fort incomplète d'un tableau que M. Popeliers se propose de tracer en grand et pour lequel il fait un appel à toutes les personnes en position de lui fournir quelques documents. M. Popeliers est dans l'erreur quand il dit, page 26, que le mouvement intellectuel qui consistait à organiser des sociétés poétiques avait commencé dans les provinces flamandes et n'avait touché, dans les provinces wallonnes, que la *seule ville* de Tournai. Cambrai, Douai, Valenciennes, Arras, possédaient à la même époque, et peut-être même auparavant, des concours poétiques, des associations que l'on nommait *Puys*, et que les Flamands appelèrent Chambres de Rhétorique, parce qu'alors le mot *rhétorique* était synonyme de celui de *versification*; on disait des *lignes de rhétorique*, pour dire des *vers*; nous avons suffisamment, au reste, prouvé l'antiquité des poètes, des sociétés poétiques, puys verts, puys d'amour, puys de Notre-Dame, ou chambres de Rhétorique, au centre de nos vieilles communes de Hainaut, Flandre, Cambrésis et Artois, dans des traités spéciaux sous le titre général de: *Trouvères, Jongleurs et Ménestrels du nord de la France et du midi de la Belgique*. M. Popeliers aurait pu y puiser des documents peu connus sur l'état de la poésie dans nos provinces aux XIIᵉ et XIIIᵉ siècles, ce qui l'aurait dispensé d'avancer des hérésies telles que celle qu'on lit page 31 de son Précis, par exemple, où il dit que *le plus ancien* concours connu est celui de Tournai en 1394! Il y avait deux siècles et

peut-être plus que des chansons *couronnées* étaient chantées dans le pays.

M. Popeliers paraît animé d'un zèle très-louable, mais il a besoin de s'entourer de bons renseignements et de puiser aux bonnes sources pour faire un ouvrage complet et neuf. Nous l'engageons surtout à être sévère sur ses citations de noms propres, et à ne plus écrire *Dentaire*, pour *d'Hennetaire*, auteur sur l'art dramatique, fort connu à Bruxelles et dans le monde littéraire. Nous attendrons avec impatience l'ouvrage complet de M. Popeliers. A. D.

178. — Des améliorations que réclame la législation pharmaceutique Belge, par le chevalier *de le Bidart de Thumaide*, docteur en droit, etc. Ouvrage couronné par le cercle Médico-chimique et pharmaceutique de Liége, dans sa séance du 22 mars 1844. *Liége, Felix Oudard*, 1844. in-8°. 242 pp.

Bien que ce dernier ouvrage de M. De Le Bidart de Thumaide s'éloigne par son sujet des études historiques et littéraires qui font le sujet ordinaire de nos Archives, nous ne pouvons nous empêcher d'annoncer cette œuvre de M. le procureur du Roi de Liége, qui vient de lui ouvrir les portes de la Société d'Emulation de Cambrai. L'auteur a su d'ailleurs placer sur son ouvrage, à côté de la science législative, quelques enseignements historiques sur les premiers fondements de la police de la pharmacie. On peut les suivre facilement depuis la déclaration de Philippe IV, du 22 mai 1336, portant réglement *pour le service des apothicaires, de leurs valets et des herbiers*, et les édits de Charles VIII et de ses successeurs sur le métier *d'épicerie et d'apothicaireris, ouvrages de cire et confitures de sucre de la ville de Paris*, jusqu'aux placards de Charles-Quint, de 1540, et des souverains de la Belgique qui lui ont succédé. Tous ces documents sont cités, analysés et appréciés au point de vue du légiste, puis l'auteur entre dans les autres considérations qui l'amènent à proposer les améliorations de la législation actuelle, travail consciencieux qui lui a mérité une couronne de la part d'un corps savant, genre de triomphe auquel M. de Thumaide doit commencer à s'habituer.

A. D.

179. — Li romans de Bauduin de Sebourc, IIIe roy de Jherusalem ; poème du XIVe siècle, publié pour la première fois d'après les manuscrits de la bibliothèque royale. *Valenciennes*, de l'imprimerie de *B. Henry*. MDCCCXLI. 2 vol. gr. in-8° de XIV, 384 et VII, 448 pp. (avec *fac-simile*).

Le roman de Baudouin de Sebourg est comme tous ceux de *Gandor* ou *Graindor* de Douai, de *Hue de Tabarié* et de plusieurs autres trouvères du nord, une provenance des croisades. La poésie, comme l'art, les coûtumes et les mœurs, se ressentit essentiellement de cette grande migration des occidentaux vers l'Orient plus luxueux, plus passionné, plus poétique que nos vieilles contrées druidiques. S'il fut impossible aux soldats du Christ de voir, même dans une marche rapide et guerroyante, les beaux monuments de la Grèce, de la Syrie et de Byzance,

sans en retenir des impressions larges et profondes, bientôt après appliquées aux grands travaux de construction de ces belles basiliques où l'art byzantin se mêle aux dessins mauresques ; de même l'habitude d'entendre les récits des fables et des contes des Arabes dut colorer la poésie de cette époque d'une teinte orientale qui se laisse apercevoir dans les œuvres de ceux qu'entraînèrent les hazards de ces guerres lointaines. Il en est toujours ainsi : de tous temps les vainqueurs ont adopté quelques unes des modes, des idées, des habitudes des vaincus. Il semble même que ce soit par une satisfaction d'amour-propre qu'ils en agissent de cette façon, et qu'ils cherchent par là l'occasion de perpétuer le souvenir de leur victoire. A une époque assez rapprochée de nous, et lorsque les armes françaises ont triomphé glorieusement à l'ombre des pyramides d'Egypte, n'a-t-on pas vu se glisser, dans le costume des françaises les turbans que nos soldats avaient remarqués sur la tête de leurs ennemis ? Nos théâtres n'ont-ils pas retenti des chants du *Hulla*, du *Calife*, de *Gulnare* et de *Barberousse* ? Nos guerriers enfin, revenus d'Egypte, ne virent-ils pas défiler la *Caravane du Caire* à l'opéra, comme ils l'avaient pu voir n'aguères sur les bords du Nil ? Et aujourd'hui même nos dames n'adoptent-elles pas le *burnous* de l'Algérie, comme jadis nos jeunes gens prirent une partie du costume des mameluks ? Tout se ressemble dans l'enchaînement successif des événements de l'histoire, les mêmes causes amènent les mêmes effets, et en y regardant de près, l'observateur verra qu'il n'existe aucune grande invasion, aucune pérégrination importante des nations, sans qu'il y ait eu mixtion des coûtumes, du langage, de l'art et de la littérature des visiteurs et des visités, des envahisseurs et des vaincus.

Le livre de Baudouin de Sebourg se ressent beaucoup des grandes migrations des croisés. Il parait avoir été composé sous le règne de Philippe-le-bel, ou bien, pour parler suivant le pays qui l'a vu naître, sous la suzeraineté du comte Gui de Dampierre et de son fils Robert de Bethune en Flandre, et sous les descendants de Marguerite et de Bouchard d'Avèsnes en Hainaut. Il fait partie d'une série de branches de romans qui traitent des croisades et l'on doit le placer après le *Chevalier du Cygne* dont il rappelle quelques faits marquants à son début, et avant le *Bâtard de Bouillon*, qui en est la suite et qui doit appartenir au même poète. Cet auteur n'est pas connu jusqu'ici. Le nouvel éditeur ne nous dit rien sur lui. Mais si son nom est encore un mystère, son pays n'est que trop dévoilé par le titre même de son roman, et les détails de son poème. En effet, il n'appartient qu'à un hainuyer de conduire ses lecteurs avec son héros dans les réduits de l'abbaye de St Amand, les hotelleries de Tournai et Valenciennes, les environs du château de Sebourg (1), et à parler de la prétendue *bove*

(1) La terre de Sebourg est fort ancienne ; c'est un gros village situé entre Valenciennes, Bavai et Quiévrain, dont le nom tire son étymologie de *see-burg* (lac du château) à cause des eaux vives qui se répandent auprès du château et de l'église. — Une pièce conservée dans le ferme de Sebourg, parle d'un marché de terre approuvé par un *Bauduin de Hennin*, seigneur de Sebourch. l'an de l'incarnation 1258, quinze jours devant aoust.

(souterrain) qui conduit de ce lieu à Bavai. On trouve encore d'ailleurs un goût de terroir bien prononcé dans une foule de mots employés fréquemment dans ce roman et restés sans changement dans le patois des paysans du Hainaut. Tels sont: *char*, pour viande; *rassoté*, pour ensorcelé; *coron*, bout de fil; *cauches*, bas, *cauchie*, route; *solers*, souliers; *fel*, fort; *toudis*, toujours; *pisson*, poisson; *gambe*, jambe; *chavetier*, savetier; *racusé*, dénoncé; et une foule d'autres qui appartiennent surtout au dialecte des habitants des environs de Valenciennes. Quoi qu'il en soit du nom du poète qui composa le roman de Baudouin de Sebourg, c'est un trouvère agréable, instruit, doué d'une bonne et douce philosophie. Il se sert fréquemment de proverbes qu'il entremêle dans le récit comme sentences morales et qu'il place toujours à-propos. Son livre est une peinture fidèle de la vie intime du moyen-âge et comme tel il deviendra un renseignement historique précieux. Son style est lucide, ses images sont variées, ses épisodes pleins d'imagination: en somme c'est un des plus intéressants poèmes romans de l'époque.

Les manuscrits de Baudouin de Sebourg sont fort rares. On n'en connait positivement que deux. L'un est à la bibliothèque du Roi à Paris, inscrit sous le n° 205 des supp. français, pet. in-f° vélin, de 164 f°s à 2 colonnes, y compris le *Batard de Bullion*. L'autre, qui a appartenu à *Charles de Crgy*, comte de Chimay, figurait à la Bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles sous le n° 180, ms du XV° siècle in-4, sur papier à longues lignes de 382 f°s: c'est celui que Sanderus indique dans sa *Bibliotheca Manuscripta* sous le titre fautif de *Bauduin d'Esebroucq*. La *Bibliothèque Protypographique*, publiée par M. *Barrois*, de Lille, en mentionne un, sous le n° 2297 et le titre de: *Le Roman de Baudouin de Sebourcq au Cœur de Lion, en rimes*, in-f° vélin, XIV° siècle. C'est peut-être celui que possède aujourd'hui la Bibliothèque du Roi.

La société des Bibliophiles de Belgique, séant à Mons, avait conçu le louable projet de publier le Roman de *Baudouin de Sebourg;* des difficultés matérielles qu'il ne lui fut pas possible de surmonter, l'empêchèrent de mettre à exécution cette entreprise arrêtée en principe. Un Valenciennois, élève de l'école des chartes, dont l'intention est de mettre au jour la série des *romans des croisades*, a eu l'honneur de mener à fin cette publication si recommandable aux yeux de tous les amateurs de littérature romane et aux lecteurs des œuvres des trouvères. L'estimable éditeur de cette production d'une muse anonyme du XIV° siècle, a cru devoir donner au public le texte roman, pur de toute note explicative et de tout commentaire érudit; dans un trop court avertissement il annonce qu'il fournira, à la fin de la publication de la collection, des tables pour en faciliter l'usage. Selon nous, il eut été préférable de donner, avec chaque ouvrage, les liminaires qui s'y rapportent. Une introduction générale nous paraissait aussi une avant-garde nécessaire et obligatoire pour annoncer un corps d'ouvrage de cette importance. Au reste, ceux qui connaissent déjà la langue des trouvères n'en auront pas moins de gratitude pour le laborieux et patient éditeur qui s'est dévoué à faire paraître, dans une province écartée, un livre en langue Romane. Disons aussi, afin d'être juste envers tout le monde, que l'imprimeur de l'ouvrage, M. *B Henry*, a mis tous ses soins pour que son labour ne sentît pas la province le moins du monde.

A. D.

180. — Mémoire en réponse à la question suivante, mise au concours par l'Académie Royale de Bruxelles : Quels sont les changements que l'établissement des abbayes et des autres institutions religieuses au VII^e siècle, ainsi que l'invasion des Northmans au IX^e, ont introduits dans l'état social de la Belgique? Par M. *Alph. Paillard de St. Aiglan* de l'école royale des chartes de France. *Bis repetita placent*. Bruxelles Hayez. in 4 132 pp. (*Extr. du tome XVI des mémoires couronnés par l'Académie royale de Bruxelles*).

La collection des mémoires couronnés par l'Académie Royale de Bruxelles est aujourd'hui recherchée par les savans et les curieux et enviée par toutes les sociétés les plus éminentes. C'est que depuis son origine jusqu'à ce jour l'Académie de Bruxelles a été presque toujours inspirée dans le choix de ses sujets de concours, sévère dans la distribution de ses couronnes, heureuse dans les qualités de ses lauréats. Le travail que nous annonçons aujourd'hui est de nature à ne pas déparer la belle collection des seize volumes des mémoires couronnés. L'auteur avait une question difficile à traiter, tant à cause du vague qui règne sur les siècles faisant l'objet de ses recherches, que parceque les sources où il devait puiser sont moins fécondes en réalité qu'en apparence, plus riches, comme il le dit lui-même, en exemples d'édification qu'en renseignements historiques. Il fallait, avec un esprit instinctif et un talent d'appréciation toujours rare, tirer de ces saintes chroniques et de ces chartes de fondation, des données certaines, des conséquences judicieuses et des jugements raisonnables. C'est ce que l'auteur a fait avec courage, esprit et science. La palme qu'il a remportée à l'académie de Bruxelles, palme qui n'est pas la première qui couronne son front, nous dispense d'en dire davantage : après l'arrêt de si bons juges nous aurions mauvaise grâce à reviser la cause.

A. D.

181. — Carte de l'arrondissement de Cambrai, département du Nord, dédiée au conseil-général du département et au conseil d'arrondissement, par *Hyacinthe Bruyelle*, agent-voyer, 1845. — Douay, Lith de F^x Robaux (Boldoduc, lithogr.) 2 feuilles in-plano coloriées.

Il existe une *Carte du diocèse de Cambrai*, en 4 feuilles, beaucoup trop grande pour l'usage habituel, beaucoup trop vieille pour les besoins nouveaux, mais bonne pour les renseignements historiques et les anciennes délimitations. Nous avons encore *La Carte de la province du Cambrésis*, dressée et gravée par *P. Olivier*, en 1774, qui se vendait chez *Samuel Berthoud;* cette carte, qui porte la désignation des *anciens fiefs* du Cambrésis, peut être consultée mais ne suffit plus. En 1786, le sieur *Richard*, architecte des Etats du Cambrésis, fit une *Carte topographique* de cette province, spécialement destinée à la navigation, et qui dut être présentée la même année au Roi, avec les cahiers des Etats, par l'Archevêque *Ferdinand de Rohan*, le marquis d'*Havrincourt*, et M. *Lefebvre*, avocat et échevin. Enfin, en 1813, on

publia chez *Hurez*, impr. à Cambrai, une petite Carte de l'*Arrondissement de Cambrai*, gravée par *Smith*, beaucoup trop réduite pour être d'une grande utilité. Telles étaient les ressources de la topographie locale lorsque la belle carte de l'Etat-Major de la guerre parut. Elle fit écarter tout ce qui avait été dressé d'après le système imparfait de Cassini. C'est d'après le nouveau et beau travail du corps de l'Etat-Major que M. H. Bruyelle, a formé, sur la vaste échelle de 1/50,000e une carte de l'arrondissement de Cambrai qui comprend à peu près, sauf les enclaves, l'ancienne province du Cambrésis. Il y a joint le périmètre de chaque commune, et jusqu'aux sentiers qui les traversent. Un tableau statistique des communes est joint à la carte. Le conseil-général a encouragé cette utile publication dont la netteté ne laisse rien à désirer. Nous ne reprochons qu'une chose à son auteur, c'est d'avoir été avare de quelques indications de communes voisines de l'arrondissement et de prolongements de routes qui en annoncent la direction. L'habile topographe s'est tellement renfermé dans son arrondissement de Cambrai qu'il en a fait comme une île sans bords. Tout en restant fidèle à sa localité, et même sans en sortir, on aime cependant quelquefois à connaître qui on a pour voisins. A. D.

# NOUVELLES

## ET DÉCOUVERTES HISTORIQUES.

---

—La commission historique du département du Nord s'est occupée d'un grand travail sur la délimitation des langues française et flamande dans le Nord et le Pas-de-Calais ; cette enquête linguistique, faite avec le secours de l'administration et dirigée de la manière la plus scrupuleuse par M. Victor Derode, homme de lettres à Lille, a fait l'objet d'un rapport des plus intéressants. On a dressé une carte topographique sur laquelle on a teinté d'une façon particulière les communes où l'on parle français, celles où l'on parle le flamand et celles où l'on se sert indistinctement des deux idiomes. En jetant les yeux sur cette carte on acquiert à l'instant la conviction que la langue flamande tend, par une marche assez rapide, à se retirer devant la langue française. Celle-ci presse de toutes parts son adversaire, et outre l'attaque qu'elle lui fait à l'extérieur, elle s'infiltre dans le pays flamand par une trouée qui suit à peu près la grande route de Valenciennes et Lille à Dunkerque. Dans cette dernière ville elle-même le flamand dominait il y a 50 ans ; aujourd'hui c'est le français. Le français gagne aussi le long des côtes. La marche progressive du français est prouvée par les noms tudesques des villages terminés en *kerque* et en *ghem* où la langue nationale est dominante aujourd'hui. Tous les noms de communes du Bas-Boulonnais avec cette dernière terminaison parlent français de temps immémorial : il y a donc lieu de penser que le mouvement envahissant du langage est très-ancien. La Lys séparait autrefois le domaine des deux langues comme le prouvent certains proverbes locaux ; aujourd'hui le français a également franchi cette ligne ; il s'avance vers Hazebrouck et Bailleul, d'où il sera dans peu de temps chassé entièrement le flamand. Quelques villages isolés, tels que Haut-Pont, faubourg de St.-Omer, Pré-à-Vin, près Merville, parlent flamand quoiqu'entourés de communes françaises ; de même que Houthem, près d'Ypres, Sonnebeke, etc., parlent français, bien qu'enclavés dans des cantons flamingants ; ces exemples sont des exceptions dues à des émigrations et à des transports d'hommes ou de troupes que l'histoire peut expliquer. Il est bon de remarquer d'ailleurs que *Haut-Pont* et *Pré-à-Vin* sont des noms français comme tous ceux qui les entourent, de même que *Houthem* et *Sonnebeke* sont des noms flamands comme ceux des cantons qui les enferment. Des circonstances particulières ont donc dû entraver ici la marche générale du progrès français. Quelle est enfin la cause active de la progression incontestable de notre langue ? 1° Sa nature, plus harmonieuse que celle de sa rivale ; 2° la littérature française plus pénétrante que la flamande ; 3° l'influence politique

et commerciale de la nation française ; 4° les efforts des instituteurs du pays et l'éducation que les gens aisés vont chercher en France ; 5° la présence des administrations dans les villes et des employés dans les villages.

— Une société d'ecclésiastiques et d'hommes de lettres se dispose à publier, sur la demande et sous la protection de Mgr l'archevêque Giraud, l'histoire ecclésiastique du diocèse de Cambrai, en traduisant l'article qui le concerne dans la *Gallia Christiana*, rectifié, redressé et augmenté de tout ce qui est omis dans cet ouvrage. Ainsi l'on trouvera dans le nouveau travail les ordres mendiants négligés par les bénédictins, les collégiales, les prévôtés, les prieurés et une foule de notions que les auteurs de la *Gallia* n'ont pu obtenir ou n'ont pas voulu admettre dans un ouvrage qui embrassait toute la France. L'ouvrage sera mené jusqu'en 1790, époque de la dispersion des congrégations religieuses.

— M. A.-F. Dufaitelle, a dernièrement découvert dans les archives de Lille, que les premières jetées de Calais avaient été commencées en 1444 ; il y a donc en 400 ans accomplis dans la dernière année.

— La société archéologique de France a pris la détermination de tenir son congrès annuel de 1845 dans la ville de Lille. Cette réunion n'aura pas lieu avant le mois de juillet prochain lorsque les sessions des chambres seront terminées. On espère y voir réunis les archéologues les plus zélés de la France et de la Belgique. MM. de Caumont, de Givenchy, de Coutencin, Le Glay, Quenson, etc., etc., y assisteront comme Français : MM. de Reiffenberg, Dumortier, Ferd. de Roisin, Schayes, etc., etc., y figureront comme étrangers. Le congrès a l'intention de faire en masse une promenade archéologique à l'effet de visiter la cathédrale de Tournai, seul monument de la période romane de la contrée, la tour d'Anthoing, le clocher et les restes de l'abbaye de Saint-Amand. L'attention que le congrès veut bien porter à la tour de Saint-Amand est de bon augure pour la conservation et la restauration future de ce monument d'un intérêt tout historique.

— Une *Histoire de la peinture flamande et hollandaise*, traitée par M. *Alfred Michiels*, auteur de plusieurs ouvrages de mérite écrits sur l'Allemagne, la France et l'Angleterre, envisagés sous le point de vue littéraire et artistique, est en ce moment en voie de publication, à la librairie *Vandale*, rue des Carrières, 10, à Bruxelles. Le premier volume vient de paraître ; les livraisons se suivent rapidement. Cet ouvrage manquait en Belgique : les Provinces unies des Pays-Bas, dont la gloire la moins contestée est celle que leurs nombreux et ingénieux artistes leur ont apportée, n'avaient point jusqu'ici vu éclore un ouvrage national sur cette peinture si recherchée des amants de la nature. M. Alfred Michiels aura bien mérité du pays pour avoir traité ce grand et beau sujet. Nous reviendrons sur cet ouvrage aussitôt que la publication en sera plus avancée.

— M. *Lanz*, professeur d'histoire à l'Université de Giessen, vient de publier le 1er vol. de la *Correspondance de Charles-Quint*, extraite de la *Collection de documents relatifs à la réforme religieuse*, qui fait partie des archives de l'ancienne secrétairerie de l'Allemagne et du

Nord, à Bruxelles. Le 1er vol., de 706 pp. gr. in-8°, va jusqu'en 1532 et l'éditeur annonce 2 ou 3 vol. comme complément. Les lettres sont en français pour la plupart ; quelques-unes seulement en latin, en allemand et en espagnol. Cette publication offre un haut intérêt historique, bien qu'on puisse reprocher à l'éditeur l'absence de notes critiques, mêmes les plus nécessaires.

— On sait que les monastères de la Belgique étaient autrefois fournis de riches bibliothèques, où se trouvaient les manuscrits les plus précieux. A la suppression des maisons religieuses, une partie de ces trésors devint la propriété de l'Etat et fut réunie à l'ancienne Bibliothèque de Bourgogne, aujourd'hui deuxième section de la Bibliothèque Royale belge. Mais le plus grand nombre fut dispersé : il y eut un gaspillage affreux, et plusieurs monuments du plus haut prix s'anéantirent. Aujourd'hui l'on s'efforce de découvrir et de recouvrer ces débris ; dès qu'ils paraissent, on tâche de les faire rentrer dans la bibliothèque royale, leur place légitime et naturelle, et l'on s'applique à y reconstruire, autant que possible, les anciennes bibliothèques monastiques. C'est ainsi que depuis huit ans, quantité de volumes précieux ont été acquis par la bibliothèque royale, tels que *l'original* de Sigebert de Gembloux, la chronique de l'abbaye des Dunes, celle de Saint-Trond, etc. A la vente qui a eu lieu à Gand, le 20 janvier 1845, on a encore obtenu la *Vie de St. Lambert*, manuscrit du douzième siècle et qu'on peut considérer comme l'autographe de Reinier, l'un des auteurs. C'est donc avec raison que les étrangers considèrent le dépôt de Bruxelles comme l'un des plus intéressants de l'Europe.

— Le *Bulletin du Bibliophile Belge* vient d'inaugurer sa seconde année d'existence. Ce recueil, qui s'occupe uniquement d'une spécialité littéraire, a fait tout doucement son chemin, et, sans battre la grosse caisse, sans emboucher la trompette, il est parvenu en peu de temps à se former une clientèle considérable. Il est peu de pays où il ne compte pas quelques lecteurs. Le premier cahier de 1845 cherche à justifier cette vogue et ce succès. Il offre une grande variété : d'abord un rapport étendu sur la Bibliothèque royale, puis des souvenirs de la *vente Nodier*, par M. Gustave Brunet, de Bordeaux ; une notice piquante de M. Ferdinand Hénaux, de Liége, sur le fameux astrologue Matthieu Laensbergh ; des recherches sur la presse espagnole en Belgique et sur les marques des imprimeurs ; des lettres inédites d'hommes célèbres, une entre autres de Voltaire ; des fragments relatifs à l'histoire littéraire de la Belgique ; des mélanges, et une revue bibliographique dans laquelle sont annoncés, au moyen d'analyses sommaires, 23 ouvrages nouveaux relatifs à la connaissance des livres. Le bulletin est publié par M. le baron de Reiffenberg avec le concours de MM. Chalon, P. Van der Meersch, Serrure, etc., et d'un grand nombre de littérateurs étrangers. L'éditeur est le libraire Vandale, à Bruxelles.

— Les nouvelles littéraires se sont multipliées ces mois derniers. Mme la comtesse de Lalaing a fait imprimer, non pas pour le public, mais pour un petit cercle de connaisseurs et d'amis, la traduction d'une ode italienne de *Léopardi, à la lune*. Cette version élégante et fidèle est dédiée à son fils. M. le comte Arrivabene, qui s'occupe avec succès de questions d'économie politique, a mis au jour une intéressante et judi-

cieuse brochure sur la condition des laboureurs et des ouvriers belges ; enfin la société des Bibliophiles de Belgique, qui compte parmi ses membres les personnages les plus éminents, tels que le duc d'Arenberg, le prince de Ligne, etc., leur a distribué les *Mémoires autographes du duc Charles de Croy*. Ce magnifique volume, publiée par les soins de M. le baron de Reiffenberg, fait le plus grand honneur aux presses de MM. Delvingne-Calewaert, établis chaussée d'Ixelles.

— La librairie belge, dit le *Journal des débats*, publie de temps à autre, en toute loyauté, des ouvrages dignes d'attention et d'éloges. Il faut lui en savoir gré. Parmi les récentes publications de Bruxelles, nous avons remarqué un *Recueil de Fables de M. Parthon de Von*, ancien consul de France à Ostende. L'auteur de ce volume possède toutes les qualités d'un écrivain distingué. On voit à sa versification, toujours simple et correcte sans cesser d'être élégante, que M Parthon de Von a étudié passionnément La Fontaine. Il a fait son profit de certains travers politiques de notre époque, et plusieurs de ses fables sont d'ingénieuses satires dont le trait pique tout en faisant sourire ceux mêmes qu'il atteint. N'est-ce pas là le triomphe de l'apologue? Comme M. Parthon de Von, tout en habitant l'étranger, est resté bon Français, ce sont principalement nos vices qu'il fustige. Son livre est donc très-digne de notre intérêt, et nous croyons rendre service à nos lecteurs en leur signalant ce charmant ouvrage.

— Au moment où l'entrée de M. Sainte-Beuve à l'Académie vient d'appeler doublement sur lui l'attention publique, nos compatriotes liront peut-être avec intérêt des vers publiés, il y a quinze ans, par le poète boulonnais, et restés depuis lors dans la mémoire de beaucoup de ses compatriotes du Pas-de-Calais. On y trouve indépendamment d'un renseignement pour nous plein de prix, des détails intimes que les biographes auront à recueillir quelque jour.

.... Mais soudain, loin, bien loin, mon âme s'envola,
Et d'objets en objets, dans sa course inconstante,
Se prit aux longs discours que feu ma bonne tante
Me tenait tout enfant, durant nos soirs d'hiver,
Dans ma ville natale, à Boulogne-sur-Mer.

Elle m'y racontait souvent, pour me distraire,
Son enfance et les jeux de mon père, son frère,
Que je n'ai pas connu, car je naquis en deuil,
Et mon berceau d'abord posa sur un cercueil...

# MANUSCRITS
## DE LA BIBLIOTHÈQUE DE VALENCIENNES.

### NOTICES ET EXTRAITS,

*par Aimé Leroy.*

SUITE.

**6. 1-28. — HISTOIRE, EN VERS, DE ANNE BOLEYN. — REMONTRANCE DE LA SOEUR DU DUC DE JULIERS AU ROI D'ANGLETERRE.**

Ces deux ouvrages sont renfermés dans un volume in-folio, ms. du XVI<sup>e</sup> siècle, à longues lignes, sur papier. — Reliure en veau brun. — Provient de la bibliothèque de l'*Hermitage*, près *Condé*, château appartenant à la maison de *Croy*.

*Premier ouvrage.* — POUR FEU DAME ANNE DE BOULLANT, JADIS REYNE D'ENGLETERRE, L'AN XV<sup>c</sup> TRENTE-TROIS. FAIT ET COMPOSÉ PAR ANTHOINE DE CRESPIN, ESCUYER, Sgr. DE MIHERNE (ou MIHERVE).

M. *G. A. Crapelet,* littérateur estimable, imprimeur distingué, enlevé trop jeune à une carrière qu'il honorait par son talent et par son caractère, a publié deux éditions des lettres de *Henri VIII* à *Anne Boleyn;* l'une en 1826, l'autre en 1835. Il y a joint quelques pièces analogues, parmi lesquelles on remarque princi-

palement une *Histoire en vers d'Anne de Boleyn*, et à cette occasion, M. Crapelet s'exprime ainsi dans son avertissement :

L'*Histoire d'Anne Boleyn*, écrite en vers français par un contemporain, vient à la suite des lettres. Il en existe trois manuscrits à la bibliothèque du roi. Joachim-le-Grand, dans son *Histoire du divorce de Henri VIII*, cite un passage de cette pièce, tiré du manuscrit n° 8057, et attribue à Marot cette relation en vers français, je ne sais sur quel fondement ; car aucun des Marot n'est allé en Angleterre, et Clément Marot, le poëte renommé, était fugitif à Genève à l'époque de la mort d'Anne Boleyn. Cependant le D. Lingard cite également Marot, d'après J. Le Grand, comme auteur de cette relation en vers, ce qui me paraît une de ces erreurs qui se propagent si facilement lorsqu'elles ont été imprimées une première fois. Je n'ai pu trouver néanmoins d'autre indication du nom de l'auteur de cette pièce, que celle qui se présente à l'article 3108 du catalogue de La Vallière (G. de Bure), ainsi énoncé : *Epitre contenant le procès criminel fait à l'encontre de la roine Boullant d'Angleterre, par Charles, aumônier de M. le Dauphin* (Lyon, 1545, in-8° ; vendu 12 fr.). La Croix du Maine fait mention d'un *Lancelot de Carles*, évêque de Riez, auteur de plusieurs pièces de poésie en latin et en français, entre autres de *celle sur la mort d'Anne de Boulen*, qu'il paraît avoir adressée au Dauphin, pendant qu'il était son aumônier. Ce *Lancelot de Carles* est probablement le même que *Charles* dont le nom figure dans le titre ci-dessus rapporté (1) ; mais rien ne peut faire présumer que Marot en soit l'auteur, et rien n'assure encore que la pièce imprimée dans ce volume soit la même que celle qui est indiquée dans le catalogue de La Vallière, dont un exemplaire a été vendu 4 liv. 10 shill. (102 fr. 50 c.) à la vente Townley, en 1814.

Or, cette histoire en vers de l'infortunée reine, publiée par M. Crapelet, est précisément la même chose

---

(1) C'est le même en effet, et de Bure s'est trompé en écrivant *Charles* au lieu de *Carles*. M. Brunet (t. I, 552 et II, 540) parle de ce Lancelot de Carles, et donne exactement le titre de cette *Epistre* qui est devenue fort rare, et qu'il nous a été impossible de rencontrer. Le savant auteur du *Manuel* pense que cette épître de Carles est la même chose que cette histoire en vers d'Anne Boleyn. Devant le nom de Crespin comme auteur de ce dernier ouvrage, cette conjecture doit tomber, à moins qu'il n'y ait, d'un côté ou de l'autre, plagiat ou supposition de nom. A. L.

que la partie de notre ms. portant le titre ci-dessus transcrit : *Pour feu dame, etc.*, avec la désignation du sieur de Crespin pour auteur.

Sans rencontrer cette copie, ce qui était un hazard, M. Crapelet, qui dit n'avoir pu trouver d'autre indication du nom de l'auteur de cette histoire en vers, qu'au catalogue La Vallière, où il ne s'en trouve aucune, aurait pu, en cherchant plus attentivement, et c'était son devoir comme éditeur, découvrir ce nom dans des livres imprimés qui sont sous la main de tout le monde.

Cette recherche était d'autant plus essentielle, que ce document poétique d'un contemporain qui avait puisé sur les lieux mêmes à la source des événements, est, par cette raison, du plus haut intérêt, d'un intérêt tel que plusieurs historiens ont cru pouvoir le citer comme une autorité.

Voici ce que nous lisons dans l'*Histoire des Pays-Bas* d'Emanuel de Meteren, trad. en français. (La Haye, in-folio 1618, fol. 21, 1re colonne) :

Ceux-là (les courtisans) cherchèrent secrètement occasion de luy pouvoir nuire (*à Anne Boleyn*), notamment quand ils virent que l'ardeur de l'amour du roy (*Henri VIII*) commença à se diminuer, et qu'il commença à affectionner une jeune damoyselle nommée Jeanne Seymers : ils firent tant que le roy entra en une jalousie, à cause de la grande privauté et familiareté, que la royne (sans y penser) avoit avec son propre frère, et quelques autres : et par ce moyen ils fâchèrent et alliénèrent tellement le roy d'elle, que là dessus ils firent le procès à ceste misérable royne, et enfin la firent mourir innocemment, comme on pourra entendre par ce qui s'ensuit : que nous avons tiré de certains vers, faits par un gentilhomme françois, nommé *Anthoine Crispin, sieur de Miherve*, qui estoit pour lors en Angleterre, et qui en l'an 1536 avoit veu et oui toutes ces choses, et partant les avoit aussi descrit en vers, sans partialité.

Ce gentilhomme dit, etc.

Et alors vient le récit de Crespin, mis en prose, mais

modifié et altéré en plusieurs points par le protestant Meteren.

De Chaufepié prenant à son tour la défense de cette reine, dans son *Dictionnaire historique* au mot Boleyn, s'appuya de la narration de l'historien des Pays-Bas. Voici comment il s'exprime t. II, page 392, à la note, deuxième colonne :

Meteren a donné un long récit des souffrances de la reine, qu'il a tiré d'une ample relation d'un françois qui étoit dans ce temps là à Londres, nommé *Crispin*, et qui avoit écrit, au témoignage de Meteren, sans partialité.

Il commence en nous apprenant, etc.

M. Burnet, *Histoire de la Réformation*, dit que ce récit paraît à tous égards digne de foi.

Bayle, s'il eût connu l'ouvrage de Crespin, soit en original, soit par Meteren, aurait peut-être montré plus d'indulgence pour Anne Boleyn.

Il est aussi à regretter que ni le nouvel historien de l'Angleterre (le docteur Lingard), ni l'abbé Legrand et M. Crapelet, s'occupant tous deux *ex-professo* de ce grave sujet, ce qui doit rendre la critique plus exigeante à leur égard, n'aient pas non plus connu les deux passages de Meteren et Chaufepié ci-dessus transcrits.

Les vers d'Antoine Crespin, empreints d'un remarquable caractère de bonne foi et de vérité, nous paraissent une pièce importante dans ce grand procès, dont la décision restera sans doute encore longtemps soumise au monde. Meteren avait découvert, enseigné le nom de l'auteur de ces vers, — et ce nom n'était pas celui de Marot, zélé protestant, naturellement suspect en cette occasion ; — il les avait mis en relief, quoiqu'il s'en fût emparé avec trop peu de fidélité ; ces choses auraient dû être sues et révélées surtout par des écri-

vains spéciaux, afin de faire luire le plus de lumière possible dans d'épaisses ténèbres.

C'est principalement dans les affaires dont l'implacable esprit de parti s'est depuis long-temps emparé, que les hommes consciencieux ne doivent rien négliger de ce qui peut servir à guider le petit nombre de ceux qui cherchent franchement la vérité.

Pauvre Anne Boleyn ! Pour juger sa conduite, c'est bien moins sa conduite que sa croyance qu'on examine. On n'a tant incriminé ses mœurs que pour l'avoir vue embrasser la *Réforme;* et beaucoup l'ont impitoyablement flétrie qui l'eussent absoute ou ménagée chrétienne soumise ! Un historien français a dit :

Cette femme célèbre est un monstre sous la plume des écrivains catholiques ; elle est vertueuse et irréprochable sous la plume des protestants.

Le D. Lingard dit à son tour :

Les écrivains catholiques la condamnèrent avec aigreur ; les protestants disculpèrent sa mémoire.

Cette fâcheuse et blâmable tendance est si bien enracinée que l'honorable docteur, après l'avoir signalée, n'a pas toujours su lui-même, comme nous allons le voir, se dépouiller de toute prévention ou du moins se garantir contre l'exagération.

Nous savons que Legrand, (Hist. du div. de Henri VIII, t. II, pp. 162 et 163) rapporte quelques vers de cette pièce ; il en extrait deux passages seulement que voici en entier :

Heureuse estoit *(Anne)*, mais encor plus heureuse,
S'elle eût suivi la voye vertueuse,
Et du chemin eût bien tenu l'adresse
Que luy monstroit sa prudente maîtresse. (1)

(1) *Catherine d'Arragon.*

Mais les honneurs et grands exhaulcemens
Changent souvent les bons entendemens,
Et plusieurs fois altère la nature
Le changement de bonne nourriture.

Ces vers se trouvent au commencement du poème. Boleyn n'est encore ni épouse ni reine ; aussi parle-t-on de Catherine d'Arragon comme étant sa maîtresse, et ce n'est que parce qu'elle est en train de devenir, ou qu'elle est déjà devenue secrètement celle du roi, que l'auteur dit qu'*elle ne suit pas la voie vertueuse*. Assurément ce reproche est des mieux mérités ; mais enfin il ne s'agit pas ici, il ne peut s'agir encore des déportements scandaleux, infâmes, plus tard imputés à Boleyn dans l'acte d'accusation capitale dressé contre elle par son lubrique et sanguinaire époux. Continuons :

Les autres vers cités par Legrand sont ceux-ci :

Et cependant la royne florissoit,
Et son vouloir en tout accomplissoit,
Ayant loisir, moyen et liberté
A son souhait prendre sa volupté.
Elle pouvoit aller en toute part
En compagnie ou bien seulle à l'escart ;
Ou s'elle estoit par fortune saisie
De quelqu'amour de personne choisie,
Il luy estoit entièrement permis
A son plaisir de traicter ses amis
Par le moyen de la grande licence
Que luy donnoit la publique défense
Que nul n'osât, sur peine de martyre,
Aucunement de la royne médire.

Remarquons que, pour rester impartial et garder une sage neutralité, Antoine Crespin, en rendant compte du procès fait à Anne Boleyn, s'est en général borné à redire l'accusation et la défense. Mais dans le passage qui précède il ne se contente pas seulement de rapporter un fait connu : l'interdiction de médire de la reine; de lui-même il commente ce fait, dit de quelle manière cette dernière

aurait pu en user ou en abuser; et si dans cette sorte d'appréciation de la conduite de la princesse, il est vrai qu'il mette à sa charge des actes coupables, c'est un malheur pour Anne, car le seigneur de Miherne nous paraît un homme droit et juste.

Lecteurs vous avez lu ces vers, et ne trouvant rien de bien formel dans le vague qui les entoure, vous en cherchez peut-être encore l'interprétation; voici celle que leur donne le docteur Lingard, sans avoir, ce qui est un tort de sa part, la précaution de les rapporter, et en se contentant de nous renvoyer à l'*Histoire*, assez peu répandue, *du divorce de Henri VIII :*

Marot dit—(*nous savons que d'après Legrand le D. Lingard attribue à Marot l'ouvrage de Crespin*)—Marot dit que se reposant sur le statut qui déclarait traître quiconque parlerait mal de la reine, elle se livrait sans crainte à des amours adultères. (Apud Legrand II, 163). — *Traduction de Lingard, éd. de* 1834, *t.* VI, *note* F., *à la fin.*

Nous avouons n'avoir rien vu de cette terrible accusation dans les vers cités. Serions-nous trop bon ou pas assez bon catholique ?

Le docteur Lingard, qui n'était peut-être pas bien sûr de l'y avoir vue lui-même, cette accusation, a la générosité d'ajouter qu'on doit accorder peu de confiance à un pareil témoignage; parceque l'auteur se trouvant à Londres à l'époque du procès, parle probablement d'après l'impression qu'avait faite sur lui la condamnation.

C'est très-bien; mais si cette imputation d'adultères géminés n'existe pas dans ces vers, et elle n'y existe pas; si l'auteur au contraire a souvent montré de la bienveillance pour Anne Boleyn; si nulle part il n'a articulé contre elle de faits graves et précis, quoique *écrivant à Londres, sous l'impression de la condam-*

*nation ;* il faudra, par une raison inverse, en tirer un assez fort argument, ce nous semble, en faveur de la reine.

Mais voilà que sans le vouloir nous dépassons les limites ordinaires d'une simple notice.

Tout en décrivant paisiblement le plus poudreux volume, on rencontre de ces faits émouvants qui vous forcent la main et vous entraînent. Les grandes infortunes sont de ce nombre ; d'irrésistibles sympathies leur sont acquises, et le malheur a bien plus de chance que la prospérité d'intéresser l'avenir : *Louis XVI* et *Marie-Antoinette,* morts dans leur lit, seraient déjà presque oubliés ; ils devront l'immortalité à leurs souffrances : désormais quel être compatissant leur refuserait des larmes? — La fin tragique d'une illustre victime nous émeut toujours singulièrement. On éprouve une involontaire et profonde secousse, retentissement d'un grand corps dans sa chûte. Mais c'est surtout en voyant, pour un crime souvent équivoque, la tête d'une jeune et faible femme, comme l'était Boleyn, rouler de ses belles épaules sur l'échafaud, qu'on se sent navré de douleur. C'est un horrible sacrilége et le plus attendrissant comme le plus révoltant spectacle ! spectacle pourtant auquel on ne sait pas s'arracher sans peine, et dont on aime à s'entretenir pour se soulager, pour mieux laisser saigner son cœur.

Revenons à notre manuscrit.

Le nom de l'auteur une fois connu ou retrouvé, nous aurions désiré pouvoir donner sur sa personne quelques renseignements biographiques ; mais toutes nos recherches, et elles ont été multipliées, n'ont abouti à rien de certain, et nous en sommes réduit aux conjectures suivantes :

La plus grande partie des manuscrits qui ont existé successivement dans les bibliothèques des seigneurs de Croy, se rattachaient par quelque point à l'histoire de nos contrées, et souvent même à celle de cette famille. Ces sortes d'ouvrages ne s'obtenaient ou ne s'exécutaient qu'à grands frais, et il était naturel que le choix de ces nobles collecteurs de livres tombât de préférence sur ceux qui les intéressaient plus directement ou personnellement.

La relation d'Antoine Crespin est adressée à un homme d'une position élevée. Il lui dit en commençant :

> Puis, monseigneur, ce que j'ay retenu
> Depuis le temps que suys icy venu,
> Je l'escripray, etc.

Nous sommes fort porté à penser que ce personnage était un seigneur de Croy, ou tout au moins un seigneur de notre pays, et que c'est ici une copie qui a été faite par ordre d'un Croy, peut-être de Charles, premier duc de Croy, pour entrer dans sa riche bibliothèque.

Nous avons aussi des raisons de croire qu'Antoine Crespin était Artésien (1), et appartenait à la famille de Louis-Charles Crespin, qui fut pourvu d'une charge de conseiller au Conseil provincial d'Artois, le 20 juin 1530.

Cette copie de l'histoire versifiée d'Anne Boleyn est fort incorrecte et vaut beaucoup moins que le texte donné par M. Crapelet. Telle qu'elle est cependant, elle offri-

---

(1) Meteren, comme nous l'avons vu, le qualifie de gentilhomme Français ; mais un Anversois a bien pu désigner ainsi un homme de l'Artois. A. L

rait plusieurs variantes et corrections utiles. Pour n'en citer qu'un exemple : la page 193 du volume publié par M. Crapelet (édition de 1826), commence par un vers inintelligible, parce qu'il est veuf de celui qui devait le précéder, et auquel il est conjoint dans notre ms. Voici le vers oublié :

« Ayant toujours devant eulx une hache. »

Ce n'est pas que M. Crapelet ait omis ce vers, car nous le trouvons en tête de la page 209; malheureusement il tombe là sans rime ni raison.

A la suite de l'ouvrage de Crespin existent trois ou quatre petites pièces de vers anonymes et sans nulle importance, mais dans lesquelles figure le nom d'un *de Lannoy,* qui prend pour devise : *Oubly vaincrat Lannoy,* et dont la famille était alliée à celle des Croy. Cette circonstance vient à l'appui de ce que nous avons dit tout-à-l'heure concernant la plupart des manuscrits des bibliothèques de ces derniers, et elle se reproduit encore dans l'ouvrage ci-après, qui termine ce volume ; car il s'y agit d'une princesse de Clèves, maison avec laquelle les Croy contractèrent aussi alliance ; et de plus, l'auteur présumé de cet ouvrage descendrait d'une dame de Croy. Ce serait donc ici un livre qui, dans toutes ses parties, se rattacherait aux seigneurs de ce nom, de l'un desquels Antoine Crespin aurait été l'obligé, l'agent ou le serviteur.

*Deuxième ouvrage.* — REMONSTRANCE FAICTE PAR LA SŒUR DU DUC DE JUILLERS AU ROY D'ENGLETERRE ET SON CONSEIL.

Cette sœur du duc de Juliers est *Anne de Clèves,* princesse protestante qui devint, pour son malheur, la quatrième femme du bourreau couronné sous le nom de Henri VIII.

Le mariage d'Anne de Clèves et de Henri eut lieu au commencement de l'année 1540. On avait rapporté au roi que la future était belle et jolie, et un portrait menteur, exécuté par le célèbre peintre *Hans-Holbein*, avait fortifié cette erreur qui fit place à la plus triste réalité, lorsque la princesse arriva. Elle était de haute taille, mais sa figure manquait de charme, toute sa personne de grâce, et pour comble de désolation, elle chantait faux et ne parlait que le bas-allemand. Son royal époux lui décerna tout aussitôt et sans la moindre hésitation, le nom de *grosse cavale Flamande ;* et quelques mois plus tard, quand les raisons d'état qui lui avaient imposé une contrainte momentanée, cessèrent de gêner la liberté naturelle de ses mouvements, il la rua brutalement hors de son lit, en faisant casser son mariage.

Et pourtant, si l'on en excepte la charmante Seymour, qui eut le bonheur de mourir jeune et de sa belle mort, Anne de Clèves fut la moins maltraitée des VI femmes de Henri VIII.

Passons à l'examen de cette *Remonstrance* qui contient vingt feuillets et commence ainsi :

Monseigneur. — Sy je pensois que l'abondance de mes larmes ou la démonstration de mes grandes douleurs puissent remédier à mes malheureuses fortunes, ou quy deuissent servir pour vous divertir de la mauvaise oppinion que l'on dit qu'avez envers moy, etc.

Nous croyons que cette longue plaidoirie pourrait bien n'être autre chose qu'un ouvrage imprimé, cité par *la Croix du Maine* (Bibliothèque t. I. p. 530), et que M. *Brunet,* (Manuel tom. III. pag. 207), indique de la manière suivante :

Luxembourg (*Jean* de). — Loraison et remonstrance de haulte et puissante Dame, Dame Marie de Cleues, seur de treshault et puissant Seigneur le duc de Julliers, de Cleues, et de Gueldres, faicte au Roy d'Angleterre et à son Conseil. — *Finis. Faciebat Joannes a Luxem-*

*burgo. Imprimé à la Riuou, par Maistre Nicole Paris....* (vers 1545), pet. in-4, de 28 ff. non chiffr., sign. A. G.

Remarquons que dans l'imprimé on nomme la princesse de Clèves *Marie*, tandis que la quatrième femme de Henri VIII se nommait *Anne*. Elle était fille de Jean de Clèves et de *Marie*, héritière du duché de Juliers, devenue veuve le 6 février 1539. Cette différence de noms peut laisser quelque doute sur l'identité de l'ouvrage de Jean de Luxembourg avec ce ms; et si nous avons transcrit le commencement de cette *remonstrance*, c'est afin que celui de nos lecteurs qui par hazard posséderait un des rarissimes exemplaires de *L'Oraison* imprimée, fût à même de vérifier si ces deux pièces n'en font qu'une.

S'il n'en était pas ainsi, vérification faite, peut-être ce ms. mériterait-il d'être publié, car il concerne une époque bien curieuse et un tyran de belle taille.

Il se présente ici, dans tous les cas, un point historique et littéraire qu'il ne serait pas sans intérêt d'examiner, et sur lequel nous dirons quelques mots.

Lorsque Henri VIII voulut se débarrasser de sa nouvelle épouse pour en prendre une plus avenante, — de même qu'il avait fait tomber la tête d'Anne Boleyn pour passer dans les bras de Seymour, — Anne de Clèves s'appliqua-t-elle à soutenir la validité de son mariage?

Si l'on s'en rapporte aux historiens du temps et du pays, il n'apparaît pas que la reine ait même songé à rien de semblable. Cette affaire aurait été traitée entre le roi et son conseil, et Anne se serait résignée à son sort sans murmure ni opposition. Mais dans tous les actes qui pouvaient incriminer le monarque, la voix de ces écrivains, la voix de la vérité, a été nécessairement étouffée par la terreur assise avec lui sur le trône. C'est

ainsi que le despotisme laisse toujours après lui des faits à éclaircir, des mystères à dévoiler.

Ce plaidoyer manuscrit pour Anne de Clèves est rempli de longueurs, comme tous les plaidoyers ; mais il paraît écrit fort sérieusement, et il brille en plus d'un passage par la chaleur, la force et l'exposé persuasif du bon droit.

Ce discours ne serait-il qu'une fiction? — On a peine à le croire. Anne de Clèves, une pauvre dame n'ayant pas moins à se plaindre de la nature que de son mari, et plaidant pour rester quand même l'épouse d'un roi qui la déteste; ce n'est pas là un sujet inspirateur, un de ces thèmes séduisants, dont l'éloquence des rhéteurs et des écoles aime à se boursouffler: on se charge de telles causes, on ne les choisit pas.

Pourtant il faut convenir qu'il y a dans cette harangue, qui, d'après sa teneur, aurait été prononcée devant Henri et son conseil, des choses bien hardies, bien dangereuses à débiter à la face d'un roi qui portait la main à la hache aussi facilement qu'on la porte au chapeau.

En supposant maintenant qu'elle ait été prononcée, il faudra dire aussi qu'elle l'a été par quelqu'un portant la parole au nom de la reine incapable de se faire comprendre elle-même.

Mais l'orateur s'exprima-t-il en français ?

Cela ne nous semble pas impossible. L'Angleterre avait alors sa langue nationale qui, grâce à ses progrès, avait cessé d'être considérée comme un jargon ignoble ; mais à la cour on parlait encore souvent la nôtre ; et le roi Henri, dont l'instruction était variée, conversait volontiers et facilement soit en latin soit en français.

A ces conjectures pour et contre, nous joindrons sur

Jean de Luxembourg, auteur de cet ouvrage, (en admettant que le manuscrit et l'imprimé soient la même chose), quelques documents propres à aider les personnes qui seraient tentées de pousser plus loin ces investigations.

Toutes les biographies gardant le silence sur Jean de Luxembourg, des détails peu étendus sur son compte ne seront jamais sans quelque utilité.

Cet homme appartenait à l'illustre maison de Luxembourg, branche des Luxembourg-Brienne. Il était fils de Charles (mort en 1530, à l'âge de 42 ans) et de Charlotte d'*Estouteville*, et petit-fils d'Antoine et de Françoise de *Croy*. Jean suivit la carrière ecclésiastique et y parvint par son mérite et par sa naissance à plusieurs éminentes dignités. Il fut abbé d'*Ivry*; il obtint aussi la crosse abbatiale de *Larrivour* (Ripatorium), abbaye située à trois lieues de Troies; et c'est là, c'est chez lui, qu'en grand seigneur, il fit imprimer par Nicole ou Nicolas *Paris*, imprimeur de cette ville, quelques-unes de ses productions, toutes aujourd'hui fort rares et fort recherchées, et entre autres l'*Oraison et remonstrance*, dont nous avons donné le titre. Enfin en 1540 et 41, nous le trouvons désigné comme administrateur de l'évêché de *Pamiers*, où il devint ensuite évêque.

Ce prélat aimait beaucoup les lettres, encourageait et aidait de sa bourse ceux qui les cultivaient, et lui-même écrivait, non sans succès, en vers et en prose. « Jean de Luxembourg » dit André *Duchesne* (Histoire généalogique de la maison de Montmorency, pag. 421), « étoit un des plus éloquents seigneurs de son temps. »

Ce qui a pu le déterminer à prendre, dans un de ses ouvrages, la défense d'Anne de Clèves, c'est que la fa-

mille de cette dernière et celle des Luxembourg avaient été plusieurs fois alliées par mariage.

Jean de Luxembourg mourut à Avignon en 1548 et fut enterré chez les Célestins de cette ville.

Ce n'était pas ici le lieu de nous étendre davantage sur cet homme recommandable à plus d'un titre et qui ne méritait pas l'oubli dans lequel tous nos historiens littéraires l'ont laissé.

Nous nous trompons; la *Biographie*, qui se dit *universelle*, en a parlé ; voici son article dans tout son entier :

Jean de *Luxembourg*, abbé d'Ivry, publia en 1547, avec des scholies, l'*Institution du prince* de Guillaume Budé, in-fol.

Soyez donc un Mécène, soyez évêque, poète, orateur; voilà comme on pèse vos œuvres. Où faudra-t-il désormais chercher la gloire ? serait-ce par hazard sur les grands chemins, sur l'échafaud? On vise à le faire croire: cette même *Biographie universelle* consacre, dans son supplément, vingt-huit colonnes à l'assassin *Lacenaire !*

---

**O 1-32. — VERS COMPOSEZ PAR MADAME DOROTHÉE DE CROY, DVCHESSE DOVARIÈRE DE CROY ET D'ARSCOTH. 1637.**

Un volume in-folio. Papier. Ecriture du XVII^e siècle. — Reliure en parchemin, recouverte en vieux damas.— Provient, en dernier lieu, de la bibliothèque de l'*Hermitage*, et a sans doute appartenu à l'auteur.

Sous ce titre on ne trouve qu'une tragi-comédie en trois actes et en vers, intitulée : *Cinnatus et Camma*. Elle occupe trente-cinq feuillets, à la suite desquels il en existe quinze restés en blanc et qui devaient probablement recevoir d'autres vers du même auteur.

Cette tragi-comédie est tirée du traité de *Plutarque : Des vertueux faits des femmes*.

Michel *Hoyer*, d'*Hesdin*, a choisi ce sujet pour l'un des deux drames latins composant son *Theatrum castitatis*, imprimé à Tournai en 1631.

Le même sujet fut plus tard proposé par le surintendant *Fouquet* à Th. *Corneille*, qui le donna au théâtre en 1661, sous le titre de : *Camma, reine de Galatie*.

Enfin, Fr. B. *Hoffman* en fit une tragédie-lyrique : *Naphté*, qui fut représentée à l'Opéra en 1789.

La pièce de la duchesse de Croy manque complètement d'art et de style. Elle se termine par ces mots : *Ad majorem Dei Virginisque gloriam*, qui témoignent au moins des bons sentiments de l'auteur. Il faut considérer que cette tragi-comédie n'était pas destinée à voir le jour, et qu'elle ne fût sans doute jamais sortie, même manuscrite, de la famille des Croy, sans ce terrible drame révolutionnaire, pendant la représentation duquel les acteurs jetèrent hors des châteaux tant de maîtres superbes et de superbes mobiliers.

---

**O. 6-40 — VERS COMPOSEZ PAR SON EXCELLENCE MADAME LA DUCHESSE DOUARIÈRE DE CROY ET D'ARSCHOT. 1636.**

Petit in-4° oblong, papier. Ecriture du XVII^e siècle. — Reliure recouverte d'une ancienne étoffe de soie et de fil d'argent.

Volume provenant de la bibliothèque de l'*Hermitage*, et antérieurement de celle de la duchesse de Croy elle-même, dont il porte les armoiries sur un 1^er titre. — Le second titre, qui se trouve au tiers de l'ouvrage environ, est ainsi conçu : *Poursuitte des vers composez par ma ditte dame duchesse de Croy et d'Arschot, l'an 1635; le tout à la plus grande gloire de Dieu.*

Ce volume contient trois ou quatre cents quatrains qui tous se terminent par ces mots : *Cela m'est fort indifférent*. Refrain dont l'auteur, il faut le dire, n'a su racheter la monotonie fatigante ni par la pensée ni par

l'expression. Mais encore une fois on ne peut se montrer exigeant envers une dame qui ne cherchait pour ses écrits aucune sorte de publicité (1).

Peut-être rencontra-t-elle dans des ouvrages que nous ne connaissons pas, car elle en a composé beaucoup d'autres, de plus heureuses inspirations. Toujours est-il que ses contemporains, dans nos pays, la tenaient en fort grande estime; et l'histoire locale ne doit pas négliger de conserver dignement son nom.

Surtout à une époque où la première de toutes les gloires, la gloire de l'écrivain, ne brillait pas de tout son éclat dans certaines régions élevées de la société; on aime à voir une grande, une illustre dame, descendre des splendeurs de son rang, de son opulence, se mêler aux travailleurs de la république des lettres, chercher des jouissances dans la méditation, la lecture, l'étude, au lieu de les demander toujours au luxe, à la vanité, à la futilité; et, comme un simple citoyen, s'armer d'une plume pour en faire couler l'encre sans craindre de noircir ses blanches mains. La seule présence de créatures si distinguées dans les ateliers de l'intelligence, suffit pour y répandre un parfum de bonne maison dont tous les ouvrages gagnent à être imprégnés. En revanche, on voudrait n'avoir jamais que des éloges à donner aux efforts tentés par ces nobles âmes.

---

(1) Nous n'avons jamais trouvé aucune pièce publiée sous son nom. Parmi les nombreux *testimonia* qui précèdent le fameux poème de *la Magdeleine*, de *Rémi* de *Beauvais*, imprimé à Tournai en 1617, on lit quelques vers assez bien tournés, et signés : *la duchesse de Croy et d'Arschot;* ce qui nous semble indiquer la duchesse de Croy alors en titre, et non la duchesse douairière Dorothée; quoi qu'il ne soit pas médiocrement étrange de rencontrer deux dames de cette illustre famille, s'exerçant, à la même époque, à l'art d'assembler des vers. A. L.

Dorothée de Croy vint au monde vers 1585. Elle était fille de messire Charles-Philippe de Croy, marquis d'Havré, prince du St.-Empire, et de *Diane* de *Dompmartin*. En 1605 ou au commencement de 1606, elle épousa son cousin germain Charles, premier duc de Croy et quatrième duc d'Arschot, alors veuf, sans enfants, de dame *Marie* de *Brimeu*, sa première femme.

Charles de Croy n'était pas seulement un homme de guerre, mais ce qui valait beaucoup mieux, un homme éclairé, ami des lettres, ami de *Juste-Lipse*, des savants, des artistes, et possédant une belle bibliothèque et un riche cabinet de médailles. Par reconnaissance et comme encouragement, ne cessons jamais de chérir et d'honorer la mémoire de tels princes.

Avec un semblable mari, Dorothée, qui possédait d'heureuses dispositions, contracta facilement le goût des choses sérieuses et de l'étude. Dans ses loisirs, elle se livra de préférence à la versification. Charles de Croy se délassait de ses graves occupations politiques avec les livres et la musique. Ces distractions analogues, puisées aux mêmes sources par les deux époux, contribuèrent encore à resserrer le lien qui les unissait et à embellir leur vie commune. Mais, comme toutes les belles choses, ce bonheur ne fut pas de longue durée. Après sept ans environ de mariage, le 13 juin 1612, Charles mourut à l'âge de 52 ans, étant né le 1er juillet 1560.

Aucun enfant, disent tous les généalogistes, ne naquit de cette union.

Charles de Croy avait compté parmi ses dignités celle de grand bailli de Hainaut et de gouverneur de Valenciennes (1).

---

(1) Il fit son entrée solennelle en cette ville, en qualité de gouverneur, le 13 mai 1593. A. L

Sa veuve paraît avoir fait sa résidence habituelle au château d'Héverlé, près de Louvain, une des magnifiques demeures du duc de Croy, pour laquelle il avait une prédilection particulière.

Elle regretta vivement son époux, et quoique jeune encore, renonça pour toujours à contracter un nouvel engagement.

Dorothée de Croy continua son genre de vie d'autrefois, se livrant paisiblement aux bonnes œuvres et à la culture des fleurs et des lettres.

Nous ne connaissons pas, dans la bibliothèque de Valenciennes, d'autres manuscrits de cette dame que les deux précités. Il est probable qu'ailleurs, et principalement en Belgique, on en trouverait encore aujourd'hui plusieurs autres.

Il en existait un dans la bibliothèque de feu G. J. *Gérard*, qui fut acquise par le roi des Pays-Bas, et dont les mss. furent transportés à La Haye. En voici le titre avec une note jointe (1).

Œuvres en vers de Dorothée de Croy, duchesse de Croy et d'Arschot, divisées en deux parties, l'une contenant des quatrains, l'autre des poésies sacrées. Ms. de 234 p. in-f°.

Ce ms. a été copié sur le ms. original, qui se trouve dans la bibliothèque du duc d'*Aremberg*. Il est parlé de Dorothée de Croy dans les lettres inédites d'Erycius Puteanus.

L'amour de la dame de Croy pour la poésie et pour les lettres en général, n'empiétait en aucune manière sur son amour pour Dieu. En avançant en âge, elle se sentit entraînée par une dévotion plus ardente que jamais, dévotion qui parvint à un tel degré d'exaltation, que les manifestations ordinaires de la piété semblèrent

(1) Titre et note tirés de *l'Inventaire des mss. concernant l'histoire Belgique*, par M. de *Reiffenberg*. Voir le *Compte rendu des séances de la Commission d'histoire* (de Belgique), t. 1, p. 372. A. L.

ne plus lui suffire. Peu d'années avant sa mort, renouvelant un étrange et mémorable spectacle donnné par l'empereur *Charles Quint*, elle fit célébrer en grande pompe, au couvent des Célestins d'Héverlé, où reposait le corps de son mari, ses propres funérailles. Les religieux la conduisirent processionnellement à l'église. Elle descendit avec recueillement dans la crypte, où elle voulait être un jour enterrée, ayant choisi à cette fin l'endroit qui correspondait à la place qu'occupait le prêtre disant les paroles de l'introït ; et ce fut à cet endroit même, qu'à la pâle lueur des cierges, Dorothée de Croy se tint, pendant toute cette lugubre cérémonie, les mains jointes, la face tournée vers le Seigneur, et mêlant aux chants graves et solennels des religieux, de ferventes prières noyées dans un torrent de larmes (1).

La respectable douairière de Croy mourut en 1662, âgée d'environ 77 ans, dont cinquante passés en état de viduité. Temps que l'on peut croire suffisant à la veuve la plus inconsolable pour sécher ses pleurs.

Elle fut enterrée au prieuré d'Héverlé, près du tombeau de son mari.

Dorothée de Croy fut en son vivant l'objet des éloges de plusieurs écrivains. Quelques-uns lui dédièrent leurs ouvrages, en lui adressant force compliments en vers ou en prose, plus ou moins exagérés et boursouflés.

Parmi ces témoignages approbateurs, nous choisirons, comme échantillons, ceux qui lui furent donnés par un poète et par un orateur, tous deux montois, tous deux en grand renom.... à cette époque : Philippe *Brasseur* et Philippe *Bosquier*.

---

(1) *Sanderus, Chorogr. sacra Brab.* t. 2, p. 173. — *Butkens, supp. aux Trophées de Brabant*, t. 1, p. 268.

Voici comment le premier s'exprime p. 3, des *Sydera illustrium Hannoniae scriptorum* (imprimés en 1637), après avoir fait la part de Charles de Croy :

DOROTHEA DE CROY EX
PRÆTACTI DVCIS ARSCHOTANI
dote Ducissa Croya, et Arschotana,
generis nobilitate, et sacræ poë-
seos studio longè clarissima.

*Auditu noua res, quod fœmina sexus ad instar*
*Masculei, doctum scribere possit opus.*
*Et tamen haec aetas, haec vrbs, haec Patria talem*
*De Lotharingo sufficit orbe mihi.*
Nempè Dorotheam diuo quasi nomine dictam,
Stringentem numeris gallica scripta sacris.
*Talis apud Belgas* (1) Adricomia, et Anna *laboris,*
*Atque* Maria *fuit,* et Rosinna *fuit.*
*Quatuor haec tamen ritmis praecedit vt illa,*
*Sic vitae, et generis nobilitate preit.*
Aliud.
*Arte pares* Sappho, Dorotheaq ; Croya ; *distant*
*Hoc vno, vitia haec dedocet, illa docet.*
Distichum continuatum.
*Carmine Dauidis Psalmos Adricomia scripsit,*
*Carmine sed Diuos Croya diserta canit.*

Bosquier va plus loin en parlant de cette dame. Nous empruntons ce qu'il en dit à une curieuse et plaisante harangue funèbre de Charles de Croy, qu'il prononça en chaire, devant les habitants de la ville d'Avesnes (2). — Voir les pages 81 et 82.

---

(1) In Holland, Antuerpiæ, Tornaci et Teneramundae.

(2) Harangue très-rare, impr. à Douai, chez Pierre *Avroy* en 1612, petit in-8. Elle est dédiée à messieurs les officiers ducaulx de la terre, pairie et seigneurie d'Avesnes. Cette dédicace est datée du couvent des frères mineurs d'Avesnes, et signée : *Votre très-humble orateur F. Phil. Bosquier.* —Voir aussi le tome second, *in fine,* des œuvres de Bosquier, éd. in-f°. A. L.

Messire Charles de Croy avait embelli *Beau-mont* d'un petit paradis terrestre, d'un palais que prendroit pour logis nostre Dieu, s'il renaissoit sur la terre ; et de ce qui estoit tout le lustre de ses maisons, madame sa noble compaigne, sa très-chère Dorothée, Dorothée vrayement don de Dieu et addonnée à Dieu, Dorothée toute pleine des dons de Dieu les plus divins ; Dorothée belle comme une *Héleine*, ou celle que ravit *Paris*, ou celle que peignit *Zeuxis* sur toutes les plus rares beautez de filles de son temps, mais chaste comme une *Lucrèce*, sage comme la plus sage des Sybilles, courageuse comme une amazone ; dame digne de faire la dixième entre les Muses, *soror addita musis*, la première entre les trois Graces, ou plustôt la quatrième entre ces trois Dorothées de jadis, qui méritèrent par leur grand' sainteté d'estre enregistrées au catalogue des saincts de l'Eglise catholique, etc.

En réduisant ces louanges à de raisonnables proportions, il en restera toujours assez pour confirmer, à l'égard de cette dame, l'opinion avantageuse que la tradition nous en a laissée.

Bosquier est le seul, à notre connaissance, qui ait parlé des attraits de l'épouse du sire de Croy. Notez que c'était un religieux observantin. Et il a bien fait, ce brave frère, de nous apprendre qu'elle était belle. Cela ne nuit jamais à une femme, même à une femme étendue au cercueil : en s'entretenant d'elle, la postérité lui en tient compte.

Le musée de Valenciennes possède un fort beau portrait en pied de Dorothée de Croy. (Haut 1 m. 80 c. — larg. 1 m.). Il est peint par François *Porbus* fils, né à Bruges en 1570, mort à Paris en 1622. Ce portrait peut remonter à l'époque du mariage de Dorothée. Sans nous donner d'elle l'idée d'une Hélène, comme l'avance Bosquier, il nous fait voir que sa physionomie, à défaut d'éclat, respirait le calme, la bonté, et que l'ensemble de sa personne était loin d'être dépourvu de charme.

Le portrait de cette dame a aussi été gravé en pied par *Jacques de Bye*, artiste d'un mérite incontestable,

mais incomplet. Du moins, n'avait-il pas la souplesse, la suavité nécessaires pour reproduire convenablement, dans les limites de son art, les délicates et harmonieuses perfections d'une figure féminine. Cette gravure fait partie d'un recueil in-f°. fort intéressant et fort rare, intitulé : *Livre contenant la généalogie et descente de ceux de la maison de Croy* etc. s. l. n. d., et signé Jacobus de Bye, *sue Ex^e. scalptor*. Tous les exemplaires de ce recueil, qui n'a pas été mis dans le commerce, diffèrent entre eux par le nombre de planches qui les composent. On se convaincra, en le parcourant, du reproche mérité que la plupart des dames qui y sont représentées, auraient pu adresser à Jacques de Bye d'avoir mieux soigné leurs ajustements que leurs têtes ; mais nulle n'eût été en droit de faire entendre de plus justes plaintes que Dorothée de Croy, à la physionomie de laquelle il a donné une expression raide, déplaisante et des proportions évidemment mal calculées. Traduire de la sorte les traits d'une jolie femme, ce n'est plus de la taille-douce, c'est de la calomnie.

Nous ne pouvons nous dispenser de parler d'un autre tableau peint par le même Porbus, et que possède aussi le musée de Valenciennes, où il est venu en sortant de la même galerie que le premier. Il représente deux charmants enfants : un petit garçon de deux ans environ et une petite fille de quatre à cinq ans, que les derniers livrets de ce musée, imprimés, l'un en 1839, l'autre en 1841, nous désignent ainsi : — « Philippe-Emmanuel de Croy, comte de Solre et la petite Marie, sa sœur, *enfants de la princesse Dorothée de Croy*. »

Il est probable que ces deux noms étaient écrits au

dos de ce tableau, (circonstance que nous n'avons pu constater, parce qu'il se trouve aujourd'hui collé sur une toile neuve) et qu'en rencontrant ces enfants dans le voisinage d'une jeune dame, venue du même lieu et portant le même nom, on a cru, sans plus réfléchir à la gravité d'une telle supposition, pouvoir les lui attribuer.

Un des inventaires primitifs dressés lors de l'entrée de ces peintures dans ce musée, nous a été communiqué; mais on y lit seulement : « Tableau de Porbus représentant deux enfants. » Ces mignonnes créatures, s'il est vrai, comme nous le pensons, qu'elles se nomment Philippe-Emmanuel et Marie, ont, sans aucun doute, pour père, Jean de Croy, comte de Solre, mort en 1640, et pour mère, Jeanne de Lalaing, son épouse, fille de Philippe-Emmanuel, baron de Montigni.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'aucun enfant ne naquit du second mariage de Charles de Croy; et, par suite, on conçoit combien il serait mal séant que sa deuxième épouse, qui n'eut jamais d'autre époux que Charles, fût soupçonnée d'avoir été deux fois mère.

Il était donc de notre devoir de dénoncer, d'expliquer ce fait, pour l'honneur d'une grande et chaste dame qui mérite toutes nos sympathies. Après avoir réhabilité sa grâce, compromise par un graveur trop peu habile, nous ne pouvions laisser subsister une tache imprimée, quoique sans dessein, sur sa réputation, par l'étourderie ou la légèreté d'un cicérone.

AIMÉ LEROY.

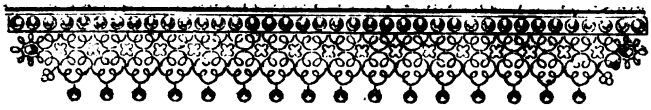

# MÉMORIAUX

DE

## ROBERT D'ESCLAIBES,

seigneur de Clermont en Cambrésis,

ACCOMPAGNÉS DE NOTES ET PRÉCÉDÉS DE RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES SUR L'AUTEUR ET SUR SA FAMILLE.

*Par M. A. Le Glay.*

---

*(Suite.)*

---

CHAP. VII. *Siège de la Fère par les Français. Prise de Calais, Ardres et Hulst par les Espagnols.*

Son Excellence se retira à Bruxelles pour y préparer tout ce qui estoit nécessaire pour la venue de Son Altesse Albert (1) qui venoit pour gouverner les Pays-Bas, et entra dans laditte ville le onzième de février 1596, où estant arrivé plein d'un généreux courage, s'estudia où il jetteroit son ancre, pour faire reluire sa venue et se mettre en réputation et honneur.

En ce temps, nous avions encore la ville de la Ferre en France,

---

(1) Le cardinal Albert d'Autriche, nommé pour remplacer le comte de Fuentès dans le gouvernement des Pays-Bas, arriva à Bruxelles le 29 janvier 1596.

laquelle estoit étroitement siégée par le Roy de Navarre, tellement que le seigneur George Basta l'ayant secouru unne fois, jugea en son voiage l'impossibilité d'y retourner, et en fist son rapport à Son Altesse (1). On ne laissa pas cependant d'entretenir toujours les assiégés de bonne espérance qu'ils fussent courageux que Son Altesse avoit choisi leur secours pour s'introduire en bonne réputation et gloire.

Son Altesse donc prépare son armée, demeurant le bruit assuré que c'estoit pour le secours susdit ; mesmeque pour embellir cette croyance fut envoyé une troupe de cent chevaux exprès faisant semblant espier le chemin pour passer l'armée susditte. Et de faict le capitaine qui conduisoit la troupe, imbu de ce négoce, me dict d'avoir laissé perdre cinq ou six de ses gens, lesquels aviont charge qu'estant mené prisonniers au Roy de Navarre, selon la coutume, ils ne fissent manque de dire tous l'ung après l'autre qu'ils aviont charge de recommoître les passages et chemins pour passer l'armée et que sitost leur retour et raport, Son Altesse debvoit partir et suivre sa première intention de secourir la Ferre. Ce qu'entendu par ledit Roy, y ajouta foy en tant mesme qu'il recevoit nouvelles par ses espiers que Son Altesse prenoit ce chemin, comme il estoit vray. ledit Roy manda toutes ses garnisons et autres gens d'armes, tels qu'il pouvoit avoir en tout le pays, tant de Bologne, Picardie, et d'ailleurs, signamment mande les garnisons de Calais, d'Ardres et d'autres places de ces quartiers et se fortifie aux environs de la Ferre, y attendant nostre armée. Ce bon princhc, sçachant l'impossibilité de secourir cette place, come a esté dict, faisant toujours semblant s'y acheminer et sachant que les villes susdittes, sçavoir Calais et Ardres, estiont entierrement despourvu de garnison et de toutes autres munitions, tourne bride droit aux dittes villes et trouvâmes très grande avantaige pour nous, et fort dépourvu pour l'ennemi. Le Roy de Navarre estant toujours aux environs de la Ferre où il attendoit nostre armée, nous prîmes ces deux places en l'espace de quinze jours ; après la prise desquelles ledit Roy

(1) La ville de La Fère, assiégée par Henri IV dès le 8 novembre 1595, ravitaillée par les Espagnols le 13 mars 1596, capitula le 16 mai suivant.

vinst avec une armée fort puissante, pensant nous courir sus, mais trop tard, d'autant que Son Altesse aiant bien muni sa prinse, se retira pour penser au siège de Hulst et passa la rivière de Colme (1) où l'ennemi nous vint voir, puis se retira de mesme. Son Altesse s'en alla donc prendre Hulst (2), où je n'ai pas esté pour avoir suivi mon cousin de Vandegies, qui, avec sa compagnie, estoit allé au Casteau-Cambrésis avec plusieurs autres, tant compagnies d'infanterie que régimens de cavalerie, auxquels commandoit le seigneur George Basta qui estoit lors commissaire-général et le marquis de Malepines, et faisions la bonne guerre aux François. Et un jour avec nostre petite armée (ainsi pouvoit-on l'appeler pour estre seulement composée de quinze cent chevaux, y ajoutant *les altérez du pont*, et quelques cinq mille infantes, tous ensemble allasmes visiter les Guizards et prendre trois ou quatre de leurs forts, avec deux piéches de canon qu'avions avec nous, et amenames tant de prisonniers que l'on ne savoit où les mettre.

Le fort de Neuville en Doren (3) endura le canon et furent les deffendans entièrement mis en pieches, qui donna cette terreur, que si eussions passé, la ville de Guise même se fut trouvée bien empéchée.

Ainsi passames la saison en ces petites guerres.

L'esté suivant, je fus en garnison dans la ville d'Aire en Artois avec le seigneur de Boileux, lors lieutenant général des hommes d'armes, où ayant esté assés longtemps, deffendant le pays et faisant la guerre continuelle aux François nous vint ordre de M. le marquis de Warembon, lors gouverneur d'Artois, de nous treuver aux environs d'Hesdin où il étoit en intention de s'opposer au desseing qu'avoit le maréchal de Biron venir piller ledict pays, ayant avec luy une armée de sept à huit mille homes tant cavalerie que infenterie. De faict étoit déjà arrivé jusque à la rivière

---

(1) La Colme, l'un des bras de la rivière d'Aa, passe à Berghes-St.-Winoc, et se jette dans l'Océan par plusieurs bouches.

(2) Petite place forte du Brabant, à 6 k. N. O. d'Anvers.

(3) Neuville-lez-Doreng, Vermandois, aujourd'hui département de l'Aisne, à 10 kil. de Guise.

qui vient à la ville de Hesdin (1) ; ledicq marquis voulant faire la reconnaissance particulière de la puissance du duc, partit dudit Hédin avec neuf compagnies de cavallerie; à savoir, celle dudit marquis, de monsieur le comte de Solre, celle du comte Jean Jacques de Belioioso, du comte de Montecocoli, du baron d'Ausy, du capitaine Daniel et aultres ; et s'y tirat quant et luy cent musquetaires qui couliont le long de la rivière. Comme nous fumes environ demi-lieue dudit Hédin, prist envie audict marquis de passer la rivière par un passaige fort estroit, en sorte qu'il ne povoit passer qu'ung soldat à la file et voloit aller par là faire sa reconnoissance. Ayant passé, se tint conseil pour savoir ce qui seroit de faire pour le meilleur, d'autant que tenant ce passage fort dangereux pour estre sy petit, et que, n'estant assuré de la fortune de la guerre et qu'estant, pour ainsi dire, contrainct de se retirer à la haste, seroit pour tout perdre, veu même la science qu'avions de la force de l'ennemi et qu'elle excédoit grandement la nostre.

De plus, que nostre intention, n'estoit aultre que seulement le reconnoitre, fut soutenu par le capitaine Daniel repasser le passage et aller par ce cotté voir ce qui estoit de nos ennemis ; ce qu'il fit aussitôt après avoir repassé. L'ennemi se fit voir étant en résolution de venir à nous sans marchander, sy eussions etés traité. Voyant dont par l'ennemi qu'avions changé de résolutions se miet en bataille sur son cotté, et nous marchasmes du nostre en escadrons serrés, à la parfaite veue l'ung de l'autre, aiant été longtems faisant alte pour les compagnies de Warembon. Montecocoly et dû baron d'Ausy, n'attendirent la charge se retirant sans combatre, ce qu'estant veu par la réserve firent la mesme.

Nos altes hors de tems furent cause de nostre disgrace ; M. le marquis de Montecocoly fust faict prisonnier, le comte Jean Jacomo se sauva avecq unne pistolade à la cuisse ; moi je fus culbuté de mon cheval en pleine melée, cependant je me sauvai. Voilà donc ce qui s'est passé en ce petit rencontre que n'ai treuvé mauvais mectre en mémoire pour suivre ma première profession

(1) Hesdin est situé sur la Canche qui reçoit la Ternoise près de cette ville.

de dire la vérité, et autant narrer nos infortunes comme nos advantaiges.

NOTA. — Sur le revers d'une page que l'authour avoit laissé en blanc dans sa narration, il écrit de sa main la légende suivante relative à un plan qu'il avoit dressé de cette affaire du marquis de Warembon.

*Rencontre du marquis de Warambon proche Saint-Pol en Artois.*

A. M. le comte de Jean Jacquomo Bellioioso chargeant l'ennemi avec sa compagnie de lances. B. La compagnie du comte de Montecocoli et du baron d'Ausy jointes ensemble. C. Aultres compagnies de chevaux légers attendant de charger. D. La compagnie de Monsieur le marquis de Warambon, celle du comte de Solre et du comte du Rœux. E. La compagnie du capitaine Daniel faisant sa rosiade sur l'ennemi, où le dueq de Buiron eust son cheval tué et luy mis à pied.

F. Le marquis de Warembon mené prisonnier après la déroute. G. Le comte de Montecocoli aussi mené prisonnier. H. La ville de Saint-Pol. J. Toute l'infanterie françoise qui venoit pour appuier leur cavalerie. K. Tous les escadrons de cavalerie ennemi en bataille venant pour charger. L. Le duc de Buiron à pied aiant eut son cheval tué. M. Grande escarmouche entre la cavalerie des deux cottés. N. Un petit retranchement entre nous et l'ennemi. O. Le molin de Piermon (1). P. L'esglise et village de Piermon. Q. Une grande tranchée où plusieurs tombiont et furent tués.

CHAP. VIII. *Campement en Artois. Surprise d'Amiens. Course aux environs de Valenciennes. Attaque de Dourlens.*

Cela faict, vint Son Altesse le duc d'Arscot avec nombre de monde tenir en teste au Buiron, afin de l'empescher suivre sa fortune et passer à la ruine du pays ; il prist donc sa place d'armes proche de Béthune ; de là deux ou trois jours après vint se

(1) Pierremont, village distant de St.-Pol d'environ 7 kilomètres.

camper au faubourg d'Arras où se donna ordre d'aller faire recoignoitre des logemens de l'ennemi ; ce qu'ayant très bien fait, le bon ducq, résolu nous faire tirer revanger de nos ennemis, se prépare aller les attaquer. Aucuns de nostres ne voulurent marcher, disant n'avoir ordre de combattre, qui causa que ledict ducq alla à Bruxelles se plaindre ; cependant l'occasion se perdit, et nostre ennemi se retira et se sauva.

De là vint nouvelle et commendement à plusieurs de marcher, entre autres la garnison de Casteau-Cambrésis marcha pour aller treuver Ernanteillo (1), gouverneur de Dourlans, lequel avoit quelques entreprises qui ne se recouvra à personne jusqu'à ce que l'assemblée générale fût en campagne par de là ledict Dourlans, que lors fust ouvertement déclaré à tous les officiers de guerre la résolution et intention qu'avoit ledit gouverneur surprendre la ville d'Amiens, et les moyens de la faire ; à quoy une grande partie trouva la négoce fort bonne ; autre la mectiont en grand doute.

Somme toute, dispute achevée, fut résolu tenter fortune, en tamps mesme que l'on mettroict devant les yeux ce qu'en toute entreprise faut nécessairement faire quand on veult jouir de l'assuré, qu'en cas que ladicte résolution ne vinct suivant le désir, l'on avoit force suffisante pour se retirer, et la retraicte qui n'estoit que de quatre lieues par où ne debroit doubter de povoir se retirer sans aucune perte ; chacun donc se résoult et marcha droit audit Amiens à l'effet que dessus, et fust la ditte ville heureusement prise et sans grande mortalité (2) ; mais je n'y fus pas pour estre imbu de l'affaire et fus mandé en garnison à la ville de Tournay. La prise d'Amiens donc effectuée, et l'avis en donné à Son Altesse, l'on dépêcha promptement toute nécessité requise à sa conservation, s'assurant que le roy de France ne manqueroit à son debvoir pour la reprendre et emploieroit à cela tout son povoir, veu que cette place lui estoit tant importante, dans

(1) Hernando Tello Porto-Carrero, gentilhomme Castillan, que le comte de Fuentès avait donné pour gouverneur à la ville de Doullens.

(2) Voyez sur la prise d'Amiens, l'histoire de cette ville, par M. Dusevel, I. 355 et suivantes.

laquelle même il avoit logé tous les attirails de guerre pour nous travailler en l'année suivante ; ce qui arriva ; et vint ledict roy planter son armée devant ladicte ville avec une résolution de l'emporter par violence et force; ce qui fut très bien disputé. Son Altesse qui tendoit à Hulst, comme dit est, changea sa résolution, et se prépara pour secourir les assiégés d'Amiens, à quel effet donna lieu de rendez-vous à toute son armée proche d'Arras en une plenne, en bas de Monchy Preux (1). Le comte de Solre, général des homes d'armes, nous avoit donné première plache d'armes au Mont Haury (2) proche Valleuchiennes où touttes les troupes desdits hommes d'armes se trouvèrent ; et de là aslames loger à Haspres, de Haspres, passames le loing du rempart de Cambray et fumes loger à Marquion (3) et environ lendemain au rendez-vous de toute l'armée qui étoit en bas de Monchy-Preux, laquelle alla coucher au fauxbourg d'Arras et là environ, où demeurames trois à quatre jours, donnant ordre aux nécessités requises pour notre secours ; ce qu'aiant faict, marchames droit à Doulens, où la nuit je fus de garde en un petit villaige au bas dudict Dourlens où coucha l'armée. J'estois de garde au canon avec cinquante chevaux ; et comme la cavalerie françoise nous estoit venu reconnoitre le jour, et s'y fist assés bonne scarmouche, ladicte cavalerie se tint la nuit à l'autre costé de la rivière de nostre logement.

Son Altesse comanda aux canoniers d'environ la minuit faire une salve de vingt pieches de canon des plus puissants qu'avions, pour faire entendre aux assiégez de nostre marche : ce qui se fit. Le jour, notre cavalerie étant favorisée de notre infenterie, commença à passer la rivière non sans grande et forte escarmouche ; cependant notre dicte infenterie soutenant nos gens firent que les français furent contraints, nous donner liberté de passaige et se retirer ; ce que fismes jusqu'à la rivière de Bertaucourt (4), où

(1) Monchy-le-Preux, village d'Artois, auj. canton de Vitry.

(2) Sans doute Mont-Ovis ou Mont-Joui, entre Valenciennes et l'abbaye de Fontenelles, au village de Famars.

(3) Marquion, Artois, auj. chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Arras.

(4) Bertheaucourt, à 15 kilomètres N.-O. d'Amiens. Il y avait en ce lieu une abbaye de femmes de l'Ordre de St.-Benoit, fondée vers l'an 1095.

allasmes loger ; et l'ennemi se tint toujours à notre veue de l'autre costé de la rivière, comme le jour précédent, sans que ce jour toute leur cavalerie étoit découverte et le jour de devant point, leur fut donné le bon soir de deux coups de nos canons seulement.

Lendemain, M. le comte de Solre susdit m'avoit choisi pour commander cent chevaux tirez des meilleurs de toutes les trouppes, pour servir de garde et combattre avec eux, si l'occasion se fust présentée, me fist prendre l'avant garde et passer la rivière pour y servir de support à M. le comte de Mansfeldt, lequel fut ordonné par Son Altesse, pour adviser au passaige de nostre armée, étant donc du costé de l'ennemi se fist une rude escarmoucho proche ung moulin à vent, où le comte Désir Monfredy, capitaine de cavalerie italienne, y eut son lieutenant et plusieurs autres tués, et comme ma charge portoit de ne quitter le susdict comte de Mansfeldt, je ne me mis à autre effet qu'à le soutenir, et étoit à pied déchendu de son carosse à la portée du pistolet de l'escarmoucho, ordonnant la facilité du passage, il fut donc commandé au colonel La Berlote passer le premier, tirant quant et lui deux pieches de campagne, qu'aussitôt passé, commença à jouer de son canon et fict retirer le françois qui nous rendit liberté de passage et passa l'armée la rivière ce jour seulement Son Altesse se logea dans l'abbaye dudict Bertancourt et nous tous en front de banière.

Landemain de grand matin, fut ordonné que toute l'armée marcheroit en la mesme ordre comme la démonstre cette petite figure cy après jointe, qui estiont tous les chariots chargez d'équipaiges de guerre, avec les autres chargés de batteau et aultres attirails servant à faire ponds marcheriont à quatre ou cinq de front, tant qu'ils pouront filer du costé du septentrion ; du costé du midy marchiont tous les chariots et vivandière et bagaiges de l'armée, en même front que ceux de l'autre costé. L'armée marchoit au milieu comme s'ensuit : premier marchoit devant garde quelques chevaux-légers qui mainteniont l'escarmouche sans former escadrons. Moi j'avois le premier escadron de cavalerie formé du costé droit où toutes les troupes marchiont entre le charoy et les bataillons d'infenterie en nombre de vingt-

cinq chevaux ; du costé gauche marchoit toute la cavalerie légère, aussi entre les carrois et bataillons avec chacun deux pieches de canon-colebrine, qui marchoit à la teste et estoit monté sur un certain affut qu'un homme seul le pouvoit gouverner.

L'infenterie marchoit, sçavoir : un bataillon de quinze cent soldats quasi tous gentilhomes et officiers, braves et très-bien équipez que l'on appelloit *enfans perdus*, et marchoit devant du costé gauche pour ne rompre la vue à l'escadron, devant garde qui marchoit en bataille, portant nombre de six mille hommes ; la bataille portant nombre de sept mille suivoit en ordre et distance convenable ; l'arierte garde marchoit suivant en mesme distance en nombre de cinq mille hommes, et autres mille homes enfans perdus à la queue come à la teste, ainsi marchoit le tout en très bel ordre et avec une résolution de faire au mieux.

Si nous eust été permis pousser une fortune, je ne faics aucun doubte de notre heureux succhés ; mais comme j'estois la teste de tous avec M. le colonel La Bourlotte, lequel avoit charge de Son Altesse, rompre ung pont de communication qu'avoit fait l'ennemi sur la rivière de Somme, comme nous nous préparions à cela, accomodant à cet effet deux pièches de canon, qu'avions avecq nous, vint Son Altesse en personne lui parler ; ce qu'il luy dict n'est venu jusqu'à moy ; mais comme Son Altesse eut faict son commandement retournant à la teste de son armée, me dict en passant : «capitan, tienne su escadron junct de la Bourlotte» ; ce que fist ; et de là je vis venir quantite de françois qui détachés de leur bataillon veniont eux-mêmes rompre ledict pond et y mirent le feu ; ce qui nous excusa ce travail que crois fermement eust cousté la vie à plusieurs des nostres.

La raison pourquoy nous voulions rompre le pond estoit pour empêcher que les françois n'eussent pas des gens par delà l'autre costé de la rivière et qui eussent pu donner trouble aux gens du comte de Bucquoy, lesquels aians passé par aultre pond qu'ils avoient faits plus bas de la rivière, et debvions là venir passer pour secourir la ville ; et les François aviont croyance que nous avanchions après ledit pond, pour le gaguer, et par là faire

passer notre secours qui leur causa venir le rompre eux-même.

Ce négoce fait, je remonte un peu plus hault avec ma troupe, où arriva un petit choc d'une compagnie de nos lances contre un des francois pistolières ; la charge de nostre part ne fut fort louable pour avoir manqué de première résolution, aiant là mis la troupe de leurs chevaux en terre par l'arrest de la bride, non par la force de la lame ; ce que veu par les François ne manquèrent de donner, en retournant me donniont le flanc. Comme M. le Comte de Pondeveau (1), depuis marquis de Marnay, aiant donné un coup d'épée sur la teste de quelqu'aultre cavalier de la court dans l'antichambre de Son Altesse, estoit mis prisonnier entre les mains de M. le Comte de Solre, notre général, jusqu'à aultre ordre me fit l'honneur de venir se joindre à mon escadron, comme il me donnoit la main et me juroit mourir avec moy et moy avecq lui.

Ladicte troupe françoise passa devant nous, venant de charger nos lanchiers, comme dict est, aiant si belle occasion, nous avançons à intention les ruiner, mais voicy venir le Comte de Solre l'espée à la main qui me lache des injures et me fait resouvenir des expresses deffenses qu'avois de ne bouger sans ordre exprest. Nous perdames cette belle occasion ; fort peu de temps après, je vis venir le perre Cordelier avec chapeau à la main parler à Son Altesse, et donnoit signal d'amitié. Aussitôt vindrent à la teste de notre armée de la part de Son Altesse plusieurs cavaliers qui crioient à bonne voix, *halto, halto, señores ;* ce que l'on fict à la portée du musquet des tranchées de nos ennemis, délaissés de toute forche, et leur canon même sans officiers en leur batterie. Pour témoignage un de mes soldats, nommé Hugues Vasseur, bon et courageux, fut prendre un mulet dans les dittes tranchées, et me l'amena sans aucune incommodité qui nous assuroit fort que là dedans n'y avoit personne pour offenser, la halte susdicte, fit

(1) Charles-Emmanuel de Gorrevod, comte de Pont-de-Vaux, en faveur duquel la baronnie de Marnay, avec les seigneuries de Feuq, Bians et Cordiron, fut érigée en marquisat par lettres des Archiducs du 24 février 1602.

bientôt changer cela leur remettant le courage, vindrent à leur devoir et nous chargirent fort rudement de leurs canons qui avant étiont délaissés, qui causa à notre armée se retirer dans ung petit valon à l'abry de ces rudes gresles jusqu'à la nuit et y coucha notre infenterie. La cavalerie fut en peu rafraichir sur les marais de la rivière de Somme.

Lendemain, avant le jour, sans toucher sourdine ni tembour se dict de main en main : *à cheval, compagnons*. Nous allasmes prendre poste sur le sommet d'une montagne devant la claireté du jour, qu'estant venue, vismes déjà une grande partie de l'armée françoise en bataille, campagne raze, et avions une longue haye qui sortoit de leur tranchée s'avanchant, au bout de laquelle le roy de France en personne, qui ordonnoit l'état de ses batailles, et avoit déjà ung gros bataillon d'infenterie posé en son part avec ses canons prest à combattre. Il commença aussitôt nous donner le bon jour avec huit grosses pièches qu'estiont proches du bataillon susdict. Nous ne perdons le temps et renvoions à ces messieurs semblable salutation et en même bruit, de manière que ceste exerchiche continuant toujours des deux costés avec l'escarmouche au milieu, jusqu'à ce que voyant l'augmentation qui se faisoit, l'armée du roy fut résolue faire la retraite ; ce que fimes environ les deux heures après midy, ayant bien veu et recognu la puissance que la nuit leur avoit fournie de renfort et comme nostre armée se retiroit un peu en désordre, afin de povoir rejoindre les égarez, fut ordonné que le comte de Solre en personne retourneroit avec toute sa cavalerie d'hommes d'armes et six pièches de canons sur la montagne ; ce qui se fist ; et jouarent les pièches tout au milieu de l'armée françoise qui leur causa faire halte, si longtemps que bon ordre fut mis à la retraite. Lors ledict comte me commanda faire une caracolle et lui-même avec moy, comme firent tous les autres esquadrons ; ce qu'aiant fait et tourné teste à nos ennemis, ledit comte me commanda de ne bouger de mon poste sans grande contrainte ; ce que je fis, cependant notre armée étant en bel ordre de retraite ; et après que notre canon eust encore faict une roliade au milieu de nos ennemis, le dict comte se retira avec ses escadrons et canons ; et moy demeuray sur la montagne attendant ce que m'arriveroit, et ne bougant de là, quelque cavalier lui dict : « Monsieur, voila ung de vos escadrons qui se perd », se souvint

au dict comte des commendemens qu'il m'avoit fait ; il dépêcha incontinent et en haste une compagnie d'arquebusiers à cheval, le capitenne de laquelle s'appelloit Bellefontaine, pour me secourir, comme j'en avois besoin, ayant pardevant moy et près à me charger trois esquadrons françois et deviont fondre sur moy en me retirant de la montagne ; et la généralité de l'armée ennemie s'advanchoit pour venir gagner ichelle *, afin de reconnoistre plus particulièrement l'ordre de nostre retraite.

Ledit capitenne abordant à moy vint en assés mauvaise façon. Son escadron égaré prenant le costé contraire de son debvoir, il vint cependant passer entre le premier escadron françois et le mien, là fict sa rosiade tellement quellement, voyant la fumée des arquebuzades offusquer les yeux de mes ennemis, c'estoit mon devoir de charger, et mon ennemi qui la croyoit aussi. L'obscurité susdictte me fict prendre le temps de retirer mes gens en bas de la montagne, afin de ne les perdre, puis c'estoit témérité charger une armée avec ung escadron et de plus que sy je fusse été parfaitement veu de mes ennemis. Et sans mon stratagème il m'eust causé unne deschente en désordre, et ruiné la plus grande partie de mes gens qui tous estiont fort honestes et quasi tous gentilshomes, choisy de toutes nos troupes, comme je fis sur mes arquebusiers qu'estant encore proche d'eux et voyant le tour qu'on leur avoit joué, se vangèrent sur eux, les chargeant rudement et tuarent sept ou huit. A l'instant je retourne pour les soutenir ; l'ennemi lessa sa poursuite an milieu de ladite montagne qui donna loisir aux dicts arquebusiers, se joindre et venir reprendre mon costé droit. Pendant qu'ils teniont ferme, je fis seconde caracole de retraite et eux de même. Ainsi se passa cette petite rétraite, qui fut veue assés volontiers de toute nostre armée qui estoit encore sur aultre seconde montagne, attendant la retraite de M. le comte de Bucquoy, qui se retiroit le long de la rivière où il eust bien de la peine à retirer une partie de ses batteaux et pontons avec lesquels il avoit fait le pont qui cy devant a esté dit. Il en laissa quelqu'ung derrière avec aucuns soldats qui furent tuez. Ce fut cependant peu de chose. Estant doncq tous rejoints sur ladicte montagne, l'ennemi parut sur la première en fort bel ordre ; nous retirames notre armée en la mesme fachon comme estions venus, et fust notre cartier et logement à Bertaucourt.

Il ne faut laisser de mettre en mémoire et faire souvenir à cheux qui voudront l'entendre qu'il n'est point toujours à propos de trop se fier aux François ; il y a assés d'exemple de leurs perfidies ; si est ce qu'entre plusieures aultres, j'en diray ichy une petite qui est qu'en passant nostre armée entre Berthéaucourt et Amiens, certain village nommé..... .. envoya suplier Son Altesse avoir pitié d'eux et leur envoier quelque sauve garde. Ce que le bon prince fict et envoia un ou deux des archiers, où, comme nous retournions, les pay sans perfides pensant qu'aurions été défaict, et qu'estions en déroute, tuèrent les archiers ; ce entendu par Son Altesse, commanda les mestre au feu et sang, comme ils furent.

Arrivé donc au cartier, nous vint unne allarme si chaude qu'un capitenne de nos troupes ( s'il est loisible de le dire ) s'enfuit, estant monté sur un de ses chevaux sans bride et ung aultre qu'il menoit à la main et passant ainsi le travers de notre cartier crioit : sauvons, enfants, tout est perdu. Et comme, par commendement de Son Altesse, je fus reconnoitre, je ne trouvai personne sinon que trois soldats sentinelles de nos ennemis qui regardiont nostre retraite selon leur debvoir.

Le voiage fust très beau et en peu de temps se povoit de belles et louables actions. Le bon prinche etoit toujours à la teste de son armée sans aucune forme de crainte ; je lui ai veu couvrir la croupe de son cheval d'un coup de canon et qui jetta la terre sur l'habit du cardinal, cependant semblant de rien. Les vivres nous furent empeschez, les pains valiont un philippe, le lot de vin dix francs. Il n'y avoit point de bierre, le lot d'eau cinq sols, à cause que personne ne povoit quitter son poste, sur peinne de la vie ; mais ce fut pour peu de temps. Il y eust, par parenthèze, certain vivandier, qui reconnoissant la nécessité, ne vouloit vendre son vin pour douze francs le lot, sous espoir qu'il avoit qu'il seroit encore plus cher, et qu'il en feroit mieux son profit. Cheminant à la retraite par l'armée, luy arriva ung coup de canon qui emporta son vin, charette et cheval, d'où il receut dissipation à ses cogitations.

Revenons à nostre cartier. Le lendemain passames les deux rivières, celle de Bertheaucourt et de Dorlens, et vint l'armée loger à

certain village nomé. . . . . où trouvasmes des vivres en abondance qui nous estiont venus d'Artois par convoy où nous fismes deux jours halte et l'eussions faict davantage, si quelque cause ne nous eust manqué. La raison de nos haltes étoit que Son Altesse, devant se retirer entierrement, vouloit entendre et sçavoir l'état des assiégés, pour adviser à leur nécessité ; pour quoy sçavoir avoit messager à tout heure, mesme un capitenne des nostres sorti de la ville avec la permission du roy de France, le vint treuver au susdict cartier et lui faire particulier rechit. Ce que Son Altesse aiant très bien le tout entendu, et reconnoissant l'impossibilité de secourir la plache, permit de se rendre parmi honorable composition ; ce qu'ils firent et sortirent fort honorablement, m'aiant étez dit plusieurs fois que le roy de France regardant leur sortie, leurs dicts de très louables paroles et en ces mesmes termes : « Son Altesse vostre maistre doit vous donner à tous reconnaissance de votre couraige ; il a tort s'il ne le faict. » Les autres particularités de cette sortie me sont inconnues ; pour quoy j'en laisseray le discours à monsieur Dom Carlos Coloma, que sçais en avoir fort bien écrit (1).

Je diray bien encore quelques petis mots que m'assure ne sera pas désagréable au lecteur. C'est qu'estant sur la montagne, come j'ay dict cy devant, et voyant nos ennemis venir en très bon ordre de bataille et que nostre armée ne se trouvoit en état de combatre et n'y aiant aucun ruisseau, ny fosset entre deux, je pris monsieur le comte de Pont-de-Veau à part, lequel je venois de retirer de l'escarmouche où sans moy il se fut perdu, et lui dict : « Monsieur, je vous prie vous trouver au conseil de guerre ( come il en estoit) et povoir entendre quelle résolution il s'y prend pour la retraite. J'ai plusieurs fois veu de ces actions, ne sommes en estat de combattre et notre ennemi s'avance, témoignant grande résolution. Sy avons envie de bien faire, il est plus que temps de nous y préparer, sinon advisons former nostre retraicte, nous serons tantot haste de le faire, et ne sera si à propos d'y travailler, que mainte-

(1) Don Carlos Coloma, gouverneur de Cambrai, est auteur d'un ouvrag cintitulé : *Las guerras de los Estados-Baxos, desde el ano* 1588, *hasta el de* 1599. In-4°, Amberes, 1625. Barcelona, 1627.

nant avec plus de loisir. » A l'instant me quitte et va treuver le conseil où estoit Son Altesse mesme où il apprist la résolution qu'il me dit de l'oreille: « monsieur, ne vous mettez en peine; la retraicte est faicte, » ce qui me donna ferme croyance que comme la paix d'entre Sa Majesté nostre maistre et le roy de France se traictoit par Son Altesse à Vervins, où certains articles n'étiont encore accordés, et que à nostre arrivée le révérend père Cordelier (1) apporta l'accord desdits articles, et se traictoit ladicte paix en la petitte ville de Vervins en Champagne (2); et ce causa notre halte et retraicte d'aultant même que sy cela ne fust est, indubitablement nous eussions secouru la ville ; car come j'ay déjà dict, les tranchées des François estiont sans force aucunne et le roy de France en personne, selon qu'il m'a été assuré par tesmoignage oculaire, estoit à certain pond sur la rivière de Somme, pour donner ordre au passage de sa retraicte, jusqu'à ce que la cause de notre halte fust conclue et arrestée; mesme l'on voyoit à la portée de nostre canon, de l'autre costé de la rivière, certains escadrons françois en bataille, attendant d'empêcher nostre secours que préparoit le comte de Bucquoy avec les ponds qu'il avoit sur ladicte rivière, au village de Lonpré d'où il avoit chassé toute l'infenterie françoise qui y estoit fortifiée et poussé ichelle si rudement qu'il ne pensiont qu'à se sauver et tacher à joindre ledict escadron pour leur sureté. Ce que voyant, ledit escadron prist lui-mesme épouventé, plia ses drapeaux et se retiroit vers un bois sur la montagne; nous laissames la liberté et maitrisse de la campagne. Aultres régiments de Normandie aiant passé par Pecquigny, petite ville em bas d'Amiens, virent notre résolution qui leur causa de changer le chemin qu'ils auriont pris pour venir rejoindre l'escadron sus dist, de là à l'armée de France, de manière que toutes ces circonstances nous donnent assés d'assurance que Son Altesse aimoit mieux la paix que la guerre et nous l'a donnée et nous a grandement obligés prier Dieu pour son repos.

---

(1) Le P. Bonaventure Catalagirone, cordelier, patriarche de Constantinople, envoyé au roi par le pape, pour le disposer à la paix, fut le principal promoteur du célèbre traité de Vervins.

(2) La paix fut conclue à Vervins, le 2 mai 1598, entre Henri IV, Philippe II et le duc de Savoie.

Rentrons de nouveau à nostre voiage. Son Altesse donc aiant permis aux assiégés de traiter et capituler honorablement, se retira jusqu'à la ville d'Arras, où il demeura quelques jours, pendant qu'estions ensemble. Et pour ne perdre temps, certain gentilhome, nommé du Fresnois, aiant esté reconnoitre les villes de Rocroi et Maubert-Fontaine, et les aiant treuvé prenables, nous fust commandé d'y aller. Ce que croyant faire, allasmes avec nos troupes seulement jusque au delà de la ville de Maubeuge ; qu'estant là nous vint ordre exprè de retourner, d'auctant que le roy de France aiant repris la ville d'Amiens, vint tirer quelques coups de canon dans la ville d'Arras ; et come l'on avoit doubté qu'en détournant il allast faire la guerre à cheux de la ville de Dourlens, l'on mit l'armée ensemble pour voir ce que feroit ledit François ; il n'y fist aucune chose, se retira et s'en alla reposer, comme de fait il avoit bon besoin, pour les extrémes fatigues que lui áviont donné les assiégés d'Amiens.

*La forme de la marche de l'armée de Sa Majesté et Son Altesse Albert pour le secours de la ville d'Amiens en Picardie.*

A. La ville d'Amiens. — B. Les retranchements de l'ennemi tant regardant la ville que la venue de dehors. — C. Un fort-réal avecq un pont de communication pour passer l'ennemi la rivière de Somme. — D. Toute l'infenterie françoise en bataille entre deux retranchemens. — E. L'entrée de la cavalerie françoise et leur retraicte dans leurs retranchememens. — F. Rude escarmouche. — G. Hurée où se retira nostre infenterie à l'abri du canon ennemi. — H. Son Altesse Albert. — J. Le révérend père Cordelier qui traitoit la paix à Vervins. — K. Un escadron de nos lanchiez chargeant une troupe de pistoliers franchois. — L. Le régiment de La Bourlotte. — M. L'escadron du seigneur de Clairmont. — N. Toute la cavalerie d'hommes d'armes marchant entre chariots. — O. Bagaige et charriots de l'armée. — P. Esquadron françois en bataille de l'autre costé de la rivière empéchant le secours. — Q. L'église et le fort de Lompré prise et l'ennemis chassés par le comte de Bucquoy. — R. Le comte de Bucquoy allant faire ses pont pour passer au secours de la ville. — S. L'escadron nommés *enfans perdus*, avec ses canons.

— T. Premier bataillon de cinq à six mille hommes avec ses canons. — V. La bataille de sept à huit mille hommes avec ses canons. — X. L'arière garde au nombre du premier bataillon avec ses canons. — Y. Toute la cavallerie léger marchant enserrée des chariotz de pontons. — Z. La cavalerie du capitenne gauche venant fraichement d'Allemagne. — Chariots et bagages de la cavallerie légère. — AA. L'infanterie françoise venant de Normandie au secours du roy de France aiant passé par Pequigny.

## CHAP. IX. *Rencontre de S. A. Albert proche de Neuport, en l'an 1599.*

Cette campagne passée, Son Altesse alla prendre la ville de Hulst en Flandres, où je n'ai été, pour aultre emploi où on m'avoit commandé. De là aiant pris quelque repos, Son Altesse vint faire sa joyeuse entrée dans la ville de Bruxelles, accompagné de la Sérénissime Infante sa compagne.

L'année suivante, environ le juillet, Son Altesse entendit que le comte Mauris(1), avoit mis pied à terre aux environs de Nieuport en Flandre si achemina avec son armée pour le faire retirer, abordé qu'il fust en ce cartier y eut ung fort rude choc contre l'avant-garde dudict comte Mauris et fust ichelle mise en pieche ; le reste de son armée réduite à l'extrémité de crever où de combattre, d'autant qu'il ne se povoit rembarquer si promptement. Ce que voyant fut résolu par le conseil de Son Altesse que l'on laisseroit l'ennemi se retirer à loisir, plustost que les assaillir en leur désespoir, et falloit craindre qu'ils ne fissent des résolutions d'importance ; aultres opinèrent le contraire ; enfin fust résolu pourtent d'attaquer l'ennemi et le prendre désesporé. Ce qu'estant veu par eux, et notre armée s'avançoit, pour les détruire, vient au devant et les charge si rudement, quy deffit entièrement toute nostre armée jusques à la mesme que le bon princhc y fust fait prisonnier, et blessé à la joue, cependant secouru et délivré par M. le comte de Pont de Veaux, cavalier fort méritant. L'ennemi donc, glorieux

(1) Meurice de Nassau, prince d'Orange, Stathouder de Hollande, grand homme de guerre, mais cruel et débauché. Mort le 23 avril 1625.

à son tour, reprend nouveau courage et s'avance en plaine Flandres à intention d'y faire grand progrès et la piller ; pour à quoy obvier, Son Altesse commenda aussitôt que touts serviteurs fidèles se mirent en campagne, entre aultres les hommes d'armes, lesquels en diligence se mirent en campagne ; et la fis à mes dépens, reconnaissant le service de nostre maistre le requérir, et pour perfectionner ma compagnie le nombre de cinquante chevaux en l'espace de cinq à six jours. Aiant donc ramassé, toutes nos troupes marchasmes droit à Cambray où estant arrivé, nouvelles nous vinrent de la retraite de l'ennemi qui nous fist prendre la route vers Liége, craindant que par là n'eust prist son entrée dans le pays. Ce qui fait ainsi fumes renvoyé en garnison.

L'année suivante, qui fut l'an 1601, se commença le cruel siège d'Ostende. Ainsi povoit-on l'appeller pour y estre mort plus de trois cent mille combattans, tant d'ung costé que d'autre, comme a esté mémoré par des personnes capables, et curieux d'en avoir esté très-bien informés, j'en ai veu quentité et n'estoit jour qu'on n'en apportoit bon nombre sur des piques, et des pionniers sur autres instrumens de leur mestier. Le susdit siège dura l'espace de trois ans, trois mois et trois semaines, et croy qu'il eut duré encore davantage, ne fust été que l'ennemi aiant rendu Ostende, n'eust voulu prendre la ville de Lescluse à son aise, comme ils ont fait.

Pendant qu'estions à ce siège, vint commendement de son Altesse remettre en pied les compagnies d'homes d'armes, et ce en la plus grande haste et diligence que se povoit faire, pour aller au rencontre du comte Maurice (ainsi qu'il s'appelloit lors) pour estre le princhc d'Orange encore en ce temps, dans la ville de Bruxelles, retourné d'Espagne, lequel, avec une grande armée, au nombre de vingt-cinq mille combatans, estoit venu se camper au village de Nerherpe et Overhespe, proche de Tirlemonde (1), en Brabant, à intention de traverser le pays et venir par terre secourir les assiégés d'Ostende. En ce temps, l'amirande d'Arragon, fraichement délivré et retourné de sa prison de Hollande, y aiant es-

(1) Tillemont ou Tirlemont, ville du Brabant, sur la rivière de Ghète.

té fait prisonnier au rencontre de son Altesse, fust un lieutenant-général de notre armée, où étant, faict assembler ce qu'il avoit de monde, et va prendre sa place d'armes sur une montagne proche Tirlemonde, à ung petit village nommé Haquedure, où il se campa, et n'estant guerre petite lieu des ennemis, y fist ses retranchemens et y forma son camp, qui pouvoit être d'environ douze mille hommes d'infenterie et quelque trois mille chevaux, y comprenant l'infenterie qu'avoit nouvellement amené d'Italie le marquis de Spinola, lors appellé seulement don Ambrosio Spinola, qui estiont en nombre de neuf mille homes, tous braves soldats et très-bien équipez, les aiant tous veu en certain détroist par où ils deviont passer en présence de M. le duc de Croy, conte de Beaurein et autres.

Estant donc ledit amirande empesché en son camp, se treuva en peine pour n'estre assés fort contre son ennemi, qui portoit fort de vingt-cinq mils combattants, dépesche en diligence nous avertir qu'aussi tost nous eussions à les venir joindre avec nos troupes, manda aussi quelque infenterie qui estoit dans les environs d'Anvers et autres, de sorte que le lendemain de son commendement, qui fust au mois de juillet, fismes renfort à son armée de trois mille chevaux et huit mille hommes de pied, ce qui lui rendit un peu d'assurance et causa tenir ferme en bonne minne à son ennemis l'espace de neuf jours, sans se bouger, n'y faire autre chose que de petites escarmouches, nobstant qu'estions si proche de l'ennemi que nos sentinels se parliont. Un jour il prist envie à M. le duc de Croy, notre général, venir pour me surprendre à ma garde ; il fust si bien recheu qu'il ne revint autre fois espier.

Le jour venu, arrive un trompette de la part du comte Maurice demander bataille à nostre général, à quoi répond en langue espagnol : *dise al conde Maurice que miraray en esto*. La trompette retourne avec sa réponse et revient une autre fois, come le chemin estoit fort court, et dit de rechef de la part première, que si l'amirande ne vouloit se trouver en campagne, qu'il viendroit l'attaquer dans ses forches et retrancement, et furent distes les paroles dans la chambre du conseil (où j'étois), et voyois à tous moment venir nos espions qui assuroient la venue de nos ennemis

par les misnes que faisiont en leur armée. Ledict amirande dict aultrefois à la trompette qu'il portast à son maître pour réponse, que le comte Maurice fasse ce qu'il voudra et moi je feray ce que je pourray.

Icheluy trompette sortie de la chambre, chacun opinant quelque apparence semblable, se résolurent faire mettre nostre armée en bataille et furent toutes les avenues de nos retranchemens bouchés et fascinés, et moy je contrariois toujours aux discours et raports du trompette, disant : belle coionerie, par Dieu, de penser que nostre ennemi seroit sy fou que venir maintenant attaquer son excellence, estant son armée renforché de tant de mille homes et ne l'avoir fait pendant qu'il n'avoit que fort peu de monde avec lui. Je dict hautement : « que l'on me donne quinze « cents chevaux et trois mille hommes de pieds pour me soutenir, « je suis contant que l'on me coupe les oreilles si avant peu d'heu- » res je ne fais grand breche dans l'armée de nos ennemis. » L'amirande entendant ma parole, leva la teste avec sa grande barbe blanche (il me semble l'avoir toujours devant les yeux), et dict : « que dise esté monsegur ». Je m'offensois de ces mots *mon segur*, me semblant être mot de nescio. Cependant, sans autre réplique, je sortay de la chambre et allay mestre ma compagnie en bataille avec les autres, où estans, vismes parestre les gros de cavalerie ennemis sur la montagne à nostre oposite, faisant encore semblant d'exécuter leur desseing, et nous venir faire la guerre. Aussitost nous reconnumes le stratagème et vismes pleinement comme ils firent leurs caracols, et aiant entendu que l'infenterie et bagage de leur armée étoit avancé, firent la retraicte honorable et s'évanouirent. Aussy tost voici venir ung cavalier de la cour passer à la teste de nostre cavallerie criant à haute voix : *Señores*, *l'ennemigo huie come todos diables*. A quoi dict tout bas : j'avois bien assurance de ce stratagème. Si je fusse là maintenant avec la cavalerie que j'ai demandé, j'espéreroy rendre quelque bon service à Sa Majesté.

Ainsi se retira l'ennemi du costé de Tongre ; et notre armée, au lieu de la suivre, alla passer la rivière à Dist, où nous séjournames sept à huit jours, misérablement logés dans une prairie, où nos pauvres chevaux estiont jusqu'à mi-jambes dans le bourbier.

Pendant donc notre séjour en ce lieu, nostre ennemi prist son chemin le long de la rivière de Meuse et tira en diligence droit à Grave, ville sur la dicte rivière, deux lieues de Nimègue, où aussitôt son arrivée, fist les approches pour la prendre, et de faict fit ses retranchemens, contre le secours qui sembloit bien que voudroit tenter notre admirande, qui de faict, quinze jours après le partement de nostre ennemi se résolut d'aller chasser le siège dudict Grave, et marchasmes en très bel ordre jusqu'à ce que nous fumes à la veue de nostre ennemi, que lors fismes une althe de deux jours; où estant, fust dict au comte Maurice les mêmes mots : « Monsieur, vostre Excellence soit servy d'entendre « que voicy vostre ennemi à la porte et vient vous empescher la « prise de Gravè. » Le dict conte dict en langue flamande.

L'autre réplique la même advertance : Vrayment, dict le comte Maurice en langue françoise, il y a bien de l'apparence; je viens « de son pays, où il n'a tenu qu'à lui de me prendre, et ne l'a pas « fait : maintenant viendra ichy dans mes retranchemens pour « m'incomoder, » et ne vouloit point du tout ajouter foi à ces advertances, entendit l'escarmouche l'ataquer, que lors il crut et se riant de nous; disoit les mots : « Vraiment, l'Amirande a une « armée de lions qui la suit, conduite par des moutons, contraire « à la mienne qui sont tous moutons conduits par des lions. »

Lendemain aslasmes nous camper au village de Ruicq, à la veue de nos ennemis, où nous fismes un pont sur la Meuse pour passer de l'autre cotté de la rivière et pour voir si par là l'on ne sçauroit donner secours à la ville : ce qui se trouvat de tout impossible pour les grands retranchemens qu'y avoient faict nos ennemis.

Ainsi après avoir étés huit jours en ce cartier, unne nuit se mit toute nostre armée en bataille, aiant fait avancer du costé de Ravesteins, quelque infenterie supporté de cavallerie à intention d'entrer par ce costé dans la ville; mais comme ils furent aprochez des fortifications, treuvèrent unne rangée de musquetaires qui les fist retourner en diligence et ne s'y poeult rien faire, nonobstant que l'on eut fait cousler deux pieches de canon le long de la rivière à l'opposite du lieu où nos gens estiont allez pour

tacher ravitailler la ville et faire tirer ichelle, qu'avec l'accompagnement que l'on leur avoit donné, firent grand bruict, par cela donner quelques sujets à nos ennemy de courir à ces allarme et quitter le passage aux nostres pour plus facilement secourir la place le tout en vain, néanmoins d'autant que bien advisés gardèrent leur poste et ne bougerent.

Nos pauvres Italiens qui, dès nostre partement de Tirlemonde avioit entre eux la misérable maladie de corante, qu'elle leur augmenta tellement en ce cartier que c'estoit pitiés de les voir mourir et mettre par vint, trente à la fois dans de grandes fosses appropriées a cela, où on les couvroit. Or come l'on n'avoit donné aucun rafraichissement à nostre armée et que les soldats sembloient s'altérer, M. le marquis Spinola nous advança en ce lieu un tiers de paie, lequel donna quelque contentement à nostre armée ; autrement je m'asseure fort que tout eust étés très-mal.

Ces actions achevez, environ huit à dix jours, son Excellence se résolut à la retraicte, de plus qu'il voioit l'impossibilité de secourir la place : je fus donc le soir commandé de guarde avec soixante chevaux sur la ravière de Meuse, et chargé expressément de faire remonter tous les batteaux qui vienderiont de Venlo pour nostre armée. Ainsi venant la minuit, l'on entend l'escarmouche de l'autre cotté de la rivière où estions retranchés, aucuns des nostres à la veue de notre ennemi, et avioit mis forces méches brulantes sur des petits batons pour leur donner croyance qu'ils y tenioit toujours leur tranchée. Pendant qu'ils se retirioit, l'ennemi se doutant du stratagème, advença et trouva la fourbe des meches allumés et suivirent nos gens jusqu'à nostre pont, où ils donnèrent un peu d'incommodité et empêche à povoir retirer nos barques sur lesquelles estoit bati notre pont et tuarent quelque nombre de nos gens. Ce néanmoins ne fust guerre de chose ; le pont donc retiré et chargé, l'on faict publication à la surdine que personne n'eut à mettre le feu dans le baracle ; ce qui me fust observé ; au contraire ils sembloient prendre plaisir les brusler et s'en servir de flambaux à nostre retraicte, laquelle, Dieu marchy, fut heureuse pour la misère où nous estions ; et l'ennemi qui nous fist le pont d'or joli et nous laissa retirer fort doucement et vinmes loger à certain village nommé....., lendemain allames loger à

un aultre nommé Quessel (1), fort beau et grand cartier où nous fisme halte, attendant réponse de la ville de Vennelo, où notre général avait envoié quelque personne d'auctorité, duquel le nom m'est échapé, leur demander de sa part ouverture des portes pour y mettre garnison à son plaisir et selon que requèroit le service de son Altesse. A quoi répondirent ces messieurs dudict Venlo que lorsqu'ils voyront son Altesse, leur bon seigneur et maistre, qu'ils ouvriront leurs portes et obéiront à ses commandements, mais que pour luy ils n'en feriont rien ; l'Admirant en colère de cette réponse vouloit faire le mauvais, et uzoit de menaces, que toutefois n'étoit à propos en temps que n'estions en prospérités, que retournions avec honte de n'avoir secouru la ville de Grave, que nostre ennemy estoit eu sa gloire de nous faire retirer, il estoit plus doubteux que ces messieurs eussent suivi le terme latin qui dict si bien.

Quò se fortuna ibì et favor
Hominum inclinat.

et qu'au lieu de nous ouvrir leurs portes, ils eussent couru sur nous.

Pendant cette exerchice, la plus grande partie de nostre armée se délibère à la mutination et de fait s'assemblent publiquement, criant : *Allons, compagnons, allons, qu'avons nous affaires en ces misères sans paiement* ?

S'assemblèrent bon nombre, tant cavalerie qu'infanterie, et furent se mettre dans Helmont, petite ville au pays de Campagne, où étant, l'amirande encore en colère de la réponse de Venlo, faict monter la reste de sa cavalerie avec aultre infenterie pour aller attaquer les altirez dans ledict Helmon, menant aussi quand et lui deux pièces de canons, lesquels aussitôt son abord fit jouer dans la ville. Icheux alterez, craindant du pire quittèrent la place et s'en allerent au bourc de Havestrate, où estant envoièrent à Breda pour demander secours à l'ennemi et permission de demeurer dans ledict Haustraten, assurant qu'ils ne feriont aucun déplaisir aux habitans de leur jouissance.

---

(1) Village de la Haute-Gueldre, sur la Meuse, au sud de Venloo.

L'ennemy, reconnaissant leur avantage en cela ne les print seulement en protection, mais leur fait offre de assistence, s'ils en aviont besoing.

L'admirande, donc de retour à son armée, nous fiet marchier lendemain au grand village de Ghez, où il y a ung chapitre de dames, toutes filles de contes et de seigneurs, d'où partasmes encore un assés bon nombre pour aller trouver les dicts alterez en leur fort, mais comme nous arrivasmes à passer quelques petites rivière proche Herentast, fust trouvé en conseil de ne les contraindre davantage, craindant les faire tumber sur nous, comme aultres fois ils aviont faits à Sikhem. Pourquoy retournasmes au cartier et ne se fist davantage de poursuite, où estant, notre admirande envoya à la ville de Tutemonde faire là semblable demande qu'il avait fait à Venlo, d'où il rechut la mesme réponche, et firent rien qui causit audict admirande déléguer le conte de Hendricq Vendenbergue avec cinq cent chevaux tant cavalerie qu'homes d'armes; que chevaux légers desquels j'avois charge de l'arrière garde pour aller quérir son Altesse, qui estoit dans la ville de Liere en Brabant, et l'amener avec nous pour aller mettre les garnisons aux villes susdicts. Ce qui se feist et vinst passer à Mastret, et de là allasmes par l'autre costé de la rivière de Meuse faire cest effest et furent ledict princhc et les garnisons très-bien et honorablement recheut avec unne démonstration de bons et fidelles serviteurs et applaudissement du peuple. Cela faict, son Altesse retourna à Maestret et son armée fut logée aux environs.

Et suivant ma profession de parler à l'ouvert et dire autant contre nous que pour et suivre en tout et partout la vérité, l'ennemy vint de Breda en nombre de douze à seize cent chevaux, attaquer cinq ou six de nos cartiers, et nous rompit, qui fust notre compagnie, celle du marquis de Havrée, du comte de Mansfeldt, Bucquoy et quelque chevaux légers, qui avec beaucoup de bagage aviont pris l'avantage et estion allez loger au faubourg de Tongres, lesquels furent entierrement pillez, les paysans de Miltem, où estoit mon quartier, me furent très-contraire et cause de nostre disgrace, d'autant que pensant venir loger comme portois nostre ordre, ils se mirent sur la deffensive et m'obligèrent mettre pied à terre pour les réduire en obéissance,

ce qui se fist mais un peu tard à la nuict, après m'avoir blessé dix soldats et moy, qui eus la cuirasse emportée sur l'espaule gauche.

Son Altesse aiant eu langue de nostre disgrace et du mauvais comportement des paysans, envoya lendemain une partie de ses troupes loger audict village avec le canon, lesquels mirent le feu partout et brulèrent entièrement le dit village. Oultre les dicts soldats, y moururut encore quatre jeune cavaliers de la compagnie du capitaine Bervout, lesquels estiont venus me prier de permettre loger avec mes gens et y furent tuez tous quatre, un archier de son Altesse qui y estoit venu au trouble, y recheut quantité de coups, après sa mort, dont je fus grandement mary à cause qu'il avoit veu mon comportement et en pouvoit faire quelque bon rapport.

*Forme de logement de l'armée de son Altesse proche Thilemonde.*

**A**. Logement de l'admirande d'Arragon. — **B**. Cavallerie légère regardant l'arrivé du renfort. — **C**. L'admirand d'Arragon en personne et trompettes fanfardans. — **D**. Logement de toute l'armée — **E**. Bataillon d'infanterie regardant la venue du renfort. — **F**. Cavalerie d'hommes d'armes venant à l'armée. — **G**. Infanterie venant aussi à l'armée. — **H**. Logement du renfort tant cavalier qu'infenterie. — **J**. La ville de Thilemonde. — **K**. La cavalerie allant à la guarde. — **L**. Le soldat péton. — **M**. Retranchement de l'armée. — **N**. Sentinelle de l'armée du cotté ennemi. — **O**. Compagnie d'infanterie portant fassines.

Nous povons un peu retourner à la maladie de nos pauvres Italiens et dire que du nombre de neuf mille qu'ils étiont au commenchement de nostre voiage, au retour ne s'en est plus trouvé que douze à quinze cent qu'avons mis en garnison dans les villes de Liere et Hérentalt. Tout le reste mourut misérablement à nostre voiage.

Les quinze cent Italiens revenus s'iverner en leur garnison susdite, entendant la saison que le marquis Spinola alla reprendre les airs du siège de la ville d'Ostende, laquelle se rendit après trois ans et trois mois de siége, le 10 en septembre 1604 ; incon-

tinent la prise, les Flamans pensans estre en repos et que leur argent et travail les avions remis en tranquillité et liberté, voicy venir les Holandois devant Lécluse, ville maritime autant et plus importante qu'estoit Ostende, où estant et trouvant la ville du tout dépourvue et sans aucune amonition, la prirent et emportèrent en l'espace de douze jours, qui donna nouvelle épine au pied desdits Flamans, plusieurs ont mal opiné sur cette reddition, principalement sur la personne du sieur Juan, qui en avoit esté gouverneur, considérant qu'une place tele qu'estois cette ville là et autant importante et plus que la ville d'Ostende, l'avois laissée ainsi dépourvue à la veu et sceu de l'ennemi, de sorte que plusieurs povres soldats furent réduits à telle extrémité, qu'ils m'ont dit avoir mangé des herbes sur le rempart, et à la mercy des mousquetades, couché sur le ventre comme font les bestes. A la sortie de la ville qui eurent du pain ils en mangèrent si ardemment qu'une grande partie en moururent misérablement.

Voilà donc Lécluse prise et les Flamens en nouvelle peine qu'ils souffroient sans se plaindre.

La paix de faict avec la France, la tréve avec la Hollande, ergo inutil pour la guerre, et ne pouvant souffrir l'oisiveté, je me suis mis à l'amour et rechercher une femme quelque année, qui estoit la fille ainée des feus seigneur et dame de Malstede, et me suis allié avec elle en la forme qui s'ensuit. Etant marié, je demeurai quelque temps jouissant du petit contentement que sçavez, jusqu'aux autres occasions qui depuis se sont présentés dont en sera fait mention après le réchist de mon mariage.

*(La suite à un prochain cahier.)*

# ÉLOGE

DE

# M. LE BARON D'ORDRE

ET

# NOTICE SUR SES OUVRAGES.

Lu dans la séance publique de la Société d'agriculture, du commerce et des arts, de Boulogne-sur-mer, du 29 novembre 1843.

MESSIEURS,

Vous m'avez invité à vous entretenir d'un homme qui siégea longtemps parmi vous, dont le nom distingué dans les lettres, honora notre pays, et qui des fleurs de sa poésie parait chaque année vos utiles travaux. Les arts positifs, premier objet de notre institution, s'accommodaient volontiers d'un langage harmonieux qui glissait un sourire dans le sérieux de vos solennités. Ce n'était point là une association mal sonnante : je ne sais cependant si elle a été prévue par vos fondateurs : mais un indissoluble lien unit entre elles les diverses facultés de l'esprit; et de tous temps les sciences et les arts donnèrent la main à la littérature. Vous le saviez, Messieurs, quand vous ouvriez les portes de votre enceinte à cette branche vivace de l'intelligence, qui, oubliée dans le titre de votre société, n'arrivait ici que par droit d'hospitalité. Deux hommes plus spécialement la cultivaient dans vos rangs. L'un

d'eux (1) appelé à Paris par des fonctions qui le ravissent à ses concitoyens, ne peut plus nous faire jouir des fruits de sa brillante imagination. L'autre n'est plus : il a laissé au milieu de nous des souvenirs qu'il m'est doux de retracer.

*Marie-Toussaint* Duwicquet, baron d'Ordre, est né à Waben, près Montreuil-sur-Mer, le 18 décembre 1778.

Sa famille, originaire du Hainaut, occupait dès le treizième siècle de hauts emplois près des comtes de cette province. On la voit ensuite s'attacher aux ducs de Bourgogne, et subir toutes les vicissitudes de leur domination agitée. Etablie dans le Boulonnois vers la fin du 15e siècle, elle ne cessa de s'y distinguer par ses services tant militaires que civils, et surtout dans l'administration forestière, dont cette famille, par quelque faculté qui lui est propre, semble avoir jusqu'à nos jours conservé la spécialité.

Le vicomte d'Ordre, père de celui dont nous déplorons la perte, s'occupait avec succès de sciences morales et de poésie. Plusieurs de ses productions ont été imprimées, et prouvent l'étendue et l'originalité de son esprit. Il voulut se charger de l'éducation de son fils ; et bien qu'ensuite il en ait partagé le soin avec un ecclésiastique instruit, les leçons paternelles, fortifiées par l'exemple, déposèrent sans doute dans cet enfant heureusement né, le premier germe de l'amour des lettres qui ne l'abandonna jamais. L'enseignement d'un père éclairé est un grand bienfait de la Providence, parcequ'il développe avec une égale sollicitude les qualités de l'esprit et du cœur, et qu'il ne sépare jamais ce qui est beau de ce qui est bon et vrai ; indispensable alliance sans laquelle le mérite réel n'existe point. Ce fut pour le jeune d'Ordre une inappréciable ressource que cette éducation intime ; car on entrait alors dans une époque désastreuse qui avait ébranlé l'enseignement public comme tant d'autres institutions sur lesquelles repose l'avenir des sociétés. Il n'avait que douze ans, et on était en 1791. Au commencement de l'année suivante il émigra avec son père. Il rejoignit l'armée du duc de Bourbon, et entra dans

(1) M. *Hédouin*.

la compagnie des gentilhommes d'Artois, commandée par M. le comte de Bréjal.

Son goût pour les lettres, loin de se refroidir dans ces tristes circonstances, s'accrut au contraire au milieu des privations et des infortunes de l'émigration. Le jeune d'Ordre parcourut la Belgique, la Hollande, l'Angleterre enfin, où il fixa son séjour. Partout il voulut profiter de cette position malheureuse que lui avaient faite les temps, pour étudier des habitudes qui lui étaient étrangères, pour s'instruire, essayer son jugement par la comparaison, et s'ouvrir à des idées nouvelles. Un esprit avide de savoir tire un immense parti des voyages : il se corrige, se modifie lui-même ; il devient tolérant parcequ'il a vu les hommes sous plusieurs faces et sondé chaque côté des choses : il gagne en expérience ce que souvent il perd en illusions, et se forme un peu à l'école de toutes les nations. J'appuye sur ce raisonnement parceque cette première partie de la vie de M. d'Ordre a peut-être influé sensiblement sur le naturel facile que vous lui avez connu. Neuf ans ans après être sorti de cette belle France qu'il avait toujours regrettée, il y rentra connaissant l'étranger et aimant mieux son pays. Le sentiment d'attachement à la terre qui l'a vu naître ne s'est jamais démenti chez M. d'Ordre : nous le trouverons dans tous ses ouvrages, et dans le premier surtout, le *Voyage sentimental* ou *Souvenirs d'un jeune exilé*, qu'il fit imprimer en 1804, pour conserver les souvenirs de son émigration. L'auteur révèle à son début cette finesse d'observation et ce penchant pour l'étude des mœurs, qui, plus tard, furent le principal cachet de son talent.

Peu de temps après, il fit paraître la *Chaumière de Jeannette, nouvelle Boulonnaise*, qui mérite ce second titre par le soin qu'a pris l'auteur de faire entrer dans son cadre la description souvent heureuse, toujours exacte, des principaux sites du Bas-Boulonnais. Le langage et les habitudes des habitans de nos campagnes, des marins de nos côtes, des ouvriers de nos usines, y sont fidèlement esquissés. On sent en lisant ce livre que M. d'Ordre avait une prédilection toute particulière pour son pays, et qu'une de ses plus constantes jouissances était de retracer les vertus hospitalières, la bonté et la franchise de ses compatriotes.

*La Philosophie du Cœur* ne tarda pas à suivre. Cet ouvrage, qui date de 1811, atteste un progrès marqué dans la pensée comme dans le style de l'auteur. Son imagination devient abondante et sa phrase harmonieuse. Une suite de tableaux rapidement et spirituellemeut peints, nous fait passer en revue les plus cruelles épreuves du cœur, toujours surmontées par les efforts réunis de la morale et de la raison. Le nom de Sophie qui revient à chaque page, plane comme une bonne étoile sur cette heureuse production. Ce nom, cher à M. d'Ordre, fut celui de la compagne de toute sa vie. C'est pour elle et dans les premières effusions du sentiment, qu'il composa la *Philosophie du Cœur ;* et l'on ne peut nier qu'il ait été bien inspiré. Ce livre est le dernier qu'il écrivit en prose : ce fut aussi le meilleur.

Les études et les compositions littéraires étaient ainsi l'occupation favorite de M. d'Ordre ; mais elles n'absorbaient pas tellement son existence, qu'il ne cherchât dans des services actifs l'occasion d'être utile à son pays. Il fut nommé le 26 novembre 1805 sous-lieutenant de chasseurs de la 5e légion de la garde nationale du Pas-de-Calais. Remarqué pour son zèle, il fut promu peu de temps après au grade supérieur ; et, de grade en grade, s'éleva jusqu'à celui de chef de la 1re cohorte urbaine de Boulogne, dont le brevet lui fut accordé le 24 août 1815. A cette époque de gloire, mais d'épuisement, le dévoûment des gardes nationales était précieux pour la France : non-seulement elles assuraient la tranquillité intérieure ; mais souvent appelées à la frontière, elles partageaient les travaux et les périls de l'armée. M. d'Ordre accepta ce devoir avec empressement.

Au commencement de 1815, il suivit à Gand le roi Louis XVIII: et à sa rentrée en France avec les Bourbons, il fut investi du commandement supérieur provisoire de la place de Boulogne, qu'il remit peu de jours après au colonel Durand. M. d'Ordre ne désirait point conserver ces fonctions peu en rapport avec ses habitudes: mais elles prouvaient toute la confiance qu'il inspirait au gouvernement royal. Cette confiance se manifesta de nouveau par sa nomination au poste d'inspecteur des forêts du département du Pas-de-Calais, le 18 juin 1816. Son esprit actif et la souplesse de son intelligence l'initièrent bientôt à tous les détails de sa charge.

Tout en la remplissant scrupuleusement, il lui restait des loisirs dont les lettres profitèrent, ainsi que ses concitoyens. Nous vîmes paraître en 1820 les *Exilés de Parga*.

Ce poëme est écrit sous la dictée de deux nobles sentiments, la compassion pour le malheur et l'amour de la liberté. On sait que les habitans de cette petite ville de l'Epire, sacrifiés par les froids calculs de la politique étrangère, et animés d'une soudaine et unanime résolution, préférèrent un exil volontaire au joug détesté de la domination Turque. M. d'Ordre a retracé les principaux traits de ce dévoûment sublime. Le style de son poëme est ferme et la versification correcte : on y rencontre de beaux vers exprimant avec précision de grandes et généreuses pensées. Il eut trois editions et fut traduit en vers anglais par M. Buttler, littérateur distingué. Aux *Exilés de Parga* fut réuni un recueil de poésies remarquables à plus d'un titre, mais où la satyre tient sans contredit la première place. Dès son début en ce genre M. d'Ordre annonce où il doit le porter un jour. La satyre est son heureux côté ; c'est sa dot en poésie et le trait distinctif dont l'a marqué la nature. Il possède un goût sûr, une grande impartialité dans l'observation, et cette mesure qui restreignant le récit dans les limites du vrai, sait se défendre des ornemens que prodigue l'imagination. Il pose bien sa scène, s'empare franchement de son sujet ; et ses portraits sont ressemblans. Plusieurs de ses pièces ont été lues dans vos réunions solennelles, Messieurs. L'une d'elles, la satyre sur la *Chasse*, n'a point eu cette publicité. Me permettrez-vous de vous en citer un fragment?

« Au nombre des mortels qui portent la terreur,
« Il en est un surtout redouté du chasseur.
« A son chapeau de loin il se fait reconnaître,
« Et sur sa bandoulière on lit *garde-champêtre*.
« Son habit olivâtre est bordé de soucis.
« De ses regards perçans Dieu garde mes amis !
« Que de détours, de soins et d'adresse il emploie
« Pour découvrir, cerner et surprendre sa proie !
« Protée ingénieux, tantôt comme un serpent
« A travers les buissons il se glisse en rampant ;
« Tantôt comme un faucon, du haut d'une éminence,
« Il plane sur sa proie et tout-à-coup s'élance,

« En prononçant ces mots qui résonnent si mal,
« De chasse réservée et de procès-verbal.
« Tandis que du docteur la valeur meurtrière
« Emplissait de perdreaux sa vaste carnassière,
« Ce terrible mortel devant nous apparaît :
« La tête de Méduse eût produit moins d'effet ;
« Mais bientôt, revenu de cet instant d'alarmes,
« Le docteur de sa poche a tiré son port-d'armes :
« Il connaît pour le vaincre un plus puissant moyen :
« Prends l'image, dit-il, de ton prince et du mien,
« D'un prince que tu sers avec un si beau zèle.
« Quel garde à ce discours se fût montré rebelle? »

Si M. d'Ordre abandonne un moment la satyre, c'est pour chanter son pays. L'amour du pays éclate à tout instant dans ses ouvrages, et lui fournit, dans un genre nouveau, de nouvelles inspirations. Il en peint les sites, en décrit la nature, raconte son histoire et ses traditions. Voici des vers tout empreints de ce sentiment :

« Salut, ô mon pays ! séjour délicieux,
« Séjour cher à mon cœur et charmant à mes yeux,
« Où règnent la santé, la paix et l'abondance !
« Tu n'as pas, je le sais, le beau ciel de Provence :
« L'hiver on ne voit point tes folâtres bergers
« Enfler leurs chalumeaux sous les verts orangers ;
« L'on n'entend pas au loin les éclats de la joie,
« Sur l'arbre de Thysbé l'on ne voit point la soie ;
« Mais sur de frais gazons, sur des tapis de fleurs,
« Que nourrissent du ciel les humides vapeurs,
« Parmi les coudriers, près d'une source pure,
« Du serpent vénéneux sans craindre la morsure,
« A la garde d'un chien confiant leurs troupeaux,
« Tes pâtres satisfaits dorment au bruit des eaux.
« Pour nourrir tes hameaux, pour enrichir tes villes,
« D'abondantes maisons couvrent tes champs fertiles ;
« Le seigle et le froment remplissent tes greniers,
« Le doux jus de la pomme enrichit tes celliers ;
« Tes fils ont la valeur, la force de leurs pères ;
« La beauté, la pudeur charment dans tes bergères ;
« Et l'on retrouve encore auprès de tes forêts
« Les antiques vertus, l'insouciance et la paix... »

C'est en feuilletant, avec ses prédilections accoutumées, les archives de notre histoire locale, que M. d'Ordre conçut le plan d'un nouveau poëme, *Le Siége de Boulogne*, qui parut en 1825. Il parut, messieurs, sous le patronage de votre conseil municipal qui, à l'unanimité, en vota l'impression aux frais de la ville ; et, par le sujet comme par l'exécution, il méritait assurément cette adoption populaire. *Le Siége de Boulogne* est une œuvre toute nationale destinée à perpétuer le souvenir d'un fait glorieux dans les annales Boulonnaises. Pénétré d'un respect religieux pour les faits dans le récit de cette belle défense de nos ancêtres, M. d'Ordre a raconté avec sincérité et bonne foi. Poète, il a paré son œuvre : mais le sujet est resté simple ; il tire son éclat de lui-même. Cette composition est donc pour nous plus qu'un bon ouvrage ; c'est un tableau fidèle où viennent revivre un instant sous nos yeux des lieux connus et des noms familiers. Le poëme a plus de mouvement que les *Exilés de Parga :* il marche rapidement. Le style, la coupe des vers sont irréprochables et dans la manière des bons auteurs ; qualité rare aujourd'hui. Enfin pour que rien ne manquât à son succès comme à son mérite, il en a paru une imitation en vers anglais ; et M. Alexandre Marmin, que la ville a perdu trop tôt, a enrichi le poème de notes explicatives et d'une relation détaillée du siége qui ajoutent à la clarté et à l'intelligence du texte.

Les événements politiques de 1830 terminèrent la carrière administrative de M. le baron d'Ordre. Sa révocation qu'il attendait sans la craindre ne surprit personne et ne l'attrista point. Bien jeune encore, il avait reçu les leçons d'une révolution : et cette éducation du malheur l'avait préparé à toutes les incertitudes de l'avenir. Aimé et regretté par les divers agens de l'administration qui, dans leurs rapports avec lui, l'avaient toujours connu si prompt à obéir, si doux dans le commandement, M. d'Ordre quitta ses fonctions avec tout l'avantage d'une retraite honorée. On le plaignit peut-être parce qu'il se résignait : de tous les produits de sa place, il emporta le plus précieux, l'estime générale. Il resta l'ami de ses égaux comme de ses chefs, de ses subordonnés comme de son successeur.

Rentré dans la vie privée, M. d'Ordre sut se créer des occupa-

tions : un esprit éclairé n'en manque jamais. Il y trouva de nouveaux devoirs à remplir, les devoirs d'un honnête homme et d'un bon citoyen. Au milieu du repos que lui avaient fait les événemens, il s'intéressait à tout ce qui pouvait accroître la prospérité de son pays. La ville de Boulogne était pour lui l'objet d'un attachement sincère : il suivait avec sollicitude son développement, ses progrès, se serait affligé de ses crises et se passionnait pour sa grandeur. Toute pensée utile avait son assentiment ; toute œuvre charitable obtenait son concours. Si quelque pieuse fondation devait profiter à ses concitoyens, il intervenait de ses vœux et au besoin de son argent : son nom ne faillit à aucune souscription nationale, à aucune liste de bienfaisance.

Une maladie aigue, dont depuis longtemps il avait ressenti les premières atteintes, se développait de plus en plus. Sans donner la crainte d'une fin prochaine, elle avait paralysé ses membres, et lui interdisait toute espèce d'exercice. Heureux alors de trouver dans la société de ses amis et dans les soins d'une épouse dévouée un soulagement à ses maux, il prit cette nouvelle croix comme toutes celles de sa vie, avec patience et résignation. L'étude vint aussi à son secours. Il lisait beaucoup. Pour celui qui souffre la lecture a son baume ; elle a parfois ses pavots. Mais dans le travail qu'elle exige il y a plus que de la distraction ; il y a un grand oubli des maux. M. d'Ordre infirme, hors d'état de marcher et souvent de se servir de ses mains, pour tout dire, en un mot, goutteux, trompa sa douleur pendant cinq ans avec ses *Chants d'amour et de fidélité.*

Ce nouveau recueil fut imprimé en 1855 : le titre rapproché de l'époque en indique suffisamment l'objet. L'auteur est entré ici dans toute la maturité de son talent. Quelques-unes de ses pièces sont empreintes de force et d'élévation, d'autres, plus légères, offrent une critique spirituelle des faits et des événements du jour ; toutes sont dictées par le sentiment le plus honorable, la fidélité au malheur. Indépendamment de cette affection pour un homme ou pour une race, qui naît avec nos premières impressions et grandit par le raisonnement, M. d'Ordre, accessible à toutes les poésies, avait l'isntinct du beau en morale, comme du beau dans les arts et la littérature. Quoi de plus noble, en effet, que ce culte des

hautes infortunes, sentiment pur qui n'attend la récompense que du devoir accompli et de la conscience satisfaite ? — Choisir cette position en restant inébranlable dans des convictions réfléchies ; l'occuper sincèrement, mais généreusement, sans haine pour les opinions, sans éloignement pour les personnes ; vivre avec tout le monde, mais avec une foi unique ; lutter courtoisement, perdre avec grâce et se dépouiller gaîment, serait déjà une preuve d'esprit et de bon goût, si ce n'était avant tout le caractère qui distingue l'homme à la fois monarchique et social. Par cette conduite toute française, M. d'Ordre s'avança dans la considération publique. On l'approchait volontiers parce que sans être de l'avis de chacun, il souffrait que chacun eût son avis. Il se fit ainsi des amis partout : il en fit à ses livres toujours indépendants, mais indulgents. Et c'est ainsi que *Les chants d'amour et de fidélité*, tout en heurtant quelques opinions, furent universellement goûtés. Telle était la bonne position de l'auteur, que ce qu'il ne put obtenir de la sympathie de tous ses lecteurs, il le dut au respect qu'inspire le dévoûment ; et l'on se demande ce qu'il y eut de plus honorable pour lui, d'être applaudi avec tant de chaleur par ses partisans, ou si bien accueilli de ses adversaires.

Aux *Chants d'amour et de fidélité* succédèrent en, 1838, *Les dernières Inspirations du Barde*. Ce volume, dédié à Mme la baronne d'Ordre, commence par ces mots qui peignent le cœur de celui qui les écrivit : « A ma meilleure amie, à ma fidèle compagne, à celle qui a partagé pendant près de trente ans mes peines « et mes plaisirs. Ce recueil de vers, le dernier probablement « que je ferai paraître, est dédié comme un gage d'estime, d'affection et de reconnaissance. » M. d'Ordre avait trouvé dans la femme qui embellit et consola sa vie, les qualités les plus précieuses de l'esprit et du cœur. Leur union si bien assortie eut un mérite rare, celui de rassembler sous le même toît pendant trente années, deux personnes animées des mêmes sentiments, pliées aux mêmes habitudes, s'oubliant dans des délassements semblables, éprises enfin l'une et l'autre du charme de la composition, cette jouissance secrète qui se nourrit de son travail, se plaît dans sa peine, et n'obtient rien de plus par les honneurs de la publicité. Ce fut un bonheur pour M. d'Ordre d'être apprécié par celle qui ne e quittait pas, d'être compris toujours et si près de lui. Il semble

que ce nom soit prédestiné au culte des lettres. Le père de celui dont je vous entretiens aujourd'hui, publia divers ouvrages recommandables, ainsi que nous l'avons dit déjà : sa cousine germaine, Mlle d'Ordre, composa et fit imprimer un recueil de fables charmantes trop peu connues de ses compatriotes. Enfin Mme la baronne d'Ordre, entrée dans cette famille inspirée, éprouva l'influence de son nouveau nom. Elle écrivit ; et une sorte d'émulation s'établit bientôt entre les deux époux. C'était pour chacun d'eux un véritable triomphe d'obtenir le suffrage de l'autre : ils se consultaient, se prenaient mutuellement pour juges, et dans leur confiance réciproque, ne livraient au public que les ouvrages revus ainsi, et couronnés déjà de ce premier succès.

La première partie des *Dernières Inspirations du Barde* est un digne appendice des *Chants d'amour et de fidélité*. L'auteur y fait briller encore les sentiments d'une inaltérable loyauté : il revient sur des souvenirs, dont son cœur est plein, que réveillent les événements de chaque jour, et qui, sans rien coûter à son patriotisme, arrachent à sa lyre une plainte, un regret ou une prière. La fin de ce volume se compose de pièces fugitives dont plusieurs, depuis longtemps en porte-feuille, avaient été omises dans les précédentes collections. On y retrouve la grâce ordinaire de l'auteur, et parfois aussi sa fine causticité. J'y ai lu avec intérêt des stances agréables sur un sujet, j'allais dire sur une question qui a engendré plus de chiffres qu'elle n'a fait naître de vers. Les chemins de fer, Messieurs, ne sont pas encore du domaine de la poésie. La prose la plus simple l'est à peine assez pour exprimer clairement tout le positif de cette invention. M. d'Ordre s'essaya cependant, et non sans quelque bonheur, sur ce sujet inusité. Vous avez entendu ses vers dans votre séance annuelle du 11 décembre 1856 ; et vous les applaudissiez dans cette même enceinte où aujourd'hui vous consacrez sa mémoire. M. d'Ordre pressentait dès lors toute l'importance des chemins de fer pour les intérêts du pays ; six ans avant nous il se passionnait, Messieurs, et vous léguait en poète ces vœux du cœur que je vous répéterai, en ce moment peut-être avec quelque à propos :

« Loin de moi souvenirs et de deuil et de gloire !
« Je chante l'industrie et non point les combats :

« Par les arts à l'Europe arrachant la victoire,
« Non par le fer de nos soldats.

« Combien, Gésoriac, me plaisent tes rivages,
« Tes remparts, ton château, ton port, ta vieille tour !
« Pour moi le plus beau jour après de longs voyages,
« Est encor celui du retour.

« Puissent tous les trésors que versent l'industrie,
« Le commerce et les arts, enrichir tes enfants !
« De ton modeste barde, ô ma ville chérie,
« Reçois et les vœux et les chants. »

Les infirmités de M. d'Ordre augmentaient de jour en jour. Elles n'altéraient point ses facultés intellectuelles ; mais elles le rendaient incapable de se livrer à ce travail long et suivi que nous avait valu ses premières productions. Toujours tourmenté, cependant, du désir d'occuper les derniers jours de cette vie déjà si pleine, il rassembla divers morceaux qui n'avaient point été publiés, et dont la plupart furent écrits dans le temps où il exerçait les fonctions d'inspecteur des Eaux-et-Forêts : il les revit avec soin et les fit paraître an 1840, sous le titre de *Souvenirs du Forestier*. Il nous donne lui-même l'explication de ce titre dans un avant-propos, où pressentant sa fin prochaine, il adresse en termes touchants à ses lecteurs, un adieu, qui, hélas ! devait être le dernier. Quand ce nouveau recueil ne contiendrait que trois pièces : *L'Audience d'un Ministre*, *les Frondeurs*, *les Classiques et les Romantiques*, nous devrions rendre grâce à l'auteur d'avoir oublié ses douleurs pour nous faire ce legs presque à l'heure suprême. Ce sont des compositions d'un mérite distingué, qui suffiraient pour établir la réputation littéraire de M. d'Ordre, si ses premiers ouvrages ne la lui avaient acquise depuis long temps. Elles sont du temps, si je puis m'exprimer ainsi, de la virilité de son talent : vous l'aviez bien senti, Messieurs, quand vous en admettiez la lecture dans vos réunions solennelles : et elles confirment le jugement que j'ai porté en commençant cette revue sur les qualités satyriques qui distinguent l'auteur. Appliquée à l'un des travers spécialement sortis de notre époque, *l'Audience d'un Ministre*, qu'on pourrait appeler la *Manie des Places*, par sa vérité, et surtout par son actualité, doit prendre rang parmi les bonnes productions de ce genre. *Les Frondeurs* attaquent un ridicule plus

ancien, plus général, et par cela même, moins saisissant que la *Manie des Places* dont le type, notre contemporain, nous égaye chaque jour dans de malignes anecdotes, ou prend figure sous des traits connus. La satyre des *Frondeurs*, par la justesse de ses aperçus, par sa coupe de main de maître et son allure toute classique, est, selon moi, la meilleure composition de l'auteur. Quoi de mieux dit, en effet, et de mieux pensé que ces vers qui terminent la pièce et résument le tableau ?

« De cet exemple là, que devons-nous conclure ?
« Qu'il n'est rien de changé dans l'humaine nature ;
« Que l'homme fut toujours ce qu'il est aujourd'hui,
« Mécontent de son sort, jaloux du bien d'autrui :
« Il aime à se nourrir de songes, de chimères ;
« Il n'est pas plus méchant que l'ont été ses pères ;
« Ses fils et ses neveux ne seront pas meilleurs ;
« Et le monde toujours sera plein de frondeurs. »

M. d'Ordre était satyrique dans l'acception purement littéraire du mot. Il flétrit le vice sans démasquer le vicieux. Toujours maître de lui et de son inspiration (domination plus difficile qu'on ne pense), il sut se contenir dans les bornes d'une extrême réserve en ce qui touchait les personnes. Le genre périlleux de la satyre, ne lui fit pas d'ennemis, parce qu'il tenait plus à être aimé qu'applaudi ; parce qu'il se refusait sagement aux excitations secrètes de la malice qui promet la vogue, et qu'il ne lui arriva jamais de se permettre un beau vers aux dépens de qui que ce fût. Si parfois il rendit la main aux libertés de sa verve, il l'adoucissait par des ménagemens infinis. Cette régle de conduite, dont il ne s'écarta jamais, il se la traçait ainsi lui-même :

« De ce vaste tableau rassemblant quelques traits,
« Faisons une peinture et non pas des portraits :
« Et bien que l'audience aujourd'hui soit publique,
« Il faut être discret et jamais satyrique. »

Dans les *Classiques et les Romantiques*, M. d'Ordre prêche l'alliance aux deux genres. Il conseille l'union à des rivaux qui, je le crains, ne vivront jamais en paix. Ennemi de l'exclusif en tout, il paraphrase dignement ce précepte du maître :

« Tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux.

Son but est louable, mais sa manière le trahit ; et il fraternise avec le romantisme dans des formes d'un classique si pur, qu'il dévoile malgré lui, et ses habitudes et ses préférences. M. d'Ordre était éminemment classique, bien que sensible à toute espèce de mérites dans l'ordre littéraire. Il lisait volontiers les compositions modernes dont certains écarts peut-être ne lui déplaisaient pas trop; mais ce fut par l'attrait de la nouveauté ou par grande indulgence de cœur ; personnellement il a plus écrit avec sa raison qu'avec sa fantaisie.

Son dernier volume se termine par un appel en faveur de la reconstruction de l'ancienne église de Notre-Dame de Boulogne. Une œuvre aussi belle ne pouvait trouver en lui qu'un chaud partisan : elle trouva aussi un chantre digne de son objet. M. d'Ordre était en proie aux plus violentes souffrances ; mais il fallait seconder une pieuse entreprise ; il n'hésita point. Il se releva sur son chevet douloureux, et d'une main tremblante reprit la plume pour venir en aide au prêtre généreux qui reporte un instant notre âge vers l'âge de foi et de patience (1). La dernière pensée de M. d'Ordre fut ainsi pour la religion : ce fut le testament de sa piété.

Depuis ce moment il n'écrivit plus. Les rares intervalles de repos que lui laissait la maladie, il les supportait dans la lecture ou dans d'intimes épanchements, au sein de sa famille. Il n'eut point d'enfant : le ciel lui avait refusé cette faveur ; et nous avons eu le regret de voir s'éteindre en lui un nom dont se décorent nos annales. Mais par la tendresse et par l'adoption, il s'était créé ce qui lui manquait. De la famille de sa femme il avait appelé près de lui ces soins de chaque jour qui embellissent la vie, et la main filiale qui ferme les yeux. L'aménité de son caractère lui avait ga-

---

(1) M. l'abbé *Haffreingue*, chef d'institution à Boulogne, et chanoine d'Arras, a entrepris, avec ses seules ressources et celles de la générosité chrétienne, la reconstruction de l'ancienne église de Notre-Dame de Boulogne, détruite par la révolution de 93. Chaque année voit s'élever une partie de ce pieux édifice, aux deux tiers rebâti déjà. Espérons que son respectable fondateur, si hardi et si persévérant dans sa foi, aura la consolation de couronner son œuvre.

gné tous ceux qui l'approchèrent. C'était aussi une famille que ces amis empressés, assidus, exacts dans leur attachement, et réguliers dans leurs heures, dont la visite de chaque soir venait le consoler de ne pouvoir la leur rendre. Cette clientèle du cœur lui resta fidèle jusqu'au dernier jour, et on ne saurait croire combien un pauvre malade se fait un besoin de cette douce et bonne exactitude qui ramène les habitués à la minute et les distractions à point nommé. M. d'Ordre plaisait à tous par son humeur facile et sa gaîté naturelle. On voyait dans son salon réunis tous les âges. Il savait, avec un tact exquis, approprier sa conversation au caractère, au penchant, à la préoccupation, et jusqu'au faible de chacun. Il était indulgent, ferme dans son idée, sans être tranchant ni impérieux en l'exprimant. Il discutait de bonne foi, sans aigreur, et rien n'était si facile que de lui pardonner d'avoir raison. Il avait cette politesse simple des hommes bien élevés d'autrefois. Il ne cherchait point à briller, encore moins à éclipser les autres, et il savait écouter. Sa conversation était instructive, mais jamais plus, ni plus longtemps qu'on ne voulait. Sa causerie était charmante. Constant dans ses affections, et invariable dans ses manières, tous les jours de sa vie se ressemblaient : il avait une parfaite égalité d'humeur, et à cet égard on lui eut pardonné quelque chose, car il était malade et il était auteur. Mais jamais la douleur n'ôta rien à ses amis de l'intérêt qu'ils lui témoignaient, ni du charme qu'ils trouvaient dans sa société. Patient et profondément résigné, il ne parlait pas de ses maux ; mais il vous parlait des vôtres, et ce fut peut-être son secret pour soulager les siens. Il eut toute sa vie un irrésistible penchant pour la composition ; mais ce plaisir, discret comme ses souffrances, n'imposait rien à personne. On sait combien de calme et de liberté demande cet exercice de l'esprit ; qu'une interruption malheureuse coupe la voie qui conduit à la rime, et que plus d'une idée gracieuse aurait vu le jour sans une visite importune. Eh bien ! M. d'Ordre était à l'épreuve de ces fatalités, et les fâcheux ne provoquaient chez lui ni emportement ni boutade : il avait le travail doux, abordable, on l'approchait durant l'inspiration. Il se plaisait à composer des vers dans une grotte de son château de Macquinghen. C'était là que, dans ses dernières années, il se faisait porter pour être seul. Il arrivait aussi qu'il demandait à la nuit pour ses travaux littéraires un temps

que d'autres soins lui avaient enlevé pendant le jour. Ainsi adonné à ses études favorites, il semblait cependant qu'il s'en occupait peu, tant il les oubliait pour entrer comme tout le monde dans les choses positives, dans les délassements et jusques dans les détails vulgaires de la vie.

Que dirai-je de plus, Messieurs ? tous, ou presque tous, vous avez connu M. d'Ordre. Ce qui m'échappe est dans vos souvenirs, et chacun de vous intérieurement ajoute quelque chose à cet éloge. Vous l'avez connu bon, charitable, attaché aux devoirs de sa religion, et vous n'avez pas oublié que Dieu récompensa ses vertus par une grâce particulière, celle de pouvoir avant de mourir, unir ses prières aux prières de deux personnes bien chères, qui jusques-là invoquaient le Seigneur dans un autre temple. Une fin chrétienne couronna sa vie. Il succomba à ses longues infirmités le 22 novembre 1840.

Un grand nombre de sociétés savantes et littéraires l'accueillirent dans leur sein. Il laissa partout un vide dans ces sociétés, dont il était l'actif correspondant, dans le monde qu'il animait de sa parole vive et spirituelle ; dans sa famille, qui long-temps lui prodigua des soins dont il se montrait si reconnaissant ; parmi vous enfin, Messieurs, qui avez vécu avec lui, qui l'avez apprécié, et dont l'attention en m'écoutant est un dernier hommage à sa mémoire.

H. DE ROSNY.

# NOTICE SUR DIFFÉRENTES COMMUNES

DE

L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

## SOLRE-LE-CHATEAU,

Chef-lieu de canton, à 13 kilomètres est-nord-est d'Avesnes, traversé par la Solre. 551 maisons, 2,645 habitants.

La forteresse à laquelle Solre-le-château doit la dernière partie de son nom a disparu, et dans quelques années peut-être on en reconnaîtra difficilement la place. Les murailles en ont été sapées, les tours abattues, les bâtiments démolis. On ne voit plus de traces ni du manoir du châtelain, ni des vastes constructions qui l'environnaient, à l'exception d'un reste de tour, presque à fleur de terre, misérable memento de la destruction d'une résidence féodale, auprès duquel figure, comme pour contraster ironiquement, l'étal d'un charcutier. Les fossés, comblés sur plusieurs points, ne bordent plus que les deux riantes maisons qui ont remplacé, l'une le logement du chapelain, l'autre le hangar qui servait de remise. Les murailles avaient d'un à trois mètres d'épaisseur ; les tours, l'une 25, l'autre 52, la troisième 55, la quatrième 55 mètres de hauteur, et la circonférence de cette dernière était formidable. Chacune de ces tours était couverte d'un toit conique.

L'église paraît avoir été autrefois décorée de vitraux remarqua-

bles par la pureté du dessin et la beauté du coloris. Il n'en reste que deux, dont plusieurs pièces brisées çà et là ont été remplacées par du verre commun. L'un représente le Jugement dernier, le sujet de l'autre est emprunté de la Passion. En 1611, l'église, qu'enveloppèrent les flammes d'un violent incendie, essuya de grands dommages. Les archiducs Albert et Isabelle firent à la paroisse un don de 3,000 florins pour la réfection de cet édifice. On lit sur la façade du clocher, au-dessus de l'entrée du porche, le chronogramme suivant, dont la date plus récente se rapporte, sans doute, à quelque autre accident grave :

CVRA MAGISTRATVS TVRRIS
REÆDIFICATA FVIT.

Cette tour, de forme quadrangulaire, est surmontée d'une belle flèche octogone, garnie, à sa base, de quatre clochetons, et terminée par une boule au-dessus de laquelle s'élève la croix (1). Une des cloches, que l'on croit avoir été anciennement celle du beffroi, a été fondue en 1260.

L'hôtel de ville, dont les portes et les fenêtres sont à plein cintre (2) et couronnées de corniches, est composé du rez-de-chaussée et d'un étage. Une halle occupe la majeure partie du rez-de-chaussée, et l'on y entre par quatre grandes portes sans fermetures.

---

(1) Hauteur du clocher..... 60,25
de la tour..... 28,30
de la flèche..... 18,70
de la boule..... 7,00
de la croix ..... ..... 6,25
60,25

Largeur de la maçonnerie du clocher, ou de la tour, les contreforts non compris, 7 m. 80. — Hauteur de la maçonnerie des clochetons, 1 m. 30. — Diamètre de la boule, à l'intérieur, 4 m. 20.

La boule et les flèches des clochetons sont octogones comme la flèche principale, ou du clocher. Toute cette charpenterie, recouverte en ardoises, artistement conçue, habilement exécutée, est du XVIe siècle.

(2) Il faut toutefois excepter la porte ci-après.

Au haut de chacune, la corniche brisée encadre la clef de la voûte. Toutes ces clefs sont chargées de caractères gothiques gravés en relief. On remarque sur l'une le millésime de 1574; les autres contiennent de courtes sentences à l'usage des commerçants. De simples baies, figurant des fenêtres, éclairent l'intérieur de la halle, qui reçoit aussi le jour par les portes. Plusieurs piliers en soutiennent le plafond. Dans l'étage supérieur, consacré aux affaires et aux plaisirs, sont les salles de la mairie, la salle d'audience de la justice de paix et la salle de danse, tour à tour salle de recrutement, salle d'élections, salle de concert, salle de spectacle (1).

Au nombre des paroisses qui, en 1186, protestèrent contre les taxes que l'évêque de Cambrai, Roger de Waurin, prétendait leur imposer, était *Solre-le-chastel*, aujourd'hui Solre-le-château.

Philippe de Lannoy y fonda, en 1514, un hôpital dont il confia le service et la direction à six sœurs grises. La chapelle de ce pieux établissement subsiste encore, ainsi qu'un petit bâtiment attenant, où sont logés cinq pauvres, auxquels il se fait chaque mois une distribution de pain. On ne sait ce que sont devenus les titres de cette fondation.

Les sœurs firent des prosélytes et se cloîtrèrent. Elles formaient au temps de leur suppression, en 1795, une communauté de 50 religieuses. Leur maison était située à l'entrée de la rue qui a retenu d'elles le nom de *rue des Sœurs*.

---

(1) On y monte par un escalier, dont la porte rectangulaire, d'un style moderne, surmontée d'un entablement et d'une lucarne ovale, forme, avec les autres parties de l'édifice, une disparate qui nuit à l'effet de l'ensemble. Cette porte a remplacé une cage d'escalier hexagone, plus en harmonie avec la façade, dans laquelle elle était engagée et dont elle occupait le milieu. — Aux huit fenêtres qui éclairaient primitivement cet étage, deux au pignon septentrional, six à la façade, il en a été ajouté une neuvième : celle qui s'ouvre sur un balcon, au-dessus de la porte de l'escalier. — Chaque fenêtre de la façade a 2 m. 60 de hauteur, 1 m. 60 de largeur ; chacune des quatre portes de la halle est haute de 3 m. 20, large de 2 m. 47.

Solre-le-château a subi plusieurs fois tous les maux que la guerre entraîne.

Il fut brûlé, en 1473, par le connétable de S.-Pol.

En 1351, Rose, à la tête de 1,500 cavaliers, le pilla.

Le vicomte de Turenne s'en rendit maître en 1657, après une attaque de quelques heures, et malgré la résistance d'une garnison de 2,000 hommes. C'est là qu'il préluda à sa renommée par un de ces traits que Napoléon appreciait, ce semble, quoique un peu cavalièrement, à leur juste valeur (1), et qui au fond attestent moins la magnanimité d'un héros que la brutalité ou la dépravation de son siècle. Quelques-uns des siens lui ayant amené une belle femme qu'ils avaient enlevée dans le saccagement, il la remit, en leur présence, à son mari, « en lui témoignant, dit l'abbé Raguenet, qui rapporte cette anecdote, que c'était à la retenue et » à la discrétion de ses soldats qu'il devoit la conservation de » l'honneur de sa femme (2). » L'action, bien que louable, n'est pourtant que celle d'un galant homme ; mais la leçon donnée aux troupes révélait la belle âme du général qui voulait que le laboureur pût cultiver en paix son champ derrière les armées.

Deux monolithes ayant, l'un 5 m. de hauteur, 5 m. 04 c. de circonférence, l'autre 5 m. de circonférence, et 1 m. 08 c. de hauteur, séparés par un intervalle de 5 m., s'élèvent en pyramides légèrement inclinées, dans une plaine, à 1 kilomètre au sud de Solre-le-château. Ces pierres, vénérées comme un monument du passage de saint Martin, et comme lui ayant servi d'appui dans une pause, sont apparemment des *menhirs*, ou un monument druidique de l'espèce de ceux qui ont conservé le nom de *Marte*, *Martet*, ou *Pierres Martines*.

Solre-le-château a des manufactures d'étoffes de laine, une sucrerie, des clouteries, des tanneries.

---

(1) *Mémorial de Sainte-Hélène.*

(2) *Histoire du Vicomte de Turenne.*

La seigneurie de Solre-le-château passa, dans la première moitié du 15e siècle, de la maison de Berlaimont à celle des seigneurs de Molembaix, par le mariage d'Adrienne de Berlaimont avec Bauduin de Lannoy dit le Bègue. Marie de Lannoy porta cette seigneurie au marquis de Bergues-sur-Zoom, Jean VII, qui mourut, en 1567, gouverneur de Valenciennes et grand bailli du Hainaut. Yolande de Lannoy, qui avait épousé Jacques de Croy, comte de Sempy, ayant perdu son époux en 1557, devint, pendant son veuvage, dame de Molembaix et de Solre-le-château, en qualité d'héritière de Marie de Lannoy, morte sans enfants.

Philippe de Croy, à qui la seigneurie de Solre-le-château et la baronnie de Molembaix échurent par la mort d'Yolande de Lannoy, sa mère, fut créé comte de Solre-le-château en 1590.

En 1677, le comté de Solre-le-château fut converti en une principauté, en faveur de Philippe-Emmanuel-Ferdinand-François de Croy, qui la transmit à ses descendants.

I. L.

# LE SART DE DOURLERS.

Les territoires de Dourlers, de Saint-Aubin (1), de Semousies (2) et de Floursies (3) ne formaient autrefois qu'une seule terre ; Dourlers et Saint-Aubin qu'une mairie. Chacune des quatre paroisses avait néanmoins son église et son pasteur. On nommait alors cette seigneurie *le Sart de Dourlers :* elle avait été apparemment conquise sur les bois.

## DOURLERS,

**Commune du canton nord d'Avesnes, à 7 kilomètres de cette ville.**
**198 maisons, 840 habitants.**

Dourlers appartenait dans le XIII^e siècle à la branche cadette de la maison d'Avesnes. En vertu d'un règlement de famille entre Jean, se qualifiant fils de *noble dame madame Marguerite comtesse de Flandre*, et Bauduin, son frère, seigneur de Beaumont, il devint la propriété de ce dernier. Le comte de Hainaut Jean II, fils de Jean, le lui assura, par lettres confirmatives de l'an 1274. Il passa de Bauduin à sa fille Béatrix qui, étant veuve d'Henri II, comte de Luxembourg, le transmit, en 1308, à Wallerand, le second de ses fils. Le comte Jean de Luxembourg, roi de Bohême et de Pologne, qui en était seigneur en 1321, prêta, en cette qualité, foi et hommage au comte de Hainaut, et le lui vendit en 1354. L'empereur Charles IV le possédait en 1372, et le comte de Normont en 1789.

---

(1) A 1 kilomètre, à l'ouest de Dourlers.

(2) A 2 kilom., au sud de Dourlers.

(3) A 1 kilom., à l'est de Dourlers.

Le manoir seigneurial, bâti vers le commencement du siècle dernier (1), et criblé de boulets en 1793, lors de la célèbre bataille de Wattignies, est maintenant abandonné. Il n'attire l'attention que par l'état de délabrement où il se trouve, et le souvenir qui s'y rattache.

L'église est vieille. Un cartouche peint à la voûte de l'une des chapelles latérales, d'une construction plus récente, porte le millésime de 1517.

On voyait à Dourlers, il y a quelques années, bordant le pied d'une haie, un long débris du mur qui soutenait, en cet endroit, l'aqueduc que les Romains avaient fait construire pour fournir de l'eau à Bavai (2).

On remarque au hameau de Mont-Dourlers (3), près de l'ancien chemin de Dourlers à Beaumont, un vieil édifice surmonté d'un petit clocher. C'était dans le XVI^e siècle un hospice où les pèlerins, les voyageurs indigens et parfois les mendiants vagabonds, étaient hébergés pendant deux jours. L'origine n'en est pas exactement connue. Les habitants du lieu croient en être redevables à Pierre Maillart et à Cassine Leclercq, sa femme, qui vivaient vers la fin du XV^e siècle. Si ces charitables époux ne le fondèrent pas, ils en furent du moins les bienfaiteurs. Ils le dotèrent, avec l'autorisation du grand-bailli du Hainaut, de maisons, de rentes et d'héritages dont ils confièrent l'administration aux mayeur et échevins de Dourlers et Saint-Aubin, « requis.... sauf indemnité.... d'avoir » sur le tout bon et soigneux regard, tant pour l'entretenement » d'une messe qui se doit dire chaque semaine audit hospital, » comme pour les pauvres y estre receus, logés et substantés. »

---

(1) Vers 1701.

(2) « Il existe dans cette commune une muraille, appelée vulgaire- » ment mur de Sarazin, de 19 m. de longueur, 90 cent. de largeur et » 1 m. de hauteur, les parements sont tombés en ruine; il n'y a plus » que la masse. » — *Réponses des maires aux questions qui leur ont été adressées en* 1819.

(3) A environ 250 m. du village.

Cet hospice était sous l'invocation de St. Eloi, de St. Sébastien, de St. Antoine et de St. Julien, le patron des voyageurs, qui l'invoquaient, dit M. Dulaure, pour obtenir un bon gîte. Bien que consistant en un seul corps de bâtiment, il se divise en deux parties. En traversant, à main droite, un espace de quelques mètres, on entre dans la chapelle, sombre, humide, décorée d'un seul tableau, noirci par les ans; à main gauche, ouvrant sur un jardin entouré de haies, est le logis, habité par un villageois et sa famille.

A leur passage, en 1622, les troupes de Mansfeld et d'Halberstadt, surnommé *l'évêque enragé*, saccagèrent le logis et la chapelle, et brûlèrent les bâtiments de la ferme qui y était annexée.

On rétablit l'hospice vers 1653. On y ajouta même quatre nouveaux lits, ainsi qu'une petite cloche, et l'on y plaça un concierge, que l'on chargea du soin d'*accommoder* les pauvres passagers. Le curé de Dourlers allait, un jour de chaque semaine, dire la messe à la chapelle, et quelquefois on y chantait les vêpres.

Cet asile de l'indigence fut encore dévasté durant les guerres de Louis XIV dans les Pays-Bas. Rétabli de nouveau, il était, avant 1789, sous la direction d'un chapelain qui y logeait, exerçait les fonctions d'économe, desservait la chapelle, y disait chaque jour la messe, excepté le dimanche, priait pour les fondateurs, et remplissait, en un mot, scrupuleusement leurs intentions, tant au temporel qu'au spirituel. Toutefois, on ne recevait plus, depuis un grand nombre d'années, ni pèlerins ni vagabonds; mais les infirmes et les vieillards y étaient nourris, logés, entretenus et médicamentés.

Les biens de l'hospice sont aujourd'hui confondus avec ceux des pauvres, mais le bureau de bienfaisance n'oublie pas les âmes compâtissantes qui ont fait un si pieux abandon en faveur des nécessiteux, et les obits sont célébrés avec la même dévotion, les mêmes sentiments de reconnaissance, dans l'église paroissiale, qu'ils l'étaient à la chapelle.

---

## SAINT-AUBIN,

A six kilomètres au nord-nord-est d'Avesnes. 172 maisons, 669 habitants.

Cette commune est arrosée par le *Tarsy*, ruisseau qui prend sa source dans la fontaine de Floursies. Il y avait déjà une église à Saint-Aubin avant le XII^e siècle : l'abbaye d'Hautmont, qui la possédait avec les revenus de l'autel et sept manses, fut confirmée dans cette possession par Odon, élu évêque de Cambrai en 1105 (1). Gautier d'Avesnes, deuxième du nom, fit ériger, vers 1198, une chapelle dans son manoir de Saint-Aubin, du consentement de l'abbé d'Hautmont, Robert, et se chargea d'entretenir un chapelain pour la desservir. Robert et Gautier convinrent que le décimateur de l'église continuerait de lever la dîme du croît des troupeaux, ainsi que des autres produits du manoir ; que s'il arrivait que Gautier passât quelqu'une des trois principales fêtes au village, il irait en personne, ou enverrait à sa place, à l'offrande; enfin, que le chapelain ne s'immiscerait pas dans l'administration des sacrements, et que, de leur côté, ni le pasteur, ni l'œuvre de la paroisse, ne s'arrogeraient aucun droit sur la chapelle (2). Le manoir échut dans la suite aux chevaliers du Temple, puis à l'ordre de Malte, et finalement dégénéra en maison d'exploitation rurale. Les gros murs et la tour au haut de laquelle la cloche était suspendue, sont assez bien conservés. La chapelle, d'abord convertie en laiterie, est depuis 1852 à usage de grange. La charpente délicate et gracieuse, qui supportait le lambris du plafond, se dessine encore sous la grossière charpente d'un toit rustique. Le pavé, de larges dalles en pierre bleue, sous les-

---

(1) In nomine sancte et individue Trinitatis..... Odo divina permissione humilis Cameracensium episcopus presentibus et futuris in perpetuum..... audito clericorum nostrorum consilio Reverendi filii nostri Guidrici Altimontensis abbatis canonice petitioni condescendimus..... Sancimus.. ut..... eadem ecclesia possideat..... Antiqua autem prefate ecclesie hec est..... Apud Sanctum Albanum altare cum ecclesia et septem mansi..... — *Cartulaire de l'abbaye d'Hautmont.*

(2) Ego Walterus dominus de Avesnis notum facio universis tam

quelles gisaient plusieurs cercueils de chêne, en a été enlevé, et les dalles, brisées, ont servi à former le trottoir qui garnit le devant du logis. On y distingue une pierre de tombe et les fragments de quelques autres ; mais les épitaphes, dont les caractères ont été presque entièrement effacés par le frottement, sont illisibles.

---

## SEMOUSIES,

A six kilomètres au nord-est d'Avesnes. 83 maisons, 311 habitants.

Selon une opinion accréditée dans la commune, l'horrible épidémie qui enleva, en 1348, une partie de la population de l'Europe, dépeupla entièrement Semousies. L'église abandonnée tomba en ruine. L'ortie et le violier tapissaient les murs du sanctuaire, et dans cette enceinte, qui avait tant de fois retenti de chants d'allégresse et des louanges du seigneur, on n'entendait plus que le bruissement des vents et le cri lugubre du hibou. L'aire était couverte de décombres, et lorsque, après un grand nombre d'années, on voulut relever l'autel, on le trouva ombragé d'un sureau qui y avait pris racine entre les pierres disjointes.

Semousies n'est pas le seul endroit dont la masse des habitants ait eu une fin malheureuse. On chercherait en vain dans tout

---

presentibus quam futuris quod assensu abbatis Roberti et totius capituli Altimontensis ecclesie capellam in domo mea de Sancto Albano ob anime mee et predecessorum meorum remedium constitui in qua capellanum pro voluntate mea assignaturus ei necessaria de meo proprio procurare decrevi Sciendumque quod nutrimentorum ejusdem domus et omnium que antiquitas parrochia obtinuit decimationem predicta ecclesia sibi retinuit Preterea si forte acciderit me in aliqua trium precipuarum festivitatum ibidem commorari oblationem meam presbitero parrochiano aut mittere aut deferre tenebor Capellanus quoque ibidem a me constitutus nemini jura Christianitatis exhibebit Ecclesia itaque et presbiter parrochianus nihil juris preter suprascriptam conditionem in prefata capella vindicabunt Quod ut in posterum ratum firmumque permaneat sygilli mei impressione roboravi Actum anno ab incarnatione Domini 1198 mense decembri. — *Même cartulaire.*

l'arrondissement un mètre de terrain qui n'ait été imbibé ni de sang ni de larmes ; et que de ruines ensevelies sous le sol ! (1) Tous les fléaux, des guerres toujours renaissantes, les massacres, le pillage, l'incendie, la dévastation, la disette, les maladies pestilentielles, désolèrent constamment cette contrée aujourd'hui si populeuse et si florissante.

---

## FLOURSIES,

**A 7 kilomètres au nord-nord-est d'Avesnes. 54 maisons, 240 habitants.**

La fontaine dont l'eau allait se déverser à Bavai, sourd dans la place de Floursies, au pied du roc sur lequel l'église du village est assise. Un bassin en maçonnerie, de forme circulaire, en contient l'onde fraîche et limpide. Autour règne une sorte de banquette ou trottoir en pierre, sur lequel les villageoises se placent pour puiser de l'eau. Elles s'introduisent par une ouverture laissée au mur, à hauteur d'appui, qui en ferme l'accès de tout autre côté (2). On n'aperçoit plus, près de la fontaine, aucune trace de

---

(1) Les champs des extrémités est et ouest du territoire de Baslieu, qui confine à celui de Semousies, sont parsemés de fragments de tuiles antiques. C'est un indice certain que ces campagnes ont été habitées. Quelle catastrophe les a rendues désertes ? on l'ignore. Souvergeau a été si complètement détruit qu'il n'en est resté que le nom et un vague souvenir. Ce village, si c'en était un, comme on le croit, n'était pas non plus éloigné de Semousies. Le nom de Souvergeau ne désigne plus que le plateau aride qui s'étend sur des rocs à fleur de terre, entre Wattignies et Damousies, et qu'occupèrent tour-à-tour une division de l'armée russe en 1817, et un camp français en 1831. Ce plateau fut sans doute une dépendance, mais non l'emplacement du village, qui est maintenant couvert de bois. — Dans la description d'une revue au camp de Dimechaux, *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique*, 1re série, *Les Hommes et les Choses*, page 263, au lieu de *son noble nom de Fri de Souvergeau*, il faut lire son humble nom de Tri de Souvergeau.

(2) Diamètre du bassin, mesuré intérieurement, à la surface de l'eau,

l'aqueduc qui jadis y aboutissait ; mais la terre, à quelque distance, en recèle encore de grandes parties. Quoique dans de moindres dimensions, la structure en différait apparemment peu de celle du canal d'Arcier, que Dunod a décrite (1). Le lit, dans les les parties qui ont été découvertes, en était pavé d'épaisses et larges tuiles triangulaires.

Floursies est fort ancien. On conjecture que Flore avait en ce lieu un temple auquel il doit son origine et son nom. La fontaine était autrefois environnée de constructions romaines, dont on voyait encore des ruines au XVI^e siècle. On a découvert, il y a plusieurs années, au nord du village, un pavé de larges dalles en pierre bleue. On remarque à l'extérieur des murs de l'église d'autres pierres qui paraissent avoir appartenu à des édifices plus anciens. Le terrain est chargé, en quelques endroits, de longues levées, comme celles d'un retranchement ; mais on ignore si elles sont de main d'homme, ou si elles ont été formées naturellement.

Quelques liens de parenté et des rapports de bon voisinage son aujourd'hui les seuls qui existent entre les habitants des quatre communes du Sart-de-Douriers, d'ailleurs tout-à-fait indépendantes les unes des autres.

I. L.

2 m. 86 ; profondeur de la masse d'eau, 1 m. 50, le fond est rempli de vase ; largeur de la banquette ou trottoir, 1 m. 05 ; hauteur du mur de clôture, 1 m. ; épaisseur de ce mur, 0,86.

La fontaine, dédiée à St. Eloi, dont l'image la décore, en a pris le nom de *Fontaine de Saint Eloi.*

(1) *Histoire des Sequanois*, etc.

# HOMMES ET CHOSES.

## Seclin. (1)

Le martyrologe flamand fait remonter *Seclin* (Sacellum, Sacellin) (2) à une haute antiquité. C'est dans ce lieu, nous dit-il, que, vers l'an 299, saint Piat, premier évêque de Tournai, vint mourir, après avoir souffert le martyre dans sa ville épiscopale.

Ce fait suppose, dès-lors, l'existence de Seclin ou du moins qu'il a dû prendre son nom de cet évènement. Ainsi, pour le peu qu'il eût à cette époque deux ou trois siècles d'âge, il serait plus ancien ou aussi ancien que le christianisme, et compterait, par conséquent, dix-neuf siècles !... belle et noble antiquité !...

Comme ce saint jouit d'une grande vénération en Flandre, nous en rapporterons littéralement l'histoire naïve telle que Gazet nous la donne (3) :

« Sous l'empire de *Dioclétien* et *Maximien*, saint Piat fut prins par les soldats de ces tyrans, lesquels estant asseurés qu'il estoit autheur de la conversion de plusieurs (4); premièrement, ils lui poussèrent rudement des clous entre les ongles et la chair, et ne le pouuant faire diuertir de la foy par tels supplices, il y eut un meschant qui le frappa de son espée et lui trancha le sommet de la tête... et aussitôt les meurtriers l'ayant laissé pour mort, ils se retirèrent; et voyla une lumière qui environne le corps du sainct homme, et une croix du ciel fut vuye, dont le sainct homme estant consolé et renforcé recueillit le sommet de sa teste, qui avait esté couppé et se retira au village d'Egremont, et delà, au grand

(1) Cette petite ville, située sur la route d'Arras, à deux lieues de Lille, renferme 2,500 habitants.

(2) *Sacellin*, mot du langage roman, vient du latin *Sacellum*, et signifie petite chapelle fermée et sans toit, parce que, sans doute, une petite chapelle se sera élevée sur le sol où saint Piat aura rendu l'âme.

(3) Histoire ecclésiastique des Pays-Bas. *Valenciennes*, 1614, in-4°. — Voyez aussi Histoire des Saints de la province de Lille. — Buzelin, la Chronique de Tournai, etc.

(4) Entr'autres, saint Piat convertit saint Irénée, puissant et riche personnage.

estonnement des habitans, il fut mené en un endroit boscageux du pays-mélantois, qui s'appelait lors *Sacellin*, et depuis *Seclin*, qui est à présent un bourg fort fameux, là où le sainct homme rendit son âme à Dieu, près d'une fontaine qui donne encore guérison aux malades. Et en ce lieu fut premièrement bastie une *chapelle* en l'honneur du sainct par les chrétiens qui furent convertis au nombre de cinq mille, par les miracles advenus à sa mort. »

En 659, saint Eloi, qui inspira au fameux roi Dagobert le goût des fondations, ayant abattu la chapelle originaire de Seclin, éleva à sa place une église beaucoup plus spacieuse, afin d'y contenir cette multitude de pieux personnages qui accouraient de toutes parts en pélerinage prier sur le tombeau de saint Piat et boire de cette eau miraculeuse qui rendait la santé aux malades (1).

Sous le chœur de cette église existe encore aujourd'hui un caveau, au centre duquel on voit un antique sarcophage en pierre bleue, long de 9 pieds sur 4 1/4 de large, sur lequel est grossièrement représentée en creux l'image de saint Piat.

Le martyr tient entre les mains le sommet de sa tête ; il est revêtu de ses habits pontificaux et, par un anachronisme ordinaire aux artistes de ces temps de barbarie, il porte la chaussure en usage à l'époque où le tumulaire fut exécuté (2). Malheureusement ce monument, sans millésime, n'a pas la moindre inscription et l'on n'a rien de précis sur son origine On voit seulement au facies qu'il est très ancien : jusqu'à preuve du contraire, nous pensons qu'il peut dater de saint Eloi qui recueillit les cendres du martyr (3) et les déposa dans ce caveau. Une aussi grande ancienneté se concevra, si l'on songe que cette pierre tumulaire, par sa position, est en partie préservée des ravages du temps, et que, dérobée en quelque sorte aux regards des profanes, elle a dû échapper à la fureur des Iconoclastes et des hommes plus terribles encore que le vieux Saturne, qui mériterait, comme dit Kératry, plutôt le titre de conservateur, si l'on devait prononcer entre la rage destructive des humains et la sienne.

Ce monument vénérable et précieux au christianisme et à l'antiquaire est, nous osons l'affirmer, l'un des plus vieux de ce genre que nous possédions en Flandre, et, sauf accident, il peut encore traverser bien des siecles.

---

(1) Saint Ouen, ami de saint Eloy, assure que, de son temps, les reliques de saint Piat étaient fort honorées à Seclin.

(2) On reconnaîtra la chaussure en usage sous la première race.

(3) Saint Eloi découvrit aussi les cadavres de saint Platon, de saint Crépin, de saint Lucien, etc., etc.

Depuis le ralentissement des pèlerinages, il est presque tombé dans l'oubli, à peine le connaît-on aujourd'hui : nous ne saurions trop engager les curieux d'aller voir cette pierre élevée à la mémoire d'un des premiers apôtres de la Flandre. A son aspect, on éprouve un certain sentiment de tristesse religieuse qui plaît au poète et à l'historien sensible.

Elle est placée sur un prisme rectangulaire en maçonnerie : ce prisme a été jadis ouvert pour en enlever les saintes reliques, et probablement les objets précieux qui y avaient été déposés par la ferveur et la piété de nos prédécesseurs.

Car, en 783, le corps du patron de Seclin fut transporté à Chartres par les religieux de cette petite ville, afin de le préserver des profanations des Normands. Réclamé en 1309, il fut replacé, en grande solennité, dans son tombeau originaire.

Auprès de ce tumulaire existent les ruines d'un vieil autel de pierres blanches, sur lequel, avant la Révolution, on célébrait encore l'office divin. Cet autel modeste est peut-être aussi ancien que le cénotaphe. A côté se trouve le puits miraculeux dont nous avons parlé. Enfin, tout dans ce caveau nous rappelle involontairement les cryptes et les catacombes de nos aïeux....

On donnera le degré de confiance qu'on voudra à l'antiquité de Seclin ; mais qu'on ne lui refuse pas une origine éloignée ; car son chapitre est un des plus anciens de la Flandre : il se trouve, de plus, mentionné d'une manière toute particulière dans une bulle du pape Clément III, datée de l'an 1187 ; titre irrécusable. Or, un chapitre ne pouvait exister que dans un endroit jouissant de quelqu'importance, et il faut bien du temps à une ville pour prendre de l'importance. Pour moi, je ne pense pas qu'on puisse regarder l'antiquité de Seclin comme fabuleuse ; tous les souvenirs concordent à lui donner une belle vieillesse.

Mais, hélas ! les vieux monuments n'arrivent pas jusqu'à nous sans avoir éprouvé bien des assauts terribles. Aussi le gothique Seclin n'est plus reconnaissable. Il a été la proie de tant d'évènements désastreux, de tant de guerres ! En effet :

En 1214, il fut brûlé par les troupes dévastatrices de Philippe-Auguste, qui se rendait à Bouvines Il était certainement alors plus important qu'il ne l'est aujourd'hui, car un historien (1) contemporain, fidèle, minutieux peut-être, lui donne l'épithète de Crave *Siclinium*.

Philippe-le-Bel y campa en 1297, époque presque aussi funeste pour Seclin. Les troupes de ce monarque y portèrent aussi la

---

(1) Guill. le Breton.

dévastation : l'église même ne fut point épargnée, et après avoir été dépouillée de ses plus riches ornements, elle devint la proie des flammes ; mais, dit Buzelin, les chanoines de la collégiale de saint Piat, suppliant le prince guerrier de leur faire restituer la tête sacrée de ce saint martyr, les calices, les cloches, les monuments des archives, *archivi monumenta*, titres plus précieux encore, puisqu'ils étaient leurs *titres* de propriété et de donations, *titres* dont quelques uns sont relatés sur la pierre et encastrés dans la muraille de l'église, Philippe-le-Bel, voyant ces bons religieux prosternés à ses genoux, s'empressa de réparer à leur égard les torts que leur avait fait éprouver la brutalité de son armée.

En 1340, lors du siège de Tournai par les Anglais, Seclin fut encore pillé et brûlé par le comte de Hainaut L'église fut aussi en partie la proie de l'incendie ; mais bientôt elle se releva avec magnificence : c'est environ à cette époque que nous attribuons celle qui existe aujourd'hui.

Enfin, cette petite ville a été encore le théâtre de divers autres événements, dont voici le sommaire :

La pieuse Jeanne, notre bonne comtesse de Flandre, créa, en 1218, une neuvaine à Seclin en l'honneur de saint Piat. Ce fut alors qu'elle accorda aux bourgeois de Seclin les mêmes privilèges que ceux dont jouissaient déjà les bourgeois de Lille. Nouvelle preuve de l'importance de la première de ces deux villes.

Marguerite de Dampierre (1), sœur de Jeanne, confirma ces priviléges par lettres-patentes du dimanche de la Passion. Jean et Charles V, rois de France, les confirmèrent également en 1355 et en 1368.

Ce fut aussi Marguerite de Dampierre, à qui Seclin avait été donné en dot, qui bâtit le magnifique hôpital qu'on y voit encore aujourd'hui. Il était destiné à y recevoir des infirmes et, de plus, les pèlerins qui venaient visiter saint Piat. Elle lui donna un grand nombre de terres, des rentes de diverses natures, et elle institua pour le desservir des sœurs de l'ordre de saint Augustin. Cet établissement n'a rien ou presque rien conservé de sa forme ancienne ; mais il est encore très beau, et un revenu de 22,000 fr. le met à même d'entretenir parfaitement 40 à 45 malades des deux sexes (2).

---

(1) On lui donne ce nom, parce qu'elle épousa en secondes nôce Guillaume de Dampierre.

(2) M. Hécart nous a assuré y avoir vu avant la révolution une pierre sur laquelle on lisait : « Les malades ayant recouvré la santé doivent être reconduits sur une mule, ferrée d'argent, » jusqu'à une certaine distance que sa mémoire n'a pu préciser.

En 1385, Charles V, roi de France, sur le point d'attaquer les Flamands campés au-delà de la Lys, délibéra à Seclin sur les dispositions stratégiques qu'il aurait à suivre dans cette circonstance.

Et en 1453, Seclin fut encore le lieu où l'on conféra de la paix entre Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, et les Gantois révoltés.

Enfin, en 1566, les chanoines de saint Piat, ayant enflammé le courage des habitants de Seclin, au nom de ce saint martyr, contre les hérétiques qui venaient profaner leur église; on les vit, s'armant de pelles, de pioches, de marteaux, de bâtons et d'autres instruments que le hasard leur mit sous la main, aller se joindre aux habitans de Hérin, d'Allennes, de Gondecourt, et tomber à l'improviste sur la bande acharnée de ces furibonds Iconoclastes. Ils en firent une telle boucherie, qu'il y en eut à peine un seul qui pût porter aux leurs la nouvelle de leur défaite (1).

Avant la Révolution, la collégiale de saint Piat existait encore. Elle était alors composée d'un prévôt, de vingt chanoines et de vingt chapelains. L'église de Seclin a survécu à cette sanglante époque où le christianisme persécuté a vu tomber ses plus beaux édifices, épargnés par tant de siècles. Elle est l'une des plus belles qu'on puisse trouver dans une petite localité. On en admire spécialement l'élégante majesté, la hauteur de ses voûtes à gracieuses nervures, les fenêtres en ogives et les nombreuses colonnes des nefs, ainsi que le chœur couvert de dalles de marbre en losanges, et ceint d'une belle grille de fer autour de laquelle se rangent humblement les fidèdes qui viennent prier leur antique patron d'intercéder pour eux... (2) L. DE ROSNY.

## Constant, valet-de-chambre de l'Empereur.

Constant vient de mourir; Constant qui, pendant quinze années, fut le premier valet de chambre de l'Empereur! Constant, qui devait vivre et mourir inconnu, eut ses jours de célébrité.

Chacun s'est habitué à l'appeler Constant, comme l'appelait

---

(1) Auteurs cités et Vander Haer, liv. II.

(2) On trouve de curieux détails sur l'antiquité de l'église de Séclin et sur son patron dans le livret intitulé: *Assertion de l'épiscopat de Saint-Piat apostre et premier évesqve de Toarnay, et dv lieu ov reposent ses reliques. Avec vn brief discours de son martyre et de l'établissement de l'église de Tournay.* Tournay, Ch. Martin, M.DC.XIX. in-8°. 152 pp. Trad. du latin par P. R. Du Plessis. A. D.

l'Empereur, qui ignorait sans doute que le nom de famille de son serviteur était *Wairy*.

Constant Wairy est né le 2 septembre 1778, à Péruwelz, petite ville de la Belgique. Son père tenait un petit hôtel aux bains de Saint-Amand, fréquenté par la belle compagnie des environs. Le premier motif de cette préférence dispensera d'énumérer tous les autres : l'auberge de Constant père était la seule de l'endroit.

A onze ans, le petit Constant était un bel enfant, bien portant et de bonne humeur. Il plut à l'un des commensaux ordinaires de la maison paternelle, au comte de Lure. Le comte le prit avec lui et l'emmena à Tours pour lui faire partager l'éducation de ses enfants. Constant était destiné à l'église, et l'éducation qu'il recevrait près des fils de M. de Lure ne pouvait que faciliter ces pieuses intentions. Mais il ne devait jamais porter la soutane. Un an n'était pas encore écoulé ; Louis XVI avait été arrêté à Varennes, et le comte et la comtesse de Lure avaient émigré. Constant, tout jeune qu'il était, fut arrêté et jugé comme suspect. Une condamnation eût été aussi ridicule que barbare ; la municipalité de Tours recula devant la mort d'un enfant ; seulement il reçut l'ordre de quitter Tours dans les vingt quatre heures, la sûreté de la ville étant compromise tant que ce dangereux conspirateur respirerait dans ses murs.

De Tours à Saint-Amand, il y a loin pour tout le monde, et surtout pour un jeune voyageur sans argent et sans expérience. En route, il rencontra des amis, des protecteurs. Il arriva enfin à Saint-Amand ; mais la ville était au pouvoir des Autrichiens, et il ne put y entrer. Le chef d'escadron Michau le trouva, pleurant sur le bord d'un fossé, et lui proposa de le prendre à son service ; l'enfant accepta, et de là fut placé chez un négociant, M. Gobert.

Plus tard, il fit connaissance avec Carrat, coiffeur de M^me^ Bonaparte, et grâce à la protection de l'artiste, il entra au service du prince Eugène Beauharnais, le 18 octobre 1799 ; à son tour, M^me^ Bonaparte voulut l'avoir près d'elle, et enfin en mars 1800, le premier consul l'attacha à sa personne, en qualité de valet-de-chambre. La maison de Bonaparte était alors modestement montée et peu nombreuse ; elle se composait de Pfister, intendant ; de Vénard, chef de cuisine ; de Gaillot, Dauger, chefs d'emploi ; de Collin, chef d'office ; de Ripeau, bibliothécaire ; de Vigogne père, écuyer ; de Hambart, premier valet-de-chambre, d'Hébert et de Roustan, le Mameluck.

Depuis 1800, Constant n'a quitté l'Empereur qu'une seule fois pendant quatorze ans, le 30 mars 1814 ; le lendemain matin il le rejoignait à Fontainebleau. Il l'a suivi dans toutes ses campagne, en Italie, en Allemagne et en Russie. Il couchait sous sa tente, et

le servait avec un dévoûment qui ne s'est jamais démenti. Dans son intérieur, l'Empereur était le plus doux des maîtres, n'eût été sa manie, dans ses accès de gaîté, de tirer un peu trop fort les oreilles de ses favoris ; sa mauvaise humeur se manifestait d'une singulière façon : quand l'Empereur l'appelait cérémonieusement monsieur Constant, le valet-de-chambre comprenait que le maître n'était pas satisfait.

L'Empereur n'était pas généreux envers ses domestiques ; jamais il ne leur donnait d'étrennes, il se contentait de faire leurs volontés. En matière de toilette, Constant tyrannisait son maître ; il le contraignit à se raser lui-même et lui fit porter, malgré lui, des souliers *en bec de canne ;* enfin il le grondait sans cesse sur sa répugnance à suivre les modes du jour. L'Empereur se laissait faire et n'en aimait que plus son tyran. Il se départit même en sa faveur de sa parcimonie ordinaire.

Un jour, à l'occasion de son mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise, il lui fit cadeau de 1,800 fr. de rente ; une autre fois il éleva ses appointements de 6,000 à 12,000 francs. M. Charvet, dont Constant épousa la fille, le 2 janvier 1805, fut aussi comblé des bontés impériales, et nommé concierge de Saint-Cloud ; enfin, le 10 avril 1814, la veille même de l'abdication, l'Empereur pensa au serviteur qui ne l'avait jamais abandonné, et lui donna 100,000 francs. Ce fut là l'origine de bien des malheurs pour le pauvre Constant.

Le jour fixé pour le départ, le grand maréchal du palais désira savoir quelle somme Constant avait dans la caisse qui lui était confiée. Constant répondit : 300,000 fr. environ. Le général Bertrand rendit compte à l'Empereur. Mais l'Empereur fut très-surpris ; il croyait avoir 100,000 fr. de plus. Alors Constant raconta au général comment, sur les fonds à sa disposition, il avait dû prélever 100,000 fr. à lui donnés par Sa Majesté même. Le général retourne vers l'Empereur et ne tarde pas à reparaître, mais, cette fois, avec une effroyable nouvelle : l'Empereur ne se rappelait pas avoir donné 100,000 fr. à Constant.

Quel coup un semblable oubli ne devait-il pas porter à un honnête homme ! Le cœur brisé, le désespoir dans l'âme, Constant rendit les 100,000 fr., mais il refusa de suivre son maître à l'île d'Elbe, et rien ne put le faire changer de résolution, ni l'offre d'une somme considérable, ni le désir du héros malheureux, dont les désastres rendaient pourtant les moindres volontés sacrées. Constant ne pardonna pas à son maître d'avoir eu, le jour d'une abdication, des préoccupations plus graves que celles d'un don de 100,000 fr.; il bouda et laissa partir sans lui pour la terre d'exil celui qu'il ne pouvait s'empêcher d'aimer encore. Marchand,

simple garçon d'appartement, d'une loyauté parfaite, remplaça Constant, et son nom éclipse aujourd'hui celui de Constant.

Après le départ de l'Empereur pour l'île d'Elbe, Constant se retira à Breteuil, petite ville du département de l'Eure. C'est là qu'il est mort. Des spéculations malheureuses lui avaient enlevé le fruit de ses économies ; il ne lui restait plus que sa pension de 2,400 fr., mais elle suffisait à ses besoins ; ayant depuis longtemps perdu sa femme, il vivait seul, voyant quelquefois M. Dupont (de l'Eure) et aimé de tous ceux qui le connaissaient. Constant était assez bel homme, grand, fort et de formes aimables. Il n'écrivait jamais lui-même ; lorsque le libraire Ladvocat eut l'idée, à la fin de 1829, de publier les *Mémoires de Constant*, il eut à lutter contre beaucoup de répugnances de la part de l'ancien valet-de-chambre de l'Empereur. Celui-ci partageait avec tout le monde, pour la mémoire de son maître, une respectueuse admiration, à laquelle il craignait de porter atteinte en divulgant des détails trop intimes. Enfin Ladvocat arracha son consentement, et lui fit accepter 2,500 fr. par volume. Un homme intelligent était chargé de faire causer Constant, réveillait ses souvenirs, provoquait ses réponses, et grâce à des notes soigneusement recueillies, M. Villemarest, attaché au cabinet particulier du libraire Ladvocat, composa les *Mémoires de Constant*. X. (*Const.*)

●

## Miracle à Arras en 1738.

Les provinces de Flandre et d'Artois ont toujours été citées pour la dévotion de leurs habitants ; c'est dans leurs annales qu'on trouverait au besoin les manifestations les plus fréquentes de la foi et de l'ardeur religieuse. Voici un fait, appuyé sur pièces sérieuses et authentiques, qui présente une circonstance particulière, celle d'appartenir au 18e siècle, époque d'incrédulité notoire et de mœurs faciles, dont l'exemple était donné par le souverain du royaume de France. Nous en tirons la relation, en en adoucissant la naïveté des termes, d'un mandement de François *Baglion de la Salle*, évêque d'Arras, daté du 26 avril 1738, et imprimé la même année chez *Urbain César Duchamp*, à Arras, in-4° de 16 pages.

La croix plantée sur le calvaire placé au-dessus de la porte séparant la Cité de la ville d'Arras, étant ruinée, le R. P. *Duplessis*, jésuite, la fit remplacer. Elle fut bénie le 18 mars 1738, par l'abbé *Boisot*, vicaire-général d'Arras, dans l'église des Jésuites où elle resta deux jours à la suite d'une mission qui y fut prêchée.

Jusques là tout était naturel dans cet acte extérieur de dévotion très-commun dans nos contrées ; mais le 19 mars, la fille *Marie Isabelle Le Grand*, fruitière, âgée de 40 ans, affligée depuis 3 à 4 ans de plusieurs infirmités provenant d'une chûte faite sur l'escalier de sa cave, se présenta à l'église des Jésuites. Elle avait vainement, pendant trois années, passé par les mains de tous les chirurgiens du pays et elle était restée avec la hanche démise, plusieurs vertèbres mouvantes et dérangées, le tibia écarté de l'os fémur, et les ligaments de la hanche fort relachés : cette partie ne prenait plus de nourriture.

Abandonnée des hommes de l'art qui la déclaraient incurable, Marie Le Grand, aidée de sa sœur et de ses béquilles, se transporta près de la nouvelle croix, baisa les pieds du crucifix avec dévotion, et pria avec ferveur. Elle sentit pendant sa prière une révolution extraordinaire dans sa personne ; quelqu'un placé près d'elle l'entendit dire à sa sœur : *Mon Dieu, je sens tous mes os et mes nerfs qui se retirent, et mon sang qui se trouble dans mes veines, tout mon corps se disloque.* La jambe malade s'alongea, les os de la hanche se remirent dans leur état naturel, et l'infirme se leva tout-à-coup sans béquilles, se tint debout sur ses deux jambes et se mit à marcher sans être aidée ni soutenue de personne

Ce fait fut constaté par des témoins ; les chirurgiens qui avaient traité Marie Le Grand firent des déclarations uniformes sur son état incurable, selon eux, avant le 19 mars 1758 ; l'évêque d'Arras recueillit tous les dires, les consigna dans son mandement et déclara alors authentique le miracle arrivé le même jour en l'église des Jésuites au pied de la croix. Le lendemain, 20 mars 1758, une procession solennelle eut lieu pour le transport de la croix ; la fille Le Grand la suivit à pied et parfaitement rétablie. L'évêque permit par son mandement que ses béquilles fussent attachées à la croix, et qu'en souvenir de cet événement la relation en fût gravée sur une pierre, tant à l'église des Jésuites qu'au calvaire même ; enfin il attacha des indulgences à ceux et à celles qui visiteraient dévotement l'église des Jésuites et la croix à l'occasion de ce miracle. Ce curieux mandement, qui relate les noms de tous les médecins d'Arras et ceux des ecclésiastiques appelés à parfaire l'information de cet événement qui fit grand bruit dans tout l'Artois, est contresigné par l'abbé *Dupuich*, l'un des vicaires-généraux de l'évêché d'Arras. A. D.

# La Jurisprudentia Heroica du chancelier Christyn.

L'art héraldique compte de bons auteurs en Belgique où les titrés et les chevaliers furent aussi pressés que le sont les villes, les bourgs et les terres à clocher. Un des ouvrages remarquables du genre est sans doute celui très-connu sous le titre de *Jurisprudentia Heroica, sive de Jure Belgarum circà nobilitatem et insignia*. Cet important traité, dû à la plume du chancelier de Brabant *Jean-Baptiste Christyn*, s'annonça d'abord par une publication anonyme sous le même titre, mais avec l'indication que ce n'était qu'un *liber prodromus*, impr à *Bruxelles*, 1663, in-4° de 144 pages, figures. L'auteur s'y cache sous ses initiales placées seulement au bas de l'épître dédicatoire. Cinq années plus tard l'ouvrage entier vit le jour à *Bruxelles*, chez *Balthazar Vivien*, 1668, un seul vol. in-f° de 586 pages, plus un index. Il était orné d'un magnifique frontispice gravé par *P Danoot*, d'après *Erasme Quellyn*, de vignettes, fleurons, lettres majuscules, figures de costumes d'ordres chevaleresques, blasons, et de 16 planches généalogiques, doubles, placées à la fin.

On crut généralement que cette édition de 1668 fut entièrement *refondue* et augmentée en 1689, quand elle reparut, avec le nom de *Christyn* sur le titre, et l'indication de *Bruxellis, Francisci Foppens*, M.DCCLXXXIX, 2 vol. in-fol. de 8 f^os lim^res, 586 pages chiffrées, 15 feuillets d'index et d'errata et une seconde partie de 2 f^os liminaires, 174 pp. et 4 f^es de tables. Les gravures sont de Pierre *Clouwet*, *Lucas Vosterman*, *J. Troyen* et autres.

Cette prétendue seconde édition n'est pourtant qu'un deuxième tirage de la première, ou plutôt c'est la première édition elle-même avec un titre renouvelé. Les supercheries des libraires ne sont pas choses nouvelles, comme on le voit. Tout ce qu'il y a de neuf ici, outre le titre, c'est une addition de 174 pages qui porte l'indication de *Pars secunda*. Les cartes généalogiques des principales familles de la Belgique (1), au nombre de 16 dans les exemplaires de 1668 qui en possèdent, sont portées au chiffre de 18 dans ceux de 1689. Ce traité, fort recherché à juste titre, à l'étranger où il est rare, et en Belgique où il est estimé, renferme une foule de renseignements curieux pour la science héraldique et pour l'histoire de nos contrées.

---

(1) Arenberg, Berghes, Bournonville, Croy, Egmond, Gand, Gavre, Horne, Immezeele, Lalaing, Montmorency, Nassau, Noyelles, Oingnies, Rivière, Trazegnies, La Tour, Tserclaes.

La même année que le chancelier Christyn fit imprimer ses additions à la *Jurisprudentia heroica*, il reçut la dédicace d'une charmante *Imitacion* (sic) *de Jesus-Christ* que *François Foppens*, libraire de Bruxelles, lui adressa le 1er jour de l'an 1689, en l'appelant *Baron de Meerbeke*, distinction que le Roi d'Espagne lui avait accordée par suite de services rendus comme plénipotentiaire au congrès de Nimègue. — Christyn mourut le 28 octobre 1690 et fut enterré dans le chœur de l'église des Augustins de Bruxelles, où le P. *Désirant*, docteur de Louvain, prononça son oraison funèbre. Il méritait les honneurs de l'inhumation à la collégiale de Ste-Gudule, dont il fut l'heureux historien. Sa devise était *Posuit fines tuos pacem*. M. de Reiffenberg lui a consacré un article au Supplément de la *Biographie Universelle* qui l'avait oublié dans le corps de l'ouvrage, en compagnie de beaucoup d'autres de nos concitoyens injurieusement délaissés. A. D.

## Les Falbalas à la Dechy.

Dans chaque localité il existe des locutions proverbiales, admises dans le langage usuel, à l'aide desquelles on se comprend, mais dont tout le monde ne peut cependant expliquer l'origine, fondée souvent sur un trait historique peu connu, ou sur une anecdote locale oubliée, après avoir fait beaucoup de bruit à une autre époque. C'est ainsi que dans le département du Nord on se sert quelquefois de l'expression *des falbalas à la Dechy* pour exprimer des garnitures de jupes ou de robes crottées; et peu de personnes, si ce n'est les vieillards du pays, sont aptes à donner l'étymologie de ce dicton local. Voici ce qui y a donné lieu. Le Prince de Condé et le Duc de Bourbon, son fils, se trouvaient à Douai en 1783, et devaient passer en revue les troupes de la garnison de cette ville dans une plaine de la commune de Dechy, village des environs de Douai. Deux princes du sang, dont un jeune et brillant, une revue générale, des grandes manœuvres, de la musique militaire, du bruit, de la foule et du mouvement, il y avait là de quoi remuer toute la population oisive d'une ville de province. C'est ce qui arriva. Un grand nombre de curieux, un plus grand nombre de jolies curieuses se portèrent en foule au lieu indiqué pour la solennité militaire.

Tout alla bien jusqu'à une certaine heure du jour, mais avant le défilé un orage effroyable éclata sur la plaine de Dechy et le ciel se fondit tout-à-coup en eau. On sait avec quelle rapidité les bonnes et grasses terres de la Flandre se détrempent

par la pluie ; ce résultat ne manqua pas d'arriver à Dechy. Les Douaisiennes, attaquées par la pluie, poursuivies par l'orage, durent battre forcément en retraite vers la ville ; elles quittèrent tumultueusement le champ de manœuvres et se retirèrent dans le plus grand désordre. On portait à cette époque des robes passablement traînantes, garnies de plusieurs bandes plissées et flottantes nommées *falbalas ;* il est inutile de dire dans quel état ces falbalas de robes blanches furent mis par la terre détrempée dans laquelle les dames durent courir en toute hâte. Ces troupes légères de douaisiennes firent une triste rentrée dans la ville. Pour comble de misère, quelques fuyards, précurseurs du gros de l'armée, s'étaient permis d'annoncer l'état dans lequel la pluie, la boue, la sueur et la poussière avaient mis ces dames. Chacun s'était placé sur sa porte pour voir passer les groupes en déroute et de barbares éclats de rire accueillaient l'arrivée des jolies curieuses crottées jusqu'à l'échine. Depuis ce jour, on nomma *falbalas à la Dechy* toute bordure mal-séante appliquée à une robe blanche. Cette locution fut surtout consacrée par deux petites brochures, aujourd'hui fort rares, dues à la malice de deux poètes du crû. La première est intitulée : *Chanson pour les dames de Douai qui ont été au marais de Dechy ;* elle se compose de 14 couplets que l'on chantait *sur l'air de Malbrough*. Elle fut imprimée probablement à Douai, mais sans date et sans nom d'imprimeur. La seconde, moins bien versifiée, porte pour titre : *Les falbalas à Dechy. Bouts-rimés. Dédiés à une aimable Demoiselle.* Douai, Derbaix, 1785, in 8° de 16 pages. Ces deux pièces, devenues aujourd'hui d'une rareté incontestable, font partie de la collection de M le conseiller *Bigant*, heureux possesseur d'une foule de productions historiques et littéraires qui intéressent la ville de Douai. A. D.

## Le Mayeur de St.-Quentin, en 1717.

Avant la première Révolution française il n'était pas permis à chacun de s'habiller à sa fantaisie, d'avoir le train qui lui plaisait, de porter l'épée, la barbe ou la moustache selon son désir : la génération actuelle, qui voit aujourd'hui sur la face des hommes de loisir, qui n'ont ni fonctions, ni état, des barbes et des moustaches si diverses ; sur le dos de serviteurs de gens sans titres, et quelquefois sans fortune bien connue, de riches et brillantes livrées, comprendront difficilement qu'il ait fallu un brevet royal, au siècle dernier, pour octroyer au maire de St.-Quentin le droit de

porter l'épée. C'est pourtant ce qui est arrivé. Nous allons publier la pièce originale qui accorda ce joli droit du Mayeur.

Le corps du Magistrat de St.-Quentin, que l'on appelait le *Corps de ville*, fut réduit par arrêt du conseil d'Etat du 10 novembre 1670, à un mayeur et six échevins, dont trois devaient être choisis parmi les marchands de la ville. La grande ambition du chef de cette magistrature communale était de pouvoir porter l'épée dans l'exercice de ses fonctions, c'est ce qu'enfin il obtint en 1717 par un brevet du Roi conçu en ces termes :

« Aujourd'hui vinq-cinq octobre mil sept cent dix-sept, Le Roy étant à Paris, ayant égard à la fidélité et à l'attachement particulier que la ville de Saint-Quentin a toujours fait paroître pour Sa Majesté et les Rois ses prédécesseurs, aussi bien qu'aux témoignages avantageux qui lui ont été rendus de la personne de *Jean Baptiste Hourlier de Méricourt*, Conseiller du Roi, Prévôt Royal, et actuellement Mayeur de ladite ville de Saint-Quentin : Et Sa Majesté voulant donner aux uns et aux autres des marques de la satisfaction qu'Elle a des services qu'ils ont rendus en tout tems ; de l'avis de Monsieur le Duc d'Orléans Régent, Elle a permis et permet audit sieur Hourlier de Méricourt, Mayeur de ladite ville de Saint-Quentin, et à ses successeurs en ladite charge de Mayeur, qui leur donne le commandement dans ladite ville en l'absence du Gouverneur et Lieutenant de Roi de porter l'Epée, tant en leur présence qu'absence. Veut Sa Majesté que ledit sieur Hourlier de Méricourt, et ses successeurs en ladite charge de Mayeur, jouissent de cette liberté pleinement et paisiblement ; qu'à cet effet le présent brevet soit enregistré dans les registres de l'Hôtel-de-ville de Saint-Quentin, à ce que nul n'en prétende cause d'ignorance. N'entend au surplus Sa Majesté rien changer aux usages et priviléges de ladite ville : Et pour assurance de sa volonté, Elle m'a commandé d'en expédier le present brevet, qu'Elle a voulu signer de sa main, et être contresigné par moi, son Conseiller-Secrétaire d'Etat, et de ses commandements et finances. *Signé*, Louis : *et plus bas*, Phelypeaux. »

Avec cette pièce en main, le Mayeur de St.-Quentin put ceindre à son côté une épée inoffensive et ressembler parfaitement à ces gentilhommes verriers, qui, par suite de ce que l'art de la verrerie ne fait pas déroger la noblesse, sont représentés, dans les anciennes figures de l'*Ars vitraria* d'*Antoine Neri*, soufflant des bouteilles avec une longue flamberge au dos, prérogative qu'ils n'eussent pas cédée pour un empire. A. D.

# Vincent Malo.

La ville de Cambrai a produit des artistes distingués; Pierre de Franqueville et les frères Marsy dans la sculpture; Ponthus, Cailleau et Taisne dans la peinture ne furent pas les seuls noms honorables dont cette ville tire quelque gloire. Il est un peintre du XVII^e siècle qui mérite d'être rappelé au souvenir des amis des arts, mais dont le nom est peu connu, parce qu'il vécut beaucoup en Italie, pays où les artistes de tous les pays et de tous les temps se complurent toujours à séjourner. Les Italiens le nomment *Vincenzo Malo* qu'il faudrait traduire par *Vincent Mallet* pour en faire un nom tout-à-fait cambrésien.

Ce peintre, né à Cambrai, fit son éducation artistique dans la ville d'Anvers, l'Athènes du Nord; il commença à peindre sous *David Teniers*, mais bientôt, voulant acquérir la belle manière, il entra dans l'atelier de *Pierre-Paul Rubens* et se perfectionna sous ce chef illustre de l'école flamande. Plus tard, il passa en Italie et s'arrêta à Gênes, où, encouragé par l'accueil qu'il y reçut, il fit un long séjour vers le milieu du XVII^e siècle. Il avait, comme presque tous les Flamands et surtout comme les élèves de Rubens, un coloris agréable, et ses compositions eurent tant de succès à Gênes, qu'on regardait les cabinets et les galeries comme tout-à-fait incomplets si quelque petit tableau de Vincent Malo n'y était pas admis, car c'était surtout dans les petits sujets de chevalet qu'il excellait.

Du temps de Raphaël Soprani, noble génois, qui publia un ouvrage curieux sur les vies des peintres de sa ville (1), on voyait des ouvrages du peintre cambrésien dans l'oratoire de SS. Pierre et Paul, à la table du grand autel; et un grand tableau représentant la Cène exécuté par lui en peu de jours; à St.-Etienne de Gênes on montrait également un tableau d'autel représentant St. Ampegli consolé dans son malheur par la visite de l'ange. On ne trouvait pas d'autres œuvres de Vincent Malo dans les monuments ouverts journellement au public; toutes ses autres œuvres étaient précieusement conservées par les génois dans leurs propres palais, et l'on citait entr'autres une belle Sainte Marie Magdelaine appartenant au seigneur *Jean Nicolo Cavana*, patricien génois et amateur éclairé des beaux-arts.

---

(1) *Le vite de pittori, scoltori et architetti genovesi, e de forastieri che in Genoua operarono con alcuni ritratti de gli stessi.* In Genova, per Giuseppe Bottaro. 1674. in-4°. fig.

Vincenzo Malo désira voir Florence la belle ; c'était un noble désir d'artiste. Il s'y rendit avec toute sa famille et il y demeura quelque temps. Il voulut aussi visiter la ville de Rome et il y mourut en peu de jours à la suite d'une maladie causée par sa manière de vivre par trop frugale. Il termina ses jours à l'âge de 45 ans environ, et sa carrière, arrêtée beaucoup trop tôt, ne vit pas éclore toutes les espérances que ses premiers succès avaient fait espérer. Telle fut la courte vie d'un artiste que la ville de Cambrai peut revendiquer comme un de ses enfants laissant tomber quelque rayon de gloire sur la cité où il vit le jour. A. D.

## Première Monnaie obsidionale du Nord. 1567.

Les monnaies obsidionales et de nécessité sont des petits monuments historiques d'une haute valeur; ils indiquent toujours un événement remarquable, une lutte désespérée, une résistance courageuse et ils fournissent souventu ne preuve du génie et des moyens de défense des opprimés contre les oppresseurs. Une collection de monnaies obsidionales présente un aspect palpitant d'interêt : on y voit comment on a mis à contribution l'argent, le bronze, le plomb, le cuir, la corne et le papier pour se créer des ressources momentanées. Ici c'est un gouverneur qui coupe savaisselle plate par morceaux en y imprimant la marque d'une valeur conventionnelle, là c'est un chef aux abois qui se sert de son scel pour battre monnaie ; une autre fois c'est Carnot qui prend les métaux des vastes magasins d'Anvers pour créer la seule monnaie de nécessité ayant plus de valeur intrinsèque que la monnaie courante La plus complète collection que nous connaissions de cette curieuse spécialité numismatique, est celle de M. le colonel d'état-major en retraite *Roye Van Wicken*, à Nimègue, qui est parvenu à rassembler non seulement presque toutes celles que Tobiesen Duby a décrites, mais encore celles oubliées par lui et toutes les monnaies obsidionales que les guerres de la Révolution et de l'Empire ont fait émettre. C'est une des plus intéressantes collections que nous sachions. On y voit la plus ancienne monnaie de nécessité connue dans nos provinces. Elle fut frappée à Valenciennes, lorsque cette ville se rangea sous le drapeau de la Réforme protestante, et refusa de reconnaître davantage le pouvoir de la gouvernante générale des Pays-Bas pour le Roi d'Espagne. Au commencement de l'année 1567, le comte de Ste-Aldegonde Noircarmes vint mettre le siége devant la ville et la pressa vivement, ce qui força les autorités éphémères qui dirigeaient la ville à forger une monnaie de nécessité, en métal

commun, dépourvue d'emblême et de devise, car on ne savait encore pour quelle domination on combattait. On y voit seulement, entre les chiffres qui marquent l'année 1567, la croix de St.-André et la pierre à fusil du collier de la Toison d'or surmontés d'une couronne fermée ; ce qui annonçait la prétention de n'avoir pas pris les armes contre le souverain, mais bien contre les dépositaires de son pouvoir. La pièce est de petit module, quadrangulaire, mais avec les angles légèrement abattus, ce qui forme un octogone irrégulier. Elle est fort rare quoique non inédite. A. D.

## Un Artiste Valenciennois ignoré.

La ville de Valenciennes, qui compte aujourd'hui deux membres vivants de l'Institut (Académie des Beaux-arts) et dont les habitants ont enlevé plus de grands prix de Rome que ceux d'aucune autre cité des provinces de France, a vu naître dans son sein un grand nombre d'artistes dans tous les genres et elle en a toujours gardé un honorable et bon souvenir, soit par des traditions locales, soit par des hommages publics. Il en est un cependant dont le nom est resté ignoré et dont la mémoire a été trop longtemps oubliée. C'est qu'aussi il quitta de bonne heure ses pénates, et qu'entraîné par la vie aventureuse de l'artiste, il périt loin de la terre natale et dans une contrée avec laquelle les rapports n'étaient alors ni faciles, ni fréquents.

*Jean-Baptiste* Van-Mour, ou peut-être *Van Moor*, a dû naître à Valenciennes en l'année 1670, d'une famille originaire de Flandre ou de Hollande, d'après la particule qui précède son nom. Nous ne savons s'il est allié au peintre *Charles de Moor* ou *Van Moor*, qui reçut le jour le 22 février 1656, à Leyde, d'un marchand de tableaux, et qui mourut le 16 février 1738, à Warmont, à l'âge de 82 ans, en laissant un fils exerçant aussi l'art de la peinture. Quoi qu'il en soit, Jean-Baptiste Van-Mour quitta Valenciennes de bonne heure et alla, ou à Paris, ou en Allemagne, puisqu'il fit connaissance, vers la fin du XVII^e siècle, avec le comte *Charles de Fériol*, qui, après avoir commandé en Hongrie un corps de Français destiné à soutenir *Tékély*, fut nommé ambassadeur de France auprès de la Porte Ottomane pour y remplacer M. de Chateauneuf. Le comte de Fériol fit son entrée à Constantinople le 1^er décembre 1699, et, presqu'aussitôt, il y appela Van-Mour, auquel son amour des beaux-arts le conduisit à commander des tableaux et des dessins pris d'après nature, sur les sujets orientaux qu'ils avaient devant les yeux.

C'est au séjour de Van-Mour à Constantinople et à la protection

particulière dont l'honorait l'ambassadeur français que nous devons un des plus curieux ouvrages sur les costumes orientaux que l'art ait produit dans le siècle dernier. Cet ouvrage, exécuté sur les dessins ou les tableaux de l'artiste valenciennois, est intitulé : *Recueil de cent estampes représentant les différentes modes des nations du Levant, dessinées par ordre de M.* (le comte Charles) *de Fériol* (ambassadeur de France à Constantinople) (par Jean-Baptiste Van-Mour, de Valenciennes), *gravées par les soins de Le Hay, avec des explications historiques*, *Paris*, 1715, grand in-f° sur papier fort. — Ce recueil parut d'abord en 1714, composé seulement des *cent planches* annoncées sur le titre, numérotées de 1 à 100, plus un frontispice gravé, mais *sans explication*. L'année suivante, on y ajouta un texte imprimé et trois nouvelles planches, représentant, l'une, les *Derviches dans leurs temples*, l'autre un *Enterrement turc*, et la troisième contenant une page de musique. Ces trois dernières planches manquent à beaucoup d'exemplaires. Quand le texte *imprimé* a été épuisé, on y a substitué une explication *gravée ;* les exemplaires ainsi accompagnés sont souvent faibles d'épreuve. Quelquefois les estampes sont coloriées et alors cela compose un ouvrage riche et splendide; le duc de la Vallière en possédait un de ce genre, relié en maroquin rouge, qui ne fut vendu à la vente de son inestimable bibliothèque que 151 fr. Cet ouvrage n'a pas été effacé par celui plus moderne publié en Angleterre sous ce titre : *Costumes of Turkey, illustrated by a series of* (60) *engravings, with descriptions by Dalvimart. London, Miller*, 1802, gr. in-4°.

Le travail du valenciennois J.-B. Van-Mour est des plus remarquables et parfaitement soigné. L'artiste valenciennois s'est attaché à prendre la nature sur le fait et à copier exactement ce qu'il a vu en Orient. Ses cent dessins ou tableaux représentent le Grand-Seigneur, ses principaux officiers, les Muphtis, les Cadis, les femmes du sérail prises dans leurs diverses occupations, les habitants et habitantes de l'Archipel grec, et ceux des provinces barbaresques. La centième figure, double des autres en dimension, offre le tableau d'un *Mariage turc*. Tout cela est traité avec art, vérité et conscience. Les détails des costumes, ornements, armes, meubles et instruments de musique sont rendus avec pureté et délicatesse.

Le comte de Feriol, ambassadeur en Turquie, est le promoteur de cet ouvrage ; il est sans doute l'auteur du texte explicatif qui l'accompagne. Il raconte lui-même, dans le discours qui le précède, l'aventure qui lui arriva lors de sa première audience auprès du grand-seigneur. C'est lui qui, entré jusqu'à la seconde cour du sérail avec son épée, ne souffrit jamais qu'on l'en dépouillât avant d'être admis près du sultan, suivant l'usage adopté de tout

temps à la cour ottomane. Il remporta les présents du Roi de France et garda son arme. L'audience eut lieu plus tard quand la cour de Versailles intima l'ordre au comte de Feriol de suivre les usages reçus en Turquie.

Le véritable auteur du recueil qui nous occupe, celui à qui on en doit l'*invention*, qui consiste dans les dessins originaux, est J.-B. Van-Mour, peintre, que la ville de Valenciennes peut revendiquer comme un de ses enfants d'après une note ancienne, écrite sur la garde d'un exemplaire de l'édition de 1714, appartenant aujourd'hui à M. *Charles E....k*, de Valenciennes, jeune amateur de livres et de gravures; cette indication est ainsi conçue : *Les gravures de ce recueil ont été faites sur des tableaux peint* (sic) *par Jean Baptiste Van-Mour* (sic) *peintre flammand* (sic), *natif de Valenciennes, mort à Constantinople le 22 janvier 1737 dans la 66e année de son âge. M. de Ferriol ly avoit attiré en 1699.* — (*Extrait d'une lettre écritte* (sic) *de Constantinople.*) — Cette note, tracée sur un exemplaire resté dans le pays natal de Van-Mour, et écrite vers le milieu du siècle dernier autant qu'on en peut juger par l'encre, le caractère et l'orthographe, c'est-à-dire peu de temps après que la nouvelle de la mort de l'artiste de Valenciennes a dû parvenir à sa famille, ne laisse guères de doute sur la véracité des faits qui y sont mentionnés. Ce qui vient les confirmer encore, c'est le monogramme de l'artiste inventeur placé à la gauche de chaque figure, suivant l'usage, et en opposition avec le nom du graveur. Ce monogramme, composé des lettres majuscules J. B. accolées, présente les initiales des noms de *Jean Baptiste*, que le modeste artiste s'est contenté de faire figurer dans la signature apposée sur ses œuvres. On ne peut donc s'empêcher de reconnaître de bonne foi que l'inventeur de ces dessins ne soit J.-B. Van-Mour, de Valenciennes, bien que le monogramme indiqué ci-dessus ne soit traduit ni par *Christ*, ni par *Strutt*, ni par *Basan*, ni par *Brulliot*, qui tous, au reste, ont oublié de parler d'innombrables artistes de second et de troisième ordres dont les signatures restent encore inexpliquées.

Après le comte de Feriol et Van-Mour, le principal coopérateur à la publication du recueil des costumes de l'Orient est le graveur *Le Hay*, qui en fut du moins l'éditeur, et qui est peut-être le graveur des pièces non signées du recueil. Les autres gravures portent, au bas et à droite, les noms de *G. Scotin major* (38), *J. Haussard* (15), *P. Simonneau filius* (8), *B. Baron* (4), *J. de Franssières* (4), *P. Rochefort* (4), *C. Du Bosc* (2), et *C. N. Cochin* (1).

D'après le peu qu'on sait sur Van-Mour, il paraît qu'il resta à Constantinople le reste de sa vie ; c'est à cela qu'il faut attribuer le motif du silence des biographes sur cet artiste expatrié. Mais que

sont devenus ses dessins originaux, ou plutôt ses *tableaux peints*, s'il faut en croire la note manuscrite relatée plus haut? Ces œuvres sont restées en Orient, peut-être à l'ambassade française, ou bien elles ont été rapportées en France par le comte de Feriol (*). Ce seigneur fut rappelé de Constantinople en 1710, par suite d'une espèce d'aliénation mentale dont il fut atteint. Il acheta et ramena en France la jeune captive circassienne nommée *Aïssé*, dont les aventures occupèrent tout Paris et la France, et dont les charmes subjuguèrent le trop inflammable Régent. Quant au comte de Feriol, il mourut à Paris le 25 octobre 1722, âgé de 85 ans; le valenciennois Jean-Baptiste Van-Mour succomba en Orient, ainsi que nous l'avons dit, le 22 janvier 1757, dans sa 66e année; il resta donc en Turquie 27 ans après son protecteur: c'est là qu'il a dû produire, presque sans concurrence, une grande quantité d'œuvres artistiques dont aucunes ne sont parvenues jusqu'à nous et n'ont été citées dans les catalogues que nous avons parcourus.

A. D.

(*) Notre ami, M. *Aimé Leroy*, bibliothécaire à Valenciennes, possède dans son cabinet huit dessins originaux, lavés en bleu, représentant des hommes et femmes de l'Orient, ayant beaucoup de rapport avec les gravures exécutées d'après Van-Mour; il n'y aurait rien d'impossible que ces dessins, portant des indications tudesques, faites dans le temps et le goût du recueil de Feriol et trouvés, il y a déjà longtemps, dans la ville natale de Van-Mour, n'appartiennent à cet artiste.

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

182. — Choix de chansons et poésies Wallonnes (Pays de Liège), recueillies par MM. B*** et D***. *Liège*, imp. de *Félix Oudart*, 1844, in-8° de xxii et 220 pp., y compris 6 f^os de musique gravée.

Les auteurs de ce recueil ont beaucoup trop de modestie lorsqu'ils disent qu'ils ne veulent pas lui attribuer une valeur *qu'il ne possède nullement*. Toute collection de vieux chants populaires d'une province, en patois du pays, présente toujours aux philologues un intérêt réel et possède une valeur intrinsèque incontestable. Tel *noel* fournira une étude de mœurs, telle *pasquinade* un renseignement historique, tel vieux *chant* des étymologies de termes locaux. MM. B* et D* ont donc bien mérité du pays en se donnant la mission de réunir et de publier les anciennes et populaires poésies en patois de Liège. Ils ont éliminé celles dont le sujet trop libre et l'expression trop peu voilée n'auraient pas trouvé grâce devant des lecteurs d'une époque et d'une qualité fort différentes de celles pour lesquelles elles furent composées. Ils ont aussi négligé les *pièces* de tous les auteurs qui vivent encore. On y remarquera donc les poésies patoises de *Lambert Hollogne*, notaire liégeois; de *Ramoux*, curé de Glons; du P. *Marian de St.-Anthoine*, carme déchaux du siècle dernier, de *Mathieu Moreau*, vivant sous les derniers évêques; de *Martin Simonis*, mort à Souverain-Wandre vers 1831; de *Lambert C.....*, mort à Liège en 1825; de *Henry Delloye*; de *Jacques-Joseph Velez*, né à Liège en 1758, et décédé le 8 septembre 1822; et enfin de *Barthélemi-Etienne Dumont*, notaire, né à Liège en 1756 et mort en la même ville en 1841, après avoir composé les paroles et la musique de plusieurs pièces, entr'autres de l'opéra : *Li Bronspotte di Hougâre*, ou *Linâ l' Sar' tî* (fin du 17e siècle). Mais nous sommes étonnés de n'y point voir figurer les vers patois de *Lambert de Rickman*, poète liégeois qui vivait en 1700 (1), ni qu'on n'y mentionne rien, soit par extrait, soit par simple citation, d'un livre fort curieux intitulé : *Rekeuil d'opera ligeois, ki conten li Voïgge di Choffontaine, li Ligeoi egagy opera burless, li fiesse de Houte-si-plou, et les Ypoconte. Lige, Lemarié*, 4 part. in-24 (sans date), réimp. *A mon l' Weff S. Borgignon*, in-8°. et à *Liège*, 1810, in-24. La musique de ces quatre pièces est de *Jean-Noel Hamal*, chanoine impérial, directeur de la musique de la cathédrale de Liège et auteur de celle de l'opéra de *David et Jonathas*. Nous avons un dernier reproche à adresser à MM. B. et D., c'est celui de n'avoir pas rangé les pièces de leur recueil par ordre chronologique, afin de montrer au lecteur la gradation de la corruption du patois, depuis le point de départ, qui doit le rapprocher de la langue romane, jusqu'à nos jours, époque où il paraît se fondre avec le wallon en général dont il ne se distingue plus guères que par une prononciation et des désinences différentes. A. D.

183. — Mélanges, par *Félix Van Hulst. Liège, Félix Oudart*, 1845, grand in-8° de x et 575 pages.

M. *F. Van Hulst*, ancien élève puis gendre de M. P. L. *Rouillé*, professeur émérite de l'Université de Liège, lui a dédié ce fruit de ses travaux. Ces essais littéraires par lesquels M. F. Van Hulst préludait à la rédaction et à la direction de la *Revue de Liège*, aujourd'hui très en vogue, parurent d'abord, pour la plupart, dans le *Mathieu Laensberg* fondé par l'auteur et MM. *Devaux*, *Jos. Lebeau* et les frères *Rogier*. Quelques articles furent publiés dans la Revue Belge, d'autres enfin sont inédits. M. Van Hulst, qui est avocat, apprécie, dans ses notices, les principaux orateurs du barreau français ancien et moderne, et donne des jugements et des analyses d'ouvrages de droit administratif et d'économie politique. Cette partie, assez importante dans le volume qui nous occupe, est étrangère à notre plan et nous arrivons de suite aux matières historiques. L'auteur examine l'ouvrage de M. Guizot intitulé : *Essais sur l'Histoire de France, pour faire suite aux Observatsons de Mably*. Il y montre comment M. Guizot a relevé, preuves en main, les erreurs dans lesquelles était tombé l'abbé Mably. M. Van-Hulst arrive ensuite à l'*Histoire des ducs de Bourgogne de la maison de Valois, par M. de Barante*, qui fut un véritable événement historique et littéraire lorsqu'elle parut. Le critique en donne une analyse tellement complète que c'est un véritable sommaire de cette histoire, qui ne s'étend pas sur moins de 32 pages in-8°. L'*Histoire de Philippe II, roi d'Espagne, par Alexis Dumesnil*, est examinée avec non moins de soin. Mais l'auteur liégeois s'attache surtout avec conscience et beaucoup d'étendue au compte-rendu du *Précis de l'histoire de la Belgique et des Belges*, depuis l'invasion des Romains jusqu'à la réunion des principautés sous Philippe-le-Bon, par *Auguste Mauvy* (Brux. 1836, 1 vol. in-8°.) L'auteur y donne des conseils à ceux qui auraient eu le courage de tenter un nouveau travail sur l'histoire nationale, conditions dont la réalisation s'est trouvée depuis à un haut degré dans l'ouvrage du savant M. *Moke*. Le volume est terminé par plusieurs discours sur l'instruction publique prononcé à Liège dans des occasions solennelles, et par un article dans lequel, sous le titre de *Un baptême de fleurs*, on rappelle en peu de mots les principaux titres de gloire d'un assez grand nombre d'artistes belges. A. D.

184. — La Bataille des Eperons, par *Ad. Mathieu*. A. N. de Keyser. Mons, typographie d'Emin. Hoyois, libraire. MDCCCXLV. in-6°. 60 pages.

La *Bataille des éperons*, sujet si honorable pour les Flamands, a été traitée en langage vulgaire par M. *Goethals-Vercruysse*, de Courtrai, dont la notice fut traduite en français, en 1834, par M. *Auguste Voisin*. M. *N. de Keyser* traduisit à sa manière ce sujet sur la toile, et, pour qu'aucun genre d'illustration ne manquât à cette gloire de la Belgique, M. *Adolphe Mathieu*, de Mons, vient de la traiter en vers chaleureux et sonores. La bataille des éperons, ainsi nommée parce qu'on trouva sur le champ de bataille sept cents éperons d'or, a été gagnée dans la plaine de Groeningen, à l'Est de Courtrai, le 11 juillet 1302, par les commu-

nes flamandes sur le roi de France Philippe-le-Bel. Ce fut le triomphe d'un peuple opprimé sur la tyrannie. Cette victoire a trouvé un chantre éloquent dans M. Ad. Mathieu qui déjà s'est fait connaître par d'autres poèmes, et qui se livre avec succès à des travaux historiques. Aussi a-t-il illustré et éclairé sa bataille par 73 notes dans lesquelles il a pu dire les détails que ne comportait pas le langage des dieux. A. D.

185. — CHRONIQUE DE L'ABBAYE DE ST.-ANDRÉ, traduite pour la première fois d'après le ms. de la bibliothèque de Bruges; suivie de Mélanges historiques et littéraires, par *Octave Delepierre*, avocat, archiviste de la Flandre orientale. *Bruges, Vandecasteele-Werbrouch*. 1839, in-8°. 340 pp.

Ce n'est que bien tardivement que nous arrivons à rendre compte d'un ouvrage dont le savant auteur, depuis son apparition, a déjà changé et de domicile et presque d'occupation; mais, outre qu'il n'est jamais trop tard de parler d'un livre renfermant plusieurs bons passages, nous trouverons notre excuse dans cette barrière jetée entre deux peuples amis, que lient la même religion, les mêmes intérêts, le même idiome et les mêmes annales; barrière qui, sous le nom trompeur de *convention postale*, met des obstacles presqu'insurmontables à la prompte communication des rapports spirituels et littéraires entre les deux nations.

La *Chronique de l'abbaye de St.-André* dont s'est occupé M. *O. Delepierre* va jusqu'en 1304; malheureusement le traducteur s'est arrêté en l'année 1240 et n'a pas donné la partie la plus intéressante de cet ouvrage et les notes qui devaient l'éclairer. Ceci n'est donc qu'un essai dont le succès appellera le complément, Dieu et les lecteurs aidant. En compensation de ce qui manque à la chronique, M. O. D. a ajouté à son extrait des *Mélanges sur Bruges* qui occupent les trois-quarts de son volume. Ce n'était pas sans nécessité que l'auteur a entrepris de réhabiliter, par quelques productions historiques, artistiques et littéraires, les souvenirs souvent glorieux et brillants de l'ancienne, mais dégénérée, ville de Bruges. La vieille reine des cités commerçantes des Pays-Bas, tombée dans l'inertie, deshéritée du trafic et du mouvement qui l'enrichirent jadis et rendirent ses femmes si éclatantes de beauté et de richesse qu'on les prenait pour autant de reines; la triste ville de Bruges, disons-nous, était tellement oubliée sous l'Empire, que l'administration locale reçut un jour une lettre adressée: *à M. le Maire de la ville de Bruges, près d'Ostende*. Il appartenait à M. O. Delepierre, en bon fils de cette noble cité, de la relever moralement de ses ruines, de reconstituer ses souvenirs et ses annales, de désigner aux archéologues, aux touristes, aux savants et aux oisifs, les mille et une curiosités de cette ancienne et vénérable ville. C'est ce qu'il a fait avec talent et conscience dans plusieurs ouvrages, dont quelques-uns ont été examinés par nous (V. *Archives du Nord*, 1re série, Bulletin bibliogr., pp. 199-200, 278-280; Nouvelle série, tome 2, p. 235, etc., etc.) Dans celui-ci il effleure une foule de sujets qui tous sans doute ne sont pas traités à fond, mais qui du moins mettent les lecteurs sur la voie de recherches plus amples et plus profondes. L'auteur parle des fêtes de sa ville na-

tale, de ses églises, de ses tombeaux, des chartes et des manuscrits de ses dépôts publics ; de ses monuments principaux, de son Académie de peinture, du Béguinage, du Mont-de-piété, des processions et des joyeuses entrées faites à Bruges : en somme, c'est un ouvrage amusant et instructif. A. D.

186. — Histoire de Florence de Verquignœul, première abbesse de la Paix-Notre-Dame, à Douai, et institutrice de la réforme de l'Ordre de Saint-Benoît dans le nord de la France. Par M. l'abbé *Parenty*, chanoine d'Arras, membre de plusieurs sociétés savantes. *Lille*, imprim. de *Lefort*, 1845, in-12 de 500 pages avec portrait ; prix : 1 f. 25 cent.

Voici la troisième fois que la vie intérieure de *Florence de Verquignœul* est livrée au public. *Marguerite Trigault*, née à Douai, confidente et amie de cette abbesse réformatrice, écrivit une première relation de cette biographie et la laissa manuscrite ; mais Dom *Martène* et Dom *Durand*, savants bénédictins de la congrégation de St.-Maur, auteurs du *Voyage littéraire de deux bénédictins*, Paris, 1717-1724, 2 vol. in-4°, ont trouvé cette vie si exemplaire, qu'ils en ont imprimé la presque totalité à la fin de la seconde partie de leur voyage (t. 2, p. 219-258), après avoir pris connaissance du ms. à l'abbaye des Prés de Douai où ils avaient été fort bien reçus. Plus tard, on publia la vie entière à *Douay*, chez *C. L. Derbaix*, 1733, in-8° de 343 pp. avec un portrait gravé par Edelinck en 1694. M. l'abbé Parenty a jugé convenable de refaire cette pieuse vie sur les anciens documents et de la présenter au public enrichie de notes historiques curieuses et savantes. Personne mieux que l'auteur de l'*Histoire de Ste Angèle* ne pouvait mener à bonne fin une telle entreprise. A. D.

187. — Notice sur une peinture ancienne découverte à Nieuport, et décrite par *J. L. Kesteloot*, membre de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles. (Lue à la séance du 5 août 1843.) in-4°, 11 pages, figure enluminée. (Extrait du tome 17 des Mémoires de l'Académie.)

M. le docteur *Kesteloot*, à qui l'on doit une foule de productions scientifiques sur la médecine et l'histoire naturelle, et des notices biographiques intéressantes sur plusieurs savants, a donné une curieuse explication d'une peinture à fresque trouvée à Newport en 1822 lorsque le général Goblet, alors directeur du génie, y faisait exécuter des travaux de fortifications. Le professeur Kesteloot a fait orner sa notice de dessins coloriés, dus à M. *Ch. Onghena*, artiste distingué de Gand, et il a accompagné ses explications très-satisfaisantes de données historiques sur l'origine de Newport. Nous faisons des vœux pour que le savant professeur pousse ses investigations dans cette voie et donne aux recherches historiques quelques-uns des loisirs que lui laissent ses occupations scientifiques : les amis de l'histoire et de l'archéologie y gagneront. A. D.

188. — Les siéges d'Arras, histoire des expéditions militaires dont cette ville et son territoire ont été le théâtre, par *Achmet d'Héricourt*, membre de plusieurs sociétés savantes. *Paris, Dumoulin* et *Arras, Topino*, 1845, gr. in 8° de 407 pages.

Nous avons déjà eu l'occasion de vanter le zèle et les travaux de M. le comte d'Héricourt, qui s'est essayé jusqu'ici sur des sujets d'une faible portée ; nous attendions mieux de lui et voici qu'en effet il produit un important et curieux ouvrage sur les siéges et attaques dont la ville d'Arras a été le théâtre et le but. Ce sujet est d'un intérêt local tout palpitant et souvent il se rattache à l'histoire générale d'une manière heureuse. L'auteur l'a traité dans une bonne forme et en bons termes. Il a cité avec soin et loyauté les sources auxquelles il a puisé ; des notes nombreuses éclaircissent le texte ; on lui a reproché d'y donner place à des indications héraldiques sur d'anciennes familles du pays : le reproche porte à faux ; le blason est aussi de l'histoire, et, plus que jamais, de l'histoire ancienne ; motif de plus pour en mentionner le souvenir dans des ouvrages historiques ; cela servira de guide à ceux de nos descendants qui voudront se rendre compte de toutes choses. Il est inutile, par l'absence de toute explication à ce sujet, de préparer des tortures aux Saumaises futurs. Si l'on négligeait totalement la science héraldique, il arriverait un jour où les marques des écus et des sceaux de nos vieilles familles deviendraient de véritables hiéroglyphes inexplicables. Nous savons gré à M. d'Héricourt de la publication des pièces justificatives qui complètent son livre. On y trouve des traités, déclarations, capitulations, comptes, poèmes et chansons même, qui ont rapport au sujet de l'ouvrage. Nous approuvons fortement aussi l'excellent *index* et la table qui complètent le volume : c'est une ancienne coûtume du vieux temps qu'il serait bon de voir généralement adopter.

A. D.

189. — Précis chronologique et statistique sur le Câteau-Cambrésis, accompagné d'un plan de cette ville, de ses faubourgs et d'une vue pittoresque de la place, par *Ad. Bruyelle*, membre de la Société d'Emulation de Cambrai. *Cambrai*, P. Levêque, 1845. In-8° fig. 64 pp.

Cette petite monographie du Câteau est assez complète et renferme aussi des renseignements exacts sur les communes rurales des environs. Cependant on désirerait que l'ouvrage fut moins décharné et que l'auteur y eut introduit quelques ornements de style et des développements plus étendus. La chronologie et la statistique sont par elles-mêmes et dans leur isolement d'une saveur assez peu agréable ; il faut en adoucir l'amertume par des mixtions étrangères. Les faits politiques et guerriers offraient une ressource à l'auteur pour donner un peu de mouvement à sa narration. Les biographies du petit nombre d'hommes célèbres du Câteau, l'introduction de l'imprimerie dans cette ville, la description des monuments religieux du siècle dernier et du petit nombre de curiosités

qui les décoraient (1), pouvaient encore trouver place dans cet opuscule de M. Bruyelle, auquel on doit, au reste, savoir gré de l'ordre, de la méthode apportés dans son ouvrage, et des faits rassemblés sur un sujet jusqu'ici négligé par tous les écrivains locaux. A. D.

190.—Bulletin de la commission historique du département du Nord. Tom. II (1er cahier). *Lille, Danel,* 1844, in-8° 159 pp. et 5 pl.

La commission historique du département du Nord poursuit ses travaux. Elle a perdu son honorable et zélé président, M. *de Contencin,* que de nouvelles fonctions ont entraîné hors de Lille, mais elle a aujourd'hui à sa tête M. le docteur *Le Glay,* archiviste général du département du Nord, dont les lumières et les services rendus à la science historique suffisent pour garantir la bonne direction qu'il saura conserver aux travaux de la commission. Le cahier que nous annonçons contient plusieurs rapports et documents intéressants. En première ligne nous citerons le compte-rendu de M. *V. Derode,* sur la délimitation du français et du flamand dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais; la notice sur le clocher d'Avesnes-le-Sec, par M. *De Baralle;* un recueil d'épitaphes cambrésiennes, par M. *Wilbert;* une notice sur la Motte-Madame, par M. *Derode,* et une dissertation de M. *Robert,* sur une monnaie gauloise trouvée à Lewarde et appartenant à M. *Bigant,* de Douai, et portant la figure du *coq gaulois,* type inconnu jusqu'ici. Nous y trouvons aussi une courte description du château de *Le Loire,* placé par erreur dans l'arrondissement de Douai, par M. Duthilleul, tandis qu'il appartient à celui de Valenciennes, comme on peut le voir dans l'article que nous avons consacré à ce monument dans les *Archives du Nord* (*Hommes et choses,* page 88) 1re livr. du t. 2 de l'ancienne série, année 1832. Le cahier qui nous occupe est terminé par un Essai sur l'image de N.-D. de Grâce de Cambrai, par M. de Failly, dont nous nous sommes déjà occupés. (Voir le tome 5 des *Archives du Nord,* ancienne série, p. 225, an 1844.) A. D.

191.—Histoire de la lutte entre les praticiens et les plébéiens à Rome, depuis l'abolition de la royauté jusqu'à la nomination du premier consul plébéien. Ouvrage posthume d'*Arthur Hennebert,* élève de l'université de Gand, publié par J. E. G. *Roulez,* professeur à la même université, *Gand, C. Annoot-Braeckman* 1845, in-8° de VIII et 196 pp.

Il n'entre pas dans notre plan d'analyser une œuvre, distinguée d'ail-

---

(1) Le *Diction. universel de la France,* de *Robert de Hesseln,* tom. 2, p. 127, 1771, in-8°, cite un tableau singulier de Sainte Maxellende, qui existait avant la Révolution dans l'église de S. Ladre, appartenant aux chanoinesses régulières de S. Augustin, au Câteau.

leurs, sur une période de l'histoire ancienne étrangère au pays que nous habitons ; mais il nous importait de mentionner ici un ouvrage composé par un jeune tournaisien, enlevé le 5 juillet 1844, à l'âge de 21 ans, entre la seconde et la troisième épreuve qui devait peut-être le faire proclamer *premier en histoire* à l'université de Gand. Le jeune Arthur Hennebert, plein de vie, rempli d'ardeur pour la science et annonçant les plus belles dispositions, alla se baigner dans la Lys le 5 juillet 1844, et s'y noya. Le gouvernement belge fit frapper une médaille commémorative en son honneur et le conseil communal de Gand envoya à sa famille la branche de laurier en argent qu'elle a coûtume de décerner aux élèves vainqueurs au concours général de l'université. A. D.

192. —LA POÉSIE DES TROUBADOURS, par *Frédéric Diez*, professeur de belles-lettres à l'université de Bonn, études traduites de l'allemand et annotées par le baron *Ferdinand de Roisin*, docteur en droit et philosophie, correspondant du ministère de l'instruction publique de France pour les travaux historiques, membre de plusieurs sociétés savantes. *Lille*, *Vanackère*, 1845, in-8° de XXIV et 422 pp. tiré à 500 exemplaires.

M. Ferdinand de Roisin s'est posé comme intermédiaire entre les savants français et allemands, et il sert d'interprète aux derniers pour communiquer aux premiers, trop souvent étrangers à l'idiome germain, le résultat des patientes investigations des érudits allemands. Malheureusement entre l'œuvre originale et l'apparition de la traduction souvent il s'écoule un trop grand laps de temps, pendant lequel la science a marché, les découvertes nouvelles sont intervenues et alors la version peut paraître surannée et ne plus avoir le même degré d'intérêt que le travail primitif quand il a paru. Cependant comme les savants allemands sont ingénieux dans leurs déductions, qu'ils sont doués d'une imagination active et brillante, il reste toujours de leurs ouvrages assez de données curieuses et piquantes pour plaire aux lecteurs français. Nous devons donc des remerciments à M. F. de Roisin pour le soin qu'il prend de nous traduire les aperçus de ses nouveaux compatriotes sur la littérature du moyen-âge, et nous ne pouvons que l'engager à continuer la mission qu'il s'est donnée. Nous l'encouragerons d'autant plus volontiers que nous avons remarqué que dans sa traduction de la *Poésie des Troubadours* du savant *Frédéric Diez*, il s'est défait d'une foule de germanismes en appropriant son style aux lecteurs pour lesquels il travaillait. On doit aussi le féliciter sur les excellentes notules dont il a su accompagner le texte original. A. D.

193.—COUTUMES LOCALES DU BAILLIAGE D'AMIENS, rédigées en 1507, publiées par M. A. *Bouthors*, greffier en chef de la cour royale d'Amiens—4° et 5° séries.—Prévotés de Vimeu et St. Riquier, t. 1er pages 545-556. *Amiens*, *Duval et Hermant*, in-4°.

Nous avons déjà deux fois appelé l'attention des lecteurs des *Archives* sur cette excellente publication (voyez n° 103 du *Bulletin bibliographique*, t. 3, p. 565 et n° 144 id. t. 4, p. 387, nouvelle série, et nous annonçons aujourd'hui avec plaisir la mise au jour des 4e et 5e séries qui en complètent le tome 1er. Le même soin, la même érudition consciencieuse qui présidèrent aux deux premières livraisons, se font remarquer dans celle-ci. Elle commence par une notice sur la prévôté de Vimeu par M. A. Bouthors ; puis viennent les textes entiers ou par extrait des coûtumes des diverses seigneuries, pairies, châtellenies, écheviuages, fiefs, prieurés, commanderies, villes et bourgages qui en dépendent ; le tout illustré de notes savantes et lucides, et de sources loyalement citées. Une notice de la prévôté de St. Riquier est suivie d'une dissertation intéressante sur la *Théorie des prestations seigneuriales*, travail excellent, partagé en 19 subdivisions, dans lesquelles M. A. Bouthors nous initie à quelques-uns des mystères et des singularités du droit féodal, pour la partie des prestations dues au seigneur. Nous y voyons que c'est bien à des hommes libres, le rôle de Corbie en fait foi, qu'était confié l'office de *chasseurs de grenouilles*, genre de fonctions qui s'étendait bien plus loin que dans le nord de la France, puisque, suivant Menochius, il y avait aussi en Lombardie des hommes *quorum munus erat* (*quod est risu dignum*) *in imponendo silentium ranis*. Nous le répétons, l'ouvrage de M. Bouthors est un beau monument élevé à la science et nous en attendrons la continuation avec une vive impatience. A. D.

# LOI

OU

# USAGES DE SEBOURG,

## CHARTE INÉDITE DU XIVe SIÈCLE,

publiée et annotée,

PAR AIMÉ LEROY, BIBLIOTHECAIRE DE VALENCIENNES.

## INTRODUCTION.

Dès le milieu du XIIe siècle, la commune de *Sebourg* possédait une loi écrite renfermant ses Usages particuliers. Dans le siècle suivant, *Marguerite,* comtesse de *Flandre* et de *Hainaut*, (dame de *Sebourg*), qui gouverna ces pays de 1244 à 1280, aurait complété et décrété cette loi ; mais ni cette première ni cette seconde rédaction ne nous sont parvenues dans leur forme primitive.

Au XIVe siècle, les habitants de Sebourg, éprouvant le besoin de modifier leur code, fondirent dans un même travail l'ancienne charte, celle de la comtesse Marguerite et quelques usages non écrits mais établis par leurs devanciers et consacrés par le temps ; et, dans une de ces assemblées qui se tenaient tous les

ans à Sebourg, comme en beaucoup d'autres lieux, sous le nom de *Plaids généraux*, ils discutèrent et adoptèrent un nouveau texte de loi sorti de cette fusion ; c'est celui que nous publions aujourd'hui.

Avant toute autre explication, nous croyons devoir ici dissiper un doute qui pourrait embarrasser l'esprit de quelques lecteurs.

Que veut dire une loi particulière pour la commune de Sebourg, et comment en comprendre l'existence ? Sebourg faisait partie du chef-lieu de Valenciennes ; il n'avait pas, comme certaines localités favorisées, obtenu l'octroi d'une *Coutume* qui lui fût propre ; il était soumis à celle de ce chef-lieu ; il ne pouvait donc pas avoir une législation spéciale et séparée.

L'objection est juste. Mais il ne s'agit pas ici d'une Coutume proprement dite, renfermant un recueil plus ou moins complet des lois d'après lesquelles auraient été régis les personnes et les biens des Sebourgeois. Ce n'est d'abord qu'un accord transactionnel réglant les rapports du seigneur avec les habitants, et respectivement. — « Chiux escrips devise » lit-on en tête « les Usaiges de le ville de Sebourg et de le terre, pour le raison de no seigneur garder et des bonnes gens de le ville. » — C'est en même temps un ban de police où plusieurs sortes de pénalités sont établies ; c'est aussi une loi statuant à l'égard de la jouissance de certaines propriétés communales, allant même parfois plus loin, et dans laquelle perce une forte tendance à empiéter sur les dispositions de la loi du chef-lieu. Mais enfin, et sauf cette tentative d'invasion dont au besoin, nous le pensons, on aurait fait justice ; cette charte ne présente que des Usages, un réglement, un statut local, non prohibés par les maîtres, ainsi qu'on va le voir.

L'article 223 de la Coutume de Valenciennes, décrétée le 19 décembre 1619 par les archiducs *Albert* et *Isabelle*, article qui n'est que la reproduction de l'article 147 de la coutume décrétée le 23 mars 1540 par Charles V, est ainsi conçu :

« Si aucunes desdites bonnes villes ou villages dudit chef-lieu » veullent faire ou renouveller aucuns statuts et loix pour la » police des lieux et bien publique d'iceux, il *convient* que les- » dits statuts et loix soient veuës et visitées, corrigées et approu- » vées par les prévost, jurez et eschevins de ladite ville de Va- » lenciennes ; et après ladite approbation, seront les sujects » d'iceux lieux tenus eux régler et conduire selon icelles loix et » statuts ; sauf que tels statuts ne nous concernent, ne nos suc- » cesseurs, et qu'ils n'emportent effect de privilége, ou autre » chose dépendante de nostre auctorité. »

Cette tolérance générale de certains statuts particuliers en faveur de localités dépendantes de la métropole, est un fait intéressant, propre à appeler l'attention et les commentaires.

Il pourrait être curieux de rechercher si ces statuts furent créés avec la permission du prince ; ou bien, si les communes se les donnèrent d'elles-mêmes, pour montrer qu'elles étaient du moins maîtresses à leurs foyers, et faire ainsi un acte d'émancipation domestique, auquel, plus tard et par prudence, le prince aurait cru devoir donner son assentiment.

Sans vouloir ici nous livrer à des investigations de ce genre, nous avons pourtant jugé convenable d'examiner, en passant, quelques monuments antérieurs de la législation de ce pays, pour tenter d'y découvrir l'origine soit de cette autorisation spontanée, soit de cette approbation subséquente.

Nous n'en avons trouvé nulle trace dans la *Paix* de Valenciennes, donnée par *Baudouin III*, comte de Hainaut, en 1114 (1).

Dans la loi de la même ville, appartenant aussi au XII^e siècle, et qui fait partie des *Grandes histoires de Hainaut*, manuscrit de Jean Lefèvre (2), on lit seulement, chapitre VIII : « Ly usaige

(1) Voir le *Jacques de Guyse* de M. *de Fortia*, t. XI, pp. 260-303.

(2) Cette loi est imprimée dans le même ouvrage, même tome, pp. 395-435.

» et coustume des villes qui viennent à le loy de Valenchiennes » brisent le loy d'icelle (1). » Mais évidemment il s'agit ici de coutumes véritables, statuant même dans les matières les plus importantes, et qui avaient été spécialement octroyées par le prince à un petit nombre de communes privilégiées.

De ces deux lois anciennes nous passons, sans intermédiaire connu, à la coutume de Valenciennes édictée en 1534 par ledit Charles-Quint (2); et là, nous trouvons, article 126, la rédaction première de la disposition contenue en l'article 223 ci-dessus transcrit ; rédaction première que nous devons aussi rapporter, parce qu'elle présente, rapprochée de la seconde, quelques différences légères en apparence mais utiles à signaler.

Suit cet article 126 copié dans notre exemplaire manuscrit de cette coutume de 1534 (3) :

---

(1) La confusion qui règne dans plusieurs parties de cette loi, dépourvue d'ailleurs de toute authenticité, peut laisser quelque doute sur le plus ou le moins d'étendue de cette disposition, un peu obscure dans sa forme ; mais que semble avoir voulu rappeler l'article 222 de la coutume de 1619 que voici : « Lesdites villes et lieux sous ledit chef de sens, » se régleront en faict d'héritages et biens meubles et de succession, » selon les coustumes de notre dite ville de Valenciennes, n'est qu'ils » ayent autres particulières coustumes au contraire. »

(2) Ce qui démontre toujours que la présentation de ces chartes de moindre importance à l'approbation du chef-lieu, date d'une époque bien antérieure ; c'est que celle de *Douchy* y fut envoyée en 1447, et celle de *Beuvrages* en 1474. Il est même à notre connaissance que dans l'acte de transmission de cette dernière, on disait : qu'on l'envoyait à ladite approbation, *ensy que coustume est en tel cas;* mots qui décèlent un usage dès longtemps pratiqué.

(3) Cette coutume, restée inconnue à *Bourdot de Richebourg,* qui n'a inséré que les deux textes de 1540 et de 1619 dans son *Nouveau Coutumier général,* existe à Valenciennes dans le cabinet de trois ou quatre amateurs, mais aussi manuscrite seulement. Cependant nous voyons, dans le préambule de la coutume de 1540, que celle précédente a été imprimée. Dans quel format ? — Nous l'ignorons. En quel lieu ? — Nous pensons que ce fut à Anvers ; et nous savons qu'elle se vendait

« Par ledit usaige, quand aulcunes des bonnes villes ou villai-

---

chez le même libraire que les anciennes chartes du Hainaut et du chef-lieu de Mons, exécutées en caractères gothiques ; savoir, *chez Jean Pissart, libraire demourant à Mons, en Haynnau, en la rue des Clercs, à l'enseigne Sainct Jehan l'évangéliste.*

Ce volume dont aucun bibliographe n'a parlé, et qui se rattache si essentiellement à l'histoire de Valenciennes, doit être bien rare ; car, dans notre longue carrière de bibliophile, où nous avons remué plus de vieux livres que jamais porteur de hotte ne remua de chiffons, nous n'eûmes pas une seule fois le bonheur de rencontrer un exemplaire de ce vénérable bouquin.

D'où peut provenir une telle rareté? — Cette pauvre coutume de 1534 hélas ! ne vécut que ce que devaient vivre plus tard les diverses constitutions de la France républicaine. Après peu d'années d'une existence sans cesse tourmentée par un haut fonctionnaire ombrageux, tout dévoué à son maître, elle succomba malgré les efforts des magistrats de Valenciennes. Charles-Quint, dans un des accès de cette susceptibilité inquiète et jalouse qui troubla si souvent ses prospérités et son sommeil, brisa cette loi avec colère, « *comme contenant* » (voir le préambule précité) « *aucunes coustumes exorbitantes, desraisonnables, contraires et desrogantes à sa supériorité et haulteurs.* » Un ouvrage aussi coupable dut s'attirer toutes les rigueurs du pouvoir ; et les exemplaires en auront été soigneusement recherchés par les agents, et détruits par les ordres du *très redoubté* souverain. Dieu veuille le lui pardonner !

*M. Crendal de Dainville*, conseiller pensionnaire de la ville de Valenciennes (mort en 1788), en avait assurément un à sa disposition aux archives de ladite ville, ou plutôt il en possédait un dans sa riche bibliothèque, riche surtout en livres et en pièces imprimées et manuscrites concernant l'administration, la justice, la police et les finances de ce pays. Cela résulte du fait que voici :

En 1779 et années suivantes, les prévôt, jurés, échevins et conseil particulier de cette ville ayant eu un procès à soutenir, au parlement de Flandre, contre le sieur *Locart*, prévôt-le-comte, et *J.-B. Henry*, imprimeur, des mémoires imprimés, d'un grand intérêt pour cette cité, furent échangés entre les parties ; et, comme les magistrats municipaux avaient dû invoquer plusieurs articles de la coutume de 1534 (ce qui s'est maintes fois encore présenté depuis et pourrait de nouveau se présenter aujourd'hui) ; à la suite d'un de ces mémoires, et parmi les pièces justificatives, on donna copie des articles invoqués ; et cette co-

» ges estans dudit chef-lieu veuillent faire ou renouveller aul-

---

pie est certifiée, pas ledit Crendal de Dainville, *conforme à l'imprimé*. Le seul peut-être échappé à la proscription. En quelles heureuses mains se trouve-t-il maintenant ?

Mais comment les excès et attentats qui provoquèrent le mécontentement de Charles-Quint s'étaient-ils glissés dans la coutume de 1534 ? — Probablement par l'adresse que déployèrent les prévôt, jurés et échevins de Valenciennes, dans leur lutte contre les représentants de l'impériale et despotique Majesté. Car il est certain que celle-ci approuva la rédaction de cette coutume.

M. Merlin, qui ne la possédait pas, mais qui en fait cependant mention dans son *Répertoire, verbo* Valenciennes, dit, après avoir cité la charte de 1114 : « La seconde rédaction des usages de Valenciennes » est de l'année 1534. Il faudrait en avoir le cahier sous les yeux, » pour décider au juste si elle fut confirmée par Charles-Quint. D'un » côté, il paraît par une enquête (dans le Répertoire de Guyot M. Mer- » lin avait mis : *requête*) des juges municipaux de Valenciennes, visée » dans une ordonnance des archiducs Albert et Isabelle, du 29 novem- » bre 1612 (*a*), que ces officiers présentaient l'affirmative comme un » fait constant.

» Mais d'un autre côté, il est bien difficile de ne pas suspecter cette » énonciation, à la simple lecture du décret de la troisième rédaction ; » voici comment il est conçu : »

Suit la teneur de ce décret ou préambule dans lequel on lit les énormes griefs contre ladite coutume rapportés plus haut.

M. Merlin eût renoncé à ce doute à la vue de notre manuscrit du cahier de cette coutume, manuscrit dont l'écriture est d'une époque peu distante de 1534.

On y trouve d'abord, comme dans celle postérieure, un préambule décrivant soigneusement par quelles épreuves ces cahiers durent passer avant d'être convertis en loi ; et l'on remarque que cela ne se fit qu'avec réflexion et après examen réitéré. D'où nous avons pu induire que la finesse dont usèrent les magistrats *de le bonne et franke ville de Valentiennes*, comme notre *Froissart* appelle sa patrie, pour conserver à leurs concitoyens la plus grande somme de droits et de libertés possi-

(*a*) Voici ce que porte cette ordonnance : « Sur la remontrance faite aux archiducs, en leur » conseil privé, de la part des prévôt, jurés, échevins et conseil de la ville de Valencien- » nes, contenant que par les coutumes décrétées dès l'an 1534, par feu de très haute et » perpétuelle mémoire l'empereur Charles V, pour ladite ville, banlieue et chef-lieu de Va- » lenciennes, art. 66, avait été ordonné etc. »

» cunes chartres, loix ou status pour la police des lieux et bien
» publique d'iceulx ; *il convient* que lesdites chartres soient
» faictes, renouvellées ou corrigées par les prévost, jurez et es-
» chevins de ladite ville de Vallenciennes, selon lesquels iceulx
» subgectz sont tenus de eulx conduire et régler. »

Voilà tout ce que nous avons pu découvrir concernant l'octroi

---

ble, était cousue d'un fil parfaitement retors et pas du tout voyant. A la suite du préambule viennent les articles, puis une homologation précise et en due forme, datée de Bruxelles, 12 avril 1534, dans laquelle on lit :

» Sçavoir faisons que nous....., désirant de tout notre cœur la
» bien de justice et soulagement de nosdits pays et subjectz ; par l'ad-
» vis et délibération de nostre très chière et très amée soeur la royne
» douagière de Hongrie, pour nous régente et gouvernante..... ;
» avons de nostre certaine science, authorité et grace spéciale, pour
» nous, nos hoirs, et successeurs contes et contesses de Haynnau,
» gréet, louet, confirmet, approuvet, autoriset, gréons, louons, con-
» firmons, autorisons et approuvons par ces présentes lesdites coustu-
» mes et usaiges et chacun d'iceulx ainsi par la forme et manière que
» ils sont cy-dessus couchiez et rédigez par escript. Vollons et ordon-
» nons que pour l'advenir lesdites coustumes et usaiges soient tenus et
» réputez, et nous mesmes les tenons et réputons pour loy, coustumes
» et usaiges par escript en nostre dite ville de Vallenciennes, banlieuwe,
» eschevinage et chef-lieu d'icelle.....

» Avons réservé et réservons à nous et à nos successeurs de pouvoir
« changer, corriger, amender, réformer, limiter et interpréter lesdites
» coustumes toutes et quantes fois qu'il nous plaira et qu'il se trouvera
» par nous et nostre dit conseil expédiant et nécessaire de faire. Dé-
» clairons au surplus que ne entendons soubz ombre desdites coustu-
» mes et usaiges aucunement desrogier ne préjudicier à noz droictz,
» hauteurs et domaines, ne aussy aux droitz, loix, franchises et privi-
» léges de notre dite ville par ci-devant accordez par nous ou nos pré-
» décesseurs, desquelz lesdits suppliants (*les prévôt, jurés et échevins*),
» au nom de notre dite ville, sont en bonne et paisible jouissance et
» possession; et entendons que lesdites coustumes et usaiges cy-dessus
» déclarés auront seulement lieu au regard des procès, questions et
» poursuites qui seront advenus et seront entamez aprez la publication
» desdites coustumes et usaiges, etc. »

Nous n'avons étendu cette citation que pour ne pas omettre des cir-

ou l'approbation de ces statuts locaux ; mais l'existence de la loi de Sebourg, à laquelle il est temps que nous revenions, s'explique suffisamment de la sorte ; sans que pourtant il apparaisse ni du procès du marquis de *Valfons*, dont il va être question, ni d'ailleurs, qu'elle ait jamais été soumise à la sanction des prévôt, jurés et échevins de Valenciennes. Rigoureusement cela n'était pas exigé, et en la sollicitant, les Sebourgeois auraient craint peut-être de voir rejeter une partie de leur charte.

La commune de Sebourg, comme nous l'avons vu, n'était pas la seule, dans ce pays, qui eût une loi de ce genre : les villages d'*Onnaing*, *Quaroube*, *Beuvrages*, *Douchy* et autres avaient également leurs *Usages* particuliers dont les textes, presque inconnus, n'ont jamais été publiés.

La charte de Sebourg, curieuse dans quelques-unes de ses dispositions, l'est aussi sous le rapport du langage ; et à ce dernier titre elle peut intéresser d'autres personnes que celles qui s'occupent de l'étude de notre ancien droit.

Cette charte en vieux français, dont l'original doit être présentement en la possession de M. le marquis *de Lacoste*, propriétaire actuel des terre et château de Sebourg, est écrite, comme nous l'avons appris, en caractères ronds du XIVe siècle, sur un long parchemin composé de cinq peaux cousues l'une à l'autre.

Elle n'est ni datée ni signée ; ce qui prouve cependant que foi doit y être ajoutée, et que ce n'est pas là un acte resté à l'état de simple projet, mais un acte suivi d'exécution ; c'est qu'à la suite

---

constances qui nous ont paru bonnes à noter ; car, pour la question qui nous occupe, la première partie seule eût suffi ; puisqu'elle présente la plus formelle confirmation qu'on pouvait faire de cette coutume. Mais ce que l'empereur, de sa certaine science et pleine puissance, avait si bien voulu pour lui et ses successeurs, sous une kyrielle de réserves il est vrai, il déclara presqu'aussitôt, non moins solennellement, n'en plus vouloir : *Tel fut son bon plaisir*.

de son contenu, on trouve transcrits sur ledit original, et en écritures contemporaines des faits qu'elles relatent, trois serments respectivement prêtés aux XVe et XVIe siècles, pour la *maintenue dans lesdits bons usages*, par des seigneurs de Sebourg et la communauté du même lieu; serments dont nous rapportons également la teneur d'après l'expédition mentionnée plus loin.

Aussi cette charte ayant dû, au siècle dernier, être produite en justice, dans un procès que M. le marquis *de Valfons* eut à soutenir, du chef de la dame *Marie-Thérèse-Charlotte Desclaibes*, vicomtesse de Sebourg, son épouse, contre ladite communauté qui contestait la banalité d'un moulin réclamée par M. de Valfons; le parlement de Flandre, prenant pour base de sa décision quelques-unes des dispositions de la loi dont s'agit, et conformément à icelles, déclara ledit moulin banal par arrêt du 4 mars 1782.

Mais M. de Valfons avait bien compris, en se présentant devant ses juges, que l'authenticité du titre qu'il invoquait pourrait être attaquée par ses adversaires, comme elle le fut en effet; et il avait eu la précaution de la fortifier de graves et concordantes attestations, que nous croyons aussi devoir faire connaître.

M. *le Meteyer*, conseiller-secrétaire du Roi, déclarait, par son certificat joint à la copie collationnée de ladite charte : *que ce titre est vrai original du XIVe siècle, non signé suivant l'usage du temps.*

M. *Bejot*, garde des manuscrits de la bibliothèque du Roi : *que ce titre est original et authentique, quoique non signé, attendu que l'usage du XIVe siècle n'exigeait pas de signature.*

Enfin dom *Clément*, l'un de ces illustres bénédictins qui vivaient détachés du siècle pour vivre tout entiers dans les siècles écoulés, fournissait une affirmation en tout conforme à celle qui précède.

En présence de ces circonstances, la cour n'hésita pas à reconnaître que ce vieux code des Sebourgeois portait avec lui de suffisants caractères d'authenticité

C'est au procès dont nous venons de parler que nous devons d'avoir connu le texte des usages de Sebourg. Une expédition de cette charte, certifiée conforme par ledit Le Meteyer (à Paris, le 25 mai 1775), pour être produite par M. de Valfons à l'appui de ses conclusions, nous ayant été autrefois communiquée, nous en avons tiré la copie qui nous sert de texte pour la présente publication (1).

Malheureusement quelques mots sont restés en blanc, comme illisibles, ou ont été oubliés dans cette expédition ; plus malheureusement encore M. Le Meteyer n'étant pas suffisamment au courant du vieux langage de nos contrées, un assez grand nombre d'autres mots et même des phrases ont été par lui défigurés.

Nous nous sommes permis quelques corrections, mais avec la circonspection convenable ; c'est-à-dire seulement lorsqu'il ne pouvait y avoir aucun doute sur l'erreur commise et sur la rectification à opérer.

En de très-rares endroits, il nous a été impossible de dissiper le doute résultant d'un texte inintelligible en lui-même ou par suite d'altération. Une note ou ce signe (?), signe accusateur de notre impuissance à deviner, en avertit le lecteur.

Nous avons cherché à interpréter plusieurs expressions peu ou point connues; sans que nous nous chargions de garantir toujours la justesse de nos interprétations. Personne n'ignore qu'un mot tronqué ou maladroitement substitué à un autre, a souvent mis en défaut les plus habiles gens, et donné naissance à de singulières mais presque inévitables méprises.

---

(1) Nous devons cette communication, et par conséquent la possibilité de publier ladite charte, à l'obligeance de M. *de Warenghien*, procureur du roi à *Valenciennes*.

Enfin les mots qui n'offraient que de légères dissemblances avec leurs représentants actuels, ou qui n'étaient pas d'une structure assez étrange pour que le sens n'en pût être saisi, ont été laissés sans explication.

Si le texte de la loi dont il s'agit n'est parvenu à notre connaissance que depuis un petit nombre d'années, il n'en est pas de même de son existence, qui nous avait été révélée il y a longtemps par *Pierre Le Boucq*, dans son *Histoire de Sebourcq* (1).

---

(1) Histoire de la terre et vicomté de Sebourcq, jadis possédée par les comtes de Flandre et de Hainnault. Ensemble de leurs faicts héroïques et mémorables, depuis descendue aux très illustres maisons de *Wittem* et *Berghe*. Avec plusieurs belles et remarquables singularitez. Par *Pierre Le Boucq*, escuyer, licentié ès droicts, valentiennois. *Bruxelles, Jean Mommart*, 1645, in-4° divisé en deux parties. — Cette histoire est assez mal ordonnée, mal écrite, mais on y trouve des choses curieuses. Elle est peu commune et recherchée. Une circonstance singulière et connue de bien peu de personnes, ajoute encore au mérite bibliographique de cet ouvrage. La date de 1645 est au bas du titre de la première partie qui se termine avec le chapitre XVIII° et à la page 128. La deuxième partie n'a qu'un faux-titre, sans date. Elle commence une nouvelle série de chapitres, en continuant toutefois la pagination à partir de 129; et au bas du recto du dernier feuillet du volume, on lit encore : *Chez Jean Mommart*, 1645. Ce fut donc en cette année qu'eut lieu l'impression de tout l'ouvrage. Cependant il en existe des exemplaires, fort enviés des amateurs et qui se paient beaucoup plus cher, dans lesquels on a intercalé, entre la première partie et le faux-titre de la seconde, une annexe à cette première partie, composée en style barbare par un autre individu, et contenant trente-huit pages cotées de 129 à 166, sans titre ni avertissement aucun (lesquelles sont partagées en cinq chapitres numérotés de XIX à XXIII); en sorte que les pages 129 à 166 se trouvent cotées en double, sans former double emploi, dans ces très-rares exemplaires dont un, Dieu merci, brille sur nos rayons. Cet appendice, imprimé on ne sait où, mais probablement en secret et à petit nombre, concerne principalement Valenciennes. Celui qui en est l'auteur s'est nommé au bas de la dernière page qui porte : — *Par Henry Le Boucq, gentilhomme valencenois*, 1648 ; — trois ans après l'impression de l'œuvre principale. Ceci ressemble quelque peu à un mauvais tour clandestinement joué par ce bon parent à son cousin Pierre. — M. *Brunet* ne dit rien de ce livre qu'il a relégué dans son cinquième volume.

Pierre Le Boucq n'a donné qu'une analyse très-succincte de cette charte, et sans en respecter le style, dans les chapitres IV et V de la deuxième partie de son ouvrage. Dans le chapitre VI il en relate encore la disposition relative aux engagements respectifs des seigneurs et de la communauté de Sebourg, lorsque celle-ci recevait un nouveau maître (1) ; et rapporte, à cette occasion, mais d'une manière peu exacte, les trois serments précités, ainsi qu'un quatrième serment du mois de juin 1602, que nous transcrirons à la suite des trois premiers.

La copie que je m'étais procurée de l'expédition signée *Le Meteyer,* faisait partie des nombreux matériaux que j'ai recueillis concernant nos provinces; et je ne songeais guère à la mettre au jour, lorsque j'y fus déterminé par la lecture d'un discours prononcé devant la Cour de cassation, à son audience solennelle de rentrée de 1845.

Non que ces pièces d'apparat, que cette éloquence périodique, nous voulons dire ressuscitant à jour fixe, soient de leur nature bien entraînantes; on n'a même que trop souvent raison de s'en défier. Mais ici, c'était le discours d'un de ces hommes rompus à l'art d'embellir la raison de toutes sortes de séductions d'esprit et de langage; d'un de ces habiles magiciens possédant, en toute matière, le secret de conjurer l'ennui, de faire naître à l'improviste de piquantes surprises, et d'enchaîner constamment l'attention : c'était un discours de M. le procureur-général *Dupin,* qui, indépendamment de ses éminents mérites comme jurisconsulte, comme orateur, est encore un ardent et ingénieux propagateur de la *littérature du droit;* si ingénieux,

---

(1) Voici les premières lignes de ce chapitre VI, que nous croyons devoir donner ici, parce qu'il peut n'être pas sans utilité de les rapprocher des termes dans lesquels est conçu le commencement de la charte : « Marguerite comtesse de Flandres, Hainault, dame de Sebourcq, en un ancien escript en parchemin, lequel est joinct avec une lettre seellée de son seel, faisant mention, plus de quatre cens ans, ordonne que ceux de Sebourcq doivent observer ce que s'ensuit, pour loix ou coustumes à tousjours etc. »

qu'il donnerait du charme aux Pandectes et des grâces à nos vieilles coutumes.

Précisément, c'est autour de cette dernière difficulté que la flexibilité de son esprit se jouait dans le discours en question; où il trace rapidement l'histoire de notre ancien droit coutumier : « une des sources les plus fécondes » dit-il « de notre » droit moderne ; nous y retrouvons le germe de la plupart de » nos lois actuelles avec le même plaisir qu'on éprouve en re- » cherchant sa généalogie dans de vieux titres de famille. »

Ce discours, nourri d'enseignements curieux, sagement déduits, et empreint de la littérature que nous avons dite : « litté- » rature trop souvent négligée et pourtant pleine d'attrait, » ne nous procura pas seulement une de ces heures de secrète et paisible joie, doux fruit d'une bonne lecture; il nous conduisit à penser, et l'on va voir comment, que la publication de quelques petits documents inédits, renfermant d'anciennes lois ou usages de plusieurs de nos communes du Nord, ne serait peut-être pas sans quelqu'intérêt.

M. Dupin, développant son sujet avec son talent ordinaire, décrit les diverses phases qu'a parcourues notre vieille législation avant l'adoption définitive et *solennelle* des coutumes; et, après s'être complaisamment arrêté sur l'histoire de cette législation et sur les rédactions originales, il ajoute : « Les amis » éclairés de la science font des vœux pour que tout ce qu'on » pourra retrouver de ces rédactions primitives soit recueilli et » publié, afin d'y rechercher, comme plus près de leur source, » l'origine et l'esprit de notre droit français. »

Ces paroles assurément méritaient de trouver et auront trouvé de l'écho dans la retraite et dans le cœur de plus d'un de nos zélés docteurs, des *Klimrath* de l'époque. Nous ne tenons que de loin, malheureusement, à cette utile classe de travailleurs; et pourtant, charmés comme tant d'autres, nous prêtâmes volontiers une oreille attentive à cet appel. Et bientôt, sans vouloir autrement peser les termes du programme, en dépit de notre

faiblesse, de notre insuffisance, nous nous mîmes résolûment à la besogne; dussions-nous ne défricher que grand comme la main de terrain inculte.

Dans toutes les républiques, la république des lettres comprise, chaque citoyen n'est appelé à contribuer aux charges qu'à raison de ses moyens; mais, dans cette proportion, il y est bien tenu. Or, voulant nous exécuter, nous avons cru qu'il nous était permis de fournir, pour notre contingent dans la somme des travaux demandés, cette minime publication, qui sera suivie d'autres du même genre, si les lecteurs trouvent celle-ci, non pas agréable, mais pourvue du moins d'une certaine utilité relative.

André LEROY.

# USAGES

## DE LA VILLE ET DE LA TERRE DE SEBOURG

### EN HAYNAULT,

*Suivant une charte de la comtesse Margheritte, et un ancien écrit appelé les* Plaix généraux; *rapportés dans un rouleau de parchemin antique, de cinq peaux cousues l'une à l'autre suivant l'usage du siècle; chacune de* 20 *à* 21 *pouces de long sur* 9 *de large;*

**Lesquels usages s'ensuivent de mot à autre :**

Bonnes gens, chiux (*cet*) escrips devise les Usaiges de le ville de Sebourg et de le terre, pour le raison de no seigneur garder, et des bonnes gens de le ville présens et à venir; ensy que nous l'avons retenut de nos devantrains (*prédécesseurs*) et de ung anchien escript, qui estoit avec une lectre seellée du seel de le comtesse Margheritte, quy fait mention de cent quatorze ans. Se appelle-on le journée que on recorde en cest escript les *Plaix généraux*. Et avoec ce que li escrips devise, se avons-nous retenut de nos devantrains que chascuns doit et puet amender as choses et as plaix et sans fourfaire, se ly escrips devisoit ou pas ou trop.

Premiers, est-il assavoir que quant ly hoirs qui doit estre Sires de Sebourg se voelt apparoir et moustrer comme sires; il le doit laissier sçavoir à Sebourg, par aucuns de ses lieutenans, à une

journée nommée qu'il luy plaist à y estre. Et à cellui journée, doit estre tous li communs de le ville de Sebourg assamblez au moustier (*église*) ou en l'attre (*cimetière*) de cellui, et chiux qui doit estre leur sires avoeq yaulx (*eux*).

Liquels sires doit aller au grant auteel du moustier, et jurer sour les sains et évangilles et par se foy, qu'il maintenra les gens de ce lieu, tant qu'il en sera sires, bien et par loy, et à tous les bons usages, comme ont fait sy devantrin. Et sy homme le doivent recevoir à seigneur, et jurer qu'il lui seront bon homme et léal.

Et tantost apriès ce fait, ly sires doit appeller ung homme souffissant à faire maieur. Chiux maires doit estre mis à serment, et jurer par le foy de son corps, qu'il wardera (*gardera*) les droix le seigneur et les droix de le ville, l'ophène (*l'orphelin*), le vesve, et fera loy hastive à l'ensengnement des esquievins, à toutes les fois qu'il en sera requis.

Et quant chiux maires sera faix, ly sires doit appeller deux de ses homes de le ville, preudommes souffissans à faire eschevins.

Chil doy (*deux*) eskievin doivent estre mis à serment qu'il warderont les droix le seigneur et les droix de le ville, l'ofène et le vesve; et feront loy hastive avoeq leurs compagnons, du plus tost qu'il en seront sage.

Et quant chil doy esquievin sont fait, ly sires ne s'en doit plus mesler; ains doivent chil doy esquievin, par le conseil ly ungs de l'autre, appeller ung homme preudomme de le ville, souffissant pour estre eskievins, et faire faire ottel serment que li autre esquievin ont fait pardevant.

Et quant chieux tiers esquievins est faix, il doit appeller ung aultre homme de le ville par le conseil de ses compagnons.

Et quant chiux quars esquievins est faix, il doit appeller le chuicqysme esquievin par le conseil de ses compagnons.

Et quant chiux chioqysme esquievins est faix, il doit appeler le VI^e esquievin, preudomme souffisant, par le conseil de ses compagnons.

Et quant chieux VI^e esquievins est faix, il doit appeller le VII^e esquievin, preudomme souffisant, par le conseil de ses compagnons.

Et doivent faire chil esquievin ottel serment que ly doy premier eskievin. Et leur doit li sire faire avoir telz hommes que ledit esquievins avisent pour le mieulx. Et ne puet nuls hommes le seigneur refuser à y estre esquievins; mais li maires le refuse bien s'il voelt.

Et quant ly maires et ly esquievin sont fait; ly sires doit appeller ung homme, preudomme souffissant, et par le conseil des gens de le ville, pour y estre sergans et messiers. Et les bonnes gens de le ville un homme, preudomme souffisant, par le conseil du seigneur, à y estre sergant ou messier.

Et quant chil doy homme sont adviset à y estre sergant et messier, et ly gent de le ville et ly sires sont d'acort; on les doit mectre à serment, et faire jurer, en sains et par foy, qu'il warderont les droix le seigneur et les droits de le ville, et qu'il warderont bien et loyalement as champs et à le ville; et qu'il ne rapporteront personne nulle à loix, ne à amende, que ce ne soit à juste cause et à proppre deserte (*pour véritable méfait*); et qu'il cheleront (*tairont, s'abstiendront de révéler*) le conseil d'esquievins.

Et quant chil doy sergant et messier sont fait, en tel manière que deviset est; ly VII esquievin puet jugier aprez leur rapport, s'il en sont saige. Sy que on a bien besongne de preudommes et de loyal sergant!

Et ne a nulz au jugement de Sebourcg loix ne amendes se ce n'est li sires.

Ly sires a à tous quief d'ostel (*chef de maison*) ou (*au*) jugement de Sebourcg, se francquise ne l'en hoste, le milleur cattel (*meu-*

*ble*) au jour du trespas ; mais nous ne tenons mies (*pas*) quief d'ostel le femme, quant elle trespasse devant son baron (*mari*).

Et quant ly homs trespasse au jugement de Sebourg, que nous tenons pour quief d'ostel ; le feme puet vestir les milleur draps que elle a, le milleur plichon (*manteau*), et le milleur cappron (*coiffure*), et le milleur corps (*de vêtement*) ; et a le messe sen baron (1) ; et se n'a li sires point de morte main en aournemens que le feme ait sour elle. Et se ly femme vit darraniement de son baron (2), et il voit (*elle va*) de vie à mort..... doit avoir, nous le (*la*) tenons pour quief d'ostel ; et y a ly sires le milleur cattel qui remanet de..... de son trespas.

Et s'il sont aucunes gens qui viengnent ou jugement de Sebourg, en trespassant le chemin anchien qui va de ville à autre, ou ce soient warlet ou mesgnies (*domestiques*) servans, qui servent aucune personne en..... ou terroit, où que ce soit ; s'il trespassent, li sires y a le milleur cattel en chou qu'il ont avoeq yaulx. Et s'il est ainsi que on les ramanie ens ès lieux dont il sont ; se leur convient-il laissier le milleur cattel, par manière que s'il rescappent et retraient à santet, il doivent ravoir leur milleur cattel qu'il ont laissiet. Et s'il estoit ainsi qu'il se acouchast malade, et il en peuyssent raller (*s'en aller*) hors du terroit sans tenir et sans apoyer (*s'appuyer*); ly sires ne ses lieux-tenans n'y doivent avoir point de milleur cattel.

Ly sires a de chacun mui de vin que on vent ou jugement de Sebourg, en tonniaux, deux sous VIII blans.

---

(1) *Messio*, *messis*, signifient *moisson*, écrit quelquefois *messon* suivant *Carpentier* (Supp. au Glossaire de *du Cange*). *Roquefort* nomme *messe* un droit sur le bled. Par ces mots, *a le messe sen baron*, n'aurait-on pas voulu exprimer que la femme survivante a ou prend la moisson récoltée, ou encore sur pied, de son mari défunt, sans qu'à raison du décès de celui-ci, le seigneur puisse y prétendre droit ?

(2) Après son mari. Le sens de cette disposition est impossible à bien saisir en entier, à cause des lacunes.

Et ne puet ly tavreniers, quant il a assis son tonniel, sacquier (*tirer*) de vin tant qu'il a ballé (*donné*) III potz desoubz le garle deseure (1), qu'il ne soit à X sous blanz ; ne vendre sans afforer (*le mettre en perce*).

Et s'il a faulte de vin en le ville (2), et qu'il n'en y ait point courant à brocque ; et il y ait vin en le ville, en quelque lieu que ce soit, et y viengne avant (lire, je crois, *aucun*) qui requière au maïeur que chiux vins soit mis à certain foer (*prix*), et s'en clamie (*se plaint*, ou *réclame*) ; li maire le doit faire afforer et mectre à certain foer ; par quoy chascuns en ait pour son argent et pour ses wuges (*usages* ou *plaisirs*).

S'il n'y a point de vin en le ville, et vin qui soient à marchant qui le voellent vendre, passent parmi le ville et viengnent à l'hostel pour repaistre et desteler ; et y viengne aucune personne qui se clamie du forage de ce vin ; se le doit ly maires afforer et mectre certain foer ; par quoy on en ait pour son argent.

---

(1) *Garle*, mot de notre patois, qui n'est expliqué nulle part, et qui a échappé, avec tant d'autres, à l'auteur du *Dictionnaire Rouchi*, livre toutefois d'une utilité incontestable. Il désigne la rainure faite autour des deux extrémités intérieures des douves d'un tonneau, pour arrêter les pièces du fond. *Garler*, c'est pratiquer cette rainure. En français, le garle se nomme *jable*, et l'instrument dont on se sert pour le creuser, *jabloire*. *Deseure* veut dire dessus, par-dessus. *Trois pots desoubz le garle deseure* ou *de deseure* signifient donc, trois pots tirés sous le jable ou près du jable du dessus de la pièce. On croyait alors, et beaucoup de personnes pensent encore aujourd'hui, que le liquide contenu dans la partie supérieure d'un tonneau est plus délicat, comme étant plus léger. C'est à peine cependant si cette raison de préférence est appréciable au pèse-liqueur. Toujours est-il que le sire de Sebourg, partageant une opinion alors presque générale, exigeait que le vin coulât pour lui de la région la plus élevée de la futaille.

(2) Sous-entendu, sans doute, *chez les taverniers*. — Il appert de ce paragraphe, du suivant, et d'un grand nombre d'autres, que les rédacteurs de cette charte ne tenaient guère à la clarté du langage. Ils tenaient beaucoup plus à la limpidité du vin, et surtout à ce que cette liqueur ne leur fît jamais défaut.

Ly sires a à tous manouvriers qui sont manoevres de leurs bras ou jugement de Sebourg, hormis march, wain (1) et l'aoust, troix coruwez d'an ; se prendre les woelt ; et s'il est que ly manouvriers ne puist ou voeille aller à la coruwée, ly sires puet faire prendre wage (*gage*), pour chascune journée dont le manouvrier seroit en deffaulte, de quattre blans.

Ly sires a encores troix coruweez l'an, hormis aoust, march et wain, (2) qui se sceunt (3) mesler d'aucune marchandise ; et sy ne le puellent racatter, se ly sires ne voelt. Et se chil manouvrier et chil marchant n'en sont poursievyt dedens l'année, on ne les puet jamais poursievyr, ne demander nulle chose de chou qui passet seroit.

Ly sires a encores à tous cheulx qui sont ou jugement de Sebourg, qui ont chevaulx trayans, III coruweez l'an, hormis march, aoust et wain, de le campz que on ahanne (*laboure*) (?).

Et s'il est ainsy que ungs preudommes ait chevaulx, et ly lieutenans du seigneur viengne et l'appelle par son nom et lui die : il vous convient demain venir à le coruwée le seigneur ? Ly preudons poel dire, s'il voelt : je ne puis demain aller. Se ly lieuxtenans du seigneur lui dise dont : y venez aprez demain ; se chiux ne va à le coruwée, ly sires puet leuwer ung harnas (un *attelage*) ossy souffissant que chiux a : et le doit, chiux qui fauroit (*manquerait*) à le coruwée, payer.

Et sy ne poelt li sires tous harnas qui vont à ses coruweez, ne tous autres manouvriers et marchans, se besongne en avoit, mener sy lonoq, ne tenir tant qu'il ne puissent revenir de solleil luisant en leur maison. Et s'il ne sont poursuiwoit devens (*dans*) l'année, ensy que dit est pardevant, on ne les en puet jamais poursieuwir de l'année qui passée seroit.

---

(1) *Wain*, foin, l'époque où on le récolte.

(2) Il y a ici omission des mots *à* ou *de tous ceux*.

(3) Infinitif, *souloir*, avoir coutume.

Ly sires a à touttes maisons où on fait le feu, le mois d'aoust, se francquise ne l'en hoste, un wittel d'avaine (*d'avoine*) de poursoing (1). Et s'il sont gens qui mainent (*demeurent*) ensemble, combien que ce soit qui fachent feu tout à un aistre (*âtre*) et tout d'un cattel (2); se n'en doivent-ils tout que ung wittel d'avaine de poursoing.

Chascune wittellée de terre, hormis les francques, ou jugement de Sebourg, doit au seigneur douze blans de taille à le quinzaine de le St. Rémy. Et quiconcques n'a tant de terres que

---

(1) Le *wittel*, quelquefois écrit *huttel* ou *huittel*, était un vaisseau servant à mesurer les grains, dont la contenance, sans être partout la même, équivalait généralement à la huitième partie de l'hectolitre environ. Qu'est-ce que le *Poursoing*, nommé parfois *Soignies?* — C'était un droit seigneurial existant dans le Hainaut, et complètement anéanti par une loi de 1790. Son origine, l'époque de son établissement sont aujourd'hui inconnues et l'étaient déjà dans le siècle dernier. Cela fut avoué plusieurs fois, devant le *Parlement de Flandre*, par des seigneurs eux-mêmes réclamant ce droit, que les vassaux, attraits en justice, les priaient de vouloir bien au moins leur expliquer. La cour, dans diverses affaires parvenues à notre connaissance, et quoique aucun titre constitutif ne fût produit, crut toujours, dans sa sagesse, lorsqu'il existait des traces plus ou moins anciennes de l'acquittement de cette charge, devoir donner raison aux seigneurs. Nous nous inclinons devant ces décisions; mais ne pouvait-il pas se faire qu'une semblable redevance ne se rattachât qu'à un état de choses temporaire qui avait cessé, et auquel elle ne devait pas survivre? — En 1774, une dame *Delattre*, de *Mons*, suivant, en demandant, un procès de cette nature pardevant ladite cour; l'avocat des défendeurs crut pouvoir s'égayer aux dépens du *poursoing*, enfant équivoque, illégitime, dont on n'exhibait pas l'acte de naissance. Allant plus loin, il osa s'élever avec irrévérence contre les droits seigneuriaux en général. La cour, cette fois, n'adjugea pas seulement à la dame Delattre ses conclusions; elle enjoignit de plus au conseil *d'écrire à l'avenir avec plus de modération*, et ordonna que ses honoraires ne passeraient en taxe que pour moitié. Que fût-il advenu aux auteurs et acteurs de la nuit du quatre août 1789, nuit, on peut le dire, d'éternelle mémoire, s'ils avaient eu à rendre compte de leur conduite devant Messeigneurs du Parlement de Flandre?

(2) Quelque soit le nombre de ceux qui se chauffent en commun et en usant des mêmes ustensiles.

pour païer XII blans de taille, il est à XII deniers des dousaines ; et qui n'en aroit que demis wittel, il ne seroit que à VI deniers, et ensy de desoubz en desoubz et de deseure en deseure (3).

Se gens font meslée ou jugement de Sebourg par yre (*colère*) faitte, et il se sont tenir ly ungs sur l'autre ; chascuns d'iaux est à X sous. Se ungs home kenot (*frappe*) sus ung autre, et chiux que on kenot sus ne se voeille revengier ; il n'est à nulle loix, et chiux qui le kenot sus est à X sous.

S'il sont gens qui se combattent ensemble par yre faitte, et fièrent (*frappent*) ly ungs l'autre de coy que ce soit, mais que sans (*sang*) n'en voist ; chacun d'iaux est à dix solz. Et se il en y a ung que on keure (*court*) sus, et il ne se voeille ment (*pas*) revengier, il n'est à nulles loix.

Se deux gens se combattent par yre faitte, et sont ly ungs à l'autre sancq courant ; chacuns est à LX sous blans ; et se il en y a ung que on keure suz et il ne se voeille revengier, il n'est à nulles loix.

Et se il est une personne qui thue ung aultre, ou face tant qu'il en soit acouppez (*convaincu*) ou jugement de Sebourg, se francquise ne l'en hoste ; ly sires a tous les meubles de celui qui seroit homicides. Et se il a la maison mannaulle (*maison d'habitation*, de *manere*) on lui art (*brûle*), se ly sires voelt.

S'il est aucune personne qui se clamie d'une autre, et il ne puist prouver son entente (*son allégation, sa prétention*), ou il ne

---

(3) C'est là une faveur accordée, en matière de contributions, à la petite propriété ; car ces mots semblent vouloir dire, que celui qui ne posséderait pas assez de terre pour payer douze blancs de taille, ou qui posséderait moins d'une *wittellée*, ne devrait payer que dans la proportion de douze deniers pour les douze *dousaines*, c'est-à-dire douzièmes de l'wittelée, ou un denier par douzième ; ce qui fait six deniers pour la demi-wittellée.

nomme cellui par nom et son nom (probablement *sournom*) de cui il se clamie ; il est à troix solz blans ; se les a ly sires.

S'il est aucun lieu ou jugement de Sebourg, de manages (*maisons*), de terres, de prez ou de courtilz (*jardins, vergers*), qui doivent rente de quoi que ce soit, et le termes passé que on doit avoir payet ces dictez rentes ; chil à cui on les doit ou leur lieutenans (1) au maïeur et as esquievins que on voist adjourner sour les lieux quelque il soient, mais (*pourvu*) que ce soit en lieu qui soit ou jugement des esquievins. Se ly maires et ly esquievin y vont, et il y a adjournement selon l'usage du lieu ; li lieux est à V solz blans. S'en y a le sires III s. blans, et le personne qui fait adjourner en a II s. blans, se prendre les voelt.

S'il est aucune personne qui desdit (*dément*) esquievins, ou il voit encontre leur ensengnement, et se aucune francquise ne l'en hoste ; il est à chincquante six livres de blans. Se en a ly sires VII libvrez blans, se prendre les voelt ; et chacuns des esquievins VII libvrez blans, se prendre les voelt.

S'il est autre personne qui se clamie d'une personne, et il puist preuver se entente sour celui cui il se clamie ; chiux sour qui ly claings est faix est à III solz blans.

Se ungs homs se enbesongne en ayuwe (2), et elle lui faitte, il est à XII solz et 1 d. blans ; se les a ly sires.

Et encores vous disons-nous que nous rethenons de nos devantrains, que ly terre de Sebourg fu estaillie (*détachée*) de le terre de Haynnau, et doit estre francque terre ; tant que se ungs siers (*serf*) y venoit demorer, et ly peuwist demorer ung an et

(1) N'y a-t-il pas ici omission de quelques mots, par exemple de ceux-ci : *devra s'adresser ?*

(2) L'article 74 de la dernière coutume de Valenciennes définit l'*ayuwe* : « une obligation pardevant jurée de cattel de Valenciennes. » Voir le *Répertoire de jurisp.*, v° *ayuwe*.

ung jour en paix, sans y estre poursieuwis de son seigneur; qu'il devroit demorer francs et en paix en le terre du siervage; et l'en devroit ly sires de Sebourg porter oultre (*assurer, garantir dans la suite*).

Et se wière (*guerre*) se fait pour le seigneur du pays, et on voist en ost (*on va en expédition armée*); se ne doivent chil de Sebourg mouvoir, s'en sont aller chil de Valenchiennes (1) ung jour devant. Et adont, doivent avoir chil de Sebourg à le court de *saint Sauve*, qui est à Sebourg, une carette à deux chevaulx et ung varlet, au coust et fraix de le dicte court; et une carette encore à deux chevaulx, et ung varlet, bon et souffissant, à le court *saint Landelain* à Sebourg, au coust et frais de ledite court; tant et si longhement que ly os dura. Se doit li sires avoir l'une des carettes pour mectre son harnas (*armure, bagage*); et ly ville doit avoir l'autre pour ly aidier.

Se li sires de Sebourg marie son ainsnet enfant, chil de le terre lui doivent faire courtoisie (*gracieuseté*).

S'on meth ung homme en prison en fiers (2), il est à IIII blans d'entrée et IV blanz d'issue.

Ly sires a ung mollin à Sebourquiel, là où il doit avoir ung boistiel (*boisseau*) de tel muison (*mesure*) que ly XII boistiel à comble font huttel. Se doit-on avoir moulut II witteux de blet pour ung de ces boistiaux à comble; et wittée et demy de blet pour ung de ces boistiaux à rez. Et qui ne voelt mieure (*moudre*) que ung wittel, li monniers doit bassier (*baisser, diminuer*) son boistiel tant que on voist le cul du boistiel; et ensevient (*en suivant ainsi*) de desoubs en desoubs et de deseure en deseure. Et s'il est ungs homs ou une personne qui voeille tant mieure que

(1) Si ceux de Valenciennes ne sont partis.

(2) Veut peut-être dire *garnie de fer*. On lit dans le *Conseil de Pierre de Fontaines* (édition de M. *Marnier*, p. 166), ces mots : « Quelque la prison soit, ou d'*aneaus*, ou de fosse, ou d'estre en forme meson. »

XXV witteux de blet, il en devroit rapporter (*remporter*) les XXIIII. Que combien ne compaul (ou *compaut*) que on moeille (1), on doit mette avecq se monnet ottant de blet que li monniers en doit avoir de moutture.

Et est chiux moulins de tels coustumes que ly defforain (2) y ont avantage de mieure aprez chou qu'il troevent sus. Et s'il y venoit des gens deforains que pour ensongnyer (*occuper*) le molin toutte jour ; se le pœent-il faire. Et quant ce vient à lendemain, li gent de Sebourg qui ont eut leur blet ens ou (*dans le*) molin, doivent mieure ; et ne les poet nuls deslieuwer (*déplacer* et par suite empêcher) qu'il ne moelle à leur droit lieu. Et s'il est ungs homs, de quel lieu et estat que ce soit, qui aye desloyet et portet sen sacq sur le tremuye (*trémie*) ; nulz ne le puet deslieuver qu'il ne moelle à son droit lieu.

Et n'a nulz avantaige à ce molin, fors que en son droit lieu, se ce n'est li sires et li defforain.

Et s'il est ungs homs ou une femme qui voeille mieure ; il poet envoyer demy-wittel de blet au molin, et entroes (*là-dessus, interea*), vanner son blet et faire porter au molin, par se mesquine (*servante*), l'un wittel aprez l'autre, ou l'un demy-wittel apriez l'autre : et ly tient, chiux premiers demy-wittel qu'il y a envoyet, sen lieu, pour chou qu'il en y a portet ou envoiet le journée.

Et s'il est ungs homs ou une femme qui voeille mieure ; quant il a mis sur le tremuye, il doit appeller le mousnier pour prendre moutture ; et se ly personne qui se (*ce*) fait, mieult II witteux ; ly monnier doit prendre son boistiel à deux mains, et puisier en le tremuye, et mectre à comble son boistiel. Et quant

---

(1) Il peut y avoir altération, mais le sens est toujours : « Comme on paie dans la proportion de ce qu'on moud, on doit mettre etc. »

(2) On appelait *déforains* les étrangers à une commune où ils avaient pourtant quelque propriété.

il a mis son boistiel à comble, il le doit lever à une main et porter en le huge (*en son coffre*). Et ne doit avoir ly monniers sour le tremuye, corbeille, van ne wassiel pour recevoir le blet.

Et quant ly monniers a se molin désiert (*vide*), et il l'a battut, levet et rassys ; il le doit rammoner et nettyer bien, et mieure bon grain aprez : par quoy chil qui doibvent mieure n'y ayent nul dommage.

Et apriès chou fait, ly monniers doit appeller celuy qui doit mieure à sen droit lieu. Se chiux n'y voelt venir pour mieure, et ungs autre moeille, il perd sen lieu ; se ne peut mieure, se on ne voelt, tant qu'il y ait point de blet à mieure au moulin.

Et ne puet nulz homs, quelz qu'il soit, aller mieure à aultre moulin que à celuy qui nommez est, se ses blez n'a estet une nuit au moulin du jugement de Sebourg, qu'il ne soit à X solz de loix, et le farine et le sacq perdue. Se a li sires les X solz de loix, et li sergant ont le sacq et le farine ; et ne puet ensieuwir (*poursuivre*) jusques à le paste (*la pâte*) et le maith (*pétrin*) (1).

Il y a ung tonlieu à Sebourg qui est de telz coustumes, que qui y vient acatter, pour tant qu'il enmaine chou qu'il acatte, se ce est à kar (*chariot*), il doit IIII blans ; et à carette (*charrette*), II blans ; et à cheval ung blancq ; et à brouwette I blancq ; et se on le emporte à col, on doit une maille. Et se ce sont cheval, jument, pouttrain (*poulain*), vacque ou viel que on acatte, chascuns doit une maille ; et se ce sont brébis, IIII doivent un denier ; et des pourchiaux, les IIII doivent un denier blancq.

Et sy retenons de nos devantrains, des bons usages d'ariérre, que chil qui aportent menues denreez à Sebourg pour vendre :

---

(1) Et on ne peut plus saisir le corps du délit au moment où on le pétrit.

si comme hérens, candeilles, ramons (*balais*), fustaille, mercherie, puns, poires et pain, ne doivent point de tonlieu.

Et sy retenons de nos devantrains, que chil de le terre de Sebourg ne doivent point de tonlieu au *Sart de Roisin;* ne ossy chil du Sart de Roisin en le terre de Sebourg et d'*Eth* ensevient (*ensuivant*).

Et doit ly sires à ce tonlieu recepvoir, mectre preudomme souffissant, tel que esquievin doivent croire.

Et s'il sont aucunes gens quy y aient acattet; chilz tonneliers (*receveurs du tonlieu*) leur doit demander sen tonlieu. Et se il leur avoit demandet, et il n'en volsissent riens payer; il seroient à LX s. blans, se aucune francquise ne les en hostoit.

Et s'il sont aucun marchant qui marchandent (*trafiquent*) devens le ville, ensy que dit est, et li tonneliers sermentez ne leur demande sen tonlieu; il en puet aller paisiblement, sans estre à domage; et ne les en puet-on jamais poursieuwir pour chou qui passez seroit.

S'il sont aucunes personnes qui ne soient mie (*pas*) ou jugement des esquievins; si comme clercq, bourgoix, ou francq homme, qui acquièrent héritage; là où il voellent entrer et prendre en leur main, il convient que ce soit par le gret du seigneur. Se ce sont bourgoix qui marchandent ly ungs à l'autre, et se ly maires l'acorde (*le permet*), qui aprendre et sçavoir doit quelle gent ce sont; va aller (*et qu'on aille*) en aucuns lieux pour faire cherqmannage (1), ly esquievin en poeent bien ouvrer sour chou (*opérer sur cela*).

---

(1) *Cerquemanage*, mot employé dans les coutumes de Valenciennes, Lille, Cambrai et autres, et qui désigne la recherche des limites et le bornage d'un ou de plusieurs héritages, faits en se conformant à la loi. M. *Merlin, Répertoire de jurisprudence*, verbo *cerquemanage*, dit que ce mot est composé de *chercher* et de *manoir*. Du Cange, verbo *circa-*

Ly sires a deux fours à ban (*banaux*) en le ville de Sebourg, et ung four à *Sebourguiel*. Se n'est mies li fours dalez (*près*) le trieux (*trou, passage,* de trajectus) de Sebourg de le condition du four de dallez le moustier. Chiux fours delez le trieux de Sebourg, *Saint-Pierre d'Omont* (1) y a le tierch et le seigneur de Sebourg les deux pars.

Se ungs homs ou une femme voelt cuire à four deviers le trieux, il doit aller prendre lieu au fournier ; et le fournier le doit semonre (*ajourner, inviter*) et à pestrir à lendemain. Se ly homs ou ly feme voelt se paste et se feuylle (*fagot, bois*) porter ; ly fourniers doit avoir de LXXII pains, l'un tant seullement ; et se ly homs ou li femme qui cuist, voet faire tartes ou flans de se paste levée ; kuire ly doit li fourniers, parmy avoir toudis (*toujours*) de LXXII pains, l'un tant seullement. Et doit chilz fours tenir VI witteux dassoch et ung mui à l'estricque (2).

---

*manaria,* avait indiqué cette étymologie sans paraître l'adopter. Il en donne une autre qu'il tire « a *circare*, agrum deambulare, et *man* homo ; unde circamanni, qui ex officio limites defigunt. » Ne serait-on pas plus près de la vérité en déduisant cerquemanage de *circa* à l'entour et *managium* demeure, habitation ? Du Cange définit *managium* par *mansus* vel *mansio ;* et Carpentier, t. II, col. 1140, cite un exemple de ce même mot *managium* employé pour signifier un héritage des champs, *praedium rusticum*.

(1) Hautmont, abbaye près de Maubeuge, placée sous la protection des apôtres *St. Pierre* et *St. Paul*.

(2) J'ignore ce que signifie et d'où vient le mot *dassoch,* si toutefois il n'y a pas faute ; cependant le sens de cette phrase me semble déterminé par le dernier mot ; et je crois que cela veut dire : six huitels combles et un muid ras, *raso et non cumulato modio*. L'*estricque* ou *étrique,* dans le vieux langage, et encore aujourd'hui dans le patois *rouchi,* désigne le bâton ou rouleau dont on se sert pour *étriquer* le grain, c'est-à-dire faire tomber le trop plein d'une mesure de grains, de manière à ne donner au consommateur que ce qui lui revient strictement. Et de là peut-être nous appelons *étriqués* ces vêtements qui semblent n'avoir été obtenus qu'à force de larmes, et dont une main avare, à l'aide du bâton qu'on nomme aune ou mètre, a parcimonieusement mesuré l'étoffe.

Et s'aucune personne voet cuire pain de bieste, il n'en doit nient (*pas*) de fournage s'il ne voelt.

Et s'aucune personne voelt cuire et ly fourniers dieche (*dise*) qu'il n'ait mie fournée (1), et chiux dieche qu'il a pau (*peu*) de pain et qu'il voelt cuire; ly fourniers l'y doit cuire chou que cuire voelt et non à ly fourniers, fors que au vaillant toudis de LXXII pains ung. Et puis doit li personne appeller le fournier et dire qu'il couche (2) ce pain; et ly fourniers doit prendre se verghe et compter le pain, et doit li fourniers avoir le LXXII^ème^ pain là où li verghe quiet (*tombe*), soit grans soit petits. Et se ly fourniers dist à le personne: je ne voeil nient vo pain compter, je vous y croy bien comptelle (3); ly fourniers, quant ly pain est cuis, le doit rendre par compte à le personne, sy qu'elle n'y soit nient perdans. Et se ly fourniers a le pain comptet, et ly personne qui c'est en pert; point li fourniers ne le doit rendre. Et doivent ravoir, les personnes qui cuisent, leur carbon s'il cuisent de laigne (*bois, lignum*), et leur chendre s'ils cuisent de pesach (débris de plantes légumineuses), se ravoir les voellent.

Et doit ly sires à tous ses fours mectre preudomes souffissans à fournier; et se nulz s'en complaint, ly sires les doit roster et remettre aultres fourniers, par l'acort de bonnes gens qui y cuisent. Et ne puet avoir à Sebourg ne à Sebourguiel autres fours que ces trois fours qui nomet sont, se ly sires ne voelt, se ce n'est pour cuire tartes et flans, tant que il soient en point; ainsy que on l'a uset et maintenut d'arierre. Et chiux ou celle qui yroit cuire ailleurs, seroit à X solz de loix de blans, et le pain perdut seroit. Ly sires de Sebourg a les X solz et ly sergant le pain. Et doit ly sires à troix ataux (*fêtes*) de l'an, au Noël, à Pasques et au Chuicquesme (4), rescauffer le four, pour bien cuire pain à

---

(1) Qu'il n'a pas fournée suffisante.

(2) Ne faut-il pas lire *compte?*

(3) Il peut y avoir faute, mais le sens doit être: je vous crois *bon compteur,* ou je crois la chose *telle.*

(4) Au *Chuicquesme*, au Cinquantième; c'est-à-dire à la Pentecôte, qui vient cinquante jours après Pâques.

son coust et à son frait ; et se doit ly fourniers aliuwer (1) tous les cuisans bien et loyalment. Et se il a trop grande fournée, sy que le pain ne puist tout (sous-entendu *entrer*) au four ; il doit détenir du pain de cheulx qui cuisent plus qu'il n'ayent pris de lieu ; et à l'autre fournée apriès, il doit ce pain qui est demorez mectre au four premiers et cuire.

Ly fours dallez li moustier, qui tient VI witteux dassoch et ung mui à l'estricque, est tous le (*tout entier au*) seigneur de Sebourg ; et y doit mectre, ly sires, fournier preudome souffisant qui fachent le besongne des cuisans qui y repairent (*vont, retournent*), bien et loyalment. Et se cuisant y sceuent (*sçavent, trouvent*) à amender, roster le doibt li sires, et remettre ung autre qui fache le besongne bien et loyalment, et qui alieuwe chascun à son droit lieu. Et s'il est aucune personne qui voeille cuire, il doit aller prendre lieu au fournier. Se li fourniers dist : je n'ai nient fournie ; et chiux dist : il me convient cuire, car je en ai besongne ; ly fourniers le doit cuire et aller semonre à pestrir à lendemain. Parmy tant que li fours est de tels coustumes que tout ly cuisant qui y cuisent, paient de chascun wittel, III livres de paste, chascun à le quantité de ce qu'il y cuist. Et se ly fours (lisez *fournier*) cuist à plain four, il doit aller à chascune sochiennes (2), et prendre à le cantitet de chou qu'elle cuist, et mettre ens ès (*dans les*) balanches le paste qui doit peser XVIII libvrez à plain four ; et s'il y a plus de XVIII libvrez de paste à plein four, il en doit reprendre et rendre à celui, par se foy et serment, où il en ara le plus pris ; et s'il est ainsi qu'il en y ait moins de XVIII

---

(1) Nous avons vu antérieurement *deslieuwer*, qui ne pouvait signifier autre chose que *déplacer, mettre hors de lieu. Aliuwer*, plus bas *alieuwer*, veut dire précisément le contraire. *Alieuwer quelqu'un*, c'est le placer, le maintenir au lieu, au rang qu'il doit occuper.

(2) *Sochienne, Sochine, Socine*, société formée par un certain nombre de personnes dans des vues d'économie, et, par extension, la part de chacun dans les opérations communes. Parfois chaque associé est aussi désigné par ce mot. Dans l'espèce, il ne peut être question que d'une société de gens qui conviennent de cuire en commun à un même

libvrez pris, il en doit aller, par se foy et serment, à celui à cui il en ara le moins (sous-entendu *pris*), et reprendre à chascune des sochiennes, à le cantité de chou qu'il cuist, de le farine pour tourner se fournaise (1) tant seullement. Et plus ne doivent payer ly cuisant, sauf chou qu'il portent leur feuylle et leur paste, et que il reportent leur pain. Et quant le personne a se pain fait, il doit appeller le fournier pour se pain compter. Ly fournier doit prendre se verghe et compter le pain, et le doit rendre à le personne, quant il est cuis, sy que il n'y soit nient perdans, et s'il est ainsi que le personne ne le voeille nient compter, quant il est cuis (?). Et se ly fourniers a trop grande fournée, et que li pains ne puist tout (*entrer*, sous-entendu) ou four sans avoir damage; ly fourniers doibt detenir du pain des sochinnes qui mentit aront (*auront*) et qui aront plus pétrit que il n'avoient pris lieu. Et, l'autre fournée apriès, ly fourniers doit ce pain qui demorez est et qu'il a retenut, remettre ou four tout premiers. Et se doit, chascuns des cuisans, ses carbons ravoir se il cuist de laigne, et ses cendres s'il cuist de pesach, se prendre le voelt. Et doit ly sires rescauffer le four bien pour cuire pain, à son coust et à son frait, à III termes de l'an; c'est assavoir au Noël, à Pasques et au Chuicquesme. Et se nulz alloit cuire ailleurs des cuisans que à ce four qui nommez est, tant que li fours fuist en point, ainsi que on l'a uset et maintenut; il seroit à X ss. blanz et le pain perdut. S'aroit li sires les X ss. blans, et ly sergant le pain.

Il y a à Sebourkiel I four de telz coustumes que ly fours qui est dallez le moustier de Sebourg.

---

four. *Du Cange*, t. 6, v° *Socina*, avait, en interprétant un passage d'une ancienne coutume manuscrite d'*Amiens*, donné dubitativement au mot *socina* le sens d'*officina*; *Carpentier*, t. 3, col. 813, crut devoir (et cela rentre dans le sens de cette disposition de la charte de Sebourg) rectifier ainsi cette interprétation : « Socina, *adde* : Vox gallica *Socine*, ibi societatem, non officinam, mihi significare videtur. Sermo enim est de iis quibus proprii furni usus conceditur, ea conditione ut panem una cum aliis non conficiant aut coquant. »

(1) Pour former, composer ce qui lui revient pour son droit de cuisson.

ont chevaulx trayans, de le demie quierulwée (*charrue*) de deux chevaulx, troix garbes (*gerbes*) de blet et III garbes d'avaine; et de chacuns IIII chevaulx trayans, il doivent avoir VI garbes de blet et VI garbes d'avaine; et enseviant de deseure en deseure et de desoubz en desoubz, toudis au vaillant (*toujours selon l'importance des attelages*).

Et parmy tant, s'il est nulz ne nulle qui ait soyet pour le journée sevist (*suivie*), comptet ses disiaulx (*assemblage de dix gerbes*), et monstret à ses voisins ou à ses ouvriers que tant en euwist (*en avait*); se chieulx et celle qui le monstreroit, perdoit nulles garbes de son grain, quel qu'il fuist, le sergant et messier luy doivent rendre.

Encores vous disons-nous que gens qui n'ont nulz chevaulx, et qui font leur terres faire as deniers, ne doivent serganterie ne messerie, s'il ne voellent. Ains (*mais*) les affranchissent chil qui enprendent de leur terres faire, par les garbes qu'il paient as sergans et messiers.

Et se vous disons que touttes personnes qui ont deux chevaulx trayans pueent mengier une wittelée (1) de ver de vesche (*vesce, vicia sativa*), et sans fourfaire; et ensevient de deseure en deseure et de desoubz en desoubz (2).

Et quant ce vient à l'issue d'aoust, à le *saint Remy* ou devant, chil sergant et messier, qui l'ont estet pour l'année, doivent as esquievins de Sebourg rapporter, par leurs foix et par leurs sermens, ceux qu'il ont trouvet à fourfaix dedens l'année, et rendre leurs pans (*commissions*). Et ly esquievin en doivent jugier à leur

---

(1) Ou *huitelée*, mesure agraire encore ainsi nommée dans une partie de l'arrondissement d'Avesnes. Sa contenance n'était pas partout la même.

(2) Cette disposition ne paraît pouvoir s'appliquer qu'à des terrains communaux, dont les productions étaient réparties, suivant certaines règles, entre les habitants de la commune.

entente, s'il en sont sage. Et sy tost que chil sergant et messier ont rendu leurs pans, au terme qui nommez est, il ne sont plus sergant ne messier. Ains doivent li sires et les gens de le ville appeller deux preudommes, par l'acort ly ungs de l'autre, pour faire sergant et messier pour l'année à venir.

Et doivent ly sergant et messier prendre as bien des gens les despens du cheval que il doivent avoir, selon le cantité de chou que chascuns en a, et plus as abbez que as aultres gens (1).

Il doit avoir une voie autour de le ville, et se doit avoir voie tout autour de le rivière de Sebourg. Et s'il estoit aucune personne qui volsist mectre vacques, chevaulx ou aultres biestes en le rivière de Sebourg (*le long de cette rivière*), et tenir en ung loyen (*lien*) pour mengier l'ierbe (*l'herbe*) et pour afforeiller contre mont ou contre val le rivière (2); se le polroit-il faire sans damage avoir.

---

(1) En recherchant quelle fut jadis la condition des personnes et des biens, on est à chaque instant effrayé de la part immense laissée à l'arbitraire. Cette petite charte en offre bon nombre d'exemples, parmi lesquels celui-ci semble d'autant plus étrange qu'on ne l'attendait pas. Cette recommandation aux sergents et messiers de fourrager de préférence dans le champ des abbés, — *en un pré de moines passant*, — est surtout digne de remarque dans un pays fortement empreint de catholicisme et non moins fertile en œuvres de piété qu'en froment.

(2) Les terrains avoisinant cette rivière étaient garnis d'un épais taillis, et les Sebourgeois avaient la permission d'y couper des surgeons, des broussailles, des broutilles ou menues branches, ou d'y mettre leurs bestiaux pour brouter l'herbe et certaine partie de feuillage. Un renseignement pris sur les lieux a pu seul nous faire connaître que c'était là ce qu'on appelait à Sebourg le droit d'*afforeiller*. Nous n'avons vu ce mot employé nulle part. Voici cependant quelque chose d'assez analogue : il existait en *Lorraine*, comme il appert d'une coutume de ce pays, un *droit d'affouage* que de Laurière définit, — *Glossaire* I, 33, — « le droit de prendre dans un bois ce qui est nécessaire pour son chauffage. » Dans Roquefort nous trouvons le mot *foragier*, qu'il explique par ceux-ci : « homme qui a le droit de couper du bois dans une forêt. » — *Contre mont ou contre val*, c'est-à-dire en remontant et en descendant.

Ly voie qui moet (*se meut, part*) de Sebourg et qui en va à *Mont* (*Mons*), vers *Wargny-Buisson*, est cariables, mais elle n'est mie cachable de biestes (1).

Et doit avoir yssue et fraitte (*ouverture, passage*) en plusieurs lieux à wides esteulles (2) ; c'est à assavoir : à le ruyelle *Lejonne*, à le ruyelle les *Aussielles* et à le ruyelle *Jean de Cabottes*, à le ruyelle *Gillion de Guargnon*. Et se doit avoir haises (*portes de branches tressées*) ou pronnes (3) au debout du *Courtil Huart Danion* qui fu, par quoy les chevaulx y puissent aller pour les terres ahanner, et y puet-on mener bestes en loyens.

Ly ruyelle des *Bousars* (4) doit y estre en tous tamps ouverte, par quoy les guernes (5) paissent par là pour aller as camps, s'il

---

(1) On doit entendre par voie *cariable* ou *cariaulle*, un chemin praticable aux voitures ; et par voie *cachable* ou *cachaulle*, un chemin ouvert aux animaux, dans lequel on peut les *chasser* devant soi.

(2) *Esteule* ou *éteule*, chaume qui reste en terre après le fauchage du grain. *A vides esteulles* peut signifier lorsque les éteules ont disparu, ou bien lorsqu'elles sont vides (c'est-à-dire séparées) de leur paille, que la moisson est enlevée.

> Que joie me fuit et esqeule
> De dru forment en wide esteule.
> *Barbazan*, Fabiaux et contes, I, 146.

Roquefort, suppl. au Glos., définit l'esteule : *grosse paille de fèves pour couvrir les maisons*. C'est une erreur, et la tige des fèves offre trop peu de résistance pour servir à cet usage.

(3) *Pronnes*, ce mot est sans doute une faute de copiste. Ne faudrait-il pas lire *proime*, qui veut dire préface, introduction, et qui, au propre, peut signifier l'endroit par où l'on entre, entrée ? Un simple jambage inattentivement tracé a pu occasionner cette erreur.

(4) Cela veut dire, peut-être, la ruelle des *arbalétriers*, ou bien c'est le nom d'une famille.

(5) Au mot *guerne*, *Roquefort* dit qu'il signifie *aune*, arbre. *Du Cange*, de son côté, verbo *guerna*, donne cette définition : « locus alnis consitus, ab Aremorico *Gwern*, alnus ; » et il cite le passage d'une charte ainsi conçu : « præfatus vero Herveus auxit donum suum et dedit molendinum cum *guerna* circumdata aqua. » Cela ne m'offrant ici aucun sens utile, j'ai encore consulté, mais infructueusement, *de Laurière*.

leur plait ; et que on y puist biestes mener en loyens, s'on voel, pour aller tout à mont (*en montant*) vers *Balempuch*.

Ly tierr viers le *Courtil Pieron Fiestiel*, que *Pierrars Pignons* prist à rente à l'église de Sebourg et à *Saint-Pierre d'Omont*, doit fraitte cachaulle et carriaulle au plus prochain de le ville, quant les terres là tenant sont à vuides esteulles. Le voie qui moet *d'Olignieure* est caûchage (*chemin, chaussée*, de *calcare*) de bestes.

S'il y a aucune personne ou jugement de Sebourg qui ait blet as camps, et blez li faille à l'entrée d'aoust ; il en puet soyer ou faire soyer, par quoy il en est (*ait*) une monnée telle qu'il appartient à le maisnie (*famille*) qu'il a et à son hostel, sans as tergeurs (1), et sans fourfaire : sauf chou que on le recompte justement au terrage, quant li remanans qui en demeure sour le terre est soyez, et que on le voelt mener.

Et qui emporteroit se blet et cariroit, se ce n'estoit ès franc-

---

*Bullet* et autres ; enfin, je me suis avisé de consulter un bon vieux paysan de Sebourg, qui, ne revenant pas de mon ignorance, m'a dit que les bergers de son village nommaient toujours jadis, et nomment encore parfois, maintenant, *guernes*, les moutons assemblés en troupeau. Pauvres savants !.... Si l'on songe un jour à nous donner réellement un dictionnaire de notre vieux langage ; la société qui s'en chargera fera bien, pour première condition de succès, de s'assurer un correspondant suffisamment lettré dans chacune des trente-sept mille communes de France.

(1) Sans (*recourir* omis ou sous-entendu) aux tergeurs. — *Tergeur, tergier*. Je ne trouve ces mots écrits de la sorte en aucun lieu. Dans l'article LXIII de l'ancienne coutume d'Artois, on lit le mot *terrageur* pris dans le sens que *tergeur* a ici. — « *Terrager, terragier, terraigier* » suivant Roquefort, est un mot qui signifie « lever le droit de terrage ; ou celui qui lève ce droit. » — Par *tergeurs* ou *tergiers* la loi de Sebourg entend les propriétaires du droit de terrage, leurs agens ou commis. Elle emploie également le mot *tergier* comme verbe : *tergier une terre ;* et cela veut dire aussi lever le terrage, ou établir selon droit l'importance du terrage d'après le nombre des gerbes.

ques terres qui ne doivent point de terrage, sans tergier (*sans tergeur* ou, comme verbe, *sans procéder au compte des gerbes en présence du tergeur*) ; il seroit à LX ss. ; sauf le monnée que chascuns en puet prendre à l'entrée d'aoust, ainsi que dit est.

Et s'il est aucune personne qui tierge se terre d'autre tergeur qu'il ne doive, et il voeille retenir par son serment qu'il le cuidoit avoir bien tergiet du seigneur de cui on le tenoit ; il en doit estre quittes le premiers foix, sans y estre à loix, parmi tant qu'il en fache restitution et rendage au seigneur ou au tergeur cui ce doit y estre ; et ly aultres tergiers qui pris l'ara sans raison, le doit remettre arrière (1).

Le *Tières de Saint Sauve* qui est devant l'ostelerie, doit fraittes à wides esteulles au plus priès de le ville.

Ly *Terre de Saint Ysabiel* tenant au *Pret des Conniers* (?), doit fraitte au plus prez de le ville.

Ly *Terre Jehan du Marez* tenant à le *Terre Jehan Laloux*, doit fraitte au plus prez de le ville à wide esteulles.

Le voix desoubz le cauchie qui va à le marchielle (2) et à *Curgies* est cariaulle.

Le voie *Brense* qui va à *Angriel* est cariable ; et se doivent payer le voie les terres deviers *Wargni-Buisson*.

---

(1) *Interprétation* : — « Et si une personne lève sur une terre un droit de terrage pour le compte d'un autre individu que celui au nom de qui on devait le faire, et que cette personne soutienne par serment qu'elle croyait avoir exercé ce droit pour le seigneur de qui on tenait le bien ; elle en doit être excusée la première fois, sans être poursuivie ; à la condition de restituer et rendre la perception faite au propriétaire à qui elle appartient. Et tout autre propriétaire de ce terrage ou son agent qui aurait pris cette personne sans raison suffisante, puisqu'elle était dans les conditions de l'excuse légale, doit la laisser aller. »

(2) Ce mot peut signifier à la *marche* ou *limite* du territoire de Sebourg ou peut-être de la contrée.

Le voie qui s'en va à Wargny-Buisson qui moet du Trieux de Sebourg, est cariaulle et cachaulle.

Le voie qui va du Tordoir au *Pret des asnes* est fausse voie.

Le voie qui va du Tordoir au *Schuttiel* est fausse voie (1).

Le voie qui vient du *Schuttiel* jusques au Moullin, et du Molin jusques au Moustier, à Sebourg, est cariaulle et cachaulle.

Le piésente qui vient du Pret des asnes jusques au Fosset de *Saint Sauve* n'est cariable ne cachalle.

Une voie qui va de *Manssart* à *Taurie* est cariable.

Une sente qui va du *Buisson les messiers* est fausse jusques à le Cauchie.

Le sente qui va du *Courtil le Sauvage* à *Roussol* n'est cachaulle ne cariaulle.

Le voie qui va du *Pret Jehan de Wermiez* à le marchielle n'est cariable ne cachaulle.

Le voie qui moet du *Buisson messire Thiéry*, qui va à le sente d'*Estroeu* est une piésente.

Le voie qui moet du Buisson les messiers n'est cariaulle ne cachaulle.

Item, une sente allant de le ruyelle *Jehan de Cabottes* à la *Hayette* d'*Angriel*.

Item, une sente mouvant de le *Fraitte Jehan Monnart* allant à *Roisin*.

Item, une sente qui moelt du *Ries* (*ruisseau*) de Sebourg allant au Mollin de Sebourg.

---

(1) Aujourd'hui encore, m'a-t-on dit, on nomme *Chutiel*, à Sebourg, l'endroit où s'opère une chute d'eau provenant de la rivière de l'*Hogniau*.

S'il est aucune terre qui doive closture, ensi que dit est devant; c'est assavoir : du *Courtil Danyon* mouvant jusques au *Courtil Etiévenart* de *Thians*, à le Terre Saint Sauve, en allant au *Pret à le crolx* (*à la croix*), et en allant vers le Mollin ; et ossy à le *Terre le Priestre*, au debout du Maret de Saint Sauve, au *Pret monsieur Gérar*, par deviers le ville, et allant vers le Moullin à le *Terre Bauduin de Bevènes* d'autre part ; mouvant ossy du Courtil qui fu seigneur *Martin Lefevre*, en allant vers le *Pret Delebare*; et en tous autrez lieux qui chi ne sont mies denommet : as yssues de le ville, à l'yssue vers Wargnies-Buisson et ailleurs, ainsy que on l'a uset et maintenut d'arrière (*d'autrefois*) ; que chil qui tiennent les terres y fachent clozures telles que à elles doivent y estre par l'usage ; par quoy biestes ne s'y esbattent et que leur voisin n'y aient damage (1).

Les esteulles des terres des sainteurs de le justice de Sebourg (2) doivent y estre de commun as gens de leditte terre, à tous chiaux qui aller les voellent querre.

Ly sires doit avoir as chascune wittellée de terre que on tient de lui, se francquise ne l'en hoste, II ss. blanz de fourmorture (3) ; et se on le vent ou donne, ly sires y doit avoir se voulentet au vendeur et al acatteur.

---

(1) C'est-à-dire : de telle manière que, d'une part, les bestiaux d'autrui n'y puissent faire du dégat en venant s'y ébattre ; et, d'autre part, que les bestiaux qui paissent sur ces terres ne puissent causer de dommage aux voisins.

(2) On peut, dit M. Merlin, définir les sainteurs, *des personnes libres ou affranchies, qui, par dévotion ou dans la vue de se faire des protecteurs, se sont soumises volontairement à des églises ou à des patrons dont elles ne dépendaient pas auparavant.* Voir à ce sujet un long et curieux article de cet habile et infatigable jurisconsulte, inséré dans son *Répertoire de jurisprudence* et dans celui de *Guyot, verbo Sainteur.*

(3) Ce mot indique ici un droit dévolu au seigneur par le décès d'un tenancier.

Ly sires doit avoir à tous les manages (*maisons*) que on tient de luy de rente, se francquise ne l'en hoste, V ss. de blans de fourmorture ; et se on le vent ou donne, il y a se volontet au vendeur et al acatteur.

EXPLICIT.

---

*S'ensuit la teneur des trois serments transcrits à la suite de l'original de ladite charte.*

Le jeudy XXVII[e] jour d'octobre l'an mil IIII[c] soixante trois, monseigneur *Jehan*, seigneur de *Lannoy*, de *Rume*, de *Sebourg*, de *la Marche* et de *Forchies*, conseiller et chambellain du roy de *France* et son bailli d'*Amiens*, conseiller et chambellain de mon très redoubté seigneur, monseigneur le duc de *Bourgongne*, comte de *Haynau*, et son gouverneur de *Lille*, de *Douay*, d'*Orchies*, et des appartenances, capitaine d'Amiens, de cité lez *Arras* et de *Dourlens* de par le roy notre sire, et capitaine de *Gorenliem* (*aujourd'hui Gorcum*), de par mon très redoubté seigneur, monseigneur le conte de *Charolois*; vint en la ville de Sebourg, au devant du grant autel du moustier, et ilecq jura sur les sains et évangilles et par sa foy, qu'il maintenra les gens dudit lieu de Sebourg, tant qu'il en sera seigneur, bien et par loy, et à tous les bons usages, comme ont fait sy devantrain. Et prestement (*aussitôt*), li commun de la ville de Sebourg, pour ce assemblés oudit moustier, le rechurent à seigneur, et luy jurèrent en sa main qu'ils lui seront bons subgés et léaux.

Ce fait, ledit seigneur de Sebourg fist et establi le maïeur, chincq eschevins et deux sergens (1).

---

(1) Dans l'intervalle de l'établissement de la loi de Sebourg à l'époque de cette prestation de serment, il y avait eu quelque changement

Le IIIe jour du mois d'apvril an mil IIIIe IIIIxx et quarterse devant Pasques, Phelippes de Lannoy, seigneur de Launoy, de Sebourg etc. vint en la ville de Sebourcq, au devant du grant auttel de l'église d'icelle ville, et illecq jura sur les sains et euwangilles et par sa foy, qu'il maintenra les gens dudit lieu de Sebourcq, tant qu'il en sera seigneur, bien et par loi, et à tous les bons usaiges, comme ont fait sy devantrain. Et prestement le commung d'icelle ville de Sebourcq, pour ce assamblez en ladicte église, le rechurrent a seigneur, et lui jurrèrent en sa main qu'ilz lui seront bons et léaux subgez. Et prestement, ce ainsy fait, ledit seigneur fist le mayeur et quattre eschevins.

---

Le Ve jour de septembre l'an mil cincq cens quarante six, *Henry de Wyttem*, seigneur de *Berselle*, de *Bottressen*, de *Braine Laleur* et de *Sebourcq* etc. vint en la ville dudit Sebourcq, soy présenter au devant du grand autel de l'église dudit Sebourcq ; et illec jura sur les sainctes évangilles et par sa foy, qu'il maintiendra les gens dudit lieu de Sebourc, tant qu'il en sera seigneur, bien et par loy et en tous les bons usaiges, comme ont faict ses prédécesseurs. Et prestement, le commun d'icelle ville de Sebourcq, pour ceste cause assemblet en ladite église, le rechurent pour leur seigneur, et luy jurèrent en sa main qu'ilz lui seroient bons et loiaux subgetz. Et incontinent, ledit seigneur fist le mayeur et les eschevins.

CY FINE LA CINQUIESME PEAU DE L'ORIGINAL ANTIQUE.

---

apporté à la création des échevins et des sergents ; car nous avons vu, au commencement de ladite loi, que le seigneur n'avait à sa nomination que deux des échevins et un des sergents. Nous remarquerons plus loin de nouvelles modifications de ce genre.

Suit le narré de l'arrivée d'un autre seigneur à Sebourg, et le serment qu'il y prêta, tirés de l'*Histoire de Pierre Le Boucq*, p. 169 à 171. (C'est le quatrième serment cité dans notre introduction, *circa finem*).

---

« Au mois de juing l'an mil six cens et deux, monseigneur *Herman*, comte de *Berghe*, marquis de *Berghes sur le Zoom*, comte de *Walhain*, vicomte de *Sebourcq*, baron de *Wisch*, *Bilaut*, *Bautersem*, *Hazembergh*, seigneur de *Spalbecke*, *Bersèle*, *Braine Laleu*, *Wavre*, *Boesinghem*, *Blanceu*, *Reda*, etc., chevalier de l'ordre de la Toison d'or, gouverneur et capitaine général des pays et duché de *Gueldre* et comté de *Zutphen*, vint en la ville de Sebourcq, accompagné de plusieurs grands seigneurs et gentils-hommes de marques, suivis de leur suitte, tous à cheval. Le sieur *Guilliaume Sohier*, escuyer bailly, avec les mayeur et gens de loy, tous à cheval, se mit en chemin pour l'aller recevoir, suivy de trois cens manans et habitans, mousquetaires bien armez, le tambour battant et enseigne desplié, conduits par un nommé *François Abraham*, lieutenant de Sebourcq; prennans leur chemin au trieu de Sebourcqueau; puis marchans plus avant, tirèrent sur le village d'*Angre*; et illec demeurèrent tous rangez en escadrons sans se bouger, attendans son arrivée. Et alors donnèrent plusieurs descharges de mousquets, puis se misrent en deux rangs, se dilatans depuis le trieu jusques à son hostel, nommé la Salle, passants au milieu d'iceux, ne cessants de descharger continuellement leurs mousquets avec grande joye et allégresse, tous crians à haute voix : Vive, vive le comte Herman, nostre seigneur. — En après fut conduict à l'église, au devant du grand autel d'icelle, et illec jura sur les sainctes évangiles, et par sa foy, qu'il maintiendra les gens dudit lieu de Sebourcq, tant qu'il en sera seigneur bien et par loy, et à tous les bons usages, comme ent faict ses prédécesseurs. Ce faict, le commun de la ville de Sebourcq, pour ce assemblé à ladite église, le receurent à seigneur, et luy jurèrent en sa main qu'ils luy seront bons subjects et léaux. »

FIN.

# NOTICE

SUR

## ANDRÉ-CORNEILLE LENS.

*Lens* (André-Corneille) naquit le 31 mars 1739, dans la patrie de Rubens (1) et de Vandyck, dans cette ville d'Anvers où tant d'habiles artistes ont vu le jour. Son père était peintre de fleurs, et, bien qu'il ne fût pas sans quelque talent, il avait été contraint, pour se procurer une certaine aisance, de peindre des armoiries et des décorations d'appartements. Aussi n'encourageait-il pas son fils à suivre la carrière des arts. Il le plaça dès l'âge de douze ans au collège, mais le jeune homme, obéissant à l'instinct de sa nature, employait tous ses loisirs à dessiner. Cela ne lui suffisait point, et sans cesse il suppliait son père de lui permettre d'abandonner l'étude du latin. Un jour qu'il le crut mieux disposé que de coûtume; « mon père, lui dit-il, vous voyez ce crochet au » plafond; si mon sac, qui renferme tous mes livres classiques » et que je vais lancer, y reste accroché, c'est que la providence » me destine à devenir peintre, et souffrez, dans ce cas, que je

(1) Pierre-Paul Rubens est né (le 29 juin 1577) à Cologne où son père, échevin d'Anvers s'était réfugié pour se soustraire aux scènes de désordre qui désolaient sa patrie, mais il n'en avait pas moins conservé l'esprit de retour en Belgique, et le chef de notre glorieuse école flamande sera toujours considéré comme Anversois.

» ne retourne plus sur les bancs de l'école. » Le père sourit, le sac atteignit le clou magique, et, le jour même, André fréquenta l'atelier de Balthasar Beschey (1), connu par des tableaux d'histoire d'un mérite fort secondaire. Les progrès de l'élève furent tellement rapides, qu'au bout de dix-huit mois (il n'avait pas encore dix-sept ans) il remporta le premier prix de peinture à l'académie d'Anvers. Cependant les arts, en Belgique, se trouvaient entraînés, comme en France, comme partout ailleurs, dans une fausse direction. Aux grands maîtres avaient succédé des hommes qui, pour ne pas suivre les routes battues où leur infériorité sans doute aurait été trop évidente, se jetaient dans des voies nouvelles, substituant l'afféterie à la grâce et les faux brillants à la manière savante, à la manière large du dix-septième siècle. Lens ne se laissa point aller au torrent; il sut se préserver de l'école de Boucher et de Carle Vanloo, si fort en vogue à cette époque. Une composition simple et sage, un coloris naturel, quoiqu'on le désirât plus vigoureux, se faisaient remarquer dans ses tableaux. Ceux qu'il fit pour le réfectoire des Alexiens de Tilerre lui valurent une chaire à l'académie royale d'Anvers; en 1765, et même dès l'année suivante, on lui décerna le titre de directeur de cet établissement. Il n'en sentit pas moins l'importance de se perfectionner encore par l'étude approfondie des chefs-d'œuvre de l'école italienne. Le prince Charles de Lorraine, si bienveillant pour tous, et qui venait de le nommer son premier peintre, lui fit donner l'autorisation de s'absenter. Il partit donc pour Rome, avec son frère Jacques (2) devenu son élève, mais dont il ne put jamais faire son ami: leurs caractères, leurs mœurs et leurs habitudes étaient trop dissemblables. Lens éprouvait toutefois le besoin d'affection; son âme cherchait à s'épancher dans une âme qui pût la

(1) Mort à Anvers, en 1776; il était né à Londres, d'un père Anversois. Son fils, Jean-François Beschey, parvint à se faire une sorte de réputation par ses nombreux pastiches d'après Teniers, Pynacker, Wynants, etc. Il était aussi marchand de tableaux et mourut à Anvers, en 1779, âgé de soixante ans.

(2) Jacques-Joseph Lens mourut à St.-Josse-ten-Noode près de Bruxelles, le 13 mars 1814, sans avoir eu des succès remarquables.

comprendre ; il trouva les charmes de l'intimité dans ses relations avec un peintre français, Julien de Parme (1), plus âgé de deux à trois ans, doué, comme lui, d'un noble cœur, de l'esprit d'ordre et de l'amour du beau. Ce fut dans la galerie Farnèse que les deux jeunes gens se rencontrèrent pour la première fois. Ils éprouvèrent les effets de cette sympathie qui ne peut être bien comprise que par les hommes de sentiment et d'imagination. A partir de ce jour, mêmes études, mêmes récréations, mêmes promenades les réunirent ; on les voyait toujours ensemble ; les succès de l'un faisaient le bonheur de l'autre, et lorsque les circonstances les eurent séparés, il s'établit entre eux un commerce de lettres auquel la mort de Julien, le 25 février 1800, mit seul un terme.

Après avoir visité Naples, après avoir payé son tribut d'admiration aux antiquités qui surgissaient, comme par enchantement des ruines d'Herculanum et de Pompéia, il se rendit à Florence pour jouir du spectacle que présentent à l'ami des arts ces musées où tant de richesses artistiques (2) se trouvent réunies, ces musées, les éternels monuments de la magnificence des Médicis. Il fit les portraits du grand-duc Léopold d'Autriche, de la grande duchesse et de leurs enfants. Ils lui méritèrent les éloges les plus flatteurs. Peu de peintres ont poussé plus loin l'art de saisir la ressemblance, tout en donnant à leurs modèles une expression de noblesse et de dignité. Son portrait, peint par lui-même et dont il fit, selon l'usage, présent à l'académie de Florence (alli uffizii) est un des plus beaux qu'elle possède. Il eut l'occasion de voir Bologne, Milan et Venise en faisant une excursion à Vienne où l'impératrice, qui l'accueillit de la manière la plus encourageante, accepta l'hommage d'une sainte Thérèse, l'un de ses meilleurs tableaux.

---

(1) Julien (Simon) né l'an 1736, à Toulon, prit le surnom de *Parme* en signe de reconnaissance pour l'infant-duc de Parme qui l'avait pris sous sa protection spéciale.

(2) Ce mot d'un usage si fréquent, et qui manquait à la langue, n'est pas encore admis par l'Académie française ; il faut espérer qu'elle cessera bientôt de lui tenir rigueur.

De retour à Rome, Lens reçut d'Anvers, des nouvelles qui ne lui permirent pas de prolonger son séjour en Italie; la santé de son père devenant, chaque jour, plus chancelante, présageait une fin prochaine. Il reprit la route de la Belgique, avec son frère, en traversant la France; il ne s'arrêta que peu de jours à Paris, le temps nécessaire pour admirer les monuments du grand siècle, pour jeter du moins un coup d'œil sur les œuvres de Lebrun, de Lesueur et du Poussin, parmi lesquelles il voyait avec un juste orgueil patriotique, figurer les belles productions de deux artistes belges, Vander Meulen et Philippe de Champagne.

Le neuf novembre 1768, il eut la consolation de se retrouver dans les bras de son vieux père, mais ce fut pour recevoir, bientôt après, son dernier soupir.

Les tableaux qu'il avait rapportés de Rome et qu'il s'empressa de mettre sous les yeux du prince Charles de Lorraine ne furent pas appréciés d'abord comme il avait le droit de l'espérer. Il fallait, avant tout, que le public abjurât son goût dépravé pour la peinture contemporaine, et ce ne pouvait être là l'œuvre d'un jour. Lens s'arma de courage et résolut d'opérer dans son pays la révolution que Vien (1) préparait en France. Il avertit les élèves de l'académie d'Anvers de se tenir en garde contre une admiration servile, afin de pouvoir distinguer les défauts, trop souvent confondus avec les beautés, dans les modèles qu'on leur proposait. Il s'appliqua surtout à diriger l'enseignement vers l'étude des chefs-d'œuvre de l'antiquité, ce système déplut aux autres direc-

(1) Joseph-Marie Vien, à qui l'on doit *la Prédication de Saint Denis, Saint Louis remettant la régence à Blanche de Castille, Hector excitant Pâris à s'armer pour la défense de Troie, l'Ermite endormi, la marchande d'amours, etc.* eut la gloire de ramener l'école française aux vrais principes de la peinture. Napoléon, premier consul, s'empressa, pour rendre hommage aux arts, d'appeler Vien au sénat conservateur, aussitôt après le 18 brumaire. Ce peintre, qui fut considéré, comme le premier peintre d'histoire de son temps, mourut à Paris, le 27 mars 1809, jouissant encore de toutes ses facultés intellectuelles; il était né le 18 juin 1716 à Montpellier.

teurs; les amours propres s'irritèrent, et Lens découragé crut devoir prendre le parti d'envoyer au gouvernement sa démission, le 8 septembre 1769; mais le comte de Cobenzl, qui dirigeait alors les affaires, était un ministre trop éclairé pour ne pas donner gain de cause au bon goût; Lens fut soutenu vigoureusement, et dès lors il se vit en mesure d'exécuter ses plans d'utile réforme.

Des lois qu'on pouvait qualifier de barbares dans un pays justement considéré comme une des terres classiques des beaux-arts, condamnaient les peintres, les sculpteurs, les graveurs, les architectes à l'humiliation de se faire inscrire dans un corps de métier quelconque avant d'oser mettre à profit leurs talents. Lens résolut de les affranchir d'un pareil régime, et, sous son inspiration, en 1775, le gouverneur-général déclara que tous les artistes jugés dignes d'être agrégés à l'académie d'Anvers seraient, par ce fait seul, libres d'exercer les arts libéraux qu'on ne doit point, disait cet acte d'émancipation, confondre avec les arts mécaniques.

Insensiblement le goût du public s'épura. Le *Coriolan* que le prince de Kaunitz fit demander à Lens pour servir de pendant au *Regulus* placé dans la galerie de Vienne deux années auparavant, fixa les regards des connaisseurs. Bientôt Lens fut regardé comme un des restaurateurs de la peinture, et sa réputation s'accrut encore par *la Présentation de l'enfant Jésus au temple*, dont les minimes d'Anvers décorèrent leur maître-autel et qu'on voit aujourd'hui dans l'église succursale de Saint-Augustin. C'est avec le même bonheur que son pinceau retraça plusieurs scènes de la vie de Madelaine repentante, pour la paroisse placée, à Lille, sous le patronage de cette sainte. Il avait fait preuve d'une grande flexibilité de talent par la manière dont il peignit divers salons de MM. Declercq, Cogels, Vander Cruyse, Van Ertborn et autres riches anversois.

Voulant se consacrer de préférence à la peinture des sujets historiques, il s'était livré, pendant son séjour en Italie, aux recherches les plus exactes, les plus minutieuses sur tout ce qui concerne la connaissance des anciens peuples. Il rassembla ses notes, les rédigea dans un ordre méthodique, et l'on vit paraître, en 1776,

à Liége, un volume in-4° intitulé : *Le costume, ou essai sur les habillements et les usages de plusieurs peuples de l'antiquité, prouvé par les monuments.* Ce livre obtint beaucoup de succès, mais cependant bien plus à l'étranger qu'en Belgique. Une contrefaçon in-4°, à Dresde, suivit de près l'édition originale, et fut réimprimée, en 1785, dans la même ville, encore in-4°, avec 57 planches (au lieu de 51); on y trouve une préface et des notes critiques d'un Monsieur George-Henri Martini, recteur du collége de saint Nicolas à Leipsig. Ces notes ne sont pas toutes également propres à jeter du jour sur la matière; il en est plusieurs de hasardées, de puériles et de pédantesques. Aussi Lens n'en était-il pas satisfait, comme le témoignent assez les remarques très curieuses, écrites de sa main en marge des observations de Martini dans un exemplaire que nous avons eu sous les yeux (1). Un littérateur allemand, Conrad Walter s'empressa de traduire l'ouvrage dans sa langue, et les écrivains français (2) y puisèrent largement sans toujours s'imposer le devoir de le citer.

Talma se plaisait à répéter qu'il devait à Lens l'exactitude, la fidélité des costumes antiques dont il avait fait usage sur la scène. Il profita même d'un de ses voyages à Bruxelles pour faire la connaissance de l'auteur. « L'homme que nous venons de voir, dit-il » à la personne qui l'accompagnait, est du petit nombre de ceux » qu'on peut entendre avec le même intérêt qu'on trouve à les » lire. »

Rien n'égalait l'érudition de Lens sur toutes les parties de son art; il en possédait l'histoire mieux que personne. Quand par hazard la conversation se trouvait amenée sur ce chapitre, sa figure,

---

(1) Cet exemplaire appartient au petit-fils de Lens, à M. Félix Verdeyen, conseiller honoraire des mines à Bruxelles.

(2) Entre autres Levacher de Charnois, l'auteur des *Recherches sur les costumes et sur les théâtres de toutes les nations, tant anciennes que modernes.* Paris, Drouhin 1790. 2 vol. in-4°, reproduits avec un nouveau titre portant *seconde édition* et la date de 1802. Ce livre, quant à la partie qui traite des peuples anciens, est une contrefaçon de l'ouvrage belge.

ordinairement si calme. s'animait par degrés et bientôt prenait une expression d'enthousiasme qui prêtait un nouveau charme à ses paroles.

Vers la fin de sa carrière, en 1811, il publia chez Debraeckenier, imprimeur-libraire à Bruxelles, un livre de cent pages in-8° sous se titre : *Du bon goût, ou de la beauté de la peinture considérée dans toutes ses parties.* « C'est un véritable manuel, » dit M. Périès (Biographie universelle, tome 71° page 303) ; et » les jeunes artistes le consulteront toujours avec avantage. » De nombreuses citations de vers, faites à propos, prouvent que l'auteur n'était pas étranger le moins du monde aux chefs-d'œuvre de la littérature française.

Le premier soin de Joseph II, à son arrivée dans la ville d'Anvers, le 18 juin 1781, fut de se présenter chez Lens, dont grande fut la surprise en recevant cette visite, et d'en faire son *cicerone*. Il ne le quitta point sans lui proposer de l'emmener à Vienne où l'honneur de diriger l'Académie impériale de dessin et de peinture l'attendait : mais quelque séduisantes que fussent de pareilles offres, le peintre ne put se décider à les accepter, l'empereur apprécia les motifs de ce refus et lui remit un précieux souvenir de sa bienveillance (1).

Lens vint, la même année s'établir à Bruxelles ; convaincu que rien n'assure, comme l'ordre et l'économie, l'indépendance et la dignité de l'artiste, il en avait fait constamment les bases de sa conduite. Il jouissait d'une fortune, si non considérable, du moins suffisante pour lui procurer cette *aurea mediocritas* tant vantée par Horace et dont si peu de gens ont, aujourd'hui, le bon esprit de se contenter. Il résolut aussi de mettre un terme à ce triste célibat qui laisse trop de vides dans les affections, et, le 13 novembre 1781, il choisit une compagne digne de toute sa tendresse. C'était la fille d'un savant physicien, c'était Pétronille-Joséphine de Senmoy, qui joignait aux agréments d'un esprit cultivé toutes les qualités du cœur ; elle possédait encore des talents

(1) Une boîte en or d'un travail admirable.

agréables ; elle était musicienne, faisait des aquarelles charmantes, et son portefeuille, rempli de dessins coloriés représentant divers insectes, des chenilles, des papillons, qu'elle avait peints d'après nature, fut plus d'une fois consulté par des naturalistes.

Un parfait accord régnait entre les époux : jamais la plus légère discussion n'altéra la sérénité de ce mariage-modèle.

La santé de Lens l'obligeait à faire, chaque matin, dès l'aurore, une promenade de deux heures, à cheval ; il passait ses soirées en famille, entouré de quelques amis intimes, tels que Desroches, Laserna-Santander, Dirxens d'Anvers, plus tard Bosschaert et Van hultem. Le reste du jour, sauf les soins que réclamait son jardin, appartenait au travail, et l'on vit sortir de son atelier de nombreux tableaux de chevalet qui, tous, portaient l'empreinte de l'austérité de ses principes ; il se plaisait à retracer les plus beaux traits de l'histoire ancienne ou de l'Ecriture sainte. Si parfois son pinceau s'exerçait sur des sujets mythologiques, c'était sans jamais s'écarter des règles de la plus scrupuleuse décence. Les amateurs se présentaient, de toutes les contrées de l'Europe, pour en obtenir ; le peintre eut souvent à lutter contre les idées baroques et les prétentions vaniteuses de ces prétendus connaisseurs, de ces prétendus protecteurs des arts. On raconte qu'un jour le duc de Fernand-Nunez, grand d'Espagne et, de plus, ambassadeur à la cour de France, s'était pris de belle passion pour la scène que Lens reproduisait alors sur la toile, *Curius refusant l'or des Samnites*. Le duc ne marchandait pas, quant au prix, il l'aurait doublé même au besoin, mais il exigeait que la tête du héros romain fut son portrait... une longue et fort plaisante altercation s'ensuivit. L'étrange anachronisme n'eut pourtant pas lieu. Le grand seigneur, l'excellence, lâcha prise, et fit choix d'un tableau déjà terminé.

Le duc de Saxe-Teschen, époux de Marie-Christine, venait de faire construire le château de Laeken ; il orna quelques-uns de ses salons de tableaux de Lens dont il estimait le talent et la personne. Ces tableaux furent transportés, en 1792, à Vienne, et placés dans la galerie du prince.

Lorsqu'en 1789, la révolution belge éclata, Lens qui s'occupait fort peu de politique, mais que la reconnaissance attachait à l'Autriche, Lens très religieux sans contredit, mais qui ne croyait pas la religion intéressée au maintien de la puissance politique du clergé, sentit son âme oppressée de chagrin. Au milieu des désordres et des scènes de pillage qui signalèrent le règne de ce qu'on appelait le congrès souverain, dirigé par Vandernoot et Van-Eupen, la maison de l'artiste était menacée par la populace du rivage; quelqu'un lui conseilla de faire un tableau de circonstance, propre à flatter le parti triomphant, mais indigné de cette proposition pusillanime, il la repoussa comme un outrage. L'amour qu'on lui portait dans son quartier où d'abondants secours étaient, en son nom, distribués, chaque hiver, à la classe nécessiteuse, finit par imposer aux malveillants et les mit dans l'impossibilité de passer à l'exécution de leurs menaces.

La conquête de la Belgique, en 1794, lui fit éprouver de nouvelles angoisses. Il fut sur le point d'être enlevé comme ôtage pour assurer le payement de la contribution de guerre, mais Lambrechts, qui devint ensuite ministre de la justice sous le directoire et sénateur après le 18 brumaire, n'hésita point à faire disparaître de la liste un nom qui devait rester étranger tout-à-fait aux discordes, aux fureurs politiques.

Lens, quoique les circonstances eussent ralenti la vente de ses tableaux, n'en travailla, pour ainsi dire, qu'avec plus d'ardeur, tant il éprouvait le besoin de se distraire ou plutôt de s'absorber complètement. Les tableaux que sa famille a conservés et la plupart de ceux qui sont restés dans le pays datent de ce temps-là. Il peignit, en 1809, pour l'église de saint Michel à Gand, une de ses plus belles toiles représentant *l'Annonciation*.

Plusieurs jeunes gens sollicitèrent la faveur d'être ses élèves, entre autres Cels; François (le père); Jacobs mort très-jeune, à Rome, et qui promettait de devenir une de nos gloires; Ferdinand Delvaux, petit-fils du célèbre sculpteur et qui ne fit également qu'apparaître dans la carrière des arts.

Modeste et peu désireux de distinctions mendiées, bien qu'il

fût, autant que personne, sensible aux marques d'estime et d'intérêt, Lens reçut avec une surprise réelle et tout-à-la-fois avec un plaisir qu'il ne cherchait point à déguiser, le diplôme de membre-correspondant de l'Institut de France, en 1796. C'est de la même manière que l'Institut de Hollande, en 1808, se fit un devoir de l'associer à ses travaux, comme l'avaient fait diverses académies d'Allemagne et d'Italie; c'est de la même manière que lui fut conféré, par le roi Guillaume, le 18 novembre 1815, l'ordre du lion néerlandais. Il venait de contribuer puissamment à la réorganisation de l'académie de peinture de Bruxelles, et une médaille d'or avait été, pour lui, le témoignage de la reconnaissance de ses concitoyens.

Il s'était vu frapper, dès l'année précédente, d'un coup terrible en perdant la femme de son choix, celle qui n'avait cessé de contribuer à son bonheur; il lui fallut toute sa force d'âme pour maîtriser son désespoir. Sa fille unique, son gendre le docteur Verdeyen et les enfants nés de leur union entourèrent sa vieillesse d'égards, de soins et de marques continuelles d'affection. Quelques infirmités qu'il supporta constamment avec la résignation du philosophe chrétien, le condamnèrent à la vie sédentaire.... il s'éteignit doucement, le 30 mars 1822; il complétait sa quatre-vingt-troisième année.

Les amis des arts, au nombre desquels s'inscrivirent la reine des Pays-Bas, le prince d'Orange et le prince Frédéric, lui consacrèrent, dans l'église de Notre-Dame de la Chapelle sa paroisse, un monument exécuté par Godecharle, sur les dessins de François. Il porte pour inscription :

« D. O. M. »

« Les amis des arts, à la mémoire d'André-Corneille Lens, » régénérateur de la peinture en Belgique et parfait chrétien. Il » réunit la pratique de toutes les vertus à un talent enchanteur. »

« Décédé le 30 mars 1822, âgé de 85 ans. »

« R. I. P. »

Le proverbe si fréquemment répété : *menteur comme une épitaphe* reste, ici, sans application. Tous ceux qui se sont trouvés

en rapport avec Lens, tous ceux qui l'ont connu rendent justice à la noblesse de son caractère, à la candeur de son âme, à la délicatesse de ses sentiments, à cette vertu douce et pleine d'indulgence, à cette modestie enfin qui désarmait ses envieux ou du moins ne leur permettait plus d'agir trop hostilement. Voici de quelle manière le biographe français déjà cité, M. Périès, apprécie le mérite artistique du peintre belge : « Ce qui caractérise surtout » le talent de Lens, c'est un goût sévère et pur, un dessin cor- » rect, beaucoup de grâce et de simplicité, enfin un clair obscur » raisonné et une grande suavité de coloris.

Nous ajouterons qu'en général il traitait avec une supériorité plus incontestable les sujets gracieux, soit de la Mythologie, soit de la bible, que les scènes imposantes de l'histoire. Rien, par exemple, n'est charmant comme son petit tableau *d'Hélène et Pâris* (1) ou *L'ange conduisant le jeune Tobie* (2).

Les peintres qui, depuis Lens, ont fait briller l'école belge d'un si vif éclat, ne pourraient sans ingratitude méconnaître ce qu'ils doivent au maître dont les sages leçons et les exemples ont su rétablir le règne du bon goût.

LE BARON DE STASSART.

---

(1) Il appartient à M. Charles Rahlembeck, fils du consul de Saxe à Bruxelles.

(2) Il fait partie du cabinet de tableaux de M. Verdeyen.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX
TILDEN FOUNDATIONS

CHANOINE RÉGULIER DE ST AUBERT de CAMBRAI

# MÉMORIAUX

DE

# L'ABBAYE DE SAINT-AUBERT,

## DE CAMBRAI.

1385—1530.

## NOTICE PRÉLIMINAIRE.

L'ABBAYE de St.-Aubert de Cambrai, de l'ordre de St. Augustin, remonte, par son origine, aux premières prédications du christianisme dans les Gaules. Elle commença par une église, dédiée à St. Pierre, hors des murs de la ville, où St. Aubert, VII^e évêque de Cambrai, fut enterré en 669. L'évêque Ansbert y établit huit chanoines séculiers vers l'an 963. L'évêque Lietbert mit le chapitre sous la règle de St. Augustin en 1066 et les fit vivre en commun : il en retira les chanoines qui ne voulurent point renoncer à la propriété personnelle. Ce sage prélat leur donna, pour premier abbé, *Bernard*, dont les successeurs

devaient être élus et tirés du corps du chapitre auquel il accorda pouvoir de conférer les prébendes. Plus tard, l'abbé fut à la nomination du souverain ; le prieur était élu par la communauté et le sous-prieur nommé par l'abbé.

Peu de temps après l'organisation de l'abbaye, l'evêque Jean d'Antoing donna et unit à cette abbaye, en 1194, la prébende qu'il avait dans l'église cathédrale. C'est en vertu de cette donation de prébende que l'abbé de St.-Aubert devint chapelain des évêques et archevêques de Cambrai, et, comme tel, se trouvait appelé à porter personnellement la mitre du pasteur toutes les fois que le prélat officiait solennellement. On verra dans les mémoriaux qui suivent l'application de ce droit ainsi que le prélèvement de plusieurs petits bénéfices ecclésiastiques qui en découlaient, comme, par exemple, de percevoir toutes les offrandes qui se faisaient aux offices de l'évêque. L'abbé de St.-Aubert avait aussi la prétention d'avoir un siége au chœur de la métropole où il voulait posséder la première place après l'archevêque. Cette préséance a toujours été, au reste, contestée par le Prévôt du chapitre.

L'abbaye de St.-Aubert eut autrefois une grande célébrité et avait reçu le surnom de l'*Abbaye des Nobles*. Le nombre des religieux de la maison était de vingt-huit environ. Ils se trouvaient les seuls de leur ordre, dans le diocèse, qui portassent la soutane violette ; les chanoines avaient un rochet par-dessus. Au chœur, ils mettaient, pendant l'été, une aumuce sur le bras, et, pendant l'hiver, la chape noire avec un grand camail. Les novices revêtirent, jusques dans le XVIII^e siècle, la robe de peau qui était autrefois commune à tous les chanoines et s'appelait *pelliceum*, d'où est venu le mot *pelisse*, et aussi celui de *superpelliceum*, ou *surplis*. Par une bulle du pape Paul III, en date du 8 décembre 1544, les abbés ont obtenu l'usage de la mitre, le pouvoir d'absoudre de tous les cas réservés, celui de donner les ordres mineurs et la tonsure, et de consacrer les calices et les patènes.

Outre ses revenus matériels, qui étaient immenses, l'abbaye de St.-Aubert avait des droits spirituels importants. L'abbé nommait à la cure de la maison, dont dépendaient les officiers, les vingt-quatre francs-fiévés de l'archevêché, leurs veuves, et les nombreux

domestiques de l'archevêque. Des religieux de St.-Aubert desservaient aussi les cures de Crévecœur, de Hérinnes près d'Enghien et d'Avesnes-le-Sec : cette dernière cure avait été échangée, dans le siècle dernier, contre celle d'Aubencheul-au-bois que l'abbaye possédait auparavant.

Il existait, dans le riche monastère de St.-Aubert, des habitudes quasi-royales que permettaient la grande fortune de l'abbaye et la distinction des abbés et religieux, presque tous de bonne famille, qui se succédèrent pendant plusieurs siècles. La beauté du cloître, l'étendue des bâtiments, la splendeur du quartier de l'abbé, permirent souvent aux religieux de cette maison d'y recevoir noblement les plus grands seigneurs et même les souverains du pays. Le brillant duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, dont la cour splendide effaçait en magnificence celles de tous les rois ses contemporains, fut reçu et hébergé dans l'abbaye de St.-Aubert. Ce fut encore par suite de ces habitudes de grandeur qu'il était d'usage, dans cette maison, que l'abbé consignât sur un registre à ce destiné tout ce qui arrivait d'intéressant dans le monastère, dans la ville et même dans le pays. Ces événements, écrits pour ainsi dire jour par jour, par des hommes ordinairement dégagés d'esprit politique et d'idées d'ambition mondaine, vivant dans la retraite ecclésiastique et le calme du repos, devaient être présentés d'une manière naïve et vraie et offrir de précieux matériaux donnant pleine sécurité à l'historien. Tantôt l'abbé tenant la plume était un homme tout-à-fait simple, se renfermant dans les pratiques religieuses de son état ; alors le mémorial de l'abbaye ne pouvait être qu'une suite fort sèche d'éphémérides monastiques, sans portée historique, mais non sans valeur philologique, lorsque les siècles accumulés sur ces notes légères leur eurent donné un caractère de vétusté et une antique couleur toute locale. Tantôt l'abbé chroniqueur se trouvait être l'ami et le confident des grands du siècle, et alors, malgré lui peut-être, le journal du monastère recevait quelques-unes de ses pensées intimes ; il reflétait une partie de la politique du temps et contenait des appréciations fines et délicates des événements du jour. Dans tous les cas, les faits consignés ainsi, d'heure en heure, ont un cachet d'authenticité que rien ne peut altérer et qui porte avec lui son prix. Sans doute que dans une œuvre enfantée de cette façon par plusieurs mains, il doit ré-

gner quelque disparate selon le plus ou moins d'imagination et d'habileté de celui qui dictait ou écrivait : tel, d'un naturel bavard et minutieux, s'étendra imperturbablement sur un fait de peu d'importance ; tandis que tel autre, d'une nature peu communicative, passera très-brièvement sur des évènements considérables. C'est là un des inconvénients inséparables de ces sortes de mémoriaux. Pourquoi n'a-t-il pas été donné à la vie de l'homme moderne de se prolonger jusqu'au terme où l'on dit qu'atteignirent les humains des premiers âges? alors nous pourrions avoir des œuvres complètes, parfaites, renfermant des données certaines, écrites sur tout un siècle par des témoins oculaires !

Les principaux abbés de St.-Aubert, qui mirent plus particulièrement la main aux *Mémoriaux*, sont *Nicolas Brassart*, *Jean le Robert* et *Philippe Blocquiel ;* peut-être aussi que *Jacques de Camps,* qui succéda à ce dernier, eut, comme quelques autres abbés, une part assez minime à cette rédaction. Nous pensons même que la relation de ce qui s'est passé à l'abbaye en 1529, lors de la *Paix des dames* conclue à Cambrai, doit appartenir à ce Jacques de Camps qui portait la mitre à cette époque. *Jacques Le Cocq,* qui gouverna le monastère entre les abbés Nicolas Brassart et Jean le Robert, de 1388 à 1430, n'a pu rester étranger non plus à ces annales de la maison : mais les deux vrais et principaux auteurs de cette histoire-chronique sont *Jean le Robert* et *Philippe Blocquiel ;* c'est pourquoi nous allons entrer dans quelques détails biographiques à leur égard.

*Jean le Robert*, appelé aussi *Jean de Valenciennes*, naquit, vers la fin du XIV^e siècle, au village d'Haveluy qui n'est éloigné de cette ville que de 7 à 8 kilomètres au couchant. Il entra de bonne heure dans les ordres et prit l'habit religieux dans la riche et antique abbaye de St.-Aubert de Cambrai. Ses lumières, sa prudence et sa dignité le firent remarquer dans sa congrégation ; il avait encore une autre qualité, que beaucoup de lecteurs pourront bien ne pas apprécier, mais qui n'était pas indifférente chez un abbé des Pays-Bas au moyen-âge : Jean le Robert buvait sec et conservait toute sa présence d'esprit après avoir vidé de larges flacons ; si bien que le 19 janvier 1449 il tint tête à Philippe-le-Bon, un des plus francs buveurs de ses vastes états. Toutes ces

considérations firent que lorsqu'en 1451, Jacques le Cocq, fatigué par l'âge et les infirmités, voulut déposer la mître et la crosse, tout le monde jeta les yeux sur Jean le Robert pour le remplacer. Il administra l'abbaye avec gloire de 1451 à 1468, époque où lui-même résigna ses fonctions pour vivre dans le calme et le repos, et il mourut le 2 décembre 1471. Jean le Robert existait en même temps qu'Enguerrand de Monstrelet, prévôt et historien de Cambrai, continuateur de l'illustre Froissart, dont il partage la place dans les bibliothèques, sans en avoir le talent ni la renommée. Une étroite amitié unissait l'abbé et le prévôt ; elle était également honorable pour tous deux. Ils s'aidèrent, par de mutuelles communications de renseignements, pour la rédaction de leurs chroniques respectives ; l'une restreinte aux événements locaux, l'autre plus étendue s'étendant aux faits généraux de l'époque.

Jean le Robert fut remplacé, comme abbé de St.-Aubert, par *Philippe Blocquiel*, personnage considérable qui joua un rôle important dans sa ville et dans le pays. Philippe Blocquiel naquit à Bouchain, vers 1435, d'une ancienne famille échevinale de Cambrai, connue en Flandre dès l'an 1153. Ses parents étaient attachés aux ducs de Bourgogne ; aussi Blocquiel eut-il pour parrain le bon duc *Philippe* qui lui donna son nom, et qui, par une circonstance singulière, se fit représenter au baptême par *Jean le Robert*, abbé de St.-Aubert, bien loin de songer alors qu'il tenait sur les fonds baptismaux celui qui devait un jour lui succéder dans son abbaye.

Philippe Blocquel avait deux frères ; l'aîné de la famille, suivant l'usage du temps, hérita des grands biens de la maison et fournit une carrière toute mondaine. Les deux cadets, *Philippe* et *Thomas*, embrassèrent l'état ecclésiastique à Cambrai. Thomas devint chanoine de St.-Aubert ; il fut emprisonné, en 1477, par l'ordre de Louis XI, comme attaché au parti de la maison de Bourgogne. En 1490, il obtint un des trois canonicats nobles du chapitre de Notre-Dame de Cambrai. Il mourut le 26 mai 1503. On conserve à la bibliothèque publique de Cambrai, sous le n° 169, un manuscrit in-f° de la main même de Thomas Blocquel, intitulé : *Tractatus de humilitate*.

Philippe entra comme son frère dans l'abbaye de St.-Aubert de Cambrai, et il s'y fit bientôt distinguer et aimer. Il était doué de tous les avantages physiques et moraux : avec une figure belle, douce et gracieuse, il réunissait une piété solide à un grand fonds d'amabilité et des mœurs pures à un esprit cultivé. Toutes ces qualités, jointes à l'amitié de l'abbé Jean le Robert et à la faveur du duc Charles-le-Téméraire, fils de son noble parrain, le firent élire 20e abbé de St.-Aubert, lorsqu'il n'avait encore que 33 ans, en 1468, époque à laquelle J. le Robert abdiqua sa dignité.

Son élection donna lieu à quelques particularités remarquables que l'on trouve consignées dans l'histoire de Saint-Aubert par Dom *Joseph Pouillaude*, qui, à l'exemple de plusieurs de ses prédécesseurs, a laissé des mémoires historiques sur son abbaye. Ceux-là du moins reposent aujourd'hui intacts à la bibliothèque publique de Cambrai (manuscrits nos 654 et suivants). Une fois à la tête d'une abbaye riche et puissante, Philippe Blocquel, homme éclairé et prudent, exerça une grande influence sur toutes les affaires de la province du Cambrésis. L'astucieux Louis XI, ayant voulu s'emparer de Cambrai en 1477, la ville envoya des députés vers M. de Ravestein à Mons pour lui donner avis des desseins du roi de France ; Blocquel présidait cette députation : mais, arrivé à Mons, il fut incarcéré avec ses compagnons et mis au secret. On les accusait d'être partisans des Français, parce que ceux-ci étaient entrés dans Cambrai depuis que les envoyés en étaient sortis. Ravestein ne les relâcha que sur une forte rançon. Tandis que ces faits se passaient à Mons, les Français arrêtaient les deux frères de Blocquel, *Jean* et *Thomas*, les emmenaient en France et les plongeaient dans une étroite prison, comme partisans du duc de Bourgogne, ce qui était plus vrai que le crime prétendu de l'abbé de St.-Aubert. Une fois libre, ce dernier alla trouver la duchesse de Bourgogne à Gand et n'eut pas grande peine à prouver son attachement à sa cause. On lui rendit pleine justice ; mais ses deux frères restèrent pendant cinq ans prisonniers du roi Louis XI, qui ne lâchait pas facilement sa proie.

Pendant que le véritable abbé de St.-Aubert se trouvait à Mons et à Gand, les Français, entrés dans Cambrai en vainqueurs, avaient nommé et installé, sans grande façon, un nouvel abbé au

lieu et place du bourguignon Blocquel : c'était le bâtard de Vendôme à qui ce beau lot était échu. Il pilla et ravagea l'abbaye tant qu'il put, et, lorsqu'il l'eut bien rançonnée, il se retira à Arras avec les Français en emportant son riche butin.

Trois années après ces désastres, en 1480, Blocquel prit une grande part à l'élection de Henri de Berghes comme évêque de Cambrai. Il le conduisit lui-même vers M. de St.-Pol, qui entraîna l'archiduc Maximilien et la duchesse Marie de Bourgogne à écrire au Pape en sa faveur. Aussi influent près des autorités civiles qu'auprès des puissances ecclésiastiques, Blocquel eut la gloire d'arranger une affaire délicate, en mai 1484, entre le Magistrat et l'évêque de Cambrai. Il fut aidé puissamment, dans cet accommodement, par l'évêque d'Ely, prélat anglais réfugié à Cambrai, et par M. de Ranchicourt, évêque d'Arras, ses amis particuliers.

Le 3 juillet 1492, l'abbé de St.-Aubert accompagna Henri de Berghes, évêque de Cambrai, dans une visite des saintes reliques de l'église Notre-Dame-la-Grande de Valenciennes ; assistés d'une foule de prélats des environs, les visiteurs déclarèrent les reliques authentiques.

En 1502, Blocquel fut nommé conseiller de Philippe-le-Beau, roi de Castille et duc de Bourgogne ; il ne conserva pas longtemps ces honorables fonctions ; il mourut en février 1504, âgé de près de 70 ans et fut inhumé dans son église. Il eut pour successeur *Jacques de Camps*, nommé, en 1505, 21° abbé.

La famille de Philippe Blocquel, qui datait en Flandre, comme nous l'avons dit, de l'année 1155, n'est pas encore éteinte aujourd'hui. L'arrière-petit-fils de son frère aîné Jean, qui prenait le titre de Robert Blocquel, seigneur de Lambi, reçut des donations du duc d'Alençon et de la reine Catherine de Médicis, en 1583, comme ayant soutenu le parti français à Cambrai. Sa postérité se perpétue dans la famille des barons de Vismes, en Artois, dont un des auteurs fut reçu à l'Académie d'Arras le 5 avril 1777 ; ce dernier eut deux fils qui suivirent avec distinction la carrière administrative. Une *Histoire de Laon*, en deux volumes in-8°,

est due à un M. de Vismes, qui publia aussi un Annuaire et une Biographie des personnages célèbres du département de l'Aisne.

Le 22e abbé de St.-Aubert fut *Bernard de Roncourt*, qui, nommé en 1531, eut presqu'immédiatement pour successeur *Jean de la Bussière*, élu l'année suivante. A celui-ci succéda, en 1538, *Michel de Franqueville*, d'une famille célèbre et encore existante dans le Cambrésis; il embellit le chœur de son église en 1543. *Jean Pellet* devint son successeur en 1555 et eut lui-même pour héritier de sa mitre *Jean Cornuaille* en 1586. Dix ans plus tard, *Antoine de Pouvillon* fut élu malgré le Pape qui lui avait préféré un certain *Talloret;* ses droits furent bientôt reconnus pendant un voyage et un séjour qu'il fit en cour de Rome, et il dirigea tranquillement son abbaye après la chûte de Balagny et la rentrée des Espagnols à Cambrai. On lui doit une *Chronique des évêques de Cambrai*, des fragments de *Mémoriaux*, et une traduction de l'italien d'un livre curieux et rare intitulé: *Traicté de la nature des viandes et du boire, Arras*, 1596, et *St.-Omer*, 1612, 1616 et 1620, in-16. On voit que si *Jean le Robert*, l'un de ses prédécesseurs, pouvait tenir tête à table au bon duc Philippe de Bourgogne, Antoine de Pouvillon, à un siècle et demi de distance, n'avait pas encore dégénéré, et paraissait aussi disert des choses importantes de la vie matérielle, qu'il était initié dans celles de la vie sérieuse et spirituelle. Cet honnête abbé eut, en 1606, pour successeur *Michel Laccart*, lequel l'année suivante fut remplacé par *Martin Rousseau*, qui ne tint guères la crosse abbatiale, car en 1610 *Nicolas Beharel* régissait la maison.

Le 31e abbé de St.-Aubert, *Jérôme Milot*, nommé en 1628, entreprit la tâche pesante de rebâtir l'église et le cloître et s'en acquitta avec gloire. *Joseph Vranx*, abbé de Cisoing et d'Eaucourt, le fut de St.-Aubert en 1670, mourut en 1681, et, au mois de juin de la même année, ce prélat respectable fut remplacé par *Pierre Froix*. *Henri Denys*, nommé 34e abbé le 1er novembre 1690, commença la nouvelle église qui est aujourd'hui celle de la paroisse St.-Géry de Cambrai, et mourut en 1709. *Joseph Pouillaude*, élu le 5 avril de la même année, termina la nef telle qu'on la voit encore en ce moment (le chœur excepté), écrivit l'histoire de son monastère ainsi que nous l'avons dit, et fut rem-

placé en 1732 par *Augustin Tahon*, qui commença, en 1739, la construction d'un nouveau chœur, béni seulement en 1745, la veille de la fête de Noël. A cette époque, les riches congrégations religieuses de nos contrées, auxquelles il était défendu d'acquérir de nouveaux biens territoriaux, employaient généralement l'excédant de leurs revenus à réparer, reconstruire et agrandir leurs églises et leurs cloîtres. Tel est le motif pour lequel presque toutes les abbayes du nord de la France étaient à peu près neuves au moment où la Révolution française vint les fermer et parfois provoquer leur démolition.

Les deux derniers abbés de St.-Aubert eurent un long règne terminé par le grand événement de la suppression de leur maison. A *Tahon* succéda *Bernard Le Gœul*, profès depuis l'an 1727 et abbé à dater de 1748 ; J. M. *Ysebrant de Lendoncq*, profès en 1756 et abbé en 1772, fut le dernier des prélats de ce monastère ; il était déjà âgé lors de la suppression et de la fermeture des monastères (1).

Telle est la liste des hommes qui mirent plus ou moins la main à ces fameux *Mémoriaux* de Saint-Aubert dont la collection complète serait une œuvre des plus curieuses et des plus instructives ; mais, hélas ! qu'est-elle devenue après les troubles et le bouleversement révolutionnaire, si tant est que, même à cette époque, elle eût été conservée intégralement dans l'abbaye qui éprouva, comme la ville de Cambrai, plus d'un saccagement et maints pillages ?

Tout ce qu'on peut affirmer, c'est qu'au siècle dernier, le public avait déjà reçu la communication de quelques parties de ces *Mémoriaux* livrées à l'impression ; ce sont les suivantes : 1° Année 1385. — *Relation du double mariage fait à Cambrai entre les enfants de la maison de Hainaut et ceux de la maison de Bourgogne*, insérée dans l'*Histoire de Cambray et du Cambre-*

---

(1) Si l'église de St.-Aubert existe encore sous le nom de paroisse de St.-Géry, le monastère n'existe plus : sur son vaste emplacement s'est élevée la demeure de la famille de M. *Lallier*, mort député du Nord il y a quelques années, et habitée aujourd'hui par sa veuve.

*sis*, par J. Le Carpentier, aux *Preuves*, pages 51-54. Cette partie est attribuée à l'abbé *Nicolas Brassart*. — 2°. 6 *août* 1422. — *Enterrement du cardinal Pierre d'Ailly*, publié, ainsi que les cinq pièces suivantes, avec l'*Histoire ecclésiastique et civile de Cambrai*, par M. *Dupont*, chanoine régulier de l'abbaye de St.-Aubert. C'est seulement à l'aide de ce fragment historique qu'on a pu déterminer exactement l'époque, fort controversée, de la mort du cardinal d'Ailly. — 3°. *mai* 1439. — *Obsèques de l'évêque Jean de Lens*. — 4°. *mai* 1442. — *Entrée de l'évêque Jean de Bourgogne*. — 5°. *Janvier* 1449. — *Réception de Philippe-le-Bon*.— 6°. *août* 1482.— *Entrée de l'évêque Henri de Berghes*. — 7°. 24 *octobre* 1502. — *Obsèques de Henri de Berghes*. — 8°. De courtes *citations* disséminées dans des livres, et notamment la mention de la mort de Monstrelet, en 1453, placée sur un exemplaire des chroniques de cet historien. — 9° Quelques *fragments*, se rapportant aux années 1445, 1446 et 1451, écrits par l'abbé *Jean le Robert*, énonçant qu'en ces mêmes années on vendait à Bruges et à Valenciennes le livre d'éducation appelé *Doctrinal*, *jetté en molle;* fragments qui servirent de base à de longs débats entre les savants abbés *Ghesquière* et *Mercier de St.-Léger*, sur l'invention de l'imprimerie dans les Pays-Bas, et qui furent publiés dans l'*Esprit des Journaux* (juin et novembre 1779, et avril 1780, p. 238). Nous nous en servîmes dans le *Discours préliminaire* de notre *Bibliographie Cambrésienne*, en 1822, et peut-être ces fragments sont-ils destinés à jeter quelque lumière sur la grande question de l'imprimerie xylographique encore peu connue de nos jours (1).

Quant aux *Mémoriaux* manuscrits, il en existait, outre les originaux conservés précieusement dans l'abbaye, une copie incomplète, faite en 1756 par M. *Mutte*, doyen de l'église métropolitaine de Cambrai; l'abbé *Ghesquière*, se trouvant à Cambrai en 1772, examina attentivement ce manuscrit (*Esprit des Journaux*, juin 1779, p. 254). L'abbé Mercier de St.-Léger vit l'original et la copie

(1) Voyez la dernière édition de la *Bibliothèque historique de la France*, qui mentionne les fragments les plus importants cités ci-dessus, tome 1er, numéros 8531, 8573, 8574, et 8575.

en 1775; il les cite dans une lettre adressée au même recueil périodique (mois de novembre 1779, p. 257). La copie indiquée est sans aucun doute l'ouvrage repris sous le n° 5842 du *Catalogue des livres de la Bibliothèque de feu M. Mutte* (Cambrai, *S. Berthoud*, 1775, in-8°), sous le titre suivant : *Extraits des Mémoriaux de Jean le Robert, abbé de St.-Aubert, surtout pour ce qui a rapport à l'histoire publique, aux familles, aux monnoies et à differens usages, faits et écrits par M. Mutte*, 1 vol. in-f°. Ms. sur papier. Vendu 39 livres à la vente de Mutte où les livres se donnèrent presque pour rien.

Aujourd'hui, original et copie ont disparu. En vain, les bibliophiles, les dénicheurs de chroniques, à qui rien n'échappe, ont poussé partout leurs investigations, ils n'ont pu retrouver la trace de ces curieuses annales. La copie de Mutte, vendue en 1775, est sortie du pays; l'original de St.-Aubert, compris parmi les livres de la bibliothèque de l'abbaye, a dû être réuni avec eux dans le dépôt central qui forma la bibliothèque publique de Cambrai; mais il fut enlevé dans la confusion des premières années de la Révolution. Le comité d'instruction publique de la Convention nationale, dont l'attention fut éveillée sur l'importance et la rareté de ces documents historiques, fit vainement, en l'an III de la République, la demande formelle des *Mémoriaux de Jean le Robert* à l'administration du district de Cambrai; toutes les recherches pour les découvrir restèrent sans succès. M. *Dumersan*, dans un *Précis historique sur Enguerrand de Monstrelet*, couronné par la Société d'Emulation de Cambrai en 1808, a commis une erreur en affirmant qu'ils existaient à la bibliothèque du Roi à Paris. Ils ne se trouvent ni dans ce vaste dépôt, ni dans aucune des nombreuses bibliothèques de la capitale. Lorsqu'en 1851, M. le docteur Le Glay fit paraître son excellent *Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la bibliothèque de Cambrai*, dont il était alors l'intelligent conservateur, il classa les *Mémoriaux de St.-Aubert* parmi les *desiderata* qu'on regrettait encore alors de ne pas trouver dans l'établissement confié à sa garde. Il faut espérer cependant que ces manuscrits n'ont pas péri : ravis pendant quelque temps à la science et confinés dans les recoins d'une bibliothèque étrangère, peut-être seront-ils

bientôt retrouvés dans cette riche Angleterre, qui, depuis un demi-siècle, attire à elle, par l'aimant irrésistible de l'or, toutes les curiosités scientifiques de l'Europe. Il ne nous reste qu'à faire le souhait que ces vénérables débris soient tombés dans des mains intelligentes, généreuses, éclairées et libérales.

En attendant qu'un tel vœu soit exaucé, rendons grâce au heureux hasard qui a fait découvrir quelques parties inconnues de ces Mémoriaux Cambrésiens.

L'établissement de Sainte-Agnès de Cambrai contenait, depuis la Révolution, une collection d'archives provenant de maisons religieuses supprimées ; ces archives, dans un très-grand désordre, avaient subi dans les temps de troubles quelques atteintes cruelles, mais il y était resté un grand nombre de pièces importantes et de documents intéressants. Sur la demande de M. le docteur *A. Le Glay*, archiviste général du département, l'autorité fit transporter, il y a peu de temps, cet amas de papiers au dépôt central à Lille, où désormais leur classement va les rendre accessibles à la science et aux recherches. C'est en jetant un premier coup-d'œil sur les richesses paléographiques provenant de Sainte-Agnès, que l'érudit conservateur des archives départementales découvrit, au milieu d'un manuscrit in-folio sur papier, contenant diverses matières hétérogènes, quelques parties des précieux Mémoriaux de St.-Aubert. C'est à son intarissable obligeance que nous en devons la communication, et nous n'hésitons pas à les livrer à la publicité, en les accompagnant des faibles fragments épars dans des ouvrages difficiles à réunir en ce moment, et en les entourant de notules explicatives sur les mots qui s'éloignent le plus du langage actuel, et sur les choses que la marche du temps a plongées dans l'oubli. Le reste du texte sera facilement compris, surtout dans un pays où le langage parlé des anciens abbés de St.-Aubert est, pour ainsi dire, le même que celui des bons habitants de nos campagnes d'aujourd'hui.

L'ensemble des *Mémoriaux* que nous offrons en ce moment au public embrasse une période d'années, non sans lacunes malheureusement, commençant à 1385 et finissant vers 1550 ; les principaux événements arrivés dans le Cambrésis pendant ce siècle et

demi y sont retracés. Les annalistes débutent par l'alliance des maisons de Hainaut et de Bourgogne qui se consolida à Cambrai dans un double hymen, et ils finissent par la célèbre *Paix des dames* conclue en cette même cité, dans l'année 1529, par l'entremise de Louise de Savoie, mère de François Ier, et de Marguerite d'Autriche, tante de Charles-Quint, qui avait pour emblême une marguerite épanouie dans un bouquet de fleurs avec cette devise : *Fortune. in. fortune. fort. une* (1).

Les abbés de St.-Aubert qui ont concouru à la rédaction des parties des Mémoriaux que nous mettons au jour sont au nombre de quatre : le premier fragment appartient à *Nicolas Brassart;* il est trop court pour qu'on puisse bien juger le style et le talent de l'écrivain ; il paraît cependant exact, naïf et réservé : il nous confie que s'il ne dit que peu de chose des dames dans sa relation, c'est que la bienséance religieuse l'a empêché de beaucoup les regarder. Du reste, il a bien soin d'inscrire les noms de toutes celles qui firent l'honneur à son église de la visiter. Les parties suivantes sont de *Jean le Robert*, minutieux annotateur qui entre dans tous les détails intimes de son abbaye et consigne dans son livre jusqu'à la moindre dépense. Malheureusement, le copiste déjà ancien dont nous suivons le texte s'est complu à supprimer une foule d'articles qu'il a jugés peu importants à son point de vue, et qui seraient aujourd'hui des enseignements utiles pour l'étude des mœurs et de la vie monastique vers le milieu du XVe siècle. Il en reste toujours assez néanmoins pour apprécier toute l'importance dont serait la publication entière de ces *Mémoires particuliers* d'un abbé du moyen-âge, si quelque jour on les retrouvait intacts. La portion due à la plume de *Philippe Blocquiel* est plus sérieuse et d'une plus haute portée. Cet écrivain, à la fois homme d'Etat et profond politique, s'attache davantage aux grands événements et son *Journal* tient plus à l'histoire

(1) Nous possédons une médaille, portant la date de 1529 avec l'emblême et la devise de Marguerite, qui paraît avoir été frappée à l'occasion de la *Paix des dames*. Elle porte le double aigle impérial avec les insignes de la Toison d'or, surmonté d'une couronne de comte; la légende porte : *Jettons de messeurs des finances de C.* (*Cambrai?*)

générale qu'à la chronique spéciale de sa maison. L'intérêt de ses écrits est plus élevé sans doute, mais il n'a peut-être pas le charme et l'imprévu des détails d'intérieur de son prédécesseur. Le dernier fragment est attribué à *Jacques de Camps*, il n'a rapport qu'à un seul événement; le style de cet abbé n'a rien de saillant et la perte de ce qui nous manque de ses écrits est d'ailleurs moins regrettable que celle des œuvres de ses devanciers; car de son temps déjà l'imprimerie était introduite dans nos cités du Nord (1), et les documents de tous les genres sur les mœurs, les usages, les faits et les coûtumes de ce siècle bien connu ne manquent plus dans aucune province.

ARTHUR DINAUX.

---

(1) Nous avons dans notre cabinet des pièces imprimées à Valenciennes en 1499 et 1500; Valenciennes est la ville du Nord de la France qui, la première, vit une imprimerie fonctionnant dans son sein.

# MÉMORIAUX

DE

# L'ABBAYE DE SAINT-AUBERT

## DE CAMBRAI,

PAR

NICOLAS BRASSART, JACQUES LE COCQ, JEHAN LE ROBERT,
PHILIPPE BLOCQUIEL ET JACQUES DE CAMPS.

(1385—1530.)

### NICOLAS BRASSART, XVII^e ABBÉ.

1385. *Janvier.* — L'an IV de Venzelaus empireur, le duchesse de Brabant fit tant enviers l'helippe, duc de Bourgogne, et li duc Aulbert de Hainaut que un parlement fut assingné à Cambray, auquel parlement vindrent, mais y ny eut riens accordet. Parquoy li jour fuit pourlongiet, jusques au caresmes ensuit. En che temps estoit Robiers de Genefve antipape appellé Clément VIII, liquel regna XV ans depuis sen eliction.

1385. *Avril.* — L'an V (1) dudit empireurs, Joanne, le duchesse

(1) A cette époque l'année commençait à Pâques, de sorte qu'entre les mois de *janvier* et d'*avril* une nouvelle année avait été commencée et le chroniqueur datait de l'an V du règne de l'empereur Venceslas III, bien que, suivant la méthode de compter d'aujourd'hui (que nous suivons pour les chiffres indicatifs de la marge) on fût encore dans la même année 1385.

de Brabant, et li parties chy dessus déclairées et leurs conseilliers retournèrent au jour qui avoit estet dits. Là vint Marguerite, duchesse de Bourgongne, et ossi Marguerite, comtesse de Hainaut. Après long parlement fut fait le mariage entre Guillaume de Haynaut, fils d'Aulbert de Bavieres, comte de Hainaut, de Hollande, etc., qui debvoit avoir à espeuse Marguerite de Bourgongne, fille de Phelippe de France, duc de Bourgongne ; et entre Jean de Bourgogne, comte de Nevers, filx dudit Phelippe, et Marguerite de Hainaut, sereur audit Guillaume. Et fut conclud de toutes ces parties de venir faire le solempnité desdites nopces à Cambrai les octaves de Pasques ensuyvant. Adonc furent mis carpentiers, machons et ferriers en euvre pour mettre a point tos les hostels en le cité de Cambrai, et bastir des arcures, des thiatres et des portes de triomphe, etc.

Quant li rey de France *Charlons* (1) en fuit advertis, il dit quil voeloit estre aux nopces de ses couzines. Or advint que ce jour apporchoit, li Rey de France vint au palais où estoit sen logis. Et kescuns signeurs, dames et demisieles vinrent en se places et hostels, etc. Et le mardi apriés Pasques furent espeuzés, en l'église cathedrale de Nostre-Dame de Cambray, et les espeusa messires Jehans *T'Serclaes*, evesque de Cambray (2). Et au disners au Palaix y eubt molt grant noblesse, telle que jamais nul onck veit ensaulement (3), por cause de ches deux grands mariages. Ly rey de France fist asseoir les deux espoux et les deux espeusées à table, et tous les aultres ducs, princes et seigneurs servirent sur les haults destriers (4). Oncques dedens Cambray ny eubt pareil treumphe, etc.

---

(1) Charles VI, roi de France, auquel on donnait le petit nom de *Charlon*, parce qu'il n'était encore âgé que de dix-sept ans.

(2) *Jean T'Serclaes*, 63e évêque de Cambrai, depuis l'an 1379, était d'une grande famille de Bruxelles, où il fit de belles fondations. Ses vertus le firent surnommer *le bon évêque*, il mourut en 1388.

(3) Ensemble.

(4) Suivant la coûtume du temps, les chevaliers servaient les princes à table, montés sur de jolis chevaux, bien dressés et brillamment caparaçonés, que l'on nommait *destriers*.

Aulbiert, comte de Hainaut, et Guillaume sen fils l'espoux, et li nouvieille epeuse Marguerite de Bourgogne, et tot leur train herbergèrent chéans (1), et ny réservais que une salle pour coukier mi et mes religieus, tant no abbaie estoit plaine de signeurs dont veici les noms des princhipals aveuc li nom des autres qui ont herbergiés ailleurs, qui jou ai recueillis com jou ai peus, et dont jou ne scais mi bien le rang. Si les ayeub de aulcun fouriers, qui me les ont donnet piesle-mesle. Si eut donck Mensignor (le comte de Hainaut) et li très redoubtet prince Charlon le rey de France; Louis duc de Bourboon, oncle dou Rey; Jehans de France duc de Berys, oncle dou Rey; Phelippes de France sen frère, duc de Bourgogne, aussi oncle dou Rey; Luis de France, comte de Valois, frère dou Rey; Robiers duc de Bar et Henry sire d'Oisys sen filx; Jehans comte de Namur; Charles duc de Lorraine; Louis, prince de Bavières; Ferrys, comte de Vandemons; Bernard, comte d'Armagniac; Charlot de Berry comtes de Mondspansiers; Pierard de Valois comtes de Alensons; Jehans de Bourbon, comtes de le Marck; Phelippon d'Artois, comtes de Eu; Jehans de Montsforts, duc de Bretagne; Wallirand de Lusenborch, comtes de St. Paul; Arnauld Amanjous, sire d'Albret; Jehans comtes de Harecourts; Adolphe duc de Mont, Everard comte de Deux-Ponts; Bernard duc de Lunebourg; le prince Albert d'Austriche; Frederic marquis de Bade; Othon marquis de Hosbergue; Jehans comte de Heuzenbergue; Jehans de Bourbon, comte de Clermont; Pierron de Navarre, comte de Mortaing; Louis d'Evreux comte d'Estamples; Raimond des Baux, prince de Orange; Jehans comte de Boulongne; Gaston kon dit *Phebus*, comte de Foix; Jehans comte de Sancerre; Jehans de Bretagne comte de Penthièvre; Jean de Chalons comté de Tonnerre; Luis d'Anjon, comte de Guise; Huon comte de Roucy; Luis de Chastillon, comte de Dunois; le josne sires de Montmorencis; Luis de Poitiers, comte de Valentinois; Luis d'Enghien, comte de Brienne; Guy de Chastillon, comte de Blois; Charles de Trie, comte de Dampmartins; Thiery sire de Dinslacken; Willaume comte de Wiede; Guy sire de le Tremouille; Edouard sire de Beaujeu; Jehans dit le Che-

(1) *Céans, ici*, à l'abbaye même de St.-Aubert. Ce mot revient souvent et doit toujours être considéré comme indiquant la maison de St.-Aubert.

valier de Vienne; le connestables Clisson, comte de Porrhoët; Jehans de Melun, comte de Tancarville, chambellan dou Rey; Enguérand sire de Couchy, bouteilliers de France; le vicomte de Beauvais, grand queux de France (1); Raoul de Raineval, pannetier de France; Charles de Castillon, grand veneur de France; Robert vicomte de Meaux; Simon de Sarrebruche, sires de Comerchy; Eduard sire de S. Disier; Charles de Poitiers, sire de S. Valier; le Chancelier de France; Archembald, captau de Bruck; Gauchier de Chastillons, sire de la Fière (Fère en Tardenois); Jehans de Vergy, gouverneurs de Bourgogne; Willelme de Vergy, sires de Port; Phelippe de Savoisy; le vicomte de Rohan; le sires de Laval; le sires de Moreul; le sires d'Anchenis; Hugues d'Ambroises, sires de Chauvemont (Chaumont); Raoul de Coucy, sire de Montmirail; Guyon de Neelle, sire d'Offemont; Luis sire d'Arschot; Jehans de Roye, sires de Muret; Wistache sires de Voudenais; sire Pierre de Craon; sire François de l'Hospital; sires Geofroy de Bouchicaut; sire Robiert d'O; sires Gadifer de le Salle; sire Willelme de Trie; sires Jehans de Béthune; sire Jehans de Canny; Huguet Damas, vicomte de Marchillis; Jehans dit Moutan de Blainville, mareschal de France; Guischard dauphin de Jalignys; Guion sires de Cousans, grand maistre dou Rey qui souvent avec mi mangist; Willelme comte de Seyne; Jehans le Merchier sires de Novion, ossi maistre d'hostel; Pieron sire d'Amboise; Arnauld sires de Baucignies; Huguet de Melun sire d'Anthoing; le sires de Mailly; Jehan Polanen, sires de Bréda; Othon d'Archel sire de Heuckelum; Swer d'Abcoube, sire Gaesbeck; le comtes de Wernenbourgh; le comte de Dalem; sires Mathieu de Castelbon; le sires de Clairy; Jehans sire de Hangest; le grand Walrave de Brederode; le sires d'Egmont; Phelippe de Wassenaire, burgrave de Leide; Gisbrecht d'Abcoude; Jean de Montagn sire de Sombernons; le sires de le Vere; sire David de Ramboures; Thierris sire de Senzelles; Henris vicomte de Montfort; le sire de Ligne; sire Gisbert de Bueren; sires Jehans de Jeumont; Jehans sires de Grimbergues; le sire de Barbenson; le sires de Laleng; le sires de Verchins; le sires de

(1) Grand maître d'hôtel du roi, grand maître des cuisines royales.

Havrech ; le sires de Fontaines ; le sire de Chin ; le sires de Vertaing ; le sire de Berlaimont ; sires Anseaus de Tresengnies ; Ottes de Escaussines ; le sires de Mastaing ; le sires de Roisin ; le sires de Gomignies ; sires Bridouls de Montigny ; sires Jehans de Audrengnies ; le sire de Lens ; sires Jacques de Sars ; le sires de Fléron ; sires Willelme de Hordaing ; Arnauld de Gavre, sire de Schorisse ; Jehans d'Outre, castelain de Ypres ; Jehans sires de Guistelle ; Jehans Bouchoult, castelein de Brouxelles ; Henry de Hornes, sire de Peruweys ; Gerard de Diest, sires de Waenrode ; Henris de Bautershem, sires de Bergueopsoom ; le sires de Culembourgh ; le sires de Borsele ; sires Henris de Vianen ; Jehans sires d'Arckel ; Didiers sires d'Aspren ; sires Jehans de Renesse ; sires Gisbert de Bronchorst ; Arnould d'Egmond, sires de Iselsteins ; Jehans sires de Heemstede ; sires Willelme Vander Aa ; Jehans de Withem, senescal de Brabant ; Regnauld de Fauquemont, sires de Borne ; Jehans, demisiau de Heinsberge ; Rason de le Rivière, sires de Grez ; Henris de le Leeck, sires de Heeswyck ; Gilon, sires de Jauches ; Jehans sires de Wesemale ; Jehans sires de Rottelaers ; le sires de Bathenbourgh ; le sires d'Argenteau, kon dit *Huffalise ;* Philippon sires d'Axelles ; Henris sire de Ghemen ; Jehans Berlaer, sires de Helmont ; sire Jehans de Vliet ; le sires de Wardenbourgh ; sires Paul Bouchorst ; Willaume sires de Naeldewique ; le sires de Lyenbourgh ; Girard kon dit *le Boel de Heemsquerque ;* le sires de Steenworde ; le sires de Reida ; le sire de Lodyck ; le sires de Caes ; sires Gerard de Liesvelde ; le sires de Creyenbeecque ; Jehans Woude sires de Warmont ; le sires de Drongien ; Henry sire de Ameyden ; sires Albiert de Wateringue ; sires de Willelm de Myle ; sires Hanot et Gerrit de Hedenpil ; Jehans Vilain sire de St. Jean Steene ; Phelippes de Masmines, sire de Eeque ; Everard T'Serclaes (1) ; sires François de Haversquerque ; sires Jehans de Casteren ; Wilhelme Kuyser, maistre d'hostel dou men redoubtet comte Aulbiert, à qui jou priestas men comptoir pour enfremer ses hardes qui molt empor-

(1) Gentilhomme de Bruxelles, qui délivra cette ville des mains des Flamands en 1356. Il était le propre frère de l'évêque de Cambrai qui consacra le double mariage.

toient ; Jehans d'Oppem, maistre d'hostel de le duchesse de Brabant ; le sires de Winendale ; Willelme Meerhem, sire de Bochxstal ; sires Phelippe Van Dorp ; sires Albiers Vittenhague ; sires Daniau de Mathinesse ; sires Jehans Langerack ; Bartholomé de Raephorst ; sire Ferry de Seventer (Deventer ?) sires Willelme de Beerenstein ; sires Jehans de Poelgeest ; sires Flores Adrichom ; sires Morins de Does ; sires Florent de Tol ; sires Colart de Waterland ; sires Didier de Sonnevelde ; sires Dedier Beets ; sires Jehans de Croenbourg ; sires Simons de Suayen ; le sire de Henckelin ; sires Didier et Gillot de Cralingen ; sire Florens de Abeele ; sires Huguon de Assindelft ; sires Dirk Copier, maistre d'hostel dou josne comte Guillaume de Hainaut ; sire Henris de Croesinck ; sire Herbert de Boessche ; sire Girard Vyttenhague ; sire Ysebrand Coulsters ; sire Didier de Botland ; sire Herman Block ; sires Jehans de Foereest ; sire Guillaume de Ostende ; sire Jehans de Groennevelde ; sires Pieron de Roon ; sire Lambiert de Ee ; sires Gerrit de Berkenrode ; sires Guillaume de Bossenhuisen ; sires Guillaume de Bœsdorp ; sires Damiaus de Alphen ; sires Adrien de Bleyenbourg ; sires Floris de Nievelt ; sires Florent de Rifhouque ; sires Hermans Quekels, escuyers du josne comtes ; sires Goudschal de Oem, escuiers de medame le vieille comtesse ; sires Gerrit Tarhost, maistre de hostel de me dite dame ; sire Ysebrant de Goes, marschal de l'hostel de le dite me dame ; sire Othons de Risoort, marschal de l'hostel de no molt redoubtet comte Aulbiert ; et molt otres chievaliers et signors de Hainaut, de Hollande, de Brabant, de France, qui ackompagnirent leurs princes en chelle fieste, et dont je n'ai mi pus savoir le noms. Si, on me desit en me table, ke plus de trois mil chievaliers estient accourut de Allemagne, de Angliterre, et des otres reyaumes et contrées veisines por veoir le treumphe de chete fieste, ke je crois onck ne fuist pareil veue, car toutes les logis ens en le ville et dihors estient plains dusques aux greniers, et les caves, et si avoet au fobourg de Selles, dou Mal (1), de Cantimpret et de S. Sépulcre, plus de quinze chens tentes de riches merchiers, sans grant nombre des

(1) La porte de *Malle*, aujourd'hui la porte Notre-Dame de Cambrai, par laquelle on prend la route de Valenciennes et celle du Câteau.

otres. Tous les villages alentours de chil ville estient remplis de gens de suites, et de chevals etc. Si dura chelle fiest huict jours durans en grant treumphe etc.

Le lendiman des nopces fuist requis, mi abbet, de par me très redoubtée dame Marguerite, ki kouké avoet en me cambre, avec no très poissant et redoubtet signor Aulbiert de Bavières, comte de Hainaut, et de Holandes, de celibrer le messe en se presenche. Adonck jou fis venir molt brafs cantres et flusteurs musicals qui molt bien canterent à me messe. Si y vint sur les unze heures et demi me dite poissante dame, puis les deux nouvelles epeuzes, et puis mes hautes et poissantes dames, medames Jehanne, duchesse de Brabant, Marguerite duchesse de Bourgongne, Anne Dauphine duchesse de Bourbon, Jehenne duchesse de Berry, Marie de France duchesse de Bar, Jehanne de Bavière fille à mensignor Aulbert, Bonne de Berry comtesse de Savoye, et Marie se sœur, Catherine de Bourbon comtesse de Harcourt, Marguerite de Bourbon dame d'Albret, Marie de Bar dame de l'Escluse, Marie de Namur comtesse de Blois, Marie du Roeux comtesse de Lusenbourgh, Jehanne d'Eu comtesse d'Estamples, Richarde de Juliers comtesse de la Marck, Marguerite de Clisson comtesse de Penthièvre, Blanche de Coucy comtesse de Roucy, Jehenne de Harcourt dame de Montmirail, Odile de Salmes dame de Breda, et plus de chent otres grandes dames et hautes demisieles, ki emplissent toutes le fourmes de no chœur et dont jou ni mi suis guerres enformé des noms, et ne ai guieres regardez par bienseanche religieuse. Si leur ai donnez à tous aveuc le platine le *Pax tecum* aux *Agnus Dei* de me messe, etc.

Apriès disner et tout les jours, furent faits joustes, tournois, et courses merveilleux en no courts, et au palais, etc. Si jou vis le braf Rey de France, men signor, en no court faire merveilles contre *Nicolon l'Espinoi*, gentilhomme henuyier, auquel li sires Rey donnat mille livres parisis de rente par cascun an, pour cause de se grande valeur et adresse etc. Li lendimain *Jehan d'Estrenne*, jeune cavalier de Hainaut, se disoit-on, le prix emporta, et l'honneur de chete journée, etc. Le lendimain deux chievaliers holandois, *Jehans de Vliet* et *Jehans de Myle*, vainquirent tous les otres, etc. Li lendimain, jou vit vaillamment faire *Alelme de*

*Boufflers* contre *Robiert le Roux*, et *Guion de le Maulde*, et ne savoit-on à qui donner le pris ; en la parfin le Duc de Bourgogne juga à sen tour que Guion li méritoit, etc.

Brief, me sens ne sont point assez fort, ni men esprit, ni me plume assez boene pour tot racompter come il fault, tot chou qui s'est passé en ches jours de fieste et de tréomphe, ens en chete ville, et dehors, là où on a comptet que plus de vingt mille hommes herbergièrent, et au dihors l'on a comptet plus de six mille tentes pour herberger, tant les seignors, que otres bourgeois, et peuples de no veisinage, et de loingtain pais. Cose quasi increyable, mais sil faut-il cil croire, car ainsi est-il passé, etc.

Le fieste estant passé, le Rei, les princes, et seigneurs retournirent cascuns en leur pais, en boene paix, et no très redoubtet signor Aulbiert, present me fit et à men église de plusieurs reliques, et pour recompencher les ruzes (1) et ruptoures que jou avoes fais pour son accommodement, si me donnat-il mille livres, et les deux josnes espeuzes deux bielles joyelles, et me dame le comtesse de Hainaut leur mère une grande gondolle d'or enrechies de molt bielles turquoises, et pierres précieuses, etc.

Peu de temps après, car jou n'avois mi encore réparé tous no cloistre et no cambres, vint encore herbergier chéans men redoutet prince Aulbiert, qui s'en alloit mener Isabelle de Bavière, pour estre épeuse à nos tres auguste rey Charlon, en compagnie de le duchesse de Bavière, dou duc Frederic de Bavière, d'Albert d'Austrice, dou duc de Brandenbourg, dou duc de Brunswick, dou duc de Lunenbourg, dou duc de Melkelenbourg, de Frederic marquis de Bade, de Hesson marquis de Honsbeg, et autres grands signors des Allemagnes et d'ailleurs, etc.

---

(1) *Ruze*, ou *russe*, soin, embarras, peine, bruit ; ce mot est encore en usage dans le patois rouchi ; il répond à peu près au *ruido* (bruit, tintamare, éclat) espagnol, pour lequel on fait payer quelque chose aux voyageurs dans la Péninsule.

## JACQUES LE COCQ, XVIII^e ABBÉ.

1420. — *L'Enterrement de Pierre d'Ailly* (1). — L'an 1420, Monsieur le cardinal de Cambrai Pierre d'Ailli trèpassa la nuit de S. Laurent (2); puis fut porté son corps à Cambrai et son service fait en l'église Notre-Dame moult révéremment, le corps présent, le 6 d'aoust 1422 les vigiles, et lendemain la messe; et y furent toutes églises et les curés et ceux de Cantimpré et les Cordeliers et les enfans, et en furent priés par les exécuteurs dudit défunt (3); et dirent les églises de leur volonté vigiles et messes à N. D. chacun par lui, et on donna à chacun collège IV écus, et dirent tous prestres séculiers messes s'il leur plut et eurent pour ce trois *solas* (4) qui valoient iij sols iij deniers et on donna aux pauvres moult belles aumosnes d'argent.

Le corps du Cardinal fut premier mis en un luisel (5) et porté à S. Géry en une chapelle dans le jour qu'on fit les vigiles à N. D. (6 août) toutes les églises s'assemblèrent et allèrent en procession à l'encontre du corps jusqu'aux degrés de S. Géri; là l'avoient

---

(1) Pierre d'Ailly, né ou à Compiègne ou au village d'Ailly, près Abbeville, en 1350, fut évêque de Cambrai de 1396 à 1411 qu'il reçut le chapeau de cardinal. C'est un des plus illustres prélats du siége épiscopal de Cambrai. (Voy. notre *Notice historique et littéraire sur le cardinal Pierre d'Ailly* (couronnée par la Société d'Emulation de Cambrai en 1824), *Cambrai, Berthoud*, décembre 1824, in-8°, 118 pp.

(2) La nuit du 9 au 10 août 1420, dans la ville d'Avignon, à l'âge de 70 ans.

(3) Les exécuteurs testamentaires du cardinal d'Ailly furent *Raoul le Prestre*, son parent, chanoine de Cambrai et archidiacre de Hainaut; *Pierre le Prestre; Nicolas Lavende*, de Cambrai; *Jean Calvi; Arnoud Logier*, chantre et chanoine; *Pierre Berbiette*, écolâtre et *Pierre Polet*, chanoines de St.-Géry de Cambrai, et enfin *Michel le Charron*, de Noyon.

(4) Nom d'une monnaie frappée à Cambrai (De Roquefort, *Dictionnaire de la langue romane*, t. 2, p. 561).

(5) *Luisel, luiseau*, bière, cercueil; en latin *loculus*.

apporté six chapelains et quatre chanoines tenoient le drap ; et là le reçurent six chapelains de N. D. et quatre chanoines de ladite église tenoient le drap d'or qui étoit dessus et l'apportèrent à N. D. la procession devant et les abbés de S. Aubert, de S. Sépulcre, de Cantimpré, du Mont S. Martin ; il y avoit autour du corps XXIV flambiaux que XII *fiévés* (1) et XII notables bourgeois portoient. Item XII torses devant que XII des Bons-Enfans (2) portoient.

---

(1) Les *francs-fiefvez*, au nombre de vingt-quatre, étaient des officiers et familiers de l'évêché, marchant immédiatement après les pairs du Cambrésis, et possédant des charges dépendant de l'évêché qu'ils passaient à leur postérité. Quelque fût leur domicile dans la ville de Cambrai, ils faisaient partie, eux et leur famille, de la cure de St.-Aubert. Aussi les verra-t-on mentionnés souvent dans les *Mémoriaux* à l'occasion de funérailles ou d'autres cérémonies. Les *francs-fiévez*, plus importants dans les temps reculés qu'à l'époque de leur suppression, furent chargés de l'administration de la justice et des principales fonctions intérieures du palais épiscopal. On y comptait le grand-prévôt du palais, le maître d'hôtel, le pannetier, l'échanson, le queux, le veneur, le bouteillier, le maître des eaux, les écuyers tranchans, sommeillers, gentilhommes de la chambre, secrétaires, etc. Ils remplissaient ces fonctions le jour de l'entrée solennelle de l'Evêque qui jurait de maintenir leurs privilèges et franchises. Ils étaient exempts de droits d'assises. Le costume des *francs-fiévez* était une robe écarlate de forme antique, le bonnet carré, une épée longue et les insignes de la charge spéciale de chacun d'eux. Ils devaient assister à cheval, et en costume, à la procession solennelle du lendemain de la fête de la Trinité, instituée jadis à Cambrai. Voici comment sont expliquées les fonctions du *Grand-maître des Eaux* dans un livre des reliefs faits à l'évêque Jean de Lens, en 1419, date très-rapprochée du fragment que nous rapportons ici : « ... Quand Monseigneur fait entrée, Lambert Prieur » doit, s'il lui plait, battre ou faire battre par deux valets les yaux où » les roines (grenouilles) seroient qui feroient noise et empeschement » audit seigneur s'il lui plairoit à dormir, fust de jour ou de nuit, en » signiflant que Monsieur doit faire taire et accoisier (appaiser) par sa » puissance, ordonner de raison et de justice les noiseux (gens nuisi- » bles) et ceux qui contre raison se voudroient maintenir en son pays. »

(2) Les *Bons-Enfants*, qu'on appelait aussi les *Bons-Enfants-cappets*, à cause d'une petite cape uniforme qu'ils portaient jadis, étaient de jeu-

Le corps apporté à l'église fut mis au milieu de nef. Là avoit à l'Estableau (1) XII gros cirons (2) de XII livres chacun avec les flambiaux dessusdits et par toute l'église avoit cirons sur les chandeliers, et fut le somme de le cire ouvrée VII C. (700) livres et furent allumées les trois couronnes, et à le messe fut le corps mis au cœur, fut porté après et mis dessous le petit autel de l'église Notre Dame bien révéremment (3).

---

## JEAN LE ROBERT, XIX^e ABBÉ.

1432. *Septembre.* — Funérailles de Pierre d'Anneux, écuyer, bourgeois de Cambrai, un des 24 francs-fiévés de l'église de St. Aubert.

1432. *Octobre.* — Funérailles de demiselle Ide Aspers, veuve de Pierre d'Anneux, lequel gist au grand moustier de céans.

1432. *Décembre.* — Rechupt au mois de décembre pour la moitié

---

nes orphelins reçus dans une institution hospitalière de Cambrai. Ils accompagnaient les convois des personnages de distinction qui mouraient dans la ville.

(1) *Estableau*, *établis*, estrade, étal.

(2) *Ciron*, ou *chiron*, cierge en cire.

(3) P. d'Ailly désigna lui-même l'endroit où il voulait être inhumé dans le chœur de la cathédrale de Cambrai. Son tombeau consistait en un caveau revêtu de marbre et couvert d'une table sur laquelle était sculptée en relief la représentation du cardinal couché. On avait dressé au-dessus un autel sur lequel on célébrait la messe pendant l'Octave de S. Pierre : cet autel se trouvait orné d'un bas-relief en marbre où l'on voyait d'Ailly conduit devant le Seigneur par S. Pierre. De 1719 à 1726, on refit le chœur et le sanctuaire à la moderne et le tombeau fut déplacé. La pierre tumulaire de Pierre d'Ailly, retrouvée dans les déblais de l'ancienne cathédrale, a été longtemps déposée dans le jardinet de l'hôtel-de-ville de Cambrai ; elle fut dessinée par M. *Rogé* pour être mise au nombre des planches des instructives *Recherches sur l'église métropolitaine de Cambrai*, par A. Le Glay, 1825, in-4°.

du drap mis sur le corps de le veve Jaquemant Dupont, frans-fievez, lequelle gist à le Magdelaine et estoit parochienne de chéens, non obstant qu'elle ne gooit point du fief, mais elle gooit de franquises et libertés du fief comme veve de fievet, buvoit vin sans assisse et ne velloit point. Se fu le curez de le Magdelaine, refusans de baillier le moitié de le chire, le moitié du drap, le moitié des offrandes, disans que c'estoit se parochienne et que à lui seul et au patron devoient appartenir les funérales de le dite veve. Si mandai maistre *N. Loubert* et maistre *Grégore Nicolay* (1), clercs, estans du conseil de l'église, et leur monstray le traitiet fait en tamps passé entre les patrons et curez de Cambrai et l'église de chéens à cause des funérales des XXIIII fievet. Se me dirent que j'avois bonne cause de demander le moitié du drap et le moitié de le chire à cause de l'église et li curez le moitié des offrandes, car elle estoit parochiene (2) de chéens, et ossi elle avoit plusieur fois les sacremens chéens ; et meisme, le nuit de Toussains darrain (3) passé, s'estoit confessée au prieur curé de chéens, mais à son trespas li curez ou vice-gérens de le Magdelaine lui avoit administré les sacremens et mis en terre en l'église ou en l'attre (4) sans en rien parler au curé de chéens, s'en fis reparler audit curé qui s'en prist à conseiller et en parla as religieux de St. Sépulcre qui sont patron de ledite église ; et finablement il manda au curé de chéens qu'il alast à sen église et il estoit pret de baillier le moitié de le chire dudit obit, des offrandes et du drap. Se rechupt li prieur présent S. *Jehan Braibant* et *Grard Bron*, le chire et offrandes

---

(1) *Grégoire Nicolai*, homme docte, chanoine de Cambrai en 1459, official de cette église et conseiller du duc de Bourgogne, mourut dans cette ville le 25 décembre 1469. Consulté par le clergé d'Arras en 1459, sur le procès de plusieurs hommes et femmes accusés de *vauderie*, son opinion fut tolérante, mais ne prévalut pas auprès des doyen et suffragant d'Arras qui firent bruler les prisonniers. G. Nicolai composa différents traités publiés à la suite du *Sporta et Sportula* de Gilles Carlier, impr. à Bruxelles, 1478 et 1479, in-f°, renfermés en 24 feuillets.

(2) Paroissienne.

(3) *Darrain*, dernier.

(4) *Attre*, cimetière.

dessus dit. Mais le moitié du drap ne veult point recepvoir disans que ce n'estoit point men recepveur, et s'il en avoit aucune cose rechupt il le rendesist as exécuteurs et je avoie intention de les poursieur (1) d'avoir le moitié du drap tel qu'il fut mis sur le corps à l'enterrement ; se fit citer *Jaquemant de Savoie*, notaire et auditeurs de le court de Cambrai et *Ernoul de Biancourt* tisserands de draps, comme exécuteurs de ledite veve.

1433 (Nouv style). — Le II janvier l'an XXXII se vinrent par à my le IIII dudit mois et en conclusion après plusieurs paroles me paièrent II francs pour me part dudit drap.

1433 (N.S.). *février*. — Premiers rechupt le XIX jour de février XIIII C XXXII les offrandes d'argent et de candeilles de chire offertes en le capelle du palais, le jour devant, à une messe qui fu là dite pour l'obsèque de Oste, portier dudit palais..... et en rechupt XI ob. et XVI candeilles de chire de I denier et ledit jour l'obit et obsèque dudit Oste fut fait en convent ou moustier de chéens bien solempnellement et furent présens aucuns des vicaires dudit évesques..... et les femmes furent en le capelle du palais et là oyrent messes, vigilles et comandiles et en vindrent lesdites offrandes.

1434. *septembre*. — Lequel Oste ne gist point chéens ne en Cambrai et fu pris des Arminaqs (2) entre Haspre et cette ville (3) le XXI jour de septembre l'an XIIII C XXXIII, auquel jour lesdits Arminaqs, assembler de pluiseurs garnisons d'entre Paris et Rains et Laon et de Champaigne, passer l'yawe de Somme et

(1) Poursuivre.

(2) Les débats des Armagnacs et des Bourguignons se faisaient sentir cruellement alors dans les campagnes du Cambrésis et la frontière de la Picardie.

(3) Le village d'Haspres, placé au point milieu entre Cambrai et Valenciennes, était sur la grande route de ces deux villes, qu'on a depuis reportée vers Bouchain. Entre Haspres et Cambrai, les communes ravagées par les Armagnacs furent Rieux et Naves.

venu en grand nombre à Beaumez (1), passèrent autour de Cambrai et allèrent à Haspre et y arrivent et détruisirent toute la ville, pillèrent et robèrent tout ce qu'ils povent trouver là et ailleurs, ardirent une partie d'Iwir (2), composèrent la ville d'Avesnes les Secques (3), s'en rallèrent par le mont St. Martin (4) ou pays de Laon et firent mout grant playe ou pays de Cambrésis, ardirent plusieurs maisons à Clary, à Ligny et ailleurs et toute le ville de Beaurevoir (5) et en menèrent grant nombre de prisonniers entre lesquels le dit *Hoste* qui estoit anchien et pesant et povre homme, et fu menez et mi à si grant raenchon qu'il ne le polt paier si tost; toutes fois fu-t-elle payé et nienmains avant qu'elle fust paiée il morut le jour des Innocens, fu jettez en le rivière, et à la requeste et prière de I religieux de Cantimpré, son nepveu, et pour l'amour de Monsgr. de Cambrai on lui fit I obseque chéens.

Item rechupt le nuit de sainctes Pasques à le messe que en dits en le cappelle du palais le souffragant de Mons^r^. de Cambrai (6) en faisant les ordres..... rechupt par les mains du clerc du

---

(1) *Beaumez* est un très-ancien village situé sur les frontières de l'Artois et du Cambrésis, entre les villes de Bapaume et Cambrai.

(2) *Iwir*, aujourd'hui *Iwuy*, fort village entre Cambrai et Bouchain.

(3) Avesnes-le-Sec, village sur une hauteur entre Haspres et Bouchain.

(4) Lieu voisin des sources de l'Escaut, où existait jadis une abbaye de l'ordre de Prémontré, unie à l'archevêché de Sens pour indemniser ce siége de l'érection de l'évêché de Paris en métropole. *Jacques le Normant*, mort le 2 février 1667, fut le dernier abbé de Mont-St.-Martin.

(5) Clary, Ligny et Beaurevoir ou Beauvois, sont de fortes et anciennes communes du Cambrésis, placées dans la direction de la frontière de Picardie par laquelle les Armagnacs se retirèrent avec leur butin.

(6) Le suffragant de l'évêque de Cambrai était alors, ainsi qu'on va le voir plus loin, frère *Jehan*, évêque de Gébaldé, de l'ordre des Jacobins, qui remplit ces fonctions entre *Nicolas* et *Hugues Tournel*, tous deux évêques d'Agno.

souffragant dessusdit XI petars q°. chascun de VI d. vallent V s. VI d.

Item rechupt le jour de saintes Paskes à l'offrande de une messe que dist en le cappelle du palais S. *Henri de le Place*, l'un des capellains de ledite capelle..... XIIII d. ob.

Item rech. ce jour à l'offrande de le grant messe que dist Mons^r^. de Cambray (1) en l'église de Cambray ou maistre P. Beye (2) canone de Cambrai, soubdiake, se acomenia et à laquelle messe je fus présent en servant Monsgr. de Cambray.

1433. 19 *septembre*. — Le dimence XIX de septembre XIIII C XXXIII, *Philippe de Baquencourt*, religieux de Corbie, eslis et confermés abbés de Homblières, fu beney chéens, en le cappelle Notre Dame, par l'évesque suffragant de Mons^r^. de Cambray, nommé frère *Jehan*, evesque Gebeldeus, jacopin, et furent assistens my et Mons. l'abbé de Honnecourt (3) et heuch l'offrande de II miches (4) chascune ossi grande que deux de Nostre Dame, II petites towelles (5), II buires qui pooient valloir chacun III los (6) l'une de blanc, l'autre vermeil (7), flambel noef pesant II livres ou environ et VI patars de XIIII d. la pièce mis à II flambiaux à

(1) L'évêque de Cambrai qui était alors Jean de Gavre, mort en 1439.

(2) *Paul Beye*, chanoine de Cambrai, archidiacre-majeur ou de Cambrésis, qui succéda dans cette fonction à Guichard de Loir (mort en 1418) et résigna en 1445.

(3) Il existe une lacune dans la liste des abbés de Honnecourt, qui ne permet pas de citer le nom de celui qui assista l'abbé de St.-Aubert en 1433.

(4) *Miche*, pain au lait et quelquefois gâteau.

(5) Petite nappe en toile non ouvrée.

(6) *Los* ou *pot*, mesure de Flandre contenant quatre pintes et variant suivant les localités. Le lot le plus grand était celui de Douai, employé pour la bière ; il contenait 128 pouces de roi cubes de liquide.

(7) Vin rouge.

chascun III et le flambel heult le procureur de l'escolâtre de Cambray, S. *Nicole Soupplech*, canone de Ste. Croix (1).

1435 (N. S.) 16 *janvier*. — Le dimence XVI janvier l'an XIIII C XXXIIII fut beneist evêque, en l'église de S. Aubert, à l'eure de gran messe, le confessor de M. le C. de Liney (2) et de Guise, seigneur de Beaurevoir, par Mons. l'evêque de Tournai (3) du consentement de Mons. de Cambray et estoit ledit évêque confessor cordelier du couvent de Tournai et avoit nom *Jehan* et étoit son titre d'un évéquié nommé *Rosensis* (4), lequel vaquoit par le mort du suffragant de l'évêque de Tournai. Et furent comme évesques assistent à ledite beneychon, Mons^r^. évêque d'Arras (5) et l'évêque suffragant de Cambrai, jacobin, évesque Gebildeus; Mons^r^. de Cambrai y fut présent en habit d'église : est assavoir en cappe noire et grise, almuche sur son kef, et sey en le kayere du prestre, l'abbé de St. Aubert emprès luy en le moyenne kayère, et *Ernoult de Gavre*, parent oudit evesque, et son vicaire, canonne de Cambrai et de Liège, en après..... les escuyers de Mons^r^. l'évêque de Tournai contendirent avoir l'offrande et de forche le prirent et tollirent... Je me levay et appellay avec my Mons^r^. maistre *Pol Beye*, archediake de Cambrai, et requis aux écuyers qu'il me délivrassent ce que à my appartenoit, à cause de mon office et de mon patronage..... — En conclusion, je heulch les buires et le vin, le touailles et les flambiaux et ossi le

---

(1) Le chapitre collégial de Sainte-Croix, de Cambrai, fondé sous l'épiscopat de S. Liethert, était composé de douze prébendes électives. L'église de Ste.-Croix était aussi paroissiale.

(2) Les comtes de Ligny étaient des plus puissants seigneurs du Cambrésis ; ils battaient monnaie.

(3) A cette époque l'évêché de Tournai, vacant par la mort de *Jean de Toisy* décédé à Lille en 1433, était disputé par *Jean de Harcourt*, soutenu par le roi de France, et *Jean Chevrot*, créature du duc de Bourgogne. Ce dernier finit par s'asseoir sur le siége épiscopal tournaisien.

(4) Evêché de Rosse.

(5) *Hugues de Cayeu*, ancien prévôt de St.-Omer et conseiller du rio, mort le 13 janvier 1438.

pain... et l'argent, que III ou IIII avoient osté des flambiaux ; il me le rendirent excepté que l'écuyer de Mons^r. de Tournai, nommé....., ne le me volt mie rendre, mais le bailla à l'archediake, en disant que il le baillast à celui à cuy de droit elle debvoit appartenir ; se me le bailla le dit archediake en se présenche disans que à my debvoit appartenir ; dont ledit écuyer fu mal content et en parla toute jour grandement, rigoureusement et fellement (1), en disant qu'il en feroit procès contre my et qu'il y méttroit ainchois I couronnes qu'il n'en venist à sen deseure ; et au disner qui se fist en l'ostel de Mons^r. le C. de Liney des évesques assistens et de my, abbé de S. Aubert, et de plusieurs aukres, en parla grandement. — Et au vespre j'envoyay à Mons^r. l'Archediake dessus dit I livre de privilèges entre lesquels étoit le privilège des dites oblations, données par l'évèque *Pierre*, et lui requis que se ses consaulx la donnoit qu'il le monstrat à Mons^r. de Tournay pour le contenter et afin qu'il ne cuidast mie que je volsisse rien en prendre sur luy à tort et sans cause. Se alla en l'ostel à l'*Escu d'or* où il trouva les II évesques et leur remonstra men cas par spécial à l'évesque d'Arras à cuy l'evèque de Tournay bailla commission d'en ordonner, pour ce qu'il n'avoit loisir de y entendre pour le hastiveté qu'il avoit d'aller parler à M. le C. de Liney (Ligny) qui l'avoit mendé et lui remonstra le cas et le droit de l'église en III points : Le premier, que à cause de mon église, je suis patron de chéens et à my appartiennent et doibvent appartenir toutes les offrandes qui se font en mon église. Secondement, à cause de la prébende que mon église possesse en l'église de Cambrai, je suy premier cappellain de Mons^r. de Cambrai, et à ceste cause je doy avoir et perchevoir et à my appartiennent les offrandes qui se font et viennent à le main de Mons^r. de Cambrai, en toutes beneychons qui se font en le cité de Cambray, non mie seulement en mon église, mais en l'église de Cambray qui est bien priviligiie et exente de l'évesque, en le cappelle du palais et par tout ailleurs dedens le cité et *in suburbiis*. Tierchement, que de avoir et perchevoir les offrandes dessus dites toutes fois et quantes fois que le cas esqueoit, j'en est oye et j'ay en bonne et vraye

(1) Arrogamment, fièrement.

possession paissible. Et quartement, d'abondant, lui monstra ledit privilège ; et quant il heult oy et veu ce que dit est, il fu bien content et croy qu'il en fist bonne relation à Mons^r. de Tournay et à ses escuyers, tellement qu'il furent content comme je croy et demouray en ma saisine et possession et donnay le vin l'une des buires au couvent ce jour au souper.

1455. 25 *mars*. — Le V dimenche de quareme *Dominica in passione*, qui esquey (1) le jour de l'Adnunciation l'an XIIII C XXXV, de le quelle Annunciation on célébra la solempnité. Le lundi eust frère *Laurent de Bouvri*, eslieus en abbé de l'église du Mont-St. Martin, par résignation de son prédicesseur en son vivant, fu beney chéens par l'evesque suffragant de Mons^r. de Cambrai, Jacopin, et furent assistens mi, abbé de St. Aubert, et l'abbé de Vermandois de l'ordre des Prémontré ; et heuch l'offrande de II grandes miches, II towelles vieses, une torse noeve pesant IIII livres de chire ou environ et XIII demi patars d'Elincourt (2) qui étoient attaquiet as II torses et l'autre torse se heuch le procureur de l'Escolatre de Cambray sire *Nicole Soupplet*, canone de Ste.-Croix.

1457. 22 *juillet*. — Le nuit de le Magdelaine, l'an XIIII C XXXVII, par I dimence dampt *Jaque Jombard* (3), eslieus de l'eglise de Saint Sépulcre en Cambray, fut beneys chéens en le cappelle Notre Dame, par I évesque suffragain nommé frère *Hue Tournet* (4), cordelier du couvent de Cambrai ; assistens à cette beneychon, jou, Abbé de S. Aubert, et Mons^r. l'Abbé de Cantimpré (5) ; et fu offert par ledit Abbé de S. Sépulcre, II grandes

---

(1) Qui tombe.

(2) Le seigneur d'Elincourt, comme celui de Ligny, avait le droit de battre monnaie, et cette monnaie avait cours principalement dans le Cambrésis.

(3) *Jacques Chombard* figure comme 30^e abbé de St.-Sépulcre de Cambrai.

(4) *Hugues Tournet*, évêque d'Agno, suffragant de Cambrai de 1437 à 1452.

(5) *Augustin de Semeries*, 17^e abbé de Cantimpré de Cambrai.

miches enveloppées de II touvelles assez bonnes, 4 buires de vin vermeil, chacune contenant II los et demi ou environ, et II torses chascune pesant IIII livres ou environ et en chascune torse fu mis XIII gros de France de X den. tournois le pièce, toute lequelle offrande je heuch à men pourfit comme appartenant à mon droit, excepté une torse sans l'argent que heult sire *Nicole Soupplet*, canone de Ste. Croix, en Cambray, comme procureur de l'Escolâtre de l'église de Cambray, qu'il doit avoir par composition jadis faite..... et ledit abbé beney, il s'en alla accompagnier des II abbés assistens, de pluiseurs canones et grant multitude de peuple, faire son entrée en son église, au devant duquel vinrent le prieur et le couvent de St. Sépulcre revêtus de cappes de soye à diake et à soubdiake, à tout croix, yawe benite et encens, jusques à le croix de devant le porte St.-Sépulcre, et là le prieur li bailla de la benoîte yawe, li donna à baisier le teuxte de l'évangile, l'encensa et puis li bailla le croche, et s'en retournèrent en l'église en cantant che *honor virtus* et le cantèrent en cuer, en étant tous drois en le moyenne des fourmes; et l'abbé s'en alla agenoulier devant le grant autel; et l'orison faite, l'archediake de Cambrai, maître *Pol Beye*, le mit en possession de tous les biens temporeux et spiritueux de son église par la tradition du calisce, du missel et des cornez du grand-autel, et puis le installa en cuer et li fist faire serment de warder (1) les droits, franchises et liberté de son église, de non aliéner les biens d'icelle etc.; et puis le mena en capitre et lisi on une société que l'église St. Sépulcre a à l'église de Saint Adrien de Granmont, lequelle le dit abbé promist à tenir et puis requis au couvent qu'il luy venissoit faire obédience et ils le firent très tous à genous à mains jointes et *in osculo pacis;* et ce fait s'en raller en cuer, oyr une messe solempnelle du Saint Esprit que le prieur dit au grant autel, et puis alla on diner.

1457. 21 *octobre*.— Le lundi XXI jour d'octobre l'an XXXVII, le niepce, fille de maistre *Henri de Castres*, canone de Cambray, et vicaire de Mons. l'évèque, espousa en le capelle du palais un

(1) *Warder*, garder, par le changement de *g* en *w*.wallon.

homme de Vallenciennes, et les espousa le vice-gérent de Ste. Croix. — Je heuch l'offrande dou marié et de mariée, est assavoir : II petits chirons, chacun de demi-livre ou environ, II petits gros et II petits blancs, les gros l'un de X deniers, l'autre de VIII den. et les blancs de VI deniers. Et furent à le receprvoir *Jehan de St. Quentin*, bailli de chéens, *Robert le Cocq*, frère à Mons. notre prédécesseur (1), et S. *Jehan Braibant*, prêtre bouteillier de chéens, et cappellain en l'église de Cambray.

Premiers, donné par mi, en l'an XIIII C XXXVII, à Mons. *Jehan de Luxembourg*, C. de Liney et de Guise, adfin que il heuist me personne, mon église et nos subgés pour recommender et en sa grace et garde et de ses gens comme il avoit eu Mons. Jacques, mon prédicesseur, et toute l'église jusqu'alors, I gobelet d'argent, doré dedens et dehors avoec le couvercle pesant I marck ponchoné (2) très bien, que j'avais accaté à Anvers à la fête de septembre l'an XXXII et avoit couté X talus (3).

Item, donné à sire *Jaque de Liévin*, chevallier, conseiller principal dudit Sgr., gouverneur de Bohain et de Oisy en Cambrésis, etc. de même que le précédent.

1438. *Août*. — Au mois d'aoust l'an XXXVIII, par cause de le grant pestilence de mortalité, qui régnoit en Cambray et régna jusques après le Toussains, je m'en allai à Crevecuer logier en le maison du curé qui est nostre (4), et y fut jusques à le nuit des XI mille vierges (5) que je reving au soupper tout à piet sans prendre congiet pour les périls, ou quel temps il trepassa chéens trois de nos compagnons.

---

(1) *Jacques Le Cocq*, 18e abbé de St.-Aubert, qui tint la crosse de 1388 à 1431.

(2) Poinçonné.

(3) Il faut peut-être lire *talars* (thaler), écu, ou bien *solas*, pièce du Cambrésis.

(4) Un religieux de St.-Aubert desservait la cure de Crèvecœur, qui était à la collation de l'abbaye.

(5) Le 21 octobre.

1458. 6 *décembre*. — Le jour St. Nicolay l'an XXXVIII, dame *Katherine du Mur* (1), l'abbesse de Prémy, fu bénite chéens par frère *Hue Tournet*, cordelier et l'assistay avec Mr. de Cantimpré (2), et y furent présens *Henri de Castres* et *Robert au Clau*, canones de Cambrai, qui certifièrent à l'evesque que elle estoit canoniquement eslevée et confermée des vicaires de Mons. de Cambray dont ledit *Henry* estoit l'un..... Si y fut ossi mons. le chantre de l'église de Cambrai..... et après le beneichon, elle, avec son couvent et ses gens..... s'en ala en le maison du chantre où apointa le disner auquel nous fumes nous deux abbés avoec l'evesque, les vicaires de mons. de Cambray, l'archediake de Cambrésis (3), en une salle à III tables, et ladite abbesse, et autres plusieurs hommes et femmes, en la cambre d'encontre ladite salle, et estoit jeûne pour le vigille Nostre-Dame qui devoit estre le lundi (4).

*(La suite à la prochaine livraison.)*

---

(1) 26e abbesse de Prémy, maison de l'ordre de St. Augustin, suivant l'institut de St. Victor. Les religieuses de Prémy se réfugièrent dans Cambrai après que leur monastère eut été détruit par les guerres.

(2) Le même *Augustin de Semeries* cité plus haut.

(3) *Paul Beye*.

(4) La clôture des dames de Prémy au XVe siècle n'était pas très sévère, puisqu'à l'occasion d'une bénédiction d'abbesse tout le couvent allait dîner à la maison du chantre avec des abbés, des grands vicaires, des chanoines et d'autres convives. C'étaient là de ces usages de l'époque où il n'y avait peut-être rien à reprendre en réalité, mais qui se rectifièrent néanmoins dans la suite lorsque la critique en fit justice.

# RAYMOND DE HEZECQUES.

Raymond de Hezecques prit naissance à Valenciennes, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, vers l'année 1584 à ce que l'on croit, dans une famille dont le nom est aujourd'hui éteint en cette ville, et à une époque où les troubles religieux commençaient à se calmer.

Il fit de bonnes et fortes études, apprit le latin, le grec et même l'hébreu, et dirigea son instruction vers l'état monastique, qui avait repris toute sa splendeur et toute son importance dans les Pays-Bas pendant son enfance, par suite de la réaction catholique survenue peu après la tentative infructueuse des Réformés Protestants dans la Belgique.

A peine âgé de 16 ans, et dans l'année même où les archiducs Albert et Isabelle, de catholique mémoire, firent leur entrée triomphale à Valenciennes, Raymond de Hezecques fut admis comme novice dans l'ordre des Frères Prêcheurs qui avait depuis longtemps en cette ville un établissement riche et prospère, et il y passa quelque temps en continuant paisiblement ses études. L'ordre de Saint-Dominique convenait à de Hezecques qui se sentait du goût pour la prédication, maniait facilement la parole, possédait un

certain à-plomb et un fond de vivacité et de gaîté qui le rendait agréable dans la conversation et pouvait lui obtenir des succès jusque dans la chaire. On sait quels liens attachaient les dominicains des Pays-Bas à ceux de l'Espagne, et quels rapports journaliers existaient entre les chefs de cet ordre dans les deux pays dévoués à la Cour de Rome; aussi ne s'étonnera-t-on pas de voir le jeune novice de Hezecques aller terminer son instruction chrétienne en Espagne, et y puiser, sous le nom de *philosophie*, les idées ultrà-montaines des moines de la Péninsule. Il en rapporta du moins, avec un zèle mystique un peu outré, une parfaite connaissance des langues castillanne et portugaise qui lui fut d'un grand secours dans la carrière qu'il embrassait. De retour d'Espagne, il s'arrêta à Paris pour y faire son cours de théologie au collége des Frères Prêcheurs de Saint-Jacques *dits Jacobins;* puis il reparut dans les Pays-Bas, à la fameuse université de Louvain, si forte en théologie, et il en repartit pour Paris afin d'y prendre ses grades.

C'est en cette capitale qu'il fut fait successivement maître-ès-arts, lecteur de la Bible et Bachelier. Les divers voyages du jeune dominicain valenciennois et son long séjour à Paris lui donnèrent sur ses compatriotes l'avantage de se servir de la langue française avec pureté et d'écrire avec une sorte d'élégance et de lucidité à peu près inconnues alors dans les Pays-Bas. Tout en continuant ses études théologiques et en conquérant ses grades un à un dans les écoles françaises, de Hezecques utilisa sa connaissance des idiomes de la Péninsule, en traduisant en français les sermons du R. P. *Antoine Feo*, dominicain portugais, prédicateur général de sa province; ce long et pénible travail, digne d'Hercule, fut terminé avant 1618, année de sa publication, tandis que l'écrivain valenciennois était occupé à passer licence en Sorbonne et qu'il obtenait le n° 11 parmi les *répondans*, en sorte qu'il pouvait être nommé licencié dès le 11 février 1619 s'il s'était présenté pour soutenir sa thèse; mais, soit que des occupations importantes le retinssent loin de là à cette époque, soit que sa santé ne lui permit pas de paraître alors en Sorbonne, ce ne fut que cinq années plus tard, en 1624, qu'il reçut ce grade et presqu'en même temps celui de docteur. On ne peut supposer, ainsi que paraît le croire l'abbé Paquot, que le défaut de finances, ait été pour quelque chose dans ce retard, la

position, l'âge, et la renommée que Raymond de Hezecques, avait déjà acquise alors, le mettant à l'abri d'une semblable nécessité. L'ordre puissant des dominicains n'aurait pas d'ailleurs reculé devant les menus frais de ces triomphes scholastiques qui relevaient le mérite d'un des leurs.

Notre Frère Prêcheur ne se contenta pas de traduire les sermons des autres, il en composa de son crû et les débita avec faveur. Bientôt sa réputation s'établit en France, comme en Belgique, et ses prédications furent suivies par la foule avide de l'entendre. Ses succès lui amenèrent de grandes amitiés et de puissantes protections. En 1630, Charles de Noailles, évêque de St.-Flour, le nomma son vicaire-général *in spiritualibus*, et lui confia même la théologale de son église. La reine Marie de Médicis, veuve du roi Henri IV et mère de Louis XIII, le choisit comme prédicateur de la cour et son aumonier particulier. Il s'attacha tout-à-fait à sa protectrice, et, dans ses querelles avec Richelieu, il prit chaudement son parti; aussi, pour se soustraire à la haine du ministre tout-puissant, fut-il obligé, en 1635, de suivre la reine-mère dans son exil en Belgique, exil qui commença par une marche triomphale et finit par une mort misérable à Cologne. L'attachement du prédicateur dominicain à la reine-mère n'alla pas jusques-là; il la quitta avant sa sortie des provinces des Pays-Bas, et revint dans sa terre natale, où il trouva quelques instants de repos après avoir hanté les cours et couru le grand monde. C'est de son couvent de Valenciennes qu'il avait coutûme de faire ses excursions comme missionnaire prédicateur. Pendant près d'un demi-siècle, il porta la parole de Dieu dans maintes villes, et il prêcha des avents et des carêmes jusqu'à l'âge de 80 ans. En 1646, le conseil particulier de Valenciennes, fier de voir un des natifs de l'endroit produire des livres de piété ayant de la vogue et rapportant une certaine somme de gloire à la ville où il avait vu le jour, lui vota une gratification de 100 florins, somme assez ronde pour le temps, comme encouragement et pour montrer la sympathie de l'autorité envers celui des enfants de la cité qui se dévouait au dur métier d'écrire.

Vers le milieu du 17e siècle, *Nicolas Rigault*, du parlement de Metz, savant et hardi critique mort à Toul en 1654, avait pré-

tendu que notre seigneur J.-C. était difforme; il soutint cette thèse singulière dans ses notes sur Tertullien et dans une dissertation particulière à la fin de son S. Cyprien, *Paris*, 1649, in-f°. Raymond de Hezecques prit chaudement la défense de la beauté corporelle du Christ, et composa un ouvrage dans le goût de celui du P. Vavasseur Jésuite, *De formâ Christi*, Paris, 1649, in-f°, pour démontrer dans quelle méprise étaient tombés plusieurs anciens auteurs et Nicolas Rigault lui-même qui venait de ressusciter leur vieille erreur. L'ouvrage du dominicain de Hezecques est intitulé : *Instances théologiques et effectives pour la beauté corporelle du plus beau de tous les hommes Jésus-Christ contre un escrit de ce temps qui le défigure*, in-f°; malheureusement il n'a pas été imprimé; conservé en un manuscrit in-f° dans le couvent des Frères Prêcheurs de Valenciennes, il a été perdu lors de la dispersion de la bibliothèque de ce couvent en 1790.

Après avoir rempli laborieusement une longue carrière de prédicateur, par fois avec exaltation, très souvent avec talent, mais toujours avec le zèle le plus soutenu, Raymond de Hezecques, rentré et confiné depuis plusieurs années dans son couvent de Valenciennes, y rendit l'âme le 9 janvier 1670, à l'âge de 86 ans, après 70 années de profession religieuse. Il y fut inhumé avec honneur, dans la salle où se tenait le chapitre du couvent, et on lui dressa une table de marbre avec cette épitaphe qui résume sa vie et ses travaux.

HIC *jacet* EX. *ac* R. A. P. F.
RAYMUNDUS DE HEZECQUES,
*S. T. D. Sorbonicus*,
*famosus prædicator*,
*quondàm S. Flori in Gallia*
*Vicarius Episcopalis et Canonicus*
*Theologalis.*
*Œtatis anno* LXXXVI, *profess.* LXX.

Cette épitaphe rappelle bien ses titres ecclésiastiques, mais elle

ne dit pas que cet écrivain Valenciennois était un des membres les plus savants de son ordre, qu'il fut doué d'une multitude de belles et solides qualités, que sévère pour lui-même, remplissant avec conscience tous ses devoirs, grave en chaire et à l'église, il était enjoué et bienveillant dans le monde et plein d'aménité dans les relations ordinaires de la vie.

Le couvent des dominicains de Valenciennes ayant été démoli et vendu lors de la Révolution, la tombe de Raymond de Hezecques fut détruite et la rue *Neuve des Foulons* fut percée au lieu même où ses restes mortels avaient été confiés à la terre. Il n'y a donc plus aujourd'hui aucune trace, en cette ville, ni du tombeau du savant prédicateur, ni même de la maison religieuse où il vécut et mourut.

On a de cet écrivain :

I. *Doctes et rares sermons pour tous les iours de careme, composez en Portugais par R. P. F. Antoine Féo, de l'ordre de S. Dominique, prédicateur général de sa province. Nouuellement traduits en français par R. P. F.* Raymond de Hezecque, *religieux du mesme ordre.* A *Paris*, en la boutique de *Nivelle*, chez *Sébastien Cramoisy*, M. DC. XVIII, in-8°, contenant, le 1er vol. outre les préliminaires, 1125 pages chiffr. et 46 fos de tables, et le 2e tome 4 fos, 1200 pages (chiffrées 1020 par erreur) et 56 folios de tables. Le père *Féo*, qui ne mourut qu'en 1622, eut la satisfaction de voir traduire de son vivant son long carême ne renfermant pas moins de cinquante sermons. Il fallait le courage d'un jeune dominicain flamand pour mettre au jour ces deux énormes volumes d'une capacité d'environ 2500 pages compactes.

II. *Isaias, inter majores prophetas primus, à R. P. Hieronymo Oleastro Lusitano, quondam inquisitore... Commentariis illustratus.... Lutetiæ, Sebastianus Cramoisy*, 1622, in-f°. de 1500 colonnes. Le dominicain irlandais *Nicolas Lynceus* dit *Paquot*, eut part à cette édition, qui fut dédiée aux pères portugais de son ordre. Mais en 1656, ce même commentaire,

dont on faisait grand cas, reparut selon le même biographe, par les soins du P. *de Hezecques*, chez *Sébastien et Gabriel Cramoisy*, avec une dédicace au cardinal Mazarin. Le titre et la dédicace furent seuls changés. L'édition n'est autre que celle de 1622. Alors qu'a donc inventé le père de Hezecques dans cette œuvre? Il n'a fait probablement que la couvrir du manteau de sa réputation.

III. *L'homme de douleurs, son art de pleurer et son salaire. Paris, Sébastien Cramoisy*, 1646, énorme in-f° de 1510 pages. C'est la publication de ce livre mystique à titre bizarre que le Magistrat de Valenciennes s'est plu à récompenser par une gratification de 100 florins. Le P. Echard dit que cet ouvrage *est farci d'érudition de toute espèce;* Paquot doute qu'il soit *fort goûté;* on reste étonné qu'un homme aussi gai que R. de Hezecques ait écrit un in-f° de 1500 pages sur l'art de pleurer, etc. Aujourd'hui ce livre est oublié, mais si l'auteur au lieu d'y répandre à foison les trésors de sa riche mémoire et de sa vaste érudition, s'était contenté d'en faire un petit in-12 de 200 pages, le piquant de son titre, l'eut peut-être fait rechercher des curieux avec tout autant de frénésie que tant d'autres volumes qui n'ont de mérite intrinsèque que l'originalité d'un titre; mais allez donc placer sur les tablettes d'un bibliomane un in-folio de plus de 1500 pages!....

Le P. Raymond de Hezecques ne devait pas s'en tenir à la publication de ces seuls ouvrages; dès l'année 1656, il en avait composé trois autres en latin, et possédait déjà la permission du général des Dominicains de les livrer à l'impression, mais il n'en fit rien, soit que les éditeurs bénévoles fussent aussi rares à cette époque qu'aujourd'hui, soit que les courses du prédicateur ambulant l'eussent détourné de ce soin. Ces trois ouvrages mystiques restés manuscrits et perdus maintenant sans qu'on sache ce qu'ils sont devenus, étaient: 1° *Une dissertation sur les secrets de l'âme*, ouvrage à l'usage des prédicateurs. 2° Un *Avent*, composé de vingt-six sermons. 3° *La triple alliance éternelle:* de la nature divine et humaine, de la virginité et de la maternité; de Marie et de Joseph, sur cet évangile: *Cùm esset desponsata Mater Jesu Maria Joseph.*

Le père Echard a consacré un article au savant dominicain de Valenciennes dans sa Bibliothèque de l'Ordre des Frères Prêcheurs, tome II, pag. 657-58; l'abbé Paquot en a tiré une courte notice qu'on lit dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces*, 1768, tome XIII, pages 206-10. Les autres *biographies*, même celle dite *universelle*, ont passé sous silence, cet écrivain dont l'érudition et le caractère ne méritaient pas ce méprisant oubli.

ARTHUR DINAUX.

# HOMMES ET CHOSES.

## Horloges Flamandes.

Les horloges flamandes, ornées de carillons, et de figures qui représentaient des scènes mouvantes à chaque sonnerie d'heure ou de demi-heure, ont toujours été très-renommées; les anciens pérégrinateurs qui parcoururent nos provinces et publièrent des relations de leur itinéraire, n'ont pas manqué de dire que la vue de ces mirifiques objets avait été le sujet de leurs plus fortes *impressions de voyage; Lodovico Guicciardini* ne tarit pas en louanges sur les horloges des principales villes de la Belgique et dit, au commencement de sa *Description des Pays-Bas*, « Trop bien accorderay-je aux Belges, « que ce sont eux qu'ont inventé deça les monts les horloges et « cadrans desquels on use en ces cartiers; car outre les raisons « qu'ont en peut alléguer, il s'en voit de grandes apparences « et verisimilitudes, eu esgard aux belles et excellentes pièces « de monstres qui se font icy: et qu'en cette seule province « on en use plus au certain, qu'en tout le reste du monde, « et laquelle on départ, et fait largesse à toutes autres nations « et contrées (1). »

L'église métropolitaine de Cambrai possédait jadis une de ces merveilles qui fesait l'admiration des curieux; elle était placée dans la croisée méridionale de l'église, près de la chapelle du crucifix (2). On la croyait inventée et commencée sous l'épiscopat de Gui de Collemède en 1385 et achevée en 1397, suivant le trop crédule *Carpentier* (3), par un berger à qui on creva

(1) *Description de tous les Pays-Bas par Loys Guicciardin. Amstelodami*, apud G. Janssonium, 1625, in-f°, pag. 5.

(2) *Rech. sur l'église métrop. de Cambrai par A. Le Glay*, 1825, in-4°, p. 42.

(3) *Hist. généalog. des Pays-Bas ou hist. de Cambray et du Cambrésis. Leyde*, 1664, in-4°, t. 1er, p. 434-435.

les yeux pour l'empêcher d'en fabriquer de semblables en d'autres lieux. Cette fable, au reste, a été débitée dans les mêmes termes au sujet de plusieurs merveilles du même genre. En 1400, Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai, fit agrandir et perfectionner cette superbe pièce d'horlogerie, qui fut encore restaurée suivant le chroniqueur *Julien de Ligne*, en 1548 et 1602. Enfin le mécanisme de cette pièce curieuse fut presqu'entièment renouvelé en 1765, selon M. *A. Le Glay*. Au moment ou le carillon annonçait l'heure, on voyait sur une espèce de théâtre, une réunion de petits personnages de bronze représentant la passion du Sauveur, avec une précision tout-à-fait remarquable; ils portaient chacun un petit marteau, et, mus par des ressorts, ils marchaient l'un après l'autre et frappaient sur la cloche avec gentillesse. Ensuite un ange apparaissait en haut d'une pyramide et faisait entendre la trompette du jugement dernier, pour rappeler aux mortels que chaque heure qui s'écoule les pousse vers le jour suprême ou le fils de l'homme citera l'univers à son tribunal. Ce cadran indiquait tout à la fois les jours de la semaine, la succession des mois, les signes du zodiaque, les divers aspects du soleil ainsi que les phases de la lune. Cette horloge que nos ancêtres appelaient *une des sept merveilles du Cambrésis*, a échappé au vandalisme; elle était à vendre à Paris il y a quelques années. Le docteur Le Glay en a donné le dessin (qu'il devait à l'obligeance de M. Léopold de Grammont) dans ses Recherches sur l'église métropolitaine de Cambrai (1).

Ce genre d'horloges mécaniques si compliquées se trouvait dans beaucoup de nos vieilles communes flamandes et faisait l'admiration des touristes étrangers. Cambrai ne possédait pas seule sa *merveille*; Valenciennes avait aussi la sienne. Guicciardini, qui écrivait de 1565 à 1566, décrit ainsi l'horloge de cette ville placée au-dessus des halles (2).

« En ce bastiment (la Halle et Maison de ville) est comprise « d'avantage et de mesme main, d'une part l'église Saint-Pierre, et de l'autre l'horloge, qui est un édifice de très-excellente et haute structure, et labeur: lequel outre qu'il sonne « et marque les heures ordinaires, monstre les cours de la « lune, et de toutes les autres planètes, des mois et des saisons « de l'année et autres choses belles et dignes d'estre considérées, et entendues. »

Lorsque la belle et tant soit peu délurée *Marguerite de Na-*

(1) *A. Le Glay* (loco citato).
(2) *Descr. des Pays-Bas*, p. 405-406.

*varre*, première femme de Henri IV, vint en Belgique, où, sous le prétexte d'aller prendre les eaux de Spa, elle cherchait à préparer les voies au duc d'Alençon son frère, elle fut frappée de l'aspect des horloges de ces villes de Flandre. Aussi dit-elle dans ses *mémoires* (1): « Qu'etant arrivé à Valenciennes « (en l'an 1577), les fontaines et horloges, avec industrie « propre aux allemands, ne donnoient peu de merveille à nos « françois ne leur estant commun de voir des horologes re- « présenter une agréable musique de voix avec autant de sortes « de personnes que le petit chasteau que l'on allait voir au « faux-bourg Saint-Germain. »

Cette fameuse horloge de Valenciennes était couronnée par un personnage de bronze, nommé *Maître Jean du Gauguier*, parcequ'anciennement il était en bois de noyer, qui frappait les heures avec un marteau ainsi que le faisait le fameux *Jean de Nivelles*, et l'illustre *Martin de Cambrai*. *Jean du Gauguier*, le plus ancien bourgeois de Valenciennes, descendit de son trône en avril 1781, lorsqu'il fut question de bâtir la salle de spectacle actuelle sur l'emplacement de la vieille horloge. Nous avons donné une courte notice sur la statue de Jean du Gauguier dans les *Hommes et Choses*; 1re série des *Archives*, page 12. (2e liv. octobre 1829).

Et que l'on ne croie pas que ces sortes de pièces d'horlogerie, si habilement combinées, n'aient été en faveur que durant la période du style gothique et de la Renaissance; en Flandre et en Hainaut ce genre de travail fut en vogue jusques dans le siècle dernier. En effet, le sieur *Pluyères*, horloger, né à Valenciennes où il est mort en 1775, étant pensionné de la ville, (2) a laissé en mourant une horloge qui marque le cours et la révolution du soleil pendant l'année et le signe du zodiaque où il entre: on y voyait, en peinture, les mois et les travaux ordinaires de chaque saison. La lune paraissait en forme de globe, changeant de phase, et montrant ses divers quartiers en son cours. Le soleil indiquait par un de ses rayons l'heure et le quantième du mois; un ange désignait les minutes et les secondes; les épactes se marquaient par une étoile. Cette horloge, dont la façade extérieure pouvait avoir 18 pieds de haut sur 8 de large, était ornée de plusieurs figures automa-

(1) *Mémoires de Marguerite de Valois. La Haye*, 1715, tome 1er, p. 120.

(2) *Recueil de découv. et inventions nouv. Bouillon*. 1744 in-12, p. 283.

tes, exécutées avec beaucoup de goût, telles qu'un grenadier en faction, un coq, un squelette, un docteur en robe longue, etc. Nous soupçonnons que l'habile mécanicien *Pluyères*, fut celui qui en 1765 restaura la *merveille du Cambrésis* dont il est parlé au commencement de cet article. A. D.

## Gombert, architecte de Lille.

Il est des hommes dont la vie utile et laborieuse a été bien remplie et qui restent néanmoins oubliés dans le pays même où de notables services ont été rendus par eux; tel est *Thomas François Joseph* Gombert, né à Lille le 5 janvier 1725, personnage omis dans toutes les biographies locales et qui mérite bien cependant un souvenir de ses concitoyens. Cet homme estimable annonça de bonne heure d'heureuses dispositions pour l'étude des arts et des mathématiques. Il alla étudier l'architecture à Paris, en 1743 et 1744 sous M. *Devigny*, architecte du Roi, et y fit de rapides progrès dans cette science; mais son père étant mort en 1745, il revint à Lille où ses talents, quoique loin d'avoir acquis leur maturité, furent appréciés par les magistrats de la ville qui se l'attachèrent en qualité d'expert. L'année suivante il épousa Mlle *Peuvion*, dont la famille existe encore à Lille et y tient un rang honorable et considéré.

Bientôt Gombert fut nommé architecte adjoint de sa ville natale, et il ne s'en tint pas aux soins uniques que cette place exige. Paris était la seule cité du royaume où l'on enseignât publiquement l'architecture; Gombert proposa aux magistrats d'ouvrir à Lille un cours public d'architecture avec tous les enseignements qui en dépendent, et de le faire *sans aucune rétribution*. Ce fut en 1750 que son zèle le porta à faire cette entreprise, qui développa à un point prodigieux la capacité des hommes de toutes les professions qui suivirent ses leçons.

Nommé architecte de la ville, il fut chargé en 1772, de reconstruire l'hôtel des Monnaies qui avait été érigé en 1685 par Louis XIV. Gombert disposa cet établissement en quatre corps de bâtiment entourant une belle cour ornée d'arbres et de fleurs. Trois côtés furent affectés aux logements du directeur et des employés de la Monnaie; le quatrième côté, consistant en un bâtiment double fut exclusivement réservé à la fabrication des espèces d'or et d'argent. Comme architecte privé, cet artiste éleva à Lille plusieurs beaux hôtels particuliers tels que ceux de MM. Vandercussen De Waziers, Cardon de Montreuil et autres dont on admire la bonne

ordonnance et les détails. En 1781, il fut chargé de transformer le couvent et le collége des jésuites en hôpital militaire. Cet édifice avait été presqu'entièrement brûlé en 1740, les Pères de la compagnie de Jésus le faisaient rebâtir sur un plan large et splendide; lorsqu'ils furent obligés de le quitter en 1765. Gombert, qui y travailla dix années consécutives, en fit un hôpital militaire magnifique que l'on cite parmi les principaux du royaume et dont l'organisation a permis qu'il fut érigé en hôpital d'instruction par ordonnance du 30 décembre 1814. Ce travail coûta cher à l'architecte. Faute de capitaux, les travaux languirent, de sorte qu'en 1791, Gombert avait fait, de ses deniers, une avance de 40,000 francs aux entrepreneurs; il lui était dû en outre tous ses honoraires pour projets, plans, devis, mémoires et direction des travaux, et il fallait encore 36,000 livres pour achever ce qui était commencé. Un décret chargea le génie militaire de terminer les constructions; quant aux sommes dues elles furent mises à l'arriéré, et malgré toutes les réclamations faites par Gombert, on est fondé à croire qu'il mourut sans avoir jamais touché un sou, ni de ses avances en espèces, ni de ses honoraires si bien gagnés.

L'architecte Gombert exerça encore de plus hautes fonctions: il fut nommé inspecteur-général des ponts-et-chaussées des provinces de Flandre et d'Artois. Il dirigea alors des travaux considérables pour empêcher ou atténuer les débordements de la Lys, et il délivra le pays de Lalleud du fléau des fréquentes inondations qui le ravageaient; c'est à lui enfin qu'on doit le beau pont de *Nieppe*, sur la Lys, entre Bailleul et Armentières, ouvrage élégant et solide, reproduit dans la *France pittoresque* comme un des monuments publics du département du Nord. Gombert, retiré des affaires depuis plusieurs années, mourut paisiblement le 9 octobre 1801, au *Rault*, commune de Lestrem (Pas-de-Calais) dans sa soixante-dix-septième année. A. D.

## Madame Deshoulières à Bruxelles.

Mme Deshoulières, née de La Garde, avait épousé en 1651, n'ayant encore que 18 ans, Guillaume de la Fon-de-Boisguerin, seigneur des Houlières, gentilhomme Poitevin, lieutenant-colonel dans un des régiments du Prince de Condé, auquel il était fort dévoué. Dans les troubles de la Fronde, le Prince de Condé se retira dans les Pays-Bas, Deshoulières l'y accompagna et sa jeune femme alla y rejoindre son époux, à Rocroy, où les espagnols étaient rentrés en septembre 1653. Admise à la Cour de Don Juan d'Autriche à

Bruxelles, la belle et gracieuse française y obtint tous les hommages, parmi lesquels il faut compter ceux du Grand Condé comme les plus flatteurs et les plus empressés. Il est vrai que madame Deshoulières réunissait en elle les agréments du corps et ceux de l'esprit, dansait dans la perfection, montait à cheval avec adresse et ne faisait rien qu'avec grâce. Une telle merveille devait faire un effet prodigieux au milieu des flamandes, qu'on cita souvent pour leur fraîcheur et leur beauté, mais qui ne purent jamais soutenir la comparaison avec les parisiennes pour l'élégance, la grâce et la légèreté. Au milieu de tous les enivrements d'une cour brillante, animée par les seigneurs français que *la Fronde* avait rejetés en Belgique, l'aimable Deshoulières resta pure et fidèle à ses devoirs. Le grand Condé, habitué aux conquêtes de toute nature, ne put inscrire celle-là sur ses tablettes ; l'épouse de son lieutenant-colonel ne lui accorda jamais que l'estime que méritait le héros.

Du haut de ses triomphes comme femme d'esprit et comme beauté sans seconde, la jeune Deshoulières tomba tout-à-coup au plus bas de l'échelle. Elle avait mis un zèle peut-être trop vif, pour réclamer à Bruxelles ce qui était dû sur les appointements de son mari ; ses manières vives et par trop françaises, bien naturelles chez une jeune et jolie parisienne, ne trouvèrent pas d'accueil dans une cour semi-espagnole et semi-flamande, où la temporisation se trouvait presque constamment à l'ordre du jour. L'étrangère devint tout-à-coup suspecte et au mois de février 1657, elle fut arrêtée assez brutalement est conduite comme prisonnière au château de Vilvorde près de Bruxelles.

Femme éclairée et femme de cœur, elle supporta cette catastrophe sans faiblesse, et profita de sa détention pour lire avec fruit l'Écriture Sainte et les Pères de l'Eglise. Son mari, qui avait pour elle un attachement véritable et fondé sur un amour constant, fit d'actives démarches pour obtenir sa liberté. Las de solliciter en vain depuis huit mois, de frapper à une foule de portes qu'on ne lui ouvrait pas, et n'écoutant plus que son attachement pour sa jeune femme et son ardeur de militaire, il conçut un de ces projets qu'on ne voit guères que dans les romans mais qui par leur hardiesse même, ont obtenu quelquefois du succès dans le monde réel. Il réunit quelques soldats affidés, se rendit secrétement avec eux vers le château de Vilvorde, se glissa dans le fort sous prétexte d'y remplir une mission de M. le Prince de Condé, et parvint jusqu'à sa femme, qu'il enleva avec adresse et vigueur et emmena jusque sur les terres de France. Ne semble-t-on pas lire un de ces nombreux coups de mains qui signalèrent les annales du moyen-âge ? Quoiqu'il en soit, les deux époux, emportés par de bons chevaux, et

par le désir de regagner leur liberté, trompèrent les sbires espagnols et parvinrent en France où ils profitèrent de l'amnistie offerte à tous ceux qui avaient quitté le royaume pendant les troubles de la fronde. On se rappela longtemps à Bruxelles les charmes et l'esprit de la séduisante Deshoulières; pour elle, elle fit tous ses efforts pour oublier la manière dont le gouverneur-général soldait les appointements des officiers servant sous ses drapeaux et comment il traitait les françaises impatientes qui réclamaient pour leurs maris.

A. D.

## A Raspuce, prison de Lille.

Il n'y a aucun mot ancien qui n'ait son étymologie et son explication. La maison de détention de Lille est encore appelée aujourd'hui par le peuple *le Raspuce*, ou plutôt *Rasp-huys*, nom composé de *rasp* et de *huys*, deux monosyllabes d'origine thioise qui signifient *maison où l'on scie*, et qui sont restés dans l'idiôme vulgaire de la Flandre comme ceux de *pachuys*, maison où l'on met les paquets (magasin), et plusieurs autres que le flamand a introduits ou laissés dans les villes wallonnes qui bordent les provinces flamingantes. Ce n'est pas seulement à Lille qu'il existait un *rasphuys;* toutes les maisons où l'on confine les criminels étaient ainsi appelées en Flandre et en Hollande. L'explication et l'orthographe du mot composé *rasphuys* n'ont rien de bien difficile à trouver, puisqu'il ne s'agit que de la demander à la langue usitée chez nos voisins; mais voyons pourquoi on a donné aux maisons d'arrêt de nos provinces cette dénomination; on les qualifiait de cette manière parce qu'anciennement on y occupait les prisonniers à scier du bois de Brésil amené des Indes par les flottes des Pays-Bas. La tâche ordinaire, pour un prisonnier, consistait à scier trois cents livres de bois par chaque semaine. Tous les soirs on retirait les scies des mains des détenus de peur qu'ils n'en fissent usage pour recouvrer leur liberté ou pour commettre quelque méfait. Par un privilége accordé jadis aux maisons de détention, personne ne pouvait faire scier ailleurs, pour son compte, le bois qui arrivait des îles. Certes, voilà des usages bien éloignés de ce qui se passe aujourd'hui à Lille et autres lieux; cependant le peuple y nomme toujours, par tradition et sans savoir pourquoi, la prison de la ville le *Rasphuys* (la maison où l'on scie), bien que ce nom n'ait plus rien de commun avec les usages, les coûtumes et le commerce de la capitale de l'ancienne province de la Flandre française.

A. D.

# M. D'Herbigny.

Pierre-François-Xavier BOURGUIGNON D'HERBIGNY, naquit à Laon, le 4 décembre 1772, d'une famille depuis longtems établie et honorée dans le pays (1). — Il n'eut, pour se diriger dans l'étude des belles-lettres, d'autre guide que son père.

Servi par une intelligence facile et par une mémoire heureuse, il fit, de bonne heure, de rapides progrès. Il dut à son mérite plus encore qu'à l'attachement porte à sa famille par le marquis de Condorcet, la bienveillance toute particulière de cet académicien qui se chargea de le produire et le fit nommer sécrétaire du comité d'instruction publique.

Bien que le jeune d'Herbigny eût été introduit dans le monde politique par des hommes qui poussèrent jusqu'à l'exagération les idées révolutionnaires, et qu'il eût eu l'occasion de se trouver en contact avec les plus fameux coryphées de l'époque, il ne tarda pas à faire scission avec des doctrines dont sa perspicacité découvrit dès-lors les funestes conséquences.

A cette époque, M. d'Herbigny avait l'habitude de consigner chaque jour, par écrit, les événemens dont il était le témoin et les réflexions que les événemens faisaient naître en lui. Pendant la terreur, au moment des visites domiciliaires, les hommes dont il condamnait les excès pouvaient trouver dans ces notes intimes de nombreux titres de proscription, il se décida à les sacrifier. Depuis, nous l'avons souvent entendu regretter la perte de ces vives peintures où chaque coup de pinceau avait été donné, pour ainsi dire, en face des modèles. — Les lecteurs de ses œuvres politiques regretteront comme nous qu'il n'ait pu retrouver, dans ces précieux documens, les matériaux d'une histoire de la révolution, que l'énergie de son style et l'élévation de sa pensée le rendaient si digne d'écrire.

A la mort du roi, M. d'Herbigny, voulant rompre tous liens avec le monstrueux pouvoir qui pesait alors sur la France, donna sa démission. Fatigué du spectacle sanglant qu'il avait chaque jour sous les yeux, il alla se réfugier dans le département du

(1) Voir l'histoire de la ville de Laon, par M. Devisme.— Son frère aîné, *Pierre d'Herbigny*, parti pour l'Amérique à l'époque de l'émigration, parcourut, à la Nouvelle-Orléans, une brillante carrière. Il y fut successivement avocat, membre du conseil suprême de justice et président de l'État de la Louisiane. C'est dans ce poste élevé où l'avaient appelé ses talens, qu'il mourut entouré de l'estime et de l'affection de ses concitoyens, au moment où il pouvait se promettre de plus hautes destinées.

Nord, chez d'anciens amis de sa famille. Dans cette retraite, livré exclusivement au commerce des lettres, il s'appliqua surtout à l'étude des anciens; Tacite était son auteur de *prédilection*; il s'efforça de lutter d'énergie et de concision avec ce vigoureux écrivain, s'imposant la tâche de le rendre page pour page. Dans les écrits qu'il publia par la suite on retrouve la trace et les fruits de ce travail persévérant.

MM. de Choiseul, de Vibray et de Montmorency, embarqués sur un vaisseau neutre, se rendaient aux Indes, lorsqu'une horrible tempête les jeta sur les côtes de Calais. — Sans respect pour le droit de gens, les naufragés furent arrêtés comme émigrés et traduits devant une commission militaire. On les transféra dans les prisons de Lille. M. d'Herbigny, qui habitait les environs de cette ville, ému par ces hautes infortunes, se consacra tout entier au soulagement des victimes et à l'œuvre de leur délivrance. M. de Choiseul et ses deux illustres compagnons, rendus à la liberté, lors de l'avènement du 1er consul, restèrent tous trois, jusqu'à leur mort, les amis intimes de M. d'Herbigny. Comme dernier témoignage de cette amitié, M. le duc de Choiseul lui avait confié, par son testament, l'examen des documens précieux provenant de son oncle, ministre de Louis XV, et aussi celui des mémoires secrets sur les derniers règnes et sur la Révolution française. Malheureusement la mauvaise santé de M. d'Herbigny et d'autres fâcheuses préoccupations l'empêchèrent de remplir cette tâche.

Pendant la durée de l'Empire, il ne quitta guère sa solitude d'Haubourdin; autant ennemi du despotisme que de l'anarchie, il ne partageait pas à l'égard de l'homme qui régnait alors sur la France les sympathies générales, il considérait sa chûte comme inévitable, et cette manière de voir amena tout naturellement des relations entre lui et le petit nombre d'hommes qui, comme M. Royer-Collard, aspiraient à un autre ordre de choses; il entretint pendant longtems avec ce profond penseur une correspondance suivie. — Après le retour des Bourbons, M. Royer-Collard, chargé de la direction de l'instruction publique, l'appela le 4 mai 1816 au rectorat de Grenoble, et le 27 mars de l'année suivante à celui de Rouen.

Il avait la promesse d'être bientôt promu au grade élevé d'inspecteur-général des études; un brillant avenir s'ouvrait donc devant lui, quand, tout-à coup, par un de ces revirements inexplicables, mais trop fréquens chez les gens de lettres, il cessa de sagement aprécier les solides avantages de sa nouvelle existence. Il donna sa démission.

Il avait alors en portefeuille trois tragédies. — *Hecube* (1) *et*

(1) *Hecube et Polyxène*, tragédie en cinq actes et en vers, repré-

*Polyxène*, *Absalon*, *les Parthes*; il se décida à faire représenter la première, qui fut admise à l'unanimité par la commission du Théâtre-Français. — Cette pièce, dont la mise en scène avait été complètement négligée, échoua à la première représentation; l'auteur ne voulut pas céder aux avis d'amis eclairés qui l'engageaient à tenter une nouvelle épreuve. La lecture de cette pièce, imprimée en 1819, et dans laquelle on reconnaît un digne émule de nos grands maîtres, autorise à croire qu'il aurait obtenu une éclatante réparation.

M. d'Herbigny, rentré dans la vie privée, se livra à ses chères études avec plus d'ardeur que jamais. Ils s'occupa de la traduction de plusieurs auteurs grecs, entre autres des fragmens de *Phocylidès*, mais rien de ses travaux de ce genre n'a été publié. Du reste, il conserva un tel goût pour le grec, que jusqu'à la fin de sa vie, il ne laissa jamais écouler un seul jour sans lire quelques morceaux écrits dans cette belle langue.

Sous le ministère du duc de Richelieu, M. d'Herbigny, qui partageait les vues politiques de cet homme d'état, fut nommé censeur à Lille (1), puis secrétaire-général de la préfecture du Nord (2). Il préféra ces modestes fonctions à un emploi plus important qui l'eût éloigné d'un pays qu'il habitait depuis plus de trente ans, et où il était dignement apprécié. M. de Rémusat, préfet du Nord, ayant été remplacé, lors de la nomination du ministère Villèle, M. d'Herbigny refusa, en sa qualité de censeur, de laisser passer un article de journal qui applaudissait, en termes inconvenans, à la destitution de cet administrateur. Cette honorable démarche fut travestie en acte d'opposition, et M. d'Herbigny, frappé à son tour, fut destitué sans égard pour ses services et pour son vieux dévoûment à la royauté (3). Une disgrâce aussi peu méritée le jeta dans les rangs de cette opposition qui comptait, parmi ses chef les hommes les plus distingués d'alors : le général Foy, MM. Molé, de Barante, etc. Dès son début, il marqua sa place parmi eux, en publiant *la Revue politique de l'Europe* en 1825 (4). Cet ouvrage, le plus remarquable peut-être qui soit

---

sentée le 15 janvier 1819, par les comédiens français ordinaires du roi, in-8° de 5 feuilles 1/4. Paris, imprimerie de Demonville, 1819.

(1) Le 1er août 1820.

(2) Le 30 septembre 1820.

(3) Pendant les Cent-Jours, il faillit périr victime du même dévoûment qui coûta la vie devant Condé au brave colonel Gordon. Il fut chargé de négocier au nom du roi la reddition de la place de Lille, et s'acquitta avec sang-froid et courage de cette périlleuse mission.

(4) *Revue Politique de l'Europe en* 1825, in-8° de six feuilles. Paris, imprimerie de Lachevardière, 1835. (5 éditions).

sorti de sa plume produisit une grande sensation. Imprimé sous le voile de l'anonyme, il fut attribué successivement à plusieurs des personnages les plus éminens de l'opinion libérale, entre-autres au baron Bignon.

Le général Foy se félicitait d'en connaître l'auteur avec lequel il était lié. Il lui écrivait : « Nous balbutions la politique, vous seul » en savez parler. »

*La Revue politique de la France en* 1826 (1) a le tort de placer dans un cadre trop étroit les tableaux déjà si largement développés dans celle de 1825. — Aussi cet ouvrage n'eut-il pas le même succès. — *Les nouvelles lettres provinciales* (2) n'ont de commun avec le livre de Pascal, que le titre et peut-être aussi l'élégance du langage.

L'on ne peut s'étonner que ce pamphlet virulent ait provoqué les poursuites du ministère public, car les tendences de l'auteur, qui avait marché à pas de géant dans les voies de l'opposition, n'allaient à rien moins qu'à protestantiser la France et à changer sa dynastie. Il fut condamné à trois mois de prison ; plutôt que de se résoudre à subir cette captivité, il se condamna volontairement à l'exil.

La création du royaume des Pays-Bas lui avait paru la plus heureuse conception de la politique moderne ; et il admirait, depuis longtemps, dans le souverain de ce pays, la sagesse héréditaire de la maison de Nassau. Ce fut donc à la Belgique qu'il alla demander un asile. — Le roi Guillaume lui fit l'accueil le plus bienveillant et en même temps le plus distingué ; les sentimens qu'il avait pour ce prince avant de le connaître personnellement se fortifièrent par de fréquentes et honorables relations, qui lui inspirèrent envers le roi Guillaume et sa dynastie ce profond dévoûment auquel la mort seule a mis un terme.

C'est à ce monarque que M. d'Herbigny adressa son *Traité politique de l'éducation publique* (3).

Dans cette brochure, l'auteur, tout plein des souvenirs de l'antiquité, laisse voir qu'il a trop de confiance dans la seule force de l'instruction et de l'éducation classiques. Il n'accorde pas une

---

(1) *Revue politique de la France en* 1826, par l'auteur de la *Revue politique de l'Europe en* 1825, in-8° de 12 feuilles 1/2. Paris, imprimerie de Pinard, 1827. (2 éditions),

(2) *Nouvelles lettres provinciales*, ou lettres écrites par un provincial à un de ses amis, par l'auteur de la *Revue politique en Europe en* 1825, 1 vol. in-8° de 14 feuilles. Paris, imprimerie de Lachevardière, 1825.

(3) *Traité politique de l'Education publique*, par M. d'Herbigny, 1 v. in-8° de 8 feuilles 1/2. Paris, imprimerie de Dezauche, 1830.

assez large part d'influence aux saintes leçons de la famille appuyées sur les doctrines religieuses qui sont l'élément régénérateur des sociétés modernes.

Dans son livre *des Destinées futures de l'Europe* (1), écrit en 1828, pendant son exil, M. d'Herbigny s'exprimait ainsi : — « Un » prince français contemporain a donné à ses fils une éducation » généreuse et nationale ; c'est un grand trait de prince ; action » profonde qui, dans le péril d'une famille royale, empêcherait » peut-être d'y envelopper tous ses membres. » N'est-il pas à regretter qu'un homme assez pénétrant pour prédire, en quelque sorte, deux années à l'avance, les événemens que devait réaliser la révolution de 1830, n'ait pas su se défendre des préjugés les plus violens contre la cour de Rome. Il aurait voulu voir partout le pouvoir civil et le pouvoir spirituel réunis dans les mêmes mains. Comment un philosophe ami de la liberté de conscience, a-t-il pu préconiser un système qui ne peut qu'aboutir à l'oppression des peuples. — L'exemple de l'Irlande et de la Russie est là pour l'attester.

*Paris, port de mer* (2), présente son talent sous un nouveau jour. Dans cette brochure, imprimée en 1826 et 1827, il traite avec ampleur les questions industrielles et commerciales, il démontre la possibilité de rendre Paris l'émule de Londres, en permettant à toutes les contrées du globe d'apporter directement leurs produits dans le sein de cette vaste cité. Soit que l'avenir réalise ou laisse stérile cette grande pensée, M. d'Herbigny n'en conservera pas moins la gloire de l'avoir conçue.

La révolution de 1830 rappela M. d'Herbigny à la France. — Il refusa les plus hauts emplois pour ne pas adopter les vues d'une politique hostile au roi des Pays-Bas, son bienfaiteur, et qui, suivant lui, était d'ailleurs contraire aux vrais intérets de la France. — Il persista donc dans une ligne d'opposition fortement tranchée. — Il publia successivement sa *Lettre au roi Léopold* en 1831 (3);

---

(1) *Des Destinées futures de l'Europe,* par l'auteur de la *Revue politique de l'Europe en* 1825, 1 vol. in-8°. Bruxelles, imprimerie de Weissenbruch, 1825.

(2) *Paris, port de mer*, par l'auteur de la *Revue politique de l'Europe en* 1825, in-8° de 5 feuilles 1/4. Paris, imprimerie de Lachevardière, 1826.

*Paris, port de mer et gare de St.-Ouen.* Documens authentiques pour servir à l'intelligence de cette spéculation, in-8° de 4 feuilles 1/2. Paris, imprimerie de Gaultier-Laguionie, 1828.

(3) *Lettre au prince Léopold de Saxe-Cobourg,* par l'auteur de la *Revue politique de l'Europe en* 1825, etc., etc., in-8° de 2 feuilles 1/4. Lille, Imprimerie de Bronner-Bauwens, 1831.

— *Discours au roi de France* en 1832 (1); *Etudes politiques et historiques* en 1836 (2); — et *du Déclin de la France* en décembre 1842 (3).

Toutes les œuvres sorties de la plume de M. d'Herbigny doivent être étudiées par les hommes qui veulent descendre dans les profondeurs de la science politique. Mais il n'en est point qui soit plus digne de leurs méditations que l'ouvrage publié en 1836 sous le titre d'*Etudes politiques et historiques*. C'est là, en effet, qu'il a déposé le plus complet, le plus fécond résumé de ses vastes travaux.

Il serait trop long d'analiser ici toutes les vues de l'auteur sur les plus hautes matières de gouvernement et d'administration, de le suivre dans l'examen auquel il se livre au sujet de la centralisation administrative, dans les distinctions éloquentes qu'il établit entre la science du jurisconsulte et celle de l'homme d'Etat.

Mais quand on s'est pénétré, comme nous, de la substance de ses œuvres, on ne peut que reconnaître que M. d'Herbigny était un homme essentiellement monarchique. C'est la royauté qu'il regarde comme « l'institution politique la plus nerveuse. » C'est à la royauté qu'il attribue l'action la plus profonde et la plus bienfaisante sur les sociétés politiques.

M. d'Herbigny a laissé un volume de *Fables*, ouvrage de sa jeunesse (4).

Ces productions, remarquables par la finesse des apperçus philosophiques et politiques non moins que par la rare pureté du style et la vigueur du trait, manquent peut-être du naturel et de la gaîté qui sont un des mérites du genre.

Il entretenait de nombreuses correspondances; les lettres qu'il écrivait à ses amis sont des modèles de délicatesse et de goût.

---

(1) *De l'Etat moral et politique de l'Europe en* 1832, par l'auteur de la *Revue politique de l'Europe* en 1825. Premier discours au roi, in-8° de 6 feuilles 1/2. Paris, imprimerie de F. Didot, 1832.

(2) *Etudes politiques et historiques*, par l'auteur de la *Revue politique de l'Europe en* 1825, etc., 1 vol. in-8° de 24 feuilles 3/4, Paris. Locquin, 1836.

(3) *Du Déclin de la France et de l'Egarement de sa politique*, in-8° de 12 feuilles 1/2. Paris, Imprimerie de Béthune et Plon, décembre 1841.

(4) *Fables nouvelles*, en vers, par d'Herbigny, in-18 de 6 feuilles. Imprimerie de Bronner-Bauwens, à Dunkerque, 1829.

*Fables nouvelles*, en vers, par M. d'Herbigny, 2e édition, in-12 de 8 feuilles. Paris, imprimerie de Pinard, 1829.

*Fables nouvelles*, en vers, par M. d'Herbigny, 3e édition in-8° de 13 feuilles 1/4. Paris, imprimerie de Pinard, 1829.

En dehors des ouvrages politiques qu'il a publiés, il consacrait quelques-uns de ses loisirs à la polémique quotidienne. Il était depuis plusieurs années un des rédacteurs du *Messager de Gand* et les journaux de Lille, reçurent de lui plusieurs articles.

Il était né avec de hautes facultés ; mais il vivait plus par les satisfactions de l'esprit que par celles du cœur. Ayant étudié les choses davantage encore dans le silence du cabinet que dans les agitations de la vie pratique, il avait un coup-d'œil profond, mais des allures incertaines et souvent inhabiles. Il était plus propre à raconter le passé et à prévoir l'avenir des sociétés politiques qu'à prendre en mains la direction des affaires contemporaines.

Il apportait dans le commerce ordinaire de la vie une exquise politesse dont il avait puisé le secret dans les salons d'un monde d'élite. Il se plaisait dans la fréquentation des hommes supérieurs à lui par leur naissance ou leur position, et dans celle de personnes dont le mérite était de beaucoup inférieur au sien ; il savait se faire aimer des villageois dont il recherchait l'entretien ; mais il formait peu de relations intimes avec ceux qu'il aurait dû regarder comme ses égaux. Aussi peut-on justement lui reprocher d'avoir souvent dédaigné ou rejeté de sages et utiles conseils, et, comptant sur ses propres forces, d'avoir trop souvent voulu marcher seul.

Cette tendance de son caractère ne fit que s'accroître avec les déceptions et les années. Dans les derniers temps de sa vie, son désir d'isolement l'avait entraîné à rompre les liens les plus chers. Replié sur lui-même, il en était arrivé à se laisser dominer par une exaltation misanthropique qui le priva de beaucoup de soins et de consolations. Il mourut à Loos, le 15 mars 1846, après une très-courte maladie, à l'âge de 75 ans.

M. d'Herbigny avait épousé, le 4 octobre 1825, à Paris, Mlle Aglaé-Lasthénie Leclerc de Landremont. Des souvenirs qui dataient de l'époque où les naufragés de Calais se trouvaient dans les prisons de Lille avaient sans doute contribué à cette union, qui fut de très-courte durée. Mlle de Landremont, petite-fille du général dont le nom est honorablement cité dans les mémoires de M. le duc de Choiseul, mourut neuf mois après son mariage, dont les témoins avaient été le duc de Choiseul, pair de France, le général Foy, membre de la chambre des députés, le baron de Barante, pair de France, et M. Cordier, directeur des domaines.

Le roi régnant de Hollande, en mémoire des sentimens de reconnaissante affection que son père avait portés à M. d'Herbigny, l'avait créé conseiller de légation et membre de l'ordre du Lion-Néerlandais, par ordonnance royale du 8 octobre 1842.

*(Journal de Lille.)*

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

194.— Légende de Saint-Hubert, précédée d'une préface bibliographique et d'une introduction historique, par *Édouard Fétis*, conservateur-adjoint de la bibliothèque royale. *Bruxelles, A. Jamar*, 1846, in-12 de XXI et 182 pp.

S'il est un saint dont la popularité n'a pas reçu d'échec dans le pays, en ce temps de scepticisme et d'incrédulité, c'est le grand saint Hubert des Ardennes; les livres et légendes imprimées en son honneur, les médailles frappées pour sa plus grande gloire sont innombrables, et alors que tant de grandeurs tombaient en déchéance, le culte de saint Hubert restait audacieusement debout. Aussi ce fut une heureuse idée que celle qui vint à M. *Edouard Fétis*, de réimprimer *La Vie de Monseigneur Sainct Hubert d'Ardeine*, composée par Hubert le Prévost, de Bruges, en 1459, et imprimée à Paris, et vendue *à l'enseigne du Pellican, en la rue Sainct Jacques près Sainct Yves*, in-4°, 32 f^os goth. Cette légende rarissime ne se trouvait plus; son existence, comme ouvrage imprimé, était même contestée. On connaissait bien :—1° *Historia S. Hoberti*... *à Johanne Roberti. Luxemburgi, H. Reulandt*, 1621, in-4°.— 2° *Histoire en abrégé de la vie de S. Hubert*, dédiée au Roi. *Paris, Le Prest*, 1678, in-8°, fig. de *Gr. Huret*. — 3° *Abrégé de la vie du grand saint Hubert, Liége*, 1696, in-16. — 4° *Abrégé de la vie et miracles de S. Hubert*, par un religieux de l'abbaye. *Luxembourg. J.-B. Ferry*, 1734. pet. in-8°. — 5° *Histoire en abrégé de la vie de S. Hubert*... dédiée à l'électeur Palatin. ( Par *Célestin*, abbé de S. Hubert). Liége, Everard Kints, 1737, in-8°.— 6° *Supplément à la vie de S. Hubert*, ou réponse aux calomnies et au pirronisme de l'auteur des Amusements de Spa, touchant les miracles, etc... *Paris, Jessé*. 1737, in-8°.—7° *Calendarium inclyti ordinis equestris D. Huberto sacri* (Augustæ Vindelicorum, 1760), livre tout gravé par *Jos.* et *Jean Klauber*. —8° *Almanach des Chasseurs pour l'année de chasse* 1839-1840, contenant... La vie miraculeuse du grand saint Hubert, patron des chasseurs, par *Elzéar Blaze. Paris*, 1839, in-16.—Mais tous ces ouvrages pâlissent devant la vieille légende d'*Hubert le Prévost*, de Bruges, d'autant plus qu'aujourd'hui elle reparaît flanquée d'une préface savante de XXI pag., d'une introduction intéressante de 90 pages et d'une cinquantaine de notes érudites. Tout cela annonce des recherches consciencieuses dont le lecteur sait gré à l'éditeur; il y trouve de l'ouvrage fait, et il peut y puiser tous les renseignements qu'il serait obligé d'aller quérir dans une foule de livres difficiles à rassembler. M. Ed. Fétis pousse la complaisance jusqu'à noter les tableaux principaux dont la vision de

S. Hubert a fourni le sujet ; il aurait pu ajouter à ceux signalés par lui, celui peint par *Devéria* (1) et commandé par le prince d'Arenberg pour l'église de Raismes ; enfin, il cite les œuvres d'art dans lesquelles on a représenté l'apparition du cerf à St. Eustache comme à St. Hubert, et il y oublie la gravure de *Mahon*, qui a reproduit ce sujet, en 1631, précisément comme l'a fait Albert Durer. A. D.

195. — Itinéraire du Luxembourg germanique, ou voyage historique et pittoresque dans le Grand-Duché. Dédié au Roi. Par le chevalier l'*Evêque de la Basse-Moûturie*, membre de la Légion-d'Honneur, de la première classe de l'Institut historique de France, etc., etc. *Luxembourg. V. Hoffman*, 1844, in-8° de XXIX et 500 pages, avec carte.

A cette époque de voyages, de chemins de fer, de touristes et de steam-boats, c'est une louable pensée que celle de faire et de publier des itinéraires sur les pays pittoresques et peu connus. On ne saurait trop guider les voyageurs et leur découvrir des contrées agrestes où ils puissent porter leurs pas Un Christophe Colomb nouveau serait aujourd'hui précieux. En effet, on a usé l'Italie et abusé de la Suisse ; on a exploité l'Ecosse après Walter Scott, et épuisé le Rhin à la suite de Victor Hugo ; les Pyrénées sont trop parcourues ; on sait par cœur la Belgique, depuis ses chemins de fer. Dans cette occurrence, c'est heureux que M. de la Basse-Moûturie ait découvert le Luxembourg, fort ignoré jusqu'ici. On allait à Jérusalem et à Gibraltar, à Malte et à Hambourg, mais on brûlait le Grand-Duché. Il ne sera plus permis désormais d'en agir aussi légèrement avec lui. En suivant l'itinéraire de M. de la Basse-Moûturie on peut, en trois jours, voir les principales beautés du Luxembourg, et ce sera trois jours bien employés. Ceux qui ne pourront pas visiter ces agrestes campagnes, en nature, pourront en avoir une idée du moins en lisant son ouvrage ; avec lui on va d'une habitation royale à un monument druidique, d'une chaussée romaine à un champ de bataille ; puis on parcourt une légende, une chanson, une histoire, on saute d'un camp à une ruine, d'une église à un dolmen, d'un château-fort à un couvent ; l'auteur ne vous fait grâce de rien, et bien lui en prend, car il conte de manière à ne vous laisser regretter ni votre temps ni vos pas. M. de la Basse-Moûturie, né à Valenciennes, après avoir servi son pays par son épée, le sert aujourd'hui de la plume qu'il a consacrée déjà à la famille Goethals ; la poésie a aussi occupé ses loisirs : maintenant c'est à la muse de l'histoire qu'il rend un culte exclusif : félicitons-le de cette détermination dont lui-même et ses lecteurs auront à s'applaudir. Cet essai a valu à son auteur la décoration de l'Ordre du Chêne. A. D.

196. — Catalogue raisonné de la précieuse collection de dessins et d'estampes, au nombre de près de 30,000, formant le

(1) M. Devéria s'est fortement inspiré d'une gravure faite par *Gr. Huret* et placée en tête d'une vie du saint.

cabinet de M. *Ch. Van Hulthem*..., délaissée par M. *Ch. de Bremmaecker*. *Gand*, impr. d'*Ad. Van der Meersch* (1846) in-8° de 894 pages.

La valeur vénale des vieux livres, des vieilles médailles et des anciennes gravures augmente de jour en jour. Or, M. *Van Hulthem*, né à Gand, le 4 avril 1764, et mort le 16 décembre 1832, avait poussé jusqu'aux dernières limites la manie, bien louable du reste, d'accumuler des collections de ces trois natures de monuments littéraires, historiques et artistiques. Il arriva, qu'en mourant, par le seul fait de l'augmentation de ces objets, il délaissa des trésors. Sa bibliothèque, bien que diminuée par les dégâts que les volontaires commirent dans son hôtel pendant la Révolution de 1830, dégâts estimés à 60,000 florins, fut acquise par le gouvernement belge, en 1837, pour une somme de 279,400 fr. M. *de Bremmaecker*, neveu de *Van Hultem*, retint les livres à gravures, les médailles et les estampes. Le médailler, vendu publiquement en juillet 1845, a rapporté une forte somme; la collection d'ouvrages à figures eut le même sort au mois d'octobre suivant, et le précieux cabinet de dessins et estampes, dont le catalogue ne contient pas moins de 5336 numéros, renfermant 30,000 pièces environ, a été livré aux chances d'un encan dans le mois de juin dernier. De toutes ces vastes collections, œuvre de science et de patience pendant un demi-siècle, il ne reste rien réuni; tout est dispersé. Les collections publiques y ont pris leur lot; l'étranger a prélevé sa bonne part; les amateurs indigènes ont eu le reste. Les deux gravures attribuées à Marie de Médicis (nos 4507 et 4508) ont été adjugées, l'une pour 100, l'autre pour 42 fr. Au total, les prix n'ont pas été élevés. La masse des pièces en vente était trop grande pour une seule fois. De tout cela, il n'y a de traces complètes que dans le catalogue, et nous le recommandons à l'intérêt des collecteurs: celui-ci est rédigé avec soin et savoir, quoiqu'avec un peu de précipitation, par M. P. C. *Van der Meersch*, de Gand, qui a donné, autant qu'il l'a pu, des renseignements précieux sur les auteurs des pièces mises en vente. Ce volume sera recherché, nous n'en doutons pas, comme un précieux souvenir du cabinet aujourd'hui disséminé du savant Van Hulthem, qui déjà, en 1803, fixait l'attention de *Camus*, membre de l'Institut, voyageant dans les départements nouvellement réunis, et qui, depuis la mort du premier collecteur, a été augmenté par les riches acquisitions que M. de *Bremmaecker* faisait chaque année en Angleterre, en France et en Hollande. A. D.

197. — Essai sur les négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche durant les trente premières années du XVIe siècle, par M. *Le Glay*, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Conservateur des archives du département du Nord. *Paris*, imprimerie royale, novembre 1845. in-4°. 177 pp.

Cet *Essai* tient lieu d'introduction au recueil de documents intitulé: *Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche durant les trente*

*premières années du* XVI^e *siècle*, 2 vol. in-4°. 1845, publié par ordre du Roi, sous les auspices de M. le ministre de l'Instruction publique. Jamais introduction ne mit mieux son lecteur sur la voie pour bien saisir et bien comprendre un ouvrage diplomatique; jamais portique mieux éclairé ne précéda un vaste édifice ouvert à la foule. M. Le Glay a divisé son introduction en XII chapitres bien développés, embrassant les premières années du siècle le plus important sous le point de vue historique; il les a enrichis de notes nourries de faits et de preuves puisées aux bonnes sources, sources d'ailleurs toujours citées avec une équité exemplaire. Sous ce titre beaucoup trop modeste d'*Essai*, le savant Conservateur des archives du département du Nord, a réellement fait une histoire sommaire d'un tiers de siècle, dans laquelle il n'a rien omis de ce qui était essentiel; il l'a présentée avec art et savoir, en un style rapide, élégant et clair, qui entraîne le lecteur et l'empêche de quitter le livre avant d'être arrivé à sa fin. Cet ouvrage est un nouveau service à ajouter à tous ceux que M. Le Glay a rendus à la science historique, depuis qu'il est placé à la tête de ce vaste dépôt où plusieurs générations de *Godefroy* lui ont tracé une route qu'il suit avec tant de succès. L'honorable Conservateur des archives générales du Nord montre plus que jamais qu'il réunit aux qualités essentielles de ses fonctions, qui sont le savoir et l'obligeance, celles plus rares de l'historien: la sûreté du jugement, la justesse de la pensée et la lucidité du style. A. D.

198. — LE PORTRAIT DE L'ÉTAT DE MARIAGE ET DE CONTINENCE fait sur la vie de la très illustre Sainte Waudru, comtesse de Hainaut, patronne de Mons, par le R. P. *Jacques Simon* (de Mons) avec les annotations du même auteur. Suivi de documents officiels relatifs aux cérémonies qui ont eu lieu lors du retour à Mons, en 1803, des reliques de Ste-Waudru et de Ste-Aye; publiés pour la première fois d'après les originaux qui reposent aux archives de l'évêché de Tournay. A *Mons*, chez *Emm. Hoyois*, imp. libr. éditeur. 1846, in-8° de 8 f^s lim^res et 116 pp.

La Belgique étant essentiellement catholique, on y rencontre une foule de livres, écrits et imprimés dans ce pays, contenant la vie des saints, saintes, patrons et patronnes, fondateurs d'églises, de monastères et de chapelles. Ces ouvrages ne sont pas seulement des livres de piété, ce sont aujourd'hui des documents historiques souvent précieux. Aussi deviennent-ils très recherchés à des titres divers et ont-ils obtenu un grand degré de rareté, bien qu'ils aient été populaires et tirés à un nombre prodigieux d'exemplaires dès leur première apparition. La *vie de Ste-Waudru*, patronne de Mons, par le P. *Simon*, imprimée en 1627, in-8°, a eu cette destinée; elle était devenue difficile à trouver; le *Sommaire de cette vie*, par le R. P. *Triquet, Tournay*, 1842, pet. in-8° de 65 pp., n'était pas moins rare; ces considérations, et la faveur qu'obtiennent maintenant les œuvres qui se distinguent par un intérêt historique local, ont suggéré l'idée à M. *Hoyois*, impr. à Mons, de

réimprimer l'ouvrage du P. *Simon*, et d'y ajouter certaines pièces modernes inédites jusqu'ici. Ce labeur a été exécuté avec intelligence et succès, car cette seconde édition est déjà, dès aujourd'hui, presqu'aussi rare que la première. C'est dans les pièces additionnelles de cette publication que nous apprenons la fin de l'histoire des reliques de Ste-Waudru et de Ste-Aye : Lors de l'entrée des Français à Mons, madame de Croix, première aînée du chapitre des chanoinesses de cette ville, prit le soin d'enlever ces précieux restes, de les emmener à Bedbourg, près Cologne, de les déposer au château du prince de Salm, et de les confier au curé de Rattingen, au-delà du Rhin, qui en prit la garde pendant les troubles et les guerres de la Révolution. Au rétablissement du culte en Belgique, la commission administrative de l'église de Ste-Waudru, de Mons, en fit la demande aux quatre aînées des dames chanoinesses, pour les réinstaller dans l'ancienne église. Madame de Croix étant morte, les aînées consentirent à la cession qui eut lieu le 12 juin 1803. Les diverses reconnaissances et remises de ces reliques se firent peu après et Mgr. François-Joseph *Hirn*, évêque de Tournai, procéda, du 14 juillet au 7 août 1804, aux cérémonies qui établissaient l'identité et l'authenticité des reliques. C'est par cette relation que se termine la nouvelle vie de Ste Waudru.

A. D.

**199. — Documents pour faire suite à l'histoire de Sainte Waudru, patronne de Mons, comtesse de Hainaut. Ouvrage orné de 4 gravures (sur pierre). *Emm. Hoyois*, imprimeur-libraire-éditeur, à *Mons* (1846), in-8°. 210 pp.**

Ce recueil est composé de documents de deux natures : ceux inédits et ceux qui, déjà imprimés, étaient devenus rares et fort difficiles à se procurer en ce temps de vogue historique où les collecteurs de vieux livres augmentent de jour en jour. C'est donc un livre précieux puisque, dans ses 210 pages, il réunit plus d'une curiosité bibliographique. La liste sommaire des principales matières contenues dans le recueil suffira pour en faire juger le mérite.—1° Introduction et explications de la généalogie de la famille de sainte Waudru ; augmentées du *Parentaige de Sainte-Wauldrud*, d'après un tableau existant à l'église de ce nom, daté du 9 avril 1577. Ce travail (inédit) est orné de l'arbre généalogique de cette illustre famille.—2° Eloge de Ste Waudru (poème), dédié à S. A. S. la gouvernante des Pays-Bas, par le R. P. *Antoine de Charleroy*, prédicateur de la cour (1739). Rare.—3° La noblesse sainte et royale de S Walbert et de Ste Bertille, comtes de Hainaut, père et mère de Ste Waudru et de Ste Aldegonde ; par *N. Pottier*, prêtre (montois). C'est une réimpression d'un livre imprimé à Mons, chez *Waudret fils*, en 1644, in-8°. 382 pp. et dédié au comte de Buquoy, grand-bailli de Hainaut, et à Marie de Croy, sa femme, dans laquelle réimpression on a eu le tort de faire quelques coupures et de supprimer la dédicace et les citations latines. — 4° Vie admirable de Ste Aldegonde, sœur de Ste Waudru, patronne de Maubeuge, par le P. *A. Triquet*, augmentée de notes historiques de *A. Estienne*, du testament de la sainte et du récit des translations de son corps, suivie de la gloire de Ste Aldegonde. Cette 9e édition est plus complète que celle de 1837, publiée à Maubeuge, par M. *Estienne*, qui a permis de profi-

ter de ses notes curieuses.— 5° Tableau des vertus héroïques de très-noble et illustre sainte Aye ou Agie, duchesse de Lorraine, comtesse de Hainaut, par le R. P. *Romain Chocquet*, vicaire, confesseur et prédicateur. (Réimpression de 1640).— 6° Traduction des pièces authentiques trouvées dans la châsse de Ste Waudru en 1230, 1313, 1591, 1607 et 1685, et programme des cérémonies de la translation de 1803 (pièces inédites). — 7° Statuts du chapitre royal de Sainte-Waudru et réception des chanoinesses. 1546-1617-1769-1784 (pièces tirées des archives de l'Etat, à Mons).— 8° Croix abbatiale, Benoîte affique, bague et ceinture de sainte Waudru (détails ornés de figures). — Après avoir parlé du fond de ce livre, il ne nous reste qu'à dire un mot de la forme: elle fait honneur à M. *Emm. Hoyois*, typographe montois, qui fait de louables efforts pour émanciper l'imprimerie provinciale et la mettre, soit dit sans calembourg, hors de pages. A. D.

**200.—Catalogue des estampes anciennes formant la collection de feu M. *Delbecq*, de Gand ; rédigé par MM. *Delande* et *F. Thoré*.—3 parties. – 1. Ecole allemande, 15e et 16e siècles ; 2. Ecole italienne. 15e et 16e siècles ; 3. Ecoles flamande, hollandaise et française, 15e, 16e et 17e siècles. Paris, administration de l'Alliance des Arts. 1845, in-8° fig. VII, 124 ; VII, 108 ; VIII, 84 pp.**

Cette curieuse collection d'estampes anciennes, dont la vente a eu lieu à Paris en 1845, comprend 685 numéros pour la première partie; 532 pour la seconde et 436 pour la troisième. C'est sans doute la plus belle réunion de raretés qu'il soit donné à un particulier de rassembler. M. Delbecq aimait surtout les maîtres des Pays-Bas et de l'Allemagne, et il passa un demi-siècle à collecter toutes les œuvres primitives de la gravure exécutées dans nos provinces. Après la fermeture des couvents et la dispersion des bibliothèques si riches et si anciennes des congrégations religieuses, il eut des occasions uniques de sauver de la destruction une foule de chef-d'œuvres de la gravure ancienne. D'accord avec Van Hulthem qui rachetait les livres, Delbecq faisait l'acquisition des estampes, et c'est ainsi qu'il commença à Gand la plus curieuse collection de gravures qu'on pouvait citer dans une ville qui en renferme pourtant d'importantes. M. Delbecq plaçait l'origine de l'art de la gravure dans son pays. Il avait même écrit un ouvrage curieux sur ce sujet. Pour arriver à développer sa pensée et à appuyer son système, il avait réuni un grand nombre de pièces originales anciennes, servant comme de pièces justificatives à son traité. M. *Duchesne*, dans son *Voyage d'un iconophile*, parle avec admiration de la collection rassemblée par M. Delbecq. En effet, on y trouvait 40 pièces de xylographie, 190 pièces en bois ou en cuivre de maîtres absolument inconnus du 15e siècle et antérieurs certainement aux maîtres qui jusqu'ici passaient pour porter des dates certaines. Ce cabinet contient aussi 25 pièces capitales et uniques d'anonymes du 15e siècle qui n'ont jamais été décrites, et plus de 80 pièces rarissimes du 16e siècle, bois et cuivre, également non décrites. Enfin, outre des nielles et des œuvres rarissimes de *Martin Schœngatier*, d'*Israël de Meyckem*,

de *Brosamer*, *Cranach* et *Albert Durer*, on trouve des figures de *Pierre Coeck*, d'Alost, et de *Corneille Bos*, de Flandres, et des proverbes en médaillon attribués à *Pierre Breughel* le vieux et non encore décrits. En somme, le catalogue des estampes de M. Delbecq est un des plus précieux répertoires qu'on puisse rencontrer ; il est fâcheux de voir cette belle collection de gravures, comme celle de feu M. de Renesse, d'Anvers, disséminée et éparpillée dans le trouble et les hasards d'un encan public. A. D.

201. — Mémoires de la Société royale et centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord, séant à Douai, 1843-1844. (1re série-tome X) *Douai*, *Adam d'Aubers*, 1845, gr. in-8° de 475 pp. fig.

Quelques douaisiens, échappés aux orages des révolutions et réunis dans les bâtiments d'un ancien couvent, constituèrent, en 1799, une Société d'Agriculture sous l'égide et la protection de l'autorité. En 1800, une autre association se formait sous le titre de *Société libre des amateurs des sciences*. En 1805, ces deux compagnies se réunirent et donnèrent naissance à la *Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord*. L'investiture *royale* lui fut accordée et elle ajouta ce titre aux autres. Tels furent les commencements de la société de Douai, qui compte déjà près d'un demi-siècle d'existence et qui a reçu dans son sein des hommes d'élite pris dans toutes les carrières et toutes les conditions. C'est dans un discours d'ouverture de M. *Tailliar* que nous puisons ces renseignements. Ce président de la société a encore enrichi ce 10e volume d'un travail qui atteste des connaissances variées et une solide érudition : nous voulons parler de sa *Notice des manuscrits concernant la législation du moyen-âge*, appartenant à la bibliothèque publique de Douai, notice qui ne contient pas moins de 140 pages. Avec un peu plus d'indications de provenance ancienne des mss. et de détails matériels bibliographiques, cette notice formerait une partie essentielle et irréprochable du catalogue des mss. de la riche bibliothèque de Douai. — Outre quelques pièces de vers couronnés, auprès desquels les jolies fables de M. d'*Erbigny* ne sont pas le moins du monde déplacées, et quelques pétitions et rapports agricoles sur le sésame, le lin et les plantations, ce volume contient encore des notices biographiques sur M. *Lambrecht*, par M. *Parmentier*, sur M. *Lefebvre de Troismarquets*, par M. *Cahier* et sur M. *Hibon*, par M. le procureur-général *Rouland*. La société de Douai, ne recrute pas seulement ses membres parmi les magistrats éclairés de la Cour, les avocats distingués du barreau, elle a aussi admis dans son sein le dernier Sous-Préfet de l'arrondissement, M. *Th. Poisson*, qui n'a pas pris le titre d'académicien pour une brillante sinécure, ou un jouet de vanité, comme cela ne se voit que trop souvent ; il est devenu sociétaire utile de la compagnie et chaque volume des Mémoires porte en lui-même des preuves de son travail et de l'heureuse fécondité de son esprit. Celui-ci contient un petit traité *de l'Abandon* et *de l'Isolement*, qui se fait remarquer par le fond et par la forme. En somme, le volume des Mémoires de la société de Douai que nous annonçons est digne de figurer à côté de ses aînés et ne dépare pas la collection. A. D.

# NOUVELLES ET DECOUVERTES

## HISTORIQUES.

—M. *Duthillœul*, bibliothécaire de la ville de Douai, vient de faire une nouvelle et curieuse découverte dans le riche dépôt qui est confié à sa garde. Dans un monceau de volumes dépareillés, d'anciens manuscrits incomplets, mutilés ou délabrés, il a rencontré une partie inédite de l'histoire de l'Eglise d'Angleterre par *Cressey* (Hugues-Paulin), dit *Serenus*, que l'on croyait perdue. (*The Church-history of Britany, etc.*) *Cressey* ou *Cressy*, d'origine normande, né à Wakefield, dans le comté d'Yorck, en 1605, d'une famille de ministres anglicans, fut élevé à Oxford; il eut des fortunes diverses; son aversion pour le fanatisme puritain le conduisit au catholicisme. Il abjura à Rome et fit ensuite quelques voyages. Puis il se réfugia à Douai, où il entra dans le monastère des Bénédictins anglais et changea ses prénoms d'*Hugues-Paulin* en celui de *Serenus*. Envoyé plus tard en mission en Angleterre, il devint, à l'époque de la Restauration, chapelain de la reine Catherine d'Espagne, femme de Charles II, donna deux ans après sa démission et se retira à Londres, où il composa son *Church history of Britany*. Le premier volume de cet ouvrage fut imprimé, in-folio, à *Rouen*, en 1668, et dédié à la reine d'Angleterre. Il paraîtrait que Cressey en avait donné ou confié la seconde partie aux Bénédictins de Douai, où elle était restée manuscrite, selon l'opinion émise par M. *Suard*, dans la *Biographie Universelle*, à l'article *Cressey*. Ce manuscrit que l'on croyait perdu, et que M. Duthillœul n'avait plus l'espoir de retrouver, après sept ou huit années d'investigations pour en rencontrer la trace, a été découvert, en partie, au milieu de papiers écrits ou imprimés que l'on n'estimait propres désormais qu'à l'usage de la beurrière: que de richesses historiques et littéraires ont été ainsi perdues, ou sont encore menacées d'une imminente ruine! Rien n'indique sur ce Ms. le nom de l'auteur; mais il porte le même titre que la partie imprimée: *The Church history of Britany;* la division en chapitres et en livres est la même; la chronologie, les indications marginales des sources historiques

sont pareilles, le style est aussi identiquement le même; enfin il provient du collége des Bénédictins anglais, d'où il est venu à la bibliothèque de Douai, au moment de la Révolution française.

On peut dire de cette partie retrouvée ce qu'a écrit M. Suard de celle imprimée : c'est un ouvrage rempli d'érudition et de recherches curieuses. — Le volume imprimé s'arrête en 1066, au règne d'Harold ou de Harald II, qui, élu au commencement de 1066, périt le 14 octobre de la même année. Malheureusement le manuscrit ne reprend les événements qu'en l'an 1199, au temps du roi Jean-sans-Terre. Il manquerait donc les règnes de Guillaume-le-Conquérant, de Guillaume-le-Roux, d'Henri I, d'Etienne, d'Henri II et de Richard Cœur-de-Lion qui occuperaient huit livres, car le Ms. s'ouvre par le chapitre premier du livre neuvième *(the ninth book)*, du second volume, projeté sans doute ; il prend les événements à l'instant de la mort du roi Richard et de l'investiture que reçut Jean son frère et successeur du duché de Normandie, des mains de l'archevêque de Rouen Watter. Le dernier chapitre du 14e livre, qui est aussi le dernier de l'ouvrage, s'arrête au commencement du règne d'Edouard II, en 1307.

Ce manuscrit est d'une écriture fine, serrée, nette du XVIIe siècle ; il comprend 372 pages in-f° et se trouve en très-bon état de conservation. On y remarque de nombreuses ratures et corrections, ce qui doit faire présumer qu'il est autographe. D.

— M. *Bivort*, de Mons, vient de publier, chez M. *Decq*, à la librairie polytechnique à Bruxelles, un ouvrage couronné par la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut. Il est intitulé : *Ancien droit Belgique, analyse chronologique des chartes, coûtumes, etc.* des communes qui composaient le comté du Hainaut, au moment de l'invasion française, le 12 messidor an II.

— *Quelques mots sur l'Espagne, au point de vue de ses relations agricoles, industrielles, commerciales, actuelles et éventuelles avec la Belgique*, tel est le titre de la dernière brochure composée et publiée (1845) par M. *Charles Lecocq*, de Tournai, consul-général de Belgique en Espagne.

— M. *Hennet du Vigneux*, d'une famille patricienne de Maubeuge, ancien inspecteur général des finances, est mort à l'âge de 80 ans. Il était entré en 1781 comme lieutenant en second au régiment d'artillerie de La Fère, dans la compagnie commandée par son oncle. Nommé peu de temps après lieutenant en premier, il fut remplacé comme lieutenant en second par *Bonaparte*, dont

il devint le camarade et, pour un moment, le supérieur immédiat. Emigré, inscrit sur les listes de proscription, la main même du premier consul raya son nom de ces listes et le rappela en France.

—Deux des principaux imprimeurs de Bruxelles font mouvoir leurs presses pour mettre au jour les travaux de M. *Gachard*, archiviste général de Belgique; l'un, M. *Hayez*, imprime les inventaires des archives du royaume. Le 2e volume, paru à la fin de 1845, est in-f° de 700 pages, qui contient le catalogue de 40,200 registres de comptes, dont la table des personnes rappelle au moins 5,500 noms, des plus anciens et des plus illustres du pays. Le second typographe employé par M. Gachard est M. *Ad. Wahlen et Cie*, chargé de la publication des documents que l'archiviste-général a rapportés d'Espagne. La première série formera de 8 à 10 vol. in-4°. Elle a pour titre : *Correspondance secrète de Philippe II et de ses ministres sur les affaires des Pays-Bas*.

— M. *F. Van Hulst* vient de publier trois nouvelles notices biographiques sur des belges célèbres du XVIe siècle : *Hubert Goltzius*, le père de la science numismatique et non moins célèbre comme graveur; *Christophe Plantin*, le plus illustre imprimeur de la Belgique, et *Abraham Ortelius*, l'un des créateurs de la géographie moderne. Ces trois notices sont enrichies de portraits lithographiés d'après des gravures anciennes.

—*Eglises, châteaux, beffrois, hôtels-de-ville les plus remarquables de la Picardie et de l'Artois*, par plusieurs artistes et hommes de lettres; 2 vol. in-4°, à *Amiens*, chez *Alfred Caron*, 1846, avec 50 planches. Ouvrage curieux qui paraît en ce moment et dont nous rendrons compte lorsqu'il sera complet.

— C'est une bonne fortune pour la science quand M. le baron de Reiffenberg publie une œuvre nouvelle. Voici qu'il donne aux amis de la littérature romane, qui ont si bien accueilli sa chronique de *Philippe Mouskes*, une nouvelle publication du même genre, non moins ornée de notes et de préliminaires érudits; c'est le poème du *Chevalier au Cygne et Godefroy de Bouillon*. *Bruxelles, Muquardt*, in-4°, tome 1er.—M. de Reiffenberg doit aussi publier le *Gilles de Chin*, autre poème qui tient aux annales du Hainaut. Nous reviendrons en détail sur ces travaux importants pour l'histoire littéraire et l'histoire légendaire de la contrée.

# TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE CINQUIÈME VOLUME

(NOUVELLE SÉRIE)

DES

# Archives historiques et littéraires

DU NORD DE LA FRANCE ET DU MIDI DE LA BELGIQUE.

---

1re LIVRAISON.


Titre et faux-titre.... 1
Lettre de M. *Alc. Wilbert*, sur l'église métropolitaine de Cambrai. 5
Mémoriaux de Robert d'Esclaibes. — Notice préliminaire, par M. *A. Le Glay*.... 9
Notice sur les Deniers de plomb du chapitre noble des chanoinesses de Ste.-Aldegonde, à Maubeuge, par M. *Estienne*... 41
Jeanne Divion, par M. le vicomte d'*Héricourt*.... 58
Le père Hennepin, par M. *Arthur Dinaux*.... 67

Hommes et choses. — Sacrilége à Lille, en 1713.... 82
Le premier journal quotidien du Nord.... 85
Le premier imprimeur de Lille.... 87
Culture des Fleurs en Flandre.... 89
Le marquis Dupleix.... 91
Ferdinand de Maubus, lillois.... 93
Une représentation chez les Jésuites de Dunkerque.... 95
Ostricourt.... 96
Le baron Lefebvre, de Tournai.... 98
Jean d'Ongoys, morinien.... 100

Bulletin bibliographique. — Epoques de l'histoire de France, par M. *O. Leroy*.... 102
Lettres écrites pendant la Révolution française, par *J.-J. Leuliette*. 103
Mémoires de l'Académie d'Arras.... 104
Mémoires de la Société royale et centrale d'agriculture de Douai. 105
Galerie douaisienne, par M. *Duthillœul*.... 105
Mémoires de la Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer.... 108

Les Romans en prose des cycles de la Table ronde et de Charlemagne, traduit de l'allemand, par M. *F. de Roisin*..... 108
Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, tome V..... 109

Nouvelles et découvertes historiques..... 110

2e LIVRAISON.

Bavai, par M. *I. Lebeau*..... 113
Les Verts-Vêtus, ou Arras orangiste, par M. *H. Gomont*..... 161
Industrie du département du Nord, par M. *Failly*..... 189
Gabriel Meunier, avesnois, par M. *Arthur Dinaux*..... 211

Hommes et choses.—Une tragédie-opéra de Mons..... 220
Etrennes Cambertottes..... 222
Notre-Dame-de-Grâce de Cambrai..... 225
Le village de Roucourt..... 228
Du Lignon, pasteur à Tournay..... 230
Donvé, peintre de Lille..... 231
Le duc d'Havré et les gardes wallonnes..... 233
Law à Valenciennes..... 234
Bulle de Grégoire XIII..... 235
Les canonniers lillois..... 236
Organisation du royal Bonbon..... 239

Bulletin bibliographique.— Fidèle Delcroix, par M. *A. Le Glay*.. 243
La Belgique monumentale, historique et pittoresque..... 243
Notre frontière du nord-ouest, par *L. Jottrand*..... 244
Histoire des Belges à la fin du 18e siècle, par *Ad. Borgnet*..... 246
Mémoires de la Société royale des Sciences, de Lille..... 247
Mémoires de la Société des Antiquaires de la Picardie, tome IV.. 247

Nouvelles et découvertes historiques..... 248

3e LIVRAISON.

Bavai (suite et fin), par M. *I. Lebeau*..... 250
Recherches sur les monuments religieux qui existaient à Cambrai avant la Révolution de 1789 (3e article), par *Ad. Bruyelle*... 286
Une Ladresse en 1548, par M. *Estienne*..... 312
Sur les deniers de plomb à l'effigie de Sainte-Aldegonde, par M. *A Leroy*..... 319

Hommes et choses.—Les masques arrachés..... 324
La jeunesse de Karel Van Mander..... 327
La bataille de Ramillies, en pastorale..... 328
Joseph Lebon, écolier..... 331
Jean de Weert..... 332

Avènement de Charles-Quint au trône d'Espagne..... 333
La croix de grès..... 336
Revirements politiques à Wazemmes, en 1794..... 338
Serment des Valenciennois, en 1795..... 340
Un adultère en Cambrésis..... 344
Voltaire à Cambrai, en 1722..... 346

Bulletin bibliographique. — Les Splendeurs de l'art en Belgique, par H. G. *Moke* et Edouard *Fétis*..... 348
Etudes tournaisiennes, par M. B. C. *Du Mortier*..... 348
Annuaire historique, par M. *Ad. Bruyelle*..... 349
Esquisse scénographique et historique de l'église St-Pierre d'Aire sur la Lys, par *Mgr. Scott*..... 350
Précis de l'histoire des Chambres de Rhétorique et des sociétés dramatiques belges, par M. *T. L. H. Popeliers*..... 351
Des améliorations que réclame la législation pharmaceutique belge, par le chevalier *de le Bidard de Thumaide*..... 352
Li roman de Bauduin de Sebourc..... 352
Mémoire relatif aux changements dans l'état social de la Belgique, par M. *Alph. Paillard de Saint-Aiglan*..... 355
Carte de l'arrondissement de Cambrai, par M. *H. Bruyelle*..... 355

Nouvelles et découvertes historiques..... 357

---

4e LIVRAISON.

Manuscrits de la bibliothèque de Valenciennes. Notices et extraits, par M. *Aimé Leroy*, (suite)..... 361
Mémoriaux de Robert d'Esclaibes par M. *A. Le Glay*. (suite)..... 386
Eloge de M. le baron d'Ordre, par M. *De Rosny*..... 411
Notice sur différentes communes de l'arrondissement d'Avesnes, par M. *I. Lebeau*..... 426

Hommes et choses. — Seclin..... 438
Constant, valet de chambre de l'Empereur..... 442
Miracle à Arras en 1738..... 445
La *Jurisprudentia Heroica* du chancelier Christyn..... 447
Les Falbalas à la Dechy..... 448
Le Mayeur de St.-Quentin en 1717..... 449
Vincent Malo..... 451
Première Monnaie obsidionale du Nord, 1567..... 452
Un artiste valenciennois ignoré..... 453

Bulletin bibliographique. — Choix de chansons et poésies wallonnes (pays de Liége), recueillies par MM. *B.* et *D.*..... 457
Mélanges par M. *Félix Van Hulst*..... 458

La bataille des Eperons, par M. *Ad. Mathieu*..... 458
Chronique de l'abb. de St.-André, traduite par M. *Oct. Delepierre* 459
Histoire de Florence de Verquignœul, par M. l'abbé *Parenty*.... 460
Notice sur une peinture découv. à Nieuport, par M. *L. Kesteloot*. 460
Les siéges d'Arras, par M *Achmet d'Héricourt*..... 461
Précis chronologique sur le Câteau Cambrésis, par M. *Ad. Bruyelle* 461
Bulletin de la commission historique du département du Nord... 462
Histoire de la lutte entre les praticiens et les plébéiens à Rome, par M. *Arthur Hennebert*..... 462
La poésie des troubadours, par M. *Frédéric Diez*..... 463
Coûtumes locales du baillage d'Amiens, par M. *A. Bouthors*..... 463

5e LIVRAISON.

Loi ou usages de Sebourg, charte inédite du XIVe siècle annotée par M. *Aimé Leroy*..... 465
Notice sur André-Corneille Lens, par M. le baron *de Stassart*... 508
Mémoriaux de l'abbaye de Saint-Aubert de Cambrai, 1385-1550, précédés d'une notice par M. *A. Dinaux*..... 519
Raymond de Hezecques, par M. *Arthur Dinaux*..... 554

Hommes et choses. — Horloges flamandes..... 561
Gombert, architecte de Lille..... 564
Madame Deshoulières à Bruxelles..... 565
Le Raspuce, prison de Lille..... 567
M. d'Herbigny..... 568

Bulletin bibliographique.— Légende de St. Hubert, par M. *E. Félix* 575
Itinéraire du Luxembourg germanique, par M. *Lévêque de la Basse-Mouturie*..... 576
Catalogue raisonné de la collection des estampes du cabinet de M. Ch. Van Hulthem, délaissée par M. *Ch. de Bremmaecker*... 577
Essai sur les négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche, durant les trente premières années du XVIe siècle, par M. *A. Le Glay*..... 577
Le portrait de l'état de mariage et de continence fait sur la vie de la très-illustre Ste. Waudru, par le R. P. *Jacques Simon*.... 578
Documents pour faire suite à l'histoire de Sainte Waudru..... 579
Catalogue des estampes anciennes formant la collection de feu M. Delbecq, par MM. *Delande* et *F. Thoré*..... 580
Mémoires de la Société centrale d'Agriculture du département du Nord..... 581

Nouvelles et découvertes historiques..... 583

Table des matières du tome V..... 585

GS
95
SM

MAY 2 6 1966